



HAL
open science

Les homicides au Québec de 1945 à 1975 : étude d'histoire sociale et culturelle

Vincent Fontenay

► **To cite this version:**

Vincent Fontenay. Les homicides au Québec de 1945 à 1975 : étude d'histoire sociale et culturelle. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2023. Français. NNT : 2023BOR30032 . tel-04634267

HAL Id: tel-04634267

<https://theses.hal.science/tel-04634267v1>

Submitted on 3 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

(Codirection internationale avec l'Université Laval, Québec)

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE CONTEMPORAINE

Les homicides au Québec de 1945 à 1975

Etude d'histoire sociale et culturelle

Présentée et soutenue publiquement le 9 novembre 2023 par Vincent Fontenay

Sous la direction de Messieurs les Professeurs Philippe Chassaing, Université Bordeaux-Montaigne et Donald Fyson, Université Laval, Québec (Canada).

Membres du jury :

M. Frédéric Chauvaud, Professeur émérite, Université de Poitiers.

M. François Fenchel, Professeur, Université Laval, Québec (Canada).

Mme. Hélène Harter, Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

M. Jean-Pierre Moisset, Maître de conférences, Habilité à diriger des recherches, Université Bordeaux-Montaigne.

Remerciements

Remerciements

Je tiens en premier lieu à exprimer mes plus vifs remerciements envers mes directeurs de recherche. Monsieur Philippe Chassaigne, qui m'a accompagné depuis les balbutiements de mon master Recherche, a été pour moi un mentor incontournable, me guidant avec diligence et exigence. Je lui suis infiniment reconnaissant pour sa bonté et sa pertinence tout au long de ces longues années passées à me conseiller tant pour mon master que pour mon doctorat. Si ma passion pour l'histoire contemporaine s'est construite, c'est indubitablement grâce à son influence éclairée.

Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance envers Monsieur Donald Fyson pour sa bienveillance envers moi lors de mes recherches au Canada, qui ont été une source de ravissement et de découverte. Ses conseils avisés m'ont permis de mieux appréhender les particularités des sources québécoises. Il a toujours été là pour me soutenir et m'encourager dans mon entreprise. Il a été une source de motivation pour moi dans mon travail, et je ne saurais jamais assez le remercier pour sa présence durant mon voyage à Québec.

Je suis également très reconnaissant envers l'École doctorale de l'Université Bordeaux Montaigne et mon unité de recherche, le CEMMC, pour les financements et les facilités qu'ils m'ont offerts. Je tiens également à remercier chaleureusement les membres de l'école doctorale pour leur soutien tout au long de cette aventure, ainsi que les membres du comité de suivi de thèse pour leurs encouragements. Je voudrais également exprimer mes remerciements à tous les enseignants et membres du personnel administratif de l'Université Laval que j'ai eu la chance de rencontrer, et qui ont toujours fait preuve d'une grande bienveillance et d'un grand professionnalisme à mon égard.

Je ne saurais oublier le soutien indéfectible de ma famille et de mes amis, qui ont été présents à chaque étape de cette thèse. Ils ont relu mes travaux, m'ont encouragé à finir ma thèse, et m'ont soutenu de bien d'autres manières tout au long de mon travail. Enfin, je ne peux que dédier ce travail à mon fils Gaspard, dont l'arrivée pendant la rédaction de ma thèse m'a motivé à clore ce chapitre de ma vie pour en ouvrir un nouveau, celui de la paternité.

Résumé et *Abstract*

Cette recherche en histoire contemporaine se concentre sur l'étude des homicides commis dans la province de Québec entre 1945 et 1975. Les objectifs de cette recherche sont multiples et visent à comprendre le phénomène de l'homicide à l'échelle provinciale du Québec. Tout d'abord, il s'agit de quantifier le nombre d'homicides commis durant cette période et de remettre en question les sources permettant cette quantification. Ensuite, cette étude a pour objectif de comprendre l'évolution de l'homicide dans la province de Québec à la fin des années 1960, période qui a connu une augmentation significative de ce phénomène. Enfin, il s'agit de comprendre les particularités de l'homicide dans la province, notamment en étudiant les spécificités des meurtriers et des victimes, dans le but d'identifier des tendances spécifiques à cet acte qui consiste à ôter la vie d'une personne. Pour atteindre ces objectifs, cette étude utilise plusieurs sources, notamment des sources étatiques et journalistiques. L'hebdomadaire *Allô Police* est une source privilégiée qui permet de connaître les moindres détails des homicides étudiés. Les résultats de cette étude montrent que l'augmentation des homicides dans les années 1960 est due à plusieurs facteurs, notamment la présence de groupes criminels organisés dans le milieu interlope montréalais et une juvénalisation de la population qui s'est accompagnée d'une perte de régulateurs sociaux. En outre, cette étude souligne la difficulté de quantifier le phénomène de l'homicide de manière homogène sur certaines périodes, ce qui rend l'approche qualitative particulièrement importante pour comprendre ce phénomène complexe. En somme, cette étude offre une analyse exhaustive du phénomène de l'homicide dans la province de Québec entre 1945 et 1975, en utilisant une approche multi-sources et en identifiant les facteurs clés de son évolution.

Mots clefs : *Allô Police*, criminalité, homicide, Québec, sociétés urbaines, violence

Résumé et Abstract

This contemporary history research focuses on the study of homicides committed in the province of Quebec between 1945 and 1975. The objectives of this research are multiple and aim to understand the phenomenon of homicide on a provincial scale in Quebec. Firstly, to quantify the number of homicides committed during this period, and to question the sources of this quantification. Secondly, to understand the evolution of homicide in the province of Quebec in the late 1960s, a period that saw a significant increase in this phenomenon. Finally, it aims to understand the particularities of homicide in the province, notably by studying the specificities of murderers and victims, with the aim of identifying trends specific to this act which consists in taking a person's life. To achieve these objectives, this study uses several sources, including government and journalistic sources. The weekly *Allô Police* is a privileged source of information on the smallest details of the homicides studied. The results of this study show that the increase in homicides in the 1960s was due to several factors, including the presence of organized crime groups in Montreal's underworld, and a juvenilization of the population accompanied by a loss of social regulators. In addition, this study highlights the difficulty of quantifying the homicide phenomenon in a homogeneous way over certain periods, making a qualitative approach particularly important for understanding this complex phenomenon. In sum, this study offers a comprehensive analysis of the homicide phenomenon in the province of Quebec between 1945 and 1975, using a multi-source approach and identifying the key factors in its evolution.

Keywords : *Allô Police*, criminality, homicide, Quebec, urban societies violence

Introduction

Introduction

Une phrase pour décrire le drame : « C'est un vrai carnage. » Le corps de la victime fut en effet retrouvé en multiples morceaux, certains à Montréal et d'autres à Ivry-Nord, près de Ste-Agathe, dans les Laurentides. Non seulement le corps fut démembré et charcuté systématiquement, mais le meurtrier eut également le cœur de faire brûler dans un poêle, la tête, les deux mains et un pied du défunt. [...] Lachman engueulait de temps à autre son ami parce que celui-ci était favorable au communisme, malgré que l'URSS ait asservi son pays d'origine. Ces querelles devaient engendrer vendredi soir un drame pénible [...] Après quelques échanges de coups non dangereux, Lachman aurait accidentellement poussé son compagnon qui se serait écrasé sur le plancher de cuisine après que la tête eut heurtée l'encoignure d'un poêle de fonte. [...] Lachman aurait transporté le corps de son compagnon dans une petite remise à l'arrière de sa demeure où, à l'aide d'une hache et de quelques autres outils, il aurait entrepris de le réduire en morceaux. Il s'acharna tant et si bien à cette tâche, qu'il sera extrêmement difficile aux médecins de reconstituer le corps. L'assassin s'est alors emparé de la tête, des deux mains et du pied droit pour les enfourner dans une fournaise afin de les faire brûler. Après avoir épanché tant bien que mal les mares de sang qui avaient giclé partout dans la remise. Lachman aurait rempli une valise brune de morceaux humains et aurait décidé de les faire disparaître.¹

L'horreur pure. La police croit que les morceaux de cadavre envoyés à des partis politiques cette semaine sont l'œuvre d'un acteur porno sadique installé à Côte-des-Neiges. [...] L'adepte de cinéma aurait tué sa victime dans une mise en scène élaborée, filmée et diffusée sur l'internet. Luka Rocco Magnotta fait maintenant l'objet d'un mandat d'arrêt pancanadien. [...] Lorsqu'ils ont pénétré dans l'appartement 208, le couloir a été envahi d'une odeur de putréfaction. « Ça sentait le diable là-dedans », raconte en grimaçant Richard Payette, qui habite de l'autre côté du couloir. Le lit installé dans le minuscule logement était maculé de sang. [...] La vidéo se poursuit avec de scènes de mutilation et d'actes sexuels si morbides que certains policiers pourtant endurcis ont été incapables de les regarder. L'homme semble s'adonner au cannibalisme ou faire semblant de s'y adonner. [...] Outre le pied, la main et le torse, les enquêteurs auraient retrouvé au cours de fouilles d'autres restes humains.²

Les qualificatifs de "faits divers", souvent attribués à de tels événements, ne rendent, bien évidemment, pas compte de la réalité complexe des homicides. Bien que ces deux homicides présentent des similitudes dans le traitement journalistique, ils sont espacés de plus de 45 années. L'affaire Luka Magnotta, en 2012, marquée par le surnom de "dépeceur de Montréal"³, met en évidence comment le sensationnalisme journalistique peut transcender les époques. Ce surnom, bien que reflétant ses actes, pose des défis complexes quant à sa signification et à son impact. D'une part, il peut être perçu comme une manière de réduire l'identité du meurtrier à un seul aspect de ses

¹ *Allô Police* « Le présumé meurtrier du macchabée d'Ivry-Nord avait juré amitié pour la vie à sa victime... Il y a 40 ans ! », 21 mars 1965, pp.3 et 4.

² *La Presse* « Un crime monstrueux », 31 mai 2012, p.2.

³ *Le Nouvelliste* « Luka Rocco Magnotta, Une personnalité mystérieuse », 21 juin 2012, p.20.

Introduction

actes, simplifiant ainsi sa complexité humaine à une image sensationnelle. D'autre part, l'utilisation de ce surnom peut également être interprétée comme une forme de glorification, en élevant l'accusé au rang de personnage de fiction, presque mythique, dans l'imaginaire collectif.

Cette couverture médiatique interroge sur la manière dont les affaires criminelles majeures sont présentées. La fascination pour les détails sombres de l'affaire a mis en évidence la complexité de notre relation avec la mort, la violence et la manière dont nous abordons ces sujets dans le contexte médiatique :

Bombardé de demandes d'entrevues et de signalements de partout sur la planète, le porte-parole de la police de Montréal soutient qu'il n'avait rien vu comme le cas de Luka Rocco Magnotta en vingt ans de carrière. [...] L'attention extraordinaire qu'a générée le cas du tueur présumé et la nature choquante de ses crimes allégués lui ont valu d'être nommé « Nouvelle de l'année 2012 » dans un sondage annuel de salles de rédaction compilé par La Presse canadienne. L'annonce survient quelques jours après qu'il eut été nommé personne ayant le plus marqué l'actualité de 2012, ce qui a provoqué l'indignation. [...] L'histoire Magnotta a fait l'objet de 1300 articles et reportages dans les journaux, à la télévision et à la radio dans 40 pays.⁴

Loin de refléter une réalité, ces affaires captent l'attention médiatique par leur caractère surréaliste et intrigant. Toutefois, notre démarche se veut bien plus exhaustive. Elle aspire à étudier l'homicide dans toutes ses nuances, bien au-delà de ces cas singuliers qui monopolisent souvent les titres des journaux. Comme en témoigne la localisation de ces deux crimes, notre étude se focalisera sur le Québec pour analyser les homicides survenus entre 1945 et 1975.

Le Québec, à l'aube de l'après-Seconde Guerre mondiale, entame une période de profonds bouleversements qui englobent de multiples aspects de la société. La seconde moitié du XXe siècle voit des mutations qui transforment en profondeur le visage même de la province, faisant naître de nouvelles dynamiques et mettant en lumière des enjeux cruciaux. Alors que les années 1930 avaient durement affecté la province, y compris Montréal, avec des milliers de personnes sans emploi dépendant de l'aide gouvernementale pour leur survie, la Seconde Guerre mondiale se révèle être une période de plein emploi pour la majorité des Québécois. Au-delà de son impact économique immédiat, cette période laisse également des traces durables sur le plan

⁴ *Le Devoir* « Le cas du tueur présumé Luka Rocco Magnotta est nommé événement de l'année au Canada. », 27 décembre 2012, p.3.

Introduction

social, telles que l'obtention du droit de vote des femmes en 1940 et l'instauration de la scolarité obligatoire en 1942, sous l'impulsion du premier ministre libéral Adélard Godbout.

Dès l'année 1945, la province de Québec connaît un nouvel élan de croissance économique. Le processus d'urbanisation s'accélère considérablement, ce qui entraîne une augmentation importante de la population, passant de 3,3 millions d'habitants en 1941 à 5,3 millions en 1961. Le *baby-boom*, qui a débuté après la fin de la Seconde Guerre mondiale, perdure jusqu'au début des années 1960. Après une période de faible immigration due à la crise économique des années 1930 et de la guerre, l'immigration connaît une reprise significative. Dans un premier temps, ces immigrants viennent pour la plupart de l'Europe : ainsi, en 1961, les Québécois d'origine italienne constituent le troisième groupe ethnique le plus important, derrière les groupes français et britannique. Cette croissance économique a entraîné des répercussions significatives sur les différents groupes sociaux de la province de Québec. La montée de l'importance de la classe moyenne et l'amélioration du niveau de vie ont encouragé les aspirations à une modernisation de la société. Malgré cela, les marques du traditionalisme social et politique, illustrés entre autres par la puissance de l'Église catholique et du clergé demeurent fortement ancrées dans la province.

Cette période d'après-guerre marque l'avènement de l'époque duplessiste, une ère gouvernée par le premier ministre unioniste Maurice Duplessis, qui incarne un gouvernement conservateur imprégné d'une vision traditionaliste de la société québécoise, tout en se faisant promoteur de valeurs économiques libérales. Certains libéraux réformateurs iront jusqu'à qualifier cette période de Grande Noirceur, soulignant ainsi l'absence de prise en compte des réformes nécessaires et des nouveaux besoins de la société québécoise. L'Église catholique conserve une influence considérable durant cette époque, bénéficiant d'un prestige inébranlable. Le clergé exerce toujours une emprise significative sur des secteurs clés comme l'éducation, la santé et divers services sociaux, exception faite de la minorité anglophone. Toutefois, face à un changement social de plus en plus inévitable, les institutions de la société québécoise semblent se trouver en difficulté pour s'adapter aux nouvelles réalités :

Introduction

Après la guerre, par ailleurs, alors que le Québec vit une période de prospérité sans précédent, faite de modernisation économique, d'intervention de l'Etat fédéral, d'immobilisme du régime Duplessis et de consolidation des valeurs d'autonomie et d'individualisme qui avait commencé dès auparavant à émerger, c'est tout le modèle de société établi par l'Eglise qui se lézarde irrémédiablement.⁵

Dans cette dynamique de transformation sociale, des avancées sont constatées dans le domaine des droits des femmes. Au niveau fédéral, l'obtention du droit de vote remonte à 1918, cependant, sur le plan provincial, sa mise en œuvre est différée de plusieurs décennies, en grande partie en raison de l'empreinte laissée par les élites religieuses au sein de la société. Des milliers de femmes travaillent dans les usines durant la Seconde Guerre mondiale pour participer à l'effort de guerre, cependant la fin de la guerre marque un retour aux valeurs familiales et domestiques pour la plupart d'entre elles. L'obtention du droit de vote des femmes au niveau provincial en 1940, sous la direction du libéral Adélard Godbout, se distingue comme l'événement marquant de cette période :

L'obtention du suffrage féminin au niveau provincial, en 1940, représente certainement le fait saillant de cette période qui en justifie le point de départ, mais celle-ci se caractérise également par une série de phénomènes annonciateurs de la résurgence du féminisme dans la seconde moitié des années 1960, notamment l'entrée des femmes mariées sur le marché de l'emploi à la faveur de la Deuxième Guerre mondiale, les débats sociaux autour de l'éducation des filles, les revendications concernant le statut juridique des femmes mariées et leur mobilisation dans diverses associations.⁶

La mort de Maurice Duplessis en 1959 marque un nouveau moment, celui de la Révolution tranquille. Cette période de 1960 à 1966, trace une rupture importante avec l'idéologie duplessiste :

Avec la disparition de Duplessis, le paysage politique se transforme. Un nombre de plus en plus important d'élus et de militants partagent un nouveau nationalisme fondé sur la construction d'un Etat québécois puissant. Non seulement le projet d'un Etat-providence québécois a fait son chemin, mais l'idée devient hégémonique dans l'espace public.⁷

Le parti libéral du Québec, porté par Jean Lesage, entamera plusieurs réformes notamment du système scolaire ou encore des services sociaux. L'orientation des successeurs de Jean Lesage restera globalement dans la même optique réformatrice.

⁵ Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Eglise catholique au Québec.*, Montréal, Boréal, 1999, p.116.

⁶ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec.*, Montréal : Boréal, 2012, p.11.

⁷ Martin Paquet et Stéphane Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille.*, Montréal : Boréal, 2021, p.19.

Introduction

L'interventionnisme du gouvernement québécois, parenté au concept d'Etat providence, se répercutera sur les hôpitaux et les services sociaux au détriment du clergé. La décléricalisation de la société est une importante résultante des effets de la Révolution tranquille. L'Eglise catholique perd de son emprise et de son influence dans différentes sphères sociales comme l'est l'éducation. L'impact sur les mentalités est dorénavant modéré, ce qui se reflète par une baisse de l'affluence des fidèles. Le fait que cette Révolution tranquille s'inscrive dans les *roaring sixties* ne fait que renforcer la mue de société québécoise. Libéralisation des mœurs et affirmation de la jeunesse sont logiquement au rendez-vous comme déclaration naturelle d'une société nouvelle. Alors que les femmes n'avaient tenu qu'une faible place durant la Révolution tranquille, Claire Kirkland-Casgrain est élue députée en 1961 avant de devenir ministre et de faire adopter l'égalité juridique des conjoints en 1964.

Le renouveau économique d'après-guerre fait émerger une nouvelle forme de nationalisme qui se démarque du duplessisme. Les valeurs traditionnelles ne sont plus au centre, mais plutôt une affirmation de la spécificité de la province québécoise et de son statut dans la Confédération canadienne. Sur le plan linguistique, la *Loi de la Charte de la langue française*, plus connue sous le nom de loi 101, francise la société sur plusieurs pans en 1977. La politique intérieure est aussi l'une des résultantes de cette nouvelle forme de nationalisme. Les luttes continues pour affirmer l'indépendance du Québec dans les années 1960 et 1970 vont connaître le paroxysme de la violence durant la Crise d'octobre 1970 où le FLQ, Front de libération du Québec, se trouve responsable de la mort de Pierre Laporte, alors ministre de l'Immigration et du Travail du Québec. Ce moment décisif de la crise marque la fin de l'action des felquistes, qui militaient pour la cessation de la domination anglophone et du capitalisme.

Enfin, concernant les droits des femmes à disposer de leur corps, 1969 est une année prépondérante. Avant cette date, l'avortement était considéré comme un crime en vertu de l'article 251 du *Code criminel*. Le gouvernement du Premier ministre Pierre Elliot Trudeau modifie ce dernier en y intégrant la possibilité de pratiquer l'avortement dans des hôpitaux agréés dans des circonstances précises, notamment lorsque la santé ou la vie de la femme enceinte est en danger. L'avortement connaît un impact différent dans la société et au regard des autorités en fonction de la période

Introduction

concernée. Le milieu du XX^e siècle montre déjà une vision différente sur l'avortement par rapport à la fin du XIX^e siècle.

En ce concerne l'état de l'historiographie dans le contexte de notre étude, l'histoire quantitative, dans les années 1950, initiée par Fernand Braudel, apportait à la discipline historique de nouvelles dimensions en intégrant des thématiques économiques et sociales⁸. Cet intérêt pour les nouvelles thématiques a perduré et a suscité l'intérêt de nombreux lecteurs, qui y ont trouvé un écho dans le contexte des années de croissance en Europe occidentale, marquées par une augmentation accélérée de la démographie et de l'industrie⁹. L'étude des homicides comme objet d'histoire – par opposition à une approche anecdotique ou journalistique, focalisant sur les « causes célèbres » est un champ encore relativement neuf de la recherche historique. Les premières approches, dans les années 1960 et 1970, étaient essentiellement quantitatives, essayant d'évaluer les taux des homicides dans des sociétés données.

L'approche de l'histoire quantitative offre la possibilité de repérer et d'analyser de nombreux phénomènes spécifiques à une période donnée, tels que des cycles, des tendances et des aspects saillants, en adoptant une perspective à long terme qui permet d'avoir une vision d'ensemble. Toutefois, l'école de pensée quantitative se voit remise en question par les partisans de l'histoire qualitative, fervents défenseurs d'un recentrage sur l'humain. Les critiques émises à l'encontre de l'histoire quantitative portent souvent sur sa propension à simplifier les méandres de l'histoire et à dépouiller les études de leur dimension humaine, en omettant des détails cruciaux et des nuances essentielles. Cette approche réductrice peut ainsi engendrer une vision tronquée et limitée des événements historiques. En somme, le manque « d'expérience humaine ». De plus, une critique importante concerne l'utilisation statistique qui peut comporter des erreurs ou des significations différentes¹⁰ comme nous le verrons plus longuement dans la première partie de cette étude.

L'approche historique quantitative, qui consiste en l'étude de données statistiques pour saisir les évolutions sur le temps long, a connu une grande popularité dans les années 1960 et 1970. Toutefois, cette méthode a été critiquée pour sa tendance

⁸ Fernand Braudel, « Histoire et sciences sociales. La longue durée » *Annales*, ESC, 1958, 4, pp.725-753.

⁹ Pierre Chaunu, *Histoire quantitative, Histoire sérielle*, Paris, Armand Collin, 1978, 304 p.

¹⁰ Ginette Kurgan et Philippe Moureaux, *La quantification en histoire*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1973, 181 p.

Introduction

à simplifier l'histoire et à réduire les individus à une simple quantification. Cette vision réductionniste a été remise en cause par l'histoire qualitative, qui se base sur une étude plus contextuelle des événements historiques, tout en prenant en compte les nuances et les particularités locales. Une nouvelle cohorte d'historiens s'est ainsi orientée vers une approche qualitative de l'histoire, portant une attention particulière à la présence de la violence au sein de chaque société, embrassant ses diverses manifestations et les différents lieux où elle se manifeste. Plutôt que de se cantonner à une étude du temps long, ces chercheurs se sont consacrés à appréhender les événements historiques dans une période plus restreinte, en prenant en considération les particularités de chaque contexte. Cette articulation entre la méthode quantitative et l'histoire qualitative permet une compréhension globale des événements historiques. Cette complémentarité est donc essentielle. Au sujet de cette nouvelle approche, nous pouvons citer l'ouvrage de Eric H. Monkkonen¹¹ pour exemple ou encore celui de Roger Lane¹² qui suit cette même mouvance.

Concernant la violence la plus grave, l'homicide, les historiens l'ont traité dans son hétérogénéité à travers différentes thématiques, mais aussi de manière éclectique comme le montrent les différentes contributions à l'historiographie de la violence ; que cela soit des facultés de droit¹³ ou encore des facultés de lettres. Pour ces dernières, on pourra noter les travaux sur le crime passionnel de Joëlle Guillaus¹⁴, la thèse de doctorat de Gemma Gagnon concernant le phénomène homicide dans la sphère familiale¹⁵ ou encore l'étude sur les parricides de Sylvie Lapalus¹⁶. Ces différentes études portant sur le XIX^e siècle montrent que le phénomène homicide est connu sous ses différentes formes. L'historiographie s'intéressa aussi au genre des homicides avec notamment David T. Courtwright¹⁷ et la mise avant de l'homme et les différents facteurs qui en font l'acteur prépondérant du passage à l'acte. Philippe Chassaing, à

¹¹ Eric H. Monkkonen, *Murder in New York City*, Berkeley, University of California Press, 2001, 238 p.

¹² Roger Lane, *Murder in America*, Columbus Ohio Sate University Press, 1997, 399p.

¹³ Thierry Geoffroy, *Les assassinats commis dans les départements de Seine et Oise et des Yvelines de 1811 à 1995*, Thèse de doctorat en droit, Paris II, 1997 ; ou encore Guillaume Mickeler, *La peine de mort et les travaux forcés à perpétuité devant la Cour d'assises d'Eure-et-Loir (1811-1900)*, Thèse de doctorat en droit, Paris 12, 1999 pour ne citer qu'eux.

¹⁴ Joëlle Guillaus, *La chair de l'autre : le crime passionnel au XIXe siècle*, Paris, O. Orban, 1986, 346 p.

¹⁵ Gemma Gagnon, *La criminalité en France : le phénomène homicide dans la famille en seine-inférieure de 1811 à 1900 : justices, structures sociales et comportements criminels*, Thèse de doctorat d'histoire, EHESS, 1996.

¹⁶ Sylvie Lapalus, *La mort du vieux : une histoire du parricide au XIXe siècle*, Paris, Tallandier, 2004, 633 p.

¹⁷ David T. Courtwright, *Violent land: single men and social disorder from the frontier to the inner city*, 5. print., Cambridge, Mass., Harvard Univ. Press, 2001, 357 p.

Introduction

travers son ouvrage traitant, entre autres, les homicides commis en Grande-Bretagne durant l'époque victorienne¹⁸, fait le même constat, mais y rajoute que les homicides se déroulent de plus en plus au sein du foyer familial au détriment de l'espace public. Dans le contexte de notre étude, l'historiographie récente met en évidence un intérêt croissant pour les homicides familiaux, en particulier depuis l'émergence du terme "féminicide".

L'historiographie canadienne, et plus spécifiquement l'historiographie québécoise concernant les homicides dans la seconde moitié du XX^e siècle ne connaît que peu d'études se concentrant sur notre bornage chronologique complet. Effectivement, aborder l'étude de l'homicide entre 1945 et 1975 s'avère être un exercice complexe, étant donné la superposition de plusieurs sources nécessaires à l'approfondissement de cette recherche. Cependant, plusieurs ouvrages ou écrits universitaires se sont penchés sur l'homicide perpétré durant le XX^e dans la province québécoise. André Lachance se consacra aux morts violentes dans les Cantons-de-l'Est entre 1900 et 1950¹⁹. David Vachon s'intéressa aux homicides coupables dans la ville de Québec entre 1880 et 1930 en étudiant les différents protagonistes, leurs motivations ou encore les armes utilisées afin de perpétrer le crime²⁰. David Vachon avance que la ville de Québec est, dans sa réalité, bien loin du portrait paisible que l'on peut penser²¹. Michel Sharpe analysera aussi, sur cette même période du début du XX^e siècle, les morts violentes dans la ville de Sherbrooke²².

Hélène Andrée Bizier quant à elle abordera différentes histoires criminelles dans diverses régions du Québec entre 1833 et 1926²³ afin de recontextualiser l'atmosphère de ces homicides²⁴. À travers cette œuvre de vulgarisation historique portant sur les meurtres au Québec, il se dégage que la thématique suscite un intérêt

¹⁸ Philippe Chassaing, *Ville et violence : tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne, 1840-1914*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004.

¹⁹ André Lachance, *La vie est si fragile...Étude sur la mort violente dans les Cantons de l'Est, 1900-1950*, Sherbrooke, Québec, GGC, 2002, 209p.

²⁰ David Vachon, « « Don't do that Jos ! » : Les homicides à Québec entre 1880 et 1930 », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2008, 126p.

²¹ *Ibid.*, p.108.

²² Michel Sharpe, « *La mort violente à Sherbrooke de 1901 à 1930.* », Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1993, 195p.

²³ Le premier tome concerna la période allant de 1763 à 1897.

²⁴ Hélène Andrée Bizier, *Crimes et châtiments, II : la petite histoire du crime au Québec*, Montréal, Libre expression, 1983, 251p.

Introduction

considérable, à l'inverse du domaine de l'histoire scientifique qui demeure relativement peu développé.

Roger Charland, quant à lui, étudia les meurtres à Montréal de 1944 à 1975 à travers une étude descriptive²⁵ de la répartition spatiale et temporelle des meurtres. Daniel Elie a traité l'homicide dans la ville de Montréal de 1944 à 1975²⁶ en mettant en avant l'importance de l'homicide dans sa représentation :

Un autre fait se présente également à l'analyse. On pourrait l'appeler l'exaltation romanesque. Elle est entretenue par la télévision, le cinéma et par un nombre incalculable d'œuvres littéraires qui surexcitent l'imagination. L'homicide dans ces contextes est presque invariablement présent comme un événement intéressant. Il s'agit du fou génial qui cherche à commettre un crime parfait par hédonisme. [...] La réalité, toutefois, est souvent fort différente.²⁷

Par ailleurs, Daniel Elie assume, dans son étude des homicides dans l'enceinte de Montréal, l'approche quantitative de son travail et n'hésite pas à affirmer en conclusion qu'une étude qualitative apporterait les meilleures réponses aux différentes interrogations comme les motivations ou autres détails concernant les protagonistes²⁸. Son étude aborde, entre autres, l'évolution spatio-temporelle des homicides en distinguant les différents districts de Montréal à travers différentes cartographies de l'île de Montréal, mais aussi de la réaction sociale face à la criminalité²⁹. Daniel Elie tentera d'établir une classification des homicides, sujet de prédilection de nombreuses études.

A l'instar de Daniel Elie, Sylvie Grenier traita les différentes catégories d'homicides au Québec de 1954 à 1989³⁰. Son étude met en avant les différentes fluctuations dans le temps des catégories au Québec en commençant son bornage chronologique en fonction de la disponibilité de l'hebdomadaire québécois *Allô Police*, source prépondérante de son analyse. Elle affirme qu'aucune classification n'est reconnue, de fait, et que peu d'auteurs s'intéressent aux variations des catégories

²⁵ Roger Charland, « *Le meurtre à Montréal de 1944 à 1975 : une étude descriptive* », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1976, 301p.

²⁶ Daniel Elie, *L'homicide à Montréal*, Ville LaSalle, Québec, Hurtubise HMH, 1981, 103 p.

²⁷ *Ibid.*, p.9.

²⁸ *Ibid.*, p.77.

²⁹ *Ibid.*, pp.50-52.

³⁰ Sylvie Grenier, « *L'évolution des catégories d'homicides au Québec de 1954 à 1989* », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1993, 117p.

Introduction

d'homicides sur une période importante³¹. Elle démontre qu'une très forte augmentation des homicides (200%) se produit dans la province québécoise entre 1968 et 1976³².

Marc Ouimet, quant à lui, analyse la criminalité tout au long du XX^e siècle dans la province québécoise³³, l'homicide y trouve évidemment sa place tout au long d'un chapitre³⁴. Le quatrième chapitre de l'ouvrage aborde la criminalité au Canada et au Québec avant 1962. En effet, comme nous le verrons tout au long de notre étude, la date de 1962 coïncide avec la création de la Déclaration Uniforme de la criminalité (DUC) donnant des données uniformisées pour différents types de violences, dont l'homicide. Il affirme cela en introduction de son chapitre :

Ainsi, depuis longtemps on compile des données sur la justice. Toutefois, le principal problème réside dans le fait que les règles de décompte et d'enregistrement de ces données sont rarement identiques sur une longue période. [...] Pour analyser l'évolution sur de longues périodes, il faut se fier à une mosaïque de séries d'origines diverses.³⁵

Par conséquent, l'approche historiographique des homicides au Québec au XX^e siècle, abordant à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs de ces crimes, se trouve naturellement confrontée à la complexité des sources disponibles, créant ainsi un défi pour les chercheurs. Des données détaillées concernant la criminalité sur une longue période se relève être assez complexe. La plupart des études sur la criminalité ont commencé à être menées après les années 1960, car c'est à cette époque que les données statistiques couramment utilisées ont commencé à être compilées. Donald Fyson y fait référence dans un article qui retrace les poursuites judiciaires, et non pas seulement l'homicide, au Québec sur les trois derniers siècles³⁶.

Marc Ouimet aborde tout de même l'évolution du taux d'accusations pour meurtre et du taux d'homicides au Québec, en se basant selon les données de coroners de 1917 à 1975, mais en menant une analyse des données chiffrées et non pas des

³¹ *Ibid.*, p.17.

³² *Ibid.*, p.85.

³³ Marc Ouimet, *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*, [Québec] : Saint-Nicolas, Québec, Editions de l'IQRC : Presses de l'Université Laval ; Distribution de livres Univers, 2005, 403 p.

³⁴ *Ibid.*, pp.145-167.

³⁵ *Ibid.*, p.59.

³⁶ Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée: Quebec, 1712-1965 » dans Jean-Marie Fecteau and Janice Harvey, eds., *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution: Pour une problématique historique de l'interaction* (Québec: Presses de l'Université du Québec, 2005), pp. 85- 119.

Introduction

détails entourant ces homicides³⁷. Dans ce même ouvrage, Marc Ouimet met en avant l'importance de traiter l'homicide comme un puissant indicateur du niveau de violence dans une région. Un autre ouvrage, sous la direction de Maurice Cusson et Marc Le Blanc, aborde la criminalité dans la sphère québécoise sous différents vecteurs³⁸. Le troisième chapitre³⁹ s'attarde plus spécifiquement sur les homicides. Ce chapitre insiste notamment sur l'importance de l'existence d'un protagoniste pacificateur et que ce dernier est décisif dans l'évolution du conflit⁴⁰. Ce chapitre traite les homicides ayant eu lieu au Québec entre 1986 et 1996 et brosse différentes caractéristiques des meurtriers et des victimes telles que les âges ou encore le statut marital des protagonistes de l'homicide⁴¹. Ce chapitre s'appuyant, notamment, sur le mémoire de maîtrise de Nathalie Beaulieu traitant les homicides sur cette même période⁴².

Face à la complexité d'entreprendre une étude d'ensemble des homicides au XX^e siècle compte tenu de la disponibilité des sources, certains auteurs vont centrer leurs travaux sur des approches spécifiques de l'homicide. Raymonde Boisvert analysera les différents homicides conjugaux se déroulant à Montréal dans la seconde moitié du XX^e siècle⁴³ où l'uxoricide représente une part écrasante. (92 % des meurtriers sont des hommes dans le cadre des homicides conjugaux commis à Montréal entre 1985 et 1989.⁴⁴) Raymonde Boisvert s'appuiera aussi sur des données collectées depuis l'hebdomadaire *Allô Police* afin d'établir ses recherches. À l'inverse, Joanne Bernier et André Cellard vont aborder le phénomène des femmes matricides au Québec⁴⁵ à travers les procès de ces femmes. Sylvie Frigon s'intéressa aussi à ces femmes meurtrières en se posant la question des motivations et de la culpabilité de ces

³⁷ Marc Ouimet, *op cit.*, p.72.

³⁸ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.

³⁹ Ce troisième chapitre est le fruit du travail collaboratif de Maurice Cusson, Catherine Rossi, Nathalie Beaulieu et Fabienne Cusson.

⁴⁰ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op.cit.*, p.81.

⁴¹ *Ibid.*, p.83-84.

⁴² Nathalie Beaulieu, « *L'homicide au Québec de 1986 à 1996 : Analyse descriptive et typologique.* », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2001.

⁴³ Raymonde Boisvert, « *L'homicide conjugal à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989.* », Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1996.

⁴⁴ Raymonde Boisvert et Maurice Cusson, « *L'homicide conjugal à Montréal* », *Recherches sociographiques*, 35, 2 (2005), p. 243.

⁴⁵ Joanne Bernier et André Cellard, « *Le syndrome de la femme fatale : « Matricide » et représentation féminine au Québec, 1898-1940* », *Criminologie*, 29, 2 (2005), pp.29-48.

Introduction

dernières⁴⁶. Marie-Aimée Cliche analysa les filicides de 1775 à 1965 dans la province québécoise⁴⁷ ainsi que l'infanticide dans la région de Québec du milieu du XVII^e siècle au XX^e siècle⁴⁸. Gilbert Cordeau examinera les homicides au sein de la pègre québécoise⁴⁹, en s'appuyant sur les recherches effectuées dans sa thèse, qui joueront d'ailleurs un rôle majeur dans notre étude, particulièrement de 1970 à 1975.

L'étude historiographique des homicides au Québec durant le XX^e siècle révèle l'absence d'une vision d'ensemble du phénomène homicide de 1945 à 1975. Malgré l'existence d'études se concentrant sur des catégories spécifiques d'homicides ou limitées à une seule ville, il manque une analyse approfondie de l'homicide au Québec en tant que phénomène historique et social, allant au-delà des simples statistiques. Cette absence s'explique en partie par la difficulté de coordonner les différentes sources disponibles sur cette période spécifique, qui constitue un défi considérable. L'accessibilité aux sources demeure le principal obstacle à combler cette lacune dans l'historiographie. Comme nous l'avons précédemment souligné, plusieurs études préfèrent se concentrer sur une période où une source unique couvre l'intégralité de la période étudiée, par souci de fiabilité. Peu d'études ont entrepris la mise en relation et la confrontation de différentes sources, en raison des divergences dans les méthodes de quantification. Par conséquent, une importance primordiale réside dans le fait de définir les homicides retenus dans notre travail de recherche.

Il faut tout d'abord définir l'homicide, au Québec, afin de savoir ce que nous retenons et ce que nous allons exclure de nos recherches. Selon le *Code criminel* de 1892 : « L'homicide est le fait de celui qui tue un être humain, directement ou indirectement, par quelque moyen que ce soit »⁵⁰.

Sachant que la base de notre travail repose sur le fait de mesurer le niveau de violence dans la société québécoise de 1945 à 1975 et d'en déceler des possibles modèles : l'intentionnalité est un facteur prépondérant. En ce sens, nous ne retiendrons qu'uniquement les homicides coupables dans le cadre de cette étude. Les homicides

⁴⁶ Sylvie Frigon, « L'homicide conjugal féminin, de Marie-Josephte Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense ? », *Criminologie*, 29, 2 (2005), pp.11-27.

⁴⁷ Marie Aimée Cliche, *Fous, ivres ou méchants ? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, Montréal, Boréal, 2011, 274 p.

⁴⁸ Marie Aimée Cliche, « L'infanticide dans la région de Québec (1660-1969) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 1 (2008), pp.31-59.

⁴⁹ Gilbert Cordeau, « Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de comptes », *Criminologie*, 22, 2 (2005), pp.13-34.

⁵⁰ *Code Criminel*, 55-56 Victoria, c.29 (1892), art. 218.

Introduction

non coupables peuvent être un cas de légitime défense ou encore un homicide accidentel résultant d'une collision de voiture. Ils ne vont avoir que peu d'importance dans notre étude, car ces derniers ne révèlent que des situations fortuites ne pouvant mesurer le niveau de violence d'une société. Ainsi, il semble pertinent de s'intéresser uniquement aux homicides qui comportent une intentionnalité criminelle, *mens rea*. De plus, ils ne sont pas des infractions.

Les sections concernant l'homicide sont complètement revues lors de la révision du *Code criminel* de 1955. Selon la révision du *Code criminel* en 1955 : « Commet un homicide quiconque, directement ou indirectement, par quelque moyen, cause la mort d'un être humain. »⁵¹ Avant 1961, l'homicide est coupable ou non coupable. Les homicides coupables comprennent le meurtre, l'homicide involontaire coupable, soit le *manslaughter*, ainsi que l'infanticide.

Le meurtre est le fait de causer la mort d'une autre personne de manière intentionnelle. Avant 1961, le meurtre était, de fait, considéré comme qualifié et la peine de mort était sa seule sentence. Une modification législative en 1961 dans le *Code criminel* apparaît avec, notamment, une division du meurtre en deux catégories : le meurtre qualifié et le meurtre non qualifié⁵². Le meurtre au 1^{er} degré, donc qualifié, est le plus grave avec une peine de mort à la clef et est le résultat d'un acte intentionnel, délibéré et prémédité. Un meurtre peut aussi être classifié de meurtre au 1^{er} degré si la victime est un représentant de la loi, si une agression sexuelle accompagne l'homicide ou encore si cela résulte d'un détournement d'avion. Le meurtre au 2nd degré représente tout simplement les meurtres ne s'apparentant pas à cette définition précédente. Enfin, en 1967, le meurtre qualifié ne concerne que le meurtre d'un représentant de la loi et la sentence n'était autre que la peine de mort et l'intégralité des autres meurtres rentraient dans la catégorie des meurtres au 2nd degré. On tend vers un rétrécissement du meurtre qualifié tout au long de la seconde partie du XX^e siècle.

Autre homicide coupable, le *manslaughter* ou encore l'homicide involontaire coupable. Il ne faut évidemment pas le confondre avec l'homicide accidentel. Lorsqu'il est question d'homicide involontaire coupable, cela implique que la personne

⁵¹ *Code criminel*, S.c., 2-3 Eliz. II (1953-54), c. 51, a.194.

⁵² *Code criminel*, S.c., 2-3 Eliz. II (1953-54), c. 51, a. 202A ajouté par Loi modifiant le Code criminel (Meurtre qualifié), S.c., 9-10 Eliz. II (1960-1961), c. 44, a. 1.

Introduction

responsable du crime a agi impulsivement sous l'emprise de la colère, suscitée par une provocation soudaine. En d'autres mots, l'auteur de l'homicide n'a pu se contenir face à une situation qu'il a assimilée à une injustice par exemple :

Un homicide coupable qui autrement serait un meurtre peut être réduit à un homicide involontaire coupable ou manslaughter si la personne qui l'a commis a ainsi agi dans un accès de colère causé par une provocation soudaine.⁵³

En soi, une circonstance faisant qu'on « minimise » l'acte d'un point de vue de la sanction qu'on lui donne juridiquement. En quelque sorte, qu'une personne raisonnable qui dans cette même situation aurait pu faire cet acte. La distinction dans certains cas peut sembler minime entre un meurtre au 2nd degré et un homicide involontaire coupable. L'appréciation du juge joue ainsi un rôle extrêmement important dans cette différenciation.

En dernier lieu, nous évoquerons sur un type d'homicide particulier qui retient notre attention dans le cadre de cette analyse : l'infanticide. Cet homicide se réfère au décès d'un nouveau-né causé volontairement par la mère, que ce soit par un acte ou par une omission, engendré par un certain déséquilibre psychique découlant de l'accouchement ou de la lactation. L'infanticide se distingue par le fait que la mort survient au cours de la première année de vie de l'enfant, le distinguant ainsi du filicide plus général. Dans le cas où l'infanticide se produit dans les vingt-quatre premières heures de vie de l'enfant, on se réfère plus spécifiquement au néonaticide, comme il est mentionné depuis les années 1970. Bien que de nombreuses études se soient déjà penchées sur le phénomène de l'infanticide, notre étude se concentrera spécifiquement sur cette facette en l'incluant dans une analyse plus globale des filicides et des homicides familiaux. En examinant l'infanticide de manière plus approfondie au sein de notre échantillon d'années, nous souhaitons déceler d'éventuelles évolutions dans les motifs qui le sous-tendent au fil du temps. De plus, les sources quantitatives que nous utiliserons dans notre étude prennent en compte spécifiquement l'infanticide.

Nous ne retiendrons pas dans notre analyse les homicides par négligence criminelle ainsi que les homicides légaux émanant des autorités comme la peine de mort ou l'action d'un policier dans le cadre de ses fonctions. Concernant les homicides

⁵³ *Code criminel*, S.c., 2-3 Eliz. II (1953-54), c. 51, a. 203.

Introduction

par négligence criminelle, il est intéressant d'observer que dans le cadre de notre bornage chronologique, un particularisme apparaît. En effet, il est assez fréquent avant 1950 que certains homicides accidentels, donc purement fortuits, donnent lieu à une condamnation pour homicide involontaire coupable ou encore pour meurtre. Ce n'est qu'en 1953-1954 qu'une refonte du *Code criminel*⁵⁴ font que les homicides par négligence criminelle vont voir le jour. Ainsi pour les années d'échantillonnages de 1945 et 1950, il faudra le prendre en considération.

Dans le cadre de cette analyse, il était important de rechercher une cohérence permettant de dépasser la « simple » quantification des homicides. Comme nous le détaillerons plus loin dans cette introduction, notre principale source officielle pour évaluer le nombre d'homicides considère uniquement les homicides coupables. Cela correspond parfaitement à l'orientation que nous souhaitons donner à ce travail, à savoir mesurer la violence à travers le prisme de l'homicide. De plus, notre source principale, l'hebdomadaire *Allô Police*, qui nous permettra d'obtenir les détails des années d'échantillonnages, recense également les différents homicides.

Il ne faut pas restreindre cette étude à la recherche de la culpabilité présumée de l'auteur, mais d'examiner les circonstances entourant l'acte qui entraîne la mort. Certaines affaires que nous abordons peuvent aboutir à l'acquittement du meurtrier, sans que cela n'impacte la comptabilisation de l'affaire, d'autant plus que la clémence du juge peut avoir une incidence significative sur le verdict rendu. Enfin, notre étude se concentre sur les meurtriers, les victimes et les affaires d'homicides. Dans un souci de cohérence statistique, il sera considéré qu'un meurtrier qui tue deux personnes simultanément ne constitue qu'une seule affaire d'homicide.

Pour ce travail de recherche, une pluralité de sources a été mobilisée, chacune répondant à des objectifs précis visant à la fois la quantification de l'homicide et les détails entourant ces crimes. Cependant, il convient de souligner que le choix du bornage chronologique pour cette étude, bien qu'il donne une pertinence historique, peut présenter des risques quant à la disponibilité des sources.

⁵⁴ *Code criminel*, S.c., 2-3 Eliz. II (1953-54), c. 51, a. 191-193. Le nouveau Code criminel entre en vigueur le 1^{er} avril 1955.

Introduction

Premièrement, les index des coroners nous permettent de connaître le nombre d'homicides recensés dans la province québécoise sur la quasi-intégralité⁵⁵ de notre bornage chronologique. Ces derniers interviennent quand une mort violente (accident, homicide ou suicide) ou qu'un décès n'a pas de cause définie. Cette source étatique permet à notre étude de quantifier les homicides. Elle est, de plus, essentielle afin de pallier la difficulté qu'il existe de connaître les détails des homicides se déroulant au Québec de 1945 à 1953. Sur cette période précise, aucune source retenue ne permet d'avoir les circonstances des homicides. Les index des coroners permettent de connaître l'identité de l'accusé et de la victime. Ainsi, cela a permis par la suite d'explorer les collections numériques *Revues et journaux québécois* du site de la BAnQ⁵⁶. Un moteur de recherche a permis de localiser les différentes revues ou journaux québécois ayant relaté les différents homicides. En ce sens, les noms des acteurs de l'homicide étaient essentiels afin de localiser les homicides en question.

Seconde source officielle émanant des autorités canadiennes, permettant de quantifier l'homicide : *Statistique Canada*. Plus précisément, son enquête sur les homicides à la suite de la Déclaration Uniforme de Criminalité (DUC). En effet, ce n'est qu'en 1961, dans le but d'uniformiser les différents services de police des provinces, qu'une enquête sur la criminalité voit le jour ; même si les statistiques policières sont répertoriées depuis 1920. Cependant, cette source comporte une limite pour des raisons de confidentialité, elle nous indique uniquement le nombre de victimes sur notre période d'étude et en aucun cas d'autres renseignements concernant les détails entourant les homicides. Ce n'est qu'en 1976, que des détails entourant le crime, notamment la catégorisation des homicides, vont voir le jour. Donc, hors de notre bornage chronologique. Cependant, cette source officielle ne doit pas être considérée comme préférable aux autres sources, en particulier les sources journalistiques, car son caractère étatique ne la rend pas infaillible. Certains aspects nébuleux entourent ce programme de Déclaration Uniforme de la Criminalité. Concernant sa disponibilité, l'intégralité des documents est accessible sur le site du service *Statistique Canada*.

⁵⁵ Les homicides au Québec selon les rapports des coroners couvrent la période 1945-1971 et proviennent de l'Annuaire Statistique du Québec.

⁵⁶ BAnQ, *Revues et journaux québécois* [En ligne]. http://banq.qc.ca/collections/collection_numerique/journaux-revues/index.html (Page consultée le 8 mai 2022).

Introduction

La dernière source officielle concerne les dossiers des cas menant à une condamnation à la peine capitale au Québec, conservés à Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa. Ces archives renferment des informations essentielles, telles que les procès-verbaux et les preuves attestant de l'exécution de la peine capitale en cas de non-commutation en emprisonnement à perpétuité. Elles sont indispensables pour étudier les détails et les circonstances entourant les homicides, dépassant ainsi le cadre d'une simple recherche quantitative. Bien que le nombre de condamnations à mort ait décliné au fil des années, cette source offre des renseignements importants, tels que la nationalité ou la profession du condamné. Ces éléments ne constituent qu'une infime partie des homicides étudiés. Néanmoins, ils permettent de vérifier la crédibilité de la source journalistique que nous examinerons par la suite. Une analyse de cette source a été réalisée lors d'un déplacement à Ottawa, ce qui nous a permis d'accéder à la quasi-totalité des dossiers relatifs à notre période d'étude.

D'un point de vue théorique, d'autres sources officielles auraient pu être mobilisées, en particulier les registres d'accusation d'homicide consignés dans les archives judiciaires, incluant les archives des tribunaux criminels éminents tels que la Cour du banc du roi, la Cour du banc de la reine ou encore la Cour supérieure, comme Nathalie Ricard l'a fait dans le cadre de sa thèse⁵⁷. Bien que conservées dans divers centres d'archives de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la dispersion géographique de ces archives et les complexités liées à la localisation précise des dossiers ont contribué à nous orienter vers d'autres pistes de recherche.

Les sources retenues, mentionnées précédemment, ne permettent qu'un traitement quantitatif du phénomène homicide au Québec de 1945 à 1975, à l'exception de la dernière source, qui est toutefois trop restrictive. Il était nécessaire pour notre recherche d'explorer une source qui nous permette de pénétrer au cœur des homicides en fournissant des informations précises sur les protagonistes impliqués et les circonstances entourant ces crimes. L'hebdomadaire québécois *Allô Police* répondait parfaitement à cet impératif. Fondé en février 1953, de l'union de trois journalistes, Robert Poulin, Berthold Brisebois et Fernand Boisseau, l'hebdomadaire

⁵⁷ Nathalie Ricard, *La cour du banc du roi dans le district de Montréal, 1945-1964 : itinéraires en justice et régulation institutionnelle de la criminalité grave*, 2021, Thèse de l'Université du Québec à Trois-Rivières, 386 p.

Introduction

se décrit comme un tabloïd ayant pour but de « démystifier et de prévenir le crime⁵⁸. » L'hebdomadaire est spécialisé dans la couverture des faits divers et comme son nom l'indique de faits divers en lien avec les crimes perpétrés dans la province québécoise. Ainsi, l'homicide tient une place prépondérante dans les lignes de l'hebdomadaire compte tenu de sa nature. En somme, le crime à son paroxysme : ôter la vie. Cette source journalistique n'hésite pas à faire preuve d'un sensationnalisme à toute épreuve aussi bien dans les titres, les images sanglantes ou encore les articles empreints de détails scabreux. Au premier abord, l'hebdomadaire semble bien loin d'avoir sa place dans une étude universitaire sur l'homicide dans la province de Québec.

Paradoxalement, cette source journalistique n'hésitant pas à mettre les détails les plus macabres dans un but lucratif est essentielle à notre étude sur l'homicide. En effet, les nombreux détails entourant les homicides permettent de ne plus se contenter à quantifier les morts, mais d'être au plus près des crimes en question. Encore faut-il que les nombreux détails de l'hebdomadaire puissent être suffisamment fiables afin qu'ils soient retenus. La crédibilité de cet hebdomadaire a été démontrée à de nombreuses reprises notamment à travers les travaux universitaires de Sylvie Grenier⁵⁹ ou encore de Gilles Cordeau⁶⁰. Ce dernier n'hésite pas à affirmer que le journal *Allô Police* est « le plus important répertoire des homicides commis dans la province de Québec et ses dossiers sont régulièrement consultés par les policiers⁶¹ ». Roger Charland dans son mémoire de recherche⁶² analysant les meurtres à Montréal entre 1944 et 1975 apporte une analyse semblable. De plus, l'hebdomadaire publie en janvier de chaque nouvelle année une *Revue annuelle des meurtres* répertoriant tous les homicides dans la province québécoise ayant lieu sur l'année passée. Enfin, concernant l'accessibilité de cette source, quelques numéros sont partiellement numérisés grâce au service *Google News*. Il était absolument nécessaire d'avoir l'intégralité des numéros en question afin d'analyser au mieux cette source. L'intégralité des hebdomadaires était disponible au format papier au Centre de

⁵⁸ Mathieu-Olivier Côté, *La représentation du crime dans la presse écrite québécoise : le cas d'Allô Police*, 2002, Mémoire de l'Université Laval, p.35.

⁵⁹ Sylvie Grenier, *L'évolution des catégories d'homicides de 1954 à 1989*, 1993, Mémoire de l'université de Montréal.

⁶⁰ Gilles Cordeau, *Les règlements de compte dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986*, 1991, Thèse de doctorat de l'université de Montréal.

⁶¹ Gilbert Cordeau, *op. cit.*, 2005.

⁶² Roger Charland, *Le meurtre à Montréal de 1944 à 1975 : une étude descriptive*, 1976, Mémoire de l'Université de Montréal.

Introduction

conservation de l'université de Montréal, ce qui m'a permis de faire une numérisation intégrale des différents numéros.

En outre, il convient de mentionner les autres journaux québécois, car bien qu'*Allô Police* se spécialise dans le domaine du crime, les homicides suscitent une couverture médiatique suffisamment importante pour que les journaux "généralistes" mentionnent régulièrement les circonstances et les procès liés à certains meurtres dans la province québécoise. Nous pouvons citer : *Le Soleil*, *La Presse*, *Le Devoir*, *La Tribune* ou encore *Le Nouvelliste* afin de pallier les rares manquements d'*Allô Police* ou encore certaines erreurs s'immiscant dans les articles des journalistes. En somme, un moyen de vérification ou des sources complémentaires afin de connaître les détails des circonstances entourant les homicides. Afin d'utiliser la complémentarité de ses autres journaux, la numérisation de ces derniers par BAnQ a été utile. De manière plus spécifique, dans le but de localiser les occurrences homicides, les fonctionnalités de recherche par mots-clés mises en place par BAnQ ont eu une grande utilité, permettant ainsi une exploration complète de l'ensemble des documents contenant la référence du nom d'un meurtrier ou d'une victime.

Cette étude a pour ambition de proposer une approche de type anthropologique du phénomène de l'homicide dans la province de Québec, sur une période de 30 ans allant de 1945 à 1975, en ayant recours à une approche à la fois quantitative et qualitative. Au-delà de l'analyse de l'évolution du nombre d'homicides durant cette période, cette étude se propose d'adopter une posture critique vis-à-vis des sources de données disponibles sur le sujet, en particulier en ce qui concerne la question épineuse du "chiffre noir". Dans cette perspective, l'étude des affaires d'homicides sera menée afin de dégager les différentes facettes de ce phénomène, en se concentrant sur des éléments tels que le genre du meurtrier, les motivations de l'homicide, ou encore la nature des liens entre le tueur et sa victime. En explorant ces aspects, cette thèse se veut une contribution à l'histoire culturelle et sociale de la violence dans la province de Québec, permettant ainsi de dégager certaines tendances et de mieux comprendre les enjeux sociétaux qui sous-tendent ce phénomène.

Comment appréhender cette montée des homicides entre 1945 et 1975, compte tenu des sources de données disponibles pour appréhender les différentes facettes de ce phénomène criminel ?

Introduction

Cette recherche met l'accent sur l'analyse des facteurs qui ont contribué à cette hausse et cherchera à les expliquer à travers les changements sociétaux survenus au cours des trente dernières années. En effet, l'étude de cette forme de violence nécessite une analyse en profondeur des transformations sociales et culturelles qui y ont conduit et qui ont pu avoir un impact sur cette évolution. En outre, cette recherche accordera une attention particulière à l'analyse des sources et à leur remise en question afin d'assurer la fiabilité et la validité des données recueillies.

La complexité de la croissance des homicides ne peut être appréhendée par une analyse strictement démographique. En effet, la corrélation entre la taille de la population et le risque de violence résultant d'interactions sociales accrues est un facteur à prendre en compte, mais n'est pas suffisante. Il est donc impératif d'examiner les changements sociétaux qui ont eu lieu au cours des trente dernières années pour comprendre l'évolution de cette forme de violence.

Par ailleurs, la compréhension des trajectoires individuelles s'avère essentielle pour établir une continuité entre les homicides commis en 1945 et ceux de 1975. Dans cette perspective, l'échantillonnage adopté dans cette étude s'intègre parfaitement à une approche qualitative de l'homicide. Il s'agit de remettre en question la quantification de l'homicide et de considérer le concept de "chiffre noir" tant avancé dans le traitement des homicides, mais plus largement de la criminalité en général. Il faut analyser la nature des sources ainsi que le rôle des forces de l'ordre dans la comptabilisation de l'homicide. Bien que la quantification de l'homicide présente certains avantages, notamment en termes de fiabilité des données, elle ne saurait être considérée comme un reflet exact de la réalité. L'exactitude est impossible, car les chiffres ne reflètent que l'action de collecte de l'homme. Ainsi, l'étude ne vise pas fondamentalement à établir une corrélation parfaite entre les différentes sources de mesure de l'homicide. La recherche d'une telle corrélation pose la question de l'interdépendance des sources utilisées dans cette étude. En revanche, l'observation des tendances sur une période de trente ans permet d'obtenir une vision d'ensemble de l'évolution de l'homicide. Il convient donc de considérer la quantification de l'homicide comme un premier diagnostic, plutôt qu'une finalité. Cette étude se veut résolument qualitative et cherche à déconstruire la prépondérance apparente des statistiques officielles sur d'autres sources telles que les médias. Les sources journalistiques, en « humanisant » le crime

Introduction

et en fournissant des détails et des circonstances entourant la mort, permettent de comprendre l'envers du phénomène de l'homicide.

Cette recherche tente de savoir si différents facteurs sociétaux peuvent justifier la faiblesse de l'homicide de 1945 à 1960 ou à l'inverse la hausse croissante des homicides entre 1961 et 1975. Sachant que notre bornage chronologique est sur une période de 30 ans, notre travail sur le temps long s'accorde à étudier nos données et le « processus de civilisation » du sociologue allemand Norbert Elias. En 1939, Norbert Elias publie en deux tomes l'ouvrage *Über den Prozess der Zivilisation*. La traduction française de l'ouvrage ne va être effective que bien plus tardivement⁶³. Pour cet auteur, la diminution de toutes formes de violence interpersonnelle est liée directement au développement de l'Etat et des dispositions qu'il peut prendre aussi bien la mise en place de la police ou encore de l'armée. Plus globalement, il met en avant les transformations et les changements des régimes des mœurs et des émotions en Europe de l'Ouest entre le XV^e siècle et le XIX^e siècle. Il sera intéressant de mettre en avant les mœurs d'une société québécoise en mutation durant cette période de 30 ans.

En effet, l'échantillonnage permet de distinguer si une évolution existe dans la nature même de la violence interpersonnelle. De plus, notre bornage chronologique montre que quantitativement les homicides ne font que croître au Québec ; il est donc intéressant de mettre en exergue si une quantification plus grande annule de fait le paradigme éliasien ou si l'augmentation peut se référer à une exception. En effet, comme le montre le sociologue français Yves Bonny :

Tout code de mœurs fonctionne comme un régime, c'est-à-dire comme une forme de contrôle social exigeant l'exercice d'un autocontrôle.⁶⁴

Il faut aussi étudier les diverses catégories d'homicides afin de déterminer si l'augmentation constante des homicides de 1945 à 1975 reflète une augmentation globale de toutes les catégories d'homicides ou si elle révèle l'émergence d'une typologie spécifique. Une attention particulière est accordée à l'évolution des homicides conjugaux dans le temps, afin d'analyser leur augmentation. Toutefois, il est important de comparer les caractéristiques des homicides conjugaux de l'après-guerre

⁶³ Respectivement en deux volumes : *La Civilisation des mœurs* (1973) et *La Dynamique de l'Occident* (1975).

⁶⁴ Yves Bonny, Erik Neveu, et Jean Manuel de Queiroz, *Norbert Elias et la théorie de la civilisation : lectures et critiques*, 2015, p.148.

Introduction

à ceux de 1975. De plus, cette étude ne se limite pas à identifier les changements dans la nature de l'homicide au cours de ces trois décennies, mais vise également à dégager les tendances durables qui se dessinent au fil du temps. Par ailleurs, l'analyse portera sur le contexte spatial de ces décès afin de déterminer si certains lieux de sociabilité sont spécifiquement associés à la mortalité ou si, au contraire, la mort survient principalement dans un cadre intimiste.

Ce travail porte sur une période peu explorée par les principales recherches en histoire et en criminologie, à savoir la violence homicide entre 1945 et 1975. Nathalie Ricard montre, d'ailleurs, ce manque historiographique dans sa thèse :

La majorité des travaux en histoire du droit et de la justice criminels concernent l'époque antérieure au milieu du XX^{ème} siècle ; la plupart ne vont pas au-delà de 1920. *A contrario*, la majeure partie des travaux québécois en criminologie traite de la période ultérieure aux années 1960, puisque cette époque marque l'uniformisation des pratiques d'enregistrement de la criminalité au Canada.⁶⁵

La problématique de notre recherche porte donc sur l'analyse des facteurs qui ont contribué à la hausse des homicides dans la province du Québec depuis les années 1960. Nous cherchons à comprendre la spécificité de cette hausse de la violence en considérant les trajectoires individuelles des homicides, en remettant en question la quantification de l'homicide et en examinant la nature des sources et le rôle des forces de l'ordre dans la comptabilisation de l'homicide. Notre travail se consacre à savoir si la hausse des homicides est le fait d'un seul responsable, une pègre montréalaise se structurant, engendrant ainsi des règlements de compte ou si cette dernière est un facteur d'augmentation, mais pas un facteur d'unique justification.

Notre étude s'intéresse également à la dimension géographique des homicides, en explorant la possibilité que la hausse des taux d'homicides soit liée à des facteurs propres aux zones urbaines ou rurales. Nous accordons une attention à la ville de Montréal, qui a suscité un intérêt particulier dans la seconde moitié du XX^e siècle en raison de son importance économique, démographique et culturelle.

La méthodologie de recherche sur une période aussi longue de 30 ans nous oblige à procéder à un échantillonnage de nos données. Cet échantillonnage, tous les 5

⁶⁵ Nathalie Ricard, *La cour du banc du roi dans le district de Montréal, 1945-1964 : itinéraires en justice et régulation institutionnelle de la criminalité grave*, 2021, Thèse de l'Université de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pp.8-9.

Introduction

ans, va permettre de voir les évolutions dans la nature de l'homicide. Ces caractéristiques ne se limitent pas aux détails conventionnels relatifs à l'homicide, tels que l'âge ou la profession du meurtrier, mais elles englobent également la réaction du meurtrier face à l'acte irréparable, ainsi qu'une attention particulière portée à la victime. Afin de satisfaire l'ambition de cette thèse, deux phases, distinctes, sont essentielles.

La première était de quantifier l'homicide sur notre période d'étude. En somme, connaître les homicides recensés dans le bornage chronologique sélectionné en croisant plusieurs sources afin de comprendre les raisons d'une corrélation ou d'un écart entre les chiffres obtenus. A cet effet, différentes sources étaient disponibles sur notre période, comme nous l'avons vu. Cependant, ces sources se chevauchent en fonction de la période de notre étude. Cela n'est en aucun cas problématique, au contraire, cela permet d'estimer que les chiffres avancés sont au plus proches de la réalité. Cela est plus problématique quand on assiste à une partie de notre série étudiée en ayant une seule source comme sur la période de 1945 à 1953. De plus, certaines sources officielles comme l'enquête sur les homicides de *Statistique Canada* ne nous donnent que peu ou pas de détails sur les circonstances entourant les crimes pour notre période d'étude.

La seconde phase de cette étude, s'attarde non pas cette fois sur l'approche quantitative de l'homicide en termes de victimes, mais sur une approche qualitative. En effet, l'échantillonnage y trouve tout son sens. Essentiels, afin de mesurer les fluctuations de 1945 à 1975, les chiffres ne donnent qu'une vision partielle du phénomène homicide. Ainsi, tous les homicides retenus dans le cadre de cette étude y sont répertoriés en y attelant les détails aussi bien le lieu de l'homicide, l'arme du crime ou encore les altérations d'états des protagonistes au moment de l'acte. Une attention particulière sera aussi portée sur la catégorisation des homicides ; sujet où aucune classification ne semble émerger dans les écrits universitaires. Pour ce faire, *Allô Police* apparaît, paradoxalement, comme constitutive de l'essence même de notre travail. Les détails scabreux et son sensationnalisme, déjà évoqué auparavant, permettent d'être au plus proche des meurtriers et des victimes.

En outre, la fiabilité des informations est largement attestée, comme en témoignent de nombreuses études qui en font leur unique source compétente.

Introduction

L'hebdomadaire ne se limite pas à fournir les circonstances du crime, mais nous livre également des détails précis sur le lieu du drame. Ainsi, un répertoire des adresses des crimes a permis un travail de géolocalisation permettant de dresser une cartographie des homicides à l'échelle provinciale, mais aussi à l'échelle montréalaise. Cette articulation des deux approches, qualitative et quantitative, permettra d'avoir une vue d'ensemble des homicides, mais aussi de s'immerger dans la réalité des homicides et de ses spécificités durant 30 ans.

Les détails entourant les différents lieux de l'homicide sont très solidement répertoriés dans *Allô Police*. Cela permet de lister les adresses⁶⁶ de la quasi-totalité des homicides se déroulant sur nos années d'échantillonnages. Quand une adresse semble manquante ou nébuleuse, les autres sources à notre disposition ont permis d'assurer une complémentarité. D'une part, les autres journaux mentionnés ont comblé une lacune, et d'autre part, les dossiers d'exécutions de peines capitales ont été utilisés pour vérifier les données et garantir la fiabilité des informations concernant les adresses. Cette liste des adresses a permis de codifier les coordonnées des lieux du crime afin d'établir une cartographie à l'aide du logiciel *ArcGIS Pro*.

La méthodologie de recherche a donc consisté à considérer les sources avec leurs forces et leurs différentes faiblesses apparentes ; de ne pas béatifier les sources officielles, comme hiérarchiquement supérieures, et de ne pas s'arrêter au sensationnalisme d'une source journalistique pour en faire une source annexe.

Un plan en deux parties permet de délimiter clairement notre ambition. La première partie de notre étude se consacre à la quantification des homicides au Québec de 1945 à 1975. Cette première partie est composée de trois chapitres. Le premier de ces chapitres se consacre à l'analyse de la période allant de 1945 à 1960, en dressant un portrait de la province québécoise de l'après-guerre, à travers une étude de l'évolution démographique et de l'urbanisation de la région, ainsi que de l'impact des diverses forces sociales et régulatrices sur la société québécoise. Nous procédons à une quantification précise du nombre d'homicides commis pendant cette période, en utilisant les différentes sources documentaires que nous avons sélectionnées tout en prenant en compte certaines spécificités juridiques en vigueur à l'époque.

⁶⁶ Une vérification des adresses a été effectuée afin de déceler les changements de rues, ayant lieu dans la province Québécoise de 1945 à 1975, pour établir les coordonnées GPS de chaque homicide.

Introduction

Le deuxième chapitre concerne la période de 1961 à 1975, et examine une province sous l'auspice de la Révolution tranquille. Il consiste en une analyse des composantes de la société québécoise des années 1960 au milieu des années 1970. Nous examinons également une source étatique dans notre étude avec l'enquête sur les homicides par *Statistique Canada*, qui nous permettra de vérifier la cohérence et les tendances entre différentes sources pour établir des hypothèses. Nous terminerons ce chapitre par une synthèse de la quantification de l'homicide entre 1945 et 1975, en exprimant des hypothèses explicatives générales entre ces deux périodes de 15 ans qui montrent à la fois des changements sociaux importants, mais aussi des nouvelles méthodes de comptabilisation des homicides.

Enfin, le dernier chapitre de cette première partie de notre étude porte sur la question complexe du chiffre noir de l'homicide. Il faut s'interroger sur la validité de la source *Allô Police* compte tenu de son approche sensationnaliste.

La seconde partie de notre étude se consacre à l'essence même de notre travail de recherche, à savoir les différents protagonistes de la mort. Nous souhaitons aller au-delà de la simple constatation que l'homicide est une norme masculine, en explorant les différents aspects physiologiques et éducationnels qui pourraient expliquer cette prédominance dans ce crime de sang. Nous analysons également le genre de meurtriers pour voir si certaines particularités sont observées chez la gent féminine. Aussi, il est important de savoir si la précarité et la marginalité tendent à engendrer des comportements plus violents, en examinant nos données. Nous scrutons l'ascendance des meurtriers que nous avons recensés, afin de déterminer s'ils suivent la composition ethnique du Québec entre 1945 et 1975. Cette analyse permet de déterminer si certaines nationalités ressortent, prouvant ainsi certaines influences du monde interlope sur la fin de notre étude, notamment dans certains milieux mafieux d'immigration italienne. Le chapitre cinq de notre étude est dédié à l'analyse des lieux de la mort. Nous nous concentrons sur la ville de Montréal ainsi que sur d'autres espaces urbains québécois, tout en ne négligeant pas les homicides ruraux en raison de leur spécificité. Nous entreprenons une étude cartographique pour déterminer les zones à haut risque de criminalité, aussi bien à l'échelle provinciale que montréalaise, afin de déterminer si certains quartiers se démarquent comme symboles de la violence homicide. Nous examinons également la mort dans des environnements fermés, tels

Introduction

que les lieux publics clos, les voies publiques ou encore les homicides conjugaux à l'abri des regards, pour déterminer leur fréquence et leur prédominance dans différents types d'homicides. Cette étude nous permettra de déterminer si l'ensemble du monde urbain est dangereux ou si les dangers se limitent à un milieu spécifique et hermétique. L'altération des états sera également au centre de nos préoccupations. Bien que l'alcool soit sans aucun doute un puissant désinhibiteur, nous ne nous limitons pas à cette idée peu novatrice. Nous regarderons également les différentes altérations d'états, telles que les psychotropes ou autres drogues, qui apparaissent tout au long de notre période d'étude chronologique. Nous évaluerons si ces altérations d'état sont présentes uniquement chez les meurtriers ou également chez les victimes, créant ainsi un cocktail explosif empêchant le raisonnement dans le cadre d'un possible conflit. Enfin, ce chapitre se terminera par une étude des différents mécanismes pour donner la mort. Nous examinerons les armes blanches, les armes à feu, les explosifs ou encore les poisons pour déterminer leur proportion et s'il existe des tendances dans certains types d'homicides, notamment conjugaux, avec l'utilisation d'objets du quotidien ou encore de fusils pour la pratique de la chasse dans le monde rural.

Notre chapitre six s'engage sur un terrain qui suscite encore des débats quant à la catégorisation des homicides. Nous approfondirons la nécessité et les difficultés inhérentes à cette entreprise, compte tenu de la superposition possible de plusieurs catégories. Nous nous pencherons sur les tendances observées et déterminerons les catégories qui ont connu une augmentation plus ou moins marquée des homicides au Québec, avant de nous concentrer sur des sous-catégories spécifiques pour des analyses plus convaincantes. La suite de notre étude portera sur les homicides familiaux, en particulier le filicide qui en est le plus représentatif. Nous aborderons également la question des féminicides en analysant leur définition et en déterminant si certains cas étudiés correspondent à cette forme de violence de genre. Nous procéderons à une analyse minutieuse, tout en respectant notre cadre chronologique et en évitant tout anachronisme. Ce chapitre se terminera par une étude des réactions des meurtriers après leur acte et la récurrence de certains types de réactions pour certaines catégories d'homicides. Nous accorderons une attention particulière à la notion d'homicide-suicide, en examinant les mécanismes complexes de ces actes meurtriers à travers différents cas étudiés.

Introduction

Le dernier chapitre de notre étude porte sur le monde interlope et les caractéristiques distinctives de ce dernier, étant le principal responsable de la hausse des homicides observée dans les années 1970 et 1975. Nous commencerons par une approche essentielle qui consiste à retracer les différentes politiques publiques mises en place pour endiguer le phénomène de la pègre à Montréal dès le début du XX^e siècle, ainsi que les rapports de collusion ou de complaisance policière qui ont émaillé l'ensemble de notre étude. Nous étudierons également le mode opératoire spécifique de ce milieu interlope, notamment ce que l'on pourrait appeler la "professionnalisation de la mort" et ses traits marquants. Enfin, notre étude examinera si les règlements de compte, fruit des activités mafieuses, concernant les homicides, sont réellement un catalyseur de la violence, ou s'il ne faut pas ouvrir différentes perspectives de recherche pour comprendre le phénomène homicide au Québec et surtout comprendre son augmentation significative à la fin des années 1960.

PARTIE 1

Le mouvement des homicides au Québec : deux périodes distinctes

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

Ce chapitre permet d'aborder les homicides en chiffre sur une période allant de 1945 à 1960. Cette scission, quasi symétrique, séparant notre bornage en deux périodes de 16 ans et 15 ans respectivement, n'est pas voulue, mais coïncide parfaitement avec, d'une part, l'apparition d'une nouvelle source officielle¹ et, d'autre part, d'une augmentation durable des homicides. Cette période de 16 ans (1945-1960 inclut) comporte des obstacles quantitatifs non négligeables. En effet, étudier les homicides à l'échelle provinciale demande une accessibilité aux sources et la fiabilité de ces dernières. Les différentes études, mentionnées auparavant, traitant le phénomène homicide, ne s'y trompent pas en utilisant comme début du bornage chronologique 1961², date de l'apparition de la DUC ou encore 1954³, date de la première *Revue annuelle des meurtres*, répertoriant tous les homicides ayant eu lieu sur l'année précédente dans *Allô Police*. Celles qui s'y risquent essentialisent les études à l'échelle d'une ville⁴ et non pas de la province québécoise dans son ensemble. Plus encore, les données à l'échelle nationale sont plus facilement identifiables que celles spécifiques à l'échelle québécoise⁵. Certaines données officielles étant amalgamées ne permettant pas d'isoler les données à l'échelle provinciale.

Le présent chapitre se concentre principalement sur la quantification des homicides dans la province du Québec, dans le but d'observer les évolutions, corrélations et distinctions entre les différentes sources sélectionnées. Avant d'aborder les données chiffrées relatives aux homicides, nous examinerons les caractéristiques spécifiques de la société québécoise au cours de ces 15 années. Nous étudierons les particularités économiques, sociales, démographiques et religieuses de cette période, marquée par l'influence de Maurice Duplessis. L'objectif est d'évaluer s'il existe une interdépendance entre les facteurs sociaux et la tendance des homicides, et de

¹ La DUC (Déclaration Uniforme de Criminalité) en 1962 qui comptabilise les homicides à l'échelle provinciale à partir de l'année 1961.

² Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op.cit.*, pp.75-112.

³ Sylvie Grenier, *op.cit.*, 1993.

⁴ Daniel Elie, *op. cit.*, 1981.

⁵ Marc Ouimet, *op. cit.*, 2005, p.70.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

comprendre pourquoi cette période de 15 ans se caractérise par un nombre d'homicides nettement inférieur à celui des quinze années suivantes de notre étude.

1- Etat des lieux de la province québécoise de 1945 à 1960.

La première moitié du XX^e siècle avait marqué la société québécoise de deux guerres mondiales ainsi qu'une grave crise économique impactant le Québec durant les années 1930. La période 1945-1960 est indubitablement dominée par la figure du Premier ministre Maurice Duplessis et par son empreinte sur la société québécoise d'après-guerre⁶. Ministre de la province québécoise, une première fois, de 1936 à 1939, c'est avant tout la période où il devient pour la seconde fois ministre qui va impacter notre étude. En effet, Maurice Duplessis est ministre de la Province de Québec de 1944 à 1959 sous quatre législatures, soit quasiment la période que nous abordons ici. Cette période définie, notamment par certains historiens, sous la métaphore de Grande Noirceur voit un conservatisme affiché dans la société québécoise. Néanmoins, il convient de noter que cette dénomination est actuellement sujet de débats, remise en question par l'historiographie moderniste⁷.

Incarnation du traditionalisme de la société canadienne-française catholique, Maurice Duplessis allait représenter, jusqu'à sa mort en 1959, un conservatisme en matière sociale et politique⁸.

Economiquement, tout comme les Etats-Unis ou le reste du Canada, la province québécoise va connaître une forte croissance économique marquée par une hausse importante des investissements et de la production⁹. Paul-André Linteau le justifie par l'impact de la Seconde Guerre mondiale sur la société québécoise :

A cause des privations de la crise, puis du rationnement décrété pendant la guerre, ceux-ci ont dû reporter à plus tard l'achat de biens de toutes sortes, mais en particulier de biens durables comme les automobiles ou les appareils ménagers. Disposant d'épargnes accumulées pendant la guerre et de

⁶ Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain, T. 2 : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 2001, p.203.

⁷ Gérard Bouchard, « L'imaginaire de la grande noirceur et de la révolution tranquille : fictions identitaires et jeux de mémoire au Québec », *Recherches sociographiques* 46, n° 3 (14 août 2006), p.11 : 411-36, <https://doi.org/10.7202/012471ar>.

⁸ Paul-André Linteau *et al.*, *op cit.*, p.208.

⁹ *Ibid.*, p.203.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

revenus plus élevés, les Québécois sont maintenant en mesure d'en faire l'acquisition et leur demande propulse à des niveaux inégalés la production industrielle.¹⁰

Le taux de chômage va durant cette période immédiate d'après-guerre connaître des niveaux très faibles. En 1947, le chômage ne va concerner que 2,7% de la population active québécoise. Il augmentera par la suite pour atteindre 6% en 1957 et 9,1% en 1960¹¹. Le niveau de vie des Québécois va aussi être diamétralement différent que celui des années 1930. L'immédiat d'après-guerre est une période où la province atteint dans le seuil théorique du plein emploi¹². Les conditions de vie vont considérablement s'améliorer comparées aux années 1930. L'amélioration du niveau de vie, de fait, se visualise dans l'augmentation des revenus. Le revenu personnel par habitant passant de 655 \$¹³ en 1946 à 1455 \$ en 1961¹⁴. Une forte croissance démographique s'opère conjointement à cette distension économique favorable.

Démographiquement, la province de Québec connaît une croissance très importante au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Alors que les vagues d'immigrations avaient été interrompues durant la crise des années 30 ainsi que durant le second conflit mondial ; elles reprennent en accueillant plus de 400 000 immigrants entre 1946 et 1960¹⁵. De plus, le Québec ne déroge pas au *baby-boom* à l'image du reste de l'Amérique du Nord ou encore du continent européen. Ces deux phénomènes, à savoir la reprise de l'immigration ainsi que l'explosion des naissances au lendemain de la guerre, marquent la démographie québécoise entre 1945 et 1960. La figure 1 permet de comprendre l'importance de cette évolution des naissances pour la démographie québécoise :

¹⁰ *Ibid.*, p.203.

¹¹ *Ibid.*, p.204.

¹² *Ibid.*, p.204.

¹³ Dollar canadien

¹⁴ *Ibid.*, p.319.

¹⁵ *Ibid.*, p.204.

Naissances, Québec, 1900-1999

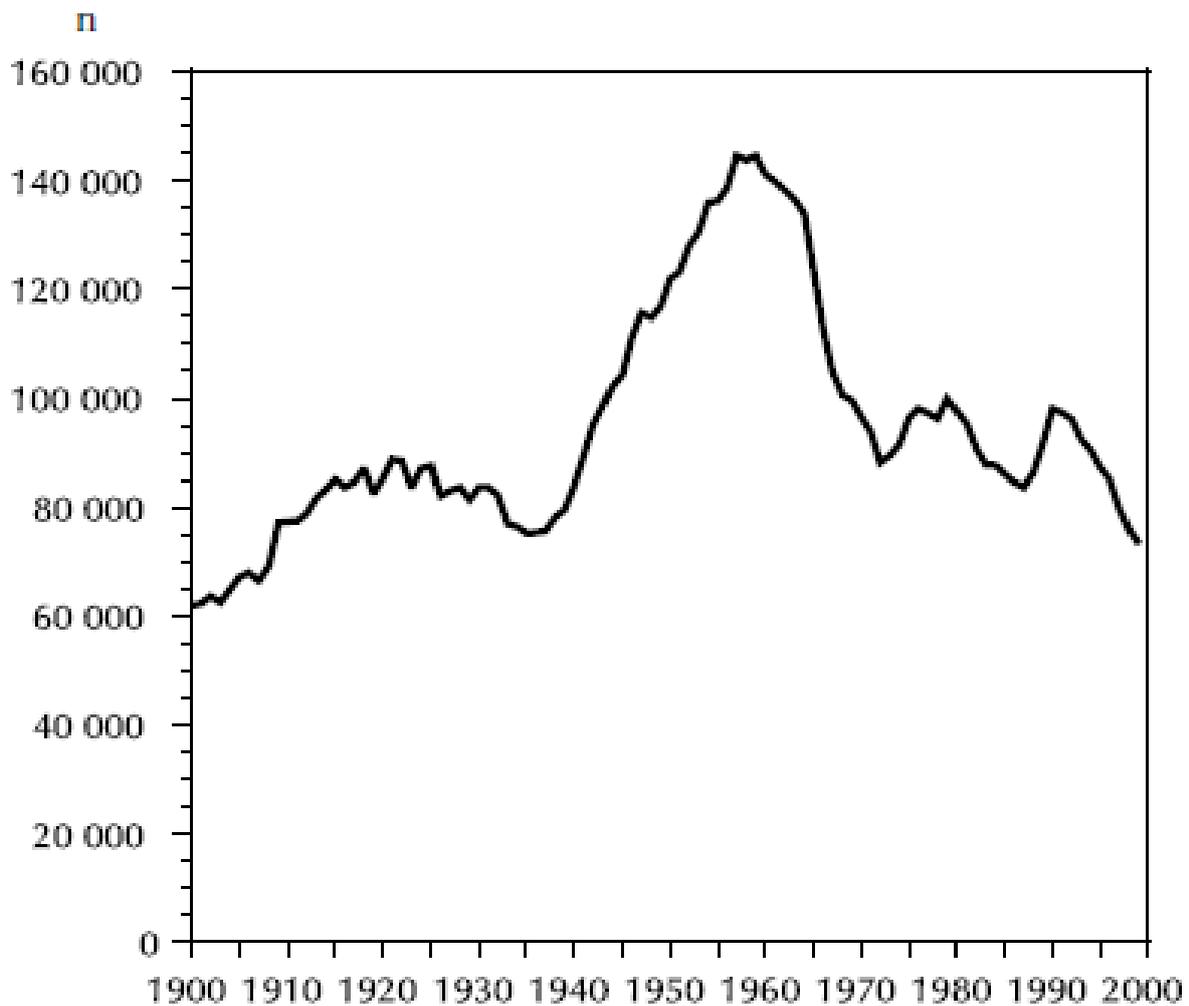


Figure 1 : Les naissances au Québec, 1900-1999. (Source : Institut de la statistique du Québec, Rétrospective du 20^e siècle, p. 9.)

La prééminence des enfants du *baby-boom* est fortement perceptible avec une période que l'on peut définir allant de 1946 à 1965. Alors que la crise avait impacté les natalités par une chute importante, respectivement 85 278 et 76 791 naissances¹⁶ pour les années 1931 et 1936, le nombre de naissances augmente continuellement en dépassant les 140 000 à la fin des années 1950. Cependant, cette chute dans les années 1930 serait le résultat d'une frilosité des couples québécois face aux difficultés économiques inhérentes à cette période malgré le poids de l'idéologie traditionaliste et son devoir de procréer¹⁷. En somme, le *baby-boom* ne serait qu'un rattrapage des couples ayant retardé le mariage et donc, en soi, la procréation. Cette vague de

¹⁶ *Ibid.*, pp.212-213.

¹⁷ *Ibid.*, p.213.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

naissances est aussi à mettre en lien avec l'indice synthétique de fécondité qui n'atteindra pas, au plus fort du *baby-boom*, le niveau du début des années 1930 comme le montre la figure 2 :

Indice synthétique de fécondité, Québec, 1891-1998

Nombre d'enfants par femme

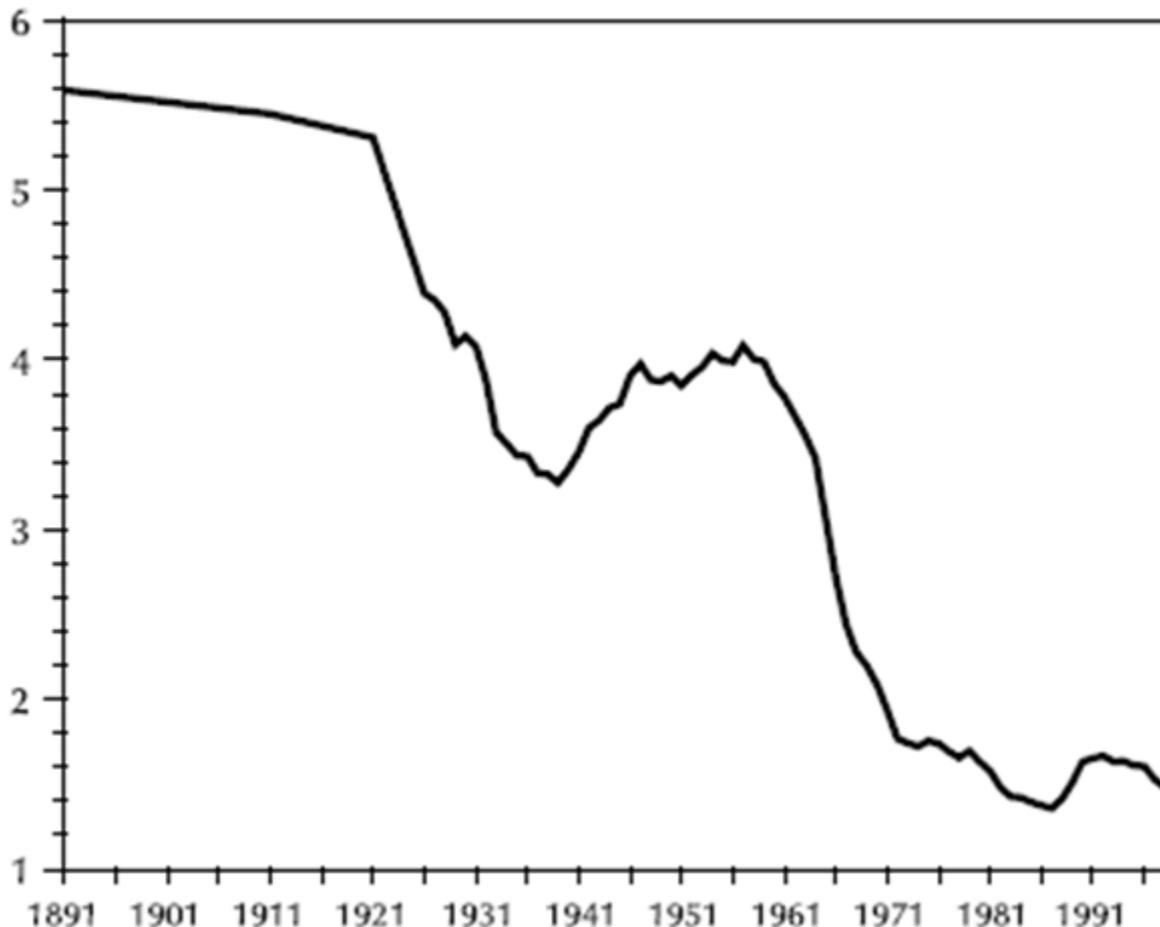


Figure 2 : Indice synthétique de fécondité au Québec, 1891-1998 (Source : Institut de la statistique du Québec, Rétrospective du 20^e siècle, p. 10.)

L'indice synthétique de fécondité permet de voir le nombre moyen d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans. Le *baby-boom* est donc, en soi, non pas un retour aux familles nombreuses avec des taux oscillants à plus de 4 enfants par femme, mais bien à un rattrapage :

Durant l'après-guerre, plus de couples se marient et ont des enfants : non seulement les jeunes couples, mais aussi ceux que la crise et la guerre ont obligés à patienter. En d'autres mots, l'explosion de la natalité ne vient pas tant de ce que les femmes ont plus d'enfants, que du fait

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

que plus de femmes ont des enfants. Ces comportements tiennent en bonne partie au contexte des années, caractérisé par la prospérité, [...] par un climat général d'optimisme et par la diffusion mystique féminine qui idéalise la jeune mère moderne et dynamique.¹⁸

En lien évident, la population totale québécoise allait vivre une augmentation considérable durant les années suivant la Seconde Guerre mondiale. La province passant de 3 331 882 habitants en 1941 à plus de 5 259 211 habitants¹⁹ en 1961 soit une augmentation de plus de 57 % en l'espace de 20 ans. Malgré cela, la décennie des années 1930 a connu une croissance démographique moins marquée que les décennies précédentes (15,9 %) en raison de la crise économique. Cependant, la population québécoise connaît une expansion significative.

L'urbanisation va connaître aussi une poussée importante à partir de 1945. Ce phénomène va notamment parfaitement se voir dans la région métropolitaine de Montréal. La croissance de la population urbaine est le fruit de son attraction comme en témoigne l'exode rural, mais aussi de différents facteurs comme le *baby-boom*, le taux de mortalité ayant tendance à diminuer ou encore la reprise de l'immigration augmentant ainsi les effectifs urbains. Cette montée de la croissance urbaine est indéniable. En 1941, le taux d'urbanisation pour la province québécoise atteignait 61,2% pour aboutir à 74,3% en 1961²⁰. L'essor du secteur du bâtiment est indéniable :

Plus de 400 000 logements sont mis en chantier au Québec entre 1948 et 1960, dont 78% dans les centres urbains de 5000 habitants et plus. Le recensement de 1961 permet de constater que 45% des logements existant alors ont été construits depuis la fin de la guerre²¹

L'agglomération de Montréal va bénéficier de cette expansion de la croissance urbaine québécoise au lendemain de la guerre. La région métropolitaine de Montréal va ainsi gagner presque 1 million d'habitants en l'espace de 20 ans entre 1941 et 1961 comme le montre la figure 3 avec la décennie des années 1950 comme point culminant de sa croissance. 34 % de la population totale du Québec vit dans la région métropolitaine de recensement de Montréal en 1951 pour atteindre 40% en 1961²². Cette prédominance démographique de Montréal fait que Québec, deuxième

¹⁸ *Ibid.*, p.214.

¹⁹ D'après les recensements du Canada.

²⁰ Linteau *et al.*, *op cit.*, p.277.

²¹ *Ibid.*, p.278.

²² *Ibid.*, pp.281-282.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

agglomération démographiquement, ne rassemble que 7% de la population en 1961. Derrière, on ne compte que sept agglomérations de plus de 30 000 habitants au Québec, en 1961, dont deux surpassent la barre des 100 000 habitants, Hull et Chicoutimi-Jonquière. La figure 3 montre aussi que la croissance démographique de Montréal concerne plus encore les banlieues que son centre où se multiplient les municipalités, toutes dépendantes de la ville centrale, Montréal. L'émergence aussi des villes nouvelles est l'un des phénomènes marquants du Québec d'après-guerre.

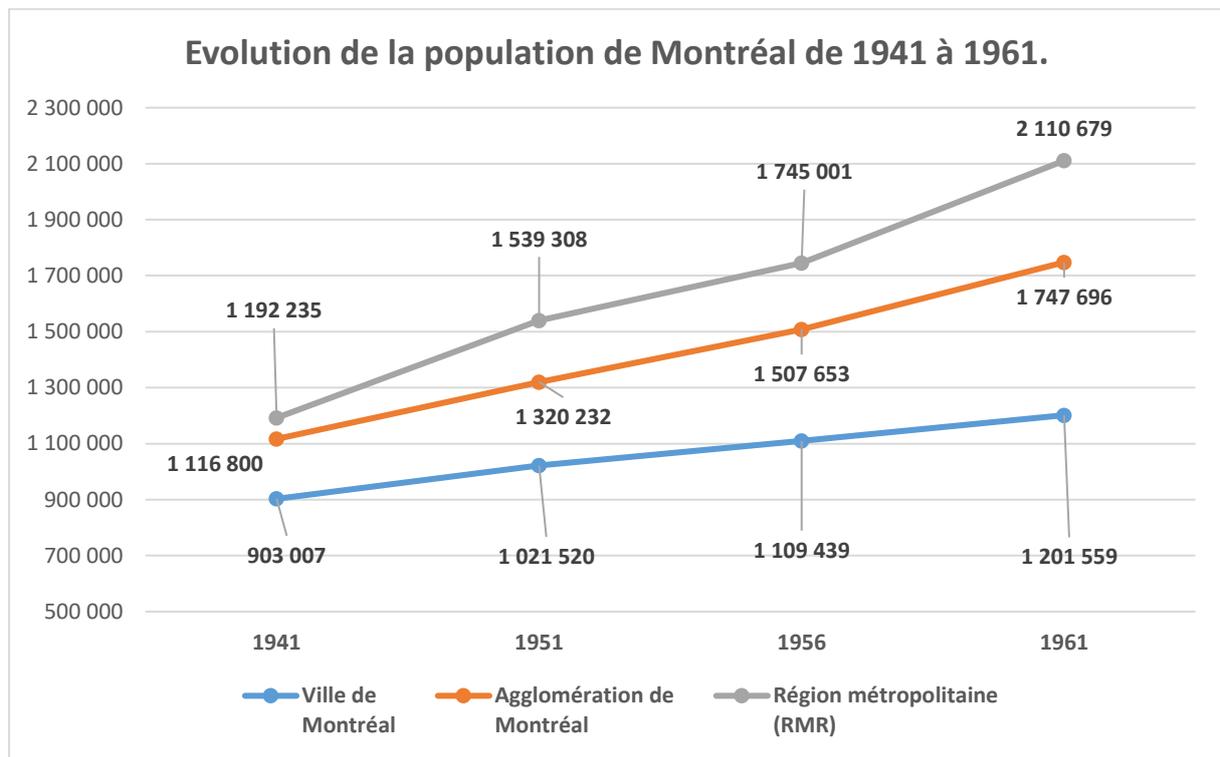


Figure 3 : Evolution de la population de Montréal de 1941 à 1961. (Sources : Ville de Montréal et base de données Adhémar, Groupe de recherche sur Montréal, Statistiques Canada.)

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Église catholique occupe une position centrale dans la société québécoise francophone. Souvent évoquée par la métaphore de la Grande Noirceur, l'Église catholique représente l'armature de la société québécoise contribuant ainsi à la structuration du Québec. Cette locution permet d'exprimer de manière imagée l'ampleur et l'intensité de cette période²³ marquée par des politiques conservatrices et une forte emprise de l'Église catholique sur divers aspects de la vie des Québécois. L'institution religieuse va, pourtant, voir les prémices d'une remise en

²³ La période de la « Grande Noirceur » au Québec concentre les 19 années au pouvoir du premier ministre Maurice Duplessis. (1936-1939 et 1944-1959)

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

question se dessiner malgré ces 87% de catholiques en 1941 et 88% en 1961²⁴. En effet, déjà en 1948, les Montréalais catholiques sont entre 30% et 50% à ne plus être messalisants²⁵. L'emprise de la religion catholique semble s'affaïsser. Malgré, un nombre total de prêtres passant de 5000 en 1940 à 8400 en 1960, la croissance du recrutement est plus faible qu'avant 1941 et l'institution semble débordé par les différentes tâches comme l'enseignement ou encore l'aumônerie. Cette période, souvent considérée comme le paroxysme de la domination de cette institution, montre des signes évidents d'une forme d'essoufflement afin de répondre à une société en pleine mutation :

C'est comme si, après la guerre, la vie présente apportait enfin assez pour qu'il soit possible de s'en contenter, de ramener vers ce monde l'ensemble des aspirations de chacun. [...] Une partie des jeunes se détachent d'une manière de vivre la foi qui ne colle pas aux valeurs émergentes d'autonomie et d'individualisme.²⁶

Enfin, politiquement cette période, entre 1945 et 1960, marque le règne de l'Union Nationale de Maurice Duplessis. Affichant clairement un positionnement politique et social conservateur, il bénéficie du soutien du clergé ainsi que des milieux d'affaires, privilégiant l'initiative privée plutôt que l'intervention de l'État. Son objectif est de préserver les valeurs traditionnelles plutôt que d'adopter une approche progressiste. Le maintien des valeurs religieuses ainsi que le respect de l'ordre établi sont omniprésents²⁷. Il s'attache à maintenir les forces religieuses notamment dans les domaines de l'enseignement ou encore des actions sociales, ce qui lui donne un accueil compréhensible de l'institution. Cependant, il doit faire face à un Québec en pleine mutation ou l'urbanisation, l'industrialisation ou encore la croissance démographique. Ces derniers imposant des changements afin de répondre aux nouveaux besoins de ce Québec d'après-guerre, aussi bien les constructions d'écoles ou encore d'hôpitaux²⁸.

En résumé, la période sous l'égide de Maurice Duplessis se caractérise par une vision nationaliste traditionaliste qui met l'accent sur des valeurs conservatrices telles que la langue française et la foi catholique, ainsi qu'une réticence envers l'intervention de l'État. Ces aspects ont été cités par les détracteurs comme des facteurs contribuant

²⁴ *Ibid.*, p.331.

²⁵ *Ibid.*, p.336.

²⁶ Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Eglise catholique au Québec.*, Montréal, Boréal, 1999, p.116.

²⁷ *Linteau et al., op cit.*, p.362.

²⁸ *Ibid.*, p.363.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

au retard de la province durant cette période. Maintenant, il est essentiel de quantifier les homicides sur cette même période et d'analyser les différents types d'homicides répertoriés afin de déceler d'éventuelles tendances spécifiques à cette période.

2- Quantifier les homicides de 1945 à 1960.

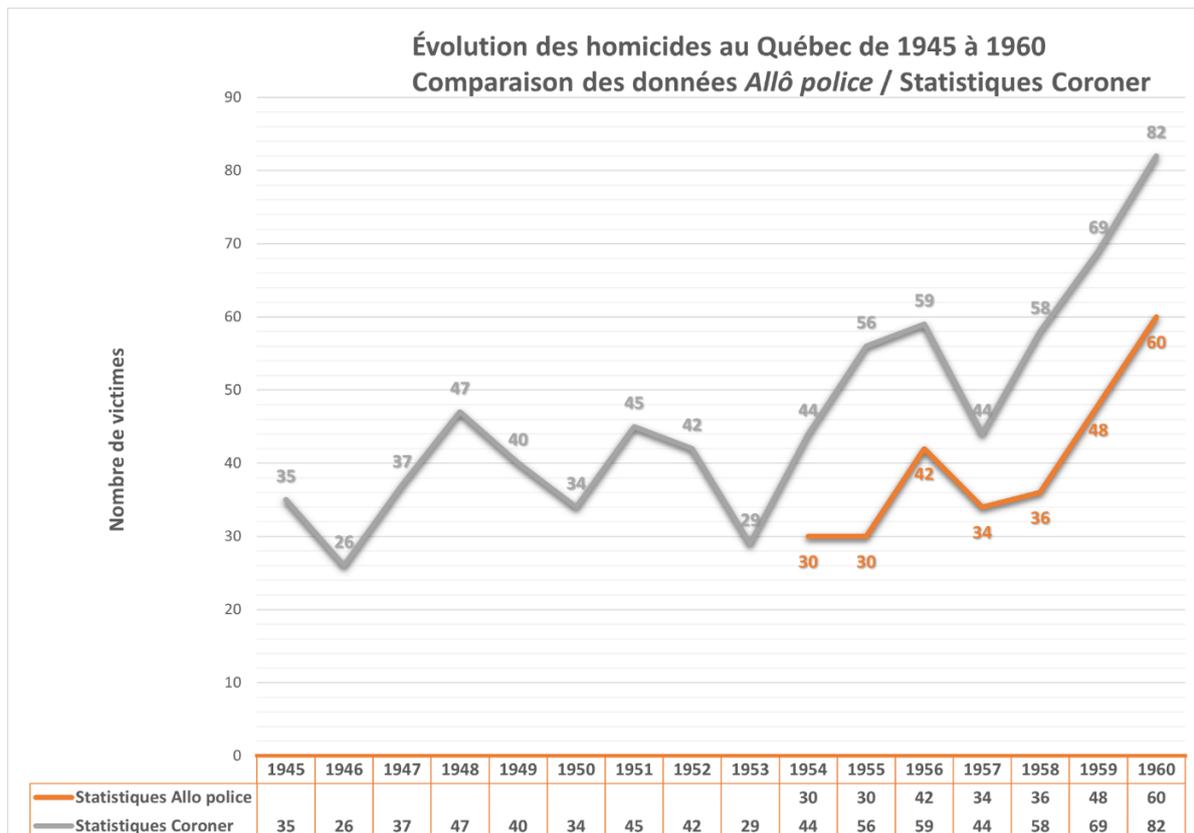


Figure 4 : Evolution des homicides au Québec de 1945 à 1960 (Sources : Allô Police/ Index des coroners.)

La figure 4 présente l'évolution des cas d'homicides au Québec de 1945 à 1960, en se basant sur les deux sources sélectionnées et disponibles pour notre étude sur cette période. Jusqu'en 1953, seuls les index des coroners fournissent des informations sur les homicides dans la province québécoise. Ce n'est qu'en février 1953 que le journal *Allô Police*, mentionné précédemment, fait son apparition. Ainsi, lors de la quantification des homicides de 1945 à 1953 inclus, il est difficile d'avoir une source comparative pour valider les données. Dans le cadre de cette étude, il était essentiel de croiser autant de sources que possible afin de quantifier de manière précise les homicides sur notre période d'étude, et ainsi se rapprocher au mieux de la réalité.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

L'objectif de cette approche quantitative était donc de mesurer l'évolution des homicides sur une période définie, et *Allô Police* joue un rôle crucial en permettant de confirmer ou d'infirmer les données chiffrées des index des coroners. En se concentrant sur la courbe des index des coroners, on constate qu'entre 1945 et 1953, aucune tendance spécifique ne se dégage, avec des fluctuations de hausse (1946-1948 inclus) et de baisse (1949-1950).

Cependant, l'année 1953 marque une baisse significative des homicides (29) afin d'enchaîner sur une période de hausse quasi constante²⁹. En effet de 1957 à 1960, on observe une hausse importante des homicides passant de 58 victimes en 1958 pour 82 victimes en 1960. Il est intéressant de constater qu'une fois que notre seconde source, *Allô Police*, devient accessible pour cette période, on peut observer une corrélation entre les fluctuations à la hausse ou à la baisse des homicides. Malgré cette corrélation des dynamiques sur cette période 1945-1960, on peut aussi noter des chiffres plus bas provenant de la source *Allô Police* que chez celle provenant des index des coroners. Nous aborderons ultérieurement cette disparité dans un autre moment de notre recherche afin d'en identifier les éventuelles explications.

Comme précisé précédemment dans le cadre de cette étude, l'objectif n'est pas d'atteindre une précision absolue des données, étant donné la difficulté inhérente à leur vérification et quantification. Au lieu de cela, notre intention est de nous en rapprocher. Pour cette première période étudiée, l'accent est davantage mis sur la similitude des tendances générales entre les deux sources, plutôt que sur l'écart qui peut exister entre elles. Néanmoins, l'absence de corrélation concernant les fluctuations à la hausse ou à la baisse suscite une plus grande préoccupation en raison des enjeux et des objectifs de notre étude. En effet, les années 1956 à 1960 révèlent une corrélation entre les deux sources mentionnées, avec une augmentation des homicides en 1956 (59 victimes selon les données des coroners / 42 victimes selon *Allô Police*), suivie d'une baisse ponctuelle en 1957, puis de trois années consécutives d'augmentation en 1958, 1959 et 1960.

Il convient de souligner que pour les deux premières années de l'échantillonnage, à savoir 1945 et 1950, les données des coroners ont fourni les noms des accusés et des victimes, ce qui a permis de mener des recherches pour localiser les

²⁹ Excepté l'année 1957.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

homicides et obtenir des détails supplémentaires grâce au moteur de recherche du site de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), comme expliqué précédemment dans l'introduction.

3- Les homicides *stricto sensu* avant 1955.

Un aspect d'une grande importance à prendre en considération concerne les homicides par négligence criminelle, lesquels ne sont pas inclus dans notre étude qualitative, comme cela a été mentionné en introduction. Toutefois, il convient de souligner que ce n'est qu'en 1953-1954 que la révision du *Code criminel* a officiellement introduit la notion d'homicide par négligence criminelle. Certaines problématiques émergent lors de l'examen des deux premières années de notre échantillonnage, où certains homicides recensés pourraient ne pas être inclus s'ils se produisaient, par exemple, en 1970 ou en 1975. L'exemple suivant illustre l'importance de prendre en compte cet aspect dans notre étude :

Jean-Paul Bélanger, 22 ans, de St-Camille de Bellechasse a été jugé mercredi soir par un jury de la cour criminelle de Beauce, siégeant au Palais de Justice de St-Joseph sous la présidence de l'hon. Juge Lucien Cannon. Bélanger a été trouvé coupable d'avoir conduit dangereusement son automobile. [...] Bélanger avait à répondre à une accusation de manslaughter en rapport avec la mort d'un compagnon de voyage, tué raide lorsque l'automobile de Bélanger, dans laquelle se trouvait la victime, frappa un poteau, entre St-Camille et Ste-Sabine.³⁰

La mise en accusation pour *manslaughter* contre Jean-Paul Bélanger, pour la mort de son compagnon de route, interroge compte tenu de l'intentionnalité. Il peut sembler déroutant aux premiers abords de considérer ce cas comme un homicide retenu dans le cadre de notre étude. Ce cas n'est pas isolé et plusieurs homicides de la même nature où relevant d'un événement purement fortuit sont présents dans nos deux années d'échantillonnages relevant de cette problématique des homicides par négligence criminelle.

Ainsi, avant 1953, deux années d'échantillonnages sont impactées par cette problématique. Il est assez marquant, comme nous le verrons dans notre étude que la justice tant à s'édulcorer tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle en étant de

³⁰ *L'écho de Frontenac*, « Bélanger a été trouvé coupable », 7 novembre 1946, p.7.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

plus en plus gracieuse. Un autre cas se déroulant sur notre première année d'échantillonnage (1945), renforce l'aspect purement fortuit de certains homicides avant la refonte du *Code criminel* de 1953-1954 :

Antoine Bourget, avocat a été libéré de l'accusation d'homicide involontaire portée contre lui à la suite d'un accident d'auto qui a coûté la vie à M. Alexandre Martel, citoyen des Ecureuils. Le juge Laetare Roy a libéré le prévenu sur une motion de non-lieu présentée par son procureur [...] L'accident est malheureux, a dit le juge, mais l'accusé conduisait régulièrement et sans faute et il ne peut être déclaré coupable d'un crime par le seul fait qu'il s'est trouvé en face d'un obstacle qu'il n'a pas eu le temps de voir et d'éviter.³¹

L'article en question montre bien l'aspect accidentel de cette affaire cependant la mort suspecte entraînant une enquête du coroner fait qu'il se retrouve dans les statistiques. En ce sens, il est important de remettre en question la mesure de la violence dans la société québécoise, à travers le prisme qu'est l'homicide, de 1945 à 1953 compte tenu de plusieurs facteurs.

Premièrement, les sources retenues pour notre étude ne permettant pas de confondre les données. En effet, *Allô Police* n'apparaît qu'en 1953 et *Statistique Canada* va permettre de quantifier l'homicide, à l'échelle provinciale, qu'en 1961 avec la DUC. Ainsi, il est fort probable que l'affaire d'homicide survenue en 1945 ne serait même pas considérée comme un cas d'homicide coupable en 1975.

Deuxièmement, un aspect fondamental réside justement dans l'évolution législative du *Code criminel*. S'il est indéniable que l'homicide est un indicateur de choix pour étudier l'évolution d'une des formes de criminalité³²; il faut garder à l'esprit que sans l'évolution du *Code criminel*, le bon sens nous fait penser que l'augmentation des homicides entrevue à partir de 1954 ne peut être que minimisée. Il est en ce sens assez compréhensible que peu d'études tendent à s'aventurer dans une étude des homicides allant de 1945 à 1975. Cependant, ce bornage chronologique sur une période permettra par la suite de comprendre les spécificités des homicides avec un écart conséquent.

Dernièrement, cela pourrait aussi justifier le fait que les statistiques résultantes des index des coroners soient plus importantes que ceux de l'hebdomadaire *Allô Police*. On peut aussi considérer que l'hebdomadaire *Allô Police*, empreint de

³¹ *Le Devoir*, « Avocat libéré par le tribunal », 29 juin 1945 p.2.

³² Marc Ouimet, *op. cit.*, 2005, p.70.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

sensationnalisme, apporte moins d'importance à certains faits moins vendeurs comme les deux derniers citer pour exemple.

Les deux cas que nous venons de mentionner, qui se sont produits en 1945, sont les seuls que nous avons recensés lors de notre première année d'échantillonnage. En revanche, pour l'année d'échantillonnage 1950, le nombre de cas est beaucoup plus élevé. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, il est très difficile d'obtenir des informations sur les homicides entre 1945 et 1953, car l'hebdomadaire *Allô Police* n'existait pas encore. Selon les index des coroners, 35 victimes ont été recensées en 1945, mais nos recherches nous ont permis d'obtenir des détails et des circonstances entourant les crimes pour seulement 24 victimes. L'année 1950 met en évidence l'importance de l'évolution législative qui s'est produite pendant notre période d'étude. En effet, pour l'année 1950, 34 homicides ont été recensés, et nous avons pu connaître les circonstances entourant les crimes pour 29 d'entre eux. Cependant, 8 de ces cas ont été classés comme *manslaughter* avec des auteurs condamnés pour conduite dangereuse. Cela représente donc un tiers des homicides de notre deuxième année d'échantillonnage. Il est donc important de prendre en considération cet aspect lors de l'analyse des chiffres des victimes entre 1945 et 1953, ainsi que pour expliquer la différence de chiffres entre l'hebdomadaire et les index des coroners à l'époque de la création d'*Allô Police*.

Un exemple supplémentaire illustrant cette approche est observé dans la mise en accusation de Leslie Thompson pour homicide involontaire coupable, ce qui met en évidence l'importance de prendre en considération ce type de cas. Cette réalité est corroborée par les deux articles suivants :

Thompson, de Sherbrooke subissait son enquête judiciaire ces jours derniers, sous une accusation d'homicide involontaire, à cause de la mort de Mlle Rolande Bouliane [sic], victime d'un accident de la chaussée. Le juge René Théberge décidait de délibérer. Il a rendu jugement pour déclarer que rien dans la preuve soumise de démontrait un crime et s'empressait de libérer Thompson défendu par Me John Crankshaw.³³

Thompson, de Sherbrooke, accusé de manslaughter à la suite de la mort de Mlle Rolande Boulianne [...] a été acquitté, hier, en Cout des Sessions de la Paix, à Montréal. Mlle Boulianne avait été mortellement blessée dans un accident de la route ; elle se trouvait dans un

³³ *Le Canada*, « Acquittement », 18 décembre 1950, p.7.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

véhicule que conduisait Thompson et qui s'engouffra sous un camion stationné en face du poste de police, à l'Abord-à-Plouffe.³⁴

Une étude spécifique concernant tous les homicides se produisant avant l'évolution du *Code criminel* de 1953-1954, créant l'homicide par négligence criminelle, montrerait certainement que les homicides accidentels donnant lieu à une mise en accusation pour *manslaughter* sont aussi importants que sur nos deux années d'échantillonnages. Les accidents entre automobiles ou la mort du compagnon de route montrent l'importance de l'évolution de la culpabilité dans les années 1945 à la différence aujourd'hui.

La thèse de Nathalie Ricard montre bien l'importance de cette problématique dans son étude sur la criminalité dans le district de Montréal entre 1945 et 1964 :

Les morts violentes qui résultent d'une collision avec un véhicule à moteur-qui sont à l'origine de presque toutes les accusations de négligence criminelle causant la mort (à partir de 1955) et de plusieurs accusations d'homicide involontaire-peuvent être plus sujettes à interprétation que dans le cas plus évident d'un meurtre. La démarcation qui sépare l'accident de l'acte criminel est moins évidente.³⁵

Sachant que notre étude vise à évaluer le degré de violence au sein d'une société en se concentrant sur l'indicateur de l'homicide, il faut signaler ces cas, mais nous allons tout de même les retenir dans le cadre de cette étude. En effet, l'approche méthodologique de l'échantillonnage n'impacte pas la donnée statistique de notre travail. De plus, sur l'étude spécifique de ces deux années, plusieurs mentions permettront d'isoler l'approche « accidentelle » de ces différents cas. Enfin, il est essentiel d'analyser les différents homicides de cette période 1945-1960, car ces derniers³⁶ vont être révélateurs de l'évolution de la nature de l'homicide à travers les décennies.

³⁴ *La Tribune*, « K-G Thompson acquitté d'une grave accusation », 18 décembre 1950, p.10.

³⁵ Nathalie Ricard, *op. cit.*, p.107.

³⁶ Hormis les cas spécifiques que nous venons d'aborder.

4- Expliquer l'homicide entre 1945 et 1960.

Il est toujours tentant, voire périlleux, de trouver une justification à une hausse ou une baisse des homicides dans une société. Le démonstrateur classique commun est de le mettre en relation avec la démographie même de la région concernée. En somme, regarder le taux d'homicide pour 100 000 habitants afin d'analyser la hausse du nombre de victimes avec la population totale. Ce taux d'homicide fait office de référence afin d'obtenir une comparaison cohérente entre différentes régions du monde. Plus que la population totale d'une région en question, si l'angle démographique n'est pas à exclure, il est pertinent de le cibler. En effet, prendre en considération les groupes d'âge d'une société semble plus pertinent que la plupart des homicides que nous allons traiter sont majoritairement l'action d'un jeune homme dans la force de l'âge. Cependant, l'analyse que nous formulons sur la période 1945-1960 montre un niveau des homicides plutôt faible que nous retrouvons aussi dans d'autres régions tels l'Australie, l'Angleterre ou encore les Etats-Unis sur cette même période d'après-guerre³⁷. L'état des lieux de la province québécoise que nous venons de faire peut permettre d'émettre certaines hypothèses afin de faire naître une corrélation entre les faits, la période historique en question, mais aussi les statistiques. En effet, il semble ainsi légitime de s'intéresser au faible taux de natalité dans les années 1930 de la province québécoise. En effet, les années 1930 marquent, comme le montrait la figure 1, un nombre de naissances bien inférieur au *baby-boom* de 1945. Subséquemment, beaucoup moins de jeunes hommes vont peupler le Québec dans les années 1945-1960 que durant la période 1960-1975 ; conséquence de cette explosion des naissances. On observe sur cette figure 5, la reprise de la natalité du début du second conflit mondial qui impacte la base de la pyramide des âges de 1951 et de ce fait les jeunes hommes piliers de la démographie québécoise en 1971 :

³⁷ Ted Gurr, « Crime trends in modern democracies since 1945 », *Annales internationales de criminology*, (16) (1-2), 1977, pp.41-85.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

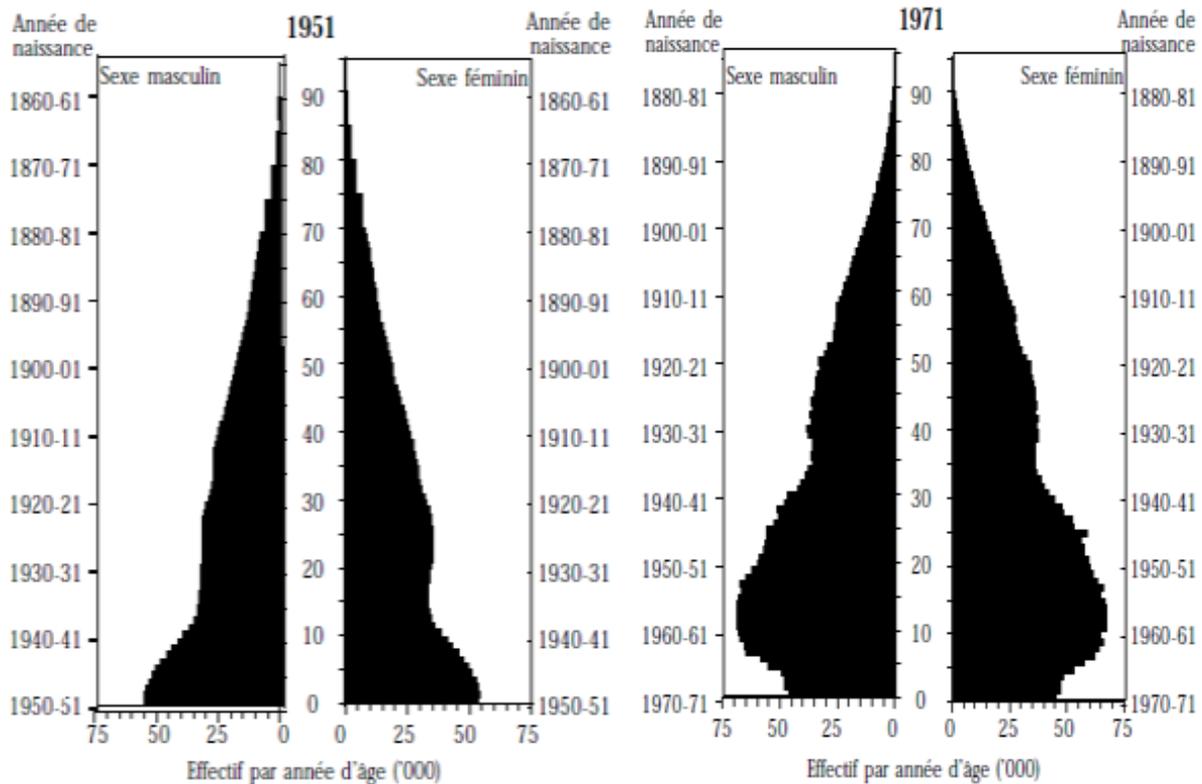


Figure 5 : Pyramides des âges, Québec, 1951 et 1971. (Sources : Statistique Canada, Recensements, Estimations de la population.)

Conjointement aux groupes d'âge présents qui définissent la société québécoise à partir de 1945, on peut se pencher sur les effets de la guerre et notamment l'enrôlement des jeunes hommes québécois dans le conflit³⁸. Serge Bernier, dans son étude sur la participation des Canadiens français durant le second conflit mondial, se base sur le recensement de 1941 afin d'élaborer certaines statistiques³⁹. Il estime que 131 618 Québécois se porteront volontaires⁴⁰ soit 25,69% des hommes québécois âgés de 18 à 45 ans. Alors que le Québec compte pour 29% de la population totale canadienne en 1941, le chiffre de Québécois se portant volontaires représente 16,5% des volontaires canadiens⁴¹. Les plus de 42 000 morts et 53 000 blessés, portés disparus et rapatriés canadiens⁴² ont sans aucun doute impacté la démographie québécoise potentiellement criminogène, à savoir les mêmes spécificités que ceux étant plus disposés à la violence : les jeunes hommes. En effet, la jeunesse et le sexe

³⁸ Marc Ouimet, *op. cit.*, 2005, p.83.

³⁹ Serge Bernier, « Participation des Canadiens français aux combats : évaluation et tentative de quantification », *Bulletin d'histoire politique*, 3 (3-4), pp.15-24.

⁴⁰ Incluant les conscrits.

⁴¹ Serge Bernier, *op. cit.*, p.19.

⁴² Linteau *et al.*, *op. cit.*, p.143.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

masculin sont deux éléments prépondérants, statistiquement, chez les auteurs des homicides. Cette théorie démographique est à prendre en considération. La figure 6 montre d'ailleurs cette forte suprématie masculine au cours de ces quatre premières années d'échantillonnages.

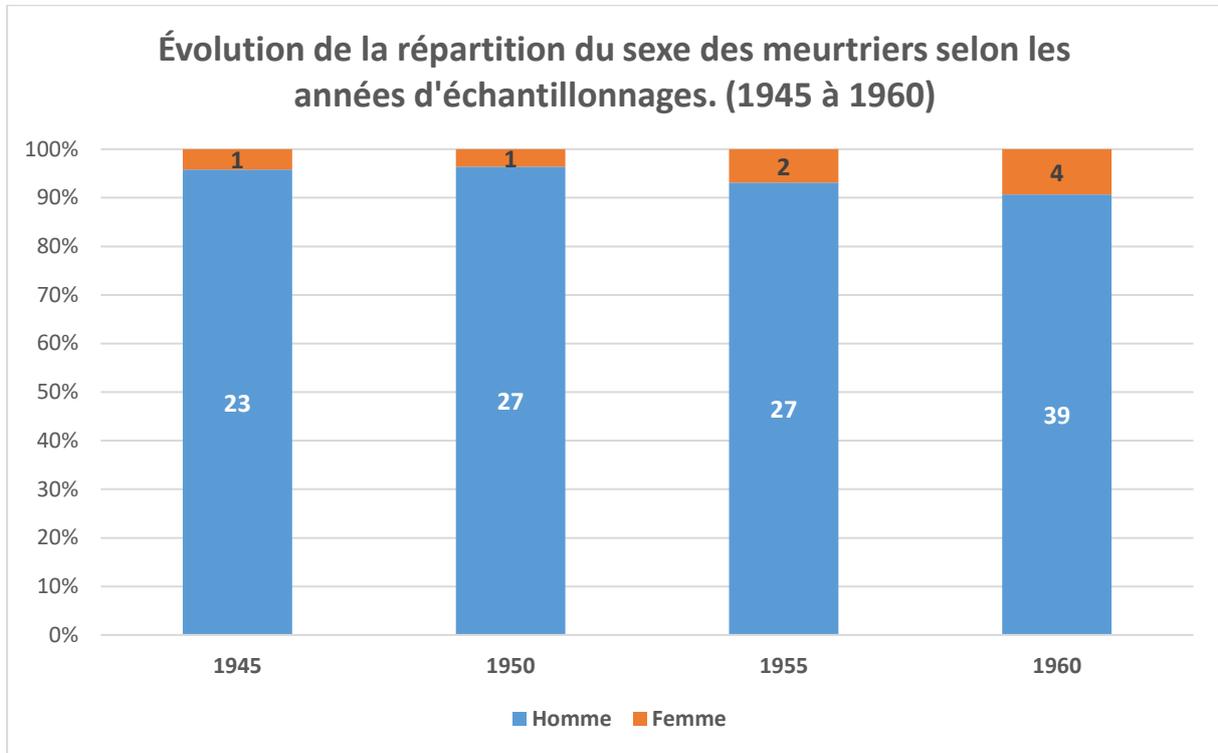


Figure 6 : Evolution de la répartition du sexe des meurtriers selon les années d'échantillonnages. (1945 à 1960)⁴³

Les quatre premières années d'échantillonnages montrent aussi la suprématie de deux tranches d'âges. La figure 7 confirme que le facteur de la jeunesse est concret dans les auteurs de l'homicide sur nos quatre années d'échantillonnages. Les hommes âgés de 18 ans à 49 ans sont les deux groupes majoritaires. Il est à noter qu'une part importante d'inconnu est présente. Les homicides perpétrés par les deux extrémités des âges de la vie sont marginaux sur ces années d'échantillonnages.

⁴³ Sauf mention contraire, l'intégralité des chiffres présents dans les différentes figures qui vont illustrer notre analyse proviennent des sources présentées en *Introduction* ; à savoir l'hebdomadaire *Allô Police* pour les années d'échantillonnage à partir de 1955 ainsi que les différents journaux comme sources complémentaires. Avant 1955, les différents journaux disponibles en ligne ainsi que les dossiers pour une sentence de peine de mort consultés à Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa permettront d'établir les statistiques.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

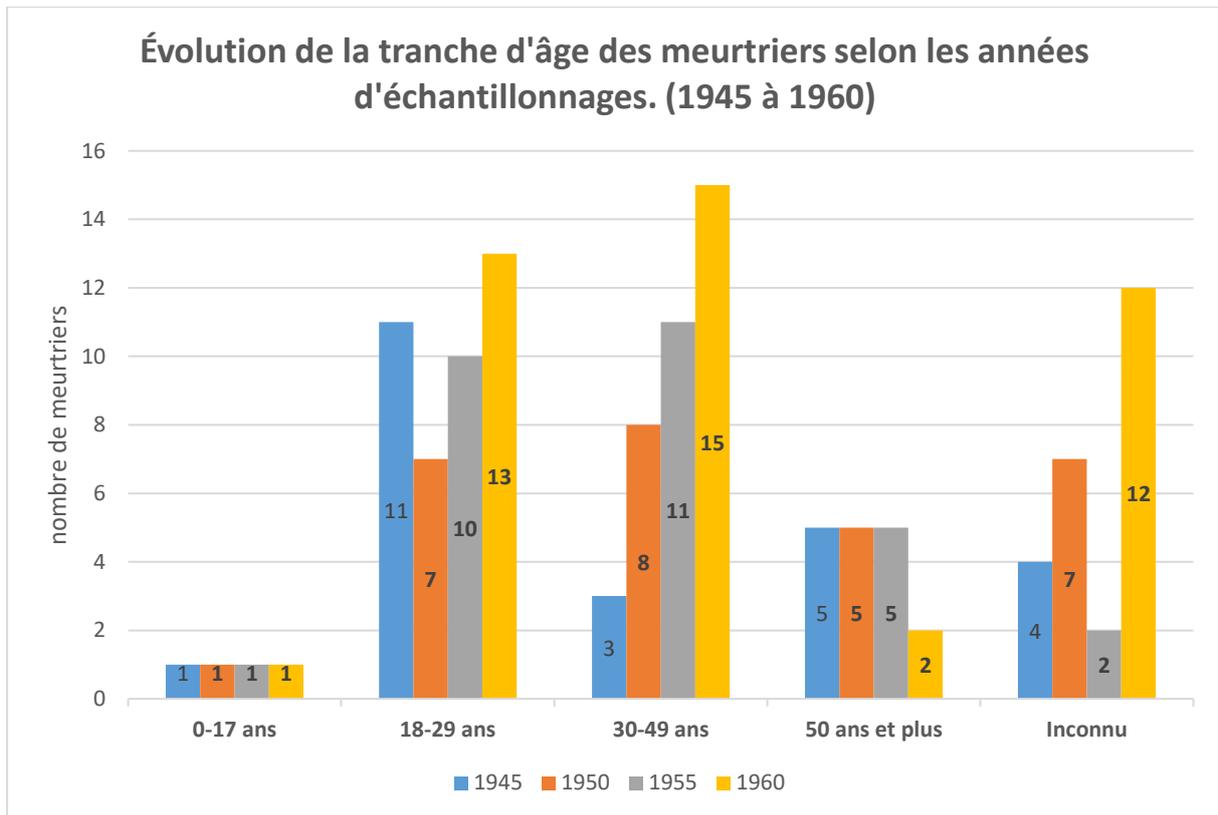


Figure 7 : Evolution de la tranche d'âge des meurtriers selon les années d'échantillonnages. (1945 à 1960)

Une attention particulière doit être accordée au contexte économique de la province du Québec. Le taux de chômage relativement faible au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est propice à une pleine intégration sociale. En isolant l'évolution du taux de chômage sur la période concernée dans ce chapitre, 1945-1960, on observe une assez nette corrélation. En effet, la figure 8 montre que le taux de chômage dans la province québécoise semble suivre l'augmentation des homicides, entrevue à partir de 1953, pour atteindre non moins de 8 % de la population masculine en 1958. A l'inverse quand les homicides sont à la fois bas et stables, on observe un taux de chômage ne dépassant pas les 4%. Ainsi, on peut imaginer que l'intégration sur le marché du travail des différents jeunes, composant la société québécoise entre 1945 et 1960, fait qu'ils ne tendent pas vers une forme de marginalité. De plus, ils sont moins nombreux que durant les décennies suivantes comme nous venons de le voir dans la figure 5.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

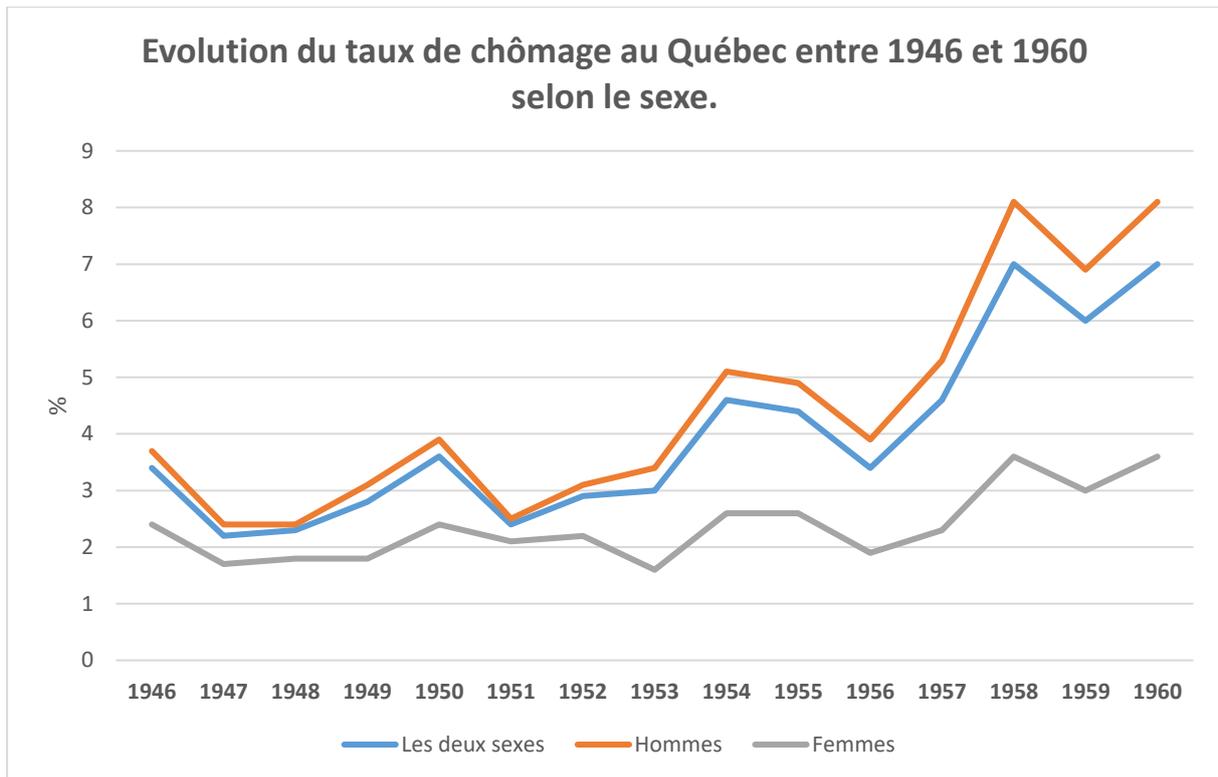


Figure 8 : Evolution du taux de chômage au Québec entre 1946 et 1960 selon le sexe. (Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population actives, moyennes annuelles.)⁴⁴

Enfin, les régulateurs sociaux tels que la famille, l’Eglise ou encore le climat ambiant du duplessisme vont jouer un rôle très important afin de justifier la période de faible violence homicide entre 1945 à 1960. L’attachement envers les composantes familiales telles que le mariage et la parentalité semble exercer une influence sur la configuration de la société québécoise d’après-guerre. L’Eglise favorise à maintenir ses valeurs comme un fondement de la société. Cependant, percevoir les valeurs familiales est une entreprise complexe. Les valeurs font référence à des règles de conduite intériorisées qui vont guider les actes des individus. Sachant que les valeurs ne sont pas figées dans le temps, il est important de se focaliser sur cette période afin d’en établir certaines hypothèses.

Tel que mentionné antérieurement, l’Eglise et la famille ont joué un rôle essentiel en tant que piliers de la société québécoise francophone d’après-guerre, exerçant leur emprise sur un éventail significatif de domaines clés. Ainsi, on ne peut que penser que le rythme de vie des Québécois est sensiblement différent en 1945 qu’en 1970. En effet, la cohésion de la sphère familiale, le mariage, la parentalité et

⁴⁴ De 1946 à 1960, les taux sont basés sur la population de 14 ans et plus.

CHAPITRE 1 : 1945-1960 : une période de faible violence homicide.

surtout que ces deux derniers facteurs interviennent assez rapidement dans la vie d'adulte structurent les habitudes des québécois. Même si cela est impossible à quantifier, on ne peut omettre que la crise des années 1930 ayant impacté le Québec et la Seconde Guerre mondiale eut sur la société québécoise un effet pacificateur. Du moins, un nouvel élan d'optimisme. Le *baby-boom* pourrait confirmer le souhait de fonder une famille et d'acquiescer une nouvelle stabilité après deux dernières décennies compliquées.

Ce chapitre a permis de mettre en relation plusieurs aspects concernant la violence homicide entre 1945 et 1960. S'il est essentiel dans une étude d'histoire sociale et culturelle de comprendre les spécificités d'une région à une période donnée, il est aussi important de se confronter à la réalité statistique de l'homicide et de ses spécificités, comme la mention des homicides accidentels avant 1955. Les sources en question sont limitées afin de traiter le sujet. De plus, le manque d'uniformisation des services des polices durant cette période fait que nous devons prendre avec précaution les résultats. Définir l'homicide sur cette période doit être le fruit d'une prise de conscience de la vie des citoyens québécois au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les différents facteurs socio-économiques et culturels que nous avons énumérés ne peuvent justifier et quantifier la faiblesse de l'homicide dans ce Québec d'après-guerre. Cependant, nous ne pouvons omettre que les régulateurs sociaux et la démographie potentiellement encline à l'homicide ne joue aucun rôle dans notre entreprise. D'ailleurs, la période 1961-1975 montrera une différence indéniable concernant le climat ambiant dans la province, mais aussi sur les homicides perpétrés en son territoire.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Période de prédilection des chercheurs concernant l'homicide au XX^e siècle, l'année 1961 coïncide avec l'apparition des premières données de la Déclaration uniforme de criminalité¹. La DUC permet d'obtenir des chiffres précis concernant différents chiffres se référant à la criminalité contrairement à la période antérieure que nous venons d'aborder. En ce sens, 1961 est généralement une date clef pour traiter le phénomène homicide au Québec. De plus, ces données peuvent être isolés à l'échelle de chaque province et non plus amalgamées pour l'ensemble du Canada. Ainsi, trois sources seront consultables pour cette période : les index des coroners², *Allô Police* et donc les statistiques émanant de l'enquête sur les homicides de *Statistique Canada*. Grâce à cela, nous pourrons confronter trois sources tout au long de la période, et non plus seulement deux.

Ce chapitre va aborder la période la plus prolifique concernant les homicides dans l'histoire du Québec. La fin de ce bornage chronologique qu'est 1975 coïncide avec le paroxysme de la violence homicide dans toute l'histoire du Québec. La libéralisation des mœurs, l'effondrement des régulateurs sociaux comme l'Eglise ou encore la famille traditionnelle vont impacter la province. Cette augmentation constante des homicides va prendre plusieurs formes. L'essor des règlements de comptes sur le sol québécois, à partir des années 1960, occupera une position d'importance croissante et prééminente au cours de ces quinze années. Nous verrons, aussi, que cette hausse des homicides n'est pas propre à la province québécoise ; ce phénomène va résonner dans plusieurs pays du monde occidental. Période de changements et de mutations dans la société québécoise, les décennies des années 1960 aux années 1970 vont être imprégnées par la Révolution tranquille, aux antipodes de la période précédente. Ainsi, cette division en deux périodes historiques, afin de traiter le phénomène homicide, va permettre de faire l'ébauche de plusieurs constats et

¹ Le programme de la DUC commence en 1962 mais couvre les homicides de l'année précédente donc de 1961.

² De 1961 à 1971 seulement.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

hypothèses de l'augmentation des homicides au Québec durant la seconde moitié du XX^e siècle.

1- Une province sous l'auspice de la Révolution tranquille : 1961-1975

Il est essentiel dans cette étude de saisir les différentes mutations de la société québécoise, car cela permettra de pénétrer dans la vie quotidienne, le climat ambiant et les spécificités du monde dans lesquels vivent les protagonistes de l'homicide. C'est sous l'oxymore de Révolution tranquille que se définit cette période commençant dans les années 1960 et qui marque la modernisation et les réformes importantes au sein de la province de Québec. Cette expression est utilisée pour la première fois dans le journal anglophone torontois, *The Globe and Mail*, sous l'expression *Quiet Revolution* bien que les chercheurs ne soient pas sûrs de trouver le journaliste qui en est l'auteur³. Nous ne nous attarderons pas, ici, de répondre aux différentes controverses sur la nature de l'expression et surtout du terme révolution.

A l'instar du terme révolution, nous n'aborderons pas la discussion autour du bornage chronologique où la Révolution tranquille définit uniquement la période de 1960 à 1966 avec les réformes du gouvernement libéral, mené par Jean Lesage, tandis qu'un second donne une acception plus large du terme englobant les décennies 1960 et 1970⁴. L'historien Yvan Lamonde n'hésite pas à définir cette expression attitrée comme celle d'un « *flou chronologique* » et d'un « *flou de la désignation* »⁵. Cependant, des changements radicaux vont émailler la province de 1960 à 1975 avec en arrière-plan une pression démographique due au *baby-boom* et une prospérité économique. En somme, une évolution de la société québécoise qui va marquer les décennies des années 1960 et 1970. Cette période s'inscrit dans celle du « rattrapage » où le Québec va se moderniser rapidement avec certains secteurs qui vont en être impactés comme l'Église catholique⁶.

³ André Gervais, « D'où vient l'expression révolution tranquille ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 6, n^o2, 1998, pp.115-122.

⁴ Linteau *et al.*, *op cit.*, p.421.

⁵ Berthiaume *et al.*, *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal, Boréal, 2011, 298 p.14.

⁶ Linteau *et al.*, *op cit.*, p.422.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

La période 1945-1960 mettait en exergue le *baby-boom* connu du lendemain de la Seconde Guerre mondiale dont la province Québec n'en fait pas exception dans le monde occidental. Cette forte natalité entrevue faisait indubitablement rentrer massivement des cohortes de jeunes adultes dans la vie active à partir des années 1960 pour les premières vagues de cette explosion des naissances. Entre 1960 et 1970, pas moins de 1 200 000 adolescents atteignent 14 ans⁷. Cette jeunesse va marquer les deux décennies que nous allons évoquer. Cette pyramide des âges en 1975 montre comment la jeunesse porte ces deux décennies :

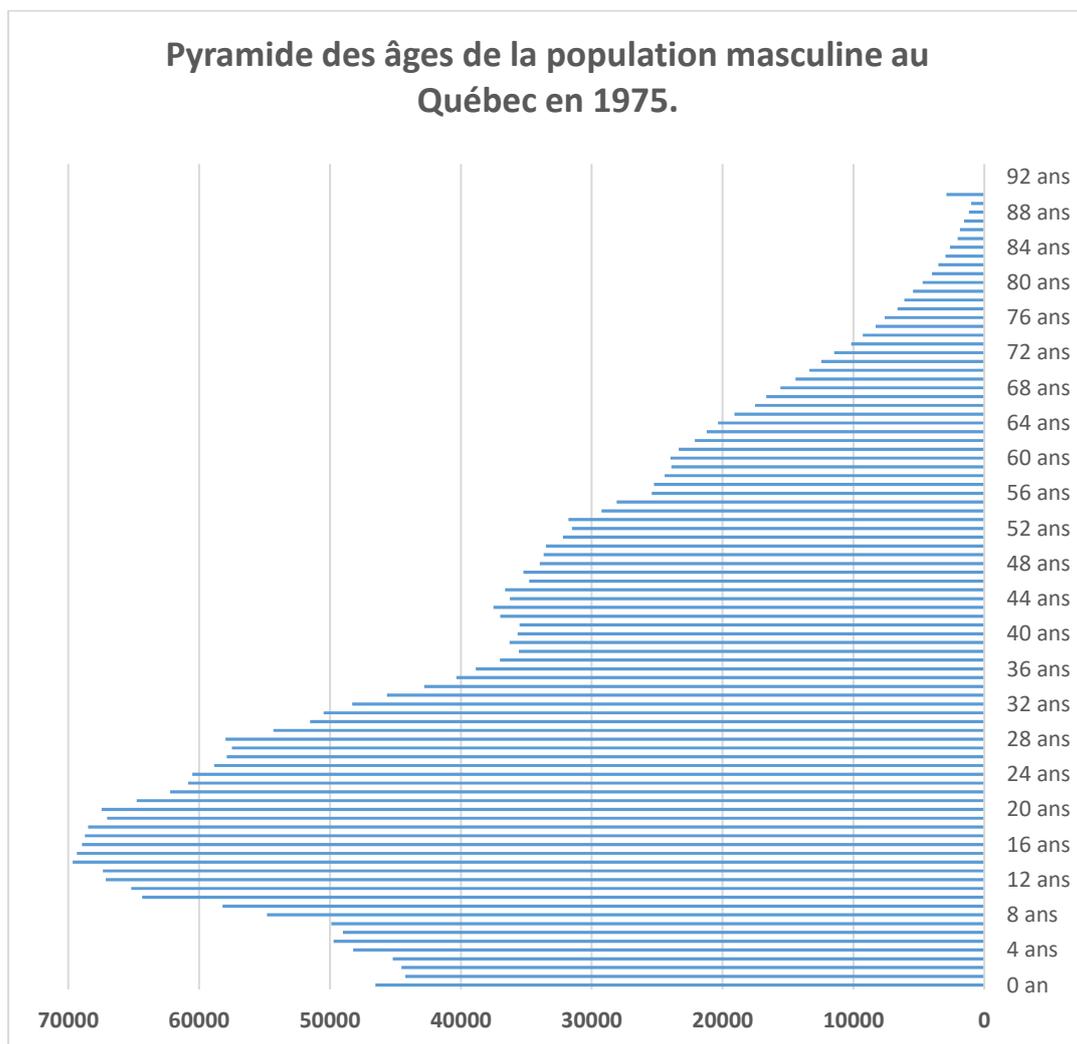


Figure 9 : Pyramide des âges de la population masculine au Québec en 1975. (Source : Statistique Canada, estimations démographiques.)

Comme nous l'examinerons, il est important de noter que les homicides sont principalement commis par des hommes en pleine force de l'âge, ce qui souligne

⁷ *Ibid.*, p.439.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

l'importance de cette indication générationnelle. Cependant, il convient de souligner que la croissance démographique au Québec est plus lente au cours de ces deux décennies. Alors que celle du Canada s'accroît de plus de 33,5% de 1961 à 1981 celle du Québec culmine à 22,4%⁸. La natalité est sans aucun doute, l'un des facteurs expliquant ce ralentissement de la croissance démographique :

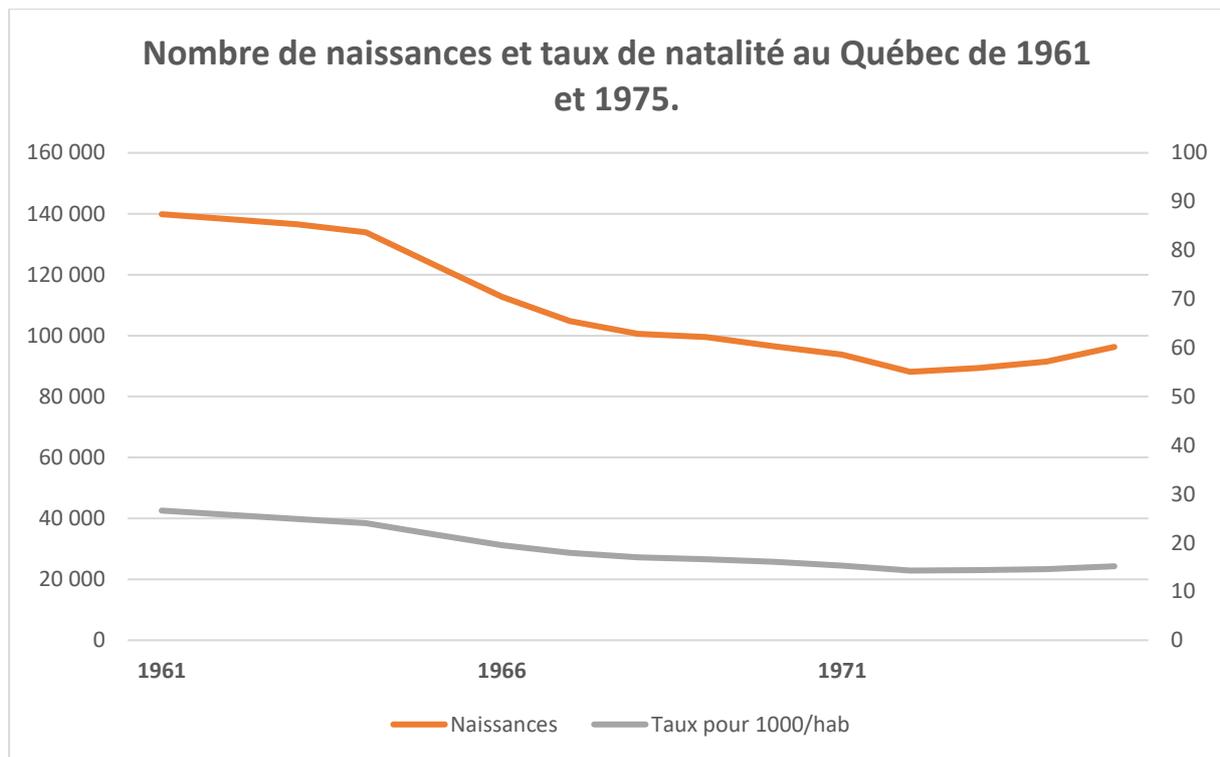


Figure 10 : Nombre de naissances et taux de natalité au Québec de 1961 et 1975. (Source : Institut de la statistique du Québec.)

Avec pas moins de 140 000 naissances en 1961, le Québec passe alors sous la barre des 100 000 naissances dès 1969. Dès 1965, le *baby-boom* est bel est bien terminé. Cette diminution radicale se retranscrit avec un taux de natalité de 14.3 pour 1000 habitants en 1972 alors qu'il était de 26.6 pour 1000 habitants en 1961. La figure 10 montre bien que le rythme de l'accroissement naturel québécois va se ralentir au cours des décennies 1960 et 1970 malgré les progrès concernant la mortalité infantile, et l'allongement de l'espérance de vie. Concernant l'immigration, elle se poursuit, comme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, même si elle semble marquer le pas comme en témoigne son taux d'attraction. Alors qu'entre 1961 et 1965, 23,2% des

⁸ *Ibid.*, p.433.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

immigrations internationales canadiennes profitent à la province québécoise ; seulement 15,1% des immigrations vont vers le Québec entre 1971 et 1975⁹. Enfin, les migrations interprovinciales ne se font pas en faveur du Québec. La chute de la natalité est l'un des principaux facteurs du ralentissement démographique dans la province de Québec.

Cela va avoir une importance prépondérante pour comprendre de quoi se compose la population québécoise durant ces quinze années. L'importance de la génération du *baby-boom* va structurer les deux décennies que nous abordons. La société québécoise va devoir répondre aux besoins et s'acclimater des valeurs portées par cette jeunesse. L'éducation et notamment l'enseignement vont être au cœur de l'une des problématiques des années 1960. Déjà que l'Eglise reconnaissait ses limites au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme nous l'avons abordé auparavant, face aux nouveaux besoins de la société, son poids ne va qu'en décroître. Cette génération va aussi s'émanciper et remettre en cause les normes traditionnelles telles que la famille, le mariage ou encore la religion. Ce vent de liberté et de renouveau va n'être que renforcé par le poids de cette jeunesse dans la société.

L'insertion sur le marché du travail des générations du *baby-boom* ne va pas être homogène. Si les premières générations nées entre 1945 et 1950 vont connaître une conjoncture propice, celles entre 1950 et 1960 vont connaître une intégration sur le marché du travail plus ardue :

⁹ *Ibid.*, p.436.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

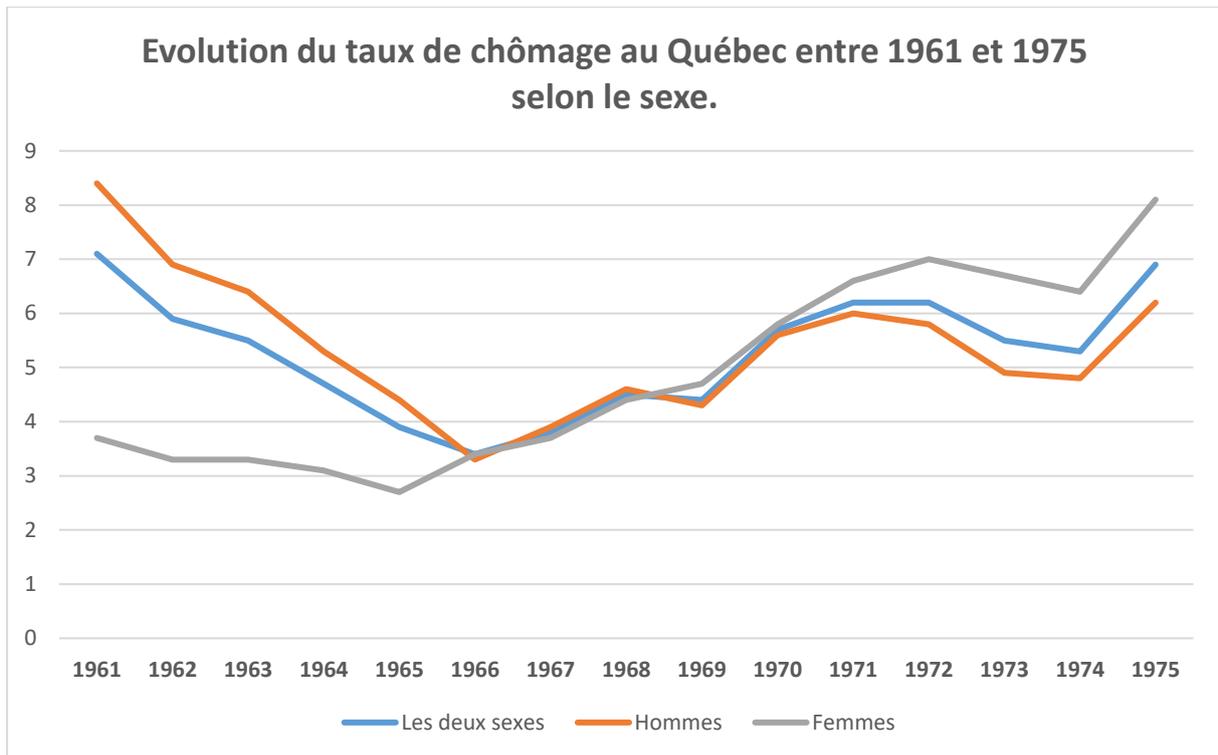


Figure 11 : Evolution du taux de chômage au Québec entre 1961 et 1975 selon le sexe. (Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes annuelles.¹⁰)

Comme le montre la figure 11, les générations naissantes entre 1945 et 1950 allaient connaître une insertion dans le monde du travail facilitée par un taux de chômage faible oscillant entre 3 et 4% de la population active de 1965 à 1969. À l'inverse, les plus jeunes du *baby-boom* allaient avoir plus de difficultés. Si en 1966, le chômage des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'est que de 5%, il atteint 11% en 1971¹¹.

Les décennies de 1960 et 1970 marquent aussi un changement notable de cette génération vis-à-vis de la famille et du mariage :

Le mariage, obligatoirement religieux, marquait l'accession au statut d'adulte et devait durer toujours ; la vie des couples restait axée sur les enfants ; et les époux avaient dans la famille des rôles bien définis : pourvoyeur et détenteur de l'autorité pour le père, éducatrice et ménagère pour la mère. Sur tous ces plans, les années 1960 et 1970 entraînent des remises en question et des ruptures aussi profondes que subites. [...] Mariés ou non, les nouveaux couples remettent aussi en question les habitudes conjugales traditionnelles.¹²

¹⁰ De 1961 à 1965, les taux sont basés sur la population de 14 ans et plus. De 1966 à 1975, ils sont basés sur la population de 15 ans et plus.

¹¹ Linteau *et al.*, *op cit.*, pp.440-441.

¹² *Ibid.*, pp.441-442.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Aspect important comme nous le verrons afin de trouver des hypothèses justificatives aux homicides entre 1961 et 1975. Les décennies 1960 et 1970 vont marquer un changement radical avec une ouverture des attitudes. On ne peut omettre l'importance de la contraception qui joue un rôle important dans ce changement d'attitude. Si la pilule contraceptive n'est encore qu'à ses prémices dans les années 1960, elle va s'imposer malgré les réticences de l'Eglise durant les années 1970. De plus, le préservatif ou encore le stérilet ne vont pas uniquement changer la sexualité des couples, mais aussi celle des hommes et plus particulièrement des femmes. Le concept de révolution sexuelle entamée dans les années 1960 qui traverse l'Occident est de fait lié à ses aspects cités. En somme, une forme d'exploration d'une sexualité non procréatrice. La procréation hors mariage évolue aussi sensiblement ; si les couples ne sont 3,7% à procréer sans être mariés en 1961, ils sont plus de 10% à le faire en 1976¹³. Le mariage perd aussi indubitablement de sa stabilité avec l'autorisation, la libération et la facilitation du divorce au cours de la décennie 1960 :

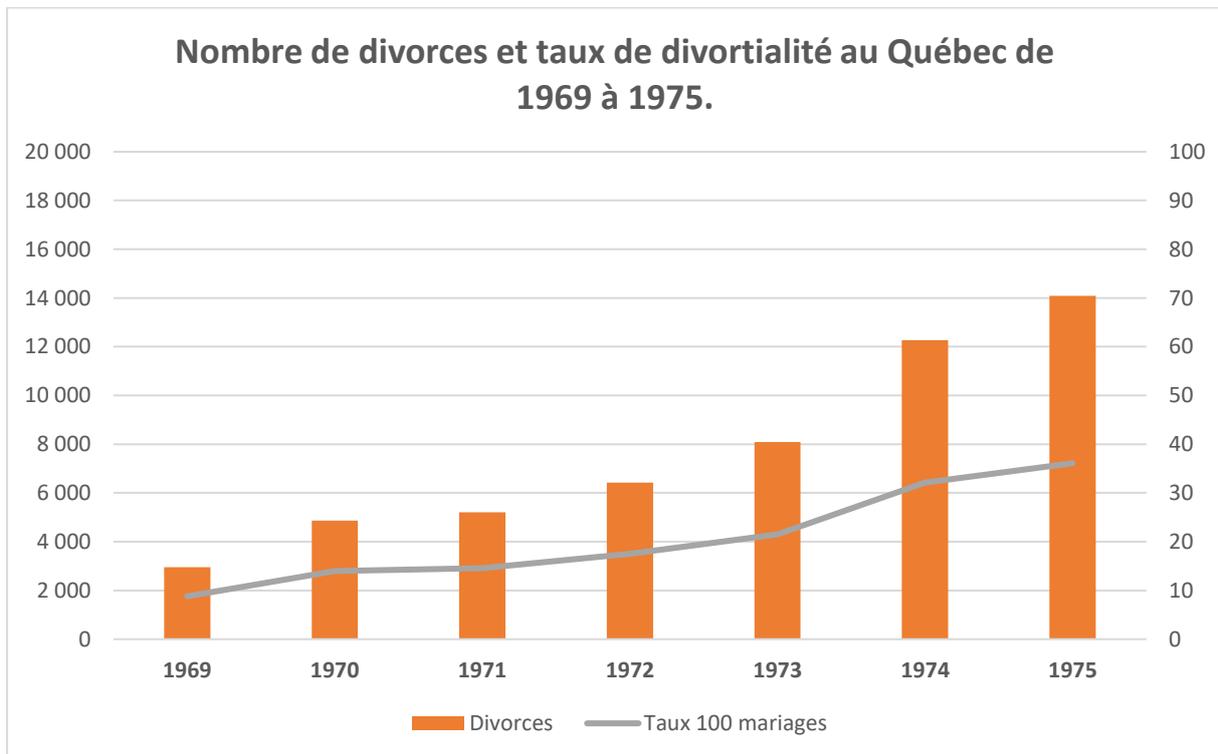


Figure 12 : Nombre de divorces et taux de divortialité au Québec de 1969 à 1975. (Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec.)

¹³ *Ibid.* p.443.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Ne cessant de croître, le divorce est aussi le symbole de ce changement des mentalités et de la rupture des comportements traditionnelles avant la Révolution tranquille. S'ils ne sont que 2947 en 1969, le divorce va se propager et dépasser le seuil de 10 000 dès 1974. Logiquement, la place des femmes dans la société québécoise va évoluer durant les années 1960. La période antérieure de 1945 à 1960 avait marqué le pas dans le combat féministe assez paradoxalement après l'obtention du droit de vote aux élections québécoises en 1940 ainsi qu'une participation massive à l'effort de guerre. Cependant, l'évolution des mentalités va modifier la place de la femme dans la société québécoise. Si le divorce a son importance comme symbole visible d'une évolution juridique et de l'émancipation de la femme québécoise dans la seconde moitié du XX^e siècle, c'est la progression d'une femme moderne émancipée qui se construit au fil des décennies 1960 et 1970. Comme déjà mentionnée, la révolution sexuelle est aussi l'un des facteurs de l'émancipation de la femme. L'autorisation de l'avortement thérapeutique en 1969 suit la même mouvance d'une libération de la femme à disposer de son corps. Cet aspect est important quand nous aborderons, notamment, les infanticides dans le cadre de cette étude. La laïcisation progressive de différents pans de la société tels l'éducation ou les services de santé font que de plus en plus de femmes intègrent le monde du travail. En 1964, la loi 16 concrétise les revendications concernant le statut juridiques des femmes mariées l'égalité sur le plan juridique des époux et le droit pour la femme d'exercer des responsabilités financières et civiles :

Une série de phénomènes annonciateurs de la résurgence du féminisme dans la seconde moitié des années 1960, notamment l'entrée des femmes mariées sur le marché de l'emploi à la faveur de la Deuxième Guerre mondiale, les débats sociaux autour de l'éducation des filles, les revendications concernant le statut juridique des femmes mariées et leur mobilisation dans diverses associations¹⁴.

Intimement liée aux notions de mariage et de famille, l'Eglise catholique va aussi être impactée par ces deux décennies tant par sa perte de poids dans la société structurellement et auprès de la population québécoise. Si en 1961 comme en 1981, les Québécois se déclarent catholiques à 88 %¹⁵ ; le transfert des activités religieuses aux institutions séculières est marquant notamment dans l'éducation ou encore les services

¹⁴ Denyse Baillargeon, *op cit.*, p.11.

¹⁵ Linteau *et al.*, *op cit.*, p.649.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

sociaux dans le cadre des prémices de la construction de l'Etat-providence. La position prééminente de l'Eglise catholique va s'altérer avec un effondrement de la pratique religieuse.

Depuis 1945, la croissance des besoins afin de répondre à la force démographique ne peut s'en tenir à l'Eglise catholique pour y répondre. L'Eglise catholique à travers sa rigidité semble désormais anachronique afin de répondre aux besoins et aux nouvelles sensibilités modernes. De manière tout aussi significative, une baisse notable des effectifs cléricaux est observable à partir de 1960, en particulier parmi les prêtres, ce qui est symptomatique d'un changement interne au sein de l'Église. En effet, alors qu'on en comptait 8400 en 1960, ils ne sont plus que 4285 en 1981¹⁶.

La crise de l'engagement religieux est profonde. Le Québec des années 1960 se sent l'énergie de tout entreprendre et l'assurance de tout réussir, dans l'ordre de la cité terrestre. Pourquoi entre dans les ordres ou la vie religieuse, pourquoi y rester alors que la société civile offre tant de défis, que le Québec, pour se rebâtir, est en train de jeter son passé aux orties, et avec lui l'Eglise de la « grande noirceur » ? Déjà amorcée dans les années 1950, la chute des vocations devient vertigineuse et s'aggrave de centaines de départs.¹⁷

La baisse de fréquentation se fait également sentir parmi les fidèles. Dans le diocèse de Montréal, le taux de pratiquants chute de 61% en 1961 à 30% en 1981. On constate un déclin croissant au sein de la société québécoise, où l'Église peine à s'adapter aux évolutions sociétales telles que le divorce, l'avortement et la contraception. Indubitablement, une fraction de fidèles demeure, mais l'atmosphère au sein de l'Église témoigne d'une morosité incontestable. De plus, les années 1960 et surtout les années 1970 voient émerger une approche spirituelle différente avec la montée en puissance de diverses sectes. L'accès à l'éducation constitue également l'un des grands défis des années 1960. Les nombreuses cohortes de jeunes Québécois, combinées à des lacunes dans le système éducatif, rendent nécessaire une refonte de l'accès à l'éducation. Cela a un impact direct sur l'Église, qui perd progressivement sa prépondérance d'autrefois, en raison de l'intervention étatique croissante dans l'éducation, l'obligation de scolarité et la mise en place de la gratuité.

¹⁶ *Ibid.*, p.653.

¹⁷ Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Eglise catholique au Québec.*, Montréal, Boréal, 1999, p.168.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Le Québec a commencé à entrer de manière significative dans la société de consommation dès les années 1960, avec une accélération marquée au cours des années 1970. Cependant, les prémices de ce changement peuvent être observées dès les années 1950, en parallèle avec le boom économique de l'après-guerre, où l'on voit l'adoption de modes de consommation plus modernes et l'expansion des biens de consommation. La publicité croissante, l'augmentation des crédits dans une conjoncture de hausse des revenus débrident et augmentent la consommation. L'accroissement du pouvoir d'achat est important durant la décennie des années 1960. L'amélioration du niveau de vie influe sur le quotidien québécois où les loisirs vont avoir une place grandissante :

A la vision communautaire du loisir qui prévalait dans les années 1950, succède une perception plus individualiste, mettant l'accent sur l'épanouissement de la personne. Cette évolution est accentuée par la montée de l'hédonisme dans la société : la recherche du plaisir, le désir de satisfaire des besoins individuels, de se réaliser pleinement comme personne occupent[sic] une place centrale [...] Le loisir se présente comme un champ de plus en plus vaste où les activités se diversifient et se spécialisent, évoluant au gré des modes.¹⁸

La société de consommation n'englobe évidemment pas l'ensemble de la population québécoise. Certains restent en marge du processus et ne peuvent compter que sur la mise en place de l'Etat-providence afin de subvenir à leurs besoins. Chômeurs, personnes âgées ou encore mères célibataires se retrouvent marginalisés de la conjoncture de la société de consommation des années 1960. Les marginalisés n'en seront que plus nombreux dans les années 1970. Les dernières cohortes du *baby-boom* atteignant l'âge de travailler ne vont que gonfler les précaires de la population active. Comme la figure 11 l'a déjà montrée, le marché du travail dans les années 1970 montre ses limites. Esseulés, les dernières cohortes du *baby-boom* devront faire face à d'une part une automatisation du travail qui se structure et d'autre part une présence étendue des femmes pour les postes sans qualification. Paradoxalement, la société québécoise semble fracturée entre une partie de la population profitant d'une conjoncture économique positive et d'une sécularisation créant des emplois d'états et une autre partie de la population tentant de s'inscrire difficilement dans la réussite

¹⁸ Linteau *et al.*, *op cit.*, p.630.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

sociale, mais ne pouvant profiter, dans les années 1970, que des bribes de la décennie passée.

L'intervention étatique, entrevue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, va continuer avec différentes mesures dans les années 1960 et 1970 répondants aux besoins des plus démunies. Notamment en zone rurale où la réalité quotidienne est loin du confort général urbain. Une réforme importante de l'assurance-chômage à lieu en 1971 instaurant une couverture élargie de cette prestation sociale : 96% de la main-d'œuvre salariée pouvant y prétendre en 1971 contre 61% en 1960¹⁹. L'aide sociale connaît aussi des changements. En 1966, l'aide sociale concerne désormais tous les citoyens en difficulté ayant un emploi ou non. Enfin, concernant le domaine de la santé, le programme public d'assurance-hospitalisation garantit la gratuité des soins hospitaliers pour tous.

Les décennies 1960 et 1970 sous l'égide de la Révolution tranquille marquent de profonds changements dans la société québécoise. La continuité de l'action de l'Etat-providence ainsi que la restructuration de l'éducation ou encore de la santé permettent de répondre au devenir des miséreux, mais aussi répondre à la jeunesse démographique québécoise. La société québécoise ne semble plus obéir aux mêmes codes en 1945 qu'en 1960. Évidemment, la division de notre période d'étude en deux bornages n'est pas aussi représentative au niveau des mentalités. Même s'il n'existe pas de « fracture » des régulateurs sociaux et que cela se fait progressivement ; on ne peut omettre une société québécoise en mutation au tournant de la décennie des années 1960. L'abondance n'est pas totale et le début de la décennie 1970 montre un chômage structurel important dans la société. Définir l'homicide, c'est aussi définir la vie quotidienne de ces protagonistes. En ce sens, comprendre le cadre de vie des Québécois durant la deuxième moitié du XX^e siècle.

¹⁹ *Ibid.*, p.640.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

2- D'Allô Police à la DUC : les homicides en chiffres de 1961 à 1975.

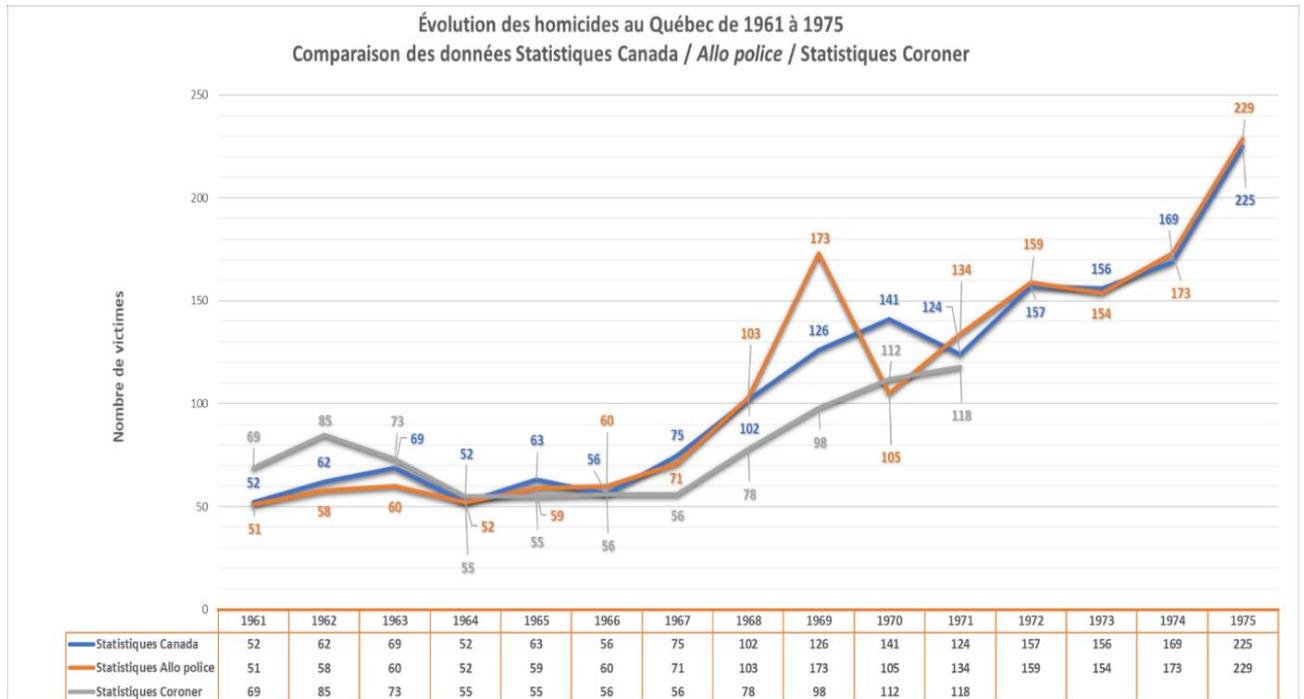


Figure 13 : Evolution des homicides au Québec de 1961 à 1975. (Sources : Allô Police/ Index des coroners/Statistique Canada.)

L'année 1961 revêt une importance symbolique dans le cadre de notre étude, tant au regard des évolutions sociétales que nous avons précédemment évoquées en ce début de décennie des années 1960, que du point de vue des sources disponibles pour appréhender le phénomène de l'homicide. Une troisième source s'ajoute en tant qu'outil de compilation des homicides au Québec de 1961 à 1975 : *Statistique Canada*. Depuis 1962, grâce à la Déclaration uniforme de criminalité (DUC), plus particulièrement l'enquête sur les homicides, nous disposons d'une nouvelle source de données comparative. Les informations relatives aux crimes sont ainsi recueillies dans l'ensemble des provinces canadiennes, demandant aux divers services de police de transmettre ces données à Ottawa.

Ainsi trois sources sont à notre disposition pour recenser les homicides dans la province québécoise. La figure 13 recense les homicides dans la province de Québec de 1961 à 1975, fin du bornage chronologique de notre étude. Il permet d'observer que de 1961 à 1967 les homicides sont plutôt stables et oscillent entre 50 et 70 homicides. Des chiffres ne présentant pas une augmentation importante de ceux aperçus dans le

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

premier chapitre portant sur la période 1945-1960. A partir de 1967, on observe une hausse quasi constante des homicides. L'année 1968 marque pour la première fois le dépassement de la barre des 100 homicides pour deux des trois sources à notre disposition²⁰. La période allant de 1961 à 1975 connaît une augmentation significative du nombre d'homicides, atteignant son paroxysme en 1975 avec un total de 229 homicides recensés selon les données de l'hebdomadaire *Allô Police*, et 225 homicides selon les données de *Statistique Canada*. Il convient de souligner que l'année 1975 se distingue comme étant la plus meurtrière de l'histoire du Québec depuis le début du recensement des homicides.

L'analyse de la corrélation des données est également un élément essentiel pour évaluer la fiabilité des sources utilisées. La période de 1945 à 1953 était difficilement corrélable en raison de l'approche monosource adoptée pour une partie de cette période²¹. En revanche, la période de 1953 à 1960 a démontré une corrélation des tendances à la baisse ou à la hausse, bien que les chiffres provenant de la source des index des coroners soient nettement plus élevés. Paradoxalement, la période 1961-1975 allait montrer l'inverse. En effet, concernant la corrélation des différentes sources plusieurs aspects interpellent. Tout d'abord, on observe que de 1961 à 1963 les statistiques des index des coroners suivent la même tendance que de 1945 à 1960, à savoir des chiffres au-dessus de ceux d'*Allô Police* et de la nouvelle source à notre disposition pour référencer les homicides *Statistique Canada*. Cependant, après 1963 les recensements des index des coroners seront quasi continuellement en deçà des chiffres des deux autres sources.

Hormis un recensement moindre des homicides concernant les index des coroners, une corrélation évidente des trois sources ressort en analysant ces données. Tant sur les tendances que sur les homicides recensés. Cependant, les années 1969 et 1970 interrogent. Alors qu'*Allô police* recense 173 homicides en 1969 et 105 homicides en 1970 ; *Statistique Canada* en répertorie respectivement 126 et 141. Il est étonnant de voir un tel écart. C'est la méthode de collecte des homicides qui va pouvoir éclaircir cette interrogation. *Allô Police* recense les homicides de l'année qui

²⁰ Les statistiques provenant des index des coroners ne recensent que 78 victimes d'homicide pour l'année 1968, ce n'est qu'en 1970 que cette source dépasse la barre des 100 homicides (112).

²¹ La période 1945 à 1953 se base, seulement, sur les index du coroner avant la parution de la liste des homicides d'*Allô Police* en 1954.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

vient de s'écouler dans le premier ou deuxième hebdomadaire de janvier sous la rubrique *Revue annuelle des meurtres* ; ainsi les chiffres collectés dans nos données représentent le nombre de victimes chaque année. *Statistique Canada*, quant à lui, procède différemment et apporte une précision dans l'onglet *Exactitude des données* :

L'Enquête sur les homicides représente le dénombrement complet des homicides portés à la connaissance des services de police au Canada et déclarés par ces derniers. Les homicides sont associés à l'année où la police les déclare à l'Enquête sur les homicides. Dans la plupart des cas, l'année où l'homicide a été commis est la même que l'année de déclaration. Toutefois, parce que certains homicides sont portés à la connaissance de la police bien après coup, il y a généralement un certain nombre d'homicides inclus dans le total d'une année donnée qui ont en fait été commis lors d'années précédentes.²²

En conséquence, il est plausible que certaines données puissent être erronées ou rattrapées ultérieurement lors de la déclaration des homicides. Par conséquent, il était logique de se tourner vers les homicides commis au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1969, impliquant de multiples victimes qui auraient potentiellement pu être déclarées en 1970 selon la méthode de collecte de *Statistique Canada*. Sachant que *Statistique Canada* ne nous est utile uniquement dans un but de validation quantitative de la donnée *Allô Police*, qui elle sera exploitée pour tous les détails des homicides ; la somme de ces deux années ne montre qu'une différence de 11 homicides (278 pour *Allô police* et 267 pour *Statistique Canada*). En effet, comme mentionné en introduction, le mandat de *Statistique Canada* ne permet pas de divulguer une information qui permettrait l'identification d'individus, d'entreprises ou d'organisations conformément à la Loi sur la statistique²³. Par conséquent, cette distinction dans les méthodes de collecte n'affecte pas la qualité ni la pertinence de notre travail. À la suite de recherches approfondies sur les homicides, un cas en particulier semble corroborer l'hypothèse d'une disparité résultant des méthodes de collecte différentes.

Le 2 décembre 1969, un incendie se déclare dans une résidence, Le Repos du vieillard, à Notre-Dame-du-Lac dans le comté de Témiscouata²⁴. Non moins de 39 individus périssent à la suite de cet incendie. Les suspicions se portèrent très vite sur

²² *Enquête sur les homicides-Statistique Canada*. (2021, 2 août). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54980-fra.htm>. (consulté le 13/09/2022)

²³ Loi sur la statistique (L.R.C. (1985), ch. S-19)

²⁴ Depuis le 5 mai 2010, les villes de Cabano et de Notre-Dame-du-Lac se regroupaient pour constituer une nouvelle ville appelée Témiscouata-sur-le-Lac.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Louis Chiasson, résidant de l'établissement depuis 1961 et homme à tout faire du foyer. Déjà connu des services de police, depuis octobre 1958, pour avoir mis le feu à un camp de chasse et de pêche dont il était le gardien²⁵, cet homme âgé de 52 ans²⁶ souhaitait être reconnu pour son utilité afin de ne pas quitter le foyer :

Chiasson brouillait volontairement les appareils de télévision des pensionnaires, de façon à pouvoir, par la suite, les rétablir et donc prouver sa grande utilité. C'est pour cette même raison : allumer un petit feu de façon à pouvoir l'éteindre et donc prouver qu'il était nécessaire que Chiasson, selon la déclaration faite par lui à la police, a causé le sinistre du Repos. Prouver son utilité lui semblait nécessaire, puisqu'il était menacé d'être exclu du Repos chaque fois qu'il buvait trop ou qu'il s'en prenait aux jeunes servantes.²⁷

Cependant, Louis Chiasson ne put maîtriser le feu et son plan incendiaire, afin de prouver sa valeur à ses congénères, fut un échec et dû, finalement, se résoudre à fuir face aux flammes. Ce n'est que le 13 et 14 janvier 1970 que se déroula l'enquête conjointe du coroner et du commissaire des incendies de Québec, sur les causes de feu. Ainsi, la méthode de collecte de *Statistique Canada*, se basant sur l'année de déclaration soit l'année où l'incident a été considéré par le service de police comme un homicide, place ces 39 victimes en 1970 et non, comme l'hebdomadaire *Allô Police*, en 1969. À la suite d'un échange de courriels afin d'exposer cette possibilité à *Statistique Canada* ; la division du sujet-matière responsable du tableau de données de l'*Enquête sur les homicides* ne peut confirmer pleinement l'hypothèse d'une différente méthode de collecte :

Sachant que l'enquête sur les homicides recueille des données basées sur l'année de déclaration, c'est-à-dire l'année où un incident a été considéré par le service de police comme un homicide. Ce n'est pas basé sur la date de l'incident. Ceci pourrait ainsi potentiellement expliqué [sic] la variance que vous voyez comparativement avec vos propres données provenant de *Allô Police*. Il est également important de noter que nous ne sommes toutefois pas en mesure de parler d'incidents individuels d'homicide.²⁸

Il est donc hautement probable que les variations entre les données de nos deux sources principales soient simplement le résultat d'une méthode de collecte différente. Cependant, comme nous l'examinerons dans le troisième chapitre, il est impossible

²⁵ *Québec-Presse*, « Monsieur « X » est détenu comme témoin important. », 4 janvier 1970, Cahier 1 p.3

²⁶ Louis Chiasson a 52 ans selon le Service social mais officieusement 64 ans.

²⁷ *Québec-Presse*, « Un aveu pénible. » 18 janvier 1970, Cahier 2 p.2.

²⁸ Extrait du courriel du 29 août 2019 du secteur du recensement, des opérations et de l'informatique de *Statistique Canada*.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

d'établir une vérité absolue concernant les chiffres des homicides. Ainsi, il est possible qu'une différence puisse résulter d'un homicide non comptabilisé ou, à l'inverse, d'un double comptage d'un homicide. Quoi qu'il en soit, cette réponse par courrier électronique ne fait que souligner davantage l'importance des sources journalistiques pour connaître les détails entourant les homicides que nous étudierons sur les sept années d'échantillonnage. Hormis, l'incendie criminel de Louis Chiasson, le total des homicides entre les données de *Statistique Canada* et celles d'*Allô Police* concordent.

Entre 1961 et 1975, un total de 1629 homicides ont été recensés dans la province de Québec selon les données de *Statistique Canada*, tandis que l'hebdomadaire sensationnaliste *Allô Police* rapporte 1641 homicides. Cette minime différence, qui témoigne d'une concordance entre les sources, soulève deux enseignements paradoxalement antithétiques. D'une part, cette concordance peut être interprétée comme une validation de la fiabilité de l'hebdomadaire, étayée par la confirmation des chiffres par une entité étatique. D'autre part, elle soulève des questionnements sur l'interdépendance des sources utilisées. Ce point spécifique sera exploré plus en profondeur dans le prochain chapitre, permettant ainsi une analyse approfondie de la corrélation et de la complémentarité des différentes sources de données.

Le chiffre observé met en évidence une augmentation significative des homicides sur la période 1961 à 1975, atteignant un pic oscillant entre 225 et 229 homicides selon la source. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux recensés dans le premier chapitre, couvrant la période 1945 à 1960, à travers les index des coroners et les premières années d'existence de l'hebdomadaire *Allô Police* à partir de 1953. La question se pose alors de savoir si la province du Québec était un espace marqué par la violence au début des années 1960. Est-il possible d'expliquer cette hausse uniquement par la croissance démographique ? Nous allons examiner si les mutations de la société québécoise peuvent fournir des éléments de réponse quant à l'augmentation des homicides de 1961 à 1975, alors que la période 1945 à 1960 avait montré un niveau de violence relativement faible malgré la présence de régulateurs sociaux fragiles mais encore présents.

3- Le Québec après 1961 : tentatives explicatives d'une hausse des homicides.

Dans cette étude, nous nous efforcerons d'élaborer différentes hypothèses afin de justifier la hausse des homicides observée entre 1961 et 1975. Le premier biais évident consiste à établir un lien démographique, en supposant que l'augmentation de la population dans la province québécoise pourrait expliquer cette tendance. Cependant, cette corrélation démographie-homicide présente des limites. Pour évaluer la relation entre la démographie et l'homicide dans une société donnée, il est courant d'utiliser un taux pour 100 000 habitants, permettant ainsi des comparaisons internationales quant au niveau de violence dans une société. Néanmoins, il est essentiel de questionner les données disponibles. Si l'uniformité du recensement de la population dans une région donnée peut être raisonnablement supposée, il en va différemment pour la comptabilisation des homicides. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la DUC, bien que source officielle émanant de l'État, requiert une exploration approfondie afin d'en tirer le meilleur parti, notamment en ce qui concerne le moment de comptabilisation des homicides. De plus, dans notre étude, nous accordons une importance primordiale à l'union des différentes sources par le biais de corrélation, afin de nous rapprocher au plus près de la réalité. Nous ne considérons en aucun cas qu'une source est supérieure à une autre du fait de son origine étatique. Nous estimons que la complémentarité des sources est essentielle, et c'est pourquoi la cohérence entre les chiffres d'*Allô Police* et ceux de *Statistique Canada* confère à cette dernière une légitimité indispensable.

Démographiquement, comme nous l'avons déjà abordé la province québécoise va connaître une croissance importante. Le Québec va quasiment doubler sa population sur notre période d'étude globale :

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

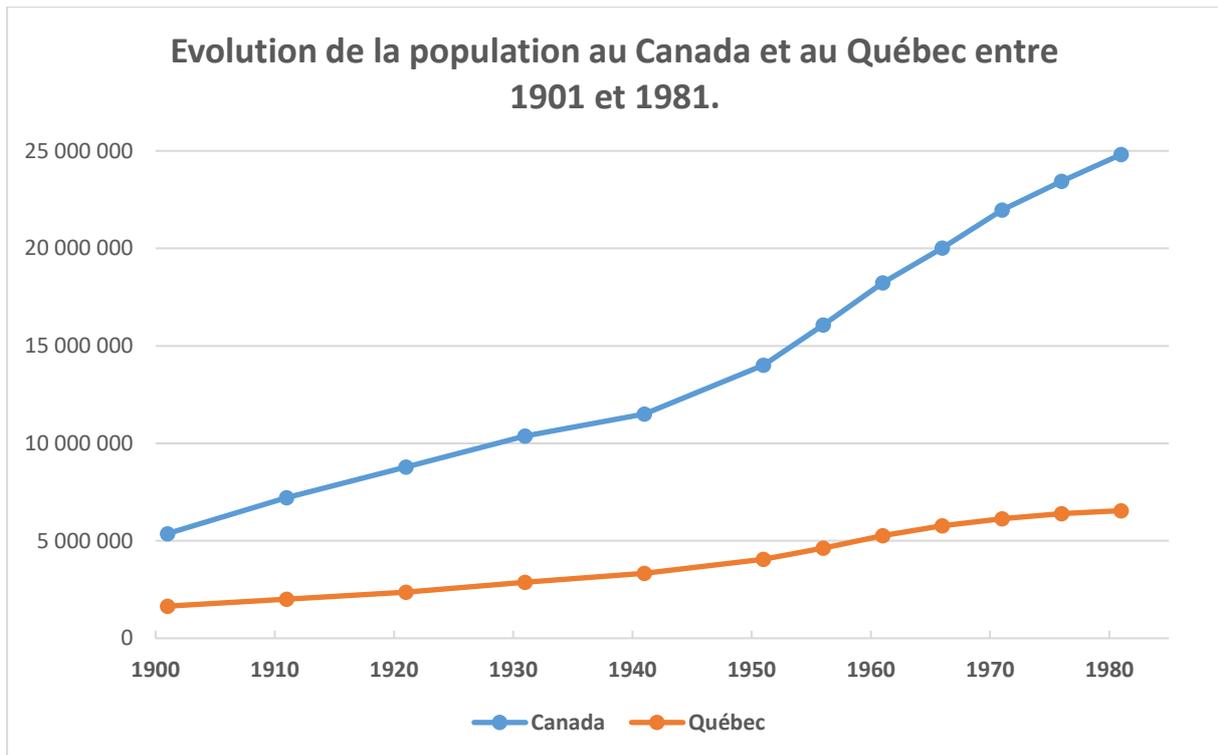
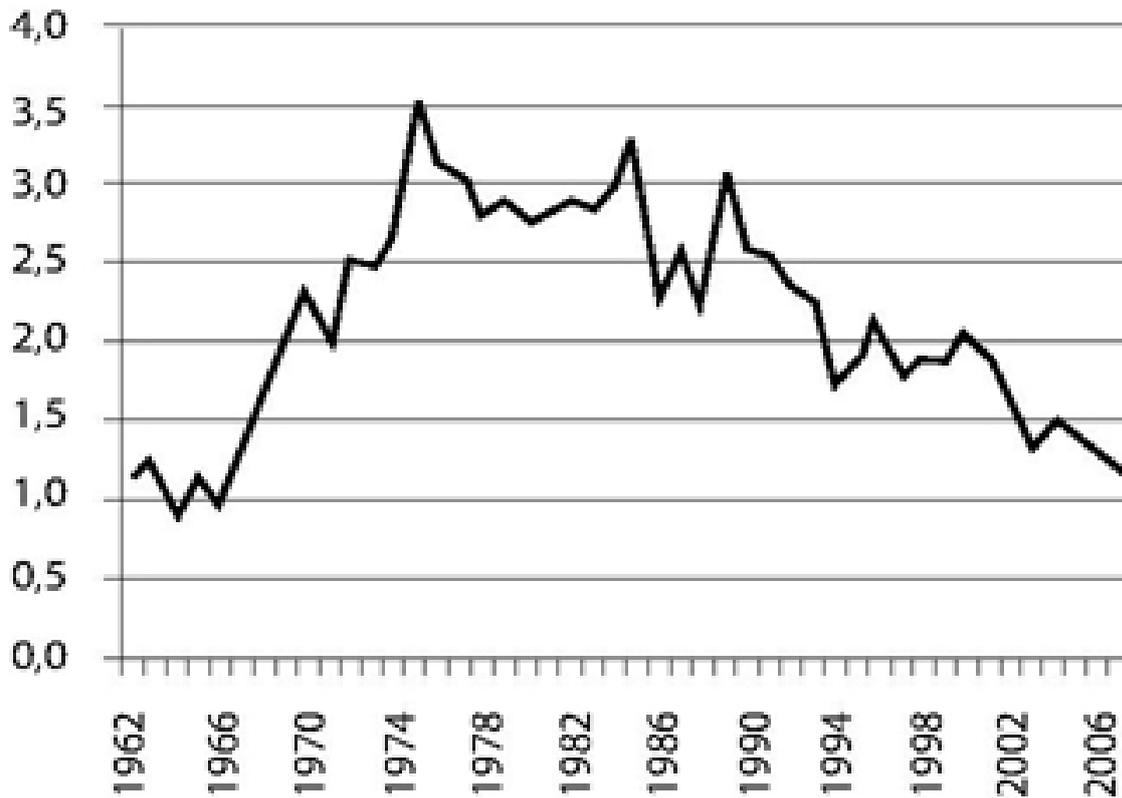


Figure 14 : Evolution de la population au Canada et au Québec entre 1901 et 1981. (Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada (1851 à 1971) et Estimations démographiques (1971 à 1976)).

Passant de plus de 3 330 000 habitants en 1941 à presque 6 400 000 habitants en 1976, la population de la province va croître drastiquement comme le montre la figure 14. Entre 1961 et 1976, la population va augmenter de plus d'un million d'habitants. En se référant au taux d'homicide, on observe que le taux d'homicide qui avoisinait les 1 pour 100 000 habitants ne cesse d'augmenter avoisinant les 3.7 en 1975, date butoir de notre bornage chronologique et symboliquement, le record de victimes d'homicide connues dans l'histoire du Québec depuis la comptabilisation des homicides. La figure 15 montre donc que l'augmentation des homicides sur la période 1962 à 1975 n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la population.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.



29

*Figure 15 : Evolution du taux d'homicide de 1962 à 2006 au Québec. (taux pour 100 000 habitants)
(Source : Statistique Canada)*

Cependant, dans notre étude nous ne parlerons que peu de ce taux de 100 000 habitants. Ayant pour velléité uniquement un but démographique pur et comparatif avec d'autres régions ; il faut prendre en considération la population dans ses spécificités et non dans son ensemble. Eric Monkkonen résume parfaitement l'aspect réducteur de cette considération démographique :

We would expect to have few violent events in a society composed of women over sixty years old. Yet for the most part we happily create violence measures which assume that the population denominator is unproblematic, that the same population proportions by age and gender are parallel across vast reaches of history and geography. Murders per 100 000 as a measure is such an advance over previous knowledge and such an achievement in itself, that we seldom ask what kind of population base we have employed. Surely, a new mining town filled with men between the ages of 20 and 40 is not the same as a retirement village where the average age is 60.³⁰

²⁹ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, p.29.

³⁰ Eric Monkkonen, « New Standards for Historical Homicide Research », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [Online], Vol. 5, n°2 | 2001, Online since 02 April 2009, connection on 19 April 2019. URL : <http://journals.openedition.org/chs/733> ; DOI : 10.4000/chs.733

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Dans cette étude, nous adhérons à la vision d'Éric Monkkonen qui estime qu'il faut problématiser l'utilisation du taux d'homicide pour 100 000 habitants, soulignant que sa pertinence réside dans l'analyse des différentes composantes de la population. Toutefois, nous sommes également confrontés à une absence de sources exhaustives pour étudier en détail les différentes facettes de la société québécoise tout au long de la période examinée. Cette limitation entrave notre capacité à appréhender pleinement les facteurs sociodémographiques qui pourraient influencer les tendances en matière d'homicide.

Il est essentiel de ne pas se limiter à une approche purement démographique lors de l'analyse de l'homicide, car cela ne permet pas de saisir les caractéristiques spécifiques de la population à un moment donné. Plutôt que de se fier à des pourcentages élevés d'enfants de 0 à 10 ans ou de personnes âgées de plus de 65 ans, il est plus pertinent de se concentrer sur la notion de démographie criminogène, c'est-à-dire les groupes de population qui sont plus susceptibles de commettre des actes irréparables. L'homicide est un phénomène complexe qui englobe diverses facettes et particularités qui ne peuvent être réduites à un simple facteur démographique superficiel :

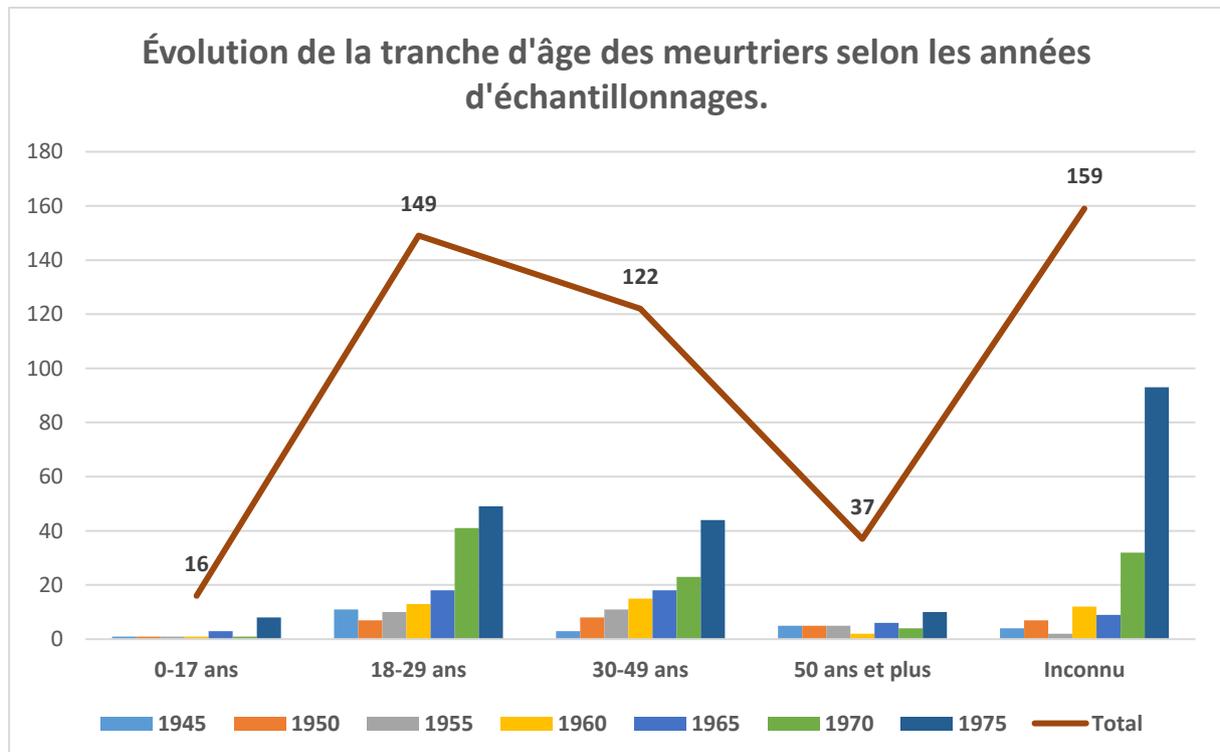


Figure 16 : Évolution de la tranche d'âge des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

La figure 16 ne peut laisser de doute qu'une approche entière de la démographie n'a que peu d'importance pour permettre de faire des liens avec l'homicide. Même sans discuter de la question du sexe du meurtrier ; le vecteur de l'âge montre déjà que l'importance des 18-40 ans fait qu'une démographie ciblée ne peut qu'être pertinente. De plus, ce taux de 100 000 habitants permet aussi plus facilement de faire des comparaisons avec d'autres régions du monde, mais encore faudrait-il savoir aussi les spécificités démographiques de ces dernières. La figure 5 dans notre premier chapitre avait déjà déterminé que la pyramide des âges en 1951 et en 1971 tendait à confirmer notre approche. La structure démographique québécoise en 1945 et des années 1970 ne peuvent se résumer en une augmentation globale de la population, mais une augmentation globale de population plus encline à commettre le crime.

Enfin, la figure 9 ciblant les populations masculines en 1975 montrait une composante importante de la tranche d'âge 18-29 ans ; même tranche qui arrive en tête des homicides perpétrés en 1975 selon notre étude³¹. Ainsi, une approche globale de la démographie semble peu claire et incertaine. Il semble plus pertinent de s'étendre sur une possible population criminogène, entre 18 et 29 ans, grandissante depuis les années 1960. Face à l'ampleur d'une étude structurée par âge de la population nous ne nous focaliserons pas sur cette problématique. En somme, l'hétérogénéité du phénomène homicide ne peut trouver une réponse dans une étude homogène de la démographie.

Un autre aspect important réside dans l'étude même des catégories d'homicides. Nous aborderons plus activement dans notre deuxième partie toutes les spécificités des homicides ainsi que ses classifications. Cependant, une catégorie des homicides fait son apparition à partir des années 1970 : les règlements de comptes au sein de la pègre québécoise. Si sur nos quatre premières années d'échantillonnages, nous recensons seulement 5 homicides où le lien entre le meurtrier et la victime était interlope ; il passe de 8 en 1965, à 10 en 1970 pour terminer à 62 en 1975, ce qui est le lien le plus important pour cette année. Une expansion des réseaux criminels et une structuration de ces derniers s'amorcent au début des années 1960 et les guerres d'influences, pour le contrôle de certains secteurs de Montréal, font rage.

³¹ En 1975, 44% des meurtriers, dont l'âge est connu, ont entre 18 et 29 ans selon nos données.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Bien que difficilement quantifiable, nous ne pouvons qu'émettre l'importance des changements sociétaux que nous abordés dans ce chapitre. Alors que le Québec était encore dans un certain conservatisme après la guerre ; les décennies 1960 et 1970 ont changé les velléités de cette jeunesse québécoise. Le mode de vie d'un Québécois âgé de 25 ans entre 1945 et 1975 est indéniablement marqué par des changements significatifs au sein de la société dans son ensemble.

Cet argument ne peut justifier la hausse croissante des homicides à lui tout seul, mais s'agrémente aux autres facteurs pouvant expliquer cette hausse. De plus, à cet argument s'ajoute la conjoncture économique et sociale des années 1970. La figure 8 et la figure 11, respectivement du chapitre 1 et du chapitre 2, avaient montré que l'insertion dans le monde du travail n'était pas uniforme sur notre période d'étude avec un taux de chômage bien différent au sortir de la guerre qu'au début des années 1960. Cela est éloquent si nous rejoignons les données des deux périodes :

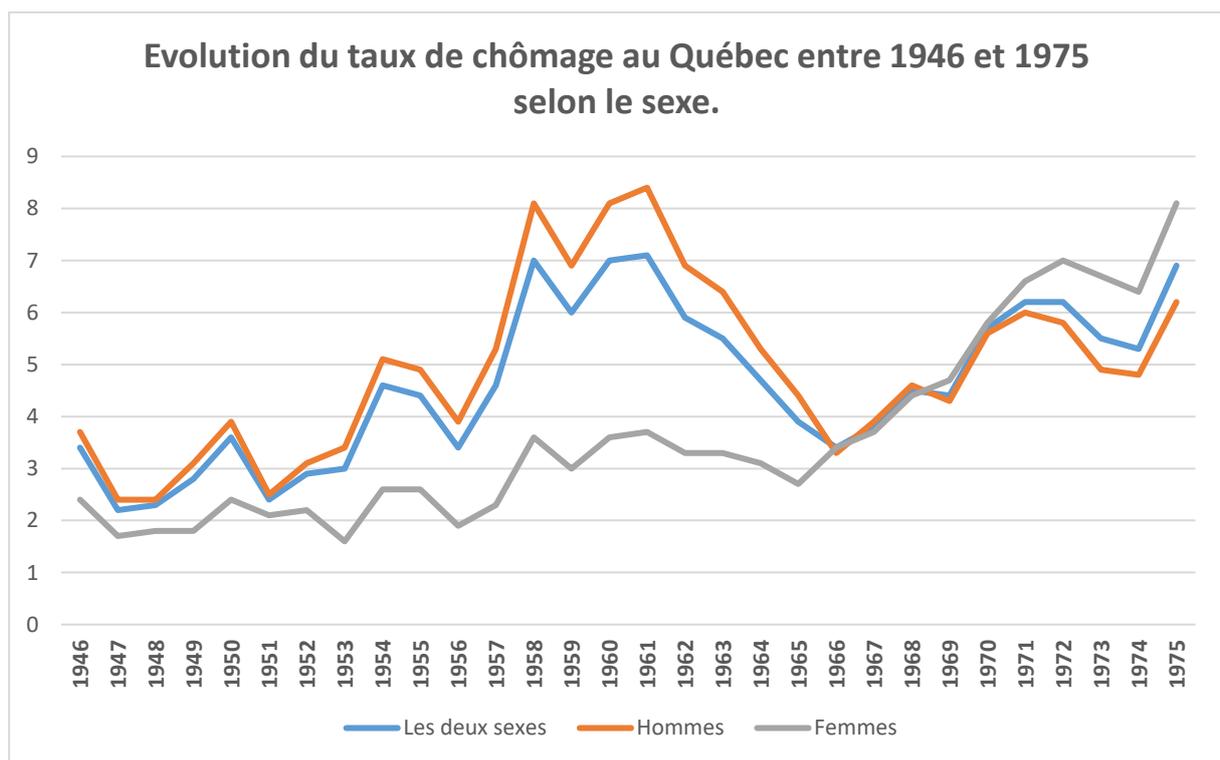


Figure 17 : Evolution du taux de chômage au Québec entre 1946 et 1975 selon le sexe. (Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, moyennes annuelles.³²)

Ainsi, on peut qu'imaginer les difficultés pour les jeunes cohortes d'adultes afin de s'intégrer dans la vie active à partir des années 1960. Malgré une baisse progressive

³² De 1946 à 1965, les taux sont basés sur la population de 14 ans et plus. De 1966 à 2015, ils sont basés sur la population de 15 ans et plus.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

du chômage masculin depuis le pic entrevu en 1961, le chômage reprend en 1966 sans quasiment discontinuer jusqu'en 1975, date butoir de notre étude. Le nombre d'homicides au Québec suit cette même tendance ne cessant d'être en augmentation depuis 1966 comme le prouve la figure 13. Il semble pourtant assez réducteur d'en faire un rapprochement immédiat, cependant la justification d'une hausse des homicides ne peut trouver raison en un facteur, mais plutôt d'une combinaison où peut s'inscrire cet argumentaire. L'argumentaire d'une forme de marginalisation d'une partie d'hommes dans la force de l'âge ; ne trouvant place dans la société québécoise. Accentué par des régulateurs sociaux en berne ne structurant plus la société tel le mariage et indirectement la vie de famille :

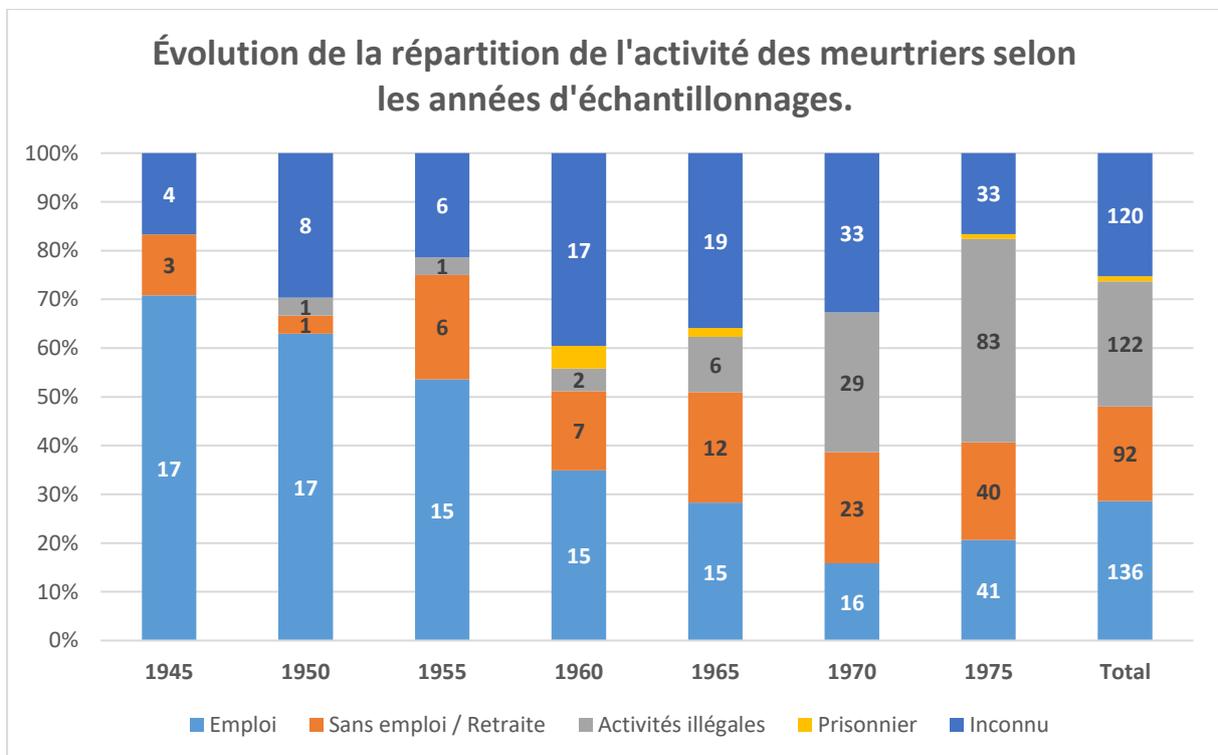


Figure 18 : Évolution de la répartition de l'activité des meurtriers selon les années d'échantillonnages.³³

La figure 18 coïncide avec cette hypothèse avec une part de plus en plus importante de meurtriers sans emploi. Il est toutefois difficile de parvenir à des conclusions solides en utilisant notre méthode d'échantillonnage tous les 5 ans, étant donné le nombre limité d'homicides durant les premières années d'échantillonnage.

³³ 8 meurtriers mineurs au total ne sont pas mentionnés dans la figure. (1 en 1950-1955-1965 et 5 en 1975.)

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Cependant, ce nombre est en augmentation. De plus, nous devons également nous interroger sur la pègre de Montréal, qui pourrait ne pas correspondre à notre théorie de la marginalité. Bien que la pègre semble se structurer de manière durable dans les années 1960, comme nous l'aborderons ultérieurement dans un chapitre, il est possible d'admettre que la marginalité peut également trouver écho dans le monde clandestin, avec de jeunes Québécois se retrouvant impliqués dans les activités illicites de la petite pègre.

Une autre piste pertinente à explorer est la corrélation entre la croissance économique et l'accroissement de la société de consommation, qui peut engendrer une forme de criminalité différente, à savoir le vol. Comme nous l'avons souligné précédemment, le Québec a connu une économie prospère au cours des années 1960, ce qui a entraîné un changement dans les habitudes de consommation de la population, accompagné d'une augmentation du pouvoir d'achat. La disponibilité accrue de crédits dans un contexte de hausse des revenus a favorisé la consommation, ce qui peut susciter des envies chez ceux qui se sentent exclus de ce processus. Si les crimes crapuleux, en somme les homicides avec une intention de gain matériel chez le meurtrier, ne dépassent pas les 10 affaires par année sur les quatre premières années d'échantillonnages, ils atteignent respectivement 18 et 29 affaires en 1970 et 1975. La seconde partie de notre étude, en scrutant attentivement les protagonistes meurtriers, nous offrira un éclairage sur la nature de ces homicides : s'agit-il de délits qui ont dégénéré en crimes en raison de la résistance opposée par les victimes, ou bien la dimension funeste était-elle présente dès l'origine ? Par ailleurs, il est impératif de se pencher sur la polymorphie du criminel, en se demandant si le vol peut aisément se transformer en meurtre, ou si ces deux actes criminels sont intrinsèquement distincts et motivés par des facteurs différents :

La croissance parallèle des homicides suit l'évolution de l'ensemble de la criminalité et s'explique par la transformation des modes de vie. En effet, les années 1960 et 1970 correspondent à une période d'expansion de la population criminelle. Or, il est connu que la plupart des récidivistes sont polymorphes, c'est-à-dire que, plutôt que de spécialiser, ils commettent, au gré des circonstances, des délits très divers. Comme ces criminels sont plus nombreux en 1975 qu'en 1960, logiquement le nombre des homicides devrait augmenter.³⁴

³⁴ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, p.105.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Nous aborderons cette hypothèse avec moins de certitude dans notre analyse. S'il est vrai que pour l'année 1970 et 1975, nous trouvons des taux d'antécédents judiciaires plus importants chez le meurtrier, il est en grande partie présent chez les homicides du monde interlope. Cependant, les homicides crapuleux ne sont pas l'apanage du monde interlope qui lui préfère les règlements de comptes dans sa totalité. De plus, malgré des recherches intensives, une part importante d'inconnue est présente pour cette statistique qui au demeurant est un plaisir à mentionner pour le journal conservateur *Allô Police* :

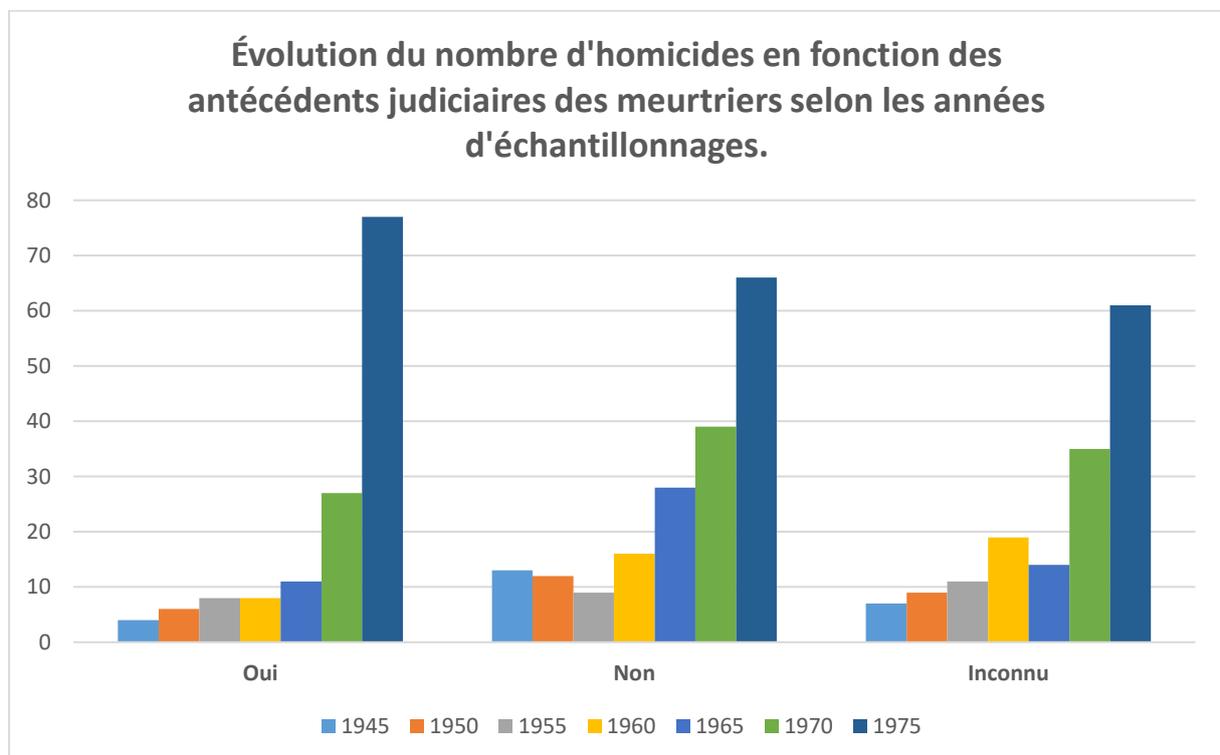


Figure 19 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des antécédents judiciaires des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

4- L'évolution des homicides entre 1945 et 1975.

Le Québec est-il un espace de violence homicide à partir des années 1960 ? Une telle question doit obligatoirement être contextualisée afin de pouvoir émettre certaines hypothèses. D'un aspect purement comparatif, les figures 4 et 13 montrent qu'il y a peu de place au doute. Les homicides augmentent quasi continuellement entre 1945 et 1975. La figure 20, compilant les deux derniers tableaux cités, montre que les

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

homicides avoisinent les 220, en fonction de la source, alors qu'il n'était que de 35 en 1945. Si l'approche démographique est selon notre position dans cette étude à refréner, cela ne veut pas pour autant dire que le lien ne peut exister. Une hausse prononcée des homicides est perceptible du milieu des années 1960 à 1975. Le croisement des trois sources en question afin de quantifier l'homicide apporte des enseignements. La période 1945 à 1953 ne nous donne qu'une source afin de quantifier sur l'année les homicides, ainsi deux des premières années d'échantillonnages de notre étude se trouvent lésées des détails des homicides de l'hebdomadaire *Allô Police*. Nous aborderons dans le prochain chapitre, le questionnement autour de la validité des sources qui permettra d'expliquer les différentes solutions afin d'y remédier.

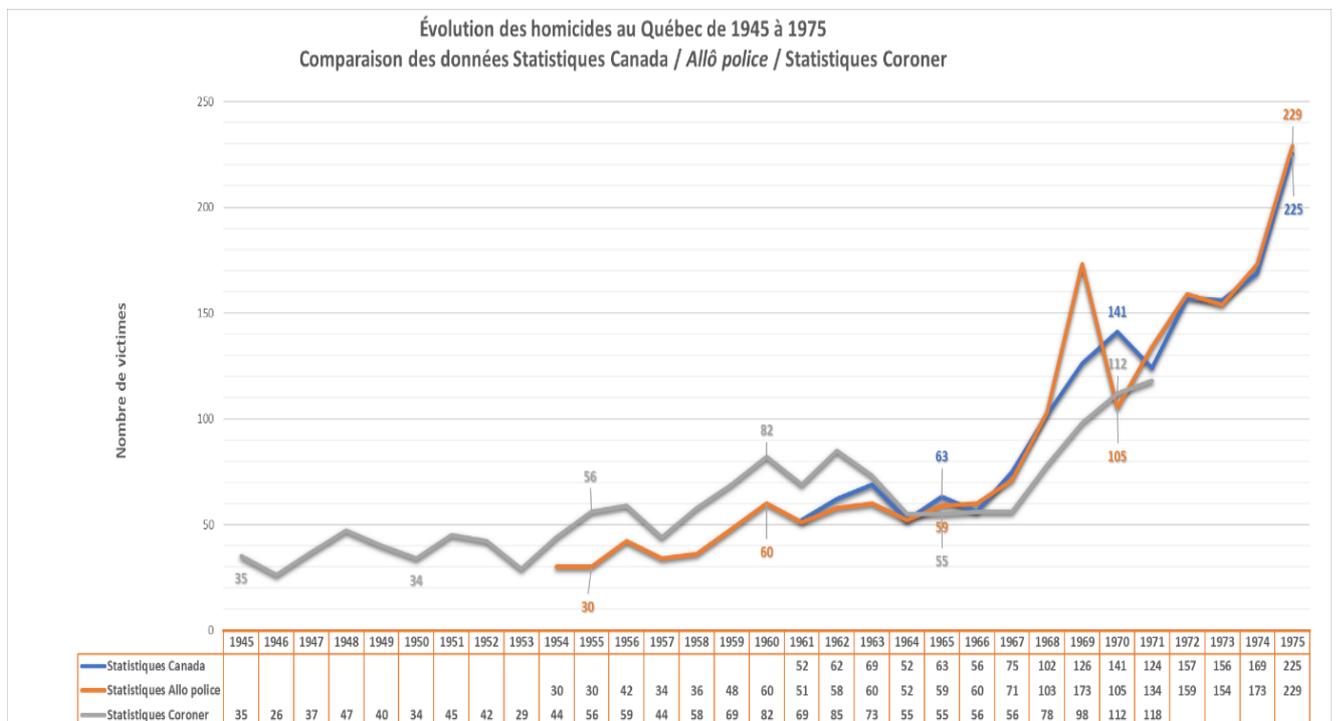


Figure 20 : Évolution des homicides au Québec de 1945 à 1975.

Évaluer de manière précise le nombre d'homicides sur une période de trente ans s'avère être une entreprise complexe. Cependant, la démarche de l'échantillonnage qui fait l'essence même de notre étude est à exploiter. Ces deux premiers chapitres devaient se permettre d'établir les bases quantitatives du phénomène homicide sur notre période. De ce fait, l'approche historique de ces 30 années était indispensable afin de comprendre les différents changements dans la quotidienneté des habitants de la province québécoise.

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Ainsi, les différentes hypothèses afin de justifier l'augmentation des homicides au Québec depuis les années 1960 suffisent-elles afin d'en tirer des conclusions ? La combinaison des différents aspects que nous avons mis en avant révèle une société où les régulateurs sociaux sont présents entre 1945 et 1960 et inversement de 1961 à 1975 sont indéniables. Cependant, cela fait-il de la province québécoise une exception dans le monde occidental ? Bien que la comparaison ne permette pas de tirer des conclusions définitives, il est néanmoins pertinent d'observer simplement certaines tendances pour en tirer des enseignements. Pour la France, Laurent Mucchielli dans un chapitre traitant l'évolution des homicides dans la France contemporaine de 1970 à 2007 y apporte cette analyse :

Les trois sources convergent sur les tendances générales et dessinent, durant la période sous examen, un mouvement en deux temps : une hausse globale durant la période 1970-1984, suivie d'une baisse globale de 1985 à nos jours. [...] Quels peuvent être les principaux facteurs macrosociaux susceptibles de participer à l'explication de l'évolution du phénomène ? Dans la mesure où, nous le verrons par la suite, les homicides sont principalement le fait d'hommes âgés de 20 à 40 ans, majoritairement chômeurs et inactifs, l'on peut se demander si le chômage n'est pas l'un de ces grands déterminants. [...] La période de croissance des homicides (du début des années 1970 au milieu des années 1980) correspond bien à celle de l'augmentation du chômage chez les jeunes adultes.³⁵

Nos données recueillies soutiennent la théorie de Laurent Mucchielli selon laquelle il existe potentiellement une corrélation entre la marginalisation d'une partie de la société et l'augmentation des homicides. Cependant, il atténue ce lien dans la suite chronologique de son étude :

La symétrie ne fonctionne pas sur la baisse des vingt années suivantes, malgré des pics comparables en 1993 et 1995. L'explication (en tout cas l'indicateur) est donc insuffisante, [...] D'autant que [...] le phénomène homicidaire est inégalement répartie sur le territoire métropolitain.³⁶

L'approche statistique malgré son aspect essentiel demeure incertaine et difficile. La « simple » quantification du phénomène homicidaire ne suffit pas. L'augmentation des homicides ne serait-il pas le fruit d'une violence centralisée autour de Montréal dans notre cas précis ? Une étude géographique des différents homicides permettra d'y répondre ultérieurement.

³⁵ Mucchielli Laurent et Spierenburg Pieter, *Histoire de l'homicide en Europe, De la fin du Moyen Âge à nos jours*. La Découverte, 2009, p.140.

³⁶ *Ibid.*

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Enfin, nous ne saurions terminer cette partie sans nous questionner si cette hausse des homicides est constituée d'un particularisme québécois ou si l'ensemble du Canada connaît une hausse des homicides dans les années 1960-1970. Étant donné que la couverture d'*Allô Police* se limite, essentiellement, au Québec, nous ne pouvons pas nous y référer. Cependant, l'enquête sur les homicides de Statistique Canada permet d'y répondre entre 1961 et 1975. Elle nous permet de voir différents facteurs intéressants. Comme nous l'avons déjà abordé dans le premier chapitre de notre étude, les différentes données de cette source se concentrent sur le nombre de victimes et non sur les affaires d'homicides :

*Tableau 1 : Nombre et taux de victimes d'homicide au Québec, Ontario et au Canada.*³⁷

<i>Année</i>	<i>Québec</i>	<i>Ontario</i>	<i>Canada</i>	<i>Québec</i> (taux 100 000/ hab.)	<i>Ontario</i> (taux 100 000/ hab.)	<i>Canada</i> (taux 100 000/ hab.)
1961	52	89	233	0,99	1,43	1,28
1962	62	76	265	1,15	1,20	1,43
1963	69	76	249	1,26	1,17	1,32
1964	52	81	253	0,93	1,22	1,31
1965	63	77	277	1,11	1,13	1,41
1966	56	71	250	0,97	1,02	1,25
1967	75	114	338	1,28	1,60	1,66
1968	102	104	376	1,72	1,43	1,82
1969	126	111	391	2,11	1,50	1,86
1970	141	115	467	2,34	1,52	2,19
1971	124	151	473	2,02	1,92	2,15
1972	157	141	521	2,54	1,77	2,34
1973	156	160	548	2,51	1,98	2,44
1974	169	160	597	2,70	1,95	2,62
1975	225	206	700	3,55	2,48	3,02

³⁷ Statistique Canada. Tableau 35-10-0068-01 Nombre, taux et changements en pourcentage des taux de victimes d'homicide

CHAPITRE 2 : 1961-1975 : la progression des homicides.

Ce tableau nous permet de voir que la hausse des homicides au Québec n'est pas propre à cette région. L'Ontario connaît aussi de plus nombreuses victimes d'homicides dès 1967 jusqu'en 1975. On observe cependant un poids démographique différent comme peut le montrer le fameux taux d'homicides pour 1000 000 habitants. Bien que la province de l'Ontario soit plus peuplée que la province québécoise, quels que soient la période de notre étude, le poids démographique entre ces deux provinces est bien différent qu'on se base sur le début ou la fin de notre étude. Si l'écart entre les deux provinces ne se compte qu'en centaines de milliers d'habitants au début des années 1950 avec respectivement environ 4 000 000 d'habitants pour la province québécoise et 4 600 000 pour l'Ontario l'écart se creuse où presque 2 000 000 d'habitants séparent la populeuse province ontarienne et la province québécoise dès le début des années 1970³⁸. L'année 1967 marque une hausse quasi constante des homicides jusqu'en 1975. Il est indispensable de souligner l'importance de tenir compte des particularismes des homicides, et des spécificités propres à cette forme de criminalité dans la province de Québec. En effet, compte tenu de la population plus importante de l'Ontario, il convient de prendre en compte différents aspects relatifs aux homicides. Cependant, il convient de souligner que la quantification de l'homicide peut conduire à une vision réductrice dans le domaine des sciences humaines.

Par conséquent, la seconde partie de notre étude s'attardera sur une approche sociale et culturelle de l'homicide, permettant de comprendre cette forme de violence à travers le regard des meurtriers et des victimes, ainsi que dans un contexte temporel s'étalant sur trente années, afin d'aller au-delà de l'interprétation purement quantitative des chiffres pour une compréhension approfondit des faits.

³⁸ Statistique Canada. Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

L'étude de la violence est d'abord celle des *sources sur la violence* et des discours que ces sources nous livrent.¹

Comment assouvir les besoins d'exactitude du chercheur afin qu'il puisse amalgamer différentes sources pour connaître le phénomène homicidaire dans son ensemble ? La tâche à relever semble tout simplement utopique. L'exactitude ne peut exister dans une approche aussi ambitieuse que traiter l'homicide à travers un échantillonnage sur plus de 30 ans. Il est, d'ailleurs, tout aussi impossible sur une période d'un an. Cependant, cela est-il vraiment le but afin d'analyser un phénomène de violence interpersonnelle dans une société donnée ? Cette frustration émanant d'un souhait d'une véracité absolue ne peut trouver une réponse. C'est alors qu'il faut se satisfaire de traiter, ici, l'homicide comme vecteur du niveau de violence dans la province québécoise. Si le nombre exact des homicides semble inéluctablement relever du fantasme, que dire des autres formes de violences tels le viol ou encore le vol. En ce sens, l'homicide est un bon révélateur du niveau de violence dans une société donnée.

L'utilisation des sources est toujours d'une extrême importance chez l'historien, qui plus est dans l'élaboration d'une perspective statistique. « Souhait d'utilisation d'une source officielle », « croisement des sources afin de se conforter pour l'utiliser » tels sont les paradigmes classiques afin de construire une pensée basée sur des statistiques. La source semble symboliquement s'affranchir de toute hiérarchisation du moment même que l'adjectif « officiel » s'y accole. Nous nous opposerons à cette approche dans cette étude en apportant une importance similaire aux différentes sources à notre disposition, mais surtout en s'interrogeant sur la

¹ Xavier Rousseaux, "La violence dans les sociétés pré-modernes : sources, méthodes et interprétations. Nivelles, une cité brabançonne à travers cinq siècles". Musin, Aude, et al. *Violence, conciliation et répression : Recherches sur l'histoire du crime, de l'Antiquité au XXI^e siècle*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2008. p.263.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

construction des sources. Qu'une source puise des données par un programme étatique ou d'un journaliste, ne peut hiérarchiser, de fait, son importance.

Ce chapitre présente une apparente dualité qui mérite d'être soulignée. Notre intention n'est pas de remettre en question les sources et de les critiquer, étant donné que notre analyse repose en partie sur celles-ci. Il s'agit plutôt de s'inscrire dans une réflexion plus vaste. Est-ce que la recherche de l'exactitude absolue aurait un impact considérable sur notre démarche ? Ainsi, toutes les sources dont nous disposons contribueront à approcher au plus près d'une réalité qui demeure néanmoins insaisissable. Cependant, il est essentiel que ces sources soient indépendantes les unes des autres.

1- La querelle du chiffre noir de l'homicide.

La question insoluble du chiffre noir (ou « chiffre obscur ») est au cœur même de notre analyse à partir du moment où nous devons traiter des données statistiques. Concernant l'homicide, ce terme s'approprie pour définir la différence entre le nombre d'homicides « réellement » commis et le nombre d'homicides répertoriés par les services de police. Cette distinction entre une criminalité apparente et une criminalité réelle pourrait sembler au premier abord minime en traitant l'homicide ? Le cadavre, résultat de l'irréparable, semble difficilement passé inaperçu dans une société. En effet, que l'on soit en 1945 ou en 1975, le bon sens ne peut que nous faire penser qu'un corps inanimé ne peut qu'être rapporté aux services de police assez rapidement par des habitants longeant un corps sans vie. Dans quelle proportion la criminalité réelle est-elle supérieure à la criminalité apparente ? La nature même de criminalité réelle fait qu'il est étymologiquement impossible d'y répondre. L'homicide est pourtant un des vecteurs de mesure qui est le moins impacté quand on traite les violences interpersonnelles. Si ce légitime questionnement torture l'historien, quand est-il concernant d'autres formes de criminalités comme, pour exemple, le viol. Ce dernier semble tellement plus difficile à mesurer du fait de l'invisibilité physique qu'il peut laisser et de l'action de porter plainte de la victime qui est imprévisible. Pour cette forme de criminalité, la partie immergée de l'iceberg semble incommensurable. Des

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

enquêtes de victimisations peuvent permettre de faire fondre une partie de la différence entre criminalité réelle et criminalité apparente sans que l'on puisse connaître son efficacité réelle.

Concernant l'homicide, forme de criminalité la plus grave, il est souvent perçu comme une statistique bien mieux mesurable :

Il existe une littérature scientifique abondante sur l'homicide. Cet intérêt disproportionné en regard de sa fréquence s'explique de plusieurs manières. Tout d'abord l'homicide est le crime le mieux mesuré. Ici, il n'y a presque pas de chiffre noir ; la presque totalité des meurtres est connue des autorités.²

Bien qu'il semble évident que l'homicide est plus facilement quantifiable dans une société que d'autres formes de criminalités, nous n'éluderons pas le questionnement du chiffre noir dans notre analyse concernant l'homicide. En effet, qu'il résulte d'un service compétent ou d'un journaliste, la collecte reste l'action d'un homme et en ce sens des erreurs peuvent se produire. Il reste évident qu'on ne peut que mettre en avant qu'un service étatique va procéder à des contrôles bien plus drastiques dans la compilation des données qu'un journal ; cependant l'erreur humaine est un facteur qu'on ne peut minimiser pour une source étatique et accentuer pour une source journalistique.

Nous pourrions penser au premier abord que la mise en place de la Déclaration Uniforme de Criminalité en 1962 permettant à l'homicide de bénéficier d'un traitement spécial dans la comptabilisation des statistiques est un gage de sûreté. On peut aisément émettre l'hypothèse inverse, en imaginant que cette décision d'uniformisation du pouvoir central était une solution afin de mieux répertorier les homicides. En somme, la mise en place d'un programme d'uniformisation comme la DUC pour pallier certaines erreurs et pour former les services compétents. De plus, on peut parfaitement émettre le postulat qu'une telle entreprise prenne du temps afin de s'implanter chez les autorités compétentes qui plus est dans la province québécoise.

Concernant le chiffre noir de l'homicide, on peut aussi avancer certaines problématiques qui montrent que le doute peut être continuellement présent. On peut penser ici aux disparitions qui ont lieu dans la province de Québec entre 1945 et 1975.

² Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, p.147.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

En effet, on ne peut faire l'économie de l'hypothèse d'un possible meurtre sans corps. Cela peut aussi bien être aussi un suicide où le corps n'a jamais été découvert ou moins plausiblement une personne, encore en vie, refaisant sa vie sans attaches géographiques ni familiales. Quoi qu'il en soit, on ne peut assurer le crime avec certitude. D'ailleurs, le service de la Sûreté du Québec mentionne sur son site un onglet « Liste des cas non résolus » où apparaissent des années 1960 à nos jours de nombreux cas d'homicides où le ou les meurtriers sont encore introuvables dans la province québécoise. Rien de surprenant, comme nous le verrons, dans notre étude, il est fréquent qu'une enquête ne puisse aboutir à la résolution de l'homicide en question. Plus étonnant, cet onglet amalgame aussi les disparitions inquiétantes où on ne sait en aucun cas le devenir de la personne :

Le 30 mai 1973, Mme Françoise Guilbault quitte son domicile situé sur la rue Précieux Sang à Joliette. Elle aurait laissé une note à son époux de prendre soin des enfants et aurait ensuite acheté un billet d'autobus pour se rendre à Montréal. Sa disparition fut rapportée le 1^{er} juin 1973 par son époux. Elle aurait été revue le 27 décembre 1973, au magasin Eaton à Montréal par une connaissance qu'elle aurait contactée. Depuis ce moment, elle n'a jamais été revue. Toute information pouvant aider à résoudre ce crime peut être communiquée à la Centrale de l'information de la Sûreté du Québec.³

Certes, une disparition datant de 1973 ne peut qu'être très inquiétante, mais nous ne pouvons nous résoudre à la considérer comme homicide. Le site officiel du Service de police de la Ville de Montréal, quant à lui, différencie en deux onglets distincts les personnes disparues ainsi que les meurtres non résolus dans la ville de Montréal. Le bref descriptif donnant des détails sur les informations vestimentaires, le dernier lieu d'apparition ou encore l'état psychologique de la personne disparue peuvent laisser des interprétations de projections bien différentes en fonction des cas :

Clifford Sherwood a été vu pour la dernière fois le 21 octobre 1954 à Montréal dans le quartier de Verdun. Comme tous les matins, il a quitté sa résidence pour se rendre à l'école à pied. Sa famille ne l'a plus jamais revu.⁴

³ Site de la Sûreté du Québec, onglet Dossiers non résolus, (<https://www.dossiersnonresolus.com/liste-des-cas/francoise-guilbault/>) consulté le 01/10/2022.

⁴ Site officiel du Service de police de la Ville de Montréal, onglet personnes disparues. (<https://spvm.qc.ca/fr/PersonnesRecherchees/Disparues/797be50f-fcd4-45dc-a52e-f8b0b49cd255>) consulté le 01/10/2022.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

Sylvie Ouimet a été vue pour la dernière fois le 1^{er} avril 1975 à Montréal. Mme Ouimet était traitée à l'hôpital Albert Prévost parce qu'elle était suicidaire. Elle aurait quitté l'hôpital en laissant ses pièces d'identité et ses biens personnels.⁵

Richard Riquier a été vu pour la dernière fois le 17 avril 1973 à Montréal. Il pourrait être dans une secte religieuse aux États-Unis ou en Inde.⁶

Ces trois disparitions, ayant lieu sur notre bornage chronologique, peuvent nous donner des indications d'interprétations totalement différentes. Même si le bon sens peut faire naître dans notre esprit après la lecture de ces descriptifs, respectivement, l'auspice d'un crime sexuel, d'un suicide ou d'une vie ailleurs, nous ne pouvons l'assurer. Bien qu'il soit évident que notre étude ne s'attardera pas à spéculer sur les disparitions inquiétantes de 1945 à 1975, on ne peut omettre l'idée qu'une partie de ces disparitions sont le fruit d'un possible homicide. On peut aussi penser que certaines disparitions ne sont pas rapportées aux services de police. On pense, ici, aux sans-abris, aux immigrants illégaux ou encore aux criminels.

De plus, on peut légitimement penser sans toutefois le quantifier, qu'il soit possible que certains suicides ou accidents soient en réalité des homicides et que les coroners aussi bien que les services de police n'arrivent à déceler le stratagème du meurtrier⁷. Un homicide ayant lieu le 03 mars 1955 témoigne de la difficulté de l'exactitude des homicides quand William Watt, 25 ans, est retrouvé mort d'une balle de revolver en pleine tête par son employeur le septuagénaire Reginald Libby. Le petit village agricole de Waltham, au nord de Hull, n'était pas pour la première fois sous les feux des projecteurs pour avoir subi pas moins de cinq morts violentes au cours des vingt dernières années, suscitant les sobriquets de « ferme du malheur » et de « ferme noire ».

Cependant, c'est bien la première fois qu'un verdict d'homicide était rendu sur ce lieu. Concernant les quatre autres morts violentes, un verdict de suicide et de mort accidentelle a été rendu. Les trois premières morts violentes peuvent nous laisser déjà dubitatifs :

⁵*Ibid.*, (<https://spvm.qc.ca/fr/PersonnesRecherchees/Disparues/1bad87ac-6c8d-4efb-9a8d-60612f047099>) consulté le 01/10/2022.

⁶*Ibid.*, (<https://spvm.qc.ca/fr/PersonnesRecherchees/Disparues/16c6c0e7-cd5e-4933-8baa-724640791643>) consulté le 01/10/2022.

⁷ Anne Desjarlais, *Quand le désespoir cache l'innommable : Une étude des critères de suspicion pour distinguer les suicides par pendaison des homicides déguisés*, mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, 2013, p.26.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

La famille Libby, soit Reginald, son père, sa mère et un frère, vinrent s'y installer au début du siècle. [...] Puis, il y a vingt ans, débuta le règne du malheur. Un employé fut trouvé mort dans un champ. On crut à un accident de chasse. Plus tard, un autre employé de langue française fut trouvé mort. On dit que c'était un suicide. Dans l'intervalle, le père et la mère de Libby moururent et Reginald demeura seul sur la ferme. Un fermier du nom de Lamarche, qui restait à la ferme de Libby mourut dans la cuisine. Il était apparemment tombé sur sa carabine et s'était infligé des blessures mortelles. [...] Réginald Libby, lui pour sa part restait immuable et prenait tous les événements comme s'ils devaient arriver. Les voisins le pointaient du doigt, mais on oubliait vite.⁸

La quatrième mort violente ravive le doute des services de police, quant à elle, compte tenu de la similitude des faits avec la mort du jeune William Watt :

La mort de Mlle Pansy Spinks, jeune fille de 22 ans, qui fut trouvée inconsciente dans un bois à un mille de la ferme de Libby, le 28 avril 1946, avec une balle de revolver dans la tête est la cause qui concerne le plus l'escouade des homicides pour le moment. Pendant deux jours des équipes de volontaires avaient cherché vainement la jeune fille. Le troisième jour Libby, se joignit aux chercheurs et moins d'une heure après le début des recherches, ce jour-là, le corps de la jeune Spinks était retrouvé. Quelques doutes planèrent à ce moment en ce qui concerne l'homicide, mais un verdict de suicide fut finalement rendu. Aujourd'hui, cependant, on peut dire que la cause Spinks est officiellement réouverte par la police et que Réginald Libby est interrogé à ce sujet. [...] Le Dr Jean-Marie Roussel pratiqua l'autopsie sur le corps de la jeune fille de Waltham. Il constata qu'elle avait succombé à une congestion pulmonaire attribuée à un avortement. L'avortement lui, aurait été provoqué par le coup de feu à la tête.⁹

Ces différents exemples n'ont pas pour vellétés d'inclure dans nos statistiques des données ne portant pas une accusation de meurtre, d'homicide involontaire coupable ou encore d'infanticide par la police. Nous nous baserons bien sur les données de mise en accusation afin d'établir notre étude quelque qu'en soit le verdict final, pour exemple l'acquittement. Cependant, on peut concevoir assez aisément que certains cas comme ce dernier entrevu ne peut que renforcer notre hypothèse. De plus, le but n'est pas d'enquêter afin de pouvoir simplement apprécier ce qui relève d'un homicide ou non. Cependant, cette affaire d'homicide, qui est sur une des années d'échantillonnages que nous traitons, ne peut qu'affirmer que le chiffre noir ne peut pas être occulté afin de traiter le phénomène homicidaire. Entre le suicide et la mise en accusation pour homicide, la frontière peut être mince et toujours à l'appréciation de

⁸ *Allô Police* « « La ferme noire » de Waltham a connu 5 morts violentes », 18 mars 1955, pp.14-15.

⁹ *Ibid.*, p.24.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

l'homme. Les disparitions inquiétantes peuvent aussi que renforcer l'existence et la croyance d'un chiffre noir concernant l'homicide.

L'existence du chiffre noir chez l'historien ou le criminologue amène souvent la réflexion que nous avons ici présentée. En somme, que ce que nous savons des services de police est généralement le minimum et que la réalité d'une violence ne peut qu'en être supérieure. Si les carences d'un service de police ou d'une enquête du coroner sont le fruit de l'action de l'homme, la mise en accusation aussi. En effet, l'actualité scientifique s'y interroge moins, mais on peut aussi très bien concevoir l'inverse. Certains homicides le sont-ils réellement ? Postulat peu abordé, car aussi inéluctable, on peut s'y interroger. D'ailleurs nous l'avons abordé dans notre premier chapitre avec ce questionnement : peut-on considérer l'étude des homicides avant 1955 et après 1955 de la même façon ? L'ajout de l'infraction de négligence criminelle entraînant la mort en 1955 fait que cette dernière infraction n'est plus comptabilisée comme homicide¹⁰. Comme nous l'avons mentionnée, les homicides des années 1970 seraient obligatoirement, de fait, bien plus haut sans la mention de négligence criminelle entraînant la mort. Ou inversement, la violence de l'espace québécois avant 1955 est encore plus faible que la représentation que nous en avons faite, du fait de cette absence législative.

La pensée classique s'accorde, légitimement, que la statistique policière est généralement le minimum de la représentation réelle de la violence homicide sur un territoire comme nous l'avons dit. Curieusement, le cas spécifique que nous allons aborder irait, étonnamment, à l'inverse de cette logique dominante. Peu d'arguments sur la question du chiffre noir autorisent à penser que la statistique étatique puisse être inférieure à une réalité du phénomène homicide. En effet, les nombreux aspects que nous venons aborder ne peuvent que confirmer la réalité des homicides qui semble qu'être supérieur aux données policières. Des homicides retenus dans le cadre de notre étude, nous avons évincé les homicides légaux résultant de l'action des forces de l'ordre et des pendaisons des meurtriers endurant la peine capitale.

Paradoxalement, une question peut aussi être soulevée simultanément. On peut imaginer qu'il existe certains homicides légaux des forces de l'ordre qui soient

¹⁰ Voir 1-3 les homicides *stricto sensu* avant 1955.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

attribués, finalement, à un suspect afin de ne pas attirer les foudres des partisans de la répression excessive des forces de l'ordre ; ou encore de ceux prônant le désarmement des forces policières. Ici, notre approche ne sera pas de discuter sur les agissements d'un agent de police dans le cadre de la déontologie de son métier. Cette étude n'a pas pour velléité de se substituer aux enquêtes du coroner en investiguant chaque cause d'homicide. Bien que cette étude n'ait pas pour ambition de déconstruire les statistiques policières, elle se doit d'apporter des arguments expliquant l'utopie que de vouloir connaître l'ensemble des homicides avec exactitude.

Cependant, si une telle situation se manifestait, elle ne s'intégrerait pas de manière explicite dans la problématique du chiffre noir de l'homicide. En effet, le chiffre noir représente la différence entre le nombre d'homicides commis réellement et les homicides répertoriés par les services de police. Ici, la possible remise en cause d'une statistique étatique s'inscrit dans un ensemble plus large que le chiffre noir. Si l'homicide est sans doute le plus puissant baromètre de violence interpersonnelle dans une société, il n'en est pas pour autant infaillible.

C'est dans cette optique même qu'un homicide se produisant sur la date butoir de notre étude, 1975, interpelle. Denis Martel, 33 ans, bien connu des services de police pour de multiples accusations de vols, souhaite distancer la police à la suite d'un braquage d'une banque montréalaise :

A 14h35, le mercredi 1^{er} octobre dernier, un bandit solitaire entrait à la succursale de la Banque Canadienne Nationale sise 310 ouest, boulevard Henri-Bourassa, dans le nord de Montréal. [...] Il ne portait pas de cagoule, ne tenait aucune arme dans ses mains. Il n'avait, entre les mains, qu'un porte-document. Comme tout homme d'affaires respectable. Il s'est installé devant le bureau du gérant, à l'intérieur de la banque, et il a attendu que ce dernier soit libre. Le gérant était au téléphone quand il est entré. [...] Quand le gérant a été libre, le jeune homme s'est amené dans son bureau. Il lui a parlé d'une transaction bancaire qu'il désirait faire. Il a laissé entendre qu'il voulait acheter une maison. Puis, il a placé la petite sacoche qu'il avait en sa possession sur le bureau du gérant et en a sorti... une bombe ! [...] Puis, il lui a annoncé qu'il voulait « tout avoir » ce qu'il y avait d'argent dans la banque ! [...] Celui qui devait, plus tard, être identifié comme étant Denis Martel, divorcé, père d'une fillette et sans adresse connue, n'a pas vu, pendant qu'on lui remettait, tel que désiré, des billets de banque qu'il engouffrait dans sa mallette, qu'une caissière a réussi à son insu, à sonner l'alarme de cette BCN ! C'est pourquoi, quand il a finalement quitté la banque [...] Il est arrivé, dehors, face à face avec une voiture de la police de la CUM, la voiture 20-3. Le bandit avait alors, dans une main, la mallette en question, et, dans l'autre, un revolver de type « Luger », de calibre 9 mm [...] C'est durant cette fuite que, il est arrivé près d'un « minibus » [...] Le chauffeur du petit autobus scolaire qui devait, quelques instants plus tard dans la chasse à l'homme tant le faire jaser, Claude Chaput, a bien vu Martel venir vers lui, tenant une arme. [...] Mais, par le signe qu'a fait le récidiviste, il a pensé qu'il s'agissait d'un détective en civil.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

[...] Aussitôt installé dans le véhicule rempli de 13 écoliers, Martel, en effet, a pointé son arme sur la tête du jeune homme de 26 ans. Il a menacé de le tuer s'il n'obéissait pas à ses ordres. [...] Cette chasse à l'homme entre une cinquantaine de policiers de la Communauté urbaine de Montréal et un bandit en fuite réfugié dans un « minibus » contenant son chauffeur et 13 écoliers âgés de 6 à 10 ans, s'est déroulée à des vitesses folles, à travers plusieurs artères de la ville direction sud-nord. Elle a atteint, parfois, des vitesses de l'ordre de 80 milles à l'heure ! Elle a duré entre 20 et 25 minutes, pendant lesquelles les sirènes ont hurlé, des coups de feu ont été échangés entre les policiers et le fuyard désespéré ! [...] Il y a eu plusieurs coups de feu ! Le nombre exact n'a pas encore été déterminé. [...] Puis, finalement, le « minibus » rempli d'écoliers a été stoppé par une voiture de policier qui lui a barré le chemin. [...] D'autres coups de feu ont été entendus. Il y a eu d'autres cris, Encore de l'énerverment. Et on a trouvé, à l'intérieur du petit camion « Dodge » improvisé en autobus d'écolier, le corps d'un des bambins, le petit portugais Rui Sa, 6 ans. La tête transpercée d'une balle. On a trouvé, aussi, le corps du récidiviste Denis Martel, responsable du cauchemar, sur la banquette avant droite du « minibus ». La tête également transpercée d'un projectile d'arme à feu.¹¹

Allô Police consacre plus de 7 pages de son numéro du 12 octobre à relater cette affaire, abusant de différents articles distincts les uns des autres :

Une seule balle a tué Denis Martel et un écolier dans l'autobus scolaire prise en chasse par les policiers montréalais à la suite d'un vol à main armée, mercredi dernier. La nouvelle a été communiquée aux journalistes lors de la conférence de presse convoquée par le directeur de la police de de la CUM, M. Daigneault. La confirmation a été faite par le lieutenant détective Emile Boire qui avait assisté à l'autopsie pratiquée par le docteur Wesner Thésée. « je suis sûr à 98 % de dire l'homme clé de la section des enquêtes criminelles, qu'une seule balle a été tirée. J'affirme que Denis Martel s'est suicidé avec son arme, un Luger 9mm. » Le lieutenant -détective Emile Boire a déclaré que le projectile avait heurté l'enfant, traversé deux banquettes, avant d'aboutir par terre, dans un coin de l'autobus. L'autopsie a été pratiquée en présence de M. Yvon Thériault, expert en balistique du Laboratoire de médecine légale et de police scientifique. Denis Martel s'est tiré dans la tête quand il a constaté qu'il était cerné et qu'il ne pouvait sortir du blocus monté par les policiers. Quant à Rui Sa, âgé de six ans, il s'est trouvé dans la trajectoire d'un projectile tiré par le démoniaque.¹²

Ainsi, le meurtrier Denis Martel, esseulé, décide de s'ôter la vie plutôt que se rendre aux agents de police, emportant par malchance le jeune écolier portugais Rui Sa. *Allô Police*, comme nous le verrons par la suite dans notre prochaine sous-partie, est un organe journalistique puissant au service de la police québécoise. Le directeur de l'hebdomadaire n'hésite pas d'ailleurs à écrire un éditto en ce début du dossier de sept pages sur cet homicide afin de faire taire de possibles détracteurs doutant de cette version officielle :

¹¹ *Allô Police* « Le monstre a traversé Montréal du Nord au Sud en mitraillant les policiers » 12 octobre 1975, pp.4 et 5.

¹² *Allô Police* « L'enfant a été tué par la balle tirée par le bandit » 12 octobre 1975, p.5.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

S'il fallait en croire certains de nos grands défenseurs des droits d l'homme, l'opinion publique serait révoltée par ce drame... évidemment pas parce qu'un bandit s'est servi de 13 enfants comme otages pour échapper aux policiers, ni parce qu'il a tué un enfant en se suicidant, mais parce que les policiers ont osé tenter d'arrêter la course meurtrière du monstre... ! [...] un journal de Québec est allé jusqu'à commettre ce titre en première page : « la police mitraille un minibus plein d'écoliers » [...] Non, franchement, trop c'est trop. Cette opinion publique qu'une poignée d'intellectuels verbeux n'a pas encore réussi à déformer est révoltée. [...] Allô Police, dans la présente édition, consacre sept pages à cette tragédie. Le lecteur constatera que nous nous en tenons aux seuls faits. La publication du mot à mot de toutes les conversations entre policiers participant à cette chasse est à elle seule fort éloquente. Les policiers n'ont jamais fait feu en direction des enfants. Ils n'ont jamais mitraillé l'autobus scolaire. [...] Dans l'autobus scolaire, messieurs, il y avait deux cadavres, mais il n'y avait qu'une seule balle, qu'une seule douille. Malgré tout ce tumulte et au prix d'un sang-froid quasi incroyable, les policiers ont su résister jusqu'à la dernière seconde et aucun d'eux n'a tiré une seule balle à l'intérieur de l'autobus scolaire.¹³

Il semble légitime pour cet organe de presse proche des services policiers de vouloir faire taire toutes polémiques concernant l'action des forces de l'ordre durant cette affaire. Un autre journal montréalais va, cependant, toujours émettre des doutes concernant cette affaire :

Depuis ce drame, on ne semble pas encore avoir déterminé si la jeune victime a été atteinte par une balle de la police ou par celle avec laquelle Martel s'est suicidée. [...] Il semble des policiers avaient vu Martel monter à bord du mini-bus et qu'au cours du déploiement des forces de l'ordre (plusieurs autopatrouilles et même un hélicoptère) ils avaient ouvert le feu même s'ils savaient que des enfants s'y trouvaient.¹⁴

Le journal de la CSN, Confédération des syndicats nationaux, rappelle cette affaire, plus de 10 ans après les faits, dans un article se questionnant sur l'importance de désarmer les agents de police :

La commission de police du Québec blâme à l'occasion certains agents de l'ordre pour leur comportement. Mais tout le processus d'enquête de la Commission apparaît plutôt comme une muraille de protection pour les corps policiers. [...] Lorsque la brutalité policière est par trop manifeste, comme par exemple [...] la fusillade déclenchée contre un autobus scolaire dans lequel s'était réfugié un suspect en 1975, et qui avait entraîné la mort du jeune Rui Sa, 6 ans, alors là, plusieurs stratagèmes sont utilisés. [...] Pour la mort du jeune Rui Sa, un coroner, voué corps et âme à la défense des corps policiers, devait conclure que c'était la balle avec laquelle le fugitif Denis Martel s'était présumément suicidé qui avait occasionné la mort de l'enfant, et non les projectiles tirés par les policiers sur l'autobus scolaire chargé d'enfant !¹⁵

¹³ *Allô Police* « Trop c'est trop ! » 12 octobre 1975, p.3.

¹⁴ *Montréal-matin* « Les parents de Rui Sa poursuivent le procureur général et la police » 21 février 1976, p.7.

¹⁵ *Nouvelles CSN* « Désarmer les policiers ? » 21 novembre 1986, n°48, p.10.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

Plus intéressant encore, le chauffeur du bus scolaire, Claude Chaput, contraint par Denis Martel de semer les policiers apporte un témoignage intéressant ne corroborant absolument pas la version officielle :

Insatisfaits des conclusions auxquelles en est arrivé le coroner Maurice Laniel lors de l'enquête sur la mort du petit Rui Sa, tué par balle de revolver en octobre dernier à la suite d'une chasse à l'homme dans les rues de Montréal, des étudiants en criminologie de l'Université de Montréal se proposent d'instituer une enquête parallèle dans le but de faire la lumière sur cette affaire qui est loin d'être classée. [...] Pour la majorité des gens qui sont intervenus pendant le débat d'hier, la police a commis une grossière erreur en intervenant comme elle l'a fait dans l'après-midi du premier octobre. Témoin privilégié du drame, le chauffeur du minibus, M. Claude Chaput, a déclaré que les policiers « n'ont absolument pas tenu compte des enfants qui se trouvaient dans le véhicule », pas plus que de lui d'ailleurs puisque, a-t-il dit, « ils ont tiré sur moi à bout portant ». Déçu de l'enquête du coroner, il estime que son témoignage n'a servi à rien et qu'on a en définitive retenu que les dépositions des policiers. [...] Quant au suicide du récidiviste Denis Martel, M. Chaput n'y croit pas non plus. « Il y a trop de contradictions dans les témoignages pour affirmer que Martel s'est suicidé. Ce ne sont que des suppositions des experts en balistique ».¹⁶

La démarche, ici, n'est pas d'éliminer cet homicide. Cet homicide sera comptabilisé pour l'année 1975 et Denis Martel en sera, assurément, le meurtrier. Cependant, bien que nous ne puissions y apporter des réponses, cet homicide n'aurait pas été comptabilisé si le jeune Rui Sa était un dommage collatéral d'un agent de police souhaitant arrêter le fuyard. Notre jugement sur cette affaire n'est en aucun cas l'aboutissement de cette réflexion. Néanmoins, cette cause d'homicide-suicide, ou plutôt de suicide-homicide, semble ici importante à relater afin d'assimiler que la complexité des données se retrouve sous plusieurs prismes. Si nous sommes impuissants face au chiffre noir de l'homicide par les disparitions ou encore de nébuleux suicides ; ce questionnement peut aussi s'étendre aux statistiques officielles.

En outre, bien que rarement évoqué dans les études, il est envisageable que le chiffre noir puisse également englober des décès violents qui ne résultent d'aucune intentionnalité, tels qu'un suicide où le prétendu meurtrier se trouve au "mauvais endroit au mauvais moment". Quoi qu'il en soit, la discussion ne peut pleinement satisfaire le besoin d'exactitude, et il semble plus approprié de prendre en compte le dénominateur de la mise en accusation afin de mesurer le phénomène homicidaire.

¹⁶ *La Presse* « Rui Sa : enquête parallèle » 6 novembre 1975, pp.1 et 6.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

En poussant même l'idée à son paroxysme, on peut aussi faire émerger l'existence non pas d'un chiffre noir, mais d'un questionnement géographique. Notre étude concernant les homicides se déroulant dans la province de Québec, un cas très spécifique s'est porté dans notre étude en 1970. Victoria Breau, jeune femme de 21 ans, commet un infanticide¹⁷ dans un train partant de Halifax à destination de Montréal le 16 avril 1970. L'enfant naissant dans le train fait apparaître un imbroglio entre le lieu du moment de la mort et le lieu de la découverte du corps :

L'affaire a pris de telles proportions parce que la naissance et l'infanticide auraient eu lieu au Nouveau-Brunswick, la découverte du corps du bébé s'est faite à Montréal et Mlle Breault a été arrêtée à Toronto. [...] Reste maintenant à savoir quel corps policier héritera définitivement de l'enquête. La Police de Montréal semble définitivement éliminée. Quant à la Sûreté du Québec, s'il est prouvé que la mort est survenue au Nouveau-Brunswick, il est probable qu'elle confiera l'enquête à la Gendarmerie royale puisqu'il 'n'y a pas de policie[sic] provinciale dans cette province. De son côté, la police de Toronto a arrêté et interrogé Mlle Breault[sic] et les enquêteurs de cette ville seront probablement obligés de suivre l'affaire jusqu'au bout.¹⁸

L'hebdomadaire, *Allô Police*, donne plus de renseignements la semaine suivante concernant cette affaire :

Après l'intervention de la police de Toronto, de la police du Canadien national, de la Gendarmerie royale et de la Sûreté du Québec, c'est finalement la police de Montréal qui a la responsabilité de l'enquête. [...] Constatant que le décès pouvait difficilement avoir eu lieu dans les limites de Montréal ; on a communiqué avec la Sûreté du Québec.¹⁹

Les statistiques officielles sont importantes par leur caractère informatif du phénomène homicide dans notre étude. Cependant, afin qu'un homicide y figure, il faut qu'il soit détecté et signalé aux forces de police.

Ainsi, l'approche quantitative ne peut que se trouver limitée quand nous abordons la question indicible du chiffre noir. Notre méthodologie permettant un échantillonnage tous les cinq ans permettra justement de s'affranchir de cette discussion en analysant le décor de l'homicide. Encore faut-il que les sources à notre disposition le permettent.

¹⁷ Plus précisément un néonaticide sachant que l'homicide se déroule dans les 24 premières heures de la vie de l'enfant.

¹⁸ *Allô Police* « Un bébé étranglé dans le train Halifax-Montréal », 26 avril 1970, pp.3-4.

¹⁹ *Allô Police* « Victoria Breau accusée d'avoir tué son enfant dans le train », 3 mai 1970, p.9.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

2- *Allô Police* : sensationnalisme peut-il s'accorder avec fiabilité ?

Le croisement des sources est généralement l'un des facteurs permettant de prouver aux différentes études la véracité et l'intérêt d'en analyser les résultats. L'apparition d'une concordance entre deux sources permet d'effacer, de fait, toutes les incertitudes sur la véracité d'une étude. Dans notre étude trois sources concordent sur les tendances de l'homicide et son évolution, cependant il n'est pas inopportun de s'attarder sur ces trois sources en question. L'adage naturel d'une symbiose entre une source officielle et une source journalistique permet-il de fait de légitimer cette dernière et de pouvoir en assurer sa crédibilité ? Concernant les données émanant de *Statistique Canada* nous possédons uniquement les données chiffrées des homicides et en aucun cas les détails sur les protagonistes de l'homicide. Nous ne possédons pas non plus les détails concernant l'arme du crime ou encore la catégorie de l'homicide concernant cette statistique étatique. Nous ne possédons que des données provinciales chiffrées. Ce n'est qu'en 1988, qu'une nouvelle version de la DUC voit le jour avec la DUC 2 comportant des microdonnées sur les caractéristiques de l'affaire, des victimes et des accusées. Ces données permettant au public une information sur la nature et l'étendue des crimes. Cependant, cette amélioration de la DUC est, malheureusement, hors de notre bornage chronologique.

Plusieurs études semblent mettre en avant la fiabilité du journal québécois. En 1989, Gilbert Cordeau affirme même que c'est la source prépondérante pour connaître l'envers des homicides dans son étude sur les règlements de comptes de 1970 à 1986 :

Bien qu'une grande partie de cet hebdomadaire spécialisé dans l'homicide offre un contenu résolument sensationnel, les informations factuelles sont fiables, [...] *Allô Police* est devenu au fil des ans le plus important répertoire des homicides commis dans la province de Québec et ses dossiers sont régulièrement consultés par les policiers.²⁰

Sylvie Grenier n'hésite pas aussi à tarir d'éloges l'hebdomadaire dans son mémoire de recherche s'adonnant à l'évolution des catégories d'homicides :

²⁰ Gilbert Cordeau "Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de comptes." *Criminologie* 222 (1989) : 13-34. DOI : 10.7202/017280ar, p.15.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

Il nous fallait une source de données qui répondait à des critères très stricts. Premièrement, elle devait détenir de l'information sur tous les homicides qui se sont produits au Québec durant la période étudiée. Deuxièmement, elle devait posséder suffisamment de détails sur les circonstances des homicides pour que nous puissions les classer le plus exactement possible. Seul l'hebdomadaire *Allo Police* répondait à tous ces critères.²¹

Roger Charland, lui aussi, dans son étude sur le meurtre dans la ville de Montréal de 1945 à 1975 compare les statistiques étatiques avec les données de l'hebdomadaire pour la période 1965-1975 et trouve une marge d'erreur de 10 % de l'hebdomadaire québécois :

Une recherche était menée dans un hebdomadaire de Montréal, le journal *Allo-Police*, pour retrouver les homicides inscrits dans notre liste et commis au cours des années 1965 à 1974. [...] Malgré tous les problèmes relatifs à la fidélité et à la validation des informations contenues dans les journaux, nous avons tout de même cru bon de mener cette étude et avons ainsi constaté que sur les 416 délits²² commis au cours de cette période, le journal faisait référence à 374 d'entre eux.²³

Bien que le but de l'analyse de Roger Charland ne fût en aucun cas d'utiliser les détails des homicides, il admet, non sans réticence, que la quantification du meurtre ne semble pas avoir de carences significatives sur la période 1965-1975. Si *Allô Police* est utilisé pour quantifier l'homicide chez Charland, cela prouve-t-il pour autant sa fiabilité ? On peut aisément penser que les 10% d'homicides non répertoriés par *Allô Police* puisse être des cas peu intéressants pour le lecteur du tabloïd avide de sensationnalisme ? D'ailleurs cette explication pourrait aisément justifier les années où nous trouvons des chiffres plus importants pour *Statistique Canada*.

Ainsi, qu'attendons-nous en comparant la source étatique et les données de l'hebdomadaire *Allô police* ? Notre premier chapitre a déjà mis en avant une certaine connivence dans la compilation des données entre les deux sources avec les périodes de baisses et de hausse du phénomène homicidaire. Il est intéressant de se demander ainsi si nous parlons des mêmes homicides. La compilation des données d'*Allô Police* permet de savoir quel cas d'homicide nous traitons à travers les détails du crime, ce que *Statistique Canada* ne nous permet pas. En d'autres mots, il est possible que

²¹ Sylvie Grenier, *op cit.*, pp.25-26.

²² Il faut entendre ici par délit le terme meurtre, Roger Charland fait cela pour éviter une monotonie au lecteur et justifier que l'aboutissement légal des homicides n'est pas l'objectif de la recherche.

²³ Roger Charland, *op cit.*, p.207.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

l'enquête sur les homicides recense des homicides que *Allô Police* ne traite pas et inversement. Cette hypothèse semble faible compte tenu de notre période d'étude de 30 ans et ne voyant aucune distinction particulière hormis le cas déjà abordé de l'incendie criminel de 1969, mais elle reste à prendre en considération.

L'hypothèse la plus probable reste celle mise en avant par George-André Parent qui fut directeur de l'hebdomadaire québécois *Allô Police* durant 10 ans. Dans l'article *Presse et corps policiers : complicité et conflit*, Georges-André Parent relate les relations police-médias et l'ambivalence de certaines périodes oscillant entre hostilité et complicité en apportant des détails intéressants :

Plus les policiers se sont fait les croisés de la lutte au crime, plus les journalistes ont découvert là un merveilleux filon, une matière première idéale pour la vente des journaux. Plus les journaux ont couvert le crime, plus les policiers ont pu obtenir d'effectifs et de pouvoir... et plus les policiers sont devenus nombreux et puissants, plus on a pu vendre de journaux... [...] Jusqu'aux années 60, à Montréal comme partout en Amérique, une espèce de compromis, d'arrangement tacite, a réussi à concilier les intérêts de l'un et l'autre. Chaque journal avait « son » reporter policier attitré et chaque corps de police avait « ses » journalistes. Les policiers fournissaient donc de la « bonne copie » tous les jours à leurs journalistes, pourvu que ceux-ci se contentent des versions policières officielles et demeurent des auxiliaires condescendants et pas trop critiques de leurs pourvoyeurs de nouvelles. La complicité du journaliste leur était acquise.²⁴

Bien que non citer explicitement, nous ne pouvons que faire un rapprochement entre cette citation de Georges-André Parent et le traitement de l'information du journal québécois sensationnaliste. *Allô Police* serait-il donc un tabloïd québécois proche des services de police de l'époque ? En traitant quantitativement l'homicide à l'aide, principalement, de deux sources que sont *Statistique Canada* et *Allô Police*, faisons-nous finalement pas une comparaison entre deux sources qui ne sont pas indépendantes ?

Eric Monkkonen abordait, déjà en 2001, cette problématique d'interdépendance des sources en préconisant la méthode « capture-recapture » destinée pour la population animale qu'il calque sur le dénombrement des homicides afin de combler au maximum les homicides manquants :

²⁴ Georges-André Parent. (1987). *Presse et corps policiers : complicité et conflit*. *Criminologie*, 20(1), 99–120. doi :10.7202/017248ar, pp.100-101.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

There is a very good and well established way of testing for observations omitted or unrecorded in the counts, known as “capture-recapture” or the Chandra-Sekar-Deming method. The technique is used by animal researchers to count things like the number of fish in a lake and by demographers for estimating populations in places without regular censuses. The requirements for the technique lend themselves to historical homicide research: one needs two separate lists of unique identifiers, one list of victims from the coroner and another from newspaper [...] and another from indictments. Given two lists, one can use capture-recapture sampling to estimate the number of events missed, that is the homicides mentioned in neither. The technique assumes that each sample or list is an independent random sample: this is most certainly not the case with historical homicide lists.²⁵

Bruno Aubusson de Cavarlay apporta une réponse qui va grandement nous intéresser dans le cadre de notre étude. Il apporta plusieurs méfiances concernant les principes méthodologiques de la mesure de l’homicide que Eric Monkkonen prônait dans le précédent article :

La littérature insiste sur les conditions de cette méthode : il faut qu’il y est une interdépendance des deux échantillons. Si les animaux du premier échantillon sont devenus méfiants et échappent plus facilement à la recapture, ou si, affaiblis, ils sont attrapés plus facilement, la méthode fournit une estimation biaisée. La dépendance des deux échantillons couvre aussi le cas où certains individus ont une probabilité nulle d’être capturés lors des deux prélèvements. Si l’on transpose au cas des homicides en confrontant les listes obtenues à partir des registres judiciaires (ou policiers) et du dépouillement de la presse, la méthode ne peut fournir une estimation fiable que si l’apparition dans une source ne dépend pas de l’apparition dans l’autre. [...] Il est aussi probable que certains cas d’homicide échappent totalement à l’enregistrement policier ou judiciaire et à la presse : la proportion par rapport aux cas estimés demeurera toujours inconnue sans nouvelle information. Enfin, la méthode de capture-recapture suppose que tous les cas enregistrés sont des cas vrais. Si l’une des sources enregistre à tort certains faits comme des homicides, alors l’erreur se propage à l’estimation.²⁶

Cette dernière citation ne peut que renvoyer à notre questionnement sur le chiffre noir de l’homicide et sur la fiabilité quantitative de l’hebdomadaire québécois. Cette corrélation entre nos sources ne résulte-t-elle pas d’un faux semblant. La validation de quantification de l’homicide que nous établissons sur la période 1953 à 1975, soit celle où *Allô Police* et *Statistique Canada* peuvent se répondre, doit-elle nous rassurer ? Bien n’atteignable, la « réalité » des homicides doit quand même prendre en compte ces différents aspects. Les différentes problématiques, concernant

²⁵ Eric Monkkonen, « New Standards for Historical Homicide Research », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [Online], Vol. 5, n°2 | 2001, p.10. mis en ligne le 02 avril 2009, consulté le 19 avril 2019. URL: <http://journals.openedition.org/chs/733>; DOI : 10.4000/chs.733

²⁶ Bruno Aubusson de Cavarlay, « Les limites intrinsèques du calcul de taux d’homicide », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 5, n°2 | 2001, p.28. mis en ligne le 02 avril 2009, consulté le 30 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/chs/735> ; DOI : 10.4000/chs.735

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

le chiffre noir, restent en quelque sorte absolument inchangées si nous nous référons aux propos de Bruno Aubusson de Cavarlay à partir du moment où l'hebdomadaire *Allô Police* puise ses informations uniquement du corps policier. Auparavant, Thomas Gabor et Gabriel Weimann ont traité des données portant sur la criminalité dans le quotidien ontarien *The Citizen* entre 1984 et 1985. L'article sur la couverture du crime par la presse en Amérique du Nord appuyait aussi cette idée de dépendance de données. :

La relation symbiotique qui existe entre beaucoup de reporters qui se spécialisent dans le crime et la police explique également pourquoi les médias ont tendance à accorder tant d'importance à la couverture de crimes violents [...] la police bénéficie d'une antenne pour promouvoir ses vues sur le crime et pour en même temps faire valoir ses besoins en ressources supplémentaires. Il ne faut cependant pas perdre de vue que quand l'information émane de ces seules sources officielles elle se limite aux seuls crimes connus et colligés par la police.²⁷

Il y a deux prismes quand nous traitons, ici, la fiabilité d'une source journalistique. Le premier considère l'approche quantitative de notre travail. Cette question y a été répondu même si l'interdépendance des sources doit être à noter malgré l'aspect inéluctable de ce questionnement. Le deuxième réside dans la fiabilité que nous pouvons avoir en l'hebdomadaire concernant les détails et les faits entourant les homicides. Ici résulte l'essentiel, car si *Statistique Canada* marque sa carence dans l'inexistence de détails entourant les homicides sur notre période d'étude, nous ne pouvons avoir une confiance aveugle dans l'hebdomadaire québécois à partir du moment où seulement des données chiffrées corroborent.

²⁷ Gabor, T. & Weimann, G. (1987). La couverture du crime par la presse : un portrait fidèle ou déformé ? *Criminologie*, 20 (1), 79-98. p.82-83. <https://doi.org/10.7202/017247ar>

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.



Quatre Unes d'Allô Police de 1960, 1965 et 1970.²⁸

A la lecture et aux visuels de ces différentes Unes, il semble légitime de se questionner afin de savoir s'il est convenable de faire de cet hebdomadaire la source

²⁸ Une du journal *Allô Police* du 14/02/1960. Une du journal *Allô Police* du 14/02/1965. Une du journal *Allô Police* du 27/06/1965. Une du journal *Allô Police* du 05/07/1970.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

principale pour l'étude qualitative de cette thèse. Le sensationnalisme peut-il révéler des informations fiables afin de traiter une facette de la violence interpersonnelle d'un espace. Encore une fois, Georges-André Parent nous apporte des renseignements intéressants concernant la manière dont les informations sont récoltées :

Ces journalistes avaient accès à toutes les sources d'information, à tous les bureaux et services, dans l'édifice de la police de Montréal. On aurait facilement pu les confondre avec les détectives dont ils étaient d'ailleurs les fidèles auxiliaires. Ces journalistes avaient une[*sic*] insigne et une carte d'identité presque en tous points semblables à celles des policiers, ce qui leur facilitait grandement la tâche, dans leur quête d'informations. Cette relation journalistes-policiers était telle que les journalistes puisaient directement dans les rapports quotidiens d'activités policières leurs sujets de nouvelles et de rapports d'incidents enregistrés la veille dans les divers postes de la ville. Les journalistes ouvraient ce courrier et y choisissaient leurs nouvelles, souvent avant même que les officiers responsables n'en aient pris connaissance. Ces messieurs téléphonaient ensuite à leurs chefs de nouvelles qui dépêchaient photographes et reporters sur les lieux.²⁹

Enfin, un autre argument plus surprenant montre certains meurtriers se livrer non pas aux services de police, mais directement aux journalistes de l'hebdomadaire québécois. Cet article illustre bien la confiance que certains criminels accordent à la publication *Allô Police*. En effet, même des personnes impliquées dans des crimes peuvent choisir de se livrer à cette publication avant de se rendre à la police. Cela témoigne de la crédibilité de cette publication en matière de couverture des événements criminels :

A leur arrivée sur place, les policiers devaient découvrir le corps de la jeune femme étendu au pied de l'escalier qui menait au sous-sol, transpercé de trois balles de calibre 22. Ils devaient apprendre que quatre coups de feu avaient été tirés, par l'ami de la femme, Jean-Paul Quantal, durant une violente dispute entre les deux, devant les quatre enfants dont elle était la mère, devant son frère Félix. [...] C'est après ce drame que Jean-Paul Quintal, qui travaille depuis 25 ans dans la construction et qui était séparé de sa femme depuis deux ans, a communiqué avec ses avocats et leur a demandé à voir Claude Poirier et un photographe d'*Allô Police* ». La rencontre s'est faite, vers 23h, au restaurant « Harry's », rue Saint-Denis, près du Carrée Saint-Louis. Jean-Paul Quintal était accompagné de son beau-frère et il avait, sur lui, un revolver de calibre .22 qu'il devait remettre, plus tard, à ses procureurs. Il voulait conter ce qui s'était produit, affirmant qu'il faisait confiance à notre publication : « J'ai communiqué avec ma femme, mon fils, a-t-il, révélé. Je ne voudrais pas les salir. J'ai toujours travaillé dur, toute ma vie, je n'ai pas d'antécédents judiciaires, je ne suis pas un criminel et je voudrais que cela soit dit. » Et il a enchaîné : « On lit régulièrement dans « *Allô Police* » des drames comme celui qui vient de se produire. On voit bien des scènes de meurtres. Comme j'en ai vu aujourd'hui,

²⁹ Georges-André Parent, *op cit.*, p.104.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

justement dans votre journal, mais on ne pense jamais que cela va nous arriver. Jamais je n'aurais pensé que cela me serait arrivé.³⁰

Malgré la relation précieuse entre les corps de police et les journalistes, on peut imaginer que l'approche sensationnaliste peut créer une distorsion par rapport à la situation réelle des crimes. Si *Statistique Canada* ne nous permet pas de comparer les détails entourant les homicides, une autre source nous permet de le faire.

Directement en lien avec la peine capitale, Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa ont permis de traiter la quasi-intégralité des retranscriptions de procès ou encore certificats d'exécution dans le cadre des homicides où en résulte une condamnation à la peine capitale. Sur les 56 cas³¹ en question les renseignements concernant les détails des protagonistes de l'homicide ainsi que le récit narratif des événements concordent parfaitement. De plus, ces affaires résultant d'une condamnation à la peine capitale, commuée en emprisonnement à vie ou non, jouissent d'un traitement spécifique dans l'hebdomadaire sensationnaliste.

Enfin, bien que l'hebdomadaire québécois soit notre outil de prédilection pour traiter l'homicide. Il se peut que certaines données soient manquantes concernant des homicides traités assez rapidement compte tenu du manque d'intérêt qu'un lecteur avide pourrait avoir. C'est ainsi que différents journaux sont aussi à notre disposition afin de pallier ces manques. Cela est rare, mais cela existe tout de même, ainsi *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Devoir* ou encore *Le Nouvelliste* contribuent à notre recherche.

3- Comment traiter l'homicide avant 1953 ?

Comme nous l'avons plusieurs fois mentionné, peu de recherches s'attardent à traiter l'homicide sur un ensemble si vaste qu'une échelle provinciale et sur période aussi longue concernant l'historiographie de la violence interpersonnelle canadienne. Cela ne réside pas seulement dans le fait de traiter le phénomène homicide durant 30 ans, mais surtout sur la sélection de notre bornage chronologique. Les différentes

³⁰ *Allô Police* « Un autre présumé meurtrier se livre, cette fois pour le meurtre de sa maîtresse. », 19 janvier 1975, p.9.

³¹ 106 cas au total mais seulement 56 entre 1953 et 1975, soit de la naissance d'*Allô Police* à la fin de notre bornage chronologique.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

études mentionnées auparavant s'attèle à commencer leur bornage chronologique à partir de 1953³² ou encore en 1961, respectivement la naissance de l'hebdomadaire *Allô Police* et le début de l'enquête sur les homicides par *Statistique Canada*. Les recherches s'attelant à un bornage similaire au nôtre le font à l'échelle d'une ville et sans prendre en considération la démarche qualitative du phénomène.³³

L'entreprise de notre recherche, elle, débute en 1945 pour terminer en 1975. Elle répond aussi justement à ce questionnement des sources. Traiter l'homicide sans nos deux sources sélectionnées, nous l'avons dit, semble périlleux. Risqué, mais en même temps révélateur de toutes les questions que ce chapitre questionne concernant l'interdépendance des sources et l'indicible chiffre noir.

Ainsi, nos deux premières années d'échantillonnages, 1945 et 1950, se retrouvent orphelines d'un élément corroborant nos données. Afin d'y remédier, notre solution était d'effectuer des recherches à travers les fiches des index des coroners ne recensant qu'uniquement les noms des meurtriers et des victimes ainsi que le lieu de l'homicide. Le site de la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* fut d'une grande utilité par deux biais. D'une part, la numérisation d'une très grande partie des journaux québécois sur notre période d'étude. D'autre part, par la recherche par mots-clefs ainsi que certains filtres disponibles notamment l'année afin de délimiter au mieux nos recherches. Cependant, malgré nos efforts alors que les index des coroners recensent 35 victimes d'homicides en 1945, nous n'en trouvons que 24. Pour l'année 1950, 34 victimes sont recensées et nous en trouvons 28.

Cet écart n'est en aucun cas inquiétant, comme nous l'avons mentionné, l'essence même de notre étude ne doit se résumer en la recherche d'une corrélation parfaite de nos données. De plus, nous avons aussi sur cette période les retranscriptions des procès dans le cadre des homicides où un verdict de peine capitale est rendu afin de vérifier les données présentes dans les journaux. Ici, comme pour *Allô Police*, les données journalistiques concordent avec les données officielles avec certes moins de détails et de couverture médiatique que l'hebdomadaire sensationnaliste.

³² Sylvie Grenier, *op cit.*

³³ Roger Charland, *op cit.*

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

Le but de l'échantillonnage montre justement que notre entreprise doit trouver écho dans une approche qualitative du phénomène homicide. Chiffre noir ou encore la dépendance de deux processus de données puisant dans une même et unique source, nous montre bien que cette approche ne peut être une finalité. De plus, si le chiffre noir est présent, comme nous le pensons dans cette étude, concernant l'homicide ; que dire du chiffre noir avant l'enquête des homicides de *Statistique Canada* en 1962 ? Ce souhait d'uniformisation des données sur la criminalité ne peut que renforcer le fait de l'hétérogénéité des méthodes de collecte en fonction des services de police.

Notre démarche doit s'inscrire dans un ensemble plus large. Evidemment, nous ne pouvons faire l'économie de l'importance des données chiffrées. Cependant, notre approche par l'échantillonnage va maintenant permettre de s'intéresser au plus près des homicides. En somme, les homicides de 1945 portent-ils les mêmes stigmates que ceux des années 1960 ou encore des années 1970 ? La mutualisation des différentes sources à notre disposition est un ensemble prépondérant pour être aux plus proches des victimes et des meurtriers.

Allô Police présente l'avantage d'être un journal spécialisé dans la criminalité, ce qui signifie qu'il consacre l'intégralité de son hebdomadaire aux faits divers. De plus, il fournit de nombreux détails à la fois sur les victimes et sur les auteurs des crimes. Les données manquantes, telles que l'âge, le sexe ou les lieux exacts, sont très rares. Les reportages sur les affaires criminelles sont considérés comme fiables et précis, ce qui explique pourquoi certaines personnes impliquées dans des crimes choisissent parfois de se confier à ce média. En somme, la crédibilité d'*Allô Police* repose sur une solide expérience de travail avec les forces de l'ordre, une connaissance approfondie du monde criminel et une rigueur exemplaire dans la couverture des événements.

Il en devient un objet de prédilection pour le chercheur du moment qu'il s'affranchit de son approche sensationnaliste. Passé de cette réticence à la confiance, *Allô Police* est la source la plus complète pour traiter le phénomène homicide. Concernant l'année 1945 et 1950, les différents journaux que nous avons mentionnés avant nous ont permis aussi de connaître en détail les différents aspects des homicides.

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

Malgré les difficultés pour avoir des détails sur les homicides en 1945 et 1950, il semblait essentiel de garder le même bornage chronologique afin de voir les évolutions des formes des différentes formes des homicides sur le temps long. Nous aurions pu étudier les homicides de 1953 à 1975 afin de garder *Allô Police* comme seul garant des détails sur les homicides, cependant, ce chapitre a démontré les différentes difficultés dans la quantification de l'homicide et l'interdépendance de certaines sources. Nous croyons, ici, qu'une démarche cohérente pour traiter l'homicide réside non pas dans une opposition des sources, mais plutôt dans une unification de sources afin d'être au plus proche d'une réalité du phénomène homicide sur un espace donnée.

Cette première partie a permis de faire un état des lieux du phénomène homicide dans la province de Québec de 1945 à 1975. Ainsi, nous avons fait le choix de scinder en deux périodes distinctes afin de traiter les homicides au Québec. Cette scission faisait écho à deux aspects. Premièrement, la période 1945-1960 est difficilement comparable à la période 1961-1975 du fait de bien des aspects. Ce premier bornage chronologique est rarement le fruit de recherches dans le domaine scientifique sur une étude à l'échelle d'une province entière, ici celui du Québec. Difficultés dans l'accessibilité aux sources et un manque d'uniformisation des données font que les recherches se cantonnent plus généralement à partir des années 1960. Deuxièmement, le fait que le début des années 1960 voit naître la DUC avec l'*Enquête sur les homicides* par *Statistique Canada*, mais aussi le début de la période de la Révolution tranquille sur le sol québécois. Evidemment, qu'on ne peut cantonner les évolutions sociales en une année définie, cependant ce bornage permettait une cohérence dans le cadre de notre étude.

Ainsi, nous avons pu observer les changements socio-économiques, démographiques et la perte d'influence des régulateurs sociaux depuis 1945. La naissance d'une société de consommation en devenir, une population juvénile grandissante composant plus largement la société ainsi que des difficultés sur le marché de l'emploi ont pu être observées depuis les années 1960. Cette partie a aussi mis en avant la question de la fiabilité des sources à travers la concordance des sources, mais aussi la question du chiffre noir concernant l'homicide. Bien qu'il

CHAPITRE 3 : Méthodologies et controverses sur des méthodes de collecte complémentaires.

semble compliqué d'y apporter des réponses, certaines conclusions s'imposent à la lecture du recensement des homicides sur notre période d'étude.

Cette scission, voulue, dans notre étude marque aussi une nette augmentation des homicides de 1960 à 1975. L'année 1975 est même le marqueur de l'apogée de la violence homicide dans l'histoire du Québec, depuis le recensement des données, avec non moins de 225/229 victimes selon nos deux sources³⁴. Sur cette période de 30 ans, différents éléments sociétaux nous ont permis d'apporter des hypothèses concernant cette hausse des homicides. On pourra aussi se demander si cette hausse n'est pas à minorer du fait de l'inexistence d'une uniformisation des données criminelles à l'échelle provinciale. Cette uniformisation des données par la création de la DUC révèle-t-elle que certains services de police transmettaient des informations tronquées et que la qualité de collecte provinciale n'était pas homogène ? Cette insoluble interrogation sur la quantification ne peut qu'affirmer l'importance d'étudier la nature des homicides à travers les différents détails de ces derniers.

³⁴ *Statistique Canada* recense 225 victimes pour l'année 1975 tandis que nous en collectons 229 dans l'hebdomadaire *Allô Police*.

PARTIE 2

Des meurtriers aux victimes : portraits et interactions

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Acteurs de l'homicide, les meurtriers et les victimes sont au cœur de notre étude. Ici, il s'agira à l'aide de notre échantillonnage de voir les tendances et les évolutions de ceux qui sont l'essence même de notre étude sur une période de 30 ans. A savoir, sept années, entre 1945 et 1975, à intervalle régulier de 5 ans. Nous examinerons si la représentation classique d'une mort majoritairement masculine se confirme. Inversement nous verrons, la place de la femme dans le phénomène homicide aussi bien quand elle donne la mort que quand elle la reçoit.

En outre, ce chapitre permettra aussi de mettre en exergue les activités des meurtriers et des victimes. Les divers aspects sociétaux de notre première partie trouveront-ils écho dans le dépouillement de nos sources ? Le meurtrier va-t-il être le symbole d'une marginalité faisant écho à certaines difficultés sociétales naissant au milieu des années 1960 ? Ce chapitre s'efforcera d'illustrer au mieux les différentes données que nous avons pu tirer des sources s'offrant à nous. Nous aborderons l'âge des meurtriers en le liant au *baby-boom* des années 1945-1950 afin de voir aussi si le modèle de la jeunesse est aussi criminogène qu'on peut naturellement le penser. Nous aborderons aussi le statut marital des meurtriers et des victimes répondant encore une fois aux différentes hypothèses de l'évolution de la société québécoise. Un jeune homme célibataire plus enclin aux lieux de sociabilisation et s'adonnant aux sorties à défaut d'une vie de famille se retrouve-t-il comme vecteur de violence ? Ici, nous porterons une attention toute particulière aux victimes, qui sont trop souvent délaissées hormis certaines études concernant généralement les homicides conjugaux. Pour se faire, nous avons compilé tous les détails entourant les homicides sur sept années d'échantillonnages à l'aide des différentes sources à notre disposition dans le cadre de cette étude.

Ainsi, une vue d'ensemble se dégagera de ce chapitre pour faire un premier état des lieux de nos données et voir si certaines connivences existent entre les aspects sociétaux que nous avons annoncés dans notre première partie et nos données. Enfin,

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

nous verrons si l'homicide se conjugue au pluriel ; si des homicides faisant plusieurs victimes s'inscrivent dans notre étude permettant ainsi, peut-être, d'atténuer la violence d'une ou de plusieurs années d'échantillonnages comme facteur d'exception.

1- L'homicide au masculin : une norme ?

Quel que soit les époques ou encore l'approche géographique, le dénominateur d'une violence masculine a été toujours été prépondérant¹. Donald Fyson démontrait d'ores et déjà que la violence perpétrée entre des individus de sexe masculin constituait une caractéristique pérenne de la société québécoise depuis l'aube de la colonisation européenne². De nombreuses études ont mis en avant la prédominance de l'homme comme vecteur de violence dans une société. Philippe Chassaing, lui aussi, montrait que la Grande-Bretagne victorienne ne dérogeait pas à ces normes où seulement 9,7% des homicides jugés sont de la main de la gent féminine en 1840 en Ecosse³. David Vachon, lui aussi, dans son mémoire sur les homicides commis dans la ville de Québec entre 1880 et 1930 montrait que 91% des personnes accusées d'homicides étaient des hommes⁴. Entre 1968 et 1974, New York recense, aussi, 93% des accusés sont aussi des hommes⁵. Pléthore d'exemples montrent qu'une acception générale pour relier traditionnellement et statistiquement l'homme comme vecteur de violence homicide existe. Indubitablement, nos données corroborent cette norme.

Ici, la part d'inconnu est très faible. Si les homicides du monde interlope concèdent, souvent, certaines données manquantes concernant l'identité précise de la personne, son genre est identifiable. Sur l'intégralité des homicides compilés sur nos années d'échantillonnages, seulement deux ne permettent pas d'identifier le sexe du meurtrier. La figure 21 montre que le constat est sans appel afin d'affirmer que la

¹ Philippe Chassaing, « Violences de Femmes et Violences Contre Les Femmes Dans La Grande-Bretagne Victorienne », dans *Femmes et Justice Pénale* (PUR, 2002), 149-61, <https://doi.org/10.4000/books.pur.16176>. p.126.

² Donald Fyson. 2008. La violence entre hommes et la justice au Québec 1780-1860. In Follain, A., Lemesle, B., Nassiet, M., Pierre, É., & Quincy-Lefebvre, P. (Eds.), *La violence et le judiciaire : Du Moyen Âge à nos jours. Discours, perceptions, pratiques*. Presses universitaires de Rennes. doi : 10.4000/books.pur.5014

³ Philippe Chassaing, *op cit.*, p.192.

⁴ David Vachon, *op cit.*, p.48.

⁵ Eric Monkkonen, *op cit.*, p.58.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

province de Québec s'inscrit aussi dans une forme de masculinisation de la violence homicide :

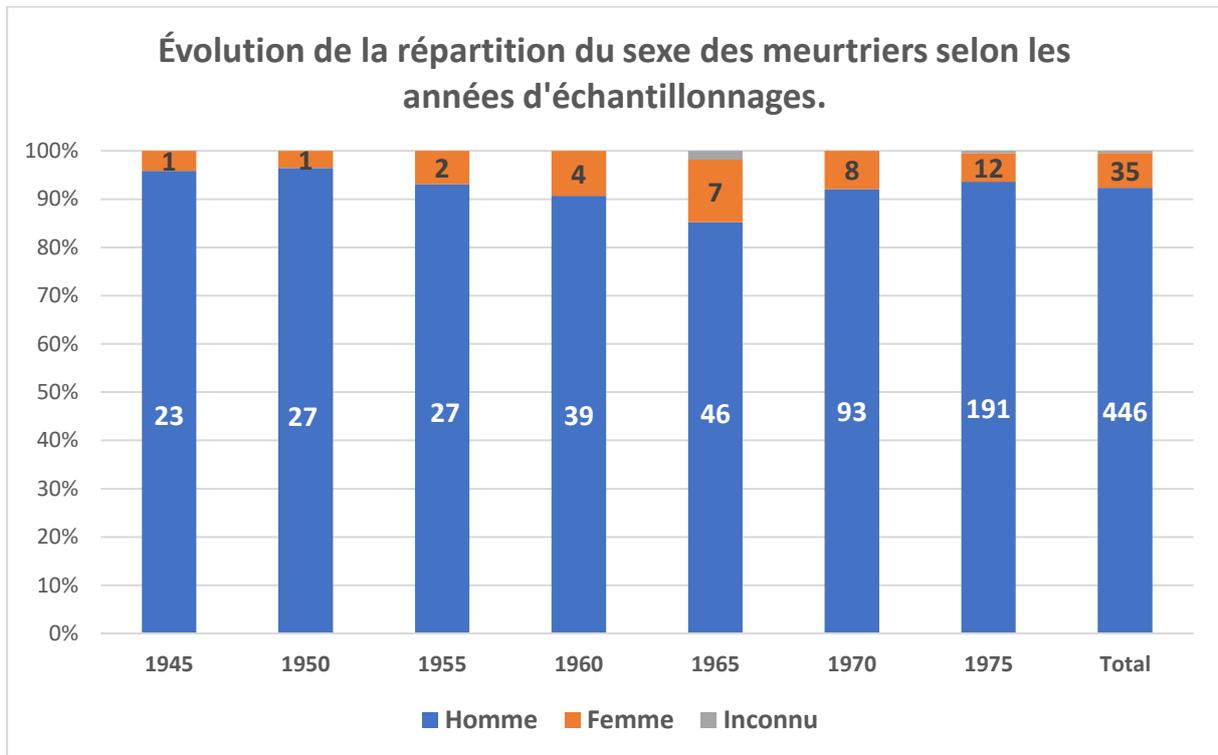


Figure 21 : Evolution de la répartition du sexe des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Les accusés d'homicides sont très majoritairement des hommes, comme le démontre notre étude. Les meurtriers masculins représentent plus de 92 % des homicides répertoriés au cours de nos années d'échantillonnage. Cette prédominance ne montre aucune variation significative au fil des décennies que nous avons étudiées. Bien que le nombre de femmes meurtrières soit presque inexistant au début de notre échantillonnage, ce chiffre augmente progressivement pour atteindre 12 meurtrières en 1975. Face à cette réalité, bien que complexe, nous pouvons envisager différentes hypothèses afin d'expliquer ce monopole masculin ou cette sous-représentation de la violence chez les femmes.

Premièrement, on peut mettre en avant une approche hormonale et notamment la testostérone. David T. Courtwright ne minimise pas l'importance de cette hormone comme justificative naturelle d'un genre plus enclin à la violence :

It seems beyond question that testosterone plays a gender-linked role in human aggression. It is also undeniable that its anabolic effects increase the potential for injury. [...] Not only are

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

young men hormonally inclined to violent and socially forbidden behavior, they have a greater capacity for it. They can hit hard, run fast, break down doors, and climb in through windows. [...] Statistically, then, we may say that violent and disorderly behavior occurs most frequently among men.⁶

Ainsi pour David T. Courtwright, la testostérone jouerait un rôle prépondérant dans l'agressivité, mais aussi dans les modifications du corps de l'homme pour exemple, sa densité musculaire :

At the onset of puberty the testes flood the body with testosterone, raising blood levels to as much as twenty times those of women and prepubertal boys. This surge of testosterone in young men has *anabolic* effects, including increased muscle mass and bone density, as well *androgenic* effects, including hairier bodies, deeper voices, and, what is of concern here, increased libido, impulsiveness, and aggressiveness.⁷

Si le terme populaire anglophone *testosterone poisoning*, soit littéralement *l'empoisonnement à la testostérone* a été popularisé dans les années 1970 pour définir les comportements masculins agressifs. Une analogie est-elle possible et surtout suffisante pour justifier la prédominance du genre masculin sous le seul prisme hormonal ? Loin de nous l'idée, dans cette étude, de joindre une approche scientifique et d'inclure des controverses délicates portant sur la testostérone et son impact physiologique sur le comportement humain. Cependant, une étude du neurobiologiste Christoph Eisenegger semble mettre à mal le portrait d'un mâle testostéroné justifiant par le plan biologique une violence⁸. Son étude permet de répondre au paradigme qui entend que la testostérone induit des comportements humains égoïstes, antisociaux, voire agressifs, chez l'homme. Bien que plusieurs chercheurs aient déjà mis à mal cette hypothèse répandue⁹, certaines études sur des souris castrées et des femelles recevant des doses de testostérone mettaient en relation que cette hormone provoquait des comportements agressifs envers les congénères¹⁰.

Dans cette étude, Christoph Eisenegger a voulu voir comment la testostérone agissait sur les comportements sociaux. Ainsi, 120 femmes ont reçu des injections de

⁶ David T. Courtwright, *op cit.*, pp.20-21.

⁷ *Ibid*, p.18.

⁸ Christoph Eisenegger, M. Naef, R. Snozzi, *et al.* "Prejudice and truth about the effect of testosterone on human bargaining behaviour". *Nature* 463, 356–359 (2010). <https://doi.org/10.1038/nature08711>

⁹ Josephs, R. A., Sellers, J. G., Newman, M. L. & Mehta, P. H. "The mismatch effect: when testosterone and status are at odds." *J. Pers. Soc. Psychol.* **90**, 999–1013 (2006) <https://doi.org/10.1037/0022-3514.90.6.999>

¹⁰ D.A. Edwards "Early androgen stimulation and aggressive behavior in male and female mice". *Physiol. Behav.* **4**, 333–338 (1969)

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

testostérone et d'autres un placebo. Les participantes devaient ensuite négocier, entre elles, afin d'obtenir une somme d'argent. Cette étude a montré que les femmes ayant reçu une dose de testostérone ont très fortement augmenté leur comportement de négociation équitable et, donc, réduit directement les conflits en négociation en augmentant l'efficacité des interactions sociales. Cependant, les femmes qui croyaient avoir reçu de la testostérone, que cela soit le cas ou pas, se sont comportées beaucoup plus injustement que celles qui croyaient avoir été traitées avec un placebo, cette étude mettant à mal la litanie de certaines études et d'une pensée ambiante.¹¹

S'il est reconnu scientifiquement que les hommes sécrètent bien plus de testostérone que les femmes, pouvons-nous faire de cette analogie une réponse suffisante pour expliquer l'écrasante majorité d'hommes meurtriers que nous pouvons trouver sur nos années d'échantillonnages, et plus largement concernant l'histoire de l'homicide ? Certaines études sur le monde carcéral avaient pourtant démontré que les détenus hommes ayant commis des crimes personnels de sexe et de violence avaient des niveaux de testostérone bien plus élevés que les détenus qui avaient commis des crimes contre les biens. De plus, les détenus avec des niveaux élevés ont bien moins respecté le règlement de la prison que ceux ayant un faible taux¹².

Bien qu'il nous soit impossible de répondre sur le lien que peuvent avoir testostérone et agressivité dans le cadre de l'homicide, nous rappellerons qu'une corrélation n'engendre pas indubitablement une relation de cause à effet. Pour autant, comme concernant le questionnement de la prépondérance d'une source officielle sur une source journalistique, nous croyons, ici, que c'est bien évidemment l'ensemble de différents facteurs qui permettent d'établir une hypothèse recevable. Ainsi, nous ne pouvons accorder que l'homme tue uniquement du fait de sa faculté biologique d'une sécrétion hormonale de testostérone plus importante, mais plutôt d'une combinaison de différents facteurs.

Le sociologue Jean-François Dortier s'interroge d'ailleurs à savoir si la violence de l'homme s'inscrit dans une justification naturelle, en soi biologique, ou bien culturelle :

¹¹ Cristoph Eisenegger, *op cit.*, p.358.

¹² James M. Dabbs, Timothy S. Carr and Robert L. Frady *et al.* (1995). "Testosterone, crime, and misbehavior among 692 male prison inmates". *Personality and Individual Differences*, 18 (5), 627–633. [https://doi.org/10.1016/0191-8869\(94\)00177-T](https://doi.org/10.1016/0191-8869(94)00177-T)

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

L'homme est-il foncièrement un « singe tueur », un prédateur hanté par le mal, la haine, l'agressivité ? Ou faut-il au contraire attribuer à la société c'est-à-dire l'éducation, la culture, le milieu, la pauvreté, les idéologies, etc. [...] on serait tenté de répondre : un peu des deux. [...] Mais avouons-le, on ne sait pas vraiment comment s'effectue cette interaction, quelle est la part relative de chacun des facteurs, ni de la façon dont ils s'entremêlent.¹³

Nous ne pouvons que nous pencher vers d'autres facteurs expliquant la présence écrasante de l'homme concernant l'homicide qu'une vision réductrice d'un mâle agressif envahi de testostérone. Ici, notre questionnement ne réside pas dans le fait d'expliquer une hausse de la violence, et plus précisément des homicides dans la société québécoise, mais de comprendre la présence dominante de l'homme pour perpétuer les homicides.

Naturellement, nous ne pouvons que faire un lien historique et sociologique de la place de la femme dans la société québécoise, et plus largement du monde occidental, entre 1945 et 1975. Bien que relevant de la conception sous-jacente de « nature féminine » nous ne pouvons que retenir l'hypothèse que les femmes peuvent être plus à même de ne pas transgresser les interdits, notamment ceux concernant la violence, et ainsi plus réceptives au processus éliasien de la civilisation des mœurs.¹⁴

La domination du patriarcat pour fomenter une « femme modèle », maîtresse du foyer familial, ne peut que l'éloigner plus des violences que l'homme et encore plus de l'homicide. Cependant, cette hypothèse ne peut justifier amplement la masculinisation de la violence, car la société de 1950 est bien différente que celle du début du XXI^e siècle concernant la représentation de la femme dans la société et la sous-féminisation des meurtrières est toujours présente de nos jours. Ainsi, les rôles stéréotypés pourraient justifier la représentation masculine dans notre étude, mais se limitent aux chiffres contemporains ne connaissant quasiment aucune mouvance¹⁵.

Notre étude abordera plus tardivement les différentes altérations d'états du meurtrier au moment de passer à l'acte. Ici, nous ne nous pencherons pas sur cette caractéristique chez le meurtrier, mais plutôt de réfléchir si la consommation de l'homme et de la femme diffère. Puissant désinhibiteur, on peut se questionner si une consommation d'alcool plus importante chez l'homme que la femme peut aussi

¹³ Véronique Bedin et Jean-François Dortier. *Violence(s) et société aujourd'hui*. Éditions Sciences Humaines, 2011, p.204.

¹⁴ Philippe Chassaingne, *op cit.*, p.172.

¹⁵ Denyse Baillargeon, *op cit.*

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

s'amalgamer aux différentes hypothèses d'une masculinisation du meurtrier. On ne peut que concevoir que la consommation d'alcool a une perception différente quand elle concerne l'homme que la femme :

Au début du XXe siècle, boire était un comportement familier et « naturel » seulement chez les hommes. En particulier, la consommation d'alcool et le contrôle relatif de ses effets chez les jeunes garçons étaient un rite de passage obligé vers le monde adulte. Parallèlement à l'industrialisation et à l'urbanisation de la société, se sont développés les problèmes d'ébriété, en particulier au sein de la classe ouvrière. Ainsi, le fait pour un homme d'aller au pub après le travail et de rentrer saoul chez lui devient une caractéristique bien connue [...] du travailleur urbain. [...] Ainsi, alors que le fait de boire pour les hommes est symbole de force, de vitalité et de virilité, la sobriété devient une expression de la féminité, de la pureté et de la sécurité.¹⁶

Une forme de sobriété originelle définissant la femme comme symbole de fidélité, d'esprit de sacrifice et de tradition alors qu'une sobriété masculine pourrait se rattacher à une forme de mollesse et d'impotence.¹⁷ Bien qu'il semble difficile de pouvoir affirmer avec certitude la représentation sociale de cette hypothèse, il semble légitime de garder cette observation à l'esprit comme l'un des possibles facteurs de ce cadre unanimement masculin. Il semble utopique sur notre période d'étude de trouver une représentation statistique de la consommation d'alcool en fonction du genre.

Ensuite, nous ne pouvons que mettre en avant l'éducation des garçons et des filles qui diffère diamétralement entre un petit garçon et une petite fille dans le monde occidental. Alors que l'élaboration de la notion de masculinité oriente les jeunes garçons vers des idéaux d'affirmation de soi et d'agressivité ; les jeunes filles, quant à elles, sont préparées vers un apprentissage vers la souplesse du caractère, la conciliation ou encore l'évitement des conflits. De plus, on peut mentionner une capacité d'action différente entre les deux sexes :

Si la socialisation familiale est différenciée pendant l'enfance, un autre moment crucial pour le développement de l'individu réside dans la période de l'adolescence. Passage de l'état d'enfant à celui d'adulte [...] Garçons et filles n'ont pas les mêmes capacités d'action, il existe une autorité parentale différenciée selon le sexe : ainsi trois fois plus de filles que de garçons se voient interdire de sortir avec d'autres jeunes, chiffre qui peut expliquer celui de la délinquance juvénile, où la majorité des délits est le fait des garçons. Les filles sont davantage surveillées que les garçons, leurs activités depuis la tendre enfance étant davantage centrée sur l'espace familial, et, de ce fait, elles ne connaissent pas les mêmes risques de se trouver dans

¹⁶ François Beck, Stéphane Legleye, et Gaël De Peretti. « L'alcool donne-t-il un genre ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, no. 1, 2006, p.143.

¹⁷ Sidsel Eriksen, 1999, "Alcohol as a gender symbol, Women and the alcohol question in the turn-of-the century Denmark", *Scandinavian Journal of History*, n° 24, pp.45-73.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

des situations de transgressions sociales. La liberté de mouvement n'est pas la même selon le sexe, les filles disposent d'une mobilité spatiale réduite à des occupations au sein de la sphère privée [...] alors que les garçons ont accès au territoire public et à des activités plus nombreuses et plus variées.¹⁸

Les deux derniers facteurs que nous venons de voir à savoir la consommation d'alcool et une liberté plus grande de l'homme peuvent se rejoindre et faire écho aux lieux de débits de boissons, à savoir les tavernes et autres cabarets québécois. Alors que la famille pouvait canaliser l'homme dans son devoir familial et les responsabilités qui en découlent ; le rythme de vie de l'homme semble ainsi s'émanciper encore plus de celui de la femme à partir du moment où ces régulateurs sociaux s'affaiblissent. Si les homicides se produisant dans des lieux publics clos¹⁹ ne représentent que 13% des homicides en 1945, ils représentent, respectivement, 23% et 20% en 1970 e 1975.

Cette possible prédominance d'une jeune femme au foyer se ressent-elle dans les statistiques à notre disposition ? Bien que nous aborderions plus en détail la catégorisation des homicides, nous pouvons affirmer sans crainte que la femme tue peu comparativement à l'homme.

Notre étude abordera plus en détail les différents aspects des homicides conjugaux, mais nous pouvons noter que des 75 homicides conjugaux recensés sur nos années d'échantillonnage seulement 5 est par une femme. De plus, la figure 22 confirme la tendance d'une prédominance des homicides au sein du foyer familial pour les meurtrières. Non moins de 60 % des homicides commis par des femmes, soit 21 sur 35 homicides, est le fruit d'un conflit familial ou conjugal ; cette donnée attirera toute notre attention quand nous aborderons les infanticides un peu plus loin dans notre étude. Si nous incluons l'homicide conjugal, nous atteignons presque 75 % des homicides féminins recensés :

¹⁸ Céline Petrovic. « Filles et garçons en éducation : les recherches récentes », *Carrefours de l'éducation*, vol. 17, no. 1, 2004, pp. 76-100. p.95.

¹⁹ Ici nous entendons les tavernes, les cabarets ainsi que les hôtels en excluant les homicides commis sur la voie publique.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

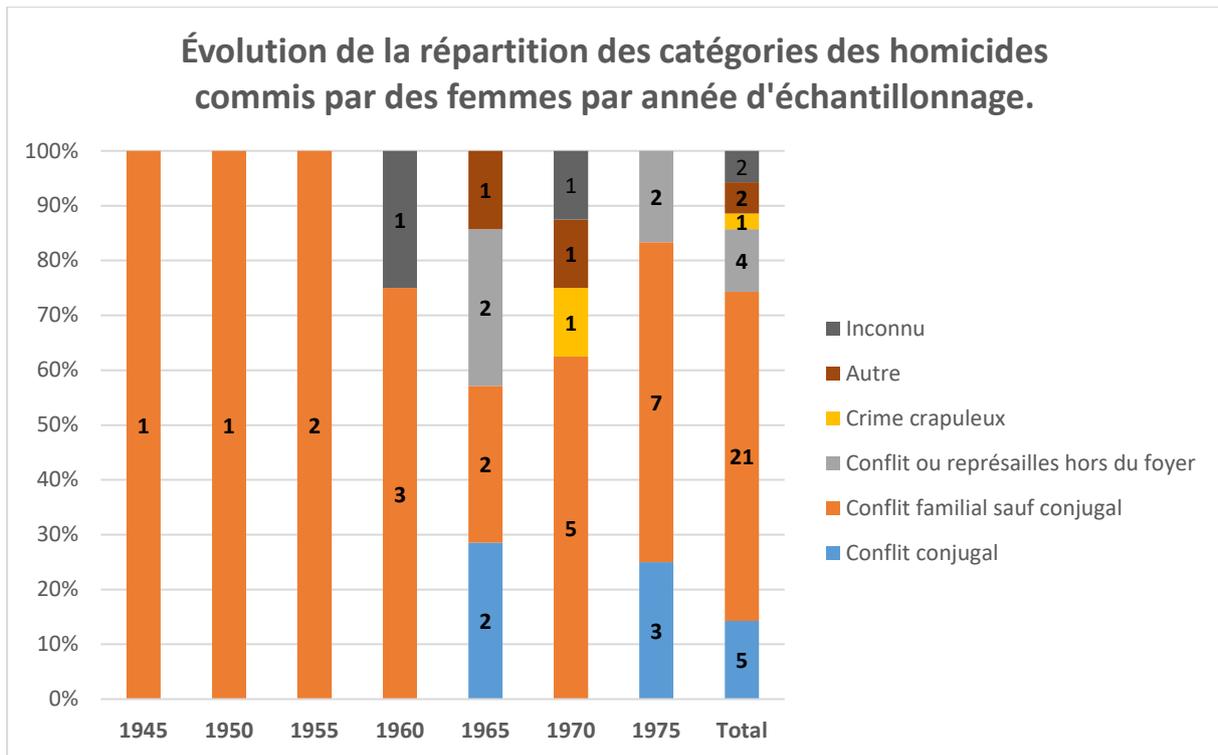


Figure 22 : Évolution de la répartition des catégories des homicides commis par des femmes par année d'échantillonnage.

Cependant, malgré une faible proportion, il faudra, tout de même, s'atteler à définir l'homicide au féminin dans notre étude. Bien que simpliste, nous ne pouvons faire l'économie d'aborder le physique naturel de l'homme qui fait généralement de lui, le vainqueur d'une lutte dans le cadre d'une altercation, souvent conjugale, avec une femme et, en ce sens, s'intéresser aux mobiles et détails des différents homicides. Ainsi, pouvons-nous nuancer le poids de cette sous-féminisation meurtrière ? Rien n'est moins sûr, surtout quand on s'attache à s'éloigner de la violence qu'est l'infanticide. En effet, si nous excluons les infanticides que nous aborderons plus longuement dans notre étude, l'intégralité des homicides conjugaux féminins nous révèle des détails intéressants. Il ne s'agit pas, ici, d'étudier à proprement parler la culpabilité ou non d'une meurtrière ainsi que les circonstances atténuantes pouvant s'y attacher, nous apercevrons, cependant, le caractère fortuit accentuant, ainsi, la masculinisation de la violence homicide.

2- Le meurtrier : archétype d'un jeune célibataire marginal ?

Autant que pour le genre, la violence est souvent synonyme d'un imaginaire collectif se rattachant à la jeunesse. Le jeune homme en pleine possession de ses moyens physiques semble être le plus enclin à faire parler sa fougue qu'un homme cinquantenaire à qui la vie de famille et professionnelle permet de canaliser généralement certaines pulsions. Ici, nous avons décidé d'établir quatre tranches d'âges afin d'avoir une représentation de l'homicide par le vecteur de l'âge.

Une première concentrera les homicides des mineurs afin d'étudier ce phénomène minoritaire. Les deux catégories suivantes concentreront, la généralité de nos homicides, à savoir, les 18-29 ans et les 30-49 ans. Enfin, une dernière tranche d'âge concernera les homicides commis par les plus de 50 ans. Si les adolescents meurtriers sont rares, les meurtriers s'inscrivent dans la tranche d'âge 18-29 ans, de façon récurrente, ainsi que dans celle des 30-49 ans :

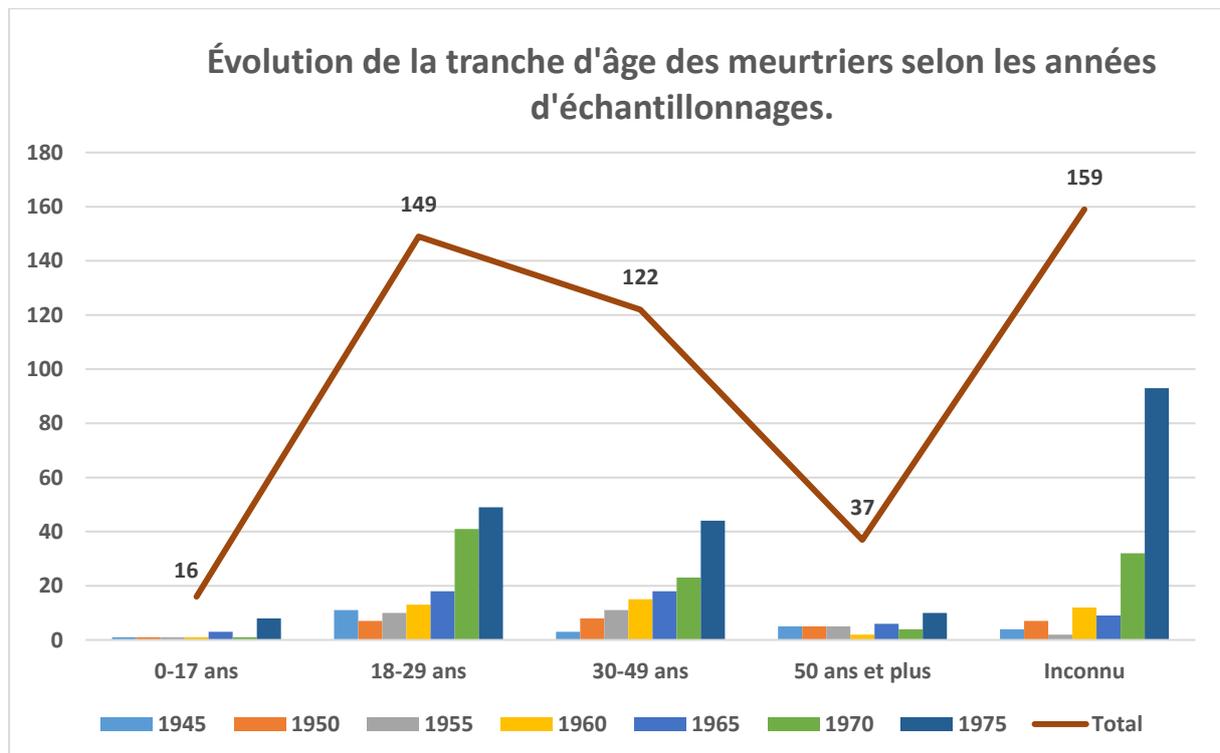


Figure 23 : Évolution de la tranche d'âge des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

La figure 23 nous montre bien le lien entre jeunesse, relative, et homicide dans notre étude. Il faut signaler qu'une partie importante d'inconnue résulte des homicides

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

dans le cadre des règlements de comptes où le meurtrier prend souvent la fuite. Cependant, une écrasante majorité de ces homicides provenant de la pègre montréalaise ne peut que nous faire penser que les meurtriers se situent dans les deux tranches d'âges majoritaires. En effet, il est peu probable qu'un mineur s'adonne aux vices du monde interlope québécois comme il est peu vraisemblable que les pontes mafieux se chargent, eux-mêmes, d'un règlement de compte comme nous le verrons plus tard dans notre étude. Plus qu'une approche statistique globale, il est intéressant de mettre en exergue l'évolution de ses tranches d'âges et de leur représentation au fil des décennies.

Ainsi, nous pouvons observer que la tranche d'âge 18-29 ans est la plus homicide pour les années 1970 et 1975 alors qu'elle faisait jeu égal avec celle des 30-49 ans en 1965 et même inférieur à cette dernière en 1960. Cette forme de juvénilisation du meurtrier au fil des années d'échantillonnages peut faire écho aux *baby-boomers* de 1945 et 1955 atteignant l'âge adulte à partir de 1965, date où ils deviennent *ex aequo* des meurtriers trentenaires et quarantenaires.

Ce rajeunissement de l'âge des meurtriers se voit aisément à l'aide de la figure 24 montrant l'âge moyen des meurtriers selon nos années d'échantillonnages :

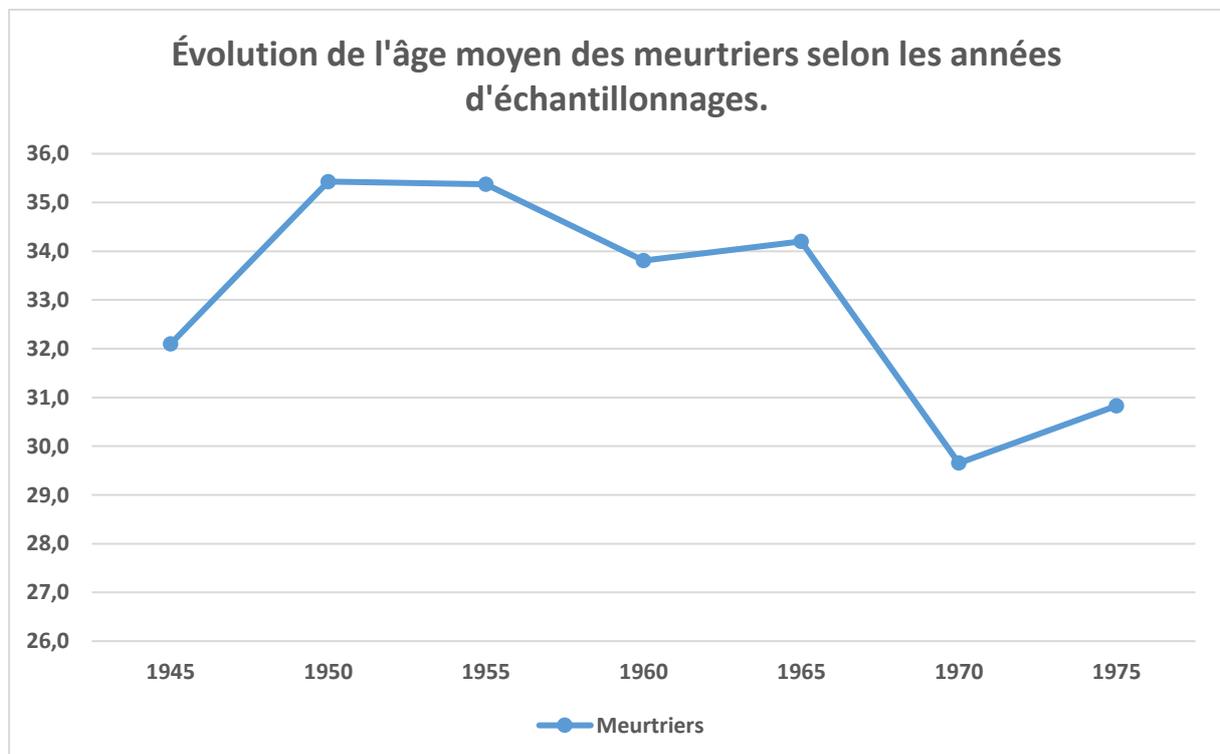


Figure 24 : Évolution de l'âge moyen des meurtriers selon les années d'échantillonnages

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Il existe certains cas, épisodiques, où le meurtrier est mineur. Nous en comptabilisons seulement 16 sur l'ensemble de nos années d'échantillonnages. Il n'y avait qu'un homicide chaque année sur les quatre premières années d'échantillonnages impliquant un meurtrier mineur. On peut noter qu'en 1975, huit homicides avaient pour meurtrier un mineur, soit seulement deux de moins que la tranche des 50 ans et plus sur cette même année. De plus, sur cette année 1975 sur les 8 homicides ayant un meurtrier mineur, 6 d'entre eux ont au moins 16 ans tandis que seulement 2 ont 13 ans.

Il est assez difficile d'analyser les homicides commis par les mineurs par plusieurs aspects. Les journaux sensationnalistes s'attardent le plus souvent sur la responsabilité des parents dans ce drame sans se focaliser sur les détails du crime, mais plutôt dans une approche moraliste et préventive pour de possibles parents lecteurs de l'article en question. De plus, une absence de prénom et nom sur les mineurs, en vertu la *Loi sur les jeunes délinquants* de 1908, ne permet souvent pas de procéder à des recherches complémentaires pour pallier ce manque d'information. On pourrait penser en traitant l'étude des homicides, où le meurtrier est un mineur, naturellement à un possible drame familial ou l'absence d'une autorité parentale provoque l'irréparable :

Un jeune bébé de deux mois a été tué dans des circonstances atroces. [...] Le pauvre petit être portait des blessures de couteau sur les jambes [...] On ne connaît pas les faits exactement, puisqu'on n'a aucun témoin de la tragédie. On prétend cependant que ces atrocités auraient été faites par un jeune enfant de cinq ans. [...] Le bébé Gariépy, était le cadet d'une famille de 4 enfants, vivant à Senneterre, Monsieur Gariépy était au travail ; la maman et ses trois autres enfants étaient sortis, de telle sorte que le bébé était seul à la maison.²⁰

Gaudreault du Mont Saint-Antoine, a été tenu criminellement responsable de la mort de son neveu de 14 mois Michel Barabé, à Farnham. Le petit Michel, fut battu à mort le 11 avril et échappé avec violence sur le parquet de la cuisine, où le jeune Gaudreault était chargé de la surveillance de son neveu. André Gaudreault aurait dû naître sans mains, car ce sont elles qui l'ont aidé à commettre des actes criminels. Agé à peine de 12 ans, André Gaudreault se mit à piller les troncs d'église.²¹

Cependant, cela est assez rare dans les cas que nous avons pu traiter. On peut évidemment penser que les drames familiaux le plus souvent dans le domicile parental sont une statistique où le chiffre noir de l'homicide à importance non négligeable.

D'autres homicides de mineurs vont provenir, quant à eux, d'une folie sanguinaire de la part du meurtrier :

²⁰ *Allô Police* « Tragédie des plus tristes à Senneterre lundi dernier », 2 novembre 1950, pp.1-10.

²¹ *Allô Police* « L'oncle accusé de Farnham était déjà voleur de troncs d'église », 24 avril 1955, p.3.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Le drame s'est déroulé vers 13h30, le lundi 1^{er} septembre, alors que des millions de téléspectateurs américains et des milliers de Canadiens suivaient, au petit écran le téléthon [...] Deux jeunes, deux garçons, passaient près de la cour de l'école quand ils ont aperçu, dans un recoin de la cour, assis dans les marches de l'école, un jeune couple qui bavardait. Près d'eux se trouvaient les deux bicyclettes des deux jeunes. Puis quelques instants plus tard, il se sont rendu [sic] compte qu'il ne restait près des marches, qu'une seule bicyclette et une seule personne. La jeune fille. Et... elle était étendue au sol. Sur le dos. [...] Ils ont alors trouvé le corps transpercé et saignant abondamment de l'adolescente qu'ils avaient aperçue plus tôt, bavardant avec un jeune de son âge. [...] La description de la bicyclette qui était dans la cour d'école, à côté de celle de Lyne Tanguay, quelques minutes avant qu'on trouve son cadavre, de même que la description de l'adolescent qui la montait, les ont conduit [sic] le même jour, vers 20h., chez des parents de l'île de Montréal. [...] Dans la maison, se trouvait le couteau qui avait servi pour tuer l'adolescente, mais le sang avait été essuyé. [...] Il a raconté comment il l'a commis. Pourquoi. Et comment, après avoir frappé l'impuissante adolescente, il a perdu la tête et a continué de la poignarder à plus de 40 reprises.²²

Comme il le faisait très souvent, après souper, Marc Beaudoin décide de se rendre dans son ancien quartier rencontrer des amis. [...] Marc Beaudoin était très docile. Voyant qu'à 9h30, il n'était pas entré, ses parents entreprirent des recherches auprès des amis de leur fils. [...] près du domicile de la victime, il y a l'école Saint-Bernard. Cette école est désaffectée, et plusieurs automobiles sont stationnées dans la cour. Il y a également de la place pour que les jeunes jouent à la balle. Deux de ces jeunes, Jacques Mercier, 10 ans, et Gaétan Renaud, âgé de treize ans, s'amuse, en ce samedi matin, 8 novembre. A un certain moment, leur balle roule près d'une entrée secondaire, et les deux garçons font une découverte macabre. [...] C'est à ce moment qu'on apprend que Marc Beaudoin a été atteint de 31 coups de couteau. La plaie mortelle se trouve dans le dos, et la pathologiste précise que plusieurs autres coups ont été donnés après le décès de l'enfant. [...] Lorsqu'il fut interrogé, l'adolescent qui est détenu comme témoin important aurait déclaré aux policiers « qu'il pratiquait la violence, car on ne voyait que ça à la télévision et ailleurs dans le monde. » Cet adolescent aurait également déclaré « qu'il sentait un besoin de violence, il se devait d'être violent. »²³

Plus étonnement, certains mineurs vont se confronter à des drames passionnels comme nous pouvons en retrouver dans les différentes tranches d'âges compte tenu de la proximité de l'âge du meurtrier mineur, à savoir respectivement 17 ans et 16 ans :

Reine-Aimée avait fermé la porte à clef. Elle se trouvait à la maison [...] Lorsqu'on frappa à la porte, elle n'ouvrit pas immédiatement. Elle regarda qui était le visiteur et reconnut Charles-Emile. Elle connaissait son caractère [sic] violent. Il l'avait déjà frappée au visage lorsqu'il était en colère. Elle refusa de le laisser entrer. [...] Charles-Emile continuait à argumenter à travers la porte. Enfin, Reine-Aimée lui aurait proposé un marché : il se tiendrait à trois pieds de distance d'elle. Elle aurait en main le fusil de calibre .12. Il accepta ce marché et elle ouvrit la porte. [...] Charles-Emile avait rapporté à son ex-dulcinée des souvenirs d'elle, tels que la magnifique carte de Noël qu'elle lui avait envoyée en lui jurant son amour. Charles-Emile aurait soudainement voulu enlever l'arme des mains de la jeune fille. Il aurait alors saisi le

²² *Allô Police* « Fillette de 13 ans assassinée par un garçon de son âge d'au moins 40 coups de couteau ! » 14 septembre 1975, pp.6-7.

²³ *Allô Police* « Sans autre raison qu'un « besoin de violence » l'adolescent de 16 ans aurait tué l'enfant de 12 ans de 31 coups de couteau » 23 novembre 1975, pp.3-5.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

fusil par le canon. C'est alors que le coup partit, l'atteignant en pleine poitrine. Il s'écroula par terre.²⁴

Même si l'on n'a pas encore découvert le cadavre de M. Alfred Desjardins, le coroner Vincent Drouin a tenu un jeune homme de 16 ans et une femme de 28 responsables de sa mort lors de l'enquête tenue hier après-midi au palais de Justice de Saint-Jérôme. Le jeune homme de 16 ans, a raconté comment il avait logé une balle de calibre 30-30 dans la tête de M. Desjardins peu après 7h., le soir du 29 janvier dernier. « Quand M. Desjardins a pénétré à son domicile, je me suis réfugié à l'arrière du bar dans le sous-sol où, armé d'une carabine, j'ai attendu qu'il descende pour l'abattre. » [...] Ce jeune homme n'affectionnait pas particulièrement M. Desjardins, car ce dernier lui avait refusé l'entrée à son domicile. Toutefois, le jeune allait voir Mme Géraldine Eekohf, une femme de 28 ans qui vivait avec M. Desjardins depuis les dix dernières années. Mme Eekohf et le jeune homme se voyaient durant la journée et faisaient l'amour assez souvent depuis les cinq derniers mois. A plusieurs reprises, le jeune homme avait manifesté l'intention de descendre M. Desjardins, car il voulait aller vivre à Calgary en compagnie de Mme Eekohf et de Richard Desjardins, le fils de la victime. Il y avait la question des assurances, car M. Desjardins en possédait pour \$100,000. [...] C'est à l'aide de la carabine de M. Desjardins (il adorait la chasse) que le jeune homme a abattu ce dernier dans son propre sous-sol. Les deux complices ont alors pris le corps de M. Desjardins, l'ont sorti de la maison, enveloppé dans un drap blanc et embarqué dans le coffre de sa voiture. [...] Mme Eekohf a admis au coroner Drouin qu'elle aimait le jeune homme et son mari en même temps.²⁵

Définir l'homicide des mineurs semble bien difficile par plusieurs aspects. Premièrement, ils sont assez peu nombreux dans notre étude afin de pouvoir déceler certaines tendances récurrentes.

Cela est assez différent quand on s'intéresse de plus près aux homicides commis par les plus âgés de notre classification. Ici, une tendance se dégage, on observe que des 37 homicides commis par un meurtrier, au moins cinquantenaire, 17, soit 46 % sont dans le cadre d'un conflit conjugal ou intime²⁶ avec la victime. On peut comprendre assez facilement qu'une tendance puisse, plus facilement, se dégager de cette catégorie compte tenu du fait que cette tranche d'âge inclue le plus souvent une vie de couple, même si le veuvage n'est pas impossible. Voici deux cas, pour exemple, commis par cette catégorie d'âge :

La femme Saint-Germain, née Flore Joyal, 46 ans est morte quelques instants après le terrible assaut, tandis que son mari, transporté à l'hôpital de Sorel, a succombé vingt-deux heures après la tragédie. [...] Mme Saint-Germain a été attaquée dans son lit, vers 4h. 30 de l'après-midi, le 4 mars dernier. On a relevé, en effet, des traces de sang sur la taie d'oreiller et sur les raps ainsi qu'une traînée de sang partant du lit et se rendant jusqu'à l'extérieur de la maison où la victime a été trouvée. [...] elle fut trouvée à plat ventre dans un banc de neige, les vêtements

²⁴ *Allô Police* « Elle craignait maintenant, au point de s'armer, celui qu'elle avait tant adoré ! » 4 avril 1965, p.5.

²⁵ *Montréal-matin* « Cadavre demandé dans une histoire de meurtre ! » 19 février 1975, p.5.

²⁶ Ici nous distinguons intime en définissant ce critère par une simple union de fait contrairement au mariage. Nous y reviendrons quand nous définirons les catégories d'homicides.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

tout rougis, les cheveux en broussailles et la gorge tranchée. [...] Quant au présumé meurtrier, il n'aurait pas poursuivi sa victime jusqu'à l'extérieur, mais serait plutôt monté dans la chambre de bain, située près de la chambre à coucher pour se trancher la gorge d'une oreille à l'autre. [...] On note également du sang sur un verre qui contient encore du vert de Paris, et l'on en déduit que l'assaillant s'était bel et bien tranché la gorge avant d'absorber son poison. [...] Louisée Saint-Germain, 54 ans, avait une hantise qui le harassait sans cesse : il croyait que sa mort était proche. Souffrant depuis quelques années de brûlements d'estomac, il en avait conclu qu'il était rongé par le cancer. Le médecin avait nié la chose, mais il n'en continuait pas moins de répéter que les membres de sa famille connaissaient son état et qu'ils lui cachaient sa terrible maladie. Des voisins ont rapporté que cette hantise de la mort lui faisait voir le jour rapproché où sa femme chérie convolerait en secondes noces, après sa disparition de ce monde. Il en éprouvait alors une véritable répulsion, et il broyait du noir de plus en plus.²⁷

Oscar Moreau, 64 ans, n'a rien d'un meurtrier. Il ressemble plutôt à un bon grand papa. [...] grand-père a plusieurs reprises, il était très estimé de ses concitoyens. Durant de nombreuses années il avait d'ailleurs exploité une quincaillerie à Bedford. [...] Le mariage Moreau ne semble cependant n'avoir jamais marché. « On s'est disputé depuis le lendemain du jour des noces, il y a 36 ans. » Aussi, en 1951, Mme Moreau obtenait-elle un jugement en séparation de corps et de bien. Par ce jugement la maison familiale devenait sa propriété. Elle se remet au travail occupant un emploi à l'hôpital. Monsieur Moreau par ce jugement avait dû quitter la maison. Il y a cinq ans environ, il revint vivre, au foyer conjugal. Son départ d'une dizaine d'années n'avait cependant pas arrangé les choses. On recommença à se disputer. Depuis quelque temps les choses s'envenimaient. Mme Moreau décida que son mari allait de nouveau quitter la maison. Même lorsqu'il dormait, le couple ne pouvait pas s'entendre. Ils s'accusaient l'un et l'autre de ronfler et ainsi d'empêcher le conjoint de dormir. [...] C'est dans cette atmosphère [sic] de disputes, d'exaspération, qu'a débuté la journée du 24 novembre. Mme Moreau avait décidé alors de passer aux grands moyens pour faire expulser son mari. Elle s'était adressée à un huissier. [...] En colère Oscar Moreau déchire la sommation en mille pièces. Il quitta la maison quelques minutes plus tard pour se rendre au bureau de poste. Il revint avec ses journaux et s'assit dans le salon pour les lire. Le voyant de retour, Mme Moreau téléphona au chef de police, M. Georges Perron. Elle lui raconta que son mari refusait de partir, même après avoir reçu une sommation d'un huissier. Elle lui demanda de venir expulser son mari. Le chef Perron lui expliqua qu'une sommation ne pouvait lui permettre d'expulser un homme. Il fallait un mandat. Mme Moreau serait devenue très en colère. Son mari aurait ajouté en la voyant fermer le téléphone : « Ni les juges, ni les avocats ne pourront me faire sortir d'ici. J'ai dépensé \$3,000 l'an dernier pour faire réparer cette maison, j'ai le droit d'y rester ». il aurait alors vu son épouse dans l'embrasure de la porte du salon. Elle aurait eu un couteau à pain dans la main. Elle lui aurait dit : « Si les policiers ne peuvent te sortir, moi je vais te sortir ». [...] Oscar Moreau aurait alors pris le premier instrument qui lui venait à la main. C'était une petite masse. Il serait alors allé rejoindre son épouse qui se trouvait toujours dans le passage. Un duel à mort devait s'y livrer, Mme Moreau aurait tenté de frapper avec son couteau, son mari aurait évité le premier coup, puis aurait frappé à son tour. Il aurait ensuite vu « rouge » et aurait frappé, frappé, frappé ... jusqu'à ce que le corps retombe par terre. Il aurait alors réalisé le drame qui venait de se jouer.²⁸

On peut facilement émettre l'hypothèse que le faible nombre d'homicides des plus âgés commettant l'irréparable au Québec sur nos années d'échantillonnages peut s'expliquer par plusieurs aspects. Premièrement, une tempérament naturelle s'inscrivant

²⁷ *Allô Police* « La crainte du cancer aurait provoqué le drame d'Yamaska » 13 mars 1955, pp.3-4.

²⁸ *Allô Police* « Le crâne de cette grand-mère a été réduit en charpie à coups de masse, quand elle a expulsé de chez lui son mari qui ronflait toujours ! » 5 décembre 1965, pp.3-4.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

au fil des années, loin de la fougue de la jeunesse et de l'irresponsabilité qui peut en découler. Secondement, le déclin de la santé impactant inévitablement certains possibles comportements violents, ou encore directement liés, tout simplement au facteur de l'espérance de vie.

Ainsi, l'homme trentenaire semble majoritairement l'archétype le plus représentatif du possible meurtrier au Québec. Si un rajeunissement relatif de l'âge des meurtriers semble s'observer, nous nous demanderons maintenant quels autres facteurs peuvent expliquer cette représentation de la violence homicide. Comme abordé antérieurement dans notre étude, l'hypothèse des rythmes de vie comme réducteur ou exaltateur des interactions sociales est à étudier. Plusieurs facteurs de notre première partie vont faire écho ici même.

L'analyse du statut marital des meurtriers n'est pas aisée. Peu vendeur pour la presse sensationnaliste, ce détail n'est pas toujours retranscrit dans les journaux. Le recroisement des différentes sources à notre disposition ont permis d'en faire une retranscription la plus complète possible. Ici, les retranscriptions des procès pour une condamnation à la peine capitale ont permis d'avoir assurément ce détail administratif. Pour une meilleure cohérence, afin de ne pas biaiser l'étude de cette statistique, les mineurs ne sont pas comptés dans la catégorie des célibataires, mais ne sont tout simplement pas comptabilisés. De plus, une distinction existe entre les meurtriers mariés et ceux en union de fait. Quand un doute était établi entre ces deux catégories, par une absence de mention précise, nous avons inscrit ces cas dans la catégorie en couple. Enfin, l'absence de mention veuf s'explique par l'absence de cas dans nos données compilées.

Sans surprise, la majorité des meurtriers sont célibataires, la figure 25 permet de voir cette évolution avec une partie très importante de la catégorie des célibataires en 1970 et 1975 :

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

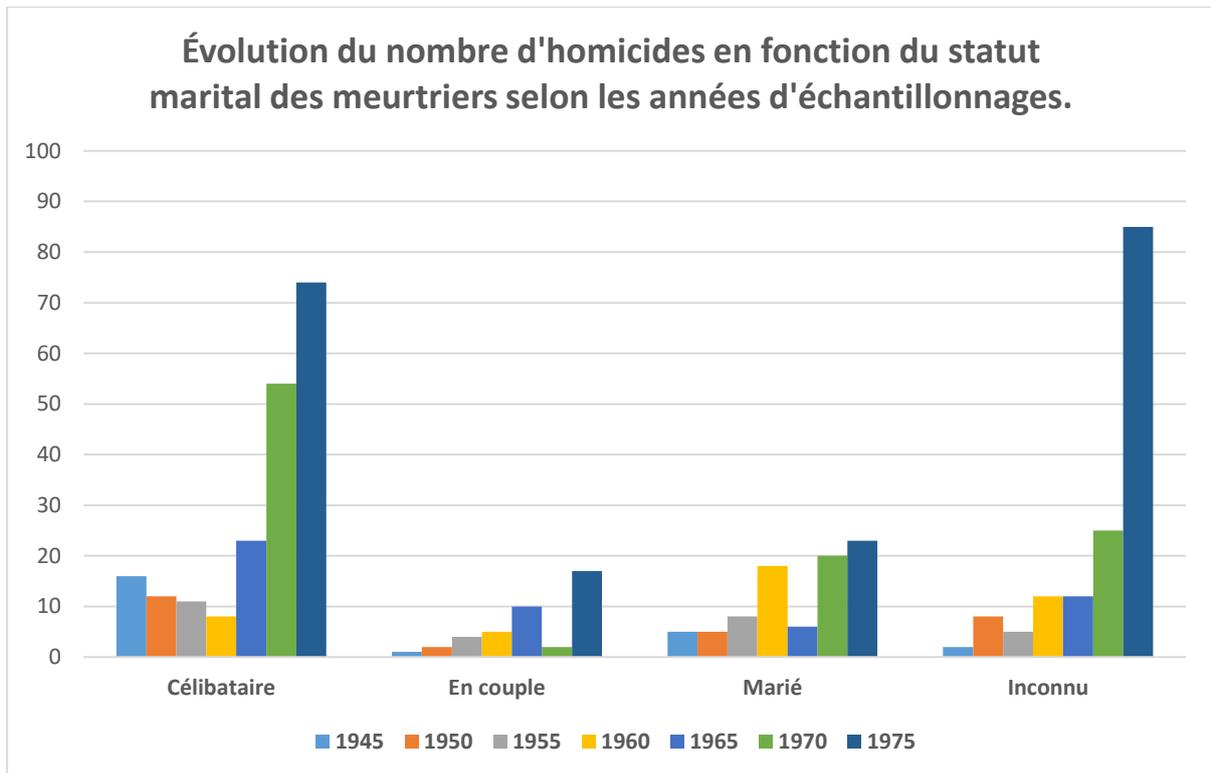


Figure 25 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du statut marital des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Préalablement mentionnés, le socle familial ainsi que les régulateurs sociaux vont subir une perte d'influence notable tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi, nous pouvons légitimement admettre que le rythme de vie d'un père de famille offre des interactions différentes qu'un homme célibataire s'adonnant à fréquenter les lieux publics clos tels que les tavernes ou les cabarets. De plus, la responsabilisation qu'implique le rôle d'un père de famille ne peut que tendre vers un rythme de vie différent qu'un célibataire sans responsabilités apparentes.

Nous pouvons d'ailleurs le voir dans une différente statistique prenant en compte les homicides se produisant dans des tavernes et des cabarets. Sur les 54 homicides perpétrés dans ces lieux, à fortes interactions sociales, 55% sont de la main d'un meurtrier célibataire. Seulement 11 % pour les meurtriers mariés ou en couple²⁹, en voici un des rares exemples :

C'était un samedi soir comme bien d'autres à Pointe-aux-Chênes, dans la magnifique vallée de l'Outaouais. [...] McLeod, célibataire et camionneur de son métier reconnu comme un type

²⁹ Pour 34% des homicides commis dans une taverne ou un cabaret sont le fruit de la pègre québécoise où le statut marital est, souvent, difficilement identifiable.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

tranquille, buvait comme les autres en se livrant parfois à des taquineries habituelles entre gens légèrement gris. McLeod était un gaillard solide, bien planté, tout autant que James Young. Tous deux âgés de 35 ans, également forts, ils échangèrent quelques propos en apparence amicaux. Puis, les verres se succédant, leurs voisins notèrent une détérioration dans leur conversation. Elle devint plus animée, plus âpre. Mais personne n'y prêta attention jusqu'au moment où Young haussa la voix et commença à proférer des menaces avinées à l'endroit de McLeod. Il devint si bruyant que le propriétaire de l'hôtel M. Fabien Gascon, décida de l'expulser non sans quelques difficultés. Chassé de l'hôtel, Young ne s'en éloigna pas toutefois. [...] Son but, il le criait : mettre la main sur McLeod. [...] On a répété dimanche que le drame du samedi soir découlait d'une vieille querelle entre les deux hommes. Finalement, peu après minuit, McLeod, dont les facultés, au dire de témoins étaient amoindries par la boisson, décida de retourner à Calumet tout en sachant bien que Young était toujours aux abords. Il y eut rixe. Il y a de nombreux témoins de cette rixe, mais tous se récusent, du moins pour l'instant. [...] Selon la police, la rixe tourna à l'avantage de l'assaillant qui ne ménagea point sa victime, la frappant de ses poings, de ses pieds, à coups de genoux. Quelques secondes plus tard, McLeod gisait sur la route, inconscient. [...] James Young, déjà divorcé, est remarié. Il a eu une fillette de son premier mariage et une autre, du second. Il est employé comme garde à la compagnie Canadair de Cartierville.³⁰

Une part d'inconnue reste très forte dans l'interprétation de cette statistique, sur le statut marital des meurtriers, par la difficulté à trouver cette information dans nos différentes sources disponibles. D'une part, comme nous l'avons abordé cette information n'est souvent pas retranscrite et d'autre part l'année 1975 et une année florissante pour la pègre montréalaise et nous n'avons que peu d'informations sur ces meurtriers aguerris à la fuite. Cependant, nous ne pensons pas ici que ce manque est préjudiciable pour interpréter cette statistique. En effet, le monde interlope n'est pas particulièrement représentatif d'une stabilité familiale compte tenu du rythme de vie, qui par définition, est soumise à un climat instable et criminogène.

Le prototype du meurtrier semble donc être, majoritairement, un homme le plus souvent célibataire. Nous aborderons ici la question à savoir si l'activité professionnelle du meurtrier peut permettre de dégager une autre tendance. À savoir, l'étude d'une précarité possible chez les meurtriers de nos études. Pour ce faire, nous avons scindé les différents homicides, perpétrés, en quatre catégories d'activité. Une première concernera les meurtriers ayant un emploi. La seconde, les meurtriers sans emploi ainsi que les retraités. La troisième catégorie concernera les meurtriers dont l'activité est illégale. Bien qu'anecdotique, une quatrième classification, très minoritaire, concernera les homicides des prisonniers. Les homicides des prisonniers semblaient s'inscrire aussi dans aucune classification possible, ainsi, sa classification permettra d'étudier, indépendamment, ces homicides spécifiques et leur évolution.

³⁰ *Allô Police* « Une rixe fatale devant l'hôtel » 23 octobre 1955, pp.7 et 24.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Afin de trouver cette information, nous avons dû relever dans les différentes sources journalistiques, mais aussi officielles, la mention de l'activité du meurtrier. Ici la part importante d'inconnue ne résulte, paradoxalement, pas uniquement du monde interlope, pour une fois, mais plutôt d'une absence de donnée. En effet, le monde interlope ne sévissant pas uniquement dans la violence homicide, les antécédents font que quand un meurtrier est appréhendé, les journalistes identifient facilement les habitués de ce milieu aux formes criminelles diverses. Enfin, les chiffres ne retiendront pas les homicides commis par des mineurs, pour une question de cohérence. Le détail de l'activité des meurtriers peut, sembler, être une entreprise difficilement collectable. Cependant, *Allô Police* est un organe de presse d'une sensibilité conservatrice. Ainsi, ce détail est souvent retranscrit dans les différentes narrations des journalistes afin d'appuyer la marginalité d'un meurtrier par son absence dans la vie active. A l'inverse, l'hebdomadaire ne manque pas de mentionner le dur labeur d'une victime, ou encore la présence d'enfants, pour alourdir le pathos de sa mort :

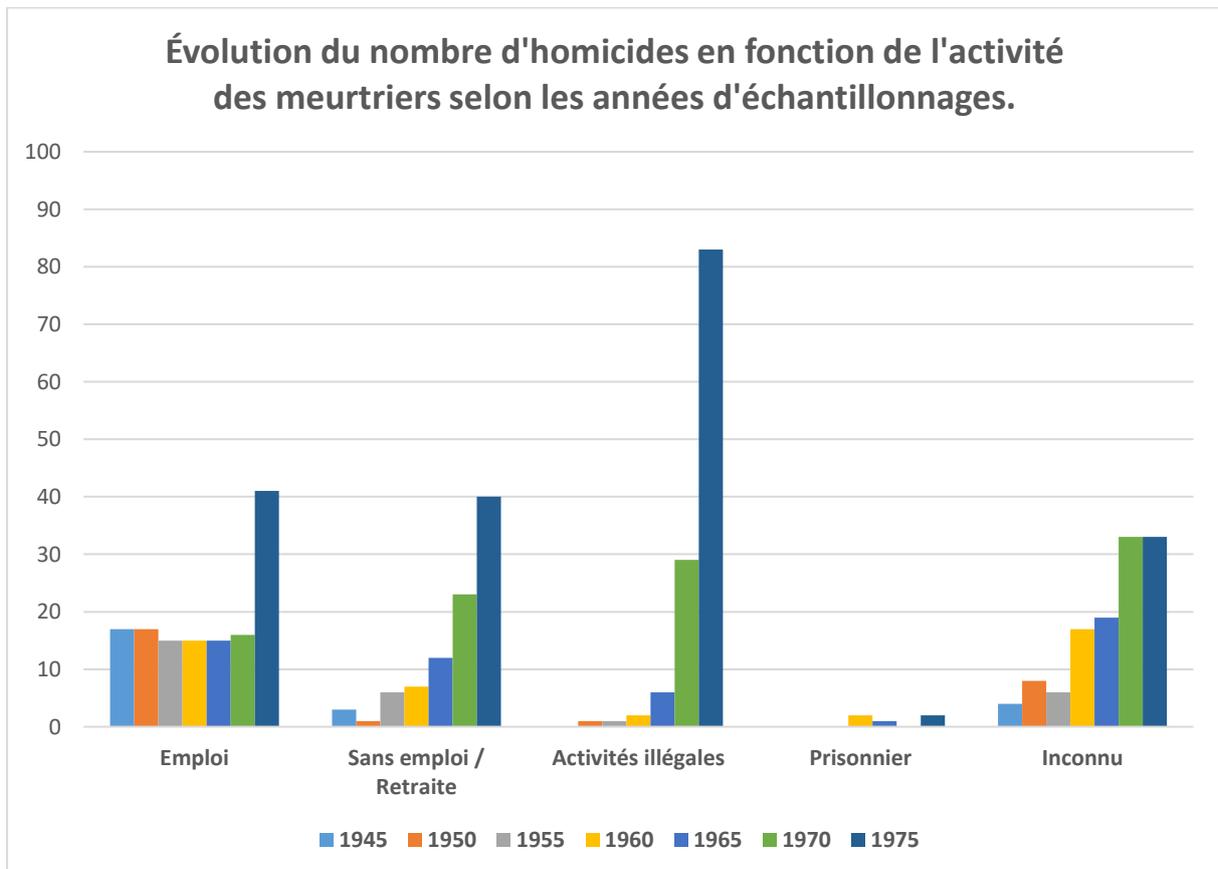


Figure 26 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de l'activité des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

La figure 26 semble intéressante à analyser par bien des aspects. On observe que les homicides portant sur nos premières années d'échantillonnages, 1945, 1950 et 1955, montrent un meurtrier s'inscrivant dans la vie active et ayant un emploi. Les personnes sans emploi sont minoritaires, voire quasi inexistantes comme en 1950. Cependant, les homicides où le meurtrier n'a pas d'activité ne cesse de croître depuis 1955 au point de dépasser ceux en ayant une, en 1970, et d'être quasi ex æquo en 1975. La figure 26 met en exergue l'importance des meurtriers sans activité légale sur nos deux dernières années d'échantillonnages. Comme nous l'avions vu auparavant, la forte augmentation des meurtriers, sans activités en 1970 et 1975, peut trouver justification dans le chômage important qui impacte la province québécoise dès 1966. Les meurtriers vivant d'activités illégales sont quant à eux quasiment absents jusqu'en 1965 pour ensuite être de loin la première catégorie en 1975. Le paroxysme de l'année 1975 dans l'histoire de la violence homicide semble ici trouver la naturelle justification d'un monde interlope homicidaire. Cependant, l'ensemble des catégories poursuit leur évolution à la hausse. Ainsi, l'activité des meurtriers semble suivre l'évolution sociétale de la province québécoise, au fil de nos années d'échantillonnages, à savoir le plein emploi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et les difficultés sur le marché du travail perçues dès 1965.

En excluant les homicides où l'activité du meurtrier est inconnue, la comparaison de nos différentes années d'échantillonnages fait prendre conscience du réel changement qui s'opère concernant cette donnée statistique, qu'est l'activité du meurtrier :

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

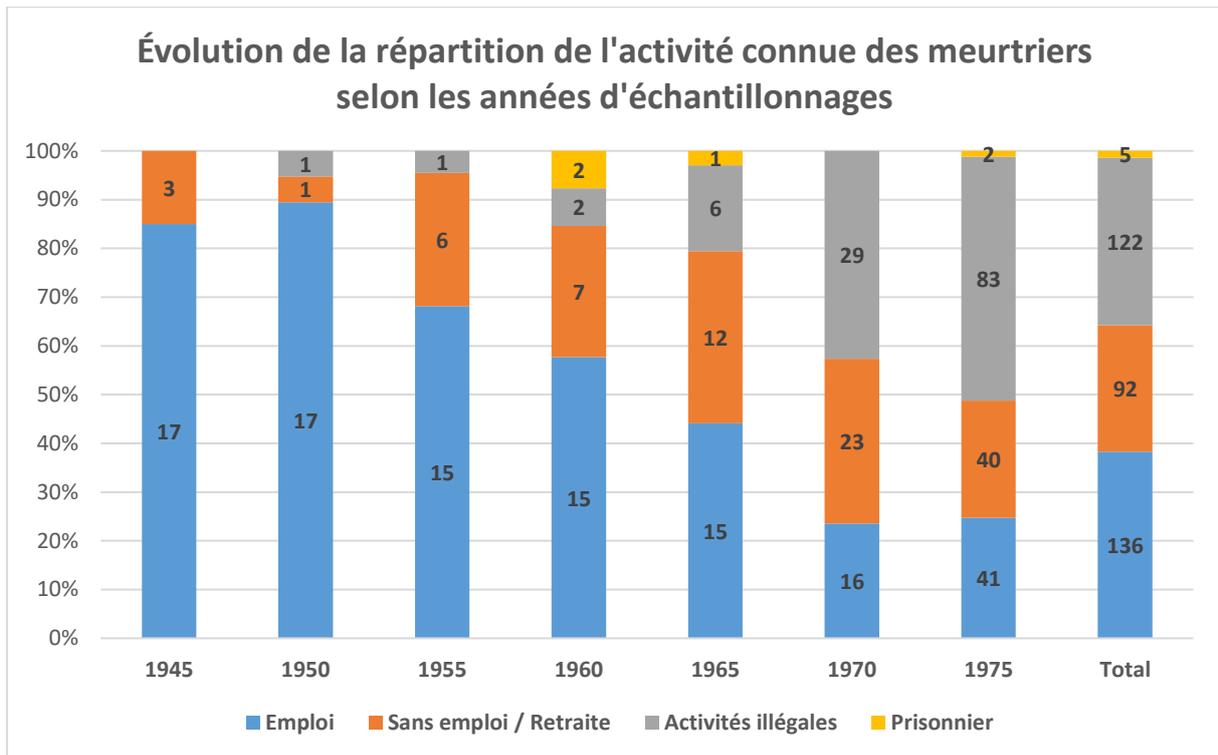


Figure 27 : Évolution de la répartition de l'activité connue des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

La figure 27 nous éclaire sur la marginalisation grandissante du meurtrier quand nous avons connaissance de son activité. En effet, au fil de notre bornage chronologique et de l'augmentation des homicides, une partie importante des meurtriers n'ont pas d'emploi ou un emploi légal. La proportion des homicides provenant des meurtriers dans la vie active s'amenuise au fil de notre étude tandis que celle des sans-emploi ne cesse de croître. Plus frappant, l'accession des meurtriers sévissant dans la société québécoise par des activités illégales est soudaine. Dès 1970, il devient le groupe majoritaire perpétrant des homicides en représentant 42 % des homicides où l'activité du meurtrier est connue. En 1975, c'est tout simplement 50 % des homicides, dont l'activité du meurtrier est connue. Si à cela nous rajoutant sur cette même année, les meurtriers sans emploi, nous atteignons 74 % des homicides recensés.

Les homicides commis par les prisonniers semblent, ici, accessoires. En effet, au nombre de cinq en compilant nos années d'échantillonnages. Il est difficile d'en tirer une tendance et cela serait fortuit compte tenu du faible nombre d'homicides recensés. On pourrait penser fort logiquement que ces cinq homicides soient perpétrés

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

en prison. Cependant, un homicide d'un prisonnier est assez intéressant à souligner, car il se produit, paradoxalement, en dehors des barreaux :

Gilles Hébert, 32 ans, un détenu de la prison fédérale de Sainte-Anne-des-Plaines, au nord-est de Montréal avait été conduit à l'hôpital Reine-Marie des Vétérans, afin de subir des examens. Le médecin de l'institution pénitentiaire avait cru dépister un ulcère et avait recommandé que ce détenu, emprisonné pour 25 ans, passe des radiographies. [...] Ce furent les gardiens Paul Gosselin, âgé de 34 ans, et Robert Gravel, âgé de 43 ans qui prirent charge du détenu. [...] Avant de quitter l'hôpital, les examens terminés, Gilles Hébert aurait demandé l'autorisation de visiter la salle de toilette. Chose qui a semblé normale aux gardiens, vu les examens subis par le prisonnier. On conduisit Gilles Hébert à la salle de toilette et les gardiens lui enlevèrent un côté de sa menotte. Hébert entra seul, dans la toilette proprement dite, et les gardiens Gosselin et Gravel, l'attendirent devant la porte, mais à l'extérieur. [...] Quelques minutes après être entré dans la salle de toilette. Gilles Hébert est ressorti et a ouvert le feu sur le gardien Paul Gosselin, l'atteignant à trois reprises. Puis, dans un geste vif comme l'éclair, le prisonnier se tourne vers son autres [sic] gardien, Robert Gravel, et répète son geste. Un projectile atteint ce garde. [...] Une fois les deux gardiens étendus sur le plancher. Gilles Hébert a profité de la panique générale pour prendre la fuite. [...] Dans le cas de Paul Gosselin, ce père de famille de deux jeunes enfants, Nathalie, deux ans et Eric un joli bébé aux cheveux blonds âgé de neuf mois, il était trop tard. Les trois projectiles avaient touché les organes vitaux.³¹

Quelques semaines plus tard, la cavale de Gilles Hébert prenait fin, malgré son plan d'évasion où un complice avait dissimulé dans la bouche d'aération de la toilette, une clé de menotte ainsi qu'un revolver.³²

La figure 27 permet, aussi, de comprendre une première approche dans l'augmentation croissante des homicides sur notre période d'étude. La structuration du monde interlope a une importance fondamentale dans l'augmentation des homicides observée en 1970 et 1975. Hormis, l'année 1975 où les meurtriers ayant un emploi augmente de façon significative, avec 41 homicides, les autres années d'échantillonnages montrent une stabilisation de ces meurtriers avec en moyenne 15 homicides.

S'il est difficile de connaître, en détail, certains faits concernant les membres de la pègre québécoise, une statistique intéressante concerne les meurtriers sans emploi. En effet, sur les 92 meurtriers sans emplois, 70% d'entre eux sont célibataires alors que seulement 30% sont mariés ou en union de fait.

On peut aussi s'interroger sur l'âge de ces meurtriers sans emploi, dans le cadre de notre étude. La juvénalisation de la violence est encore mieux perceptible que nous

³¹ *Allô Police* « Un détenu assassine froidement un gardien de prison et en blesse un deuxième » 6 juillet 1975, pp.8-9.

³² *Allô Police* « Hébert devra retourner en prison où l'attendent les compagnons de travail du gardien qu'il aurait froidement assassiné » 31 août 1975, p.15

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

avons pu le voir auparavant sur une vue d'ensemble. Ainsi, il semble idyllique pour une meilleure représentativité de s'attarder sur nos deux dernières années d'échantillonnages où en résultent le plus d'homicides. En effet, des 23 meurtriers, sans emploi, comptabilisé en 1970, la moyenne d'âge est de 24, 9 ans alors qu'elle est de 29,7 ans sur l'ensemble des meurtriers de cette année. Pour l'année 1975, la moyenne d'âge pour les 40 meurtriers sans emploi est de 27,8 contre 30.8 pour l'ensemble des meurtriers. On pourrait s'intéresser à la nature des homicides de ces meurtriers sans emploi, cependant, aucune spécificité particulière ne s'en dégage ; tout comme, l'espace géographique où ils vont perpétrer leur crime. Un lien entre l'homicide crapuleux et les meurtriers, sans emploi, pourrait prendre tout son sens, cependant la nature même de ce dessein meurtrier fait que bien trop de données sont manquantes dans notre étude.

Enfin, pour brosser le portrait de la marginalité, nous aborderons, maintenant, les antécédents des meurtriers dans le cadre de notre étude. Les différentes sources journalistiques québécoises mentionnent, généralement assez fidèlement, les meurtriers ayant déjà sévi auparavant dans le cadre d'une affaire de viol, vol ou d'autres formes de criminalité. De plus, les différents rapports de police ainsi que les retranscriptions des procès nous sont, aussi d'une aide précieuse pour les meurtriers n'échappant pas à une sentence à la peine capitale. Ces dernières évoquent toujours les différentes condamnations connues dans le dossier judiciaire en question. Cependant, malgré nos efforts afin de trouver les antécédents judiciaires des différents meurtriers, certaines données sont manquantes. Pour dire, pour un peu moins d'un tiers des meurtriers, 32,5%, nous n'avons pas réussi à collecter cette information. Toutefois, on observe que les meurtriers déjà connus, pour d'autres actes prohibés, des services de police avant de donner la mort sont majoritaires, uniquement, pour l'année 1975 :

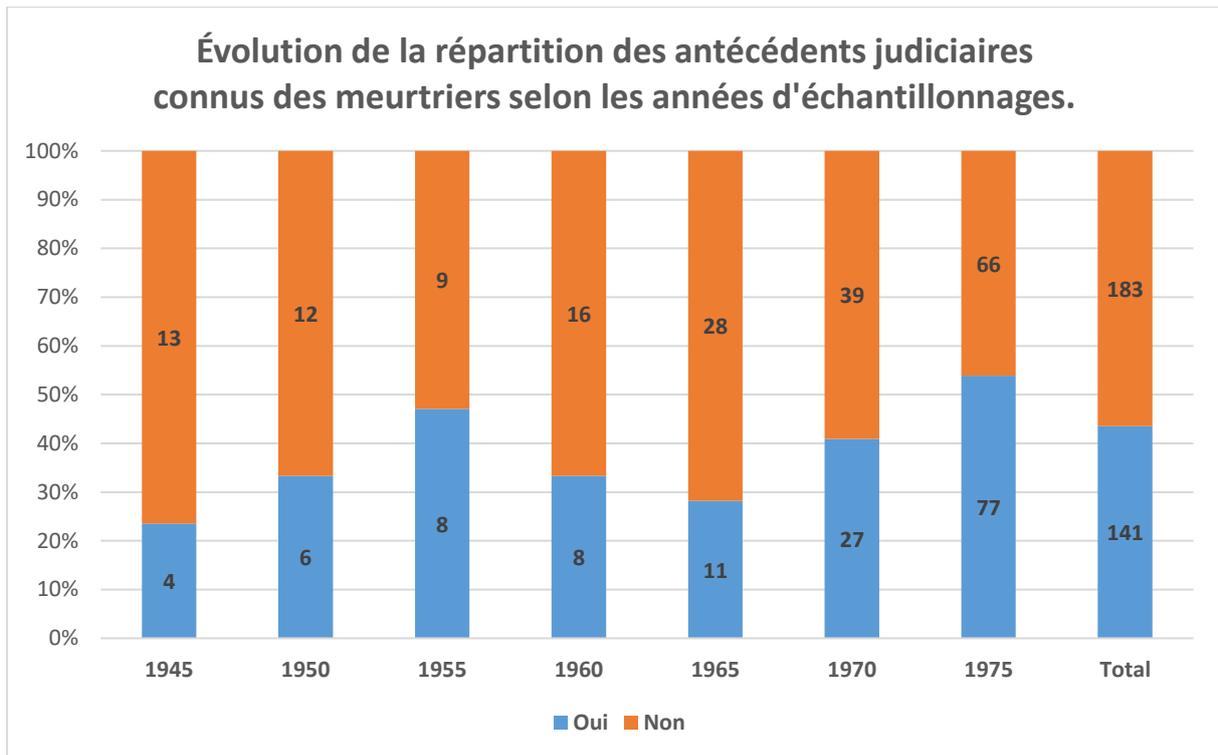


Figure 28 : Évolution de la répartition des antécédents judiciaires connus des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Que la figure 28 nous montre cette dernière information n'est en rien surprenant compte tenu de la proportion importante des homicides dans le cadre d'un règlement de compte s'opérant en 1975. 35 % des homicides ayant lieu en 1975 ont pour motivation un règlement de compte du monde interlope québécois. La pègre s'adonnant à une criminalité multiforme, il n'est pas étonnant que ces meurtriers soient déjà connus par les services de police pour d'autres agissements répréhensibles. Néanmoins, les meurtriers du monde interlope ne peuvent justifier, à eux seuls, cette augmentation. En effet, pour exemple, des 77 meurtriers aux antécédents judiciaires en 1975, 39 proviennent des milieux mafieux québécois. S'il est difficile dans certains cas de connaître la nature exacte des antécédents judiciaires ; plusieurs cas d'homicides de nos années d'échantillonnages montrent que certains meurtriers ont déjà un casier bien garni avant de commettre l'acte funeste :

Maurice Bénard, 21 ans, a été déclaré coupable d'homicide involontaire, mais recommandé à la clémence du tribunal, hier après-midi, en Cour du banc du roi, juridiction pénale, présidée par l'honn. Juge Wilfrid Lazure. [...] Bénard était accusé d'avoir causé la mort de M. Roland Dufresne, laitier, qui succomba à une fracture du crâne consécutive à une hémorragie massive après avoir reçu un coup de poing à la figure pendant une altercation au sujet d'une bicyclette [...] L'inculpé, dans sa version de la tragédie a relaté s'être enrôlé dans l'infanterie

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

canadienne pour subir son entraînement à Valcartier. [...] il avait reçu 2 injections contre le choléra et la malaria. Avant de monter à bord du train, lequel devait le ramener à Montréal, il avait dans la ville de Québec, bu plusieurs consommations. Une fois rendu dans la métropole qu'il devait quitter le lendemain à destination de Washington et de là en Corée, il avait continué ses libations. Il n'a donc qu'un vague souvenir de tout ce qui s'est produit le soir du 2 novembre et lors de son arrestation. A l'honn. juge Lazure, le témoin déclara avoir été congédié de l'armée quand on apprit qu'il avait été arrêté 3 fois pour vols en 1945 et 1948. [...] L'honn. juge Lazure, dans ses directives en droit et l'exposé des faits, a dit que Bénéard avait reçu deux injections, lesquelles auraient pu avoir un effet contraire sur la boisson.³³

Un peu moins d'un mois après le dramatique assassinat de l'agent Alexander Gamman, de la gendarmerie royale du Canada, lors d'une sensationnelle tentative de vol à main armée dans une banque de la métropole, le jeudi 25 mai dernier, le présumé meurtrier a été capturé, en fin de semaine, à Whitehall, dans l'Etat de Montana, aux Etats-Unis. [...] Le présumé assassin capturé serait l'auteur d'une douzaine de vols à main armée perpétrés dans la métropole, depuis le début de février.³⁴

Une étude, plus approfondie, de nos années d'échantillonnages nous permet de faire un premier bilan de l'archétype de l'homme perpétrant l'irréparable sur le sol québécois. Si jeunesse et célibat sont des tendances que nous ne pouvons occulter, que dire de celle concernant l'inclusion dans le monde professionnel. Les homicides des années 1945 à 1965 font du meurtrier actif une norme, il s'en éloigne au fur et à mesure de la fin de notre bornage chronologique. Non pas en s'affaiblissant numériquement, mais en s'amointrissant proportionnellement à l'envolée des inactifs et surtout de cette pègre québécoise en pleine expansion.

3- L'origine ethnique des meurtriers.

L'origine ethnique est le dernier aspect que nous aborderons pour brosser le portrait anthropologique des meurtriers au Québec entre 1945 et 1975. Si la crise des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale avaient, temporairement paralysé, les vagues migratoires sur le sol canadien. Les immigrants arrivèrent massivement dès la fin du conflit mondial. Pour, exemple, la seule année 1957, avec 282 000 nouveaux arrivants sur le sol canadien représente plus que tout ceux arrivés entre 1930 et 1945³⁵. Entre 1946 et 1960, l'immigration étrangère au Canada représente presque deux

³³ *La Presse* « Recommandé à la clémence » 3 avril 1951, p.7.

³⁴ *La Presse* « Il est appréhendé aux E.-U., à 2000 milles de Montréal » 19 juin 1950, pp.1-2.

³⁵ Linteau *et al.*, *op cit.*, pp.219-220.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

millions de personnes³⁶. La province québécoise reçoit, quant à elle, plus de 400 000 immigrants entre 1946 et 1960. Ces vagues d'immigrations sont différentes qu'avant la guerre. Alors que 40 % des immigrants, avant 1945, provenaient des îles britanniques ; ce pourcentage tombe à 18 % entre 1946 et 1960. Ce sont maintenant, entre 1945 et 1960, les Européens du Sud qui vont composer ces nouvelles vagues migratoires en représentant 32 % des nouveaux Québécois. Surtout les Italiens, eux-mêmes représentant plus de 50% de ce même groupe³⁷.

Ainsi, la province québécoise, et plus spécifiquement la ville de Montréal, va voir son visage se transformer avec ces nouvelles compositions ethniques. Cette diversité ethnique se voit tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle au Québec. Hormis les Britanniques et les Canadiens français, les autres origines représentaient 5.5% en 1941 pour atteindre presque le double en 1971, avec 10,4 % du paysage démographique québécois. Cette augmentation de ces nouveaux arrivants sur le sol québécois se fera au détriment des Canadiens d'origine ethnique britannique passant de 13,6 % en 1941³⁸ pour tout juste dépasser les 10 % en 1971³⁹. Les Canadiens d'origine ethnique française représentant donc 80,9% en 1941 pour se stabiliser à 79% en 1971⁴⁰.

De ce fait, la province québécoise connaît des mutations importantes dans composition ethnique sur notre période d'étude. La diversification ethnique qui compose le Québec durant la seconde moitié du XX^e siècle va-t-elle trouver écho dans l'ascendance des meurtriers :

La diversité ethnique au Québec est le plus souvent présentée comme un phénomène récent, datant de l'après-guerre, mais surtout depuis 1960, date du début de la Révolution tranquille. Dans la littérature sur l'immigration, on trouve souvent une vision dichotomique de l'histoire du Québec qui perçoit la période d'avant 1960 comme sociologiquement, linguistiquement et religieusement homogène, en opposition au Québec moderne et pluraliste. [...] c'est vraiment à partir des années 1960-1970 que le poids démographique de la diversité commence à se faire ressentir.⁴¹

³⁶ *Ibid.*, p.220.

³⁷ *Ibid.*, p.221.

³⁸ Hubert Charbonneau et Robert Maheu, *Les aspects démographiques de la question linguistique*, Editeur officiel du Québec, 1973, 440p.

³⁹ *Statistique Canada.*, Recensement de 1971, n° 92-723 au catalogue, vol. I, partie 3, tableaux 2-1 et 2-2.

⁴⁰ *Statistique Canada.*, Recensement de 1991, n° 95-326 au catalogue, tableau 1 (échantillon 20 % - Profils)

⁴¹ Céline Le Bourdais et Victor Piché, *La démographie québécoise : enjeux du XXI^e siècle.*, Montréal ; Presses de l'Université de Montréal, 2003. Web <<http://books.openedition.org/pum/23919>>.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

La méthodologie d'échantillonnage tous les cinq ans permettrait, logiquement, de voir une évolution, suivant possiblement, la diversification des composantes ethniques de la province québécoise. Pour ce faire, les différentes retranscriptions de procès ont permis de compiler les nationalités des meurtriers quand l'homicide se retrouvait sur l'une de nos années d'échantillonnages. Cependant, il fut assez compliqué de pouvoir compiler l'ascendance des meurtriers pour deux raisons. La première réside, dans le fait que de nombreux journaux ne mentionnent pas clairement l'ascendance du meurtrier en question. Deuxièmement, les homicides où le meurtrier n'est pas retrouvé par les services de police nous empêche, logiquement, de repérer l'ascendance.

Ici, nous avons décidé de classer en trois groupes cette statistique. Un premier groupe représentant les meurtriers Canadiens français⁴², un deuxième groupe des meurtriers britanniques⁴³ et un troisième groupe regroupant toutes les autres nationalités de meurtriers que nous avons pu identifier :

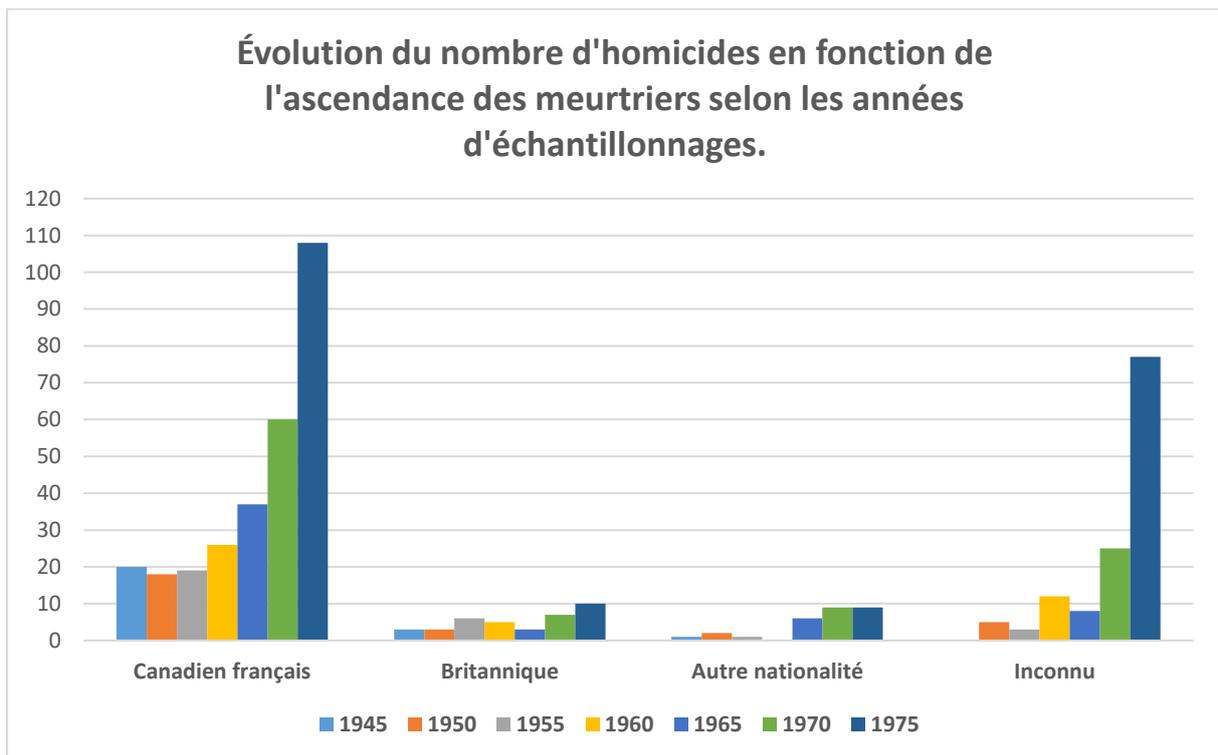


Figure 29 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de l'ascendance des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

⁴² L'hebdomadaire *Allô Police* mentionne fidèlement les nationalités des meurtriers et des victimes. Ici, la catégorie « Canadien français » fait référence aux meurtriers et victimes parlant le français et ayant un nom de famille à consonance francophone.

⁴³ Ici, le terme « Britannique » ne renvoie pas à un groupe ethnique défini. Il s'agit des meurtriers et victimes nées ou ayant des origines en Grande-Bretagne.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

La figure 29 montre l'écrasante majorité de meurtriers Canadiens français sur toutes nos années d'échantillonnages. Cela n'est aucunement surprenant étant donné que c'est, comme nous l'avons vu, le premier groupe composant très majoritairement la démographie québécoise sur l'intégralité de notre bornage chronologique. L'autre fait marquant l'absence de donnée importante en 1970 et 1975 où il était impossible d'avoir des certitudes concernant l'ascendance du meurtrier. Cela réside dans le fait, que de nombreux homicides de la pègre montréalaise ne nous permettent pas d'identifier avec certitude le meurtrier. Comme nous le verrons quand nous aborderons spécifiquement les homicides du monde interlope, on peut aisément penser que la catégorie autre nationalité ne s'en retrouverait que légèrement plus importante. En effet, la pègre italienne de Montréal sévissant dans les années 1970 est au centre de bien des règlements de comptes.

Cependant, dans un souci d'exactitude, les homicides répertoriés ici sont ceux où nous pouvons identifier clairement l'ascendance du meurtrier. De plus, si nous pouvons avoir des carences concernant certaines données concernant les meurtriers volatiles, nous avons bien plus de précisions concernant les victimes comme nous le verrons dans la dernière partie de ce chapitre. Les données des victimes permettront de pallier les manques de certaines données concernant les meurtriers. Si nous regardons plus attentivement, la figure 30, en excluant les inconnues de notre statistique, on s'aperçoit que les proportions semblent respecter la diversité et le poids des différents groupes ethniques :

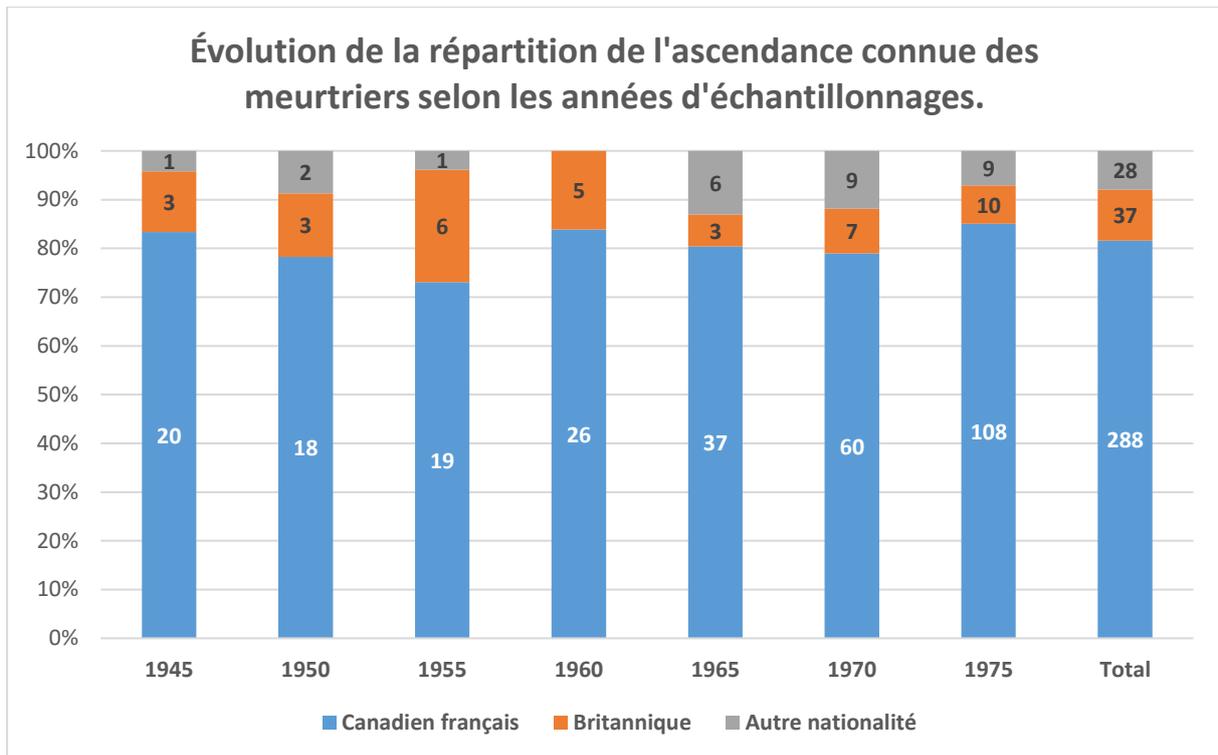


Figure 30 : Évolution de la répartition de l'ascendance connue des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Ici, il semble intéressant de voir les différentes composantes du groupe des différentes nationalités, excluant les Canadiens français et les Britanniques. On observe que si jusqu'en 1960, les meurtriers d'une autre nationalité que les deux groupes dominants sont quasiment inexistantes, ils représentent 13 % des meurtriers, dont l'ascendance est connue, en 1965 et 11% en 1970 répondant ici, possiblement, à la diversification des composantes ethniques de la société québécoise.

Si nous analysons d'un peu plus près les différentes nationalités, de ce groupe minoritaire, nous ne pouvons qu'être marqués par son hétérogénéité. En effet, non moins de 15 nationalités composent ce groupe de 28 meurtriers. Si nous retrouvons trois meurtriers d'ascendance italienne et trois d'ascendance américaine sur nos différentes années d'échantillonnages. Une seule tendance, notable, concerne les ascendances autochtones chez plus de 28 % de ces meurtriers, soit 8 meurtriers dans notre étude. En voici, deux exemples survenant en 1975 :

Un jeune Esquimau âgé de 19 ans, Johnny Mosesiopic, accusé d'homicide involontaire, a pu regagner son lointain village de Baie-aux Feuilles, à quelques 70 milles au nord de Fort Chimo, en attendant de subir son procès qui doit avoir lieu dans cette région du Nouveau-Québec. Mosesiopic était encore sous l'effet de boissons alcooliques lorsqu'il a été

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

appréhendé par la police, en fin de journée du lundi, 7 avril dernier, soit quelques heures à peine après que sa sœur aînée, Emily Angnatuk, âgée de 26 ans, eut été transportée d'urgence à l'hôpital de Fort Chimo. Selon les premières indications fournies à la police, la jeune femme avait été sauvagement battue par son frère au cours d'une beuverie survenue la veille de son transport à l'hôpital. A cause de la gravité des blessures qu'elle avait subies ; Emily Angnatuk a dû être transférée à l'hôpital e Frobisher Bay, pour ensuite être transportée par avion à l'hôpital Général de Montréal, où elle est décédée, le 26 avril, sans jamais avoir repris conscience.⁴⁴

Impliqué dans une affaire de double meurtre en 1973, Georges Caplan, un Indien Micmacs de 25 ans, a finalement été tué sur la réserve des Micmacs en Gaspésie, près de la vallée de la Matapédia. Caplan, très tôt samedi le 5 juillet dernier, a été battu à coups de bâton de baseball et aurait reçu aussi plusieurs coups de fouet. La violence des coups a été telle que des morceaux de cerveau de la victime lui ont de la tête ! [...] Mais ce qui s'est passé aux petites heures du matin, le 5 juillet, on ne le sait pas trop exactement parce que plusieurs témoins ont des versions différentes, tandis que d'autres hésitent à dire ce qu'ils savent parce qu'ils semblent avoir peur des autres Indiens sur la réserve. Parler serait trahir...⁴⁵

Cette prédominance statistique des Autochtones dans les cas d'homicides, tout en excluant les auteurs des groupes Canadien français et britanniques, n'est pas une nouveauté dans les études portant sur les enjeux de précarité et de criminalité dans ce contexte. Effectivement, divers chercheurs ont identifié les peuples autochtones en tant que groupe précarisé, ce qui peut contribuer à une incidence plus élevée de la criminalité au sein de leurs communautés. Cette corrélation entre marginalisation et criminalité a été relevée par plusieurs chercheurs dans les analyses axées sur les dynamiques sociales et économiques :

Alors que l'espérance de vie des Québécois dépasse 80 ans aujourd'hui, celle des Autochtones demeure nettement inférieure, soit 74 ans pour les membres des Premières Nations et 68 ans pour les Inuits. [...] Ajoutons que le suicide est aussi deux fois plus répandu chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. [...] La violence conjugale y est également beaucoup plus répandue. Les Autochtones représentaient 17.2 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale en 2008-2009.⁴⁶

Il faut souligner [...] que ce n'est pas le fait d'être Autochtone qui augmente les chances d'être victime d'un acte criminel. C'est la présence accrue de facteurs de risque chez les Autochtones qui explique l'écart avec non-Autochtone. Parmi ces facteurs, on compte : être jeune, avoir un plus bas niveau de scolarité, être sans emploi, vivre dans une famille monoparentale ou être un enfant en famille d'accueil, éprouver un problème de santé mentale ou de toxicomanie, ou avoir eu des pensées suicidaires au cours de sa vie. Autrement dit, les Autochtones ne sont pas plus violents que les non-Autochtones, mais parce que leurs communautés sont davantage

⁴⁴ *Allô Police* « Un Esquimau aurait tué sa sœur » 25 mai 1975, p.17.

⁴⁵ *Allô Police* « La guerre continue sur la réserve de Restigouche » 20 juillet 1975, pp.10-11.

⁴⁶ Alain Beaulieu, Martin Papillon, et Stéphan Gervais, *Les autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*, 2013, pp.24-26.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

frappées par des problèmes comme la pauvreté ou le manque d'accès à des services et des soins de santé adéquats, la criminalité y est plus fréquente.⁴⁷

On observe que les deux seuls meurtriers, à subir la pendaison, pour un crime commis en 1950 au Québec sont d'une autre nationalité que Canadien français et Britannique. En effet, ce sont les meurtriers Peter Mentenko et Thomas Rossler respectivement Ukrainien et Polonais-Allemand :

Peter Mentenko, 28 ans, a été pendu à la prison de Bordeaux, tôt ce matin pour le meurtre de son demi-frère âgé de 24 ans, Georges Henechuk. Mentenko s'est avancé calmement vers la potence et a serré la main du gouverneur de la prison, le Dr Zénon Lesage et du shérif Paul Heurteau avant qu'on lui passe le nœud autour du cou. La trappe s'ouvrait à 12h33 du matin et Mentenko était déclaré officiellement mort 15 minutes plus tard. Le corps de Henechuk, battu à mort par Mentenko a été trouvé par des enfants le 28 avril 1950 dans un puisard de Montréal-est. Il avait reçu plusieurs coups à la tête.⁴⁸

Le 25 mai, 1950, vers 12.15 PM, un bandit solitaire s'introduisait dans la succursale de la Banque de Toronto, située au numéro 1137 de la rue Beaver Hall, angle Dorchester à Montréal. Il se dirigea vers la caisse en brandissant un pistolet et ordonna à Melle Paris, la caissière, de lui remettre le contenu de la caisse. Melle Paris plutôt que de se conformer sortit de la caisse et se jeta par terre tout en alertant le reste du personnel ; par des cris, le gérant M. Brickley sortit de son bureau pour se diriger à la porte de sortie qui donne sur la rue. Intercepté dans sa fuite, le bandit s'enfuit par une porte de côté qui donne dans le corridor de l'édifice C.I.L. pour ensuite sortir sur la rue Beaver Hall par la porte de sortie dudit édifice. Anticipant cette manœuvre, le gérant sortit immédiatement sur la rue et, par ce fait, émergea face à face avec le bandit. Au même instant M. Brickley aperçut [sic] un constable de la Gendarmerie Royale en uniforme se dirigeant dans sa direction ; il l'interpella pour lui faire part d'arrêter le bandit, en le désignant [sic], qui venait de commettre une tentative de vol à main armée dans la banque. Cerné, le bandit tira une balle qui atteignit le gérant à la jambe droite, au niveau de la cuisse ; pour ensuite se tourner du côté [sic] du constable Alex Gamman pour tirer trois balles dans sa direction dont deux des balles traversèrent les vêtements de Gamman et l'autre pénétra dans la poitrine, au niveau du sein gauche, pour se loger dans la partie inférieure du corps. Le gérant fut alité à l'hôpital pour environ 15 jours tandis que le constable Alex Gamman mourut [sic] environ 36 heures plus tard des suites de cette dernière blessure. Son forfait commis, le bandit contourna la banque pour s'enfuir dans une ruelle [...] une chasse à l'homme s'en suivit et força [sic] le fugitif à croiser les frontières du Montana pour être capturé par la police de cet Etat qui s'est jointe à tous les corps policiers canadiens des environs, lesquels trouvèrent en la possession du fuyard un pistolet de calibre 32, plus tard identifié comme étant l'arme qui a tué l'agent Gamman. Détenu par la gendarmerie Royale à Régina, le prisonnier fit des aveux verbaux et s'identifia comme étant Thomas ROSSLER. Conduit à Montréal, avant son procès, il renouvelle ces aveux verbaux s'incriminant comme étant l'auteur du meurtre de Gamman, en plus d'être responsable d'une série de 10 vols à main armée [sic] commis à Montréal dans une période de six ou sept mois précédant [sic] l'attentat [...] Traduit devant la Cour du Banc du Roi à Montréal pour répondre à l'accusation de meurtre du Constable Gamman [...] il fut trouvé coupable de meurtre devant le juge Lazure

⁴⁷ Julia Posca, *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les autochtones au Québec*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2018, p.11.

⁴⁸ *Le Soleil* « Peter Mentenko a été pendu. » 6 mars 1953, p.2.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

qui fit remarquer à Rossler, lors de la sentence prononcée, que c'était la fin normal d'un grand criminel.⁴⁹

Quelques jours avant son exécution, Thomas Rossler ne manquait pas d'ironie quant à sa condamnation, comme le retrace l'article suivant du journal quotidien québécois *La Patrie*. De plus, on voit que malgré la narration journalistique, les faits relatés corroborent totalement avec les différents détails mentionnés dans le rapport de police :

Peu après minuit, le bandit âgé de 46 ans, quitta sa cellule des condamnés afin d'être pendu pour le meurtre de l'agent Alex Gamman [...] Le shérif L-P Caisse a annoncé ce matin que Rossler monta sur l'échafaud à minuit et 13 minutes. Un verdict de mort par strangulation fut prononcé quelques minutes plus tard par le Dr R. Denis médecin de la prison. Le bandit, bien connu de la police par son sang-froid et comme n'ayant peur de rien, souriait alors que le bourreau plaça la corde autour de son cou juste avant l'exécution. Même durant les derniers jours de sa détention à la prison locale, Rossler qui se nommait réellement Joseph Olander et était né à Winnipeg de parents Polonais, continua d'intriguer les autorités. Le Dr Z-M Lesage, gouverneur de la prison de Bordeaux, dit que Rossler lui déclara hier : « Vous gérez un bon hôtel ici. Je vous laisserai une lettre de recommandation. » [...] Rossler avait exprimé sa philosophie de vie en disant « J'ai aimé à vivre vite ? j'ai pris une chance et j'ai perdu » [...] Peu après son arrivée à Montréal, Rossler était trouvé coupable du meurtre du policier Gamman et condamné à la potence par le juge Wilfrid Lazure, en Cours d'Assises. Le juge lui déclara alors que cette sentence était la « suite logique de sa carrière de crimes ».⁵⁰

Enfin, dernier exemple d'un meurtrier de ce groupe minoritaire, l'expatriation peut aussi faire naître des difficultés d'intégration linguistique comme le montre ce meurtrier italien, las des reproches de son collègue :

Un Néocanadien d'origine italienne, Nicolas Mara, s'est enlevé la vie, hier soir, après avoir tué un de ses confrères de travail, M. Marcel Labonté, père de quatre enfants. Le drame s'est déroulé au sous-sol de la gare centrale, à Montréal, où travaillent les deux hommes, l'un comme wagonnier et l'autre comme manoeuvre. Tous deux, semble-t-il, se disputaient fréquemment au sujet de leurs heures de travail, du temps supplémentaire, etc., M. Mara travaillant de nuit et M. Labonté bénéficiant des heures de jour. Mais il appert aussi qu'une question de langue serait à l'origine de l'animosité entre les deux collègues, le Canadien français reprochant à l'Italien de ne parler que l'anglais. Il était près de sept heures, hier matin, quand Nicolas Mara qui terminait sa journée de travail demanda à un de ses confrères, M. François Clément, si Marcel Labonté était arrivé. Il venait à peine de terminer sa question... que la réponse entra. Sans dire un mot, Mara se dirigea vers son casier pour, selon le témoignage de M. Clément, s'emparer d'une carabine à canon tronçonnée, de calibre 303 apportée quelques heures plus tôt. Pris de panique M. Labonté se mit devant M. Clément pour s'en servir comme bouclier humain, mais ce dernier se dégagea brusquement pour courir chercher du secours. Avant même qu'il ait eu le temps de franchir la porte du vestiaire, M. Clément entendit claquer un premier coup de feu... puis un deuxième et enfin, après quelques

⁴⁹ *Rapport de Police*, 18 octobre 1950, RG 13, vol. 1691 (1,2,3), dossier CC710; 1950- 1952.

⁵⁰ *La Patrie* « Thomas Rossler a été pendu à la prison de Bordeaux ce matin. » 15 décembre 1950, p.10.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

secondes, un troisième. Après avoir battu son collègue, Mara venait de s'enlever la vie. M. Labonté avait été au cou puis au dos alors qu'il était par terre, tandis que Mara qui aurait retourné l'arme contre lui se serait tiré en pleine poitrine.⁵¹

4- Tueurs et victimes au pluriel : des homicides multiples aux meurtriers plusieurs.

Bien que relativement rares, les protagonistes de l'homicide peuvent ne pas se compter au nombre de deux. Avant d'aborder la quantification et les différents cas s'intégrant dans notre étude, il faut définir cette notion d'homicide multiple. Ce concept comprend certaines spécificités qu'il faut distinguer. Si l'homicide multiple est, par essence, un meurtrier faisant plus d'une victime, il existe une certaine catégorisation en fonction du nombre de victimes dans le temps, mais aussi dans l'espace. Au préalable, on distingue ces homicides du fait de la forte résonance qu'ils vont avoir dans l'espace public. Presse périodique, journaux télévisés, les homicides multiples ne passent pas inaperçus au point que le terme de tueur en série renvoie, indubitablement, à un imaginaire collectif existant chez chacun de nous. L'image du tueur en série, quasi exclusivement, masculine⁵² épiant sa prochaine proie est un symbole connu utilisé continuellement aussi bien dans le domaine cinématographique que littéraire. Pour exemple, les crimes de Jack l'Eventreur, en 1888 dans le district londonien de Whitechapel, en sont des exemples symboliques⁵³.

Il n'existe pas de consensus concernant l'intégralité des variantes des homicides multiples notamment celui d'homicide à la chaîne, où le meurtrier tue plusieurs personnes dans des lieux différents contrairement aux meurtres de masse, se référant à un même seul endroit⁵⁴. Ainsi, nous excluons de notre étude la terminologie d'homicide à la chaîne pour nous focaliser sur le terme de tueur en série. Cependant, là aussi il semble difficile d'y voir un consensus sur le dénombrement des victimes :

L'invention du terme « tueur en série » remonte, quant à elle, au milieu des années 1970 par Robert Ressler, agent du Federal Bureau of Investigation aux Etats-Unis, et désigne

⁵¹ *Le Soleil* « Un employé du CN abat un de ses compagnons et se suicide ensuite. » 23 décembre 1970, p.2.

⁵² Philippe Chassaigne, *Belle Gunness la première tueuse en série des Etats-Unis*, Larousse, 2011, p.245.

⁵³ Philippe Chassaigne, *op cit.*, p.133.

⁵⁴ Justine Quintin, *Les tueurs en série et les meurtriers de masse : la fascination pour les auteurs d'homicide multiple*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2016. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:7676> pp.5-6.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

« someone who murders at least three persons in more than a 30-day period » (Holmes & Holmes, 1994, p. 92) Bien qu'étant la définition la plus répandue, elle ne semble pas faire l'unanimité au sein du monde de la recherche, notamment en ce qui concerne le nombre de victimes nécessaires pour qualifier un fait de meurtre en série (Adjorlolo & Chan, 2014). En effet, certains chercheurs estiment que le nombre minimum de victimes est de deux (FBI, 2014), tandis que pour d'autres, il est nécessaire d'en avoir au moins quatre (Fox & Levin, 1998). De plus, comme le souligne Wart et Waddell (2002), le nombre de victimes peut renvoyer à la fois aux personnes dont le tueur est suspecté, condamné ou avoue avoir tué.⁵⁵

En 2008, Un symposium du *Federal Bureau of Investigation* aux Etats-Unis, sur la notion de tueur en série, nous montre la complexité de définir cette notion par manque d'uniformisation, en se focalisant sur plusieurs aspects : le nombre de victime, la motivation du meurtrier ou encore le temps s'écoulant entre le premier meurtre et les suivants :

In the past thirty years, multiple definitions of serial murder have been used by law enforcement, clinicians, academia, and researchers. While these definitions do share several common themes, they differ on specific requirements, such as the number of murders involved, the types of motivation, and the temporal aspects of the murders. To address these discrepancies, attendees at the Serial Murder Symposium examined the variations in order to develop a single definition for serial murder. Previous definitions of serial murder specified a certain number of murders, varying from two to ten victims. This quantitative requirement distinguished a serial murder from other categories of murder (i.e. single, double, or triple murder). Most of the definitions also required a period of time between the murders. This break-in-time was necessary to distinguish between a mass murder and a serial murder. Serial murder required a temporal separation between the different murders, which was described as: separate occasions, cooling-off period, and emotional cooling-off period. Generally, mass murder was described as a number of murders (four or more) occurring during the same incident, with no distinctive time period between the murders. These events typically involved a single location, where the killer murdered a number of victims in an ongoing incident. [...] The Symposium attendees reviewed the previous definitions and extensively discussed the pros and cons of the numerous variations. The consensus of the Symposium attendees was to create a simple but broad definition, [...] One discussion topic focused on the determination of the number of murders that constituted a serial murder. Academicians and researchers were interested in establishing a specific number of murders, to allow clear inclusion criteria for their research on serial killers. [...] The different discussion groups at the Symposium agreed on a number of similar factors to be included in a definition. These included:

- one or more offenders
- two or more murdered victims
- incidents should be occurring in separate events, at different times
- the time period between murders separates serial murder from mass murder

In combining the various ideas put forth at the Symposium, the following definition was crafted: Serial Murder: The unlawful killing of two or more victims by the same offender(s), in separate events.⁵⁶

⁵⁵ *Ibid.* pp.6-7.

⁵⁶ Robert A. Morton, Mark A. Hiltz, et Leonard G. Johns, « *Serial Murder: Multi-Disciplinary Perspectives for Investigators* », *United States. Federal Bureau of Investigation, 2008*, [https://www.hsdl.org/?abstract&did=487246.](https://www.hsdl.org/?abstract&did=487246), pp.8-9.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Une définition universelle du tueur en série n'existant pas, il semble pertinent dans cette étude de retenir la définition du *FBI*. A savoir, considérer un tueur en série à partir du moment où deux meurtres, à minima, sont perpétrés dans des temporalités différentes. En soi, des événements distincts les uns des autres. Enfin, comme la définition du *FBI*, ci-dessus, nous ne retiendrons pas les velléités du meurtrier, comme vecteur de classification. En somme, considérer un tueur en série qu'uniquement quand il s'agit de crimes sexuels comme certains chercheurs le préconisent⁵⁷. Cela étant défini, nous pourrions penser facilement distinguer les doubles, triples ou encore quadruples homicides des tueurs en séries sévissant, donc, dans le temps et l'espace. Cependant, il faut désormais définir la notion de tuerie de masse qui peut chevaucher certains homicides multiples. Mais à partir de combien de victimes ?

. Le meurtre de masse se réfère à un acte spatio-temporel unique. Ici, nous nous référerons, aussi, à la définition du *FBI* considérant une tuerie de masse par le seuil de quatre victimes ou plus survenue au cours d'un même incident aussi bien des proches que des inconnus⁵⁸. Enfin, nous ne nous cantonnerons pas à exclure les tueries de masse familiales et ceux liés à une activité criminelle dans notre étude.

Maintenant ces différents termes définis, nous pourrions nous focaliser sur nos années d'échantillonnages. Cependant, la méthode de l'échantillonnage peut connaître certaines limites dans ce cadre spécifique de l'étude des homicides multiples. Les tueries de masse ne peuvent, par définition, être impactées par l'absence de répit chez le meurtrier. Cela peut être le cas pour un tueur en série sévissant sur une de nos années d'échantillonnages, mais aussi sur celle passée ou encore celle suivante. Cela est le cas pour le tueur en série, Wayne Clifford Boden (1948-2006) sévissant possiblement à cinq reprises entre 1969 et 1971, dont quatre fois dans la province québécoise :

Un tueur ayant terrorisé le pays en assassinant plusieurs jeunes femmes à Montréal et Calgary, il y a plus de 30 ans s'est éteint en prison, il y a quelques jours. Wayne Boden, qui avait l'habitude de mordre la poitrine de ses victimes, ce qui lui avait valu le surnom de « Tueur vampire » est décédé à l'hôpital du pénitencier de Kingston, en Ontario, plus tôt cette semaine. [...] Boden a été incarcéré en 1972, après que quatre femmes de Montréal eurent été retrouvées violées et étranglées, chacune portant des marques de morsures sur les seins, entre

⁵⁷ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, p.88.

⁵⁸ *Ibid.*, p.8.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

1968 et 1970. Il a reconnu avoir commis trois des meurtres, à la suite de la découverte du corps sans vie d'une enseignante de Calgary, en 1971.⁵⁹

Qu'un seul des homicides de Wayne Clifford Boden s'inscrit sur une de nos années d'échantillonnages, en l'occurrence 1970 :

Jean Way, une jeune secrétaire vivant à Montréal depuis au moins trois ans, est la 14^{ième} victime de meurtre au Québec⁶⁰ depuis le début de l'année. Le cadavre de la jeune fille a été découvert vers 9h30, dans la soirée de samedi le 17 janvier, dans l'appartement 203 du 1850 de la rue Lincoln, à Montréal. Elle était étendue sur son lit, complètement nue, une ceinture de femme enroulée autour du cou. [...] Un rapprochement a déjà été fait par certains journalistes entre le meurtre de Jean Way et ceux de Norma Vaillancourt, assassinée le 23 juillet 1968 ; Shirley Audette, étranglée le 3 octobre dernier, et Marielle Archambault, dont le cadavre a été découvert le 25 novembre dernier.⁶¹

Un autre cas se déroulant en 1975, sur notre dernière année d'échantillonnage, met en lumière l'un des plus grandes figures de l'histoire de la pègre montréalaise. Richard Blass (1945-1975) qui avec notre méthodologie d'échantillonnage fait atténuer quantitativement un des plus grands tueurs en série de l'histoire du Québec, avec plus de 20 victimes à son actif pour un tueur de masse ne faisant « que » 13 victimes en 1975, ces autres homicides ne se déroulant avant notre ultime année d'échantillonnage :

Le premier massacre de l'année 1975, le pire, avait fait 13 morts. Le 24 janvier, les flammes détruisaient une partie du bar-salon Gargantua à Montréal. A prime abord, il ne semblait y avoir aucun client à l'intérieur, mais on devait malheureusement s'apercevoir, à la fin de l'incendie que 13 personnes avaient été enfermées dans une petite chambre barricadée et que quelqu'un avait délibérément mis le feu au bar-salon. Il s'agit du massacre le plus affreux, puisque, apparemment, il n'y aurait eu qu'une seule personne visée dans cette affaire, soit le gérant, Réjean Fortin, 43 ans, un ex-policier. Les personnes avaient été enfermées dans une petite chambre et on avait même placé un « jukebox » en face de la porte, de manière à empêcher qui que ce soit de quitter les lieux. Les victimes sont mortes asphyxiées, légèrement brûlées. On imagine assez facilement le calvaire que ces 13 personnes ont pu vivre durant les dernières longues minutes précédant leur mort. [...] On soupçonne le défunt Richard Blass comme l'auteur de cette tuerie, Blass a été tué par les policiers quelque temps après, lorsqu'il a résisté à son arrestation à Val David.⁶²

Cela n'est en aucun cas problématique, mais il semble important de le notifier. La statistique que nous allons aborder ne prend pas en compte, avec notre

⁵⁹ *Le Quotidien* « Le « Tueur vampire » est mort », 31 mars 2006, p.21.

⁶⁰ En réalité, Jean Way est la 15^{ème} victime d'homicide au Québec depuis le 1 janvier 1970.

⁶¹ *Allô Police* « En rentrant chez son amie, il l'a trouvée nue et étouffée avec une ceinture », 25 janvier 1970, pp.9-10.

⁶² *Allô Police* « Massacre du Gargantua », 11 janvier 1976, p.10.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

méthodologie, les événements antérieurs et postérieurs des meurtriers. Ainsi, afin de traiter les homicides multiples, trois entrées semblent le mieux définir nos définitions expliquées auparavant. Un choix a été de dissocier, dans un souci de lisibilité, les homicides faisant deux victimes et trois victimes, car ces derniers sont très faibles. La dernière entrée concernera les tueries de masse⁶³ puisqu'il concerneront les homicides multiples où quatre victimes ou plus sont répertoriées :

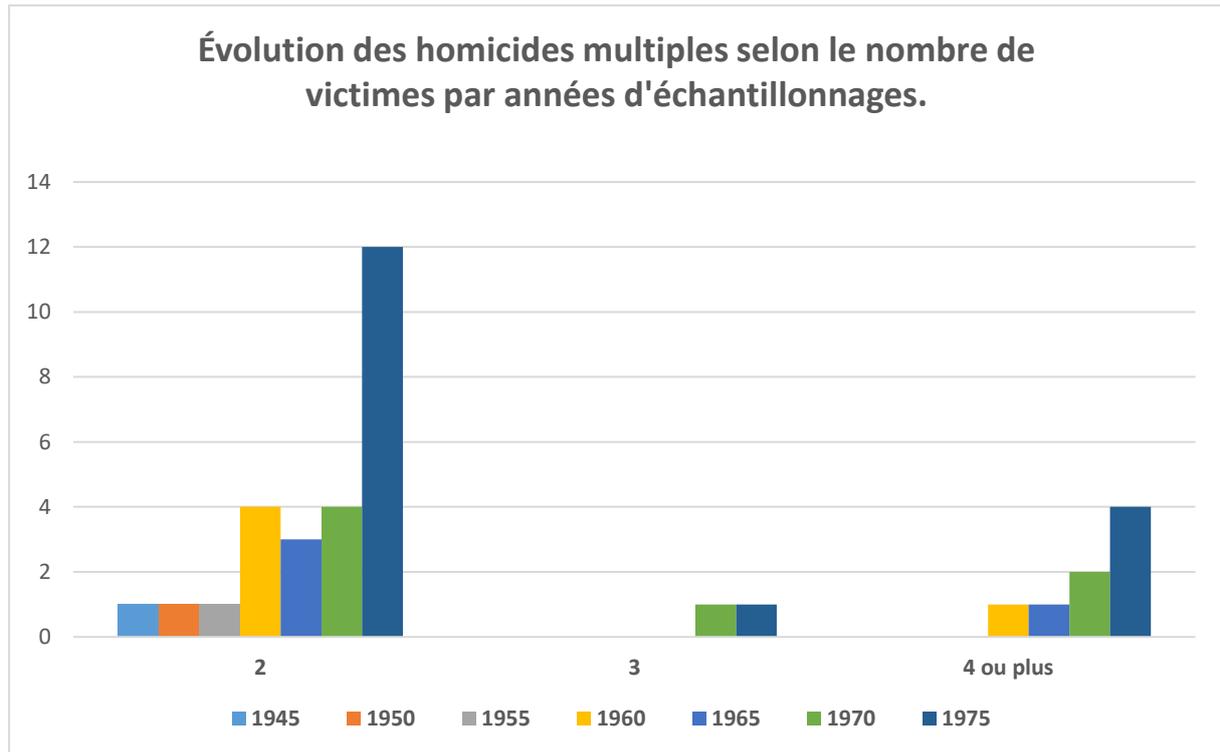


Figure 31 : Évolution des homicides multiples selon le nombre de victimes par années d'échantillonnages.

La figure 31 nous témoigne que les homicides multiples sont rares sur nos années d'échantillonnages. Même si cela semble réducteur, il est possible que certaines tendances puissent se dégager de ces homicides, si spécifiques. De plus, les victimes d'homicides multiples représentent 19% de l'ensemble des victimes de notre étude⁶⁴.

Déjà, on peut observer que les homicides multiples faisant deux victimes représentent 72% des homicides multiples répertoriés. Quasiment inexistantes sur nos trois premières années d'échantillonnages, les homicides multiples où deux victimes

⁶³ Dans notre étude, aucun cas de tueur en série faisant plus de quatre victimes n'a été répertorié.

⁶⁴ Des 535 victimes recensées sur nos années d'échantillonnages, 106 victimes le sont d'un homicide multiple.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

décèdent se rassemblent à 47% sur notre dernière année d'échantillonnages. Cette augmentation pour la simple année 1975 pourrait s'expliquer par une amélioration progressive des outils permettant de relier plusieurs homicides à un seul même agresseur ou encore une communication accrue entre les différents services de police⁶⁵. Des 26 doubles homicides que nous avons répertoriés dans autre étude, seulement un se rattache à un tueur en série. Concernant les autres cas, les deux victimes sont mortes durant un seul même événement. Cet homicide multiple se déroulant le 10 et 13 décembre 1965 :

Quel aurait été le nombre des victimes de Murray Jones si sa vantardise n'avait pas amené son arrestation prématurée ? C'est la question qu'on peut se poser, alors qu'on se prépare à tenir les enquêtes du coroner en marge des meurtres de John Fitzgerald et Gérard Marteau. Jones, qui aurait commencé sa série de meurtres dans une taverne, devait être arrêté également dans une taverne, quelques heures après son second meurtre présumé, il avait exhibé devant tous les clients son revolver, qu'il portait à la ceinture, à la mode des gangsters de l'Ouest. [...] L'arrestation de Jones et de son ami Vincent MacHale a cependant permis, au cours de la dernière semaine, de préciser ces faits. Jones, MacHale et Fitzgerald se connaissaient depuis longtemps. Gens sans beaucoup de scrupules, ils avaient commis beaucoup de vols à main armée. Ils s'attaquaient surtout à de petits commerces. Ils étaient ce qu'on qualifie des bandits de petite envergure. Ils auraient préparé un vol à main armée [...] Jones [sic] et MacHale arrivèrent très tôt dans la journée à la taverne Des Seigneurs. Fitzgerald devait les rejoindre vers l'heure du souper. Durant toute la journée ils ingurgitèrent de la bière tout en causant avec les nombreux clients. Comme prévu, Fitzgerald se présenta à la taverne au début de la soirée. Il fut surpris d'y trouver ses deux compagnons en état d'ébriété assez avancé, Fitzgerald qui était pour sa part plus sobre aurait expliqué qu'il ne pouvait faire un vol avec des complices dans un tel état. [...] C'est en ce moment-là que Jones aurait décidé d'en finir avec Fitzgerald. [...] Jones serait alors sorti de la taverne. Il se serait rendu dans une automobile où il avait laissé son revolver de calibre .38. Il serait revenu sur les lieux, où sans avertir, il aurait fait feu sur Fitzgerald. [...] Jones aurait alors décidé qu'étant devenu un « hors la loi » très recherché, il devait vivre exclusivement du crime. [...] Jones partit seul pour tenter d'acquérir de l'argent. Il devait faire vite, car depuis quelques jours les journaux publiaient constamment sa photo et il risquait fort d'être reconnu. Et c'est ainsi que mercredi soir on le retrouve sur la rue St-Laurent. Jones siffle un taxi et y prend place. Quelques rues plus loin, il braque un revolver sous le nez du chauffeur. Ce dernier lui aurait remis \$20. Pris de panique, le chauffeur se serait sauvé à pied, abandonnant son véhicule. [...] Jones aurait décidé de continuer sa cueillette. Il prend un autre taxi et recommence son manège. Cette fois il doit affronter M. Gérard Matteau, 39 ans. [...] A la demande de Jones, il répond en lui projetant son pied dans l'abdomen. Jones aurait immédiatement fait feu, atteignant le chauffeur au rectum. Il aurait continué à faire feu. [...] Une balle atteint le chauffeur à l'épine dorsale, le tuant net. Jones aurait tiré deux autres balles, dont une à la tête, pour abandonner sa victime et s'enfuir. Jones se rend alors à la taverne Houle, où il est bien connu. Il commande deux verres de bière, puis comme si rien n'était il sort son revolver. Le revolver à la main il se dirige vers la chambre de toilette. Le silence se fait dans la taverne. On sait qu'il est recherché pour meurtre et on se demande ce qu'il va faire. Dans la chambre de toilette, il vide l'arme de ses douilles vides. Il les jette dans le réservoir de la toilette. Il recharge l'arme de balles vives. Il met son revolver à sa ceinture pour qu'il soit bien vu de tout le monde. Puis il retrouve ses deux verres de bière. Tous les clients sont nerveux. Un, plus brave, se dirige vers le téléphone pour alerter les policiers. [...] Jones ne fait aucun geste, et c'est sans résistance que les

⁶⁵ Justine Quintin, *op cit.*, p.8.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

policiers le maîtrisent. [...] L'enquête du coroner devrait révéler quelques points obscurs qui demeurent encore, mais qui ne changent en rien les circonstances entourant ces deux meurtres.
66

Sans surprise la sous-féminisation des meurtrières se retrouve dans les homicides multiples où uniquement une femme se retrouve coupable d'un homicide multiple faisant deux victimes dans notre étude. Elle s'inscrit dans le cadre d'un conflit familial en 1950 :

Quelque 24 heures après la comparution en Cour de Mme Joseph Lacas, 51 ans, accusée du meurtre de son petit-fils, Pierre-Paul, âgé de 18 mois, le corps du second bébé Lacas, Jean, âgé de trois ans, était repêché des eaux du St-Laurent à Ste-Anne-de-Sorel. Un pêcheur a en effet retrouvé, flottant à la dérive, le corps du jeune enfant tout près de l'endroit où, dimanche, son frère cadet était lui-même repêché. La découverte de Jean termine donc l'enquête que la police menait depuis le 18 janvier dernier, lorsque Mme Lacas se rendait à la police, disant qu'elle avait jeté ses deux petits-enfants dans les eaux du fleuve, au pied du quai Pie IX. Elle aurait alors déclaré à la police que sa fille Madeleine, âgée de 28ans, mère des enfants, voulait, malgré son désir de les garder avec elle, les placer entre les mains de parents adoptifs.⁶⁷

Nos années d'échantillonnages ne répertorient que deux homicides multiples faisant trois victimes avec dans ces deux cas des hommes meurtriers. Il semble pertinent d'analyser plus longuement les tueries de masse se produisant durant nos années d'échantillonnages plutôt que les doubles homicides que nous allons parcourir tout le long du reste de notre étude. Huit tueries de masse se produisirent sur l'ensemble de nos années d'échantillonnages pour un total de 48 victimes. Si nous ne revenons pas sur l'incendie criminel de Richard Blass où 13 personnes perdirent la vie, certains aspects des tueries de masse sont à mettre en avant. Les tueries de masse s'échelonnant sur nos années d'échantillonnages sont, soit des règlements de comptes de la pègre montréalaise (4), soit des conflits familiaux⁶⁸ (4). Ils sont toujours le fruit d'un homme et le meurtrier a toujours agit seul, bien qu'il soit difficile de pouvoir l'affirmer avec certitude dans le cadre des règlements de comptes étant donné la l'opacité de ce milieu. Contrairement à l'adage traditionnel, on ne retrouve pas une écrasante majorité des tueurs de masse utilisant l'arme à feu comme outil du massacre. Seulement 3 tueries de masse ont pour arme de prédilection la carabine ou encore le revolver. Ces trois tueries sont dans le cadre d'une tuerie de masse dans le monde

⁶⁶ *Allô Police* « L'énigme est résolue », 26 décembre 1965, pp.3-4.

⁶⁷ *La Patrie* « Le St-Laurent rend le deuxième enfant Lacas », 20 avril 1950, p.3.

⁶⁸ Ici au sens large du terme, les conflits familiaux englobant les conflits conjugaux comme nous le verrons dans notre chapitre sur la catégorisation des homicides.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

interlope. Les tueries de masse familiales, quant à elles, vont voir un meurtrier utiliser l'incendie criminel pour déguiser le drame en accident. Voici un cas marquant où le tueur de masse décime douze membres de sa famille :

Depuis la retentissante affaire du Sault-au-Cochon⁶⁹, le 9 septembre 1949, aucune autre cause de meurtre n'aura fait autant de bruit [sic] dans la province de Québec que celle du journalier Abel Vosburgh, 63 ans, dont la femme et onze de ses enfants ont été consumés dans l'incendie de leur misérable bicoque, à Noyan, le 29 décembre dernier. Après la réouverture de l'enquête policière et l'exhumation des cadavres, l'autopsie des victimes a en effet démontré, en fin de semaine, que Mme Vosburgh, née Marjorie Taylor, 43 ans, était déjà morte au moment du sinistre, ayant présumément été assassiné avant que le feu ne soit mis de façon intentionnelle, pour enlever la vie à onze autres personnes. [...] Interrogé par des parents, des amis et des journalistes, Abel Vosburgh, après l'incendie, a fourni des versions différentes de ce qui s'était passé. Ce manque de mémoire, si on veut l'appeler ainsi, l'a d'ailleurs conduit à sa perte puisqu'il a suscité le doute dans l'esprit de bien des gens, et provoqué la réouverture de l'enquête policière. [...] C'est vers 2 heures du matin, le 29 décembre, que le feu aurait éclaté dans la cabane de 15 pieds par 25 bâtie par Vosburgh lui-même pour contenir sa nombreuse famille. Le premier citoyen de Noyan qui a appris le désastre a été M. Jim Taylor, beau-père de Vosburgh, qui a vu arriver son gendre chez lui, dans la nuit, pour lui annoncer que tout était brûlé. Vosburgh lui a raconté qu'il avait été éveillé par le crépitement des flammes, et qu'il était sorti de la maison en tentant d'emmener sa femme. Cette dernière, cependant, n'avait pas voulu le suivre disant qu'elle voulait sauver les enfants auparavant. A l'extérieur, Vosburgh avait voulu rentrer, mais une explosion l'en avait empêché. Par la suite, l'homme a raconté l'incident de façon différente. Il a dit à certains qu'il avait été éveillé par le bruit d'une explosion, et qu'il avait tout juste eu le temps de sortir pour ne pas être brûlé. A d'autres, il a raconté que sa femme était sortie avec lui, mais qu'elle était rentrée pour tenter de porter secours aux enfants. A d'autres, il a affirmé qu'il avait emmené un enfant avec lui, mais que l'enfant était auprès de sa mère. [...] Le lieutenant Archambault ne mit pas de temps à découvrir les faits troublants suivants : Seul survivant, Abel Vosburgh avait quand même pu quitter le brasier complètement vêtu, jusqu'à la veste de cuir par-dessus sa chemise. L'homme, au lieu d'aller donner l'alerte chez son plus proche voisin, qui demeure à 500 pieds de chez lui et qui possède un téléphone, avait préféré marcher un demi mille, pour se rendre chez son beau-père... qui n'a pas le téléphone. Chose étrange, Abel Vosburgh n'était légèrement brûlé que sur le dessus des deux mains et au front, comme s'il aurait tenu, de l'extérieur, la poignée, que quelqu'un tentait d'ouvrir de l'intérieur. [...] La veille du sinistre au beau milieu de l'après-midi, Mme Vosburgh était arrivée chez sa sœur, Mme Cletus Hislop, en disant qu'elle venait de se chicaner avec son mari. [...] Abel Vosburgh n'en était pas à sa première chicane avec sa femme. En fait, il la battait souvent. Avec un rondin de bois, il lui avait déjà fracturé plusieurs côtes. D'un coup de poing, il lui avait fracturé la mâchoire. [...] Si, comme le prétend la police, Abel Vosburgh a tué sa femme au cours d'une querelle, et qu'il n'a pas hésité à faire périr onze de ses enfants pour masquer son crime, on peut se demander si cet homme est réellement sain d'esprit.⁷⁰

⁶⁹Albert Guay est un bijoutier-horloger, de la ville de Québec, qui souhaite se séparer de sa femme pour continuer à vivre son idylle avec son amante. Il prend une assurance vie de 10 000 dollars canadiens au nom de sa femme avant de placer, avec l'aide de deux complices, un colis contenant une bombe dans l'avion que sa femme allait prendre. L'explosion en plein vol provoqua la mort de 23 personnes. Albert Guay fut pendu le 12 janvier 1951 et ses deux complices, Généreux Ruest et Marguerite Ruest-Pitre, de cette machination en 1952 et 1953. (Pour exemple *La Presse* du 9 août 1987, p.1.)

⁷⁰ *Allô Police* « Par le nombre de victimes, l'affaire Vosburgh rappelle la lamentable affaire Guay. » 22 janvier 1961, pp.3-5.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Si l'incendie criminel dans ce dernier cas est le plus pertinent afin de tenter de déguiser l'homicide en accident, d'autres tueurs de masse utilisent ce moyen tout en prenant la fuite comme Richard Blass en 1975, comme nous l'avons vu. Indubitablement, l'incendie criminel ou l'arme à feu possèdent des avantages pour éradiquer un nombre important de victimes. On notera la rapidité d'action pour prendre la fuite pour l'arme à feu ainsi que le fort pouvoir létal de cette dernière. Concernant l'incendie criminel, le tueur de masse Abel Vosburgh avait montré la potentialité que l'incendie laisse peu d'indices du crime. Cependant, la prochaine tuerie de masse familiale s'émancipe de ces deux moyens pour donner la mort :

Il était environ onze heures trente du soir, le mercredi 4 août dernier, lorsque la téléphoniste de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, petit village de 2000 âmes situé au nord-est de Lac Mégantic, dans le comté de Frontenac, reçut un appel qui devait jeter tout [sic] la municipalité dans l'horreur. « Ici, Paul-Emile Roy. Je viens de tuer ma femme et mes quatre enfants. Appelez la police. Qu'ils viennent me chercher. » [...] Avant qu'elle ait pu appeler un médecin, Roy l'appela de nouveau, l'implorant de faire venir rapidement la police à sa résidence : « Dis-leur de faire vite, parce que si les deux autres enfants arrivent, je devrai les tuer. » Quelques minutes plus tard, l'agent Patrice Jacques de la Guadeloupe découvrait une véritable scène de massacre. Dans une chambre du premier plancher, il découvrit le cadavre de Mme Roy, née Juliette Fortier, âgée de 45 ans. Dans trois chambres aménagées dans le sous-sol, il trouva les corps de quatre enfants [...] Les cinq corps étaient affreusement mutilés, et tous les appartements démontraient une scène de véritable massacre. [...] Personne ne put prédire le moindre travers dans la vie familiale des Roy. Le 4 août, toutefois, le drame était déclenché. [...] Les Roy, soit la mère et les quatre enfants, se couchèrent très tôt ce soir-là ; soit entre 10 heures et onze heures. M. Roy, pour sa part, s'affala dans un fauteuil devant la télévision, ruminant ses pensées moroses, en proie au désespoir soudain. Il aurait été soudainement pris d'une rage meurtrière doublée par un moment d'aberration mentale absolument incompréhensible. Il se serait rapidement levé, vers onze heures 10 minutes, pour aller quérir une hachette dans la remise et serait revenu rapidement dans la maison. Rendu fou entièrement, il se serait rué dans sa chambre, située au rez-de-chaussée, pour y trouver sa femme endormie, sur le ventre, il lui aurait asséné trois violents coups de sa hachette, derrière la tête, la tuant sur le coup, sans que la victime s'en aperçoive. Encore sous l'effet du choc émotionnel, Roy ne se serait même pas aperçu de la portée de son geste. Il serait descendu au sous-sol, où ses quatre enfants dormaient dans trois chambres différentes. [...] Sans un mot, le père aurait rabattu sa hache à huit ou neuf reprises sur le garçonnet de 12 ans, lui ouvrant le crâne et l'écrabouillant entièrement. On croit que le jeune homme a tenté d'esquisser un geste de défense, car un doigt a été coupé. M. Roy se serait alors rendu dans la chambre de Gaston pour le tuer également de la même façon et ensuite se diriger dans la chambre de la jeune France et lui ouvrir le crâne. [...] M. Roy aurait de nouveau levé sa hache sur Mario pour lui ouvrir le crâne. [...] A ce moment, les cinq victimes étaient toutes mortes. En fait, on croit qu'elles ont toutes périées sur le coup, sans souffrir. [...] Roy, selon les policiers qui l'ont gardé continuellement à vue à la prison de Lac Mégantic, ne semblait pas comprendre la portée des événements. Il serait demeuré calme. Le matin, il aurait mangé normalement avant de s'assoupir, pour ne se réveiller que vers midi.⁷¹

⁷¹ *Allô Police* « Une mère et ses quatre enfants sont tués à la hache. » 15 août 1965, pp.3-6.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Il n'est pas étonnant de voir qu'aucune des tueries de masse du monde interlope ne donne lieu à une tentative ou un suicide du meurtrier. Cependant, il est plus étonnant de voir que des quatre tueries familiales de masse de notre étude, seulement un cas montre un meurtrier se donnant la mort suite au massacre⁷² contrairement à l'image que renvoie l'image d'une tuerie familiale de masse⁷³ :

Ce drame quasi incroyable est survenu au cours de la soirée du 2 janvier, dans le rang cinq, de Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, petite municipalité située à environ une quinzaine de milles de Mont-Laurier, au nord des Laurentides. Peu avant minuit, une voisine a alerté M. Orient Diotte que sa remise à foin, située à quelques milles de sa demeure, était en proie des flammes. M. Diotte et ses deux fils se sont aussitôt rendus vers les bâtiments qu'il possède, dans le rang cinq, mais déjà le feu avait pris des proportions incontrôlables [...] Au cours de ma nuit, M. Diotte avait déclaré aux policiers que personne n'habitait cette grange et il a été fort étonné de voir un petit chemin qui avait déneigé, à partir de l'entrée de son terrain jusqu'à l'arrière de la remise. [...] Toutefois, alors que le jour avait commencé à poindre et que l'intensité du feu avait diminué considérablement, les policiers ont aperçu deux contenants d'essence dans les débris et les cendres. Interrogé à ce sujet, M. Diotte a affirmé qu'il n'avait jamais possédé de tels récipients. Poussant les recherches plus à fond, malgré l'intense chaleur dégagée par le brasier, les agents de la Sûreté du Québec ont aperçu en différents endroits ce qui semblait être des ossements humains. Il se sont à nouveau dirigés vers le véhicule abandonné et ils ont croché une des portières afin de prendre une note qui avait été déposée sur la banquette avant. Dans cette note, l'homme plus identifié comme Adélar Gratton, âgé de 42 ans, et demeurant à Mont-Laurier, s'en prenait violemment à son épouse, qui alors qu'ils étaient ensemble se plaignait constamment de la condition de la demeure familiale. Il lui reprochait également [...] d'avoir déserté le foyer pour aller vivre dans la métropole. La longue missive avait été décrite sur une partie d'un couvert d'une boîte de carte et n'était adressée à personne en particulier. [...] Mme Gratton avait quitté son mari il y a environ un mois afin de prendre une période de repos chez ses parents. [...] Aussi, les sept enfants avaient été placés dans différentes foyers nourriciers par le service social de Mont-Laurier. [...] Quant au père, un journalier, il avait pris une chambre dans un hôtel de Mont-Laurier. On savait que ce dernier, au cours de l'après-midi du 2 janvier, avait rendu visite à quelques-unes des personnes qui gardaient ses enfants et il avait manifesté son intention de tous les amener souper pour ensuite faire une petite promenade en automobile. [...] Même si mes ossements retrouvés jusqu'ici ne permettent pas de reconstituer avec précision le nombre des cadavres, il est certain que les cinq enfants qui ont suivi le père sont décédés. Seul le cadavre du père affreusement calciné a été retrouvé dans les ruines fumantes.⁷⁴

On peut noter que ce dernier cas est la seule tuerie familiale de masse se produisant en dehors du domicile familial. Cependant, cette exception réside du fait que le père n'ayant pas la garde de ses enfants et une domiciliation fixe, il doit user d'un stratagème pour les réunir dans une grange désaffectée.

⁷² Ce phénomène d'homicide-suicide sera traité plus longuement dans le chapitre 6 sur les réactions des meurtriers après avoir donnés la mort.

⁷³ Justine Quintin, *op cit.*, p.20.

⁷⁴ *Allô Police*, « Il s'enferme dans une grange avec ses cinq enfants, et les fait tous périr par le feu. » 11 janvier 1970, pp.3-4.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Nous aborderons maintenant les homicides où le meurtrier n'agit pas seul. Les homicides dans le cadre du milieu interlope sévissant sur l'année 1970, et surtout 1975, vont être problématiques. En effet, la nébulosité du monde interlope, la préméditation et la préparation des règlements de comptes font que nous retrouvons déjà tout simplement rarement le meurtrier. De plus, quand les services de police réussissent à mettre la main sur le criminel de la pègre, il reste très souvent solitaire dans les cas que nous avons traités. D'après nos recherches, 15 homicides se déroulant sur nos années d'échantillonnages sont le fruit de plusieurs meurtriers. Seulement un d'entre eux met en l'action plus de deux meurtriers, mais non des moindres. En effet, il s'agit de la mort du Ministre Pierre Laporte, le 17 octobre 1970 où trois membres du Front de libération du Québec furent condamnés pour enlèvement et meurtre tandis qu'un quatrième membre fut trouvé coupable de complicité⁷⁵.

De ces homicides où le meurtrier a un acolyte on observe que 40% sont des homicides crapuleux. On peut imaginer que s'adonner au vol n'est pas un phénomène unique chez nos meurtriers recensés. En effet, tous ces complices meurtriers ont des antécédents judiciaires liés à des actes de vol avant de commettre l'acte homicide. De plus, le binôme permet plus facilement de répondre à un imprévu dans le mode opératoire du vol en question et ainsi gagner le rapport de force numérique avec la victime. Enfin, on peut supposer que le fait de ne pas être seul peut augmenter l'intensité des réactions de violence comme un regain de confiance en soi par le prisme collectif. De plus, ce dernier aspect peut se retrouver par la juvénilisation de ces binômes. En effet, notre étude montre que 58 % de ces derniers ont 21 ans ou moins au moment des faits.

Dans l'étude ces binômes meurtriers, on observe que seulement deux d'entre eux vont faire plus d'une victime. Si le premier cas concerne deux jeunes adolescents mettant le feu à une résidence entraînant la mort d'une mère et de son fils. Le deuxième cas est un binôme dont l'un des meurtriers n'est autre que le frère du célèbre Richard Blass, Michel « Mike » Blass :

La semaine dernière, dans une brasserie de Montréal, deux autres individus étaient froidement assassinés. Une fois de plus, il s'agissait de Devil's Disciples... Gilles Forget et Pierre

⁷⁵ William Tetley. "The Murder of Pierre Laporte." In *October Crisis, 1970: An Insider's View*, 140–45. McGill-Queen's University Press, 2007. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt8090d.21>.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

« Napo » Saint-Jean. Ce dernier règlement de comptes, toutefois n'est pas tout à fait comme les autres. Jusque-là, comme on le verra plus loin dans cet article, il s'agissait de règlements de comptes entre membres ou ex-membres des Devil's. Cette fois, les individus soupçonnés de ce double meurtre n'ont plus rien à voir directement avec ces gangs de motards ? Il s'agit de Michel « Mike » Blass [...] et Jean-Paul Mathurin, un employé de la Brasserie d'Iberville, à Rosemont, où s'est produit le double meurtre. [...] C'est environ une demi-heure après la fermeture de la brasserie que le double meurtre a été commis. [...] Selon les constatations, les deux individus visés ont été atteints d'une vingtaine de coups de feu un peu partout sur le corps, principalement à la tête. Cette fusillade n'a pas donné lieu à une riposte de la part des individus visés. L'un d'eux avait près de lui une arme, un pistolet allemand de marque Walter de calibre 9 millimètres, qui été chargé. Mais la fusillade aurait éclaté tellement rapidement que le pistolet n'a pu être d'une grande utilité pour celui qui l'avait en sa possession. [...] Les deux hommes gravement blessés ont été transportés à l'hôpital Jean-Talon, mais les médecins n'ont pu que constater leur décès.⁷⁶

Il est très difficile de pouvoir trouver les agissements de plusieurs meurtriers dans le cas d'un même clan quand cela est en lien avec le monde interlope. Ainsi, il est certain que de nombreux binômes meurtriers se retrouvent sur nos années 1970 et 1975 malgré le travail des services de police.

5- Les victimes : quelles sont-elles ?

Les victimes des homicides connaissent une importance significative dans certaines études traitant les homicides familiaux⁷⁷. Certaines études se sont, donc, penchées sur les victimes à travers un prisme défini tel les victimes policières⁷⁸. Pourtant, l'étude des victimes comporte un avantage considérable concernant les données manquantes, ici, elles sont relativement rares. L'identification de la victime permet de déceler l'essentiel des caractéristiques de ce protagoniste de l'homicide.

Si l'analyse du sexe des meurtriers avait permis de voir la surreprésentation de l'homme ; l'étude du sexe des victimes montre une représentation plus importante du genre féminin :

⁷⁶ *Allô Police*, « Le frère de Richard Blass serait un des tueurs ! » 22 juin 1975, pp.8-9.

⁷⁷ Marie-Aimée Cliche, (1990). L'infanticide dans la région de Québec (1660-1969). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, (1), 31–59. <https://doi.org/10.7202/304862ar>

⁷⁸ Georges-André Parent, *Les policiers victimes d'homicide au Québec de 1950 à 1989*, Mémoire de l'École de criminologie de Montréal, 1990.

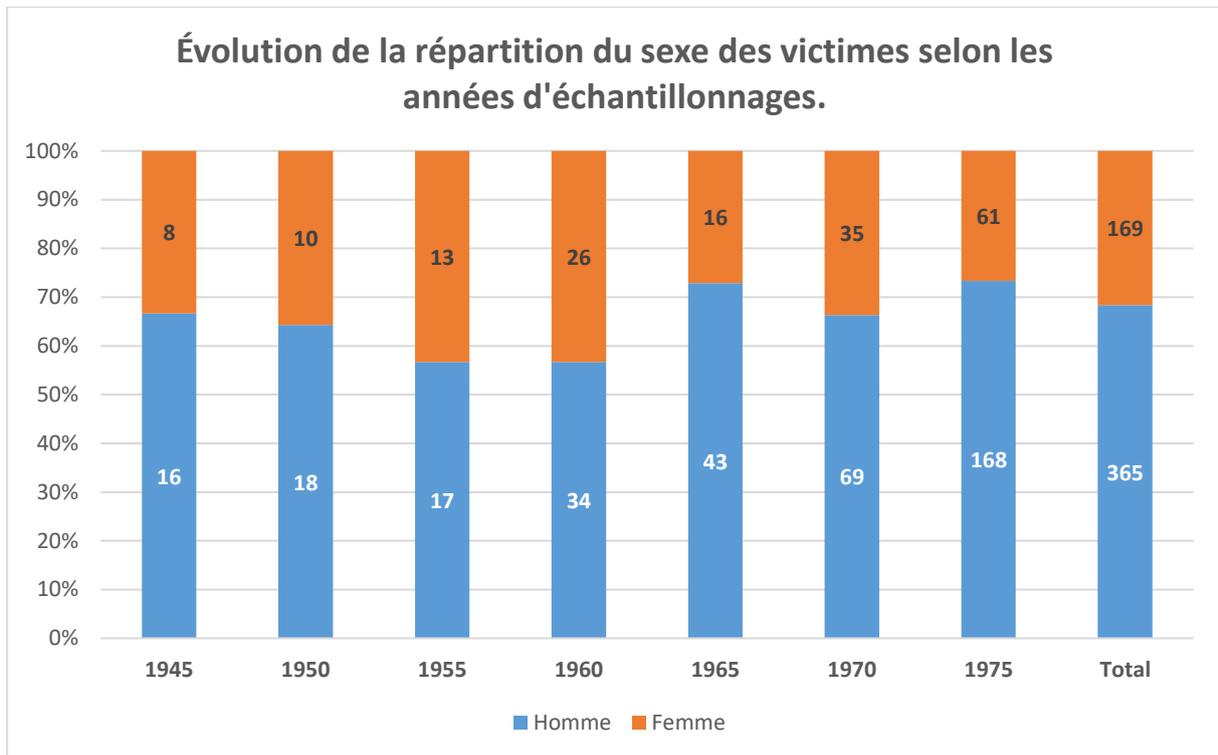


Figure 32 : Évolution de la répartition du sexe des victimes selon les années d'échantillonnages.

La figure 32 nous renseigne concernant le sexe des différentes victimes de nos années d'échantillonnage. Si plus 92 % des meurtriers que nous avons recensés, dans notre étude, sont des hommes ; plus de 31 % des victimes sont des femmes. Bien que statistiquement l'homicide reste généralement une affaire d'homme tant du côté des meurtriers que des victimes, cette représentation féminine de la victime n'est en rien étonnante. Comme nous le verrons dans un sous-chapitre s'y consacrant, on pense éperdument, ici, aux différents homicides conjugaux présents sur nos années d'échantillonnage. En effet, des 75 homicides conjugaux collectés dans notre étude, 70 ont pour meurtrier un homme. De plus, les homicides résultants d'un crime sexuel jouent aussi un rôle important où des 17 victimes recensées, 14 en sont des femmes. Enfin, bien que minime, mais exclusivement féminin, on peut mentionner 5 avortements illégaux entraînant le décès de la mère

Concernant l'âge des victimes, les tranches d'âge les plus exposées restent les mêmes qui portent le coup fatal, à savoir les 18-29 ans et les 30-49 ans :

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

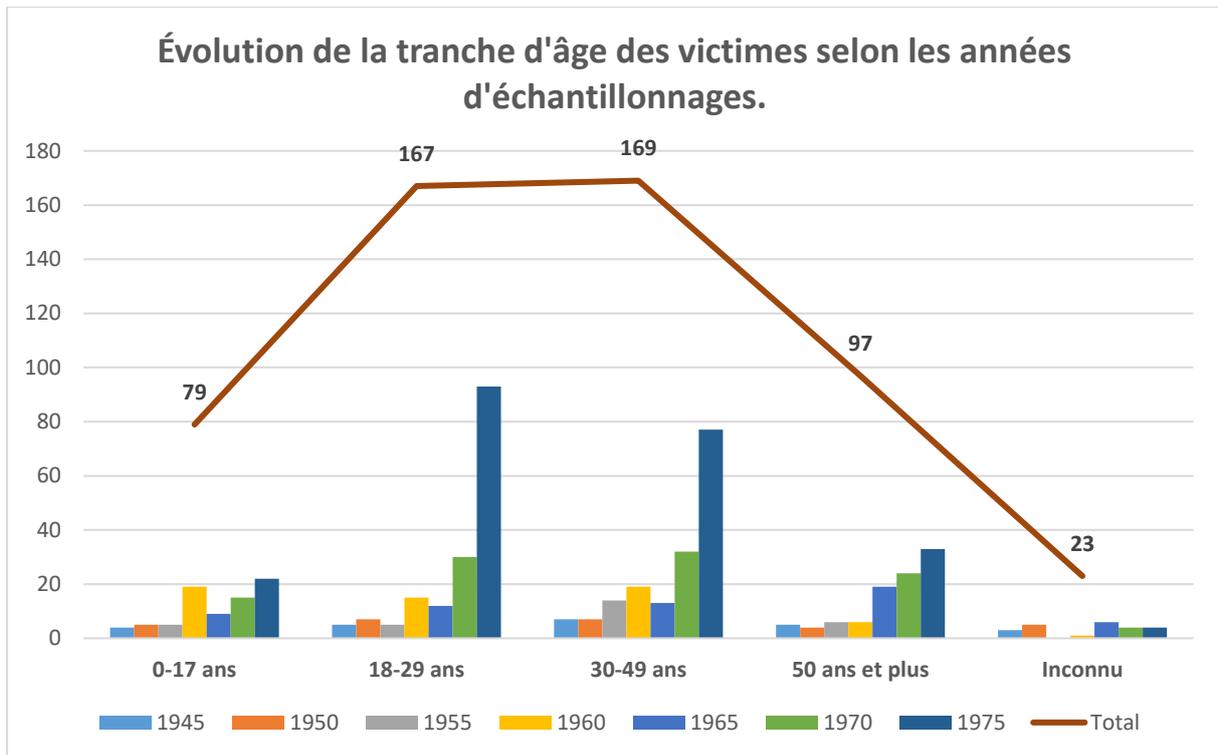


Figure 33 : Évolution de la tranche d'âge des victimes selon les années d'échantillonnages.

Alors que les meurtriers mineurs n'étaient qu'accessoirés, 16, dans notre analyse, on observe des victimes mineures au nombre de 79. On peut noter l'importance des nombreux conflits familiaux où 30 filicides parsèment notre étude. De plus, pour 7 des 17 crimes sexuels recensés, une caractéristique pédophile s'y rajoute. En voici, deux exemples :

Un jury de cinq membres a rendu un verdict de responsabilité criminelle à l'endroit de Gabriel Tremblay, 30 ans, de Ste-Angèle de Laval. Tremblay était appelé comme témoin important à l'enquête du coroner concernant la mort du jeune Normand Landry, trouvé assassiné dans un bois de Ste-Angèle au début de l'après-midi du 10 octobre dernier. [...] Le témoin important Gabriel Tremblay a déclaré les péripéties de ses activités à Ste-Angèle depuis près de deux ans. Il a déclaré connaître le jeune Landry depuis un an qu'il rencontrait dans les restaurants. Vendredi le 8 octobre, il a écrit une note à Landry dans laquelle il l'invitait à le rejoindre le lendemain dans le bois. A ce moment, Tremblay a déclaré ne plus se souvenir de rien, « car, a-t-il dit, j'avais perdu un peu le fil de mon esprit ». [...] « Je le connaissais depuis un an environ, déclare Tremblay dans sa déposition que le caporal Vaudreuil a lue. Personnellement, je suis plutôt porté vers les jeunes gens que les jeunes filles. J'ai eu cette maladie depuis plusieurs années. Mais vendredi cela m'a pris au plus fort de moi-même. Je lui ai donné une note, demandant à Landry de me rejoindre dans le bois le lendemain. Cette note se lit comme suit : J'aimerais que tu me suives dans la cabane à sucre, demain, pour gagner un peu d'argent et en faire ce que tu voudras ». Tremblay y déclare que ce samedi après-midi, il s'était rendu à la cabane du petit bois et il a allumé le poêle et attendu Normand Landry. Tremblay donne alors une description de la façon dont s'est déroulé l'assouvissement de ses passions. [...] Ce

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

n'est pas un nouveau-venu de la force policière. Tremblay a déjà été envoyé à l'institut psychiatrique de Bordeaux, d'où par ailleurs il n'est sorti qu'en 1963.⁷⁹

Jean-Paul Pratte, personnage âgé de 41 ans que l'on pourrait qualifier de « maniaque sexuel », a été tenu criminellement responsable de la mort violente de Lisette Jetté, une fillette âgée de 10 ans dont le corps complètement nu a été découvert le 8 mai dernier, dans un fossé situé dans le Rang 8, au Mont-Saint-Grégoire, dans les Cantons de l'Est. [...] Après avoir demandé la protection de la cour, Pratte a raconté qu'il s'était levé vers 10 heures de la matinée, mercredi, le 6 mai 1970, et qu'il avait quitté le domicile de son frère vers 1h30 de l'après-midi. [...] Pratte s'est ensuite rendu à l'hôtel de Sainte-Angèle où il a consommé à cet endroit deux grosses bouteilles de bière. En quittant cet établissement, Pratte a expliqué qu'il a ressenti un violent mal de tête et il a pris place dans son auto en attendant que le mal se dissipe. [...] Pratte a expliqué qu'il s'était endormi quelques temps sur la banquette avant de son auto et qu'il s'est éveillé un peu après 4h30 de l'après-midi, toujours dans la journée du 6 mai. [...] Il s'est souvenu qu'au moment où il était stationné en bordure du trottoir, près du bureau de poste de Sainte-Angèle, il s'est glissé à droite de son véhicule, il a baissé la vitre et il s'est adressé à la fillette (Lisette Jetté) en ces termes « Veux-tu prendre des photographies pour le canal 10 ? » D'après le témoignage de Pratte, l'enfant a répondu dans l'affirmative et elle a monté dans son auto, « On est parti et je ne lui ai pas reparlé jusqu'à ce que l'on soit rendu dans le 8^e rang de Saint-Grégoire », petite localité située à environ 8 milles de Sainte-Angèle. Répétant sans cesse qu'il n'avait pas encore repris tous ses esprits, Pratte a ajouté : « J'ai conduit l'auto dans un petit chemin qui rentre dans le bois et j'ai arrêté le moteur... Je ne me rappelle plus très bien... On a parlé de toutes sortes de choses et elle s'est déshabillée elle-même... Je lui ai demandé d'aller sur le siège arrière et elle l'a fait... J'ai attendu un peu... J'ai commencé à avoir mal à la tête et ça tournait... Je voyais des étoiles... » Toujours selon le témoignage de Pratte, la fillette était complètement nue sur la banquette arrière de l'auto lorsqu'elle lui a demandé : « Traverses-tu ou tu ne traverses pas... » A ce moment, Pratte a dit qu'il a eu le goût de lui dire de remettre ses vêtements pour aller la reconduire chez elle, mais il ne l'a pas fait et il a traversé sur la banquette arrière du véhicule. « Je l'ai regardé et les nerfs m'ont poigné... Je me suis mis à shaker et j'ai posé ma main sur son ventre et sur ses parties... Elle a crié et elle s'est mise à pleurer, j'ai arrêté, mais elle a continué à crier plus fort... » [...] Pratte se souvient alors qu'il est descendu de l'auto pour mouiller son mouchoir dans la neige. « J'ai ramassé quelque chose à terre... un objet dont je ne me souviens pas et je l'ai frappée à plusieurs reprises... Je ne me rappelle plus... les arbres se sont mis à tourner autour de moi... » [...] « Après l'avoir frappée, je suis resté figé pendant quelques instants et je l'ai prise par les pattes et je l'ai trainée jusque sous un sapin... Je suis retourné à l'auto, j'ai pris ses vêtements et je les ai déposés sur elle... Je suis parti en courant, j'ai sauté dans mon char et je suis retourné chez moi ??? Je n'ai pas soupé ce soir-là, je ne suis pas sorti au cours de la soirée et j'ai regardé la télévision... »⁸⁰

Bien que les tranches d'âges des 18-29 ans et des 30-49 ans soient les victimes majoritaires, la vulnérabilité de l'enfant se retranscrit à travers les différentes statistiques que nous venons d'aborder. En effet, en première ligne durant les conflits familiaux qui dégénèrent, les mineurs sont aussi une cible de prédilection pour les meurtriers souhaitant assouvir leurs pulsions sexuelles. Pour l'année 1960, les mineurs sont mêmes les victimes favorites des meurtriers avec non moins de 19 victimes soit autant que la tranche d'âge des 30-49 ans. Ce constat est à nuancer compte tenu d'un

⁷⁹ *Courrier-Sud* « Tremblay trouvé criminellement responsable. », 27 octobre 1965, pp.1-2.

⁸⁰ *Allô Police* « Pratte raconte l'agonie de la fillette de 10 ans qu'il aurait violée et tuée. », 31 mai 1970, pp.3-4.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

cas d'un drame familial, le 29 décembre 1960, où un père de famille tue sa femme à la suite d'une altercation avant de mettre le feu au domicile familial, tuant ainsi 10 de ses enfants.

La vulnérabilité de certaines victimes peut aussi se retranscrire dans les derniers âges de la vie. En effet, si les meurtriers cinquantenaires et plus sont, comme pour les meurtriers mineurs, très faiblement dans notre étude ; cela n'est pas le cas quand elles sont du côté des victimes d'homicides. Une tendance se dégage quand nous nous penchons de plus près aux homicides crapuleux émaillant nos d'années d'échantillonnages. Si les homicides crapuleux présents dans notre étude se comptent au nombre de 63, 36 d'entre eux soit 57% sont sur des victimes âgées de plus de 50 ans. Des 97 victimes cinquantenaires et plus dans notre, plus d'un tiers, 35%, connaissent la mort par un dessein meurtrier ayant pour finalité le vol. La vulnérabilité physique de ces victimes ne pouvant pas répondre aux attaques de l'assaillant fait d'eux des proies idéales, en voici trois exemples significatifs :

M. Aldéric Brodeur, 83 ans, 6649 rue Iberville, transporté à l'hôpital St-Luc jeudi soir dernier à la suite d'un présumé accident et qui succombait à ses blessures dimanche soir, a été, d'après la police, victime d'un meurtre. [...] Le jeune homme Edsel Harris a fait des aveux complets aux détectives et a déclaré avoir assommé le vieillard à l'aide d'un petit bâton de base-ball afin de lui voler une somme de \$140 qu'il avait dans ses goussets. [...] suivi par son chien le vieillard sortit dans la cour et marcha sur une distance de 20 pieds jusqu'au hangar. Harris dit que la victime le vit en ouvrant la porte. « Il me demanda ce que je faisais là. Sans lui répondre, je le frappai sur la tête avec le bâton de baseball... Je n'avais pas l'intention de le tuer... » termina Harris.⁸¹

C'est le 13 mai que M. et Mme William Clark, de Waterloo, ont trouvé le cadavre de leur oncle, dans la cave de la maison qu'il habitait seul, à un mille de Foster, sur la route de West Bolton. M. William Ellison, un vieillard de 74 ans, avait reçu une quinzaine de coups de clé anglaise sur la tête. Les traces de sang, conduisant de la cuisine à la cave, indiquaient que la victime avait été attaquée à ce premier endroit, pour être ensuite projetée au bas des escaliers. Les tiroirs bouleversés montraient que le vol avait été le mobile de l'agression. Quelque 300 personnes, depuis cette affaire, ont été interrogées par la police. On en est arrivé à la conclusion que M. Ellison avait été tué pour \$30 ou \$40, ainsi que pour trois bagues ayant appartenu à sa femme, décédée sept mois auparavant.⁸²

Ce qui devait n'être qu'un vol avec violence s'est transformé en un meurtre crapuleux avec le décès de Mme Nazaire Beaudry, une femme de 84 ans qui a été battue alors qu'elle avait la tête couverte par une taie d'oreiller et qu'elle était ligotée. Après avoir roué de coups la pauvre femme sans défense, l'intrus activement recherché par la police, a fouillé partout dans la

⁸¹ *La Patrie* « Edsel Harris et Liane Labelle criminellement responsables », 20 novembre 1945, pp.3 et 13.

⁸² *Allô Police* « Foster demeure embrumé », 8 janvier 1961, p.15

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

demeure pour s'enfuir avec un montant de \$1,400 en argent, mais rien d'autre. Il portait des gants, mais avait le visage découvert.⁸³

S'ils existent certaines différences dans la représentation des meurtriers et des victimes, les meurtriers restent majoritairement des hommes qui tuent d'autres hommes. Cependant on peut noter que si la représentation des femmes meurtrières n'est que de 8% sur l'ensemble des cas recensés, les femmes représentent 31 % des victimes d'homicide dans notre étude. Aborder prochainement les homicides conjugaux va permettre de répondre à ce constat. Si l'analyse des tranches d'âges des victimes fait naître une importance plus grande des deux extrêmes de la vie, la dominance reste les 18-49 ans, aussi bien chez les meurtriers que chez les victimes.

Si les données manquantes concernant l'ascendance des meurtriers étaient importantes, 27%, elle est quasi nulle, 3%, concernant celle les victimes. Ces derniers cas correspondent à des corps retrouvés dont nous n'avons localisé le prénom et le nom de la victime. Pour les meurtriers, les données inconnues englobent les cas où nos sources journalistiques n'ont pas pu retracer les traces des auteurs de ces crimes. Par conséquent, dans de telles situations, il devient également impossible d'examiner la similitude des noms pour mener des analyses. Pour le reste, l'ascendance des victimes ne nous montre aucunement une distinction avec celle les meurtriers. Une prédominance écrasante des victimes d'origine canadienne-française représentant plus de 78% des victimes loin devant les deux autres groupes minoritaires à savoir les victimes anglophones et celles d'autres nationalités représentant respectivement 11% et 8%.

Le statut marital des victimes nous montre l'écrasante domination du célibat comme on peut l'apercevoir sur la figure 34. Alors que cette donnée connaissait 32% d'inconnu chez les meurtriers, elle n'en connaît que 12% chez les victimes :

⁸³ *Allô Police* « Battue à mort à 84 ans pour \$1,400 ! », 1 juin 1975, p.13.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

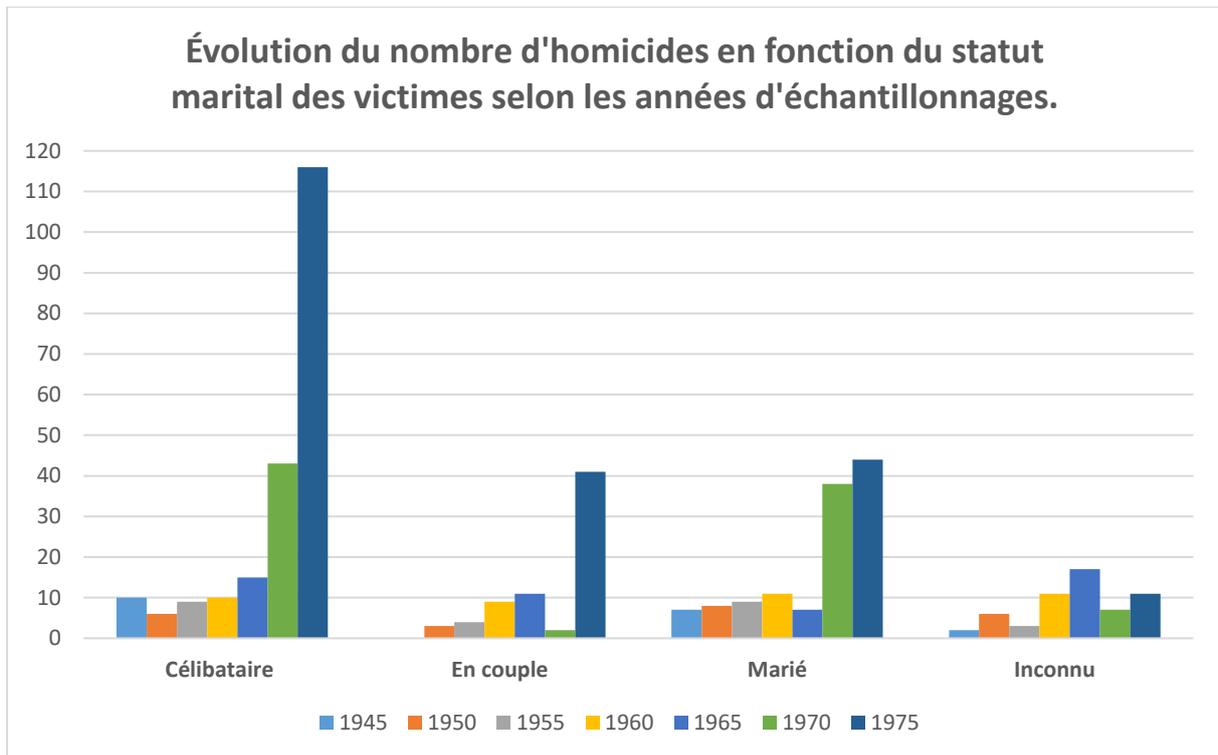


Figure 34 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du statut marital des victimes selon les années d'échantillonnages.

Si sur certains aspects le meurtrier et la victime semblent avoir plusieurs tendances communes tel le célibat, le genre ou encore l'âge ; une statistique montre une différence significative dans les portraits des protagonistes de l'homicide. Cela concerne l'activité des victimes où on peut observer que la majorité possèdent un emploi.⁸⁴ :

⁸⁴ Ici, nous avons exclus les 77 victimes mineures dans un souci de cohérence.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

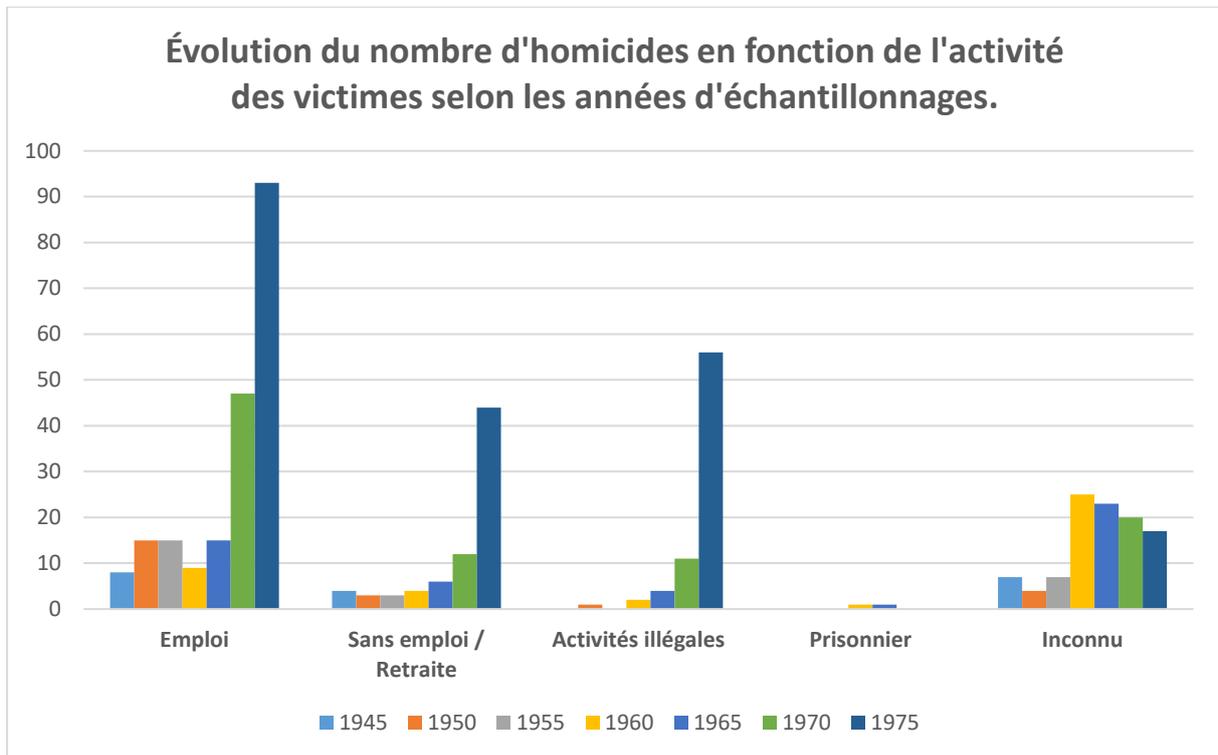


Figure 35 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de l'activité des victimes selon les années d'échantillonnages.

La figure 35 nous montre des enseignements bien différents concernant l'activité des victimes que nous avons pu le voir, auparavant concernant les meurtriers. Si seulement 28% des meurtriers avaient un emploi sur l'ensemble de notre étude ; du côté des victimes ont retrouvé non moins de 44% à en détenir une. Pour l'année meurtrière de 1975, 41% des meurtriers étaient du monde interlope alors que seulement 26% des victimes appartenaient à la pègre québécoise.

Plus loin dans notre étude, nous aborderons spécifiquement, dans un chapitre, le monde interlope québécois et cette année 1975. Cependant, nous pouvons déjà observer que s'il est difficile de trouver des traits distinctifs entre meurtriers et victimes ; l'activité des victimes diffère assez sérieusement de l'autre protagoniste de l'homicide. Alors que nous avons observé chez le meurtrier une marginalisation de son statut social, on le retrouve bien moins marqué au niveau des victimes. Cependant, bien que l'emploi reste dominant chez la victime sur nos années d'échantillonnages, on ne peut que noter que la marginalisation du meurtrier se retrouve chez les victimes pour 1970 et 1975. En effet, alors que les victimes sans emploi ne dépassent jamais les 10%, elles atteignent 13% en 1970 et 21% en 1975.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

Enfin, dernier aspect comparatif qui montre aussi une distinction entre les meurtriers et les victimes : les antécédents judiciaires. Si nous avons vu qu'il fallait prendre avec précaution cette statistique⁸⁵, l'étude des antécédents judiciaires des victimes ne comporte que peu de données manquantes :

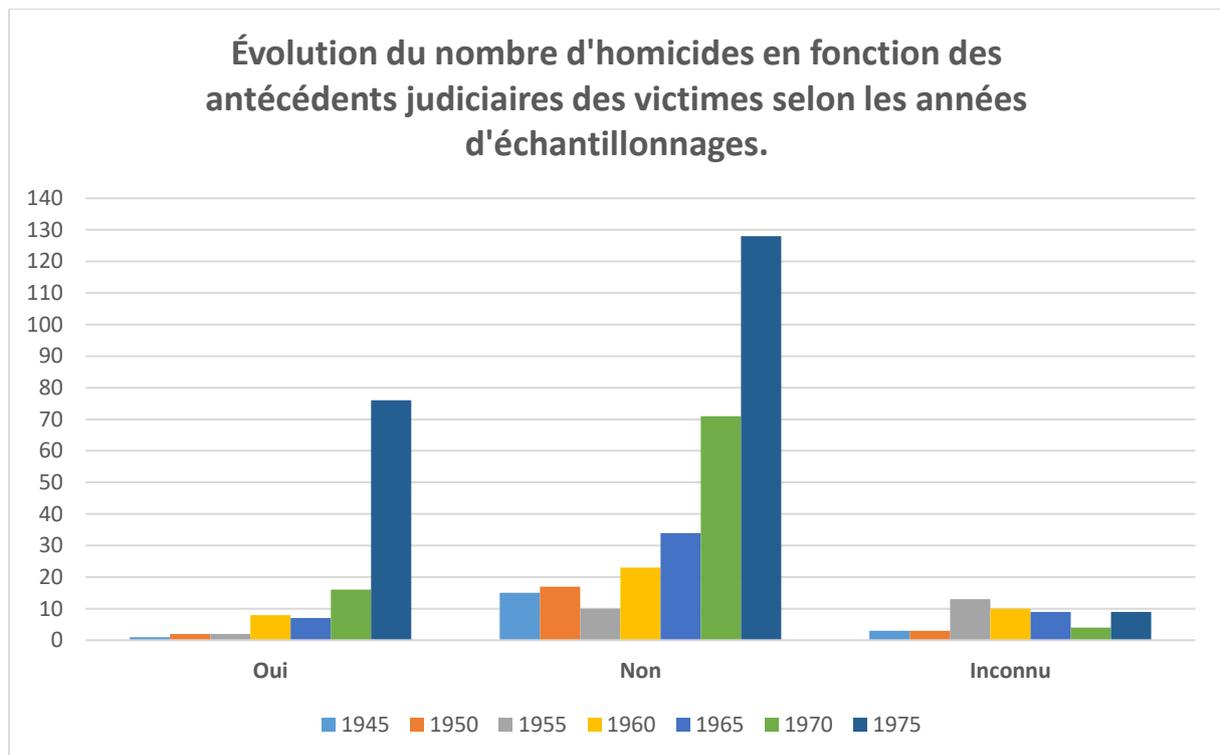


Figure 36 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des antécédents judiciaires des victimes selon les années d'échantillonnages.

En effet, nous n'avons que 11% de données absentes pour les antécédents judiciaires des victimes⁸⁶. Des meurtriers et des victimes dont nous avons cette information, on retrouve 43% des meurtriers ayant des antécédents judiciaires contre seulement 27% des victimes. L'année 1975 n'est encore une fois pas innocente afin d'analyser cette statistique du côté des victimes avec les nombreux homicides du milieu interlope où les règlements de comptes font assez généralement de la victime, une personne connue des services de police. Pour le reste, on pense assez facilement aux homicides crapuleux où le meurtrier est rarement à son coup d'essai alors que la victime n'a généralement aucun antécédent judiciaire. En effet, 45% des meurtres

⁸⁵ Pour plus de 32% des meurtriers, il a été impossible de compiler cette donnée.

⁸⁶ Ici, nous avons exclus les 77 victimes mineures de notre étude dans un souci de cohérence.

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

crapuleux ont un meurtrier ayant des antécédents judiciaires contre seulement 4% pour les victimes.

Ce chapitre nous a permis d'être au plus proche des différents homicides s'échelonnant sur nos années d'échantillonnages. A travers l'étude des protagonistes de l'homicide au Québec entre 1945 et 1975, nous avons pu dégager certaines tendances aussi bien chez le meurtrier que chez la victime. Notre étude n'a pas dérogé à la règle d'un meurtrier masculin dans la force de l'âge sombrant dans la marginalité sociale au fil des décennies. Malgré une zone d'ombre importante relative aux données inconnues ; l'archétype du meurtrier s'inscrit dans une ascendance canadienne-française chez plus de 59% des meurtriers. Si le meurtrier de nos premières années d'échantillonnages semblait s'inscrire dans la vie active en ayant un emploi, les années 1970 et 1975 montraient un visage bien différent de ce protagoniste. En effet, pour cette dernière non moins de 45% des meurtriers étaient sans emploi ou sévissaient dans le monde interlope. L'étude des homicides multiples a permis de voir qu'ils ne sont pas si nombreux sur nos années d'échantillonnages. Surtout on observe qu'il n'impacte en aucun cas les chiffres en question que nous traitons. En effet, seules l'année 1960 et l'année 1975 montrent des événements particulièrement surprenants quantitativement. Deux tueries de masse où, respectivement, 12 et 13 personnes succombent. Il était important d'aborder cet aspect pour voir les spécificités de ces homicides multiples, mais surtout que ces derniers ne viennent pas biaiser la hausse des homicides que nous avons observés entre 1945 et 1975.

Si l'homicide au masculin semble rester une norme inamovible dans le temps, l'activité du meurtrier l'est bien moins. Cela ne peut se justifier en prenant uniquement en considération la pègre québécoise, particulièrement fleurissante dès le début des années 1970. On observe aussi des meurtriers sans emploi vivant dans la marginalité, bien loin du meurtrier sévissant dans les années 1945 jusqu'aux années 1960. En abordant au commencement de ce chapitre le genre des meurtriers, on pourrait imaginer que cette sous-féminisation, 8%, allait trouver écho dans le genre des victimes. Si l'homicide reste majoritairement le fait de protagonistes masculins, les femmes rassemblent plus de 31% des victimes dénombrées et devient, de fait, une

CHAPITRE 4 : Les protagonistes de l'homicide : essai d'anthropologie historique.

approche importante que nous traiterons dans la catégorisation des homicides notamment les homicides conjugaux.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Ces trois interrogations semblent être une méthode simple pour faire le diagnostic d'une situation de façon précise et exhaustive. Cet adage de questionnements a, pourtant, été un travail compliqué semé de difficultés. Après l'étude des différents protagonistes de l'homicide au Québec, il fallait déceler les moindres faits et détails des cas répertoriés aussi bien les lieux, les heures des crimes ou encore les moyens pour donner la mort. Ainsi, l'apport d'*Allô Police* a été primordiale afin de collecter l'ensemble de ces données. Néanmoins, d'autres hebdomadaires, déjà cités, nous ont permis de répondre à certaines rares carences de l'hebdomadaire principale de notre étude. Une multitude de questions légitimes font surface quand nous avons face à nous un hebdomadaire retraçant l'intégralité des homicides sur l'espace québécois. Ici, nous nous attarderons à ces trois questionnements pour l'instant. La méthode de l'échantillonnage tous les cinq ans peut montrer certaines carences comme nous l'avons vu dans notre partie précédente. Notamment des meurtriers en série ayant sévi sur une décennie, mais dont, seulement, un homicide se présente sur une de nos années d'échantillonnages. Ici, elle prend tout son sens. Cette méthode nous permettra de voir sur ces différents aspects si des tendances se dégagent où à l'inverse si on peut voir certaines évolutions. En somme, observer une mutation ou une continuité du phénomène homicide au fil des décennies.

Nous aborderons une étude géographique de l'homicide sur l'ensemble de l'espace québécois pour voir les évolutions spatiales de ce phénomène. Les lieux ne se cantonnant pas uniquement à la localisation précise de l'acte, nous verrons aussi où se déroulent les homicides s'ils sont à l'abri des regards ou bien, à l'inverse, sur la voie publique, sans aucune promiscuité. L'approche temporelle ne sera pas délaissée et nous verrons si le meurtrier agit en journée ou encore en pleine pénombre. Concernant le temps long, nous analyserons si certaines saisons sont plus propices à certaines

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

animosités. Les altérations d'états seront aussi au centre de ce chapitre. Nous verrons si l'alcool est un désinhibiteur de la violence chez le meurtrier. Plus rarement étudié, nous n'occulterons pas d'observer cette même approche concernant les victimes. Nous ne nous focaliserons pas essentiellement sur l'alcool comme symbole de l'altération d'état, mais aussi sur les drogues et autres barbituriques sévissant au fil des décennies.

Enfin, cette étude ne pourrait se passer d'une lecture d'un des prismes les plus connus en traitant l'homicide : l'arme du crime. Ici, nous nous efforcerons de voir avec quel objet est perpétré le crime, mais surtout si certaines spécificités se dégagent en fonction de la nature de l'homicide. Pour exemples, l'homicide champêtre se marie-t-il avec une carabine ou encore l'homicide conjugal avec une strangulation ou encore un objet domestique à portée de main ?

1- Montréal et les espaces urbains : symboles de la violence ?

Cartographie des homicides dans l'espace québécois.

Cartographier l'espace géographique des homicides, dans le cadre de notre étude, dispose de plusieurs avantages. Cette entreprise permet d'avoir une vue d'ensemble lisible de cette manifestation de violence interpersonnelle sur le sol québécois. De plus, elle permet de déceler les endroits criminogènes dans l'espace provinciale québécois et savoir si ces derniers perdurent dans le temps ou non. Afin d'élaborer les différentes cartographies, il fallait au préalable réussir à obtenir l'adresse des différents lieux des homicides présents sur nos années d'échantillonnages. *Allô Police* remplit très bien cette fonction en mentionnant l'adresse exacte où l'homicide est perpétré dans les articles où les journalistes relatent les crimes. Dans de rares cas, nous avons dû avoir recours aux autres différents journaux pour obtenir l'information manquante, comme pour les autres données manquantes où notre journal de prédilection a failli. Ainsi, pour la quasi-intégralité des homicides recensés, l'adresse exacte du crime a été décelée. Malgré nos recherches trois cas de notre étude, seulement, ne mentionnent pas l'adresse exacte où l'homicide s'est produit.

Ce projet d'une cartographie des homicides, sur le sol québécois, connaissait cependant deux obstacles. Le premier concernait les homicides où nous ne retrouvons

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

uniquement le cadavre de la victime sans identifier les détails entourant le crime. Ici, nous ne pensons pas au corps inerte d'une victime baignant encore dans son sang, indiquant une mort récente, mais plutôt à un corps dont la mort remonte à plusieurs jours. Encore une fois, on pense, ici, aux homicides perpétrés par la nébuleuse pègre québécoise et son mode opératoire spécifique.

En effet, nous ne pouvons savoir, dans certains cas, si l'homicide a été perpétré au lieu même de la découverte du cadavre ou si un membre du monde interlope décide de s'en débarrasser à l'abri des regards. Certains cas de notre étude ne peuvent que nous faire pencher vers la seconde hypothèse :

Les membres de l'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec n'avaient pas encore réussi, en fin de semaine dernière, à identifier le cadavre d'un homme trouvé dans une malle fermée à clef et qui avait été abandonné dans un fossé longeant une petite route déserte, dans la municipalité de Saint-Mathieu, en banlieue sud de la métropole. Cet inconnu qui ne portait aucune pièce d'identité avait été battu à mort à l'aide d'un objet contondant et coupant, vraisemblablement une hache, et a mort remontait à trois ou quatre jours lorsque son corps a été découvert à l'intérieur d'une malle, en début de soirée le mercredi 11 juin courant. La macabre découverte a été effectuée par deux cyclistes.¹

Les policiers tentaient toujours, au moment de mettre sous presse, d'identifier un homme âgé de 20 à 30 ans trouvé, assassiné et flottant, les chevilles attachées à l'aide d'une ceinture, dans un mini lac formé dans une ex-carrière à Noyan, près de la frontière américaine. Le jeune homme, qui n'avait, sur le dos qu'une mante de bain en ratine et un maillot, également pour le bain, a été trouvé par un citoyen de Clarenceville, Joseph O'Connor, le jeudi 10 juillet. On a cru, d'abord, à un accident. A un simple noyade. Mais, quand on a pu tirer le corps près de la rive, on s'est aperçu que la victime avait les deux chevilles attachées ensemble par une ceinture [...] L'enquête menée par le caporal Jacques Pothier et l'agent Normand Viens de l'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, de même que par l'agent Robert Ménard de la Section de l'identité judiciaire, a permis d'établir qu'on était une fois de plus, en présence d'un meurtre. Leur enquête devait d'ailleurs être confirmée par l'autopsie sur la victime qui a révélé, d'abord que la victime n'avait pas d'eau dans les poumons. Ce qui indiquait qu'elle était déjà morte quand elle a été jetée dans le mini lac. On devait, enfin apprendre, que l'homme avait séjourné à l'eau seulement pendant trois ou quatre jours quand il a été trouvé. Une semaine au plus, à cause du peu de putréfaction sur son corps.²

On a rapidement éliminé la possibilité de suicide parce qu'on n'a pas retrouvé l'arme sur les lieux. Restait l'accident. C'était peu probable puisque le coup avait été tiré de tellement près. Il restait donc la possibilité qu'on ait tué Bourget ailleurs puisqu'il ne semblait pas y avoir de traces de sang sur les lieux, et qu'on ait disposé le corps à cet endroit.³

¹ *Allô Police* « Mystérieux cadavre dans une malle », 22 juin 1975, p.11.

² *Allô Police* « Un inconnu est découvert dans une carrière remplie d'eau, les chevilles attachées. », 8 juillet 1975, p.15.

³ *Allô Police* « La fin d'un coiffeur... », 22 novembre 1970, p.8.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Ces cas restent, cependant, rares sur nos années d'échantillonnages. Les homicides de la pègre se déroulant généralement en pleine rue aux heures sombres de la journée. Un corps ne passant rarement inaperçu, les services de police sont sur les lieux quelques heures après le crime. Ici, nous avons fait le choix de garder le lieu de la découverte du corps à partir du moment où nous avons des informations nous permettant d'assurer que la mort remonte à un moment relativement proche. Même si cela semble évident, il faut aussi préciser que nous retenons le lieu de l'acte de la violence entraînant la mort et non le lieu du dernier souffle de la victime qui peut succomber de ses blessures à l'hôpital.

Néanmoins, un cas dans notre étude a été écarté compte tenu de la situation complexe afin d'élaborer une adresse de l'homicide sachant que le corps a été séparé en plusieurs morceaux dont deux ont été retrouvés à plus de dizaines de kilomètres d'écart :

Il s'agit d'une enquête policière, menée par le caporal Jean-Louis Savard, de la SQ, et qui vise à identifier des restes humains découverts, à deux endroits différents, au cours des dernières semaines, dans le fleuve Saint-Laurent. D'abord une partie de tronc humain trouvé dans un sac à ordures en polythène de couleur verte flottant près de L'Ile-Notre-Dame, site de l'Expo de Montréal... Puis, deux jambes, qui appartiennent au tronc en question, et qui ont aussi été retrouvées dans des sacs à ordures similaires, mais à... Tracy, près de Sorel, toujours sur la rive du Saint-Laurent ! Les macabres morceaux ont été analysés, étudiés. On a fait bouillir les os des jambes pour en déterminer l'âge approximatif. On s'est servi de toutes les techniques modernes pour savoir à quel type d'humain ils pouvaient appartenir. Et on a fouillé le fleuve pour essayer de trouver le torse de la personne, ses bras, ses mains, sa tête. Mais sans succès jusqu'ici. Tout ce travail, cependant, a permis de déterminer que le morceau de tronc et les jambes appartenaient à une personne de sexe féminin. De race noire. Qui était âgée d'environ 25 ans [...] Les ongles des pieds étaient recouverts de vernis coloré et, particularité qui aidera sûrement à l'identification, elle avait des traces d'une intervention chirurgicale aux organes. On est par ailleurs convaincu que la jeune femme a été dépecée, tranchée en morceaux par un expert en boucherie ou en chirurgie, probablement dépecée, à l'aide d'un couteau, puis sciée, au niveau des os avec une minutie qu'un amateur ne pourrait copier ! Pour ce qui est du reste, il ne tient qu'au domaine des hypothèses, pour l'instant, puisqu'aucune jeune femme, de cette description, n'a été officiellement portée disparue au cours des dernières semaines, temps très approximatif auquel les cas aux macabres contenants ont dû être lancés dans le fleuve...⁴

Ce cas précis nous montre que l'homicide est perpétré sur notre année d'échantillonnage 1975. Cependant, nous ne prendrons pas en considération

⁴ *Allô Police* « Le bassin et les jambes d'une femme dépecée au couteau et à la scie », 13 juillet 1975, p.3.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

l'approche géographique pour cet homicide compte tenu de l'impossibilité de définir un lieu cohérent.

L'intégralité des adresses des homicides que nous avons collectés a dû être examinée. Nous avons vérifié la cohérence entre l'adresse de l'homicide dans les articles de presse et les détails entourant le crime afin de rechercher si une erreur, d'un journaliste, ne s'y est pas trouvée. Quelques cas spécifiques nous ont apporté certaines difficultés concernant de changements de nom de certaines rues québécoises entre 1975 et nos jours.

Le 11 septembre 1975, Roland Morneau tue un jeune homme de 18 ans qui tente de lui soutirer la caisse de son épicerie située au 1632 rue Amherst⁵. Cas des plus classiques dans notre étude, cependant il était impossible de localiser la rue dans la ville de Montréal. Après des recherches, nous avons trouvé la raison de l'impossibilité de localiser la rue Amherst :

La ville de Montréal a profité de la Journée nationale des peuples autochtones vendredi dernier pour annoncer que la rue Amherst allait désormais porter le nom de rue Atateken, qui signifie « frères et sœurs » en langue mohawk. Il est reproché à Jeffrey Amherst, un ancien général de l'armée britannique, d'avoir utilisé des moyens biologiques pour exterminer des Autochtones dans les années 1760. Il leur aurait distribué des couvertures qu'il savait contaminées à la variole.⁶

Cela est aussi le cas le 5 avril 1965 vers 18 h 00 quand un brocanteur de Montréal se fait tuer, dans sa boutique, à coups de masse par un meurtrier introuvable. La boutique funeste se situant au 69, ouest de la rue Craig était introuvable après nos recherches⁷. En effet, en 1976, la rue Craig devient la rue Saint-Antoine dans le but de franciser cette rue de Montréal⁸.

Enfin, on retrouve aussi cette même problématique quand Paul-Emile Dallaire tue à coups de marteau sa femme, Carmen Dallaire, après une querelle au 4800 rue Boyce, à Montréal, une matinée de novembre 1960⁹. En effet, cette rue Boyce fut

⁵ *Allô Police* « L'épicier a eu raison d'abattre le jeune voleur de 18 ans », 5 octobre 1975, p.10.

⁶ *Le Droit* « Impératif français presse Gatineau d'agir. », 25 juin 2019, p.4.

⁷ *Allô Police* « La fin d'un brocanteur : assassiné à coups de masse. », 18 avril 1965, pp.9-10.

⁸ *Le Devoir* « Craig « le collet drette » disparaît des réverbères. » 26 août 1976, p.3.

⁹ *Allô Police* « Tuée à coups de marteau, rue Boyce », 11 décembre 1960, p.3.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

renommée, elle aussi, avenue Pierre-De Coubertin juste avant les Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976¹⁰.

Nous avons, ensuite, converti l'intégralité des adresses récoltées en coordonnées GPS à l'aide d'un module de l'application *Google Sheets*. Par la suite, nous avons opté pour le logiciel SIG¹¹ *ArcGIS Pro v.1.2.5* afin de renseigner les données GPS pour établir les différentes cartographies des homicides en fonction de nos années d'échantillonnages. Ce géocodage ayant permis d'affecter des coordonnées géographiques, longitude et latitude, à une adresse postale pour l'ensemble des cas recensés dans notre étude. Enfin, *Google Maps* a permis aussi d'établir certaines cartographies des homicides afin que cela plus lisible en le comparant à certaines sources.

Daniel Elie s'était déjà adonné à étudier l'évolution spatio-temporelle des homicides à l'échelle montréalaise dans un ouvrage¹². Il avait, entre autres, répertorié les homicides par cycle de cinq années entre 1944 à 1975 pour étudier les différentes zones criminogènes de l'espace urbain montréalais. Contrairement à Daniel Elie, dans notre étude chaque entrée concerne l'affaire d'homicide sans prendre en considération le nombre de victimes engendrées par l'acte meurtrier. Ainsi, les différentes statistiques que nous aborderons, maintenant, correspondent non pas aux victimes d'homicide, mais à l'affaire criminelle en question sauf si l'endroit géographique de l'homicide diffère dans le temps et dans l'espace. En somme, la prise en considération des incidents plutôt que des victimes.

En effet, les doubles homicides seront répertoriés de la même façon qu'un simple homicide ou qu'une tuerie de masse. Le but n'étant pas de saturer la cartographie, mais d'assurer une meilleure compréhensibilité pour le lecteur. De plus, le but en décelant des potentielles zones géographiques criminogènes n'est pas de connaître la létalité par le nombre de victimes, mais plutôt la répétition de l'homicide dans une zone spécifique aussi bien à l'échelle provinciale qu'à l'échelle de la ville de Montréal.

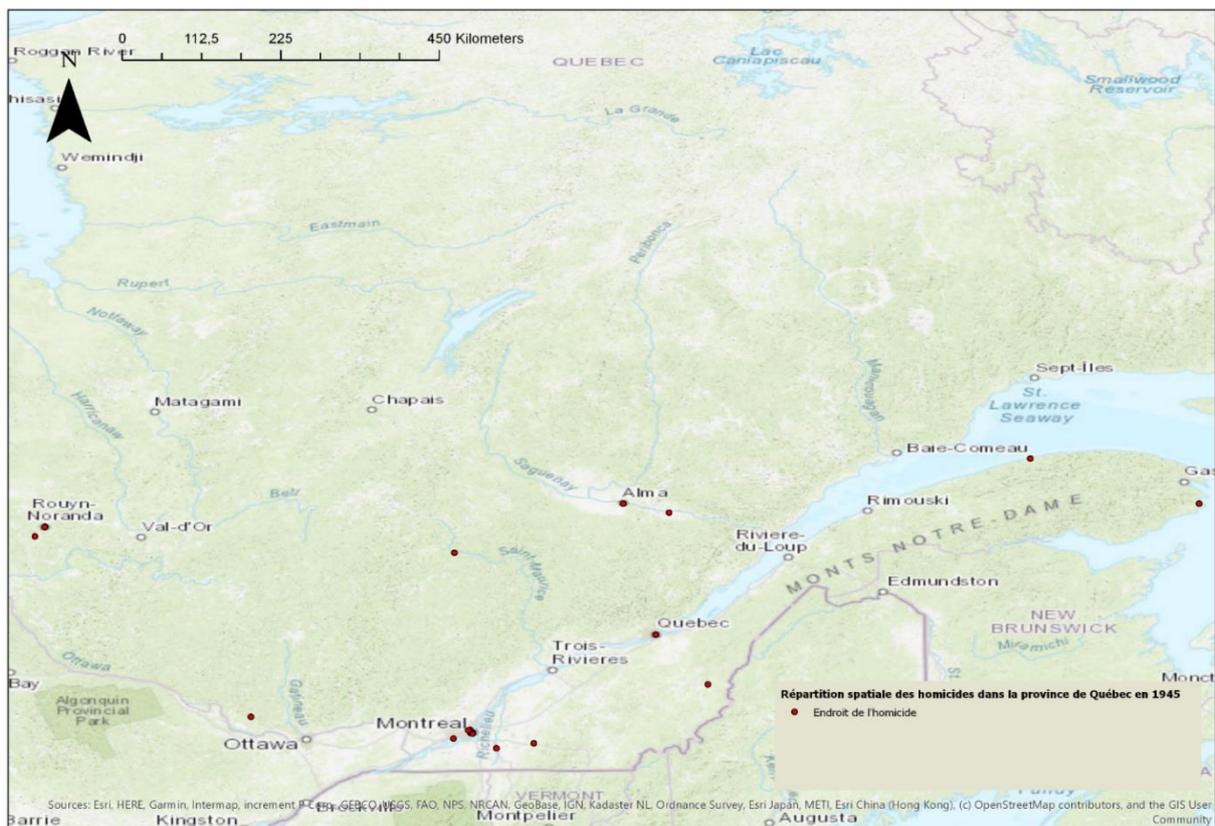
¹⁰ *Montréal-Matin* « Adieu, Rue Boyce » 17 juin 1975, p.6.

¹¹ Système d'information géographique.

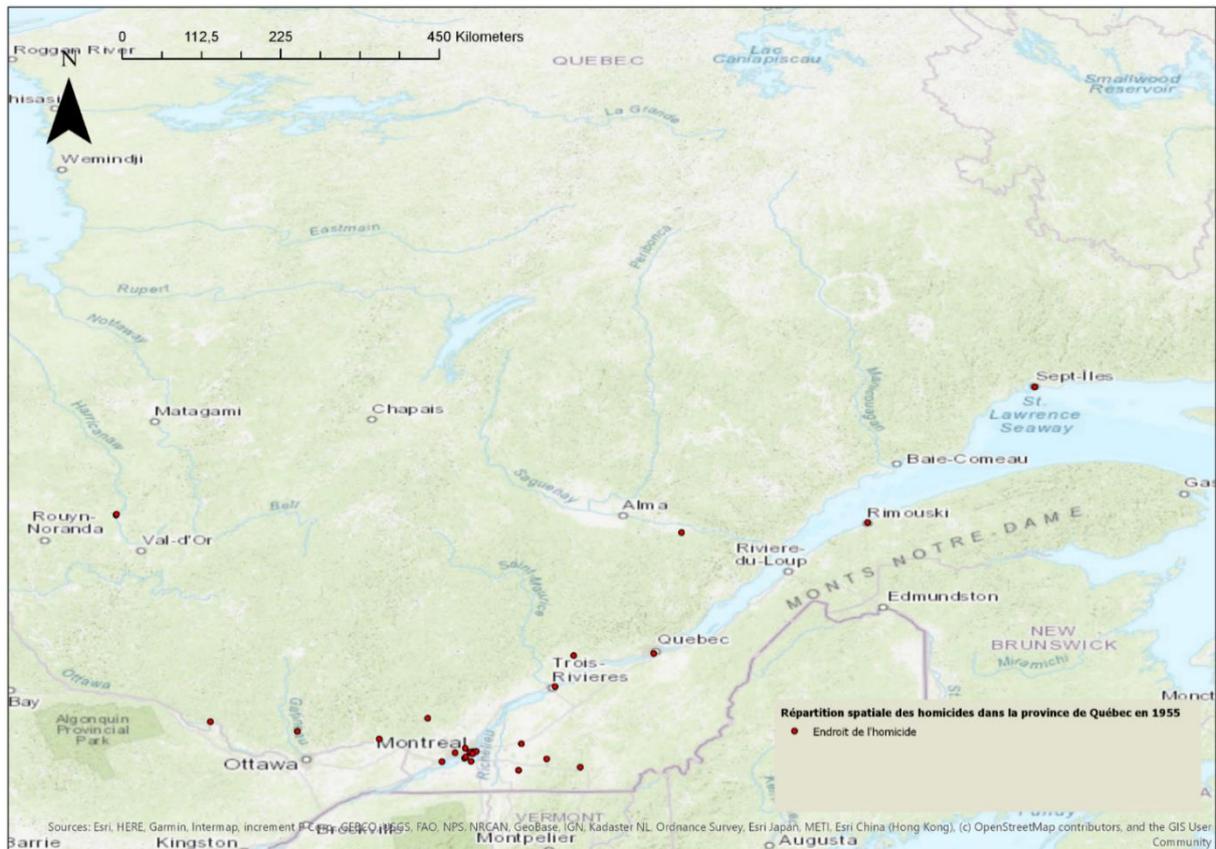
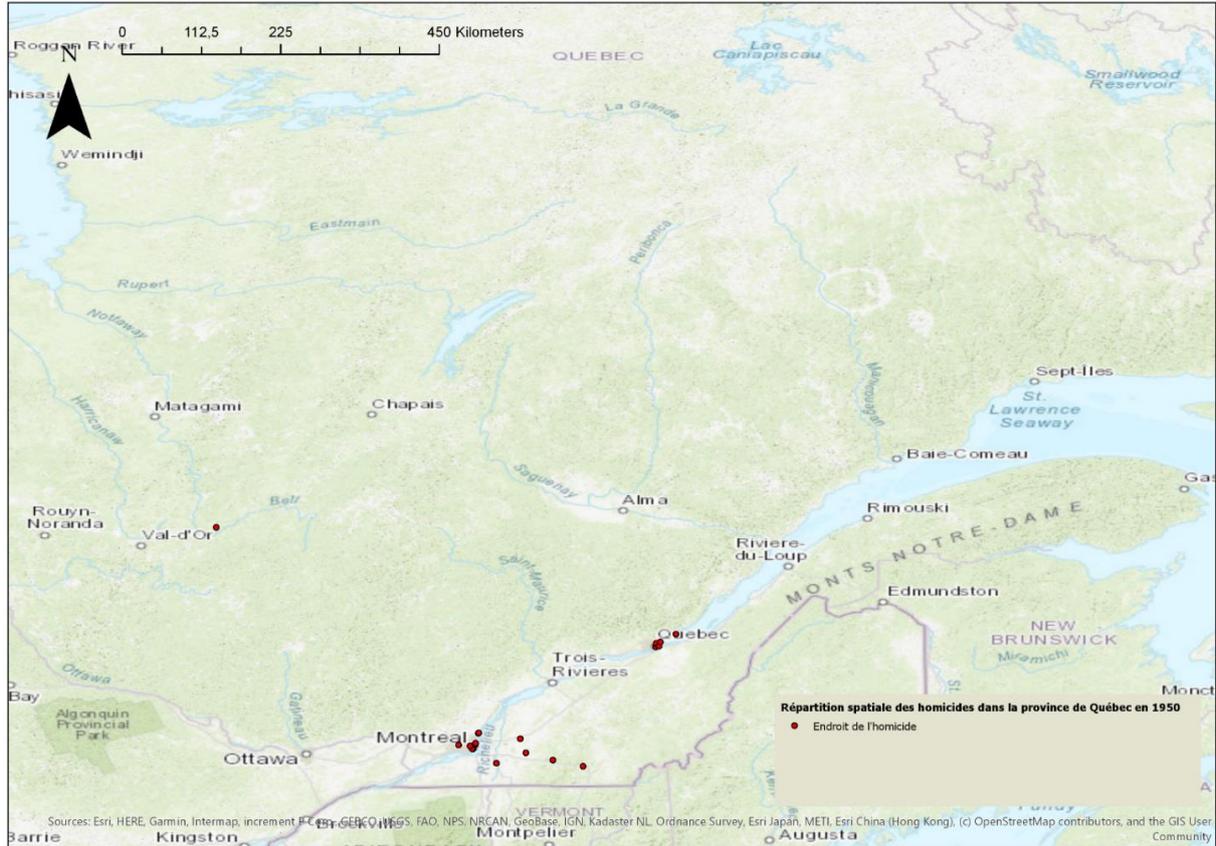
¹² Daniel Elie, *op cit.*, pp.34-44.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

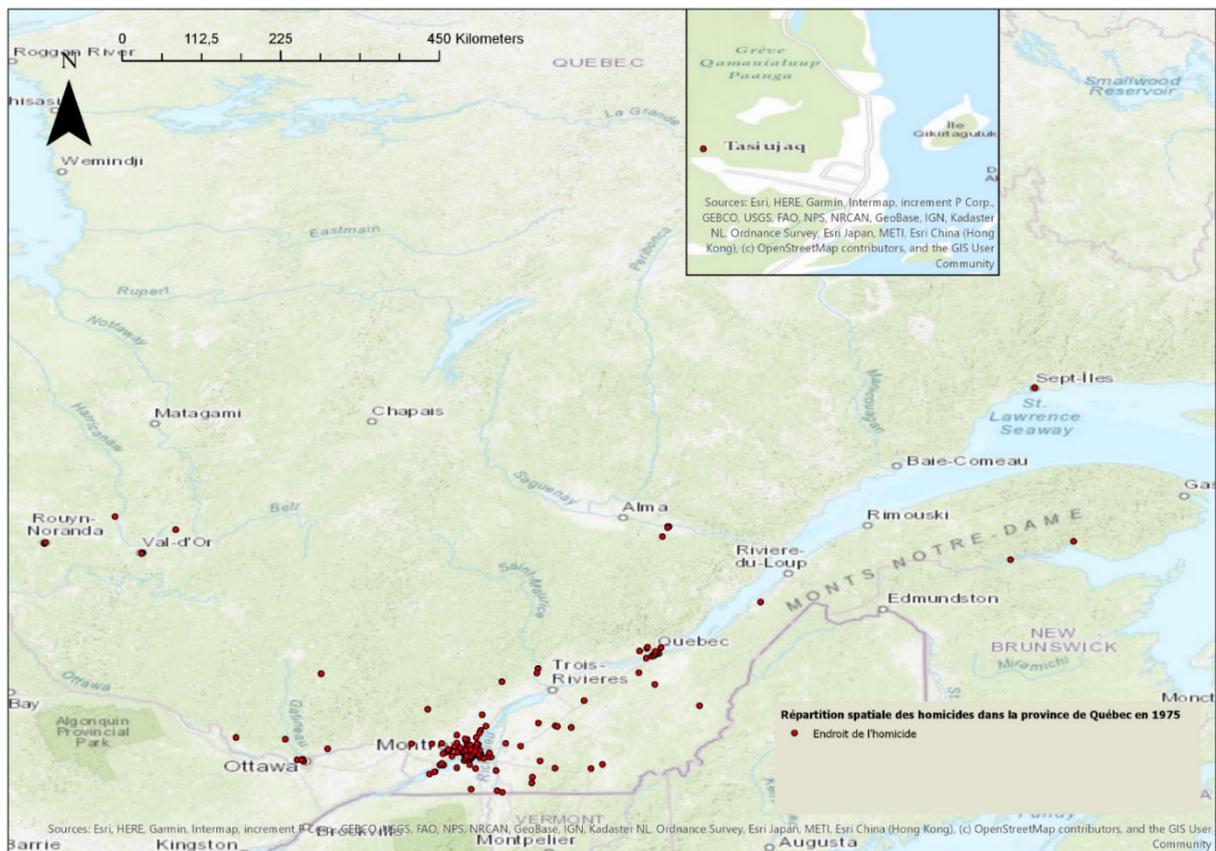
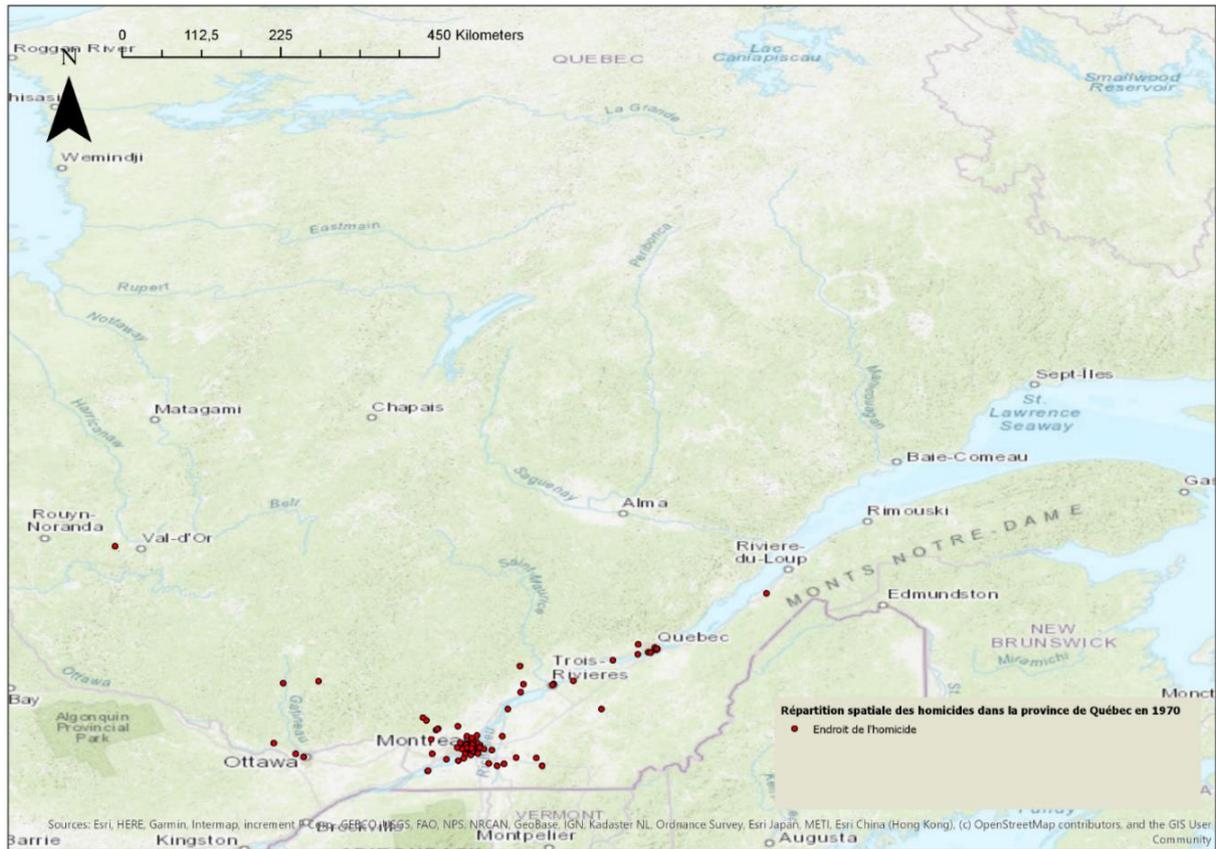
Ainsi, les différentes cartographies qui vont suivre montrent les endroits exacts des homicides, à l'échelle provinciale, que nous avons retenue dans le cadre de notre étude. Elles vont recenser les lieux où l'acte du meurtrier s'est produit dans la quasi-totalité des cas. Dans de rares cas, l'endroit correspondra au lieu où le corps de la victime a été retrouvé, comme nous l'avons précédemment expliqué. Nous avons exclu les rares cas spécifiques où on observe que le lieu reculé, de la découverte du cadavre, montre que le meurtrier souhaitait de façon équivoque se débarrasser du corps. Ceci permettant d'être à l'abri des regards indiscrets et de rendre sa découverte la plus tardive possible aussi bien aux services de police que des possibles citoyens.



CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.



CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.



CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Ces sept cartographies nous montrent, donc, les emplacements précis des homicides au Québec par intervalle de cinq années. Comme nous avons déjà quantifié l'homicide sur notre période d'étude dans notre première partie, on ne peut être surpris du nombre d'homicides qui s'accroît dans le temps depuis 1945 jusqu'en 1975. L'avantage de l'utilisation de la cartographie est que cela donne une vraie impression de réalisme au phénomène homicide. La première tendance visuelle semble paradoxale. On arrive à la fois à distinguer Montréal comme attracteur de la violence homicide tout en décelant une progression de l'homicide sur l'ensemble de la province.

Afin de mieux comprendre l'homicide et ses espaces, nous avons, ici, divisé en plusieurs espaces géographiques les homicides. Tout d'abord, nous avons distingué Montréal de ses banlieues et nous avons fait de même avec la ville de Québec. Ensuite, nous avons fait une distinction entre ces deux villes en amalgamant les autres villes de plus de 10 000 habitants. Enfin, un dernier espace concernera les homicides en zone rurale.

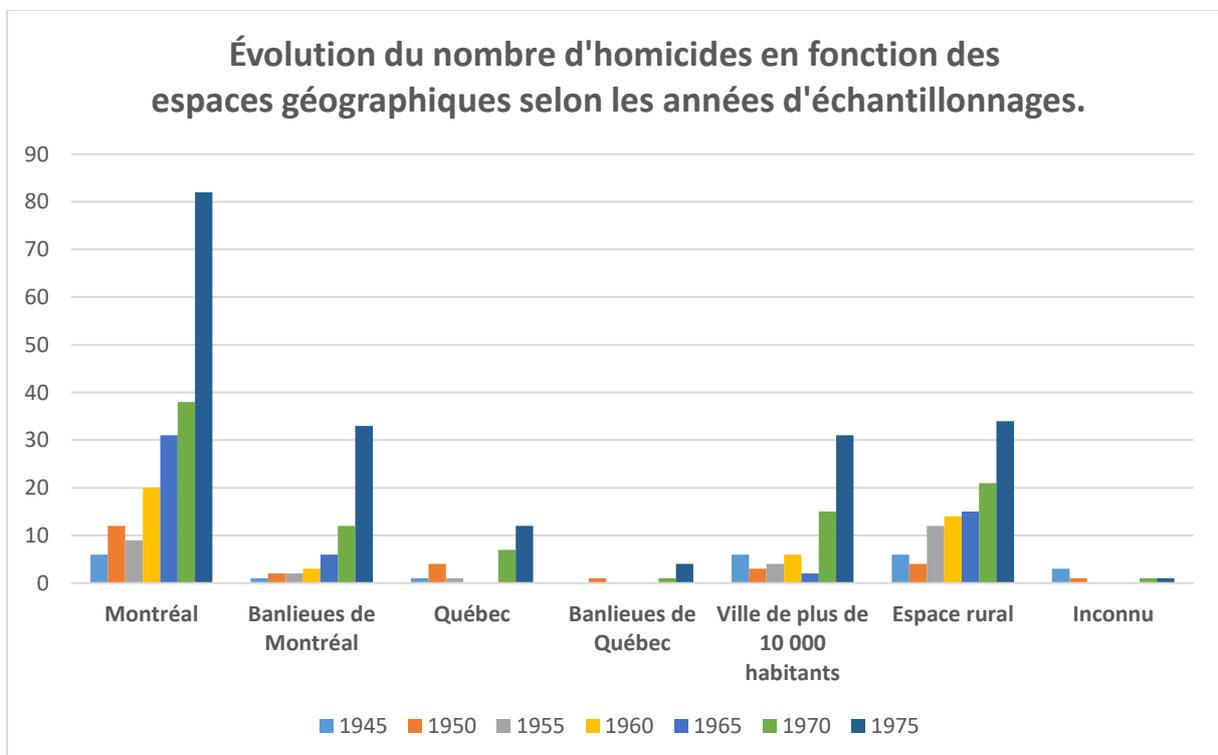


Figure 37 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des espaces géographiques selon les années d'échantillonnages.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

La concentration des homicides dans le monde urbain semble frapper quand nous analysons ces différentes cartographies. On voit évidemment une concentration faisant, de fait, de Montréal l'épicentre de la violence dans l'espace québécois dès 1960. Cependant, de tous les homicides recensés dans notre étude plus de 23% le sont dans les zones rurales.

Si l'année 1945 nous montre une dispersion assez significative des homicides avec 20% des homicides connus se déroulant à Montréal, autant dans l'espace rural et au sein des villes de plus de 10 000 habitants ; les autres années d'échantillonnages semblent bien plus homogènes. Dès 1950, Montréal et ses banlieues centralisent plus de 53% des homicides recensés au Québec.

Si l'année 1955, montre une recrudescence ponctuelle des homicides en milieu rural avec non moins de 42% pour des homicides ; Montréal et ses banlieues vont être les espaces géographiques majoritaires des homicides se perpétrant dès 1960. Le constat est édifiant. Pour exemple, l'année 1975, paroxysme de la violence homicide au Québec, comprend non moins de 58% des homicides au sein de Montréal et ses banlieues. Enfin, si on amalgame Montréal et Québec ainsi que leurs banlieues respectives, plus de 66% des homicides se produisent dans ces deux espaces durant cette année.

Seule la ville de Québec et ses banlieues semblent échapper, sur nos années d'échantillonnages, à une quelconque recrudescence de la violence homicide au fil des décennies. En effet, 7% des homicides recensés se déroulent dans l'antre de la ville de Québec et ses banlieues.

Dès 31 lieux d'homicides recensés à Québec et ses banlieues, il semble impossible d'en tirer des enseignements sur les arrondissement composant la ville. En effet, pour exemple le quartier Saint-Roch, lieu majoritaire de la violence homicide à Québec de 1880 à 1930¹³ ne retient notre attention que dans deux incidents seulement.

Enfin, dernière composante urbaine de notre étude, les villes de plus de 10 000 habitants semblent s'inscrire dans une montée de la violence homicide à partir de 1970 comme l'ensemble des espaces géographiques composant la province québécoise. On

¹³ David Vachon, *op cit.*, pp.56-58.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

peut noter que pour cette catégorie, la ville de Gatineau, représente 17,4% des lieux d'homicides compilés en 1970 et 1975.

Ces différentes affaires sont très hétérogènes dans leur nature et aucune tendance ne semble s'en détacher. Pour le reste, aucune spécificité ne se dégage clairement, si ce n'est le monde interlope qui sévit aussi en dehors de la métropole montréalaise comme nous le verrons dans un autre chapitre.

L'espace rurale connaît aussi une progression constante des homicides de 1945 à 1975. Les homicides ne cessent de croître. Il y a plus d'homicides dans l'espace rurale que dans le modèle urbain des villes de plus de 10 000 habitants du début à la fin de notre bornage chronologique. En somme, si on peut affirmer que la violence homicide est majoritairement urbaine, c'est avant tout à la métropole montréalaise qu'elle le doit. La violence homicide progresse dans la totalité des catégories sans discontinuité.

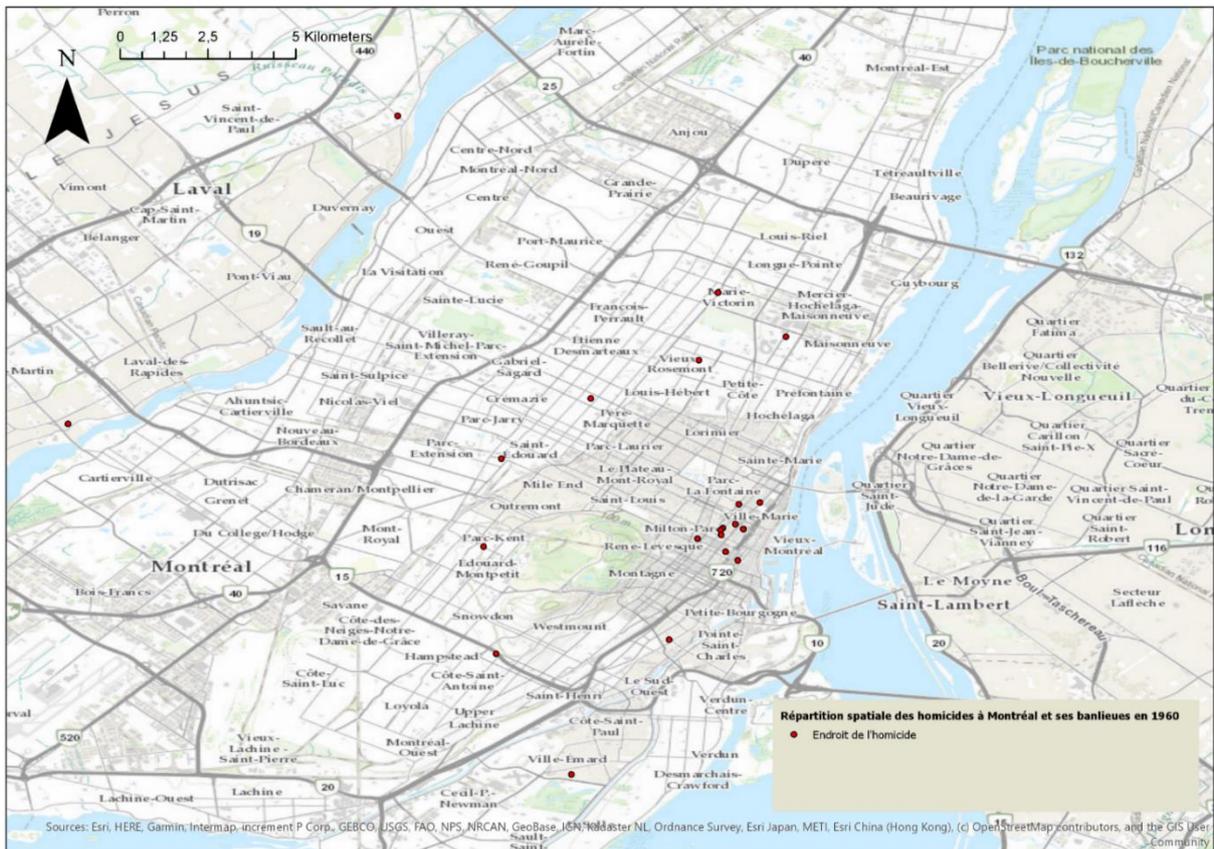
Le fait de simplement distinguer la prédominance de Montréal en analysant le phénomène homicide ne peut suffire. La proximité et les interactions sociales plus importantes en ville du fait d'une démographie dense ne peuvent, non plus, satisfaire cette explication. Ainsi, il semble essentiel de se focaliser sur la ville de Montréal. Nous verrons si cette dernière semble gangrénée d'une violence homicide dans son ensemble ou si certains arrondissements, voire quartiers, criminogènes accentuent cette représentation.

Ce prisme de l'étude de l'homicide à l'échelle de la ville de Montréal permettra de prendre en considération l'environnement de l'homicide et de visualiser des occurrences géographiques de la violence. Ainsi nous ne pourrions que nous pencher sur les possibles foyers de l'homicide montréalais. A l'instar du *crime mapping* utilisé par les criminologues, nous verrons si ces foyers peuvent montrer une répétition à l'aide de notre intervalle méthodologique temporel de cinq ans.

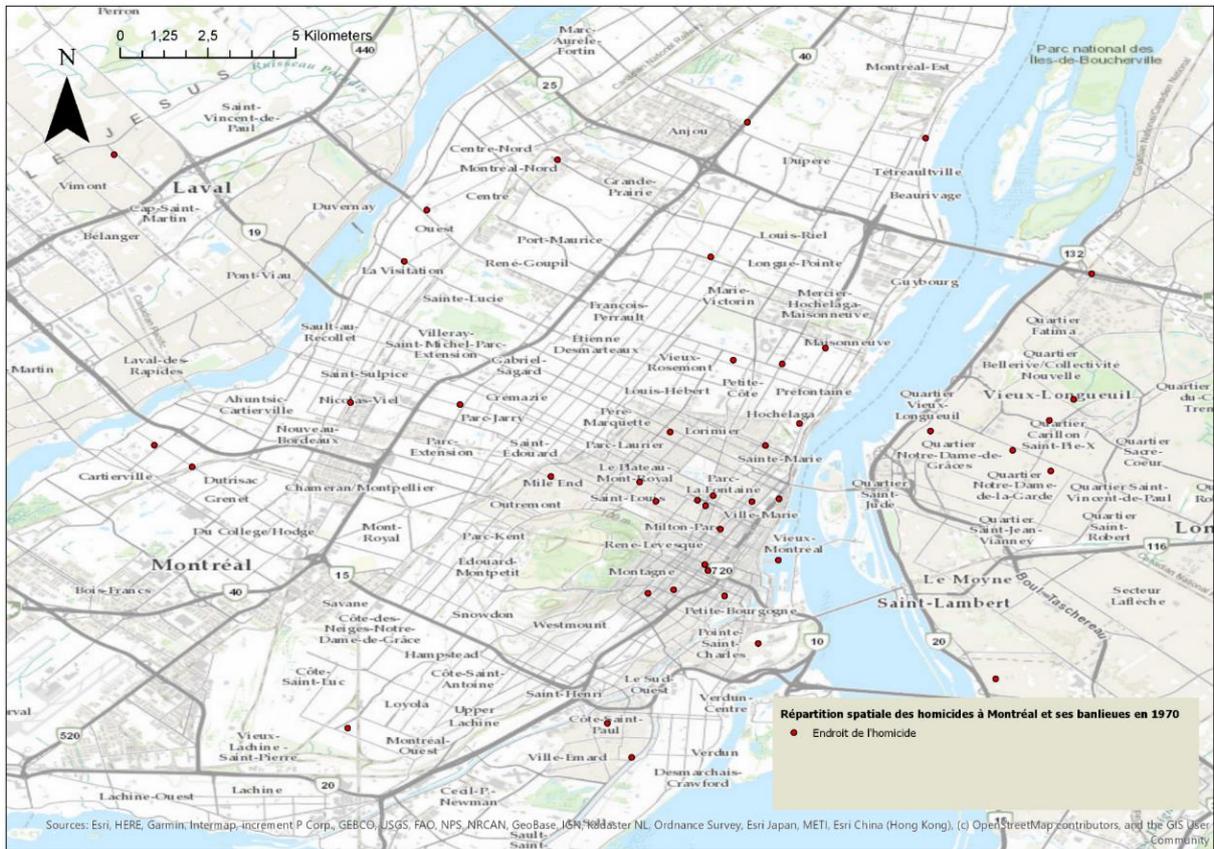
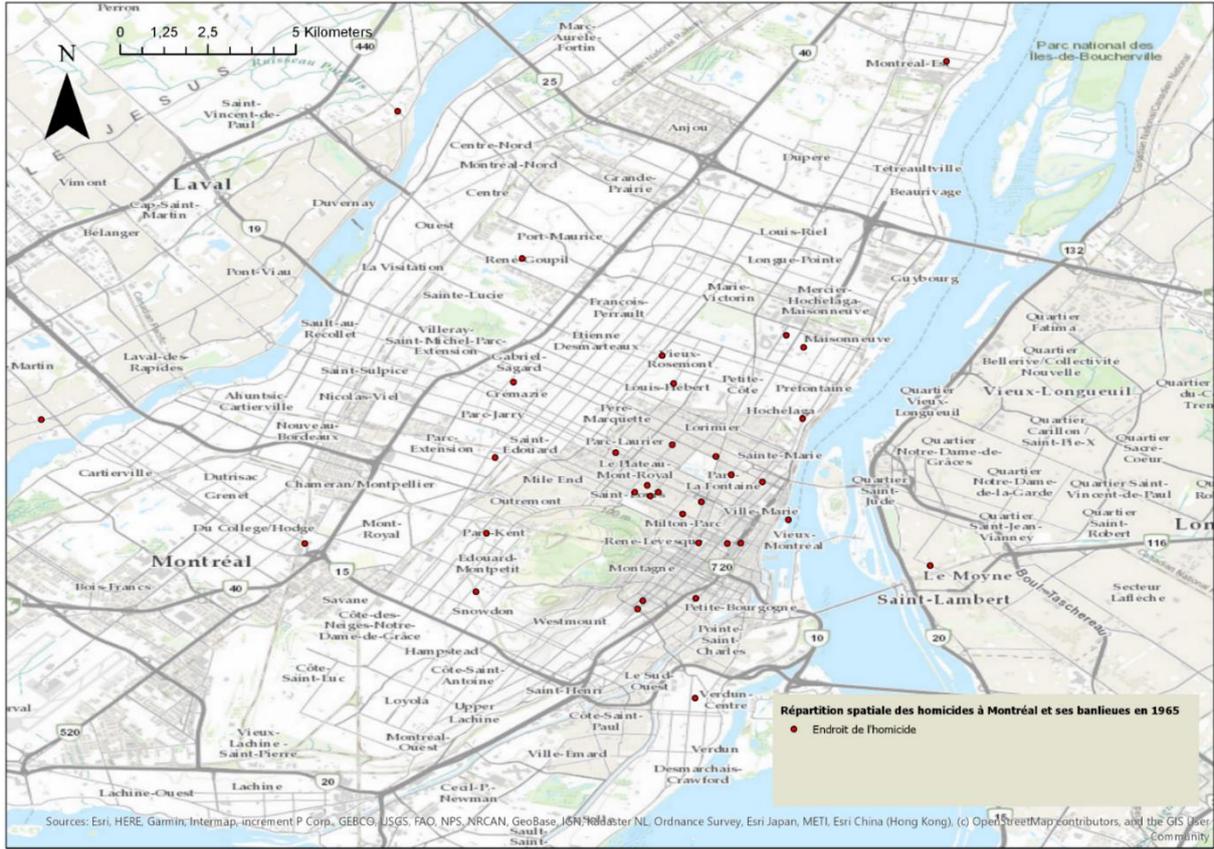
CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.



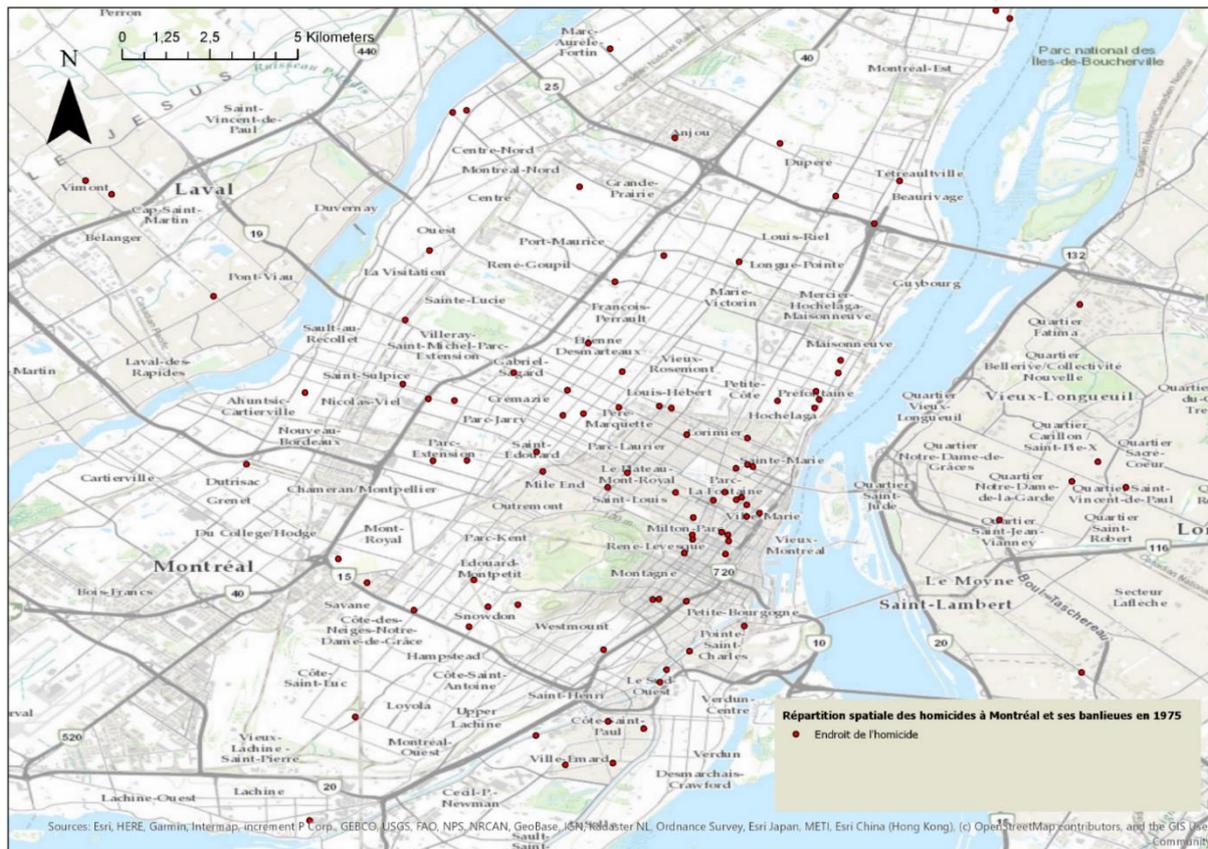
CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.



CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.



CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.



Luc Loslier avait subdivisé la ville de Montréal dans son étude de 1976¹⁴ en faisant dégager différentes zones pour étudier la mortalité générale dans la région métropolitaine de Montréal. Daniel Elie avait repris cette classification afin de voir si le nombre des homicides qu'il avait répertorié à Montréal de 1944 à 1975 pouvait avoir un lien avec le niveau socio-économique des différentes aires sociales¹⁵. Bien que notre étude ait réussi à collecter le plus souvent les activités des meurtriers et des victimes, il est difficile de pouvoir connaître précisément les revenus, la scolarité ou encore la profession exacte d'un pan d'une population¹⁶. Il serait donc pertinent de se pencher sur ces différentes aires sociales afin de vérifier si l'adage élémentaire nous ferait penser qu'une zone défavorisée serait criminogène ou encore si certaines zones semblent se défaire de quelconque violence homicide :

¹⁴ Luc Goslier, *La mortalité dans les aires sociales de la région métropolitaine de Montréal*, ministère des Affaires sociales, Direction générale de la Planification. Service des études épidémiologiques, 1976, 77p.

¹⁵ Daniel Elie, *op cit.*, pp.34-44.

¹⁶ Russell Wilkins (1980). *L'inégalité sociale face à la mortalité à Montréal, 1975-1977*. Cahiers québécois de démographie, 9(2), 157–184. <https://doi.org/10.7202/600823ar>, p.160.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

La ville comme telle se différencie du reste de la métropole en terme principalement de composition ethnique et de niveau économique. En effet, le revenu familial y est moins élevé et on y retrouve une plus forte concentration de francophones. Elle est cependant hétérogène au niveau des aires sociales. La classification retenue la subdivise en cinq zones, soit : la zone grise, la zone à revenus modestes, la zone des immigrants, la zone de la classe moyenne, la zone de la classe aisée. La zone grise... « Correspond en fait à des quartiers de Montréal assez connus : Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, Centre-ville, Centre-Sud, Hochelaga, Maisonneuve, Saint-Louis et Mile-End... Zone des pauvres, le revenu pouvait baisser à moins de 4,000 dollars... » (Loslier,1976). Durant la période étudiée, on dénombre dans cette zone 45.15% des constats d'homicides. En fusionnant la zone de classe moyenne à celle de la classe aisée, on y observe durant la même période un taux de 9.2% ; 23.2% se sont produits dans la zone à revenus modestes et 22.35% dans la zone des immigrants. On observe également que ces proportions demeurent constantes au long des années. Par contre, le nombre d'homicides a augmenté dans toutes les zones mentionnées. En résumé, l'évolution du phénomène ne présente pas de spécificité clairement discernable. On envisage un accroissement massif.¹⁷

Daniel Elie montre qu'il est bien difficile d'en tirer des conclusions pertinentes des aires sociales compte tenu de l'hétérogénéité du territoire et donc de la composition de la population :

Comment se distribue l'homicide selon les zones définies en termes de statut socio-économique dans la ville de Montréal ? La réponse est difficile à formuler [...] L'objectif étant de contraster les cas extrêmes, donc évidents, il est possible d'éviter des subtilités ingrates, mais la réponse apportée demeure rudimentaire.¹⁸

En effet, il semble assez démagogique de se contenter de mettre en avant comme conclusion que les aires urbaines démunies semblent représenter la masse croissante des homicides dans notre étude. Cela est évident. Cependant, à la lecture de nos cartographies, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la propagation massive des homicides au fil de notre échantillonnage.

Représentant 55,7% des lieux d'homicides répertoriés dans notre étude, il était prépondérant d'analyser en détail les spécificités des homicides dans l'enceinte de Montréal et de ses banlieues. Si les années 1945 et 1950 sont difficilement analysables compte tenu du faible nombre d'homicides à l'échelle provinciale, nos autres années d'échantillonnages nous délivrent plusieurs enseignements.

L'année 1960 nous montre que les homicides dans Montréal et ses banlieues se centralisent majoritairement dans le centre-ville montréalais. Seulement trois lieux sont à l'extérieur de la ville de Montréal. L'essentiel se concentre autour de

¹⁷ Daniel Elie, *op cit.*, p.37.

¹⁸ *Ibid.*, pp.36-37.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

l'arrondissement Ville-Marie. Plus précisément c'est le quartier Centre-Ville qui, dès 1960, montre une centralisation de la violence homicide. Roger Charland en avait fait la même conclusion, dans son mémoire, concernant les meurtres sur l'île de Montréal entre 1944 et 1960 :

Une des premières conclusions qui se dégage de cette analyse spatiale et temporelle des meurtres sur l'île de Montréal est le fait que, concentrés majoritairement dans le district Centre-Ville de la ville de Montréal et autour de ce district entre les années 1944 et 1966, les homicides ont suivi le courant d'urbanisation du territoire dans les années ultérieures à cette période. Aussi, à mesure que la population grandissait en nombre et occupait une plus large part du territoire, les meurtres croissaient également en nombre et étaient commis un peu partout sur le territoire. L'avènement de la Communauté urbaine de Montréal n'amène, en ce sens, qu'une dispersion encore plus grande du phénomène malgré le peu d'homicides commis dans les municipalités environnantes de Montréal.¹⁹

L'année 1965 nous montre bien que l'analyse de Daniel Elie est pertinente sachant qu'elle se mêle à la limite de notre méthode d'échantillonnage. En effet, cette année montre des lieux des homicides émaillant l'ensemble de Montréal sans spécificité criante. La méthode de l'échantillonnage obligeant de garder nos distances avec certaines conclusions hâtives, car une année, peut, ne pas être représentative d'un ensemble.

Les années 1970 et 1975 montrent, tout de même, une certaine concentration des homicides entrevue en 1960 en un même secteur. Bien que cela semble évidemment éloigné dans le temps. Il est intéressant de se pencher sur les cartographies, des infractions entraînant la mort, rendues disponibles par le site de la ville de Montréal. En effet, ce site recense ces infractions de janvier 2015 à juin 2022. Ici, l'idée n'est absolument pas d'établir un rapprochement quantifiable avec les 166 incidents recensés, mais de comparer les espaces de l'homicide dans deux temporalités distinctes.

Ainsi, ci-après, la figure 38 et la figure 39 permettront de mettre en comparaison une cartographie des lieux des homicides de notre étude en amalgamant les années d'échantillonnages ainsi que celle de la ville de Montréal.

¹⁹ Roger Charland, *Le meurtre à Montréal entre 1944 à 1975 : une étude descriptive*, Mémoire de recherche en criminologie, 1976, p.234.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

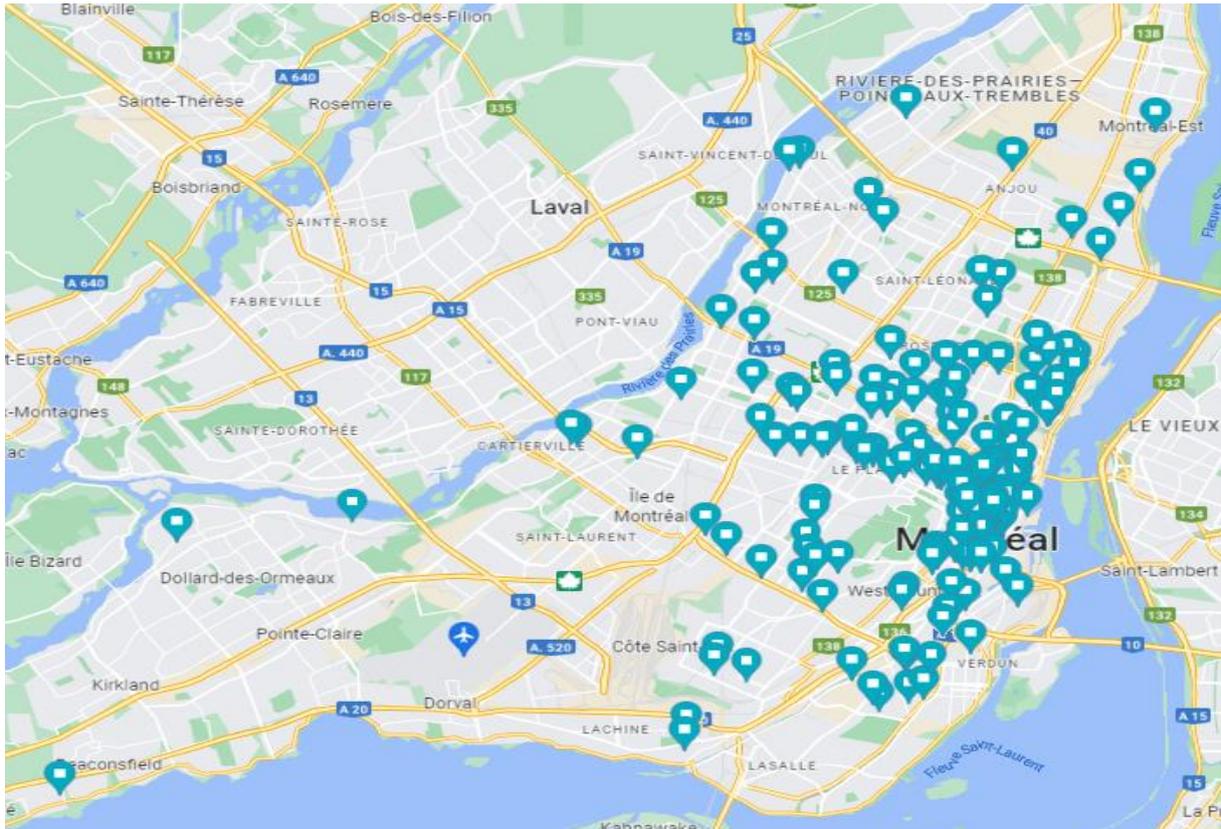


Figure 38 : Répartition des lieux de l'homicide à Montréal sur les années d'échantillonnages de 1945 à 1975.

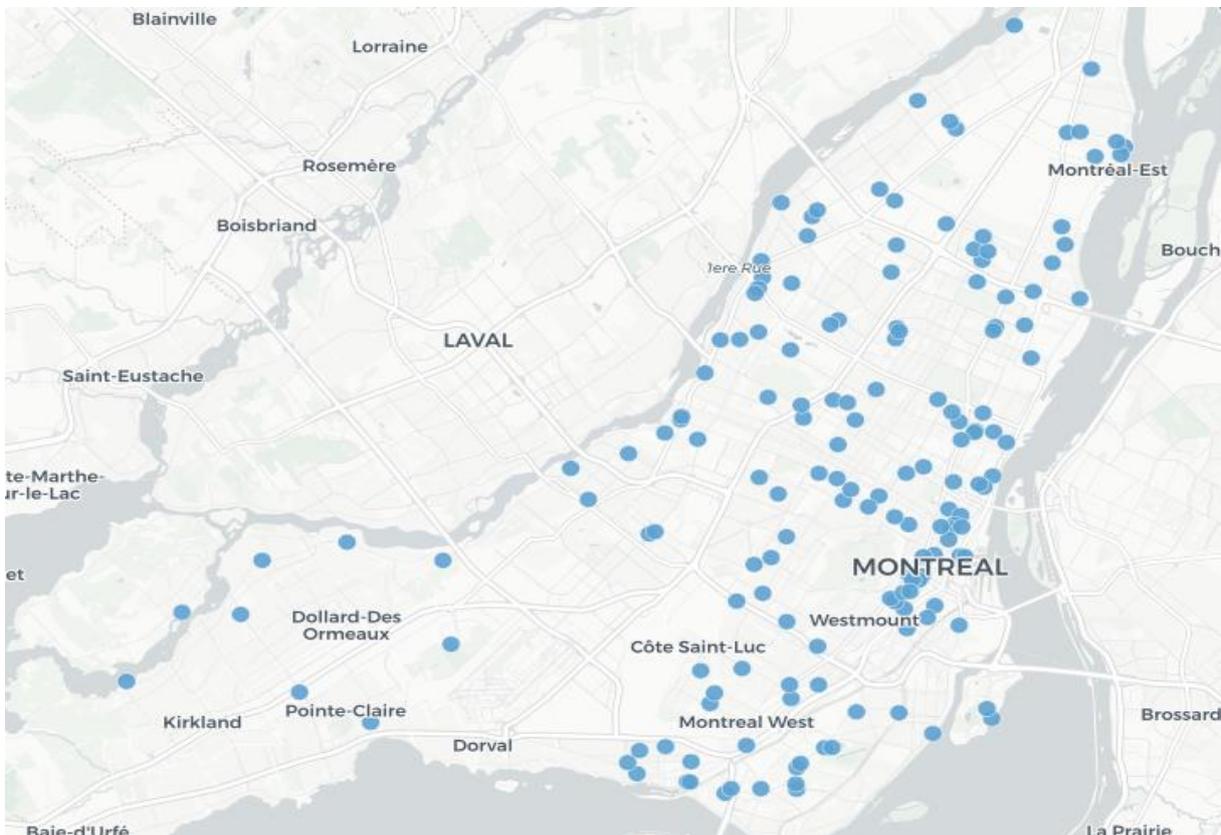


Figure 39 : Répartition des lieux des infractions entraînant la mort de janvier 2015 à juin 2022 à Montréal.²⁰

²⁰ Site de la ville de Montréal, <https://ville.montreal.qc.ca/vuesurlasecuritepublique/> (consulté le 13/01/2022)

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Moins lisible dans son approche, cette comparaison permet de nous faire comprendre qu'il n'existe pas une spécificité dans les zones de l'homicide, mais plutôt dans sa fréquence. Les lieux de l'homicide se centralisent, majoritairement, sur les mêmes zones géographiques de l'arrondissement Ville-Marie encore de 2015 à 2022. S'il existe des aires criminogènes, des zones à haut niveau socio-économique semblent exemptes d'une forme de criminalité à l'instar de Westmount ou encore Outremont.

Montréal est sans contestation possible au centre de la violence homicide de 1945 à 1975. Montréal est la plus grande ville du Québec et la métropole économique du pays, avec une population plus importante et une densité de population plus élevée. Il est donc logique qu'il y ait un plus grand nombre d'homicides dans cette région en raison de la simple présence de plus de personnes. Cependant, nous ne pouvons nous en tenir qu'à une simple approche démographique. La cartographie à l'échelle de Montréal permet de voir certaines sphéricités criminogènes. L'arrondissement Ville-Marie considéré comme le cœur historique de la ville de Montréal, où les premiers colons français ont arrivèrent en 1642, est également le lieu où la criminalité organisée était particulièrement active, notamment dans le *Red Light District*. La violence urbaine qu'elle puise sa justification dans la pauvreté de certains quartiers ou encore dans la démographie importante de ces derniers ne peut représenter dans son ensemble l'état de ce phénomène. D'ailleurs, la ville de Québec comporte moins de lieux de violence homicide que la ruralité québécoise. L'homicide progresse dans tous les espaces géographiques. La forte progression des lieux d'homicides à Montréal et ses banlieues de l'année 1970 à l'année 1975 ne doit pas occulter la progression des homicides dans le monde rural et dans l'ensemble du territoire québécois.

2- Les lieux de l'homicide : la violence entre les murs et en dehors.

Il convient maintenant que nous avons défini les espaces géographiques des lieux où se produisent les homicides de s'intéresser à la question des lieux dédiés pour donner la mort. L'espace privé comme l'espace public est une considération importante. L'homicide se produit-il à au sein même du foyer ou dans l'espace public

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

tel une rue ? Philippe Chassaingne avait été déjà abordé cette thématique en traitant les lieux de la violence dans la Grande Bretagne victorienne²¹. Philippe Chassaingne explique qu'il existe une fluctuation entre sphère privée et sphère publique compte tenu du surpeuplement régnant dans le monde urbain des quartiers populaires victoriens²².

Pour ce faire, nous avons distingué notre analyse des lieux de l'homicide en trois catégories. Habituellement, on distingue naturellement la résidence privée de l'espace public. Ainsi, nous avons fait le choix de faire une scission dans la sphère publique afin de ne pas amalgamer la voie publique, la rue en somme et les lieux publics clos comme peuvent l'être les tavernes ou autres cabarets.

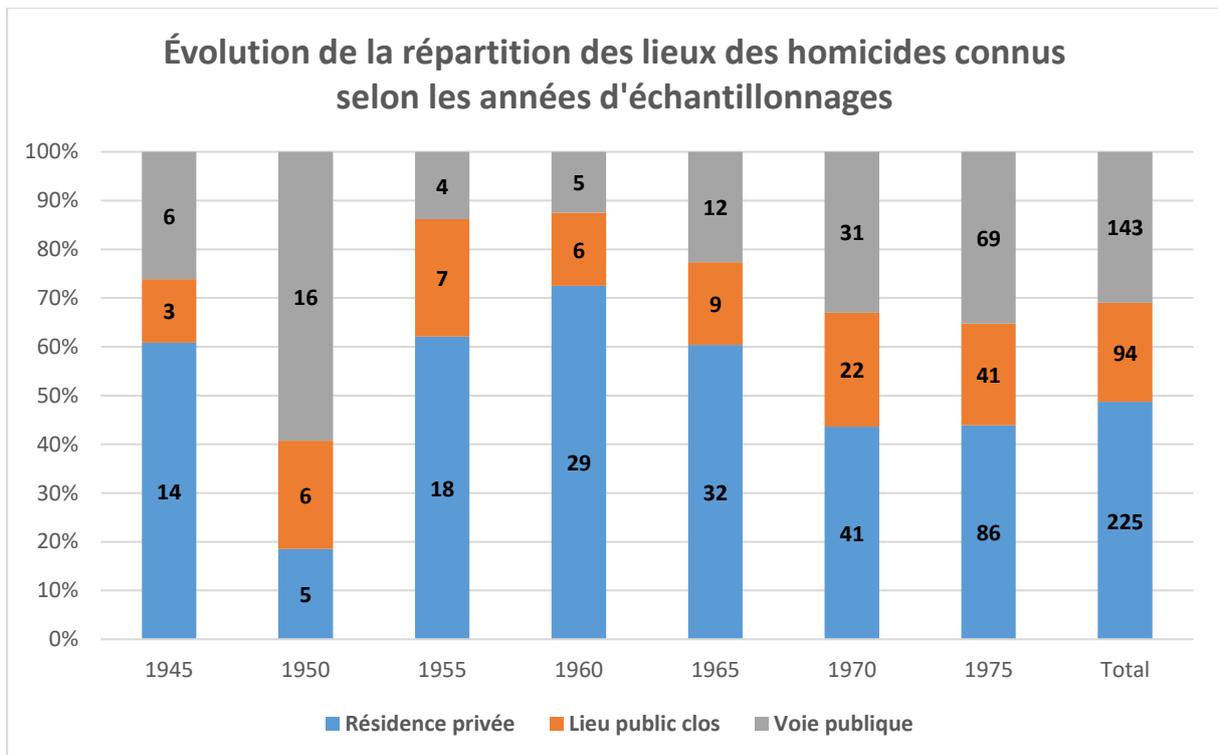


Figure 40 : Évolution de la répartition des lieux des homicides connus selon les années d'échantillonnages.

Dans un souci de cohérence, nous avons exclu de cette approche statistique les homicides perpétrés par des prisonniers²³. De plus, comme pour l'étude cartographique, nous avons exclu les cas nébuleux pouvant fausser notre analyser

²¹ Philippe Chassaingne, *op cit.*, pp.139-164.

²² *Ibid.*, pp.153-154.

²³ Cinq homicides au total sur l'ensemble de nos années d'échantillonnages.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

quand ne pouvons savoir clairement le lieu de l'homicide. Encore une fois, ici, nous nous référerons aux incidents et non aux victimes multiples de la part d'un meurtrier. La figure 40 nous montre bien une évolution de l'homicide de la sphère privée vers la sphère publique. Sur l'ensemble des lieux d'homicides collectés, 51,3% le sont dans un lieu public clos ou sur la voie publique. Les lieux publics²⁴ sont minoritaires jusqu'en 1965 si ce n'est en 1950. D'ailleurs, il faut remettre en considération les homicides ayant lieu sur la voie publique sur cette année. L'homicide par négligence criminelle n'existe qu'après la refonte du *Code criminel* en 1953-1954²⁵. De ces 16 homicides sur la voie publique, 8 le sont dans le cadre d'une action involontaire où le meurtrier percute sa victime au volant de son automobile. En somme, si ces cas se produisaient sur une année d'échantillonnage depuis 1955, aucun d'entre eux n'aurait été comptabilisés. Ces trois catégories de lieux des homicides progressent quasi continuellement depuis 1945. On peut voir que les homicides dans les lieux clos augmentent significativement sur l'année 1970 et 1975. Ce même constat peut se faire sur les homicides ayant lieu sur la voie publique.

Si notre étude avait pour bornage chronologique 1965, les homicides dans une résidence privée avoisineraient les 57%. Les années 1970 et 1975 jouent donc un rôle essentiel dans l'augmentation des homicides comme nous l'avons déjà mentionné, mais surtout pour les lieux publics. En comparant l'évolution entre l'année 1965 et 1970, les homicides dans une résidence privée augmentent de 22% tandis que ceux dans les lieux publics augmentent de 60,4%.

Que dire de l'année 1975 où les homicides augmentent de plus de 50% aussi bien dans les lieux publics que dans la sphère intime. L'explosion des homicides sur la voie publique n'est en rien surprenante. Déjà, la pègre sévissant fortement dans les années 1965-1975 fait que l'année 1970 et 1975 devienne les témoins du mode opératoire du monde interlope. En effet, 57% des homicides sur la voie publique en 1970 et 1975 le sont dans le cadre d'activités illégales. On peut noter que cela est certainement le minimum et que la réalité ne peut qu'en être bien supérieure du fait de la nébulosité du monde interlope et que nous ne connaissons pas toujours les

²⁴ La mention *lieux publics* englobe les *lieux publics clos* ainsi que la *voie publique*.

²⁵ Voir 1-3 *Les homicides stricto sensu avant 1955*.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

motivations du meurtrier. Cependant, la cible en question nous permet souvent d'y répondre, vraisemblablement, en fonction de ses antécédents judiciaires.

Comme nous le verrons par la suite le mode opératoire de la pègre fait que la rue est un endroit propice pour tuer sa cible en pouvant fuir le plus vite possible au volant d'une voiture. D'ailleurs de ces homicides sur la voie publique, 90% surviennent dans la rue. Pour le reste, la victime se fait tuer alors qu'elle est au volant de sa voiture. Pour ces derniers, ils sont toujours l'œuvre d'un membre du monde interlope québécois.

Cependant, la pègre ne peut justifier à elle seule, cette tendance au crime dans les lieux publics. En effet, les lieux publics clos connaissent aussi une forte expansion entre 1965 et 1975. En 1975, la pègre ne représente « que » 39% des homicides se produisant dans ces lieux publics clos. C'est ainsi que la distinction entre les lieux publics clos et la voie publique prend tout son sens.

Il est maintenant prépondérant de voir de plus près ces lieux publics clos et leurs spécificités. Les tavernes et les cabarets sont de loin les favoris pour donner la mort. Des lieux publics clos recensés, ils représentent 57,4% des affaires. Loin derrière, les hôtels ne représentent que 15% des affaires. S'en suit une multitude de divers lieux publics clos que nous analyserons aussi. On peut noter que la classification du terme hôtel est assez nébuleuse. De nombreux hôtels présentaient des services de débit de boissons en rez-de-chaussée que des clients fréquentaient sans prendre obligatoirement une chambre. Ici, nous avons fait le choix d'assimiler les affaires se produisant dans ce lieu spécifique en préférant garder la définition de l'hôtel pour les incidents se produisant en chambre. Pour exemple, ce cas est répertorié pour nous dans la sous-catégorie *tavernes/cabarets* pour lieux publics clos :

C'était un samedi soir comme bien d'autres à Pointe-aux-Chêne, petit hameau situé sur la route No 8 Lachute-Hull, dans la magnifique vallée de l'Outaouais. Les compères de la région s'étaient réunis au bar de l'hôtel « pour y boire leurs joues » de fin de semaine. McLeod, célibataire et camionneur de son métier, reconnu dans Calumet comme un type tranquille, buvait comme les autres en se libérant parfois à des taquineries habituelles entre gens légèrement gris. McLeod était un gaillard solide, bien planté, tout autant que James Young. Tous deux âgés de 35 ans, également forts, ils échangèrent quelques propos en apparence amicaux. Puis les verres se succédant, leurs voisins notèrent une détérioration dans leur conversation. Elle devient plus animée, plus âpre. Mais personne n'y prêta attention jusqu'au moment où Young haussa la voix et commença à proférer des menaces avinées à l'endroit de McLeod. Il devient si bruyant que le propriétaire de l'hôtel M. Fabien Gascon, décida de

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

l'expulser non sans quelques difficultés. Chassé de l'hôtel, Young ne s'en éloigna pas toutefois. Il tenta même d'y rentrer de force. Ainsi, vers minuit, il s'élança à plusieurs reprises dans la porte de l'établissement, tentant de l'enfoncer à coups de pieds et de poings. [...] Son but, il le criait : mettre la main sur McLeod. [...] Selon la police, la rixe tourna à l'avantage de l'assaillant qui ne ménagea point sa victime, la frappant de ses poings, de ses pieds, à coups de genoux. Quelques secondes plus tard, McLeod gisait sur la route, inconscient. [...] Contre ce McLeod, il aurait voulu faire étalage de sa force. (Toutefois, dans le village, on a répété dimanche que le drame du samedi soir découlait d'une vieille querelle entre les deux hommes.)²⁶

Philippe Chassaing écrivait dans son étude sur la violence dans la Grande-Bretagne victorienne de 1840 à 1914 que : « le foyer, au sens strictement matériel du terme, était loin de constituer l'horizon indépassable du ménage. »²⁷ Son analyse porta sur la promiscuité du foyer, au sens strict, et la fréquence de passage dans certains lieux, tels les pubs, pouvant faire osciller la nature même d'un lieu de la sphère publique à la sphère privée. Le pub était comme une forme d'extension du foyer par le temps qu'un individu y passe et la proximité avec son domicile facilitant les allées et venues.²⁸

A l'instar du pub, la taverne est le lieu de distraction par excellence. Débit de boisson, lieu d'interactions et de distractions, ils sont aussi bien des lieux prisés par les membres de la pègre de Montréal que la jeunesse québécoise. L'homme est y omniprésent aussi bien dans la représentation populaire que dans les faits que nous avons traités. Si comme nous l'avions vu l'homme tue et le plus généralement des hommes. Que dire des homicides ayant lieu dans ces lieux. Le sexe masculin représente l'intégralité des meurtriers et des victimes que nous avons recensées. Cependant, les rixes dans les tavernes ne sont pas si nombreuses sur nos premières années d'échantillonnages. Nous n'en comptons que 2 en 1945, 1950, 1955 et 1965. C'est surtout en 1970 et en 1975 que les tavernes deviennent les lieux de prédilection pour le meurtrier. Montréal et ses banlieues centralisent non moins de 47,8% de ces affaires d'homicides. Des 46 tavernes funestes, 38 le sont en 1970 et 1975 soit plus de 82% des affaires dans ce lieu public clos. Les homicides ayant lieu dans des tavernes montrent plusieurs spécificités.

²⁶ *Allô Police* « Une rixe fatale devant l'hôtel », 23 octobre 1955, pp.7 et 24.

²⁷ Philippe Chassaing, *op.cit.*, p.139.

²⁸ *Ibid.* p.155.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

La première réside dans l'âge des meurtriers. 52,2% des meurtriers sont dans la tranche d'âge des 18-29 ans. Il est à noter qu'une grande partie réside des inconnues sur l'âge des meurtriers de la pègre québécoise. De plus, ces derniers ne sont pas particulièrement représentatifs d'un lieu festif témoin d'une juvénalisation. Il semble donc pertinent de considérer les homicides se produisant dans les tavernes à travers deux prismes. L'un mêlant certaines tavernes comme des lieux de rassemblement de la pègre québécoise s'adonnant à régler leur compte dans ces lieux ; l'autre mêlant les altercations fortuites où l'alcool renforce les interactions violentes. Pour le premier, un chapitre traitera le phénomène interlope donc nous ne nous attarderons pas sur ces spécificités. Nous pouvons relever ici que des 13 incidents ayant lieu dans une taverne mêlant des meurtriers et des victimes de la pègre, 11 d'entre eux le sont en 1975.

Le célibat est sans conteste un élément important du monde de la nuit. Les tavernes n'y échappent pas. 73,9% des protagonistes de l'homicide le sont. Meurtriers comme victimes n'échappent pas à ce critère leur permettant par définition de pouvoir s'adonner à ce lieu au lieu de se contraindre aux responsabilités familiales.

L'absence de lien entre le meurtrier et la victime est aussi l'une des tendances des homicides dans ces lieux nocturnes. Contrairement au cas que nous venions de voir révélant une inimitié de longue date, le meurtrier et la victime se rencontrent, généralement, pour la première fois dans une taverne et ne connaissent pas avant le drame. Pourtant, l'absence de lien entre le meurtrier et la victime est rare. Si sur l'ensemble de notre étude 27,7% des meurtriers et des victimes n'ont aucun lien, cette absence de lien est de 58,7% dans les tavernes. L'alcool et la promiscuité ne pouvant que faire un cocktail explosif dans un lieu d'interactions comme une taverne.

En omettant l'année 1975 où la pègre sévit dans les tavernes, 95% des homicides ayant lieu dans les tavernes résultent d'un conflit entre les protagonistes. La nature du lieu ne donne évidemment aucune place aux homicides conjugaux ou à un crime sexuel. Un chapitre traitant les homicides dans l'ouvrage sous la direction de Marc Le Blanc et Maurice Cusson²⁹ mettait avant l'importance de l'absence et de la présence d'un pacificateur :

²⁹ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, pp.74-112.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

L'absence d'un pacificateur doit être prise en compte dans une théorie de l'homicide. Parents, amis, collègues, voisins, spectateurs, policiers.... Ces tierces personnes peuvent influencer de manière décisive l'évolution du conflit [...] En cas d'affrontements, les tiers peuvent adopter trois attitudes très différentes : 1) ils prennent parti, se rangent du côté de leur ami ; 2) ils se contentent de regarder les combattants et de jouir du spectacle, ce qui jette de l'huile sur le feu ; 3) ils calment les adversaires, les séparent, essaient de les réconcilier. Il est bien évident que les deux premières attitudes encouragent l'escalade et que la troisième s'y oppose. La dernière est celle du pacificateur et elle est déterminante. Selon qu'un pacificateur est présent ou absent au moment d'un conflit, celui-ci aura tendance à se terminer bien ou mal. Il ne faut donc pas être surpris si le pacificateur brille par son absence au cours des processus instantané. Entre le moment où le conflit émerge et le meurtre, il y a un intervalle. [...] Les intervalles permettent de rétablir la paix. Si un pacificateur a le temps d'intervenir, il pourra séparer les adversaires. Il pourra même entamer une médiation, empêchant l'escalade de devenir fatale. [...] L'escalade force des acteurs rationnels à agir de manière irrationnelle. Le pacificateur peut les libérer de leurs chaînes, d'abord en faisant cesser le combat [...] la présence d'un tiers change le rapport de forces.³⁰

Nous serons bien plus nuancés du possible apport que peut avoir un pacificateur dans le cadre d'un homicide résultant d'une querelle ou d'un conflit. Très théorique, le rôle du pacificateur peut sans doute porter ces fruits dans certaines circonstances spécifiques, mais qu'en savons-nous ? Comment pouvons-nous réécrire ou faire une projection de tel ou tel cas en présence de l'action d'un tiers ? Si un tiers intervient dans un conflit et qu'un homicide n'en découle pas, on peut légitimement penser que cette action a pu empêcher la mort, bien que nous ne puissions l'affirmer, car il est dorénavant impossible de connaître la conclusion du conflit sans son action. Cependant, parler d'un pacificateur dans le cadre des homicides relève de la fiction. Cette analyse montre qu'un tiers vivant un conflit entre deux personnes ne peut qu'adopter trois postures. Le fait de prendre parti, le fait de calmer les adversaires ou encore se « contenter » de regarder les combattants et de profiter du spectacle.

Il semble assez facile de s'en tenir à ces approches. On peut aussi, comme dans grands nombres de cas de notre étude, imaginer un conflit où un témoin peut craindre pour sa vie ou de possibles représailles. On peut être tiers et faire preuve d'une passivité sans nom sans choisir un « camp » ou se délecter d'effluves de sang. Un tiers de l'homicide de James Young sur McLeod en témoigne :

Il y a maintenant dispute entre Young et McLeod. Les deux hommes sont de taille. Des colosses. Ils n'en viennent pas encore aux coups, mais les mots sont acerbes et cinglants de part et d'autre. Un témoin qui a voulu garder l'anonymat (« Surtout, ne mentionnez pas mon

³⁰ *Ibid.*, pp.81-82.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

nom. Ici, vous savez... ») nous a dit : « J'ai eu l'impression qu'ils discutaient au sujet des femmes ». ³¹

De plus, si nous pouvons admettre en nous projetant que le rôle d'un pacificateur peut jouer un rôle de médiation dans certains cas spécifiques. On peut aussi imaginer qu'une personne s'interposant tel un justicier peut prendre un rôle intrusif dans un lieu où les membres sont très souvent désinhibés par la boisson :

Cette fois, l'incident meurtrier s'est produit à la Brasserie Bras d'or rue Saint-Laurent, près de Prince-Arthur, toujours à Montréal. Il a pris naissance quand cinq jeunes filles de deux groupes distincts ont commencé à se disputer violemment dans la brasserie. Un jeune homme, Paul Laxton, qui se trouvait là, s'est alors levé et s'est interposé. Ce qui a déclenché tout un brouhaha dans la taverne. Des motards du groupe « Lucifer » se sont alors levés et ont sauté sur lui. Il s'est défendu et, tout à coup, a sorti une arme de calibre .38 ; Il a tiré un coup pour les apeurer. Et il a pris la fuite à l'extérieur. Les motards n'ont pas lâché prise, ils ont poursuivi le jeune Laxton pendant un bon moment. Ils l'ont perdu de vue, l'ont retrouvé puis... soudainement, alors qu'ils allaient le rattraper, en pleine rue, ce dernier s'est retourné, il a tiré un autre coup de .38, atteignant, cette fois, un des « Lucifer », Pierre Renaud. ³²

Nous ne pouvons savoir si l'altercation entre ces cinq femmes allait donner lieu à un possible homicide. Cependant, ici, le pacificateur s'est transformé en meurtrier dans sa fuite de la taverne. Par extension, il semble aussi difficile d'imaginer un pacificateur pouvant raisonner un membre de la pègre de Montréal abattant froidement et machinalement sa cible, si ce n'est qu'il en devienne, hypothétiquement, une deuxième.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les homicides dans les tavernes ne sont pas que des altercations à mains nues. En effet, cela n'est que de 34,7%. Ce taux monte à 50% si nous occultons l'année 1975. Les membres de la pègre québécoises affectionnent des armes discrètes et rapides d'exécution tel le revolver comme nous le verrons par la suite. S'il y a un bien un type d'homicide ne résultant pas d'une quelconque préméditation, c'est bien celui des conflits dans les lieux comme les tavernes. En ce sens, les poings, pieds ou autres genoux sont souvent les alliés pour mettre à terre son opposant :

³¹ *La Patrie* « A Pointe-au-Chêne les K.P sont mortels », 23 octobre 1955, p.67.

³² *Allô Police* « Il abat un motard après avoir tenté de mettre fin à une bagarre entre cinq femmes », 23 octobre 1975, p.14.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Le seul témoin oculaire de ce meurtre si brutal n'a pas été très explicite. Il a relaté au jury avoir vu le soldat Deslandes dans son établissement. Le visiteur semblait en boisson. Dix minutes plus tard est arrivé l'inculpé Courcelles. Il a commencé à parler avec le militaire et lui a demandé de le traiter. Deslandes refusa et la querelle commença aussitôt. Deslandes frappa d'abord Courcelles qui riposta, tout d'abord avec son poing puis avec ses pieds. L'inculpé chaussé de lourdes bottes de l'armée a asséné quatre coups sur la tête de sa victime étendue sur le parquet.³³

Le présumé agresseur de M. James Edward Bryant, un père de famille de 41 ans qui a succombé à une fracture du crâne à la suite d'une bagarre dans une taverne, s'est livré à la police en compagnie d'un avocat. Dès mardi, cet individu, William « Bill » Fender, âgé de 31 ans, et domicilié à Verdun, a comparu pour le district judiciaire de Montréal [...] Toute cette affaire a débuté vers 8 heures dans la soirée de mercredi, le 28 octobre 1970, alors qu'un groupe d'amis s'étaient réunis à la taverne pour s'amuser tout en dégustant quelques verres de bière. Au cours de cette réunion, le groupe aurait joué à un jeu appelé Mississippi jusqu'au moment où il y aurait eu une violente discussion entre la victime ainsi que le dénommé Bill qui perdait au jeu. Cette discussion entre les deux amis se serait aggravée à un tel point que Bill n'aurait pas hésité pour frapper son compagnon de jeu qui, perdait le pied, est allé s'affaïsser durement sur le plancher de béton de la taverne.³⁴

Les cabarets sont des lieux assez spécifiques où la pègre est responsable de la quasi-intégralité des homicides (95%) s'y produisant sur nos années d'échantillonnages. Nous aborderons plus longuement ce lieu durant notre chapitre consacré à la mafia québécoise.

Le dernier lieu public qui attirera toute notre attention sera les hôtels. Comme nous l'avons convenu, nous considérons ces lieux à partir du moment où l'homicide ne se produit pas au bar de ce dernier, comme cela est le cas dans certains cas que nous avons pu voir antérieurement. Sans quoi, il ne disposerait que de peu de distinction avec le lieu qu'est la taverne ou encore le cabaret.

Dans notre étude, nous avons relevé 13 affaires où l'homicide se produit dans un hôtel. Ce lieu apparaît comme l'extension non pas du foyer, mais de l'intimité. En effet, nous ne retrouvons pas majoritairement, ici, de situations semblables aux homicides conjugaux que nous verrons plus loin dans notre étude. Le couple ayant généralement, de fait, le domicile conjugal afin de s'affranchir des regards. Cependant, cela peut être le cas quand une préméditation existe et qu'il se combine à un meurtrier multirécidiviste de la pègre, sans domiciliation fixe :

³³ *Le Canada* « L'ex-soldat Courcelles accusé du meurtre de Lionel Deslandes. » 2 mars 1945, p.3.

³⁴ *Allô Police* « Bill se livre aux policiers. », 15 novembre 1970, p.33.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

La vie adulte de Jeanne Blanchard, alias Jeanne Gamelin, avait commencé sous le signe de la violence. A 20 ans, elle était arrêtée à Montréal pour vol, assaut avec intentions et port d'arme illégal. Dix-huit ans plus tard, dans une maison de rapport de la rue St-Jean, dans la haute-ville de Québec, on devait découvrir le cadre affreusement mutilé de Jeanne Blanchard. [...] Le spectacle était désolant. Etendu sur le lit, le cadavre nu de la femme portait les multiples traces d'un sadisme incroyable. Les yeux avaient été arrachés de leurs orbites à l'aide d'un couteau. Sur les cuisses, le ventre, les seins, de multiples traces de dents humaines. La lèvre supérieure de même que le nez avaient été sectionnés. Sur la cuisse droite, de nombreux « X » (comme ceux qui remplissent le bas des lettres amoureuses) avaient été incisés dans les chairs. Mais le meurtrier avait laissé d'autres messages sur le cadavre de sa victime. [...] Il avait ajouté, comme pour expliquer son geste : « Tu ne me feras plus souffrir ». [...] L'enquête aurait sans doute piétiné longtemps si le présumé meurtrier n'avait pas donné signe de vie. [...] Or, dans la soirée de jeudi le 6 octobre toujours, un individu se présentait chez sa sœur, dans une maison de la rue St-Zotique, dans le nord de Montréal. [...] L'individu fit des déclarations invraisemblables. « J'ai tué ma blonde, leur déclara-t-il, « je lui ai arraché les yeux et je les ai jetés dans les toilettes ! » [...] Comme il l'a révélé à sa sœur, il a tué sa blonde « parce qu'elle a jeté \$8000 à l'eau. » [...] Cette phrase peut être interprétée de bien des façons selon les policiers. Le sergent Ouellette et le détective Bédard sont convaincus que l'homme ne ment pas en déclarant qu'il a « fait une job de \$8000 à Québec. On le soupçonne d'un hold-up qui lui aurait rapporté cette somme. Mais lorsqu'il prétend que la femme « a jeté l'argent à l'eau », les policiers sont convaincus qu'il veut dire que la femme a dilapidé rapidement son avoir. La femme est soupçonnée d'être une narcomane [sic] et dans les mains d'une personne de cette espèce, l'argent part rapidement.³⁵

Généralement, l'hôtel apparaît comme le lieu de l'intimité où ce lieu public va pallier l'impossibilité d'un domicile personnel. Assez logiquement, 7 de ces affaires mettent vont voir des conflits entre hommes et femmes où ces dernières trépassassent sous les coups de leur compagnon récent ou encore de leur amant. Si le premier cas que nous avons vu prétexter l'hôtel pour accomplir une machination et symboliser la volatilité du monde interlope, la deuxième affaire ne montre pas une préméditation, mais un accès de rage face à un refus de relation sexuelle afin d'assouvir un adultère en dehors du foyer :

Un grand gaillard de 22 ans, père de deux enfants, comparaitra comme témoin important à l'enquête du coroner Ludovic Laperrière, à Trois-Rivières, pour entendre les dépositions de plusieurs personnes, qui tenteront de relier au meurtre d'une fille de 39 ans, dont le cadavre complètement dévêtu a été trouvé dans une chambre d'hôtel, le matin du 17 juin dernier. [...] Pourtant Huard, qui n'est marié que depuis ans et demi, en avait déjà dit beaucoup. A son beau-frère Fernand Lemieux, le matin du crime, n'avait-il pas déclaré substantiellement ce qui suit : « Il vient de m'arriver une bien mauvaise affaire. j'ai tué quelqu'un dans la chambre 346 du Château De Blois. Voici la clef, si tu veux aller voir. En attendant, viens me conduire au sanctuaire du Cap, car je veux voir un prêtre ». [...] Jules Huard s'est présenté à l'hôtel vers 5 heures de l'après-midi, le jeudi 16 juin, et que, après s'être enregistré sous le nom d'emprunt Boisvert, il est monté à la chambre 346 en compagnie de Mlle Vallée. Quinez minutes plus tard l'homme et la femme devaient descendre au grill pour consommer de la bière. Au bout

³⁵ *Allô Police* « Il l'aurait tuée et mutilée parce qu'elle avait dilapidé \$8000 qu'il avait volés ! », 16 octobre 1960, p.9.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

d'une demi-heure, ils étaient de nouveau dans la chambre où le crime se produisait. [...] A 7h15, ce vendredi matin, Huard se présente donc à la demeure de son beau-frère Fernand Lemieux, [...] et il lui fait la déclaration citée plus haut. M. Lemieux va reconduire Huard au sanctuaire du Cap et il se rend aussitôt au poste de police, où il raconte ce qui vient de se produire. [...] on trouve le corps nu d'une femme. [...] Jules Huard, a-t-on appris n'avait commencé à travailler que le 6 juin dernier [...] à la suite d'une longue période de chômage. Demeurant chez ses beaux-parents à Ste-Marthe, il venait de retirer sa première paye (\$71) au moment du crime. [...] Mlle Vallée semblait être une personne très religieuse, car on a trouvé épinglées à ses vêtements une quinzaine de médailles de toutes sortes. Elle portait, en plus, le scapulaire et le ceinturon des tertiaires. Ces principes religieux, qui auraient porté la victime à résister aux avances de son compagnon de chambre, seraient-ils à la base du drame ?³⁶

Rare pour le souligner, un homicide dans un hôtel va renvoyer à deux critères spécifiques. Le premier concerne un homicide où les protagonistes sont homosexuels. Le second relate une nature sadomasochiste où *Allô Police* appréciera d'en apporter tous les détails scabreux. L'hebdomadaire restant fidèle à son style journalistique empreint de sensationnalisme

L'accusé et la victime s'étaient donné rendez-vous dans une chambre d'hôtel de France, le 26 septembre 1965. La victime masochiste de nature, coupa en cinq bouts, les cordes retenant le store vénitien et invita André Charbonneau à le flageller. Il fut alors convenu que White serait attaché au lit dans lequel il était couché en forme de croix de Saint-André, et que l'accusé le fouetterait sur chair nue. Charbonneau se servant de la 5^e corde, cingla de coups son compagnon d'occasion et, poussant son sadisme au paroxysme, enroula la corde autour du cou de sa victime et l'étouffa tandis que White se tordait de douleur, suppliant son « petit ami », devenu son assaillant, d'arrêter. Charbonneau prit ensuite le couteau, ayant servi à couper les cordes du store et perfora le corps de White. [...] Ainsi finit ce drame dont les détails sont trop macabres pour être racontés plus longuement ; Charbonneau fut condamné au pénitencier à vie.³⁷

L'état de nudité de la victime laissait tout d'abord supposer qu'il s'agissait peut-être d'une affaire de mœurs. La position du corps confirmait du reste cette première constatation. L'homme avait une main ligotée à la tête du lit. Il avait les deux jambes écartelées et les pieds attachés aux pieds du lit, de sorte que son corps formait un arc. Cette position semblait bien indiquer qu'il s'agissait d'une histoire d'homosexualité. Pour commettre son crime, l'agresseur avait passé une corde autour du cou de la victime et l'avait étouffée. Autre détail important, l'agresseur avait dardé sa victime à quelques reprises, dans la région du cœur et à l'origine de la colonne vertébrale et du cerveau, à l'aide d'un minuscule poignard dont la lame ne devait pas dépasser un pouce de longueur. [...] Les constatations des spécialistes démontraient que la victime était ligotée bien avant de mourir et, si l'on en juge par la taille imposante de l'homme, on pouvait difficilement concevoir qu'un seul homme, de taille normale, ait ainsi réussi à le ligoter de force. Il fallait donc que la victime ait été consentante [sic] et qu'elle ait accepté de bonne grâce à se faire ainsi attacher. D'autant qu'elle était dans une position idéale pour ses relations avec son agresseur.³⁸

³⁶ *Allô Police* « Le mystère du Château de Blois », 26 juin 1960, pp.3-4 et 21.

³⁷ *La Presse* « Au cours de l'année qui s'achève, six individus ont été condamnés à la potence, 12 au pénitencier à vie. » 31 décembre 1966, p.12.

³⁸ *Allô Police* « Masochiste, il a été assassiné par un sadique », 10 octobre 1965, p.9.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Enfin, peu d'autres lieux publics clos sont présents de façon assez récurrentes. Toutefois on peut mentionner, ici, aux dépanneurs et autres épiceries qui sont des lieux attractifs afin de commettre un crime crapuleux. Ces derniers se retrouvent uniquement sur notre dernière année d'échantillonnage en 1975. Trois de ces cinq affaires font de la victime le gérant du commerce. Ce dernier apportant refusant et résistant à donner le butin de son labeur. Nous intéresserons, ici, plutôt aux deux autres affaires qui font de l'épicier armé le meurtrier. On peut noter que les malfrats agissants, avec réussite ou non, pour dérober le tiroir-caisse des commerçants se produisent la nuit, ceci permettant une clientèle plus faible ainsi que des caisses, sans doute, plus remplies.

Comme nous l'avons démontré dans notre première partie, *Allô Police* est un puissant organe de presse empreint de sensationnalisme, mais aussi de conservatisme. D'ailleurs, l'hebdomadaire jubile de narrer et de légitimer ces homicides où la mort touche le malfrat, au point d'intituler un article « L'épicier a eu raison d'abattre le jeune voleur de 18 ans » :

« Dans la soirée du 12 septembre, quand M.L. est entré il s'est dirigé devant la caisse et a dit qu'il s'agissait d'un hold-up. J'ai alors sorti mon revolver et j'ai tiré » a raconté le témoin qui a ajouté que M.L. lui avait posé une question alors qu'il fouillait pour sortir le revolver. « Je l'ai tiré alors qu'il était en face de moi, de dire le témoin, et les autres coups sont partis seuls. » [...] Il a ajouté que c'est à la suite du troisième vol à main armée qu'il s'est procuré une arme à feu.³⁹

Deux gunmen abattus dans la soirée du samedi 22 février dernier à Montréal, l'un par des détectives montréalais et l'autre par un honnête citoyen étaient... des évadés de prison ! [...] A peu près à la même heure, un autre évadé [...] était abattu » d'un seul coup de feu, alors qu'il tentait de commettre un vol à main armée chez un commerçant du nord de la ville le « Dépanneur Langlois » [...] Le jeune homme se présentait à cet endroit armé d'une carabine à canon scié sans cagoule, ni masque, et il demandait le contenu du tiroir-caisse. Il avait à peine fait sa demande à l'employé qui se trouvait au comptoir que celui-ci se jetait par terre et allait se réfugier, sans obtempérer aux désirs de Morin dans une pièce arrière... Le gunman tout étonné, n'a pas eu le temps de réagir qu'il a entendu la voix d'un homme venant du fond du petit commerce et lui ordonnant de jeter son arme par terre... Le jeune homme était un employé de la place, chambreur à l'arrière du commerce et il se trouvait sur les lieux quand le gunman est arrivé, mais caché de lui. Il en avait profité, voyant bien son intention pour s'emparer d'une carabine de calibre.303 qu'on gardait dans la place depuis d'autres récents vol à cet endroit et pour crier la phrase que l'on sait. Gilles Morin s'est alors tourné vers le chambreur, pointant son arme sur lui. Le chambreur n'a pas prié la chance, il a tiré ; La décharge a atteint le jeune évadé en plein visage et il s'est écroulé, dans son sang, la moitié de la tête arrachée, dans l'entrée du petit magasin... Deux enquêtes publiques seront tenues

³⁹ *Allô Police* « L'épicier a eu raison d'abattre le jeune voleur de 18 ans. », 5 octobre 1975, p.10.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

prochainement, pour étaler, plus en détails, les circonstances, de ces deux morts très typiques du climat de violence qui prévaut, dans Montréal, depuis le début de 1975.⁴⁰

Pour terminer cette vue d'ensemble des lieux des homicides, nous aborderons brièvement les spécificités des homicides dans une résidence privée. Pour ce faire, nous avons distingué en trois sous-catégories ces 225 affaires dans une résidence privée. Une concernant un crime se perpétrant au domicile du meurtrier, une autre pour ceux ayant lieu au domicile de la victime et une dernière au domicile commun des protagonistes de l'homicide :

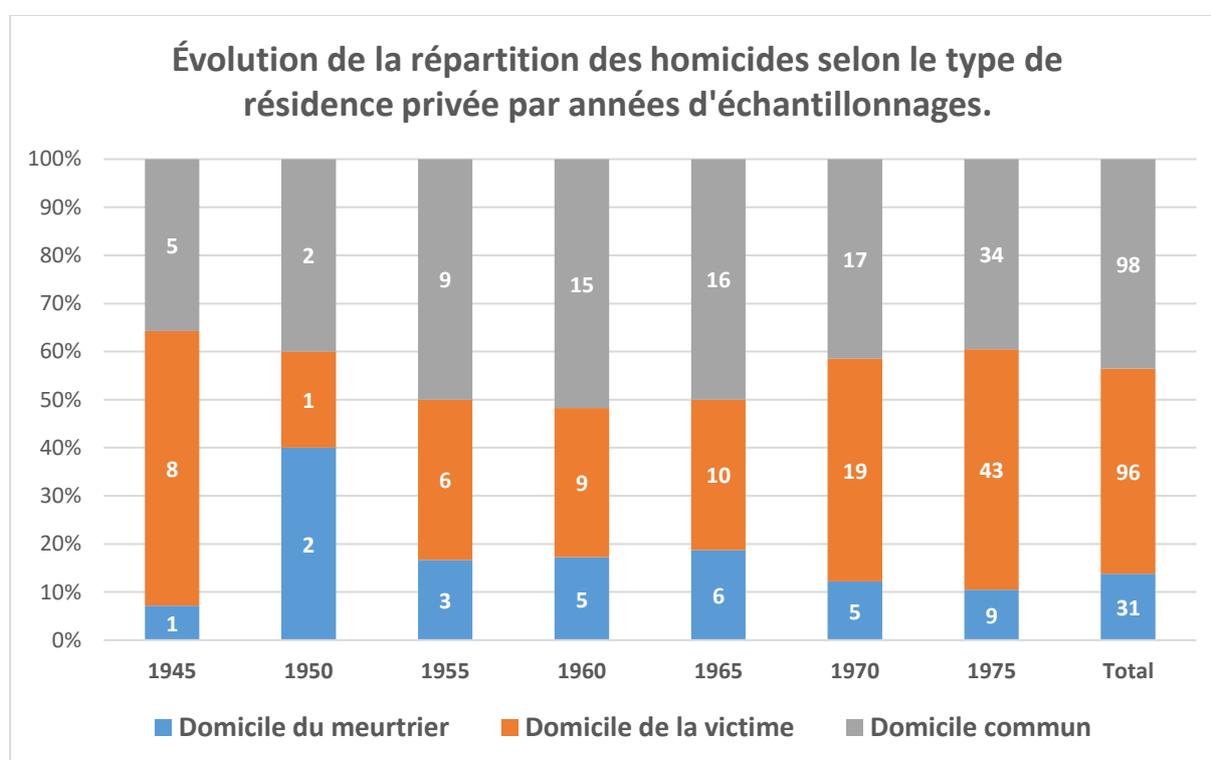


Figure 41 : Évolution de la répartition des homicides selon le type de résidence privée par années d'échantillonnages.

La figure 41 confirme ce que nous pourrions penser en faisant preuve de bon sens. Rares sont les meurtriers s'adonnant à perpétrer le crime au sein de leur propre résidence. Nous retrouvons, ici, deux médecins pratiquant des avortements illégaux à leur domicile en entraînant le décès de la mère. S'il existe bien une spécificité des affaires où l'homicide se produit au domicile du meurtrier, c'est bien l'absence des conflits du monde interlope. En effet, étant difficilement possible d'attirer sa proie en

⁴⁰ *Allô Police* « Les deux gunmen abattus, Avery et Morin, étaient des évadés ! », 9 mars 1975, p.15.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

leur antre afin de régler des conflits internes à ce milieu nébuleux où les protagonistes sont farouches mutuellement.

On peut noter que 61,3% des homicides au domicile du meurtrier se produisent par une arme à feu. Symbole de protection du foyer, certains meurtriers n'hésitent pas à l'utiliser en cas de danger plus... ou moins perceptible pour leur vie :

Parce qu'il croyait faire main basse sur une petite fortune de quelque 5,000 dollars, un adolescent de 19 ans, Réjean-Aimé Lefebvre, a été tué d'un coup de feu droit au cœur au cours d'une tentative de vol à main armée perpétrée tôt dimanche matin, dans une résidence privée de Bellefeuille [...] Armés de carabines tronçonnées et le visage recouvert de cagoules, les deux gunmen ont fait irruption dans la maison aux environs de 2h20 dimanche matin, en sommant le couple Chouinard de leur remettre l'argent qui était supposément caché quelque part dans l'appartement. Mal leur en prit puisque la victime de ce vol les attendait de pied ferme, munie d'une carabine de calibre .22. Quelques coups de feu ont retenti dans la maison et l'un des cagouleurs, atteint d'un projectile qui s'est logé droit au cœur, s'affaissait sur la galerie avant de la maison, tandis que son complice réussissait à prendre la fuite.⁴¹

Pour comprendre toutes les circonstances entourant cette mort, il faut remonter à plusieurs mois avant. Charles-Emile Renaud avait fait il y a 14 mois la connaissance de Reine-Aimée Larocque, une profonde amitié s'était dessinée entre les deux tourtereaux. [...] Reine-Aimée, il y a une quinzaine de jours, aurait décidé de laisser Emile [...] et c'est vers un autre jeune homme qu'elle aurait porté son amour. [...] Emile n'aurait pas réalisé immédiatement la situation. [...] Mercredi dernier, il aurait décidé d'avoir une explication avec Reine-Aimée. [...] Reine-Aimée avait fermé la porte à clef. Elle se trouvait seule à la maison, les plus jeunes jouant chez les voisins. Lorsqu'on frappa à la porte, elle n'ouvrit pas immédiatement. Elle regarda qui était le visiteur et reconnut Charles-Emile ; Elle connaissait son caractère violent. Il l'avait déjà frappée au visage lorsqu'il était en colère. Elle refusa de le laisser entrer. Charles-Emile devint furieux et frappa à la porte. [...] Charles-Emile continuait à argumenter à travers la porte. Enfin, Reine-Aimée lui aurait proposé un marché : il se tiendrait à trois pieds de distance d'elle. Elle aurait en main le fusil de calibre .12. Il accepta ce marché et elle ouvrit la porte. [...] Charles-Emile aurait soudainement voulu enlever l'arme des mains de la jeune fille. Il aurait alors saisi son fusil par le canon. C'est alors que le coup partit, l'atteignant en pleine poitrine. Il s'écroula par terre.⁴²

La victime, qui faisait du porte en porte pour vanter les mérites de son groupement au moment du drame, est un père de 7 enfants. Il s'agit de M. Philippe Dostie [...] Son présumé meurtrier a été identifié pour sa part comme étant Rodrigue Moisan, 42 ans, un célibataire d'East Angus. [...] Ce jour-là, M. Dostie faisait équipe. Le duo avait parcouru de multiples maisons, offrant des abonnements au journal du groupe « Vers demain » et distribuant de la littérature exposant les principes de la secte. Il était environ 4h p.m. lorsqu'ils se présentèrent au 150 rue St-jacques. [...] M. Dostie frappa, mais personne ne répondit. Il allait s'en retourner lorsqu'on entendit une explosion. M. Dostie porta la main à sa poitrine, échappa tous ses papiers, et déboula les marches pour s'écraser sur la pelouse. Une décharge de fusil de calibre .16 l'avait atteint en pleine poitrine.⁴³

⁴¹ *Allô Police* « Il tue le gunman qui voulait lui voler ses \$5,000 », 3 janvier 1971, p.5.

⁴² *Allô Police* « Elle l'aurait tué après lui avoir juré amour et fidélité le reste de ses jours », 4 avril 1965, pp.3-5.

⁴³ *Allô Police* « Au lieu d'un abonnement au journal « Vers demain », ce « béret blanc » reçoit une décharge de fusil en pleine poitrine, à la porte d'une maison d'East Angus », 3 janvier 1971, pp.3-4.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Hormis ce dernier cas montrant, un homme pour le moins impulsif, les deux autres cas font des victimes « coupables ». On ne sait si les meurtriers auraient inversé leur statut avec la victime sans leurs actions.

Le domicile commun, par définition, regroupe l'intégralité des homicides familiaux au sens large du terme. On entend, ici, aussi bien les infanticides que les homicides conjugaux ou encore autres fratricides. Sachant que les protagonistes de l'homicide vivent dans le même foyer, on pourrait penser que dans notre sujet d'étude compte tenu de la période d'être confronté uniquement aux homicides familiaux. Cela est le cas dans la quasi-intégralité des affaires d'homicides en résidence privée commune. Cependant, il existe des cas exceptionnels où des colocataires ont été impliqués dans des homicides, généralement dus à des situations de précarité économique. Il est donc important de prendre en compte ces cas exceptionnels dans notre analyse pour comprendre la dynamique des homicides en résidence privée :

Une maison infecte dans un quartier vieillot, des pauvres gueux ivres, une discussion sans motif, tel est le scénario, hélas trop commun, de nombreuses tragédies. La scène s'est répétée, vendredi soir dernier, le 22 avril au « marché à foin » à Saint-Hyacinthe. Deux individus sans adresse connue, habitant un logis insalubre où on loue des chambres au taux de vingt-cinq cents par nuit, se sont chamaillés. L'un d'eux, M. Joseph Savard, fut frappé à la figure et alla donner de la tête sur une table. Il mourut quelques instants plus tard. Son compagnon d'infortune Arthur Vianeau, alias Lavigne, fut appréhendé et est détenu à la Sûreté provinciale.⁴⁴

La stupidité, la folie, la panique : tous ces éléments se sont joints vendredi soir dernier pour provoquer à Montréal le meurtre le plus horrible de la présente décennie, dans le Québec. [...] Les deux hommes, Dimitri Lachman et George Nedelsuk, dirent tous les métiers possibles et ne se quittèrent jamais. Ils demeurent tous deux célibataires pour ainsi conserver intacte leur amitié qui devait toutefois se terminer dans un bain de sang. Malgré leur apparente amitié indestructible, une chose divisait les deux compagnons [...] L'idéologie politique les séparait. Lachman engueulait de temps à autre son ami parce que celui-ci était favorable au communisme, malgré que l'URSS ait asservi son pays d'origine. [...] les deux sexagénaires entreprirent de rendre gaillardement hommage à une bouteille de brandy de 40 onces. Ils vidèrent plusieurs verres au cours de la soirée. Bientôt la discussion revient sur leur sujet favori : les bienfaits et les malheurs qu'apporte un régime communiste en Ukraine. [...] la boisson aidait, les deux hommes en seraient venus aux mains peu avant dix heures du soir. Après quelques échanges de coups non dangereux, Lachman aurait accidentellement poussé son compagnon qui se serait écrasé sur le plancher de cuisine après que la tête eut heurtée l'encoignure d'un poêle de fonte. [...] Lachman aurait transporté le corps de son compagnon dans une petite remise à l'arrière de sa demeure où, à l'aide d'une hache et de quelques autres outils, il aurait entrepris de le réduire en morceaux. [...] L'assassin s'est alors emparé de la tête, des deux mains et du pied droit pour les enfourner dans une fournaise afin de les faire brûler. [...] Lachman aurait rempli une valise brune de morceaux humains et aurait décidé de

⁴⁴ *Allô Police* « Drame au « marché à foin », près d'un lit loué pour vingt-cinq cents ! », 1 mai 1955, p.3.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

les faire disparaître. [...] L'agent Robert Lamothe fut le premier à apercevoir le suspect sur la rue [...] le policier lui demanda le contenu de la valise brune qu'il avait en main [...] L'agent Lamothe lui fit toutefois ouvrir pour y découvrir le sang encore humide. A son interrogatoire, Lachman répondit au policier qu'il s'agissait du sang laissé par des poulets qu'il avait ainsi transportés.⁴⁵

Les lieux publics dans leur ensemble, voie publique et lieux publics clos, étaient assez minoritaires au début de nos années d'échantillonnages. Cependant, une hausse constante se fait ressentir au point que de toutes les affaires recensées sur nos années les affaires au sein du foyer sont, finalement, minoritaires. Les années 1970 et 1975 y sont pour beaucoup. La violence en dehors des murs d'un domicile est perceptible. Dépanneur, tavernes ou encore cabarets sont autant de lieux où le danger peut surgir. Si l'émergence et le firmament de la pègre ne doit être occulté, on ne peut non plus s'y cantonner pour traiter le phénomène homicide au Québec entre 1945 et 1975.

3- Analyse des altérations d'état des protagonistes et de la temporalité de l'homicide.

Maintenant, nous allons nous focaliser sur l'analyse des altérations d'état, notamment l'alcool, chez les meurtriers comme pour les victimes. Nous étudierons les des individus impliqués dans des homicides et chercherons à établir des corrélations éventuelles entre l'alcool et la gravité des actes criminels commis. Il est couramment admis que l'alcool et la violence interpersonnelle sont étroitement liés dans l'imaginaire collectif. Les stéréotypes associant l'alcool à des comportements agressifs et impulsifs sont répandus, et il est fréquent de voir des scènes de violence dans les médias liées à l'utilisation de l'alcool. Cependant, cette association n'est pas toujours fondée sur des données factuelles solides, et il est nécessaire d'étudier les liens entre l'alcool et la violence de manière rigoureuse pour comprendre leur véritable relation.

L'alcool a des effets désinhibants sur les individus qui en consomment. Cela peut entraîner une baisse d'inhibitions, une augmentation de l'agressivité et de l'impulsivité. Cela peut expliquer pourquoi l'alcool est souvent associé à la violence

⁴⁵ *Allô Police* « Le présumé meurtrier du macchabée d'Yvry-Nord avait juré amitié pour la vie à sa victime... il y a 40 ans ! », 21 mars 1965, pp.3-5.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

interpersonnelle, y compris les homicides. Des études ont montré qu'il y a un lien statistique entre la consommation d'alcool et les homicides. Les individus qui ont consommé de l'alcool avant de commettre un homicide ont tendance à avoir des taux d'alcool plus élevés que les individus qui n'ont pas consommé d'alcool. Il est donc important de ne pas réduire l'analyse des homicides uniquement à la consommation d'alcool, mais de tenir compte de tous les facteurs qui jouent un rôle.

L'alcool est souvent associé à des situations de risque pour la violence, telles que les tavernes, les cabarets, les conflits de couple et les violences conjugales. Les personnes qui boivent de l'alcool sont plus exposées à ces situations et ont donc plus de chances de devenir impliquées dans des violences. De plus, les hommes sont plus souvent impliqués dans les violences commises sous l'effet de l'alcool, étant donné qu'ils consomment plus d'alcool que les femmes.

Comme nous l'avons déjà abordé antérieurement, les normes sociales et culturelles valorisant la consommation d'alcool chez les hommes et stigmatisant les femmes peuvent inciter les hommes à consommer plus d'alcool et les femmes à consommer moins⁴⁶.

L'alcool n'est pas la seule altération d'état qui peut influencer le comportement d'un individu et le pousser à commettre un homicide. Les barbituriques, également connus sous le nom de sédatifs, ont été largement utilisés dans les années 1950 et 1960, et ont été associés à des comportements violents et agressifs. De même, les drogues illicites, telles que la cocaïne et l'héroïne, ont émergé dans les années 1970 et ont été liées à des comportements violents et impulsifs.

Il est assez difficile de faire une analyse pertinente de l'altération de l'état d'un meurtrier ou d'une victime dans notre étude. S'il est fréquent dans les articles, notamment dans *Allô police*, de constater la mention de l'alcool ou d'autres substances psychoactives dans les affaires d'homicides, il est difficile de déterminer avec exactitude l'état d'ébriété des individus impliqués, tant chez les victimes que chez les meurtriers. Il est possible que certaines sources, notamment *Allô Police* avec un prisme éditorial conservateur, aient tendance à exagérer la présence de l'alcool dans les crimes

⁴⁶ Voir 4-1 l'homicide au masculin : une norme ?

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

violents et à mettre en avant les dangers de l'alcool de manière exagérée. Il est donc nécessaire de tenir compte de cette perspective lors de l'analyse

Cela pose un problème dans l'analyse des données, car il est difficile de savoir si ces substances ont réellement joué un rôle dans les homicides ou s'il s'agit d'une simple coïncidence. Nous avons considéré qu'il y avait un facteur d'altération à partir du moment où cela été clairement mentionné dans l'une des sources que nous avons à notre disposition. Si tel n'est pas le cas, nous avons considéré, aussitôt, ce meurtrier ou cette victime sans altération d'état au moment du crime. Ainsi, ci-dessous, la figure 42 relate les données que nous avons pu collecter concernant une altération d'état chez les meurtriers recensés :

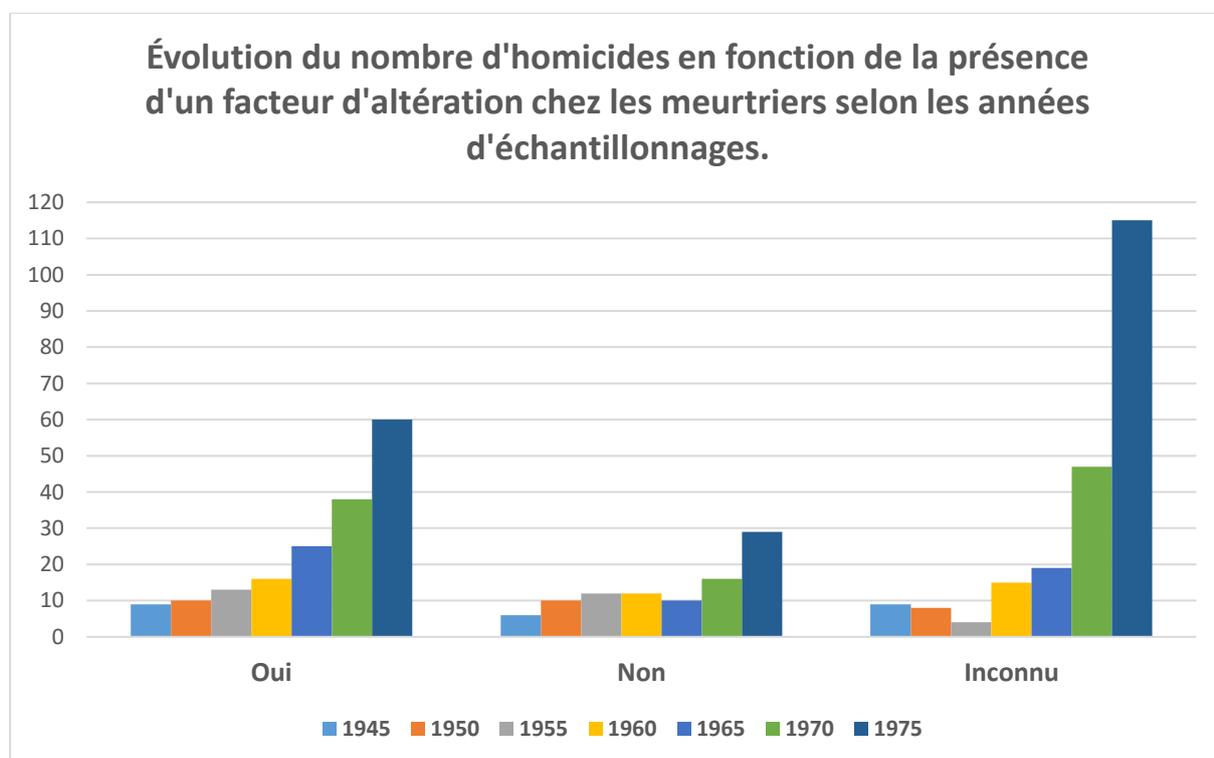


Figure 42 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de la présence d'un facteur d'altération chez les meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Il semble assez éloquent qu'il faille prendre le lien entre alcool et passage à l'acte avec prudence. Pour, non moins, de 45% des meurtriers nous n'avons pu savoir clairement si ces derniers avaient un facteur pouvant altérer leur état au moment du crime. Pour l'année 1975, cette donnée est manquante dans plus de 56% des meurtriers comptent tenu du nombre important d'homicides dans le milieu mafieux québécois.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Encore une fois la nébulosité, de ces affaires en question, fait que le meurtrier est rarement retrouvé comme nous le verrons plus tard. Paradoxalement, cela ne rend pas le raisonnement entre altération d'état et homicide complètement biaisé. En effet, ces homicides, très souvent prémédités, semblent ne pas avoir une importance particulière avec un possible passage à l'acte sous l'effet d'un psychotrope ou d'autres boissons alcoolisées. Nous ne pouvons occulter que cette donnée comporte de nombreuses inconnues et non pas seulement pour le milieu interlope québécois. Bien que les données manquantes puissent limiter notre analyse dans une certaine mesure, il est peu probable qu'elles aient un impact significatif sur notre compréhension globale.

En occultant nos données manquantes sur les altérations d'état des meurtriers, nous pouvons noter que 64,3% des meurtriers avaient un facteur d'altération d'état au moment de passer à l'acte. Sans surprise, l'alcool est largement présent dans les données sur les altérations d'état des meurtriers. Cela n'est pas surprenant, car il existe une corrélation bien établie entre la consommation d'alcool et la violence interpersonnelle comme nous l'avons abordé :

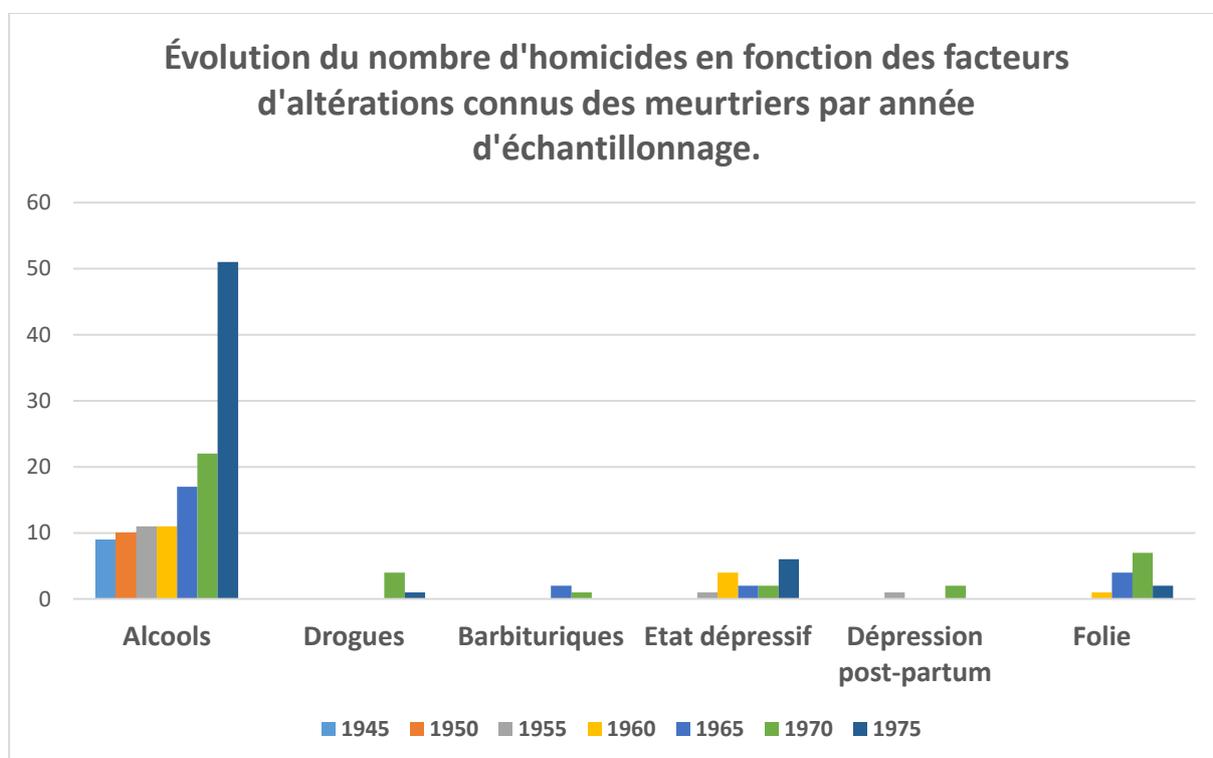


Figure 43 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des facteurs d'altérations connus des meurtriers par année d'échantillonnage.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

A partir des années 1970, on peut constater l'apparition de la présence de drogues chez les meurtriers. Cela peut s'expliquer par l'émergence de nouvelles drogues sur le marché. En outre, il est important de noter que d'autres altérations d'état telles que l'état dépressif, la dépression post-partum et la folie sont également représentées dans les données.

La figure 43 montre, logiquement, que l'alcool est le premier facteur d'altération d'état chez le meurtrier représenté chez plus de 76,6% des meurtriers à l'état altéré. Fort logiquement l'alcool se retrouve chez les meurtriers ayant des conflits dans les tavernes. Les situations d'ivresse créent souvent de l'agressivité et des tensions dans une atmosphère de promiscuité, qui peut facilement dégénérer en violence. Dans ces contextes, il est logique de constater que les meurtriers altérés par l'alcool sont fréquemment impliqués :

Serge Bonhomme s'était rendu à l'établissement licencié au début de l'après-midi comme cela se passe généralement dans les tavernes ou à tout autre endroit où il y a une table de billards, chacun attend son tour remplaçant le perdant. Cette fois-là, comme bien d'autres fois. Bonhomme a joué en équipe (2 joueurs) et on gageait la bière. \$1 ou plus ou même juste \$0.25, mais tout le temps on prenait de la bière. Dans la journée la boisson aidant, le coéquipier de Bonhomme et lui-même jouaient toujours. Ils semblaient gagner assez souvent quoiqu'ils étaient assez abasourdis par l'effet de l'alcool et l'ambiance. Ils entreprirent une partie avec deux autres joueurs qu'ils ne connaissaient pas. Cette partie doit en être une « call shot » c'est-à-dire qu'on doit dire où l'on veut faire entrer la boule et il ne faut pas que la boule touche à autre chose que le sac. Puis vint une discussion concernant justement une des boules qui aurait été « callée » pour une poche de la table, mais qui aurait touché à la bande. L'un disait que non et l'autre disait oui. Puis à la suite de cette simple petite chicane ce fut les gros mots, puis la dispute, puis un début de rixe, puis l'un des adversaires sortit l'arme automatique et fit feu en direction de Serge Bonhomme. Au moins trois projectiles ont été tirés. L'un d'eux atteignit Bonhomme en plein milieu du front. Il s'effondra.⁴⁷

Les tavernes et cabarets n'ont pas l'apanage de la promiscuité pour autant les conflits peuvent y facilement surgir. La promiscuité n'est pas exclusive aux tavernes et peut également exister dans d'autres contextes, comme le foyer. Les homicides commis par des personnes en état d'ébriété dans le cadre de conflits familiaux peuvent être considérés comme des exemples de cette promiscuité. En effet, des meurtriers alcoolisés, 22% vont l'être dans le cadre d'un conflit conjugal. Plus largement, si on englobe les homicides familiaux, au sens large, on retrouve 30,5% des meurtriers alcoolisés. Les tensions familiales peuvent être exacerbées par l'alcool, entraînant des

⁴⁷ *Allô Police* « Une balle dans la tête pour une querelle de « salle de pool » ! », 6 avril 1975, p.13.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

comportements impulsifs et violents. Nous ne nous y attarderons pas ici puisque nous traiterons les homicides familiaux et plus spécifiquement les homicides conjugaux plus loin dans notre étude.

La drogue est faiblement représentée dans notre étude comme altération d'état chez le meurtrier. Plusieurs hypothèses peuvent l'expliquer. La disponibilité des drogues était moins répandue avant le début des années 1960 :

Dans les années 1960, l'émergence de la contre-culture au Canada et dans le reste du monde industrialisé a donné lieu à une vague d'expérimentation et de consommation de nouvelles drogues : il est devenu plus courant de consommer du LSD et d'autres hallucinogènes et de fumer de la marijuana. [...] La consommation de marijuana est devenue un phénomène social. Les jeunes et de nombreux membres de la classe moyenne fumaient de la marijuana, défiant consciemment la loi et remettant en cause l'ordre établi.⁴⁸

En ce sens, Les drogues étaient moins accessibles et moins courantes, ce qui signifie qu'il y avait moins de personnes qui en consommaient et qui étaient donc potentiellement à risque de commettre un homicide sous leur influence. En effet, seulement six cas montrent un meurtrier sous l'emprise de la drogue au moment de l'acte. Assez logiquement Ils se produisent sur nos années d'échantillonnages 1970 (5) et 1975 (1) :

C'est sans aucun motif qu'un adolescent de 18 ans, sous l'effet de la drogue, aurait lâchement assassiné une mère de quatre enfants qui n'a rien fait d'autre que de se trouver dans la même maison que lui au moment de sa crise. [...] L'après-midi du drame, le 2 novembre dernier, Ian Berger était depuis quelques jours sous l'effet des drogues. Le samedi soir précédent, il s'était procuré de la drogue, de la mescaline, au restaurant Marilena, rue Notre-Dame à Chomedey. Il en aurait absorbé ce soir-là ainsi que le lendemain. [...] Ian Berger se retrouva seul dans la maison avec la bonne à qui il n'adressa même pas la parole. Il s'enferma dans sa chambre et décida de continuer son voyage. Il aurait d'abord fumé un peu de haschisch puis aurait décidé d'avalé carrément un morceau de « hasch », ce qui eut pour effet de provoquer un voyage comme il n'en avait jamais vécu. S'il fallait en croire la version de Ian Berger, il aurait été victime de ce que les drogués appellent un « bad trip ». En proie à une soudaine crise de violence, il serait sorti de sa chambre pour descendre dans le sous-sol et s'attaquer sans aucune raison à Mme Constantineau. [...] L'adolescent se serait précipité au sous-sol, se serait emparé d'une barre de fer pour attaquer la victime. Sans dire un seul et mot et avant qu'elle puisse comprendre ce qui lui arrivait, Berger aurait frappé Mme Constantineau à la tête, à la nuque et au thorax. Au premier coup, la pauvre s'écroula.⁴⁹

⁴⁸ Marcel Martel, *Une brève histoire de vice au Canada depuis 1500*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2015, pp.158-159.

⁴⁹ *Allô Police* « Un « Bad trip » meurtrier. », 22 novembre 1970, pp.23-24.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

La drogue est encore à l'origine d'un meurtre comme la semaine dernière à Hull. [...] La victime de ce drame, un jeune homme de 20 ans adepte lui-même de la drogue en faisant le florissant commerce. [...] La présumée meurtrière, Diane Perron, de Hull elle aussi est issue d'un milieu familial sain et honnête, mais elle a été entraînée comme des milliers d'autres adolescentes dans ce monde névrotique et abrutissant des adeptes de la drogue. [...] Arrivée sur les lieux de la supposée cache de drogue, la jeune fille aurait proposé à Lavelle de pratiquer un peu de tir à la carabine. Elle aurait sorti l'arme qu'elle avait achetée la veille et ils auraient fait quelque pas dans le bois, en bordure de route. Quelques secondes plus tard, Diane Perron aurait tiré trois balles, à bout portant, sur Lavelle qui s'écroula, mortellement blessé.⁵⁰

Le procès a duré six jours. La défense, prévoyant un verdict de culpabilité, a réclamé du jury un verdict de culpabilité pour homicide involontaire, en plaidant que Lavoie avait l'habitude de se droguer et qu'au moment de l'attentat, il était sous l'effet de drogues. Au cours du procès, on a révélé que Lavoie était allé chez Mme Saint-Pierre, qui était veuve, dans le but d'emprunter de l'argent et que c'est à la suite d'un refus que Lavoie a bondi sur elle pour l'étouffer. Après le meurtre, Lavoie a fait le tour des tiroirs pour récolter une somme de \$185 ; il a rapporté aussi un radio et un téléviseur. Faisant allusion à la drogue, Lavoie a déclaré qu'après le refus de Mme Saint-Pierre, il était « tombé dans les nuages ».⁵¹

Nous avons distingué l'état dépressif, et la dépression post-partum pour mieux analyser cette donnée par la suite. Cependant, nous mettrons, ici, cette dernière donnée en suspens l'altération d'état qu'une naissance peut donner pour une néo-mère. Nous nous pencherons plus précisément sur la déstabilisation émotionnelle et mentale des mères souffrant de dépression post-partum en traitant l'infanticide.

Nous avons préféré catégoriser l'état dépressif plutôt que le terme dépression. L'état dépressif est un terme générique d'un état émotionnel temporaire qui peut être causé par des événements stressants, tandis que la dépression est un trouble de l'humeur persistant. Dans l'absence de détails spécifiques dans les cas traités, il semblait cohérent de prendre une acceptation du terme le plus large possible. L'état dépressif peut augmenter le risque de comportements impulsifs et violents chez certaines personnes. En outre, les personnes souffrant de dépression peuvent avoir des idées suicidaires et des pensées de mort. Dans de rares cas, ces pensées peuvent se transformer en idées d'homicide suivi d'un suicide. Nous verrons plus spécifiquement la notion d'homicide-suicide plus loin dans notre étude.

Enfin, nous nous poserons maintenant la question de la victime et d'une possible altération de son état jouant un rôle dans le conflit menant à sa mort. Les

⁵⁰ *Allô Police* « Enceinte de sept mois, Diane aurait voulu empêcher son amie de connaître les misères que la drogue lui avait apportées. », 13 septembre 1970, pp.3-5.

⁵¹ *La Presse* « Gaston Lavoie condamnée au pénitencier à vie. », 17 décembre 1970, p.3.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

circonstances de l'homicide et l'altération de la victime peuvent permettre d'identifier des facteurs de risque.

78 victimes ont été occultées de nos statistiques afin de ne pas fausser l'analyse. Ainsi, les infanticides et les victimes de moins de 15 ans ne sont pas comptabilisés. Ici aussi, l'inconnue reste forte avec 47,4% des victimes où nos sources ne peuvent nous permettre de déceler une altération d'état. Contrairement aux meurtriers, on retrouve plus de victimes sans altération d'état (28,7%).

En ne s'adonnant qu'à l'étude des victimes à l'état altéré au moment de leur mort, fort logiquement, l'alcool est surreprésenté avec 95,4%. Les autres cas épars ne représentent, il semble, que des coïncidences n'impactant pas le déroulement de l'homicide. Tout comme les meurtriers, ces victimes peuvent avoir consommé, possiblement, des quantités importantes d'alcool, ce qui peut impacter leur capacité à prendre des décisions judicieuses et à gérer des situations conflictuelles. La question n'est pas de prendre en considération la victime comme un potentiel coupable, mais plutôt d'y apporter une nuance. Dans le cadre d'un conflit où le meurtrier et la victime sont tous deux altérés par l'alcool, la distinction entre les deux peut être tenue. Dans un tel contexte, c'est souvent celui qui remporte le combat physique qui détermine le statut de meurtrier ou de victime. La victime, ayant perdu le combat, peut être considérée comme étant le meurtrier, tandis que le meurtrier, s'il est vaincu, peut devenir la victime.

Il est maintenant essentiel d'analyser les cycles de l'homicide, qu'ils soient liés aux saisons, aux mois ou même aux moments de la journée. Nous chercherons à déterminer si certains moments de l'année ou de la journée sont associés à un nombre plus élevé d'homicides. Cette question a déjà été soulevée par Daniel Elie lors de ses travaux sur la province de Québec et les homicides.

Les fluctuations saisonnières de la criminalité ont parfois alimenté le folklore criminologique. Dans le jargon académique consacré, on parle de loi thermique. Elle indique la prédominance des crimes contre les personnes durant les saisons chaudes et des crimes contre la propriété durant les saisons froides. Si on écarte les opinions trop subjectives et personnelles au sujet de la notion et du nombre réel de saisons à Montréal et si on y admet l'existence de quatre saisons bien distinctes, on dénombre 27.22% des homicides en hiver, 23.55% au printemps, 23.55%

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

en été et 25.66% en automne. Il s'agit de variations fort modestes et peu concluantes. On s'en doutait bien, il n'existe pas une saison des meurtres. On tue durant toute l'année.⁵²

A l'instar de Daniel Elie à l'échelle montréalaise, Les données que nous avons compilés pour la province de Québec ne montrent aucune tendance spécifique des homicides et des saisons. Les variations sont très minces et aucune saison ou mois ne semblent se dégager de notre analyse. Les jours plus longs pendant les mois d'été permettant aux gens de rester dehors plus tard, augmentant, possiblement, ainsi les occasions pour les interactions sociales et les conflits ne se retrouvent pas dans notre étude :

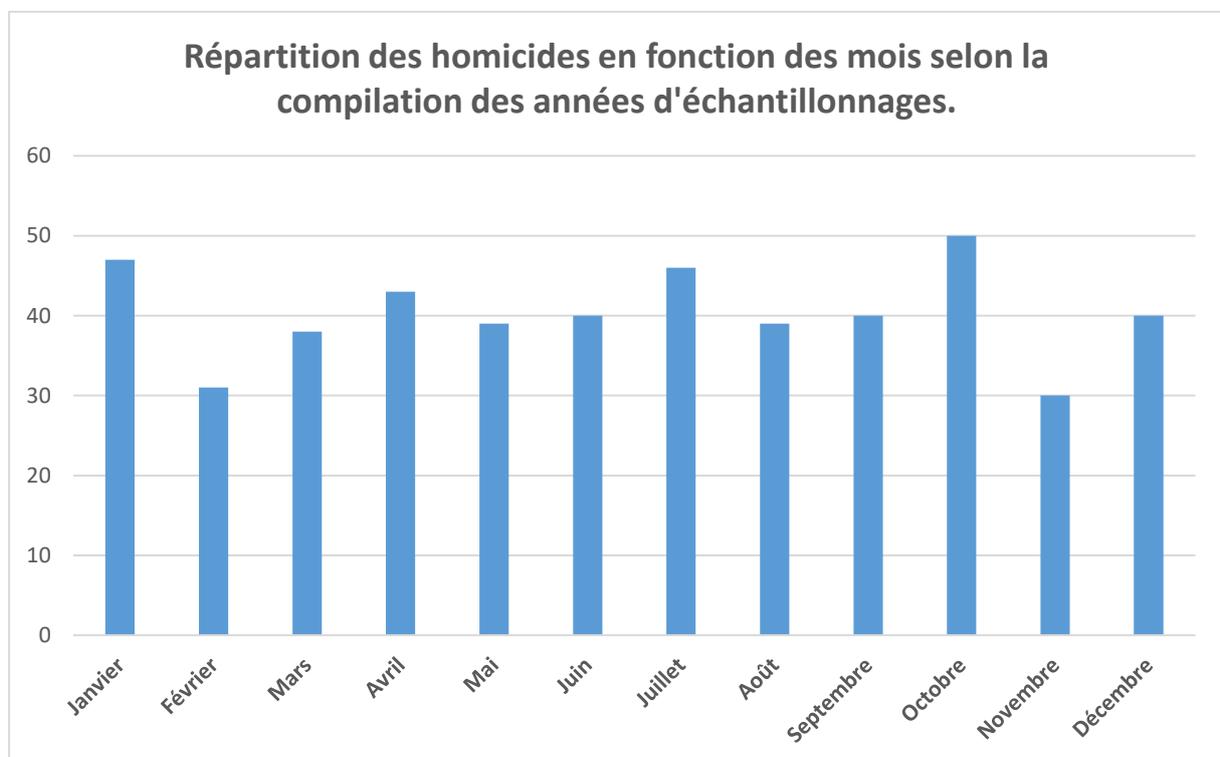


Figure 44 : Répartition des homicides en fonction des mois selon la compilation des années d'échantillonnages.

Malgré l'absence de corrélation entre la saisonnalité et les homicides, une tendance intéressante se dégage de nos années d'échantillonnage. En effet, un jour en particulier concentre le plus grand nombre d'affaires d'homicide. Il s'agit du passage à la nouvelle année, où les tensions, notamment au sein des familles, sont exacerbées. Nous avons recensé un total de sept homicides se produisant pendant la nuit du 31

⁵² Daniel Elie, *op cit.*, pp.33-34.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

décembre au 1er janvier. La consommation d'alcool, souvent associée aux célébrations du Nouvel An, accroît les risques de conflits et de violence. De plus, cette période festive est souvent propice aux rassemblements familiaux :

Dans la nuit de mardi à mercredi 1^{er} janvier, Lucien Lachaine et sa femme ainsi que leurs quatre enfants, en plus de Mme Germaine Campeau et de son garçon Lorenzo, ont tous célébré ensemble au domicile du couple Lachaine, à Valleyfield. Au cours de ces célébrations qui se sont poursuivies durant toute la journée de mercredi, la plupart des membres de la famille Lachaine ainsi que leurs invités ont consommé des boissons alcooliques. En fin de soirée mercredi, une violente discussion aurait eu lieu entre les époux Lachaine, et ce en présence de trois des autres enfants. [...] Il appert que cette discussion entre les époux Lachaine aurait eu comme principal sujet la possibilité d'une éventuelle séparation pour des raisons indéterminées. [...] Trois coups de feu retentissaient dans la maison ; réveillant en sursaut les autres membres de la famille. [...] Parce qu'il n'aurait jamais pu accepter une éventuelle séparation envisagée par son épouse, un père de famille [...] a réglé ce différend d'une manière radicale en assassinant sa conjointe de deux coups de feu pour ensuite tourner l'arme contre lui.⁵³

La victime dans cette affaire, Mlle Yvette Royer, 57 ans, habitant depuis la mort de sa mère en 1955, avec sa sœur, Mme Yvette Dompierre, et sa famille, le père Arthur, un ex-gardien de prison, Ronald, un camionneur, qui est maintenant détenu, et Yvon et Denise, qui sont maintenant mariés. Elle était couturière de son métier. [...] La pauvre femme était une alcoolique chronique et les fins de semaine, sa personnalité changeait de tout au tout. Elle buvait sans cesse, sans arrêt, sans rémission. [...] On a eu beau essayer de la faire traiter, de l'envoyer aux Alcooliques anonymes, rien n'a fonctionné. Jusqu'au jour de l'An, la semaine dernière où la tante, avant les autres, a pris une cuite, la veille du 1^{er} jour de 1975. Le lendemain, quand toute la famille a fêté dans la maison des Dompierre, elle était en avance sur les autres comme c'était devenu coutume et terriblement ivre. Terriblement insultante et moqueuse comme c'était aussi de coutume. [...] Ronald, qui habite encore avec ses parents, était apparemment la cible favorite de la tante quand elle était en boisson... Ce qui se serait produit c'est que le jeune homme était à se préparer un sandwich au jambon, dans la cuisine, quand la femme s'est présentée, une bouteille de bière vide à la main. Elle lui a demandé une autre bière et Ronald lui a répondu qu'il n'y en avait plus. [...] Mais dans sa boisson, la pauvre femme ne l'a pas cru. [...] Elle l'a accusé « d'être un chien comme son père, comme sa mère ». [...] Elle lui a lancé la bouteille vide au visage et l'a attaqué au visage avec ses ongles. Ronald Dompierre, qui avait aussi absorbé de l'alcool, l'aurait alors menacée de son couteau. Elle l'aurait défié. Et il l'aurait frappée. Il l'aurait alors empoignée et l'aurait transportée dans son lit. Il l'a recouverte d'un drap. Mais la femme dans sa rage alcoolique et bien qu'elle ait le couteau planté dans le ceps, n'a pas cessé pour autant de l'invectiver, de l'insulter, de le moquer : « T'as peur de m'achever, aurait-elle répété. Elle jeune camionneur l'aurait encore frappée...⁵⁴

Le premier meurtre de l'année, au Québec, s'est produit après un réveillon du Nouvel An, à Saint-Jean-d'Iberville, près de Montréal, et il n'est pas imputable qu'à l'alcool ingurgité, tant par la victime que par son agresseur, ce soir-là. Il importe, tout d'abord, de préciser que la victime et son présumé meurtrier, ne connaissaient nullement. Qu'ils se sont rencontrés dans les rues de Saint-Jean dans la nuit du premier de l'An, vers 4h50, par pur hasard. L'un parce

⁵³ *Allô Police* « Ce père de famille de quatre enfants s'est suicidé le jour de l'An après avoir assassiné son épouse. », 12 janvier 1975, pp.4-5.

⁵⁴ *Allô Police* « Il débarrasse sa famille de son ivrognesse de tante ! », 12 janvier 1975, p.6.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

que, séparé de sa femme et ses trois enfants parce qu'il était traité dans une pension pour malades mentaux, il avait pris une cuite et rôdait aux alentours de la maison familiale. L'autre parce que, au réveillon du jour de l'An, chez lui, dans une maison située dans le même quartier que l'autre individu, il s'était magistralement saoulé, il avait piqué une crise de nerfs épouvantable devant une vingtaine d'invités et avait provoqué des scènes tellement disgracieuses que sa propre famille avait appelé « la police pour le calmer. Il avait quitté la maison pour éviter que la police le harcèle et c'est à ce moment qu'il a rencontré l'autre homme, aussi saoul que lui. Les deux ont rappliqué chez lui, d'où les policiers venaient de partir. Sa famille, l'entendant entrer dans la maison en s'engueulant avec quelqu'un, a, comme elle venait de le faire plus tôt, déguerpit chez le propriétaire, au premier étage de la maison, pour appeler la police encore une fois. Pour éviter le pire. Mais le pire s'est produit. Pendant qu'on téléphonait aux policiers, trois coups de feu se sont fait entendre. Et quand les policiers sont arrivés, Marcel Dupré était au téléphone. [...] Et à ses pieds gisait Louis-Philippe Lasnier, 49 ans, originaire de Sainte-Brigitte, près de Saint-Jean. Il avait été atteint droit au cœur, d'une seule balle et les deux autres s'étaient perdues dans la maison. A l'arrivée des policiers, Marcel Dupré aurait remis l'arme aux policiers en disant : « J'étais justement en train d'appeler la police. »⁵⁵

Examinons maintenant les heures des homicides. Est-ce que la majorité des homicides se produisent pendant la nuit, comme le suggèrent les scénarios des thrillers cinématographiques ? Notre imaginaire collectif associe souvent la nuit à un climat de dangers et de menaces, renforçant ainsi l'idée d'une corrélation entre la nuit et les homicides. La nuit symbolise l'interdit, l'invisible et l'illégalité, ce qui la rend potentiellement dangereuse. Simone Delattre analysa les nuits parisiennes du XIXe, sa composition, ses activités, mais aussi ses périls, elle parle même d'« une association spontanée entre la rue obscure et les crimes les plus lâches et odieux ».⁵⁶

Encore ici, nous ne parlerons que des affaires et non des victimes pour s'attacher à l'unique action de ceux qui commettent le crime. Nous avons distingué quatre plages horaires pour élaborer nos données représentant les 24 heures d'une journée :

⁵⁵ *Allô Police* « Assassiné par un inconnu après le réveillon du Nouvel an. », 12 janvier 1975, p.3.

⁵⁶ Simone Delattre, *Les douze heures noires : la nuit à Paris au XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 2004, p.689.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

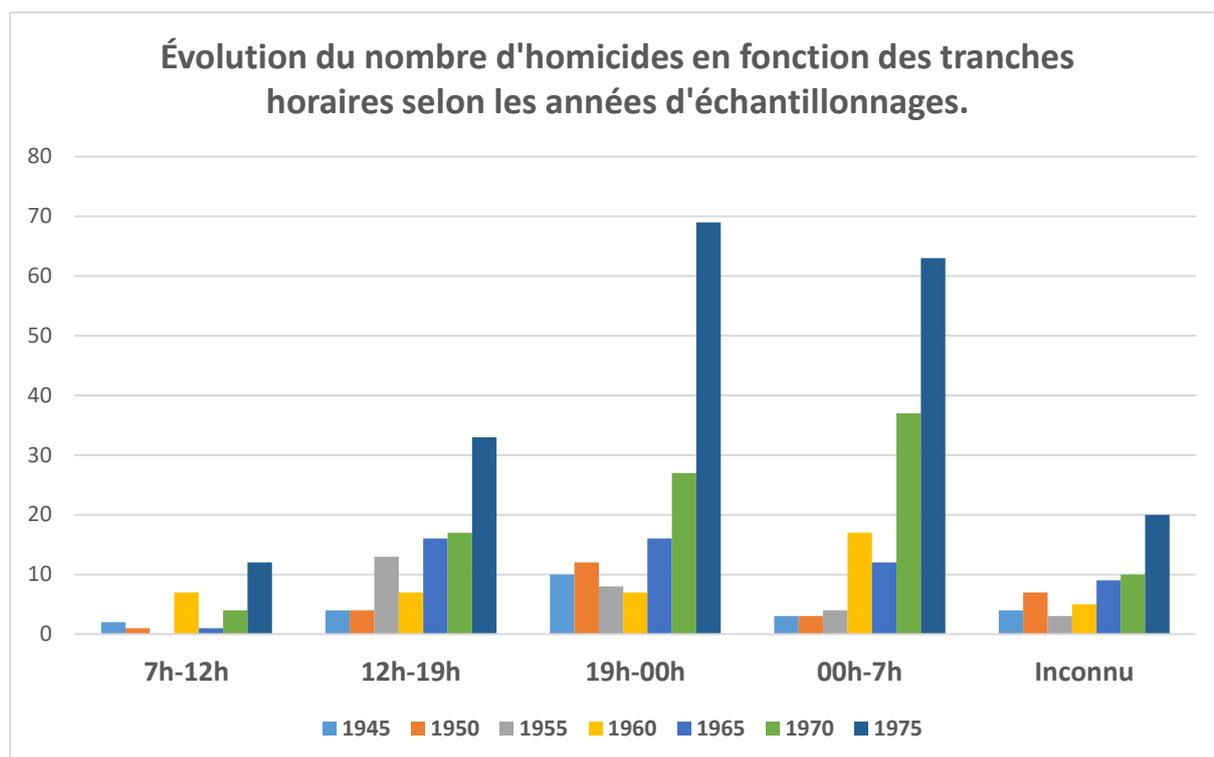


Figure 45 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des tranches horaires selon les années d'échantillonnages.

Il est assez étonnant que pour une telle donnée nous ne comptons si peu d'inconnue comme le montre la figure 45. Comme nous avons pu le voir dans les différentes retranscriptions de l'hebdomadaire *Allô Police*, le journaliste mentionne fidèlement les heures où les crimes ont été commis. Ainsi, nous n'avons pas l'heure où le meurtrier agit seulement dans 12,4% des cas. Comme pour la localisation géographique du lieu, on pense, aussi ici, aux homicides où le corps est retrouvé après plusieurs jours par les forces de l'ordre ou quelconque passant. Quand un doute pouvait survenir, en comparant nos sources disponibles, nous avons mis ces cas spécifiques en inconnue.

De toutes les affaires d'homicides recensés, les heures où la lumière du jour s'est éteinte sont clairement majoritaires. 61,7% des meurtriers agissent entre 19h00 et 7h00 du matin dans notre étude. Si nous ne nous concentrons que sur les meurtriers où l'heure du passage à l'acte a lieu en occultant les données manquantes, la nuit concentre 70,4% des affaires d'homicides enregistrés.

Pour la simple année 1975, des affaires où l'heure d'homicide est connue, 74,6% s'y produisent entre 19h00 et 7h00 du matin. Le titre de l'ouvrage de Simone

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Delattre ne peut que faire écho en analysant cette tendance des heures pour commettre l'homicide. La nuit offre des avantages tactiques prépondérants pour qui veut commettre l'homicide. La probabilité d'être identifié par des témoins s'affaiblit. En effet, généralement, les rues sont plus désertes favorisant l'action du meurtrier. De plus, les membres du monde interlope sont moins susceptibles de croiser les forces de l'ordre et éviter ainsi d'être pris en flagrant délit. Cela permet aussi de prendre la victime par surprise profitant ainsi du manque de visibilité la nuit. Enfin, on ne peut que mentionner le fait que le monde interlope comporte des activités qui font que la nuit en devient un terrain familier. Notre analyse le montre. Nous recensons 81,3% des homicides du monde interlope se produisant sur ces douze heures sombres. Pour l'année 1975, la pègre québécoise est responsable de 40,2% des affaires d'homicides perpétrés entre 19h00 et 7h00 du matin. On pense ici aux cabarets ou encore aux tavernes :

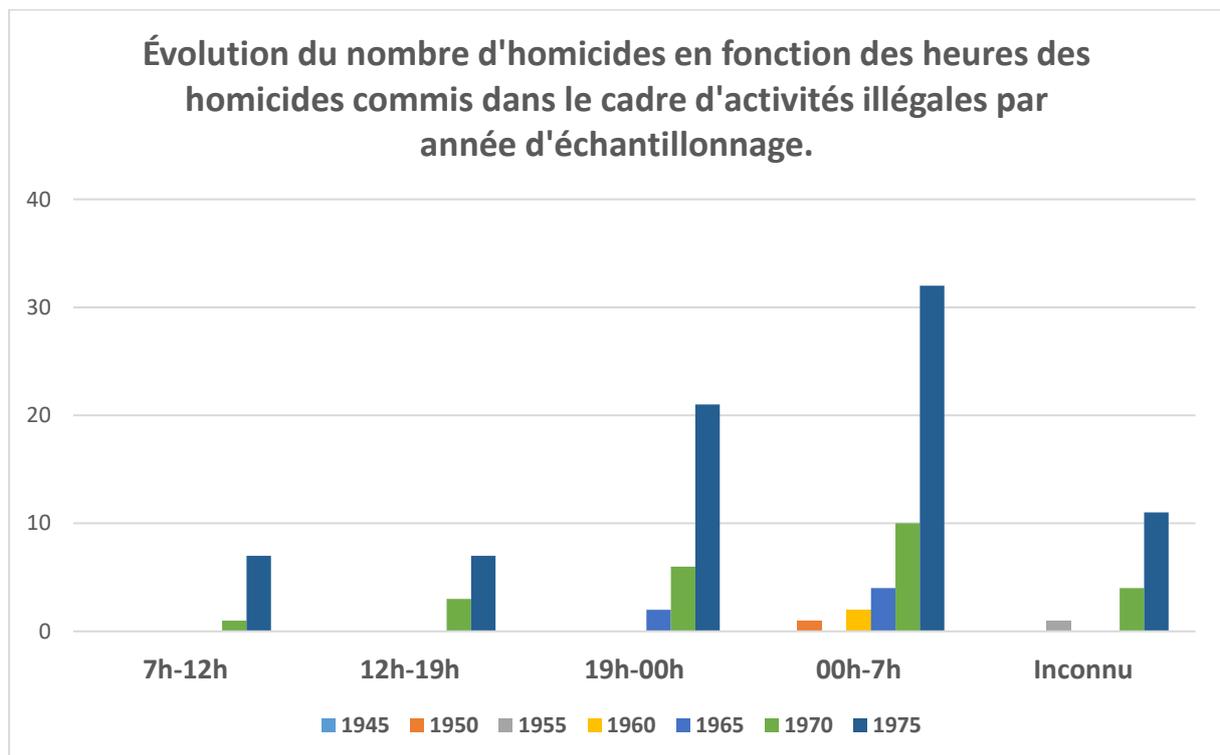


Figure 46 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des heures des homicides commis dans le cadre d'activités illégales par année d'échantillonnage.

Les heures nocturnes recensent bien la majorité des homicides. Période de la journée la plus propice pour le monde interlope, la nuit coïncide aussi avec la

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

consommation d'alcool dans les lieux de débits de boisson comme les tavernes où la réduction de la capacité à résoudre les conflits ne fait qu'augmenter entre les protagonistes de la nuit.

La vulnérabilité de certaines personnes la nuit ne se résout pas à un état altéré par l'alcool ou au mode opératoire du monde interlope. La nuit peut permettre de profiter d'une autre vulnérabilité des plus classiques : le sommeil. Réduction de leur capacité d'attention et de réaction, le meurtrier peut ainsi profiter facilement de cette situation pour passer à l'acte sans risque que la violence se retourne contre lui :

L'accusé aurait raconté qu'il voulait se suicider, mais il ne voulait pas que son épouse éprouve de la misère, à la suite de sa mort. Martel avait de \$200 à 300\$ de dettes et il ne voulait pas que Rita Dauphinais soit obligée de faire honneur à ses obligations. L'inculpé aurait donc décidé de tuer son épouse à coup de carabine pendant son sommeil et de se suicider ensuite. Après avoir tué sa femme âgée de 40 ans, Martel a été trop « lâche » pour agir.⁵⁷

Un séjour de 8 ans au pénitencier n'avait pas enlevé à Marcel Sirois sa mauvaise manie de battre les femmes. Il n'en était devenu que plus cruel, menaçant toujours sa compagne de mort, pour un oui ou un non. Cette manie devait lui coûter la vie, dans la nuit de dimanche à lundi, le 23 août, alors qu'il était abattu par trois balles de revolver. [...] Ce jour-là, deux amis de Sirois ont passé une partie de l'après-midi à la maison. On a bu puis les deux amis sont partis. Après leur départ, Sirois a repris son boniment habituel, avertissant la jeune femme qu'il allait la tuer. La chicane dura une partie de la soirée. Sirois prenait des élans, fonçait sur la jeune femme, la prenait à la gorge comme pour l'étouffer. Probablement fatigué de ce jeu. Il se coucha. La jeune femme était transie par la peur. C'est alors que suivant son instinct de conservation, elle se serait rendue, en marchant à quatre pattes, jusqu'à la table de nuit. Sirois y avait placé son revolver. Elle se serait alors emparée de l'arme puis aurait fait feu. Elle vit alors le sang qui coulait comme d'un robinet.⁵⁸

La nuit est, donc, associée à un moment propice afin de passer à l'acte dans certains cas et à un moment de manque de lucidité où l'alcool est présent chez les protagonistes de l'homicide. Cette tendance est liée à plusieurs facteurs, notamment le mode opératoire du monde interlope québécois, la consommation d'alcool dans les lieux de débits de boisson tels que les tavernes et les cabarets, ainsi qu'à une vulnérabilité accrue des individus pendant les heures de sommeil. Il était prépondérant de prendre en compte ces aspects lors de l'analyse des tendances en matière de

⁵⁷ *La Presse* « A. Martel est interné pour avoir tué sa femme dans un moment d'aliénation. » 18 janvier 1961, p.38.

⁵⁸ *Allô Police* « Elle s'est libérée d'un coup de revolver. », 5 septembre 1965, pp.7-8.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

violence interpersonnelle, afin de mieux comprendre les contextes dans lesquels les homicides se produisent.

4- Les mécanismes de la mort : étude des moyens utilisés dans le cadre des homicides.

Le moyen pour donner la mort est l'objet de fascination pour le lecteur avide de sensationnalisme. *Allô Police* ne s'y trompe pas en ne manquant de mentionner spécifiquement l'arme en question dans chaque article et l'utilisation précise de cette dernière sur la victime. Pour notre étude sur l'homicide, il y a de nombreux avantages à s'intéresser aux armes pour commettre le crime. Cette analyse des armes pour donner la mort permettra de dégager des tendances. L'arme utilisée peut indiquer, possiblement, le degré de préméditation et de violence. Cela donne aussi des indications sur le profil du meurtrier et les spécificités de certains groupes. Naturellement, on imagine mal un membre du monde interlope québécois se battre à mains nues, mais préférant une arme létale rapidement pour prendre la fuite le plus vite possible après la suppression de sa cible. Il est intéressant aussi de se questionner sur le choix de l'arme qui implique ses propres conséquences. Si l'on peut admettre que certains conflits à mains nues en sortie de tavernes n'ont pas pour velléité finale de donner la mort, on le suppose bien moins pour l'utilisation d'une arme à feu.

Ici, nous avons distingué logiquement les homicides⁵⁹ commis à mains nues de ceux commis avec une arme à feu. Une autre catégorie comportera les homicides commis à l'aide d'une arme blanche. Enfin, une catégorie comportera les armes du crime retrouvées uniquement sporadiquement sur nos années d'échantillonnages :

⁵⁹ Ici encore, nous faisons référence aux affaires sans prendre en compte le nombre de victime.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

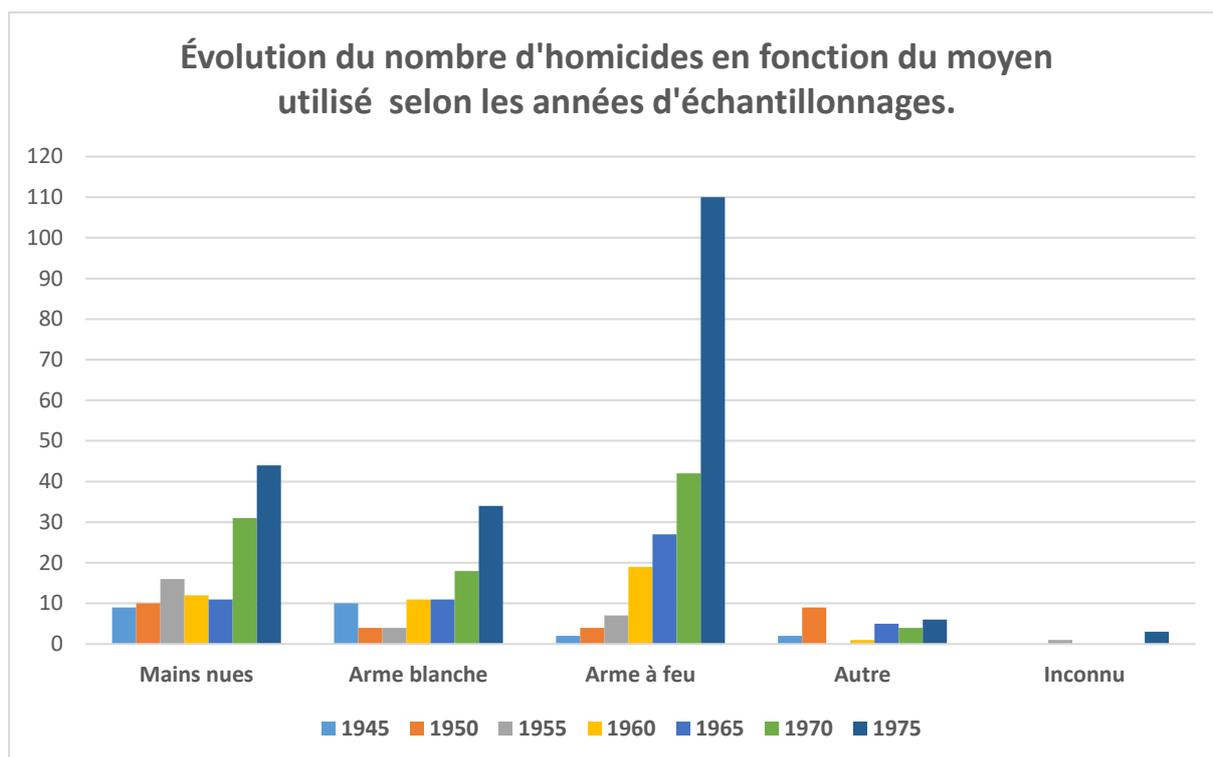


Figure 47 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du moyen utilisé selon les années d'échantillonnages.

Curieusement, cette figure 47 nous livre une lecture de deux informations assez antagonistes. On observe une absence significative de l'utilisation des armes à feu jusqu'en 1955 puis à partir de 1960, l'utilisation majoritaire de ces dernières pour commettre le crime. Cette tendance montre un changement important dans les moyens utilisés pour commettre des homicides. En effet, de toutes les affaires d'homicides recensés 45,2% (211/467) sont à l'aide d'une arme à feu. Ainsi, l'arme à feu est le moyen favori du meurtrier pour commettre son crime. La répartition des armes à feu utilisées chez le meurtrier ne montre par une tendance très marquée dans son ensemble. En effet, pour l'ensemble des meurtriers, 55% préconisent le revolver contre 45% la carabine.

Le monde interlope montréalais n'y est pas pour rien. Sa croissance dans la représentation des homicides à partir des années 1970 influe, forcément, cette donnée. Disponibilité accrue de ces armes sur le marché illégal, efficacité pour intimider et surtout éliminer les rivaux sont autant d'avantages qui font de ces armes des objets de prédilection de la pègre québécoise :

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

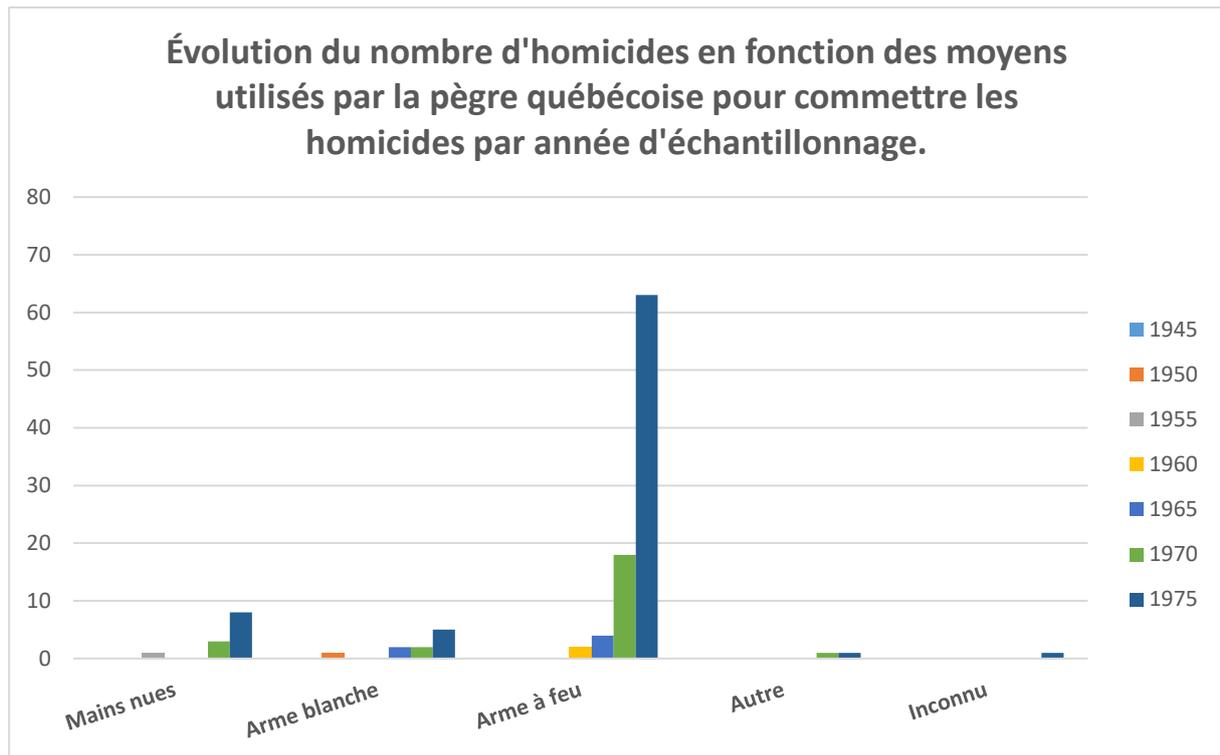


Figure 48 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des moyens utilisés par la pègre québécoise pour commettre les homicides par année d'échantillonnage.

Permettant d'éviter un conflit au corps à corps pouvant se retourner contre lui, l'assaillant de la pègre opte pour les armes à feu permettant ainsi d'agir vite en annihilant sa cible pour prendre la fuite. Le choix de l'arme à feu significatif du mode de vie d'un homme du monde interlope. Alors que sur l'ensemble des meurtriers aucune tendance spécifique ne pouvait se dégager ; pour la pègre la tendance est claire. 75,9% des armes à feu sont des revolvers pour s'opérer aux règlements de comptes. Discret et facile à dissimuler, le revolver combine tous les atouts du dissident nocturne afin de commettre son crime :

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

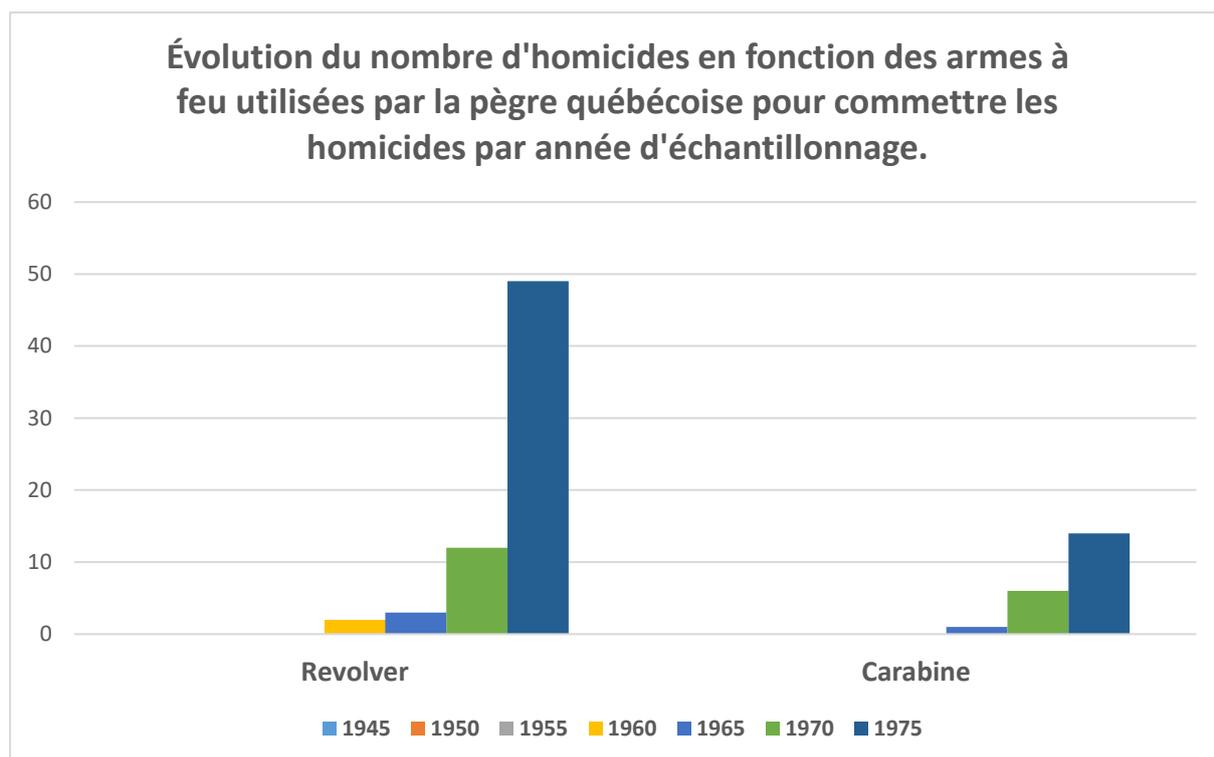


Figure 49 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des armes à feu utilisées par la pègre québécoise pour commettre les homicides par année d'échantillonnage.

Nous pouvons mentionner que l'arme à feu semble avoir un avantage majeur pour pouvoir répondre aux possibles forces de l'ordre entravant les desseins interlopes. Bannière de la masculinité⁶⁰, l'arme devient le symbole de la puissance, de contrôle, mais surtout de domination encore plus fortement dans ce milieu si spécifique. Cependant, l'exclusivité de l'arme à feu ne peut s'en résoudre aux actions du monde interlope. Bien que 41,2% des homicides par armes à feu le sont de ce milieu. Les homicides familiaux ne se terminent pas uniquement avec l'objet que l'on peut saisir, à porter d'une main, le plus vite pour commettre l'irréparable. Dans le cadre d'un conflit conjugal, le meurtrier utilise aussi majoritairement une arme à feu à hauteur de 41,3%.

Le monde rural québécois nous apporte aussi des enseignements. L'arme à feu concentre 43,3% des armes utilisées par le meurtrier. Cependant, ici la carabine l'emporte largement sur l'utilisation du revolver avec 65,1%. La pratique de la chasse n'est sans doute pas étrangère à la plus forte représentation de cette arme. Une

⁶⁰ Henri Myrtilinen, « Désarmer La Masculinité. » (Forum du Désarmement n°4 Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2003), <https://unidir.org/sites/default/files/publication/pdfs/les-femmes-les-hommes-la-paix-et-la-securite-en-566.pdf>.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

accessibilité plus forte ainsi qu'une aisance afin de l'utiliser favorise sans doute son utilisation :

La victime, François Beaupré, âgé de 60 ans, a été tuée d'une décharge d'une puissante carabine Mauser de calibre .43, dans la poitrine tandis que son compagnon de beuverie, Oscar Landry, âgé de 65 ans, fut blessé d'une balle de la même carabine dans l'épaule gauche. Le drame se serait produit au cours d'une beuverie qui se serait déroulée à la maison de Landry. [...] Nous avons appris que l'arme du crime, retrouvée aux côtés de Beaupré, appartenait à Landry, grand amateur de chasse. L'arme elle-même est une Mauser de calibre .43, armé très puissante et relativement rare. Elle était auparavant accrochée dans la chambre où furent découverts les deux hommes.⁶¹

Un prospecteur minier du nord-ouest québécois, Réal Pépin, est actuellement incarcéré dans les cellules de la prison commune d'Amos en attendant de comparaître comme principal témoin à l'enquête publique sur les circonstances malheureuses entourant la mort violente de son frère trouvé assassiné dans un chalet situé sur les bords du lac-Carpentier, à Belcourt, localité qui se trouve à quelque 8 milles au nord de Senneterre, en Abitibi. [...] Les deux hommes auraient alors amorcé une discussion au sujet de leurs problèmes financiers, problèmes qui étaient de la responsabilité du plus jeune des frères, soit Réal, tandis qu'André était l'homme de confiance. Cette discussion se serait poursuivie durant quelques minutes, soit jusqu'au moment où l'un des deux hommes, André pépin, aurait conseillé à son frère de s'occuper un peu plus des affaires financières plutôt que de sombrer dans la boisson alcoolique. Cette discussion aurait également porté sur les dépenses exagérées que faisait André pépin qui achetait entre 15 et 20 livres de steak haché pour nourrir son chat. A un certain moment, André serait sorti à l'extérieur du chalet avec son chat tandis que Réal se serait allongé sur son lit, dans sa chambre à coucher. [...] C'est à ce moment précis que, sans aucune raison apparente, Réal qui était toujours étendu sur son lit se serait emparé d'une carabine de calibre .308 qui se trouvait dans la chambre à coucher. L'homme aurait par la suite actionné la culasse de l'arme pour faire pénétrer dans le canon l'une des trois balles qui se trouvait dans le chargeur et il aurait pointé la carabine dans la direction de son frère André qu'il voyait toujours assis à la table de la cuisine ; Après avoir tiré qu'un seul coup de feu sur son frère qui se trouvait à une dizaine de pieds de lui, Réal Pépin aurait paniqué et il aurait décidé de fuir le chalet après avoir pris soin de cadenasser le chalet du lac Carpentier.⁶²

D'après les faits mis en preuve, M. et Mme Marie-Louis Grenier étaient à souper dans leur paisible demeure de Saint-Patrice-de-Beaurivage le 9 octobre dernier vers 19 heures. Leurs fils, qui était seul avec eux, qui était à regarder la télévision dans le salon. A un certain moment, tandis que les deux parents étaient toujours attablés. Clément Grenier, 22 ans, se serait levé et serait allé chercher un fusil de calibre .28 appartenant à son père. Sans Tarder, il serait entré dans la salle à manger et aurait fait feu en pleine figure de son père, l'atteignant mortellement. M. Marie-Louis Grenier est allé s'écraser sur le plancher de la cuisine, près de la chaise.⁶³

⁶¹ *Allô Police* « Est-ce une querelle sur leur dernière bouteille de bière qui a valu à Beaupré une décharge fatale de cette carabine .43. », 18 juillet 1965, p.7.

⁶² *Allô Police* « Furieux parce que son frère donnait à son chat de 15 à 20 de steak haché par semaine... ! », 30 novembre 1975, pp.3-5.

⁶³ *Allô Police* « Il tue son père d'un coup de feu pendant qu'il soupe avec sa mère. », 9 novembre 1975, pp.8-9.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

Comme ces trois cas le montrent, la présence d'une carabine au sein d'un foyer en zone rurale est monnaie courante. Ces armes font partie du quotidien des habitants tandis que le revolver va plutôt s'associer au monde urbain et au monde interlope, comme nous le verrons quand traiterons spécifiquement ce milieu nébuleux dans un prochain chapitre. Permettant la protection de la propriété, de la famille, la carabine permet aussi de s'adonner à la chasse ce qui en fait la principale arme du meurtrier dans le monde rural.

Il est communément répandu dans l'imaginaire collectif que les homicides perpétrés par des femmes le sont souvent à l'aide de poison. Plus enclines, à subtilement utiliser des stratagèmes pour pallier une possible faiblesse naturelle physique face à l'homme, ce stéréotype ne se vérifie pourtant pas et devient largement infondée au regard de nos statistiques recensées. Seulement un cas montrant l'administration d'un poison ou d'une substance nocive est répertorié dans notre étude. Bien qu'anecdotique, il se produit, de plus, sur un enfant de onze ans :

C'est à la suite d'un appel de la mère, Mme Lise Saint-Pierre-Sénécal, que les policiers se sont rendus au logement de la rue Nohert. Dans une chambre, qui pourrait être celle de la mère, l'enfant reposait sans vie. Déjà de fortes odeurs se dégageaient du cadavre de l'enfant qui fréquentait l'école Bourgeois-Champagneur. Le cadre, une fois le décès constaté, fut transporté à la morgue de Montréal, où le docteur Claude Pothel a pratiqué l'autopsie. Il semblerait selon les informations recueillies que l'examen externe du cadavre de montrait aucune marque de violence. Le pathologiste n'a pu découvrir d'hémorragie interne ou de fracture. Toutefois, certaines parties de l'estomac ont été envoyées aux biologistes lesquels pourront déterminer si l'enfant a succombé à une forte dose de pilules. Lors des constatations dans la maison, les policiers ont remarqué la présence de plusieurs flacons contenant des pilules les plus diverses. Les policiers devaient apprendre également que la mère de l'enfant, qui se trouvait dans un état de choc, était infirmière dans un hôpital privé du centre-ville. Cette femme, divorcée, élevait seul son garçon. Elle aurait été traitée depuis longtemps par au moins trois médecins lesquels lui prescrivaient différentes sortes de pilules.⁶⁴

Les femmes commettant l'homicide à mains nues dans plus de 51,4% des cas. (18/35) Cependant, il semble démagogique de pouvoir en tirer de possibles enseignements. Cette statistique est donc faussée par nature. En effet, les femmes tuent peu, comme nous l'avons déjà vu, et l'intégralité de ces affaires confronte une mère, ou une grand-mère, tuant un enfant :

⁶⁴ *Allô Police* « Mort mystérieuse d'un enfant de 11 ans. », 9 février 1975, p.9.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

La prévenue, Yolande Cancré, est une jeune femme à l'allure frêle et très nerveuse qui semble âgée d'une vingtaine d'année. Au moment du drame, elle était à peine remise d'une forte dépression nerveuse qui a nécessité son internement [...] Son enfant pleurait sans cesse et soudain, ne pouvant ni le consoler ni supporter davantage ses pleurs, elle aurait tenté de l'étrangler en crispant ses deux mains nerveuses autour de son cou. [...] Hystérique, elle aurait ensuite empoigné son enfant pour l'immerger complètement dans sa petite baignoire. Réalisant ensuite la portée de son geste et revenue plus calme elle aurait elle-même alerté les policiers.⁶⁵

La femme Joseph Lacas ne montera pas sur l'échafaud, Après une vingtaine de minutes de délibérations, un jury de la Cour du Banc du Roi, présidée par l'hon. Juge Wilfrid Lazure, est revenu devant la Cour avec un verdict d'homicide involontaire. La prévenue avait subi son procès sous une accusation de meurtre. Elle était accusée d'avoir tué son petit-fils, Pierre - Paul Lacas, âgé de 18 mois, en le jetant dans le fleuve St-Laurent, au mois de janvier dernier.⁶⁶

En occultant ces cas spécifiques de filicides, aucune tendance spécifique ne se dégage de l'arme du crime chez le sexe féminin. Si ce n'est que les armes à feu ne sont pas l'exclusivité des hommes. Le meurtrier vivant dans la ruralité montre bien que la carabine est un objet arborant de multiples maisons :

Pour comprendre les explications qu'aurait fournies Mme Weary à la police, à la suite de cette affaire, il faut se porter en arrière et savoir que Mme Weary, divorcée de son premier mari, un nommé Beatty, s'était remariée pour quitter son nouveau mari. Il y a trois semaines, Mme Weary avait reçu la visite de son deuxième mari, à Ste-Adèle-en-Haut, et ce dernier n'avait pas semblé priser la présence du « pensionnaire » Aitken, car il lui avait administré une magistrale râclée. Mme Weary avait alors porté plainte à la police, et une accusation de voies de fait avait été logée contre M. Weary. Cette cause est d'ailleurs encore en suspens. [...] Les deux enfants de Mme Weary sont au lit, et la bonne, Mme Paquette, s'affaire au service des invités. Mme Elfstrom, Mme Weary et M. Laine sont au salon, tandis MM. Bridger et Aitken sont sur la véranda. A un moment donné, Mme Weary croit entendre le bruit d'un moteur d'automobile, à l'extérieur, et elle se dit aussitôt que c'est probablement son mari qui arrive pour se venger. Elle se précipite dans sa chambre, où elle saisit la carabine .22 [...] Elle se dirige alors vers la véranda dans l'intention de voir si c'est bien son mari qui arrive troubler la fête. Elle est bien prête à le recevoir, puisqu'elle a une arme à feu dans les mains. Mais, en ouvrant la porte de la cuisine qui donne accès à la véranda, elle trébuche sur une poubelle. La porte s'ouvre... et le coup de feu part accidentellement [...] Le projectile traverse le bras, transperce le poumon gauche et va couper l'aorte.⁶⁷

Des tous les homicides au moyen d'une arme blanche, le couteau est représenté à 71,7% (66/92). Facilement accessible et peu coûteuse, cette arme est aussi un objet du quotidien dans les foyers et plus précisément les cuisines. Ainsi, on pourrait penser que le meurtrier dans le cadre d'un homicide conjugal allait opter pour ce moyen

⁶⁵ *Allô Police* « Elle l'a étranglé ; elle l'a assommé ; et elle l'a noyé ! », 9 novembre 1975, pp.3-4.

⁶⁶ *L'Action Catholique* « Le procès Lacas se termine par un verdict d'homicide involontaire. », 20 septembre 1950, pp.8-9.

⁶⁷ *Allô Police* « La riche héritière de Ste-Adèle aurait tué un parfait étranger », 29 mai 1960, pp.8-9.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

majoritairement, étant très souvent au domicile commun au moment de l'évènement. Plus largement, ce sont même les homicides familiaux dans leur ensemble qui semblent être propices à l'utilisation du couteau pour assener des dégâts mortels. Pourtant cela n'est pas particulièrement le cas, les meurtriers de cette catégorie n'utilisent qu'à 24,8% (33/133) une arme blanche où le couteau est l'arme de prédilection avec 66,7% (22/33).

Facilement transportable et dissimulable, le couteau n'est pas pour autant l'arme favorite des homicides par arme blanche en zone rurale. Des homicides par arme blanche en zone rurale, « seulement » 42,1% (8/19) le sont par un couteau. Souvent utilisés pour des tâches agricoles ou forestières, les meurtriers utilisant une hache se retrouvent pour plus de la moitié en zone rurale (6/10) :

Il appert que les Roy, soit la mère et les quatre enfants, se couchèrent très tôt ce soir-là ; soit entre 10 heures et onze heures. M. Roy, pour sa part s'affala dans un fauteuil devant la télévision, ruminant ses pensées moroses, en proie à un désespoir soudain. Il aurait été soudainement pris d'une rage meurtrière doublée par un moment d'aberration mentale absolument incompréhensible. Il se serait rapidement levé, vers onze heures 10 minutes, pour aller quérir une hachette dans la remise et serait revenue rapidement dans la maison. Rendu fou entièrement, il se serait rué dans sa chambre, située au rez-de-chaussée, pour y trouver sa femme endormie, sur le ventre. Il lui aurait asséné trois violents coups de sa hachette, derrière la tête, la tuant sur le coup, sans même que la victime s'en aperçoive. Encore sous l'effet du choc émotionnel, Roy ne se serait même pas aperçu de la portée de son geste. Il serait descendu au sous-sol, où ses quatre enfants formaient dans trois chambres différentes. [...] Sans un mot, le père aurait rabattu sa hache à huit ou neuf reprises sur le garçonnet de 12 ans, lui ouvrant le crâne et l'écrabouillant entièrement. On croit que le jeune homme a tenté d'esquisser un geste de défense, car un doigt a été coupé. M. Roy se serait alors rendu dans la chambre de Gaston, âgé de 13 ans, pour le tuer également, de la même façon, et ensuite de diriger dans la chambre de la jeune France, âgée de six ans, et lui ouvrir le front. A ce moment, les cinq victimes étaient toutes mortes.⁶⁸

Arvisais et Mme Marcotte se connaissaient depuis environ quatre ans et se fréquentaient plus ou moins régulièrement depuis ce temps. Il n'y avait rien d'anormal dans cela. Mme Marcotte, dont le nom de fille est Dupont était veuve depuis quelques années déjà. Ces fréquentations devaient être plutôt du genre sérieux, car selon les informations obtenues. Mme Marcotte songeait au mariage. Mais Arvisais n'aurait pas vu les choses de la même façon, et c'est de là que seraient venues les difficultés. Arvisais aurait choisi précisément la soirée du 20 avril pour régler définitivement le problème et manifester à Mme Marcotte son intention de ne pas l'épouser. [...] Selon les constatations Arvisais aurait tué son amie à coups de hache à la tête et il aurait ensuite tenté de s'enlever la vie de la même façon. Trouvant qu'il mettait trop de temps à mourir, Arvisais, qui avait de profondes entrailles à la tête, aurait décidé de conduire sa voiture vers un hôpital de Joliette... c'est ainsi qu'on a pu lui sauver la vie après avoir pratiqué une intervention chirurgicale pour fermer ses plaies.⁶⁹

⁶⁸ *Allô Police* « Une mère et ses quatre enfants sont tuées à la hache. », 15 août 1965, pp.3-5.

⁶⁹ *Allô Police* « Célibataire endurci, il tue la veuve qui veut se faire épouser. », 3 mai 1970, pp.3-4.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

A l'instar des haches, c'est aussi en zone rurale qu'on retrouve des méthodes variées chez le meurtrier pour donner la mort. De toutes nos affaires, les homicides avec une arme blanche exemptant le couteau sont rares. De ces cas-là, 46,2% (12/26) le sont en zone rurale. Que cela soit par une clé anglaise, un marteau ou encore une masse, le monde rural offre une palette diversifiée pour donner la mort à l'aide d'armes improvisées :

La victime, M. William Edmund Allison, âgé de 74 ans, gisait dans la cave de sa petite maison sous un amas de paniers, de boîtes et de divers autres objets que l'assassin a précipité sur sa victime pour lieux cacher son forfait. [...] C'est à l'aide d'une clé anglaise que le vieillard a été battu à mort. On a retrouvé l'arme du crime dans la cave. La police est sûre d'une chose : M. Allison a été tué parce qu'il connaissait l'identité de son agresseur. Ce dernier, après avoir porté quelques coups, parés tant bien que mal par le septuagénaire, s'est acharné à l'abattre. Une fracture multiple du crâne a entraîné la mort de M. Allison. Mais tout son corps portait des blessures infligées par un instrument dur.⁷⁰

Oscar Moreau n'a rien d'un meurtrier. Il ressemble plutôt à un bon grand papa. [...] le mariage Moreau ne semble cependant n'avoir jamais marché. On s'est disputé depuis le lendemain du jour des noces, il y a 36 ans. Aussi, en 1951, Mme Moreau obtenait-elle un jugement en séparation de corps et de bien. Par ce jugement la maison familiale devenait sa propriété. [...] Il y a cinq ans environ, il revint vivre au foyer conjugal. Son départ d'une dizaine d'années n'avait cependant pas arrangé les choses. On recommença à se disputer. Depuis quelque temps les choses s'envenimaient. Mme Moreau décida que son mari allait de nouveau quitter la maison. Même lorsqu'il dormait, le couple ne pouvait pas s'entendre. Ils s'accusaient l'un et l'autre de ronfler et ainsi d'empêcher le conjoint de dormir. Mme Moreau allait même dormir au second plancher où elle avait loué une chambre à Mlle Henriette Chrysler. Et c'est dans cette atmosphère de disputes, d'exaspération, qu'a débuté la journée du 24 novembre. Mme Moreau avait décidé alors de passer aux grands moyens pour faire expulser son mari. Elle s'était adressée à un huissier. Le matin du 24 novembre, ce dernier se présentait à la maison et remettait une sommation à M. Moreau, lui enjoignant de quitter la maison. En colère Oscar Moreau déchira la sommation en mille pièces. Il quitta la maison quelques minutes plus tard pour se rendre au bureau de poste. Il revint avec ses journaux et s'assit dans le salon pour les lire. Le voyant de retour, Mme Moreau téléphona au chef de police, M. Georges Perron. Elle lui raconta que son mari refusait de partir, même après avoir reçu une sommation d'un huissier. Elle lui demanda de venir explorer [sic] son mari. Le chef Perron lui expliqua qu'une sommation ne pouvait lui permettre d'expulser un homme. Il fallait un mandat. [...] Dans cette maison toutes les pièces communiquent ensemble. M. Moreau serait sorti rapidement du salon en passant par la chambre à coucher et de là dans la cuisine. Son épouse se trouvait dans le passage avec le couteau. Dans la cuisine il aurait vu deux tiroirs ouverts. C'est dans un de ces tiroirs que Mme Moreau aurait pris le couteau. Oscar Moreau aurait alors pris le premier instrument qui lui venait à la main. C'était une petite masse. Il serait alors allé rejoindre son épouse qui se trouvait toujours dans le passage. Un duel à mort devait s'y livrer. Mme Moreau aurait tenté de frapper avec son couteau, son mari aurait évité le premier coup, puis aurait

⁷⁰ *Allô Police* « Un emprunteur courroucé a-t-il tué M. Allison ? », 22 mai 1960, p.3.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

frappé à son tour. Il aurait ensuite vu « rouge » et aurait frappé, frappé, frappé... jusqu'à ce que le corps retombe par terre.⁷¹

Si un seul cas dans notre étude montrait un meurtrier utilisant le poison pour parvenir à ses fins, quant-est-il des autres moyens singuliers de la classification autre comme arme du crime ? Ici, la problématique de l'étude des homicides avant notre année d'échantillonnage 1955 resurgit⁷². Ainsi, il faut occulter, de fait, les dix affaires mettant en avant un meurtrier écrasant involontairement en voiture sa victime. Pour le reste l'incendie criminel est majoritaire (9/27). Un seul cas montre l'utilisation d'explosif ; le monde interlope montréalais en est le responsable :

Coup de théâtre, samedi soir le 11 juillet, vers 5h25, ce n'était pas cette cible vivante, mais Polansky lui-même qui était assassiné. Une bombe avait été placée sous la banquette avant de sa voiture. En éclatant, alors que Polansky roulait sur le boulevard Métropolitain, dans l'ouest de Montréal, l'homme a été déchiqueté. Polansky était une figure bien connue de la bande du nord-ouest de la métropole.⁷³

Analyser l'arme du meurtrier pour commettre l'homicide permet de comprendre les rythmes de vie et les spécificités de chacun. Les armes à feu sont utilisées dans 45,2% (211/467) des affaires d'homicides. Relativement faible sur nos premières années d'échantillonnages, l'arme à feu s'impose dans les violences interpersonnelles mortelles dès 1965. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. L'émergence de la pègre est sans aucun doute le principal facteur. L'attrait du monde interlope pour les armes à feu, et surtout le revolver, s'explique clairement par son mode opératoire. Cela n'est en rien étonnant, symbole de puissance et de protection dans un milieu où les rixes sont fréquentes. Cependant, comme nous l'avons vu, la pègre n'a pas le monopole de l'utilisation des armes à feu. La carabine dans le monde rural s'assimile à un meuble indispensable pour assurer la protection du foyer et/ou pour s'adonner à la pratique de la chasse. Les objets de la quotidienneté sont aussi des armes improvisées dans le monde rural.

La question de la létalité peut aussi être soulevée. La faible incidence des homicides perpétrés à l'aide d'armes à feu au Québec entre 1945 et 1960 interroge. A

⁷¹ *Allô Police* « Le crâne de cette grand-mère a été réduit en charpie à coups de masse, quand elle a expulsé de chez lui son mari qui ronflait toujours ! », 5 décembre 1965, pp.3-4.

⁷² Voir 1-3 *Les homicides stricto sensu avant 1955* et 3-3 *Comment traiter l'homicide avant 1953*.

⁷³ *Allô Police* « Deux autres noms sont rayés de la fameuse liste noire de la pègre. », 19 juillet 1975, pp.19-21.

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

partir de 1965, on constate une augmentation significative des homicides impliquant l'utilisation d'armes à feu. Cette tendance est particulièrement notable lorsque l'on compare les chiffres avec ceux des homicides commis à l'aide d'autres armes. Il est donc légitime de se demander si cette augmentation des homicides peut, possiblement, être liée à l'utilisation d'armes à feu, qui sont considérées comme étant plus létales que les armes improvisées ou les combats à mains nues.

On peut aussi émettre l'hypothèse que l'utilisation d'armes à feu dans les homicides peut être liée à des facteurs socio-économiques tels que le niveau d'éducation, le revenu et la profession. Il est possible que les personnes ayant un faible niveau d'éducation et un revenu faible aient un accès plus limité aux armes à feu. À l'inverse, le monde interlope est proche des milieux où l'accession d'une arme à feu demeure facile. De plus, la nature même de ce milieu impose naturellement aux membres de s'en procurer une. L'utilisation des armes à feu se généralise sur les homicides produits sur le territoire québécois entre 1960 et 1975.

Au terme de notre étude sur les répartitions spatiales, les cycles et les armes utilisées dans les homicides au Québec entre 1945 et 1975, il est possible de dégager certaines tendances. Tout d'abord, il est indéniable que les homicides sont plus fréquents dans les milieux urbains, en particulier à Montréal. Cependant, il est important de ne pas réduire cette observation à une simple corrélation entre la densité de population et la criminalité. Il est prépondérant de prendre en compte les facteurs culturels qui peuvent influencer la survenue d'homicides dans ces espaces. Il est évident que si la pègre sévissait grandement dans le milieu rural notre raisonnement serait tout autre. Il est intéressant de noter que la nuit semble être un critère récurrent dans les homicides, que ce soit dans les milieux urbains ou ruraux. Enfin, la consommation d'alcool est largement représentée chez les meurtriers, ainsi que chez les victimes dans une moindre mesure.

Les caractéristiques spatiales, temporelles ainsi que les armes utilisées ont un impact significatif de la répartition des homicides au Québec entre 1945 et 1975. Des tendances s'expriment. Afin de comprendre la hausse des homicides au Québec, le questionnement maintenant s'orienter sur les catégorisations et les motivations pour

CHAPITRE 5 : Où, quand et comment ? Répartitions spatiales, cycles et armes de l'homicide.

donner la mort. Notre prochain chapitre tentera d'y répondre. Nous verrons les raisons qui poussent une personne dans ses derniers retranchements au point d'ôter la vie.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Pourquoi donne-t-on la mort ? Si cette question semble essentielle quand on traite ce trait de violence interpersonnelle, pouvons-nous y répondre avec certaines certitudes ? Ainsi, les sources journalistiques montrent une fois de plus leurs apports indispensables dans notre d'histoire culturelle et sociale comme nous le verrons tout au long de ce chapitre. Nous verrons l'importance, mais aussi les difficultés afin de catégoriser les homicides. L'hétérogénéité des homicides permet de difficilement qualifier ce qui renvoie à une catégorie plutôt qu'une autre tant la frontière peut être mince. Ainsi, nous avons procédé à des sous-catégorisations permettant de mieux identifier les différentes typologies.

Ce chapitre permet aussi d'aborder la distinction entre catégorisations et motivations. L'homicide conjugal et plus largement les homicides familiaux sont, ici, au centre de notre analyse sur les catégorisations des homicides. Nous devons aller au-delà du simple répertoire des homicides conjugaux afin de décrire leur évolution de manière satisfaisante. Nous nous intéresserons aux spécificités propres à chacune des catégories pour en déceler des tendances ou non. Enfin, nous aborderons plus précisément les réactions des meurtriers après avoir ôté la vie. Très peu abordée dans la recherche, cette approche est pourtant prépondérante quand on traite l'homicide afin de confirmer ou d'infirmer certains paradigmes présents chez chacun de nous ; pour exemples, la fuite d'un meurtrier de la pègre ou le suicide d'un meurtrier d'une tuerie familiale.

1- La catégorisation des homicides : entre nécessité et nébulosité.

Tout d'abord, nous pouvons déjà reconnaître la complexité inhérente à la catégorisation des homicides. D'ailleurs aucune typologie universelle des homicides

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

ne semble s'être imposée durablement¹. Catégoriser les homicides est pourtant un vecteur classique, chez de nombreux chercheurs, de l'étude de l'homicide afin de voir les évolutions de ces dernières dans le temps². Si les variations du nombre d'homicides à travers les décennies est un indicateur recevable, il n'est que plus pertinent de voir si cette hausse est globale où certains homicides spécifiques croissent plus que d'autres. Au préalable, une interrogation semble donc se dégager : que signifie la catégorisation des homicides ?

Catégoriser ou encore classer les homicides est une démarche se devant à répondre à certains critères spécifiques. Parlons-nous ici d'une catégorisation de l'arme utilisée pour commettre le crime ? Nous l'avons déjà fait antérieurement dans notre analyse. Catégoriser signifie-t-il alors classer par définition légale du crime ou encore une classification prenant en compte le lien unissant le meurtrier et la victime ?

Difficile d'y répondre compte tenu du manque d'universalisme autour de cette notion de catégorisation. Sylvie Grenier s'était attelée à voir l'évolution des catégories d'homicides au Québec entre 1954 à 1989³. Le début du bornage chronologique n'est en rien le fruit du hasard si elle coïncide avec la naissance de l'hebdomadaire *Allô Police*, car il en est l'unique source utilisée par Sylvie Grenier⁴. Elle avait déjà mis en avant la difficulté et le manque d'uniformisation dans le temps pour catégoriser les homicides :

Quant aux études sur les catégories d'homicides, deux observations majeures doivent être soulevées. Premièrement, peu d'auteurs s'intéressent vraiment aux différentes fluctuations de chacune des catégories. La majorité des études discutent plutôt de la proportion de chacune catégories et classent les homicides pour de courtes périodes. Deuxièmement, aucun type de classification n'est encore reconnu universellement, mais plusieurs subdivisent les homicides en trois catégories ;(1) les homicides familiaux, (2) les homicides entre connaissances et (3) ceux commis entre étrangers.⁵

L'absence d'une typologie universelle ne semble pas être un frein à notre entreprise à partir du moment où il n'y a pas un objectif de comparaison avec d'autres catégorisations. Dès 1985, Carolyn Rebecca Block avait analysé les différents

¹ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, p.90.

² Pour exemple : James Boudouris, « A Classification of homicides », *Criminology* 11, n° 4 (1 février 1974) : 525-40, <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1974.tb00612.x>.

³ Sylvie Grenier, *op cit.*

⁴ *Ibid.*, p.3.

⁵ *Ibid.*, p.17.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

modèles spécifiques des homicides à Chicago de 1965 à 1981 et révélait déjà, elle aussi, la complexité de la classification :

Analyzing homicide is more complex than it may seem. In the first place, homicide is not one crime, but many. Conclusions about homicide that begins as a fight, brawl, or argument may not be true for homicide that begins as a robbery. [...] The matter is further complicated by the fact that the appropriate methods for analyzing homicide from the aggregate perspective are not the same as the methods for analyzing homicide from the time series perspective.⁶

On peut se questionner sur la sélection à entreprendre quant à la catégorisation des homicides et la pertinence de la classification dans notre étude. Si le manque d'universalisme concernant les homicides existe, on ne peut que concevoir le manque de consensus par le fait qu'aucune formule ne permet de visualiser le phénomène homicide dans son ensemble. Plusieurs facteurs peuvent permettre d'établir une classification des homicides. De prime abord, on peut occulter le prisme de la définition légale de l'homicide pour établir une classification. Non pas que ce vecteur n'est pas attirant pour établir une étude, mais plutôt que l'approche juridique de la qualification de l'homicide n'est pas l'optique de notre recherche. En effet, nous ne disposons que de trop peu de données sur la nature juridique des homicides. Enfin, les évolutions des définitions légales relatives à l'homicide au cours de notre période d'étude remettraient en question sa signification, comme nous l'avons déjà souligné dans le premier chapitre de notre étude.

L'évolution des homicides ne peut donc se satisfaire d'aborder ce prisme de la « simple » catégorisation. Un autre aspect est important à prendre en considération. Dans l'étude des homicides par une catégorisation, nous ne faisons pas l'amalgame avec les motivations pour perpétrer le crime. Si pour certaines catégories, la simple classification se suffit par essence cela n'est pas le cas pour toutes.

Pour exemple, si l'homicide crapuleux ou l'homicide sexuelle se suffisent par définition pour comprendre la motivation du meurtrier ; on ne peut définir la motivation d'un homicide conjugal par sa simple catégorisation. Découverte d'une relation extra-conjugale, refus d'accepter la séparation ou encore querelle qui dégénère, les raisons sont multiples et la catégorisation de l'homicide ne peut satisfaire cette étude d'histoire culturelle et sociale. La complexité de la catégorisation réside

⁶ Carolyn R. Block, *Specification of Patterns over Time In Chicago Homicide: Increases and Decreases, 1965-1981*, Illinois Criminal Justice Information Authority, 1985, p.81.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

aussi en ce facteur important. En somme, la difficulté de la catégorisation des homicides réside aussi dans le fait qu'elle se mélange avec les motivations pour perpétrer le crime. L'une des carences réside aussi dans cette approche ambiguë. Si le vol ou l'agression sexuelle ne fait aucun doute sur les vellétés du meurtrier, d'autres catégories ne peuvent se suffirent à elles-mêmes.

Afin d'établir une classification cohérente et répondant à notre méthodologie de l'échantillonnage, nous avons opté pour une classification en huit catégories. Le choix a été une catégorisation de la nature générale des homicides en question. Une catégorisation hybride permettant de réduire le nombre de catégories tout en permettant une analyse plus fine de certaines de ces dernières. Nous considérerons cela comme une catégorisation générale des homicides suivie d'une typologie plus spécifique qui divise cette catégorie en sous-catégories basées sur les motifs comme nous le verrons par la suite. Comme nous l'avons déjà mentionné, certaines catégories se suffiront à elles-mêmes tandis que certaines feront l'objet d'un centre d'intérêt particulier.

Le manque de consensus concernant la classification n'est pas un hasard. Nous avons été nous-mêmes face à une problématique dans notre analyse. En outre, les homicides ne se limitent pas à une seule catégorie, car il peut y avoir des mélanges de motifs. Par exemple, un homicide conjugal peut également constituer un crime sexuel ou encore un fils volant sa mère et tuant cette dernière. Ici, nous avons opté pour que la spécificité conjugale, intime ou familiale soit prédominante sur la nature sexuelle ou encore crapuleuse du crime. Bien que ces problématiques spécifiques ne se produisent pas sur nos cas recensés, on ne peut que concevoir la complexité d'établir une catégorisation idyllique.

Une première catégorie concernant les conflits conjugaux au sens large. Ici, nous considérerons les homicides entre époux, concubins, relations intimes, mais aussi l'ensemble de ces liens révolus récemment. En somme, un lien intime au sens large du terme. Une deuxième catégorie répertoriera les conflits familiaux hors conjugaux. Nous avons ici de scindé la catégorisation classique⁷ amalgamant les homicides familiaux et passionnels au sein d'une seule même classification. Ce choix a été fait dans un but de méthode de collecte plus simple et de mieux analyser les spécificités de

⁷ Sylvie Grenier, *op cit.*, p.21.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

ces deux facettes de l'homicide dans le cercle familial. Cette division permettait par la suite d'étudier isolément les homicides conjugaux et les autres homicides avec un lien de parenté entre les protagonistes. Une troisième catégorie concerne les conflits ou les représailles hors du foyer. Le lien de parenté est évidemment mis de côté afin que des catégories ne puissent se chevaucher.

Ensuite, la quatrième catégorie ainsi que la cinquième concernent respectivement les crimes crapuleux et les crimes sexuels. Sylvie Grenier dans sa catégorisation regroupe ces deux classifications sous une seule catégorie :

Les homicides associés à un autre délit englobent tous les homicides commis durant l'accomplissement d'un autre délit par le meurtrier. Ici, le type de délit associé à l'homicide n'a pas une importance particulière. Ce qui importe, c'est que l'homicide ne soit pas au départ une fin en soi ; l'objectif premier du meurtrier n'est pas l'homicide, mais le vol, le viol, la fuite, etc.⁸

Ici, nous ne partions pas de ce postulat. Isoler ces deux facettes de l'homicide permettra de mieux les analyser spécifiquement. De plus, on peut mentionner qu'il semble assez difficile de généraliser avec certitude l'homicide associé à un autre délit. Que la mort de certaines victimes soit le résultat d'un plan crapuleux où le meurtrier fait face à une résistance inattendue est tout à fait concevable. Mais qu'en savons-nous pour le crime sexuel ? Loin de toutes interprétations, il est très difficile dans nos différents cas de pouvoir établir avec certitude que l'objectif n'est pas de donner à la mort après son assaut sexuel. La mort de la victime n'est pas forcément le résultat d'une escalade de la violence, mais possiblement de l'élimination de la victime et surtout de son possible témoignage que cette victime montre une résistance à son assaillant ou non. Nous ne pensons pas pouvoir hiérarchiser la volonté première d'un crime sexuel. Si cette catégorisation est essentielle, nous ne pouvons assurer qu'il existe une hiérarchie établie entre les deux actes. Du moins, dans les cas présents dans notre étude.

La sixième catégorie retracera les différents règlements de comptes que nous avons collectés dans notre étude. Cette classification s'oppose par l'approche vindicative des représailles de la deuxième catégorie par les personnes protagonistes de l'homicide. Ici, nous ne sommes pas dans l'acte impulsif ou de frustration, mais

⁸ *Ibid.*, p.22.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

dans les homicides perpétrés par le milieu interlope. Ainsi, cette catégorie concerne tous les homicides où l'affaire montre l'action certaine d'un groupe mafieux québécois structuré contre un autre.

Guillaume Jasmin dans son mémoire explique la difficulté dans la classification des règlements de comptes où une tendance, chez certains chercheurs américains, qui s'appuie plus sur la sous-catégorisation se centralisant uniquement sur les gangs de rue que les règlements de comptes dans leur ensemble⁹. Cette problématique n'est pas présente dans notre étude au fil des cas répertoriés. Cependant, si nous devons retenir une classification pour retenir la définition du règlement de comptes, nous opterions pour celle de Gilbert Cordeau et Yvan Clermont :

Ce conflit est lié aux activités criminelles... Par activités criminelles, nous entendons tous les crimes au sens où les définit la loi. Même si par définition, tous les participants aux règlements de comptes peuvent être considérés comme des délinquants (puisque le règlement de comptes résulte de leur engagement dans le crime), ce n'est pas ce qui caractérise ce genre d'homicide. Ainsi, si deux individus aux lourds antécédents judiciaires s'entretuent à la suite d'un accident de la route ou une histoire d'amour à l'issue malheureuse, il ne s'agit pas d'un règlement de comptes. Ce qui n'exclut pas bien entendu que les animosités personnelles puissent exacerber les mésententes et précipiter l'issue fatale des protagonistes. Un règlement de compte implique des participants actifs au crime, ceux qui font les crimes plutôt que ceux qui les subissent. Ainsi le meurtre d'un caissier au cours d'un vol et le meurtre d'un mari qui bat sa femme ne sont pas des règlements de comptes.¹⁰

Bien qu'anecdotique, la septième catégorie représente les homicides accidentels que nous n'avons pas occultés de notre étude à partir du moment où l'homicide par négligence criminelle voit le jour qu'après la refonte du *Code criminel* en 1953-1954¹¹. Rationnellement, cela ne concerne donc que nos deux premières années d'échantillonnages.

La dernière catégorie Autre représente les homicides dont nous avons des détails clairs afin de les analyser précisément, mais qui ne rentrent dans aucune classification et que l'occurrence sur nos années est trop faible pour en dégager un intérêt. Enfin, si des circonstances nébuleuses dans la classification d'un homicide étaient perceptibles, ce dernier est, de fait, dans les inconnus de notre étude. La figure,

⁹ Guillaume Jasmin, « Soixante ans de règlements de compte au Québec. », Mémoire en criminologie de l'Université de Montréal, 2016, p.116

¹⁰ Gilbert Cordeau et Yvan Clermont, *Le milieu criminel contemporain*, Centre International de criminologie comparée de l'Université de Montréal, 1990 p.8.

¹¹ Voir 1-3 *Les homicides stricto sensu avant 1955*.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

qui suit, prend en considération les affaires d'homicides et non le nombre de victimes résultantes de ces dernières.

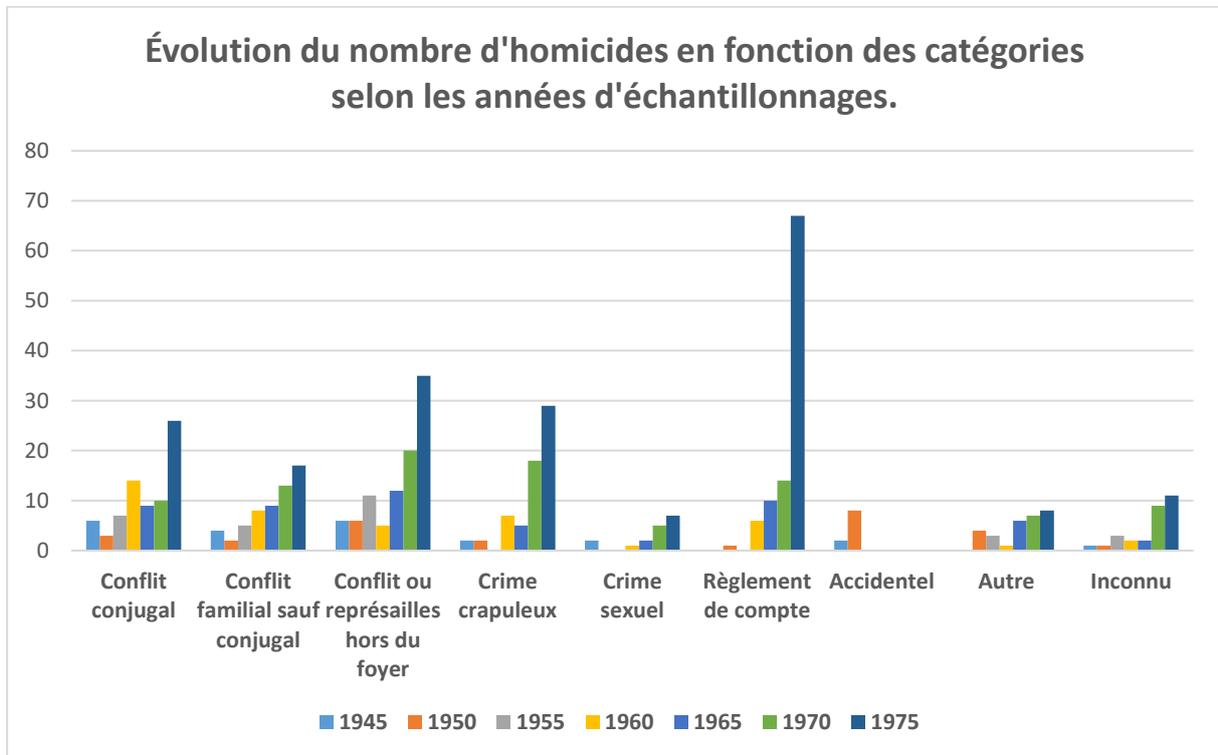


Figure 50 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des catégories selon les années d'échantillonnages.

Si l'analyse quantitative de notre étude avait montré une hausse progressive des homicides de 1945 à 1975 ; le constat est similaire au regard de l'échantillonnage par catégories des homicides. En effet, cette catégorisation permet de voir que toutes les catégories d'homicides augmentent depuis 1945. Hormis certaines exceptions anecdotiques, l'ensemble des catégories connaît une hausse assez visible sur l'ensemble de notre étude. Cependant, la figure 50 ne peut se résoudre à nous apporter ce seul enseignement qui semble assez démagogique, ou au mieux le témoin d'une démarche déductive simpliste.

Il est important ici de voir le poids de ces catégories et de leurs évolutions afin de déceler si l'augmentation des homicides au long de la deuxième moitié du XX^e siècle est propre à certaines catégories ou si la violence est généralisée par une augmentation uniforme. Avant d'étudier les différentes évolutions de ces catégories

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

dans le temps, nous pouvons nous attarder sur la représentation des catégories dans l'ensemble des homicides recensés dans notre étude.

Des affaires d'homicides recensés, la catégorie des règlements de comptes recense le plus de cas avec 20,7% (98/474). Cependant, nous ne pouvons que mettre en avant le choix, discutable, mais justifié, d'avoir dissocié les homicides familiaux des homicides conjugaux. En effet, sans cette distinction les homicides familiaux, au sens large du terme, seraient au premier plan avec non moins de 28,1% (133/474) des affaires d'homicides de notre étude. Il est donc faux de penser que de l'ensemble des homicides recensés les règlements de comptes sont au premier plan des résultats de notre étude dans son ensemble. Concernant la nature de ces homicides familiaux, elle donne une légère avance aux homicides conjugaux représentant 56,4% (75/133) de ces cas.

Les conflits ou représailles hors du foyer représentent 20% (95/474) des affaires recensées talonnant de peu les règlements de comptes dans notre étude. Pour le reste les crimes crapuleux avec 13,3% (63/474) et les crimes sexuels 3,9% (17/474) ferment cette catégorisation des homicides.

Les homicides non catégorisés sont aussi nombreux que nos données inconnues, ces derniers représentant des homicides aux circonstances nébuleuses, ne permettant pas d'identifier clairement une catégorie où les inscrire, ne vont pas retenir notre attention ici. Cependant, les homicides non catégorisés représentent 6,1% (29/474) des cas recensés, ces homicides délivrent des enseignements comme nous le verrons par la suite.

Enfin, les homicides accidentels sont très minoritaires avec 2,1% (10/474). Cependant, ces derniers ne sont pris en compte dans notre étude seulement sur les deux premières années d'échantillonnages compte tenu de la refonte du *Code criminel* s'opérant en 1953-1954. Il n'est pas pour autant pas inopportun de s'y attarder concernant l'année 1955 où ces derniers représentent 29,6% (8/27) des affaires d'homicides. Cette dernière donnée ne peut que relativiser la violence dans les premières années de notre étude où aborder encore une fois, la nébulosité et la difficulté d'appréhender le phénomène homicide avant la naissance d'*Allô Police* ou l'émergence de la DUC. A l'inverse, cette présence d'homicides accidentels peut aussi ne pas uniquement faire ressentir une violence volontaire moins significative en 1955,

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

mais une augmentation encore plus significative pour les années d'échantillonnages qui suivront.

Il est maintenant important d'analyser les différentes évolutions et fluctuations des catégories d'homicides. Plus encore, il est surtout pertinent de se focaliser sur la composition de l'année 1975 afin de comprendre cette hausse importante des homicides durant cette décennie par l'exemple de cette année d'échantillonnage. Les règlements de comptes ont une importance significative dans les homicides au Québec uniquement durant les années 1970 et 1975, avant cela sa représentation n'est qu'anecdotique. En effet, les règlements de comptes ne représentent que 9,6% (17/178) des affaires d'homicides sur nos cinq premières années d'échantillonnages. Indubitablement, l'année 1975 y est pour beaucoup, car cette dernière centralise 64,4% (67/98) des cas de cette catégorie. En 1975, sur l'ensemble de nos affaires d'homicides, en excluant les cas inconnus, les règlements de comptes représentent plus d'un homicide sur trois, 35,4% (67/189). De 1970 à 1975, les règlements de comptes ont évolué de 378,6% passant de 14 cas à 67 cas.

Les homicides familiaux, au sens large du terme en regroupant les homicides conjugaux et les autres homicides familiaux, connaissent aussi une augmentation significative de 1970 à 1975 avec 23 affaires en 1970 pour 53 affaires en 1975 soit une évolution de 130,4%. En 1975, les seuls homicides conjugaux ont augmenté de 160% passant de 10 affaires d'homicides en 1970 à 26 en 1975.

Les conflits ou représailles hors du foyer connaissent aussi une augmentation de 75% entre 1970 et 1975 passant respectivement de 20 à 35 affaires d'homicides. Il est intéressant de s'attarder sur les crimes crapuleux. Ces derniers suivent le même modèle d'évolution que les règlements de comptes. Minoritaires, voire inexistant en 1955, ce n'est qu'en 1970 et 1975 que les crimes crapuleux explosent. Ces deux dernières années d'échantillonnages centralisant 74,6% (47/63) des cas crapuleux dans leur ensemble. Au total, les crimes crapuleux représentent 13,3% (63/474) des affaires. Entre 1970 et 1975, les homicides crapuleux augmentent de 61,1% passant de 18 cas à 29 cas.

Les crimes sexuels malgré une grande résonance médiatique sont bien moins représentés dans la réalité quantitative. Ils ne représentent que 3,6% (17/474) des affaires d'homicides recensés. Bien que ces cas soient souvent très médiatisés et

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

suscitent une grande attention de la part du public ces crimes sont en réalité relativement peu fréquents dans notre étude.

Nous avons volontairement éludé jusqu'ici les homicides non catégorisés. Des aspects les plus importants, on peut noter que cette catégorie révèle six homicides pour avortement illégaux où la mère succombe durant l'intervention prohibée. En 1970, la Crise d'octobre où le FLQ, Front de libération du Québec, se trouve responsable de la mort de Pierre Laporte, alors ministre de l'Immigration et du Travail du Québec marque le seul cas que pouvons assimiler à du terrorisme dans notre étude. Enfin, on peut mentionner une affaire d'homicide où le racisme semble en être le motif :

Au camp de concentration de Dachau, en Allemagne, des montagnes de corps ont été accumulées par des lâches qui avaient été chargés de faire mourir ceux qu'on leur emmenait. Le jeu de la mort était trop facile pour eux et il leur fallut inventer un moyen d'égayer leur tâche horrible. On pensa au supplice et on l'appliqua dans toute sa force, la plus hideuse soit-elle. [...] De ces fous de la guerre, plusieurs vivent encore et ce dans différentes parties du monde. Et tout indique que l'un d'eux est venu à Montréal s'établir parmi nous. Il y a vécu quatre ans. Il se nomme Vladimir Nekrassoff, que l'on qualifie de médecin, mais qui n'a jamais eu en sa possession un brevet pour le prouver. Ceux qui le connaissent sont cependant d'accord pour dire que les connaissances médicales qu'il possède, il les a acquises dans un camp de concentration en Allemagne. Vladimir ne fut pas interné, comme on l'a dit, il fut plutôt interne de ces institutions de supplices à Dachau. [...] Nekrassoff est de descendance russe, mais il est né en Allemagne. Depuis quatre ans il habite le Canada. La semaine dernière, il comparait pour répondre à une accusation de meurtre de la petite Beatrice Suzan Timm, fillette de neuf mois torturés dans un logis de l'avenue du Parc. Susie, comme on l'appelait, était l'enfant d'une jeune fille, une Allemande de 20 ans, qui est coiffeuse à Montréal. La petite victime a subi des traitements qui rappellent ceux que subirent les Juifs à Dachau. Elle fut battue, frappée à coups de souliers sur la bouche, brûlée sur différentes parties du corps et finalement piétinée. Nekrassoff a déclaré à la femme avec laquelle il vivait, avenue du Parc : « Il faut qu'elle meure, c'est une Allemande ».¹²

La catégorisation que nous avons effectuée permet de comprendre que la présence du monde interlope ne peut à elle seule justifier l'augmentation des homicides entrevue sur la décennie 1970. Une focalisation sur l'évolution des homicides entre les années 1970 et 1975 est porteuse d'enseignements. On observe que certaines catégories jouent un rôle différent du fait de leur poids ou non. La catégorisation des homicides bien que nébuleuse par l'absence d'une définition uniforme, auprès des différentes études sur cette thématique, permet d'établir un état des lieux de l'évolution de la violence homicide. L'apparition et la croissance soudaines des règlements de comptes sont à n'en pas douter des facteurs prépondérants

¹² *Allô Police* « Les supplices de Susie. », 5 juin 1955, p.3.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

de la hausse des homicides dans les années 1970 au Québec. Cependant, nous ne pouvons réduire cette augmentation à la diffusion et l'implantation du milieu interlope. Les autres catégories sont aussi en plein essor. Loin de talonner la dynamique importante des règlements de comptes, toutes les autres catégories progressent depuis 1945. Cette augmentation montre une sphère criminogène grandissante dans l'enceinte du Québec comme le montre la prolifération des crimes crapuleux pour exemple.

Le manque de définition universelle de la catégorisation des homicides est facilement compréhensible. Au cours de l'établissement de nos catégories, il était difficile de trouver une classification permettant de répondre à toutes les interrogations de notre analyse. Si la catégorisation, utilisée dans notre étude, semble pouvoir répondre au mieux à notre souhait d'observer le phénomène homicide dans son entièreté, il possède aussi certaines carences. Déstructurer l'homicide a permis de savoir que l'augmentation de la violence dans l'espace québécois s'inscrit dans une hausse globalisée malgré l'émergence du milieu interlope. Cependant, cette catégorisation ne peut établir le lien existant entre le meurtrier et la victime. Si certaines catégories, par nature, permettent de le déceler comme les homicides familiaux, au sens large, nous ne pouvons savoir si les protagonistes de l'homicide étaient familiers ou étrangers l'un de l'autre avant l'acte funeste. Ainsi, afin d'avoir une visibilité complète du phénomène nous avons procédé à une catégorisation prenant en compte le lien entre le meurtrier et la victime. Ainsi, en excluant les cas où le lien entre le meurtrier et la victime n'est pas certain ou n'est pas connu, nous trouvons que dans 72,3% des affaires d'homicides les protagonistes de l'homicide se connaissent avant le crime. Aucune tendance de ces homicides entre inconnues ne se dégage spécifiquement où se regroupent de façon éparse des crimes sexuels, crapuleux et des conflits lambda. Les homicides sexuels et crapuleux impliquent souvent des agressions physiques ou sexuelles qui sont plus faciles à commettre lorsque la victime est inconnue, car cela réduit le risque d'être reconnu ou poursuivi par la suite. De plus, les homicides où le meurtrier et la victime ne se connaissent pas sont souvent plus difficiles à résoudre pour les enquêteurs, car il n'y a pas de lien évident entre les deux parties qui permettrait de diriger l'enquête. Il n'est donc en rien étonnant de les trouver ici en nombre.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Maintenant, il convient d'aller plus loin que la simple catégorisation. Un choix a été fait de différencier les homicides conjugaux et les homicides familiaux en ce sens. Il faut maintenant convenir de le justifier, de ne pas se contenter d'établir le lien familial, mais de savoir quel membre d'une famille décide d'ôter la vie à un autre.

2- Le filicide au cœur des homicides familiaux : caractéristiques et enjeux.

Ici, notre analyse se focalisera uniquement sur les homicides intrafamiliaux non conjugaux afin de traiter plus loin ce sujet des homicides conjugaux plus spécifiquement. L'intérêt est de s'intéresser, ici, aux différentes dynamiques des homicides entre membres d'une même famille. Encore une fois, nous nous concentrons ici sur les affaires et non sur le dénombrement des victimes. Pour se faire, les homicides familiaux ont été divisés en plusieurs catégories en fonction du lien.

La première est celle des filicides. Il faut déjà aborder une précision terminologique concernant les filicides. Le filicide est un type d'homicide intrafamilial caractérisé par le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents. Marie-Aimée Cliche s'est particulièrement intéressé aux filicides dans la province de Québec de la fin du XVIII^{ème} siècle au milieu du XX^e siècle¹³. Elle analyse la société québécoise et le rapport au filicide à travers les siècles. Explorant aussi bien les archives judiciaires de l'époque que les sources journalistiques, elle s'intéresse aux différentes causes amenant le passage à l'acte d'un des parents. Kirsten Kramar a quant à elle exploré comment, au cours du XX^e siècle, le système de justice pénale canadien a abordé les cas des femmes accusées d'infanticide en adoptant une approche pluridisciplinaire qui intègre des perspectives historiques, juridiques et sociologiques.¹⁴

Ici, nous étudierons plus largement le filicide qui est un terme large où il existe certaines appellations en fonction de l'âge de l'enfant défunt¹⁵. Des formes de sous catégorisations se distinguent. Marie-Aimée Cliche adopte dans son étude la

¹³ Marie-Aimée Cliche, *op cit.*

¹⁴ Kirsten Johnson Kramar, *Unwilling Mothers, Unwanted Babies: Infanticide in Canada*. Vancouver : UBC Press, 2005. 227 p.

¹⁵ Laura Sbaffi, *La représentation sociale de l'infanticide ; une histoire d'influence ?* Mémoire de criminologie, Université catholique de Louvain, 2018, p.6.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

terminologie mise en place par le psychiatre américain Philip Resnick dans son article en 1969¹⁶.

A savoir, une distinction entre le filicide et le néonaticide. Le néonaticide est la mort d'un nouveau-né âgé de moins de 24 heures par l'un de ses parents¹⁷. Philip Resnick théorise le concept de néonaticide comme un type distinct de filicide en raison des circonstances particulières dans lesquelles il se produit, souvent liées à une grossesse non désirée ou cachée et à des difficultés socio-économiques et psychologiques chez la mère¹⁸. Marie-Aimée Cliche centralisant son étude sur les filicides d'après la terminologie de Philip Resnick exclut, de fait, les néonaticides de son étude¹⁹.

Notre étude ne se délimitant pas aux parents ôtant la vie de leurs enfants, mais aux homicides familiaux dans leur ensemble, la question d'inclure les néonaticides dans notre analyse globale des filicides s'est posée. Ainsi, le filicide désigne le meurtre d'un enfant, quel que soit son âge. Bien que les néonaticides soient souvent distingués des autres formes de filicides en raison de l'âge spécifique des victimes et des motivations du parent, leur inclusion dans la catégorie générale de filicide semblait cohérente avec l'étymologie de la définition du terme. Cependant, nous avons donc choisi de les exclure, ici, de cette analyse spécifique sur le filicide afin de prendre compte les particularismes du néonaticide. Nous utiliserons donc la terminologie de Philip Resnick considérant le filicide comme tout décès de la main d'un de ses parents après ses premières 24 heures de vie. Ainsi les néonaticides seront dans la catégorie autre. Enfin, comme nous le verrons cela n'impactera pas grandement notre étude compte tenu de la parcimonie de ces cas sur nos années d'échantillonnages. Seulement deux cas de néonaticides s'inscrivent sur nos 30 filicides, au sens étymologique du terme, recensés. Ici encore, le chiffre noir ne peut que se justifier, car nous ne pouvons que légitimement penser que les néonaticides sont difficilement quantifiables²⁰. Les nouveau-nés peuvent être considérés comme des "non-personnes", car ils n'ont pas

¹⁶ Philip Resnick, « Child Murder by Parents: A Psychiatric Review of Filicide », *American Journal of Psychiatry*, vol.126, n°3, 1969, pp.73-82.

¹⁷ Renée Fugère, et Renée Roy. « L'infanticide. Portrait du phénomène à la lumière des écrits et de l'expérience clinique », *L'information psychiatrique*, vol. 90, no. 8, 2014, pp.657-661.

¹⁸ Marie-Aimée Cliche, *op cit.* p.8.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Philip Resnick, « Meurtre de nouveau-né : une synthèse psychiatrique sur le néonaticide », *Enfances & Psy*, 2009/3 (n°44), p.42-54. <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2009-3-page-42.htm> (consulté le 22/02/2023) Traduit de l'anglais par Marie-Camille Genet, Rebecca Evans, Véronique Voruz et Suzanne Yang.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

encore eu la chance de développer une identité distincte ou des relations sociales. Par conséquent, les gens peuvent être moins susceptibles de remarquer leur absence ou leur mort, ce qui peut rendre les cas de néonaticide encore plus difficiles à détecter.

Type d'homicide coupable résidant dans le droit pénal canadien, l'infanticide sera aussi abordé dans ces filicides. En effet, quelle que soit la terminologie empruntée le filicide ou néonaticide n'est pas une catégorie distincte d'homicide dans le *Code criminel* et ne doit pas être confondu avec l'infanticide qui l'est. Dès 1892, le *Code criminel* canadien mentionnait le terme "infanticide"²¹ pour désigner le meurtre d'un enfant de moins de douze mois par sa mère dans les suites immédiates de l'accouchement. Cet article fut remplacé en 1953²² pour connaître ensuite sa version actuelle de 1985 :

Une personne du sexe féminin commet un infanticide lorsque, par un acte ou une omission volontaire, elle cause la mort de son enfant nouveau-né, si au moment de l'acte ou de l'omission elle n'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation consécutive à la naissance de l'enfant, son esprit est alors déséquilibré.²³

La définition juridique du *Code criminel* canadien exclut explicitement les hommes de la catégorie des infanticides. Selon cette définition, l'infanticide est défini comme le meurtre d'un enfant de moins de douze mois par sa mère, dans le contexte d'une dépression post-partum. Cette définition étroite exclut donc les pères. Dans le cadre de notre étude, il semble être plus approprié de se référer à une définition plus large qui n'exclut pas les hommes de cette catégorie. Cette approche permettrait de prendre en compte les différentes formes de meurtres d'enfants qui peuvent être commis par divers acteurs, qu'ils soient pères ou mères.

Une définition plus large permettant de comprendre les différentes motivations qui peuvent conduire à donner la mort à son enfant, indépendamment du sexe de la personne qui les commet. Ainsi, il est important de choisir une définition large qui convient le mieux à l'objectif de l'étude et qui permet de capturer la complexité et la diversité des phénomènes étudiés.

²¹ Code criminel, R.S.C. 1892, ch. C-34, art. 242.

²² Code criminel, R.S.C. 1953, c. 51, art. 238.

²³ Code criminel, L.R.C. (1985), c. C-46, art. 233

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Nous aborderons ensuite les parricides. Le parricide est l'homicide d'un parent par son enfant. Le terme parricide privilégie généralement la mort de la figure paternelle et non celle de la mère²⁴. Pour plus de clarté, nous distinguerons les parricides en deux branches distinctes. Quand la personne défunte est le père ou utilisera le terme patricide et pour la mère, le terme matricide²⁵.

Les fraticides et sororicides viendront compléter notre catégorisation des homicides familiaux. Ces types d'homicides impliquent le meurtre d'un frère ou d'une sœur, respectivement, et bien qu'ils soient relativement rares, ils sont néanmoins importants à considérer. Les fraticides et les sororicides peuvent donner un aperçu de la dynamique familiale et des relations interpersonnelles dans les fratries.

Enfin la catégorie autre concernera tous les homicides commis dans le cadre familial excluant ceux déjà définis. Ainsi, un membre d'une famille tuant, pour exemples son oncle ou encore l'un de ses grands-parents lors d'un événement familial élargie. Ici, la considération de la famille nucléaire sera oubliée. A ces différentes affaires, nous ajouterons les néonaticides comme nous l'avons déjà justifié.

²⁴ Jacques Arènes, « Parricide, infanticide : réalités, représentations et cycle paternel. Perspectives en notre époque de globalisation », *Topique*, 2013 (n°122), p.159-174- <https://www.cairn.info/revue-topique-2013-1-page-159.htm>

²⁵ Jennifer St-Cyr, *Filicide et parricide : comparaison d'hommes adultes selon des caractéristiques sociodémographiques associées au délit et situationnelles*, Thèse en psychologie (profil intervention), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, p.6.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

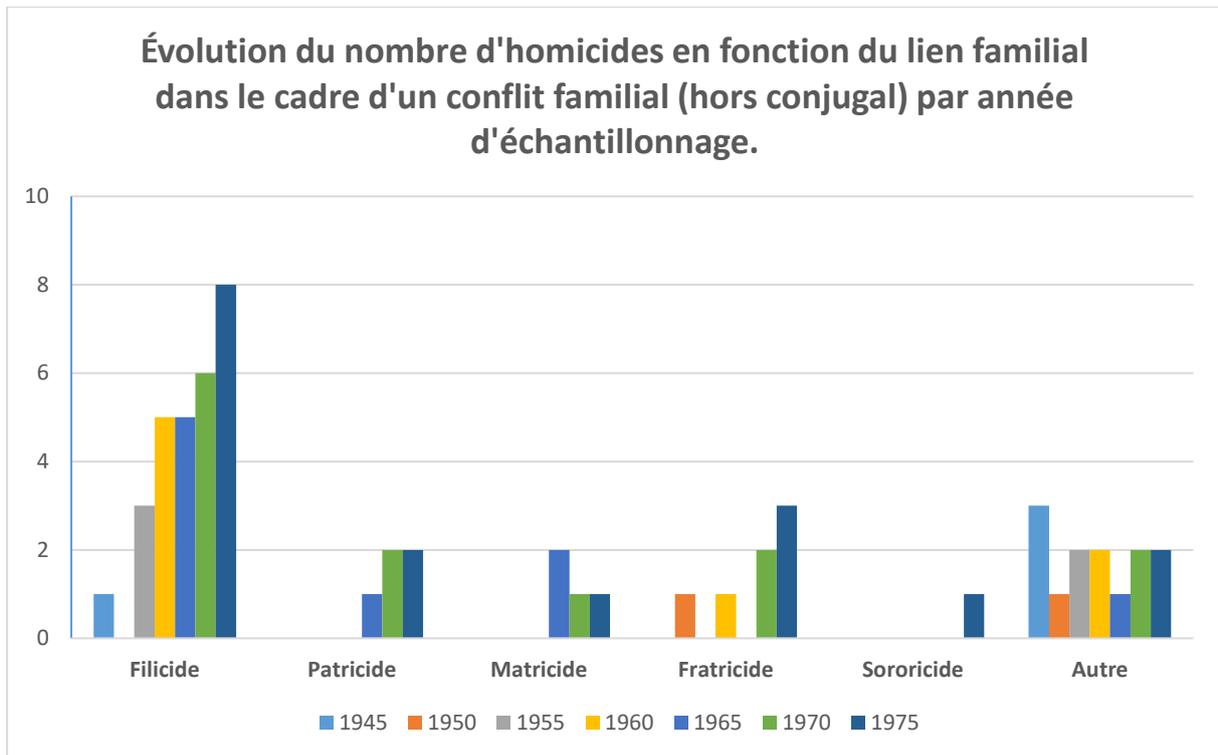


Figure 51 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du lien familial dans le cadre d'un conflit familial (hors conjugal) par année d'échantillonnage.

Sans surprise, cette figure 51 nous montre la prépondérance des filicides dans ces affaires d'homicides familiaux. Dans le cadre de notre étude, les filicides concentrent quasiment la moitié de ces homicides intrafamiliaux avec 48,3% (28/58). La mère de famille commet le filicide dans 57,1% (16/28) des cas que nous avons recensés. Bien que très minoritaire pour donner la mort, 7,2% (35/483) des auteurs d'homicides de notre étude dans sa globalité, la femme représente presque plus de la moitié des cas conduisant à la mort d'un enfant dans la sphère familiale.

53,6% (15/28) de ces filicides sont commis à mains nues par l'un des parents. La proximité physique des parents souvent en contact avec leur enfant est y sans doute pour beaucoup. Enfin, on ne peut omettre l'idée que certains parents puissent plus facilement dissimuler des traces évidentes de leur culpabilité. Comme nous le verrons, dans les filicide pour maltraitance. Les rares cas, quatre dans notre étude, où le filicide est commis à l'aide d'une arme à feu sont de la main d'un homme qui met fin à ses jours à l'aide de cette même arme. On peut aussi évoquer l'âge des enfants tués par l'un des parents. Dans la quasi-intégralité des cas des affaires, les enfants ne sont pas majeurs. Les seuls cas spécifiques où les enfants dépassent leur dixième anniversaire

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

renvoient à des incendies criminels où en résultent des tueries de masse familiale²⁶. Enfin, 67,9% (19/28) des parents commettant l'irréparable sont sans emploi au moment de l'acte.

Des 28 filicides concentrés sur nos années d'échantillonnages, 6 sont des infanticides. Nous n'étudierons pas spécifiquement ces homicides en les discriminant des autres, compte tenu de la faible fréquence sur notre période d'étude, mais nous les amalgamerons aux autres homicides sans tenir compte de la spécificité de la mort de l'enfant durant sa première année. Cependant, on peut dégager des tendances concernant ces cas spécifiques de ce trait de la violence homicide. On peut toutefois noter que de ces 6 infanticides, 5 le sont par la mère. Dans l'intégralité des cas, c'est à mains nues que le parent donne fin à la vie de son enfant. Cinq de ces six mères sont célibataires et ont moins de 25 ans au moment de commettre l'acte. Il est important de se pencher de plus près sur les motivations des infanticides commis par une mère souffrant, possiblement, de dépression post-partum ou de psychose puerpérale, alors que les autres formes de filicides que nous allons aborder peuvent être motivées par la haine, la colère ou encore par vengeance d'un conjoint. En ce sens une catégorisation semble essentielle pour analyser les spécificités des filicides dans leur ensemble.

La catégorisation proposée par Philip Resnick permet d'étudier plus en détail les différentes motivations possibles des filicides. Il établit une catégorisation basée sur les motifs en dégagant cinq catégories distinctes. On y retrouve les meurtres d'un enfant non désiré, les meurtres commis sous un état de maladie mentale grave, les meurtres altruistes, les meurtres pour mauvais traitements ainsi que les meurtres pour se venger de son conjoint à travers l'enfant²⁷. Dans son étude, il met en avant une approche comparative entre les néonaticides maternels et les « filicides » maternels, séparant ainsi les deux approches comme nous l'avons déjà évoqué. Les résultats de son étude légitiment l'utilisation du terme néonaticide compte tenu des spécificités propres de ces mères tuant leur enfant durant les premières 24 heures de vie. En effet, des néonaticides recensés dans son étude, il observe que dans 83% (29/35) des cas ces derniers s'inscrivent dans la catégorie d'une mort donnée à la suite de la naissance

²⁶ Voir l'affaire Vosburgh, pages 147-148 de notre étude.

²⁷ Philip Resnick, « Meurtre de nouveau-né : une synthèse psychiatrique sur le néonaticide », *Enfances & Psy*, 2009/3 (n°44), pp.42-54. <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2009-3-page-42.htm> (consulté le 22/02/2023) Traduit de l'anglais par Marie-Camille Genet, Rebecca Evans, Véronique Voruz et Suzanne Yang.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

d'un enfant non désiré contre seulement 11 % (10/88) pour ce qu'il nomme « filicides »²⁸.

Notre étude montre certains cas spécifiques où nous pouvons nous retrouver dans cette catégorisation de Philip Resnick. Concernant le premier trait, aucun cas de notre étude ne se rattache à un filicide d'un enfant non désiré. Comme les statistiques de Philip Resnick le montrent, ce motif est un trait distinctif des néonaticides et en ce sens bien moins présent dans les autres formes de filicides. Les deux néonaticides que nous n'avons pas retenus, ici, portent d'ailleurs ce trait spécifique.

Dans notre étude sur les traits spécifiques et les motivations des filicides, nous nous focaliserons sur les détails à travers les sources journalistiques afin de déceler si la catégorisation de Philip Resnick peut répondre à certaines de nos observations. Ainsi, cette analyse se base sur les détails entourant ces homicides et non sur les condamnations ou expertises respectives de juges ou médecins. Ainsi, nous nous orienterons vers une classification répondant aux détails que les sources journalistiques ont pu fournir :

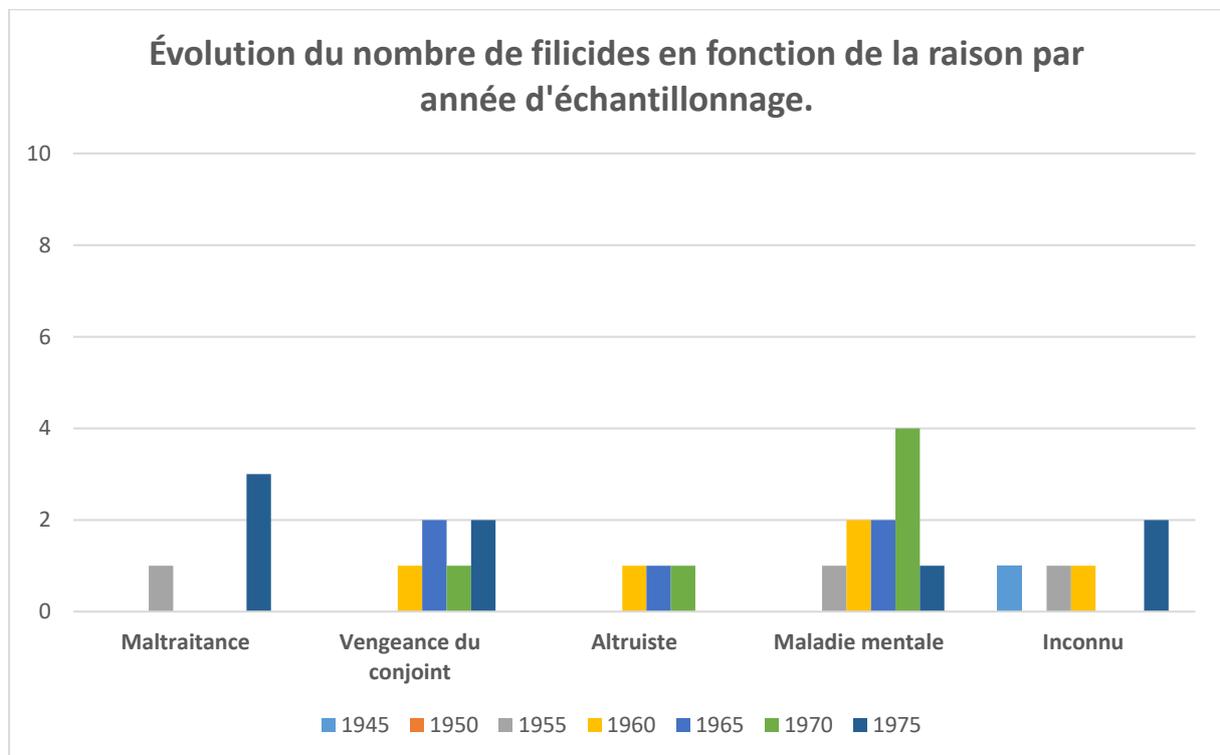


Figure 52 : Évolution du nombre de filicides en fonction de la raison par année d'échantillonnage.

²⁸ *Ibid.*, p.12.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Il n'est pas simple d'établir une classification pertinente concernant les 28 filicides collectés dans notre étude. Notre étude se basant en grande partie sur les sources journalistiques possède cette carence de ne pouvoir se substituer à une expertise psychiatrique durant un jugement. Notre étude ne se base pas sur les différents verdicts rendus à la suite de procès compte tenu d'un nombre de cas très important où nous n'avons pas trouvé les verdicts en question. Cependant, il n'est pas pour autant vide de sens de voir, en détail, ces différents filicides et d'y élaborer une démarche déductive pour les classifier. Marie-Aimée Cliche ne manque pas de souligner le fait de prendre en considération que la classification des filicides d'un père ou d'une mère souffrant d'une maladie mentale « reflètent sans doute l'opinion des médecins et de juges autant, sinon plus, que l'état de santé réel des personnes concernées »²⁹.

Certains filicides laissent peu de place aux doutes à la lecture des faits annoncés dans l'hebdomadaire *Allô Police*. Trois filicides revêtent clairement des motivations se rattachant aux filicides altruistes de la définition de Philip Resnick où la motivation principale est liée à la croyance du parent que la mort de l'enfant est un acte d'amour ou de protection pour l'enfant lui-même :

Nous avons vécu ce drame, quand dans la nuit de dimanche à lundi dernier, le 27 juillet, une jeune femme de 27 ans, Marjolaine Dupuis-Pauzé, mère d'un enfant de 7 ans, et demeurant dans l'est de la ville, a été transportée dans un hôpital montréalais après avoir tenté, dans un geste désespéré, de se jeter devant une automobile en marche et que les policiers eurent été avertis du geste. [...] Heureusement, elle a manqué son coup et le citoyen en question en a profité pour appeler la police. Les agents qui se sont amenés sur les lieux ont alors amené la pauvre femme dans un hôpital [...] les enquêteurs de cette escouade nocturne devaient apprendre avec stupéfaction, de la bouche de Marjolaine Depuis-Pauzé, qu'elle venait de « tuer son enfant ». Selon sa version, elle avait quitté son domicile avec son petit garçon Martien, âgé de 7 ans. [...] Le petit avait alors demandé où ils allaient et elle lui avait répondu que « ou elle l'amenait, il serait heureux ». [...] Marjolaine Pauzé avait alors stationné l'auto en bordure de la route, près de l'eau, elle était descendue avec le petit et l'avait amené près de l'eau, à pied. Elle l'avait alors pris dans ses bras, et s'avançant dans l'eau jusqu'à la ceinture, elle l'avait jeté à l'eau pour le noyer.³⁰

Il y a huit mois, Perreault, qui était âgé de 29 ans, avait perdu son emploi de chauffeur de locomotives, à Thetford Mines, et il avait décidé d'aller s'établir comme cultivateur dans le rang no 2 de Wotton, d'où sa femme et lui étaient originaires. Recevant \$3,000 de la vente de sa propriété, il avait utilisé cette somme à l'achat d'une maison de ferme, de machineries, d'animaux et d'une automobile de l'année. Mais l'homme s'était aperçu bientôt qu'il avait pris

²⁹ Marie-Aimée Cliche, *op cit.* p.25.

³⁰ *Allô Police* « Après le meurtre de son enfant, les policiers ont toute la misère au monde à l'empêcher de se suicider », 9 août 1970, pp.9-11.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

les bouchées trop grosses. La minime mise de fond de \$1,500 sur la maison lui occasionnait des remboursements hypothécaires considérables. Les \$2,100 à rencontrer sur la voiture le serraient à la gorge. Et puis, il fallait acheter d'autres animaux et de la machinerie agricole additionnelle. Le 12 décembre, le compte de la banque à sec et les obligations se faisant écrasantes, Perreault s'était présenté au bureau de l'assurance-chômage pour retirer des prestations. On lui avait remis un formulaire qui n'était pas encore rempli au moment du drame. Auparavant, il avait inscrit une demande au ministère provincial de l'Agriculture, pour l'obtention d'un prêt de \$1,000. Il devait recevoir une réponse pas très favorable une heure à peine avant la tragédie. Le 19 décembre, les événements se précipitent. A 8h. 30 du matin, Raymond Perreault, fort découragé, se présente à la demeure de son deuxième voisin et beau-frère, M. Richard Toutant, et il demande à son neveu, Réjean Toutant, 14 ans, de lui remettre la carabine .22 qu'il lui a prêtée, neuf jours auparavant, pour aller à la chasse. Il déclare qu'il a besoin de l'arme pour la vendre le jour même, car il a trouvé un acheteur. A 10 h.30, Perreault reçoit une lettre enregistrée du ministère de l'Agriculture, lui annonçant que, à cause de la saison avancée, on a décidé d'ajourner au printemps l'enquête qui doit précéder l'octroi d'un prêt. [...] Apercevant l'auto stationnée près de la maison, Mme Perreault est intriguée, et elle se rend à la grande pour voir ce qui se passe. Le spectacle qu'elle aperçoit est effrayant. Les deux enfants, mortellement blessés, gisent sur le sol, tandis que l'homme, blessé lui aussi, tient une carabine dans ses mains. [...] la petite Johanne avait reçu une balle dans la gorge, le jeune Alain avait été atteint d'une balle à la gorge et d'une autre au nez. Perreault lui-même s'était tiré le nombre effarant de six balles : trois au menton, deux à la gorge et une à l'estomac. Détail à donner la chair de poule : comme la carabine ne tire qu'un coup à la fois, il a fallu que, après chaque coup, l'homme chargea l'arme à nouveau pour se tier. S'il n'a pas perdu connaissance, avec cinq balles dans le corps, ce n'est qu'aucune de ces balles n'avait atteint de parties vitales. Seulement la balle dans l'estomac, la dernière, a provoqué la mort. [...] Troublé par les soucis financiers, Raymond Perreault ne voyait qu'une seule solution à ses problèmes : l'extermination de sa famille !³¹

Bien évidemment ces deux cas spécifiques auraient pu légitimement s'inscrire dans les filicides où la maladie mentale est présente. La frontière est mince. Cependant, les différents détails entourant ces affaires font écho à la notion de mort altruiste présente dans la catégorisation de Philip Resnick.

Six des filicides recensés mettent en avant un souhait de tuer son enfant afin de se venger de son conjoint. Dans cinq de ces cas, c'est le mari qui commet l'acte d'ôter la vie de son ou de ses enfants et il décide de se suicider après avoir commis le filicide :

Gisèle Pépin, l'épouse de la victime, est danseuse de métier. Comme la plupart des filles de son milieu, elle a été jetée très jeune dans l'ancre des fêtards, des noceurs et des « fleurs de macadam ». Agée de 20 ans à peine, elle était mariée et mère d'une fillette de deux ans et demi. [...] Dans toute cette clientèle, il se trouve des vieux messieurs fort riches qui promettent mer et monde et des jeunes gens, à la tête trop bien faite, qui tombent amoureux ou feignent de le faire avec une rapidité désarmante et la plupart du temps fort convaincante. C'est à ce moment que la danseuse, soucieuse de continuer à travailler et à bien gagner sa vie, songe à se marier afin de se protéger contre tous ces clients qu'elle est trop souvent tentée de suivre et dont les propositions l'attirent. [...] Il est difficile de déterminer si c'est par amour ou par l'unique souci de se protéger du milieu et de s'assurer un foyer pour les jours où son

³¹ *Allô Police* « Meurtres et suicides à Wotton. », 1 janvier 1961, pp.3-4.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

corps n'aura plus les charmes et les courbes de sa jeunesse. Comme Régent pépin, presseur dans une manufacture de bas de nylon, ces époux sont généralement des ouvriers ou des employés de cabaret. [...] A coup d'ultimatums et de promesses, l'épouse promet de travailler encore quelques mois afin d'amasser un bon magot et de se retirer ensuite afin de se consacrer entièrement à sa petite famille. Il arrive toutefois fort souvent, comme ce fut le cas à l'origine de ce double drame, que la jeune femme s'éprenne d'un autre homme. Au cabaret, par exemple, il existe une atmosphère de franche camaraderie et une très grande solidarité entre employés, musiciens et danseuses. Il n'y a souvent qu'un pas à franchir entre la camaraderie et l'amour. Gisèle Pépin a pour sa part franchi ce pas et est tombée amoureuse d'un musicien. C'est pour aller vivre avec cet homme qu'elle aurait abandonné, il y a quelques mois, son mari et sa fillette de deux ans et demi, Patricia. Régent pépin a tout tenté afin de convaincre sa femme de revenir au foyer. Ce furent d'abord les crises et les menaces puis l'argument massue : leur adorable petite fille. [...] le soir du mercredi, 28 juillet, pépin aurait décidé de mettre un terme à sa vie et à celle de son enfant. En fin de soirée, il aurait chargé la carabine de calibre .303, qu'il aurait achetée quelques jours plus tôt, et aurait transporté son enfant, encore endormi, dans sa chambre. Assis sur le bord du lit, tenant son enfant sur ses genoux ; il lui aurait braqué le canon de l'arme dans le dos. D'un seul coup de feu, il a ainsi mis fin à sa vie et à celle de la petite Patricia. La balle a traversé le cœur de l'enfant et celui de l'homme pour se loger dans l'omoplate de ce dernier.³²

Le 2 octobre dernier, Séguin recevait du procureur de son épouse Me Pierre Leduc, une requête en divorce. Cette démarche de son épouse devait vraiment le toucher, mais le tout devait se régler le lundi 20 octobre dans l'après-midi. Mais cette journée il décida lui qui était connu pour être terriblement jaloux, d'en finir avec tout. Dans la nuit, vers les 3 heures 30, il se rendait chez sa femme. Il avait encore une clé de l'appartement même s'il n'y demeurait plus depuis au moins le début du mois de septembre. Mme Séguin était couchée, son garçon Michel dormait également ainsi que la sœur de Séguin, Francine Séguin, 19 ans qui vivait là. Il prit soin d'attacher la poignée de la porte de chambre où sa sœur était couchée et se rendit dans la chambre de son fils. Il lui tira à bout portant, une balle dans le dos. Mme Séguin, se trouvait dans le salon. Elle n'eut pas le temps de réaliser. Elle aussi était atteinte, dans le dos d'un premier coup de feu. Puis, il tira à nouveau sur sa femme étendue par terre avant de se tirer un coup de feu dans le côté droit à la hauteur du poumon. [...] Selon des connaissances de Robert Seguin, il était vraiment très jaloux. Comme tout n'allait pas pour le mieux dans son « ménage » il aurait quitté le domicile au début du mois de septembre. Puis le 2 octobre son épouse lui faisait parvenir une requête de divorce. Il n'aurait pas tellement bien pris cette mesure lui qui déjà avait posé des gestes qui laissaient clairement voir comment il pouvait être un homme jaloux.³³

Cette forte prédominance masculine dans ces filicides paternels peut donner lieu à certaines hypothèses. Le chapitre 4 avait montré que les hommes sont souvent élevés dans une culture qui valorise la domination et la violence pour résoudre les problèmes. Dans cette optique, la vengeance peut être considérée comme une forme de réaffirmation de la masculinité menacée par une conjointe qui cherche à quitter la relation. De plus, les hommes ont historiquement occupé une position de pouvoir dans les relations hétérosexuelles, ce qui peut créer une dynamique de domination et de contrôle. Si une femme cherche à mettre fin à cette relation, cela peut être perçu

³² *Allô Police* « Il la presse contre lui, tire la gâchette, et la même balle tue les deux. », 8 août 1951, pp.3-5.

³³ *Allô Police* « Il abat son enfant de sept ans, son épouse et tente de se suicider. », 2 novembre 1975, pp.3-4.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

comme une menace à la masculinité et à la domination de l'homme comme cela peut être possiblement le cas dans la dernière affaire énoncée. Enfin, le sexe masculin est souvent encouragé à résoudre leurs problèmes par la violence plutôt que par le dialogue ou la résolution de conflit comme nous l'avons déjà abordé antérieurement.

La distinction entre les filicides par maltraitance et ceux par maladie mentale peut être complexe par le fait que les maltraitances, elles-mêmes, peuvent être causées par des troubles mentaux ou émotionnels chez le parent commettant l'acte. Cependant, il est possible de se baser sur les antécédents connus de maladie mentale pour aider à différencier les deux. Nous entendons par maladie mentale tous les troubles anxieux décelés narraient dans les articles. Par exemple, si l'article mentionne que le parent a déjà été diagnostiqué avec une maladie mentale, cela pourrait suggérer que l'acte est lié à l'état de santé mentale. D'autre part, si les antécédents de violence, de négligence ou de maltraitance envers l'enfant sont présents, cela pourrait indiquer que le filicide est plutôt lié à un comportement violent. Certains cas spécifiques ne laissent que peu de place au doute de maltraitance entraînant la mort de l'enfant :

Toute cette histoire plus que bizarre a été rendue publique la semaine dernière à Sherbrooke tandis que le coroner ad hoc. Hermann Mathieu tenait son enquête publique afin de connaître les circonstances dans lesquelles Lucien Allaire, le bébé, était décédé au cours de la soirée du 20 mai dernier dans un appartement de la rue Jogues à Sherbrooke. A l'issue de son enquête, le coroner a rendu un verdict de responsabilité criminelle à l'endroit du concubin de la mère de la victime, André Massé. [...] Le bébé Allaire ne semblait pas être un bambin en pleine forme puisqu'il a déjà été hospitalisé à trois reprises, dont une fois pour une fracture à un bras. On sait aussi que le jeune Lucien Allaire souffrait régulièrement d'une hémorragie à la bouche et qu'il saignait souvent à la bouche. Le bébé, malgré son âge ne marchait pas encore de lui-même. [...] Massé précise qu'il y avait une intermission au hockey et que c'est à ce moment qu'il a fait un geste qu'il avait coutume de faire avec l'enfant. Il s'est avancé vers lui, debout, et lui a donné un coup de pied à l'estomac ; d'habitude, l'enfant, avec un petit coup de pied dans l'estomac tombait assis par terre. Mais, cette fois-ci l'enfant est tombé sur le dos, à environ quatre pieds plus loin et sa tête a cogné contre la tuile de la cuisinette à deux reprises.³⁴

Mariée depuis environ quatre ans avec M. René Ladouceur, âgé de 28 ans, un employé de la voirie provinciale, Mme Hélène Chitora-Ladouceur avait quitté Ottawa pour aller s'installer avec son mari dans un appartement de l'Île Calumet, village natal de son époux. Un premier enfant, Richard, maintenant, âgé de deux ans, était né de cette union et tout semblait aller pour le mieux entre ces deux jeunes gens. Enceinte d'un second enfant Mme Ladouceur donnait naissance, le 13 avril 1975, à l'hôpital de Shawville, à son bébé qui allait être baptisé Robert. Aucune complication apparente n'avait été observée chez Mme Ladouceur depuis son accouchement tout comme son bébé qui semblait en parfaite santé. Le train de vie quotidien de

³⁴ *Allô Police* « Séparé, père de 2 enfants, il aurait tué l'enfant de sa concubine ! », 8 juin 1975, pp.6-7.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

ce jeune couple apparemment sans problème allait cependant être bouleversé vers 7h45 dans la matinée de mardi 13 mai dernier, quand la mère découvrit le corps inerte de son enfant mort dans son lit. [...] La jeune mère aurait même déclaré aux enquêteurs que son bébé avait des coliques, qu'il pleurait constamment et qu'il rejetait toute nourriture. [...] Visiblement affectée par la mort de son bébé, Mme Ladouceur aurait admis avoir secoué son enfant, la veille de sa mort, parce qu'il ne faisait que pleurer et qu'il ne voulait pas dormir. La tête de l'enfant aurait alors frappé violemment contre une surface dure, possiblement un genou de sa mère, ce qui aurait causé des lésions qui devaient lui être fatales.³⁵

Certaines affaires de filicides vont clairement se détacher d'un mauvais traitement entraînant la mort d'un enfant. En effet, les différents cas que nous allons voir montrent une détresse psychologique chez le parent auteur du crime en question. Au nombre de 10, les filicides pour aliénation mentale sont les plus largement représentés dans notre catégorisation de ce phénomène. Les différents cas recensés montrent chez tous les parents filicides des antécédents psychiatriques :

Au moment d'aller sous presse (le lundi 22 février), la malheureuse femme devait être transportée directement à l'asile des aliénés mentaux, de St-Michel-Archange, sans avoir à comparaître devant le jury du coroner, pour répondre de la mort affreuse de son enfant. Après avoir subi les soins appropriés et s'être rétablie, elle pourra suivre l'engrenage de la justice, qui la conduira probablement à un acquittement pour cause de folie. Car il ne fait pas de doute que Mme Grenier est une grande malade. Depuis la fin d'octobre dernier, elle souffrait d'une dépression nerveuse qui l'avait à se confier à un médecin. En janvier, elle avait fait un séjour de dix jours à l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan, et elle en était sortie pas tellement bien. Trois semaines avant le crime, M. Jean-Paul Grenier, constatant l'état déprimé de sa femme, avait même placé ses deux plus jeunes enfants chez des parents de l'extérieur, afin d'alléger le fardeau de la mère. Mais le drame est survenu quand même, imprévisible et cruel. Il s'est produit vers 3 heures de l'après-midi, le jeudi 18 février, à la demeure des Grenier, au 1702 de la 66^{ième} rue, à Shawinigan-est. [...] Le 18 février, Mme Grenier était donc seule avec Diane, 12 ans et Pierre, 10 ans, car les deux autres enfants (Danielle, 6 ans et Claire, 3 ans) étaient chez des parents. Le matin Diane était parti pour l'école, en apportant son lunch du midi, tandis que Pierre était resté à la maison, souffrant d'une grippe depuis trois jours. Vers 4h.30, cet après-midi-là, Diane revient chez elle, après la classe. Elle constata que les portes étaient verrouillées, et elle frappa. Mais elle n'obtint pas de réponse. Elle se rendit donc chez le deuxième voisin, où elle déclara à sa tante, Mme Gabriel Grenier, qu'elle ne pouvait pas entrer. [...] Avec un marteau, on brisa une vitre de porte, et on se fraya un chemin à l'intérieur. Les soupçons de M. Lafontaine étaient pleinement justifiés : sur le plancher du salon, le jeune Pierre gisait mort, la tête fracassée à coups de hache ; sur le lit d'une chambre à coucher, Mme Grenier reposait inconsciente.³⁶

Le 26 mars, Mme Héroux en était apparemment à sa troisième tentative de suicide. Hospitalisée pendant quelque temps dans la section psychiatrique de l'hôpital Charles-Lemoyne, elle avait regagné son domicile depuis quelques semaines. Elle était cependant encore sous la surveillance d'un médecin. Elle devait également prendre de nombreux médicaments. On a d'ailleurs découvert dans son logis une impressionnante quantité de

³⁵ *Allô Police* « Elle aurait tué son bébé d'un mois parce qu'il ne voulait pas dormir... ! », 22 juin 1975, p.7.

³⁶ *Allô Police* « Elle ne se rappelait pas avoir tué son fils à coups de hache ! », 28 février 1960, pp.3-4.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

médicaments, qui provenaient de pharmacies différentes. On présume donc que la femme avait accumulé tous ces médicaments. Elle se disait apparemment en communication directe avec Dieu et aurait décidé de faire de ses enfants des anges et les envoyer au ciel. On croit qu'au début de l'après-midi, après avoir rédigé un testament, elle aurait administré une certaine quantité de drogues à ses enfants, présumément un somnifère ou un calmant, et qu'elle en aurait elle-même absorbé une forte quantité. Quand ses deux fils auraient perdu conscience, on croit qu'elle leur aurait placé chacun un sac de plastique sur la tête, les attachant autour du cou avec de la ficelle. Elle-même aurait sombré dans un profond sommeil par la suite. C'est la mère de Mme Héroux, qui, en téléphonant pour avoir des nouvelles, se serait douté que quelque chose d'anormal s'était déroulé. [...] Le petit Marc était déjà mort. On voyait, à travers le sac, qu'il avait le visage bleu.³⁷

Dans notre étude, les filicides ne sont, pas les seuls à représenter les homicides intrafamiliaux non conjugaux. Les parricides représentent 15,5% (9/58) de ces homicides intrafamiliaux. Aucune prédominance ne se dégage concernant le parent tué de la main de son enfant. En effet, on retrouve respectivement cinq patricides ainsi que quatre matricides dans notre étude. Six de ces neuf parricides se produisent au domicile commun des protagonistes de l'homicide. On note aussi une précarité chez les auteurs des parricides. La totalité des meurtriers sont sans-emploi au moment de l'acte. Contrairement aux auteurs de filicides, le sexe féminin n'est que très peu représenté comme auteur de patricide. Seulement un de nos cas montre une femme meurtrière dans le cadre d'un matricide :

Les policiers se rendirent à l'adresse mentionnée pour y découvrir le corps d'une femme de 67 ans, étendu dans la cuisine. La dame, Mme Jeanne-d 'Arc Ruelland, avait reçu un coup de couteau au cœur et ce seul coup lui a été fatal, a-t-on fait remarquer. La fille de la victime fut arrêtée chez le voisin Blackburn se disant elle-même auteur du meurtre. Mais un peu plus tard on devait apprendre que la femme de 45 ans avait déjà été internée dans un institut psychiatrique pour des soins, la femme mariée était séparée de son époux depuis nombre d'années et demeurait maintenant avec son père et sa mère M. et Mme Maurice Ruelland. [...] Selon des témoins, la femme n'aurait pas été tellement consciente de ce qui venait de se produire et ce serait d'ailleurs pour cette raison que, le lendemain du drame, les autorités judiciaires ordonnaient que la femme de 45 ans soit examinée durant 30 jours à l'Institut Rolland-Saucier de Chicoutimi-Nord, un établissement psychiatrique.³⁸

Si la majorité (7/9) des cas des parricides de notre étude montre la mort de l'un des deux parents, un cas montre la mort des deux parents des mains de leur fils face au refus parental de côtoyer une jeune fille :

³⁷ *Allô Police* « Elle pleure l'assassinat de son enfant », 12 avril 1970, p.31.

³⁸ *Allô Police* « Malade mentale, elle aurait tué sa mère ! », 2 mars 1975, p.7.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Les jurés n'ont d'ailleurs délibéré que quelques minutes avant de rendre un verdict de responsabilité criminelle contre l'adolescent de 18 ans. René Filion (fils) doit maintenant répondre à une double accusation de meurtre qualifié. Le drame, dont il est le présumé auteur, s'est déroulé le 5 novembre dernier, au domicile de ses parents, au 3746, rue Evelyn à Verdun. La reconstitution des faits, d'après l'enquête du coroner, donne une histoire qu'on peut difficilement s'imaginer. Une jeune fille du nom de Lise Pratte, avec qui l'adolescent était en amour, serait à l'origine de ce double assassinat. Ce jour-là, avant d'entrer chez lui, René avait pris de la bière. Il voulait probablement se donner du courage pour révéler à ses parents qu'il était en amour. Il a commencé par s'adresser à sa mère, qui était seule. Elle s'est catégoriquement objectée à ce qu'il fréquente l'élue de son cœur. Devant cet échec, il a décidé d'attendre l'arrivée de son père. Il n'a pas obtenu plus de succès. Son père s'est fâché et lui a dit de laisser la demoiselle tranquille. Ne l'entendant pas de la même façon, le jeune homme se serait emparé d'une petite masse de métal dans un tiroir de la cuisine et aurait frappé son père à la tête à plusieurs reprises. Ce dernier s'est écroulé près du réfrigérateur, le crâne fracassé. La mère qui est paralysée depuis 27 ans, s'est mis à crier en entendant ce qui se passait. Le meurtrier s'est alors précipité vers la chambre à coucher, où elle reposait dans un des deux lits. Il lui aurait asséné sept coups de couteau à dépecer. Pour terminer cette boucherie, il aurait placé deux oreillers sur la tête de la victime, après avoir laissé le couteau entre le bras gauche et le sein gauche de la femme.³⁹

L'autre parricide où en découle des morts multiples se situe en 1970. L'auteur provoque un patricide, un sororicide ainsi que la mort de son beau-frère. L'auteur se suicide à la suite de la tuerie dont il est l'auteur, ce qui est en fait une exception, car nos autres affaires montrent un auteur se rendant après la mort d'un de ces parents :

C'est une vieille rancune familiale qui aurait été à l'origine d'un terrible drame au cours duquel pas moins de quatre personnes de la même famille ont trouvé la mort la semaine dernière à Montréal. Et ce serait également le fait que son auteur, une des quatre victimes, aurait été possédé par l'alcool qui aurait finalement tourné cette rancune pourtant bien normale en une folle boucherie qui ne laisse maintenant pas moins de huit enfants orphelins. Le drame en question s'est déroulé tard dans la nuit de mardi à mercredi 30 décembre, vers 3h.30, au 4730 rue Bordeaux, dans le nord de la ville, résidence de la famille de M. et Mme Réal Bourque, mais il s'était apparemment préparé plus tôt, dans la soirée du 29 décembre, dans cette même maison. Marcel Prévost s'était apparemment rendu rue Bordeaux pour essayer de se réconcilier avec la famille suivant une vieille rancune quelconque. Au moment de sa vite, il avait consommé passablement d'alcool, mais malgré tout, il aurait réussi à s'entendre avec les autres au point qu'à certain moment, la vieille rancune a semblé un peu dissipée. Cela n'a cependant pas duré longtemps et la vieille rancune aurait rapidement tout remis en question, tellement qu'à un certain moment son épouse lui a demandé de rentrer à la maison. [...] Rendu à cet endroit, cependant, il s'est montré passablement en colère. Il aurait parlé de ses carabines et aurait soudainement annoncé à sa femme qu'il ne resterait pas à la maison pour coucher. Effectivement, il a quitté la maison et s'est rendu chez une parente à Lachine. Là, il a emprunté un billet de deux dollars pour mettre de l'essence dans son automobile. [...] On doit présumer que tout le monde dans la maison était au lit puisque sa sœur l'a alors reçu en robe de nuit. Et là, la chicane a repris de plus belle au sujet de la même vieille rancune. Avec une différence, cependant, Marcel Prévost avait à ce moment une carabine de calibre .303 dans les mains. C'est ainsi que la discussion a vite tourné au pire, avec le résultat que le pauvre alcoolique aurait abattu sa propre sœur alors que celle-ci fermait la porte de la chambre des enfants pour empêcher que ce dernier ne s'attaque à eux. Le mari de Gervette Bourque, Réal,

³⁹ *Allô Police* « Il aurait assassiné ses parents en apprenant de leur bouche que sa constitution physique ne lui permettait pas de fréquenter les filles. », 5 décembre 1965, pp.11-12.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

s'est aussi levé. Ne portant que ses sous-vêtements et voyant la gravité de la scène. Il s'est alors emparé d'une carabine de chasse qui se trouvait dans sa chambre, mais qui n'était pas armée, probablement pour faire peur à son beau-frère devenir soudainement fou. Réal Bourque n'a pas réussi à effrayer l'autre puisqu'au même moment il était à son tour abattu de deux balles de .303. Alors que Mme Bourque gisait devant la porte de la chambre des enfants, gravement blessée, et que son mari expirait dans sa chambre, une troisième personne se présentait dans le passage de la résidence. C'était le grand-père des enfants, Delphis Prévost, 83 ans. Il était aussi en caleçons. A son tour, il a été abattu de deux balles de calibre .303. [...] Marcel Prévost après avoir présumément abattu tour à tour sa sœur, son beau-frère et son propre père s'était rendu dans la chambre du couple où gisait mort, Réal Bourque, il avait tourné la carabine contre lui et s'était enlevé la vie.⁴⁰

Enfin nous ne pouvons occulter les fratricides et sororicides présents dans notre étude. Dernier élément des homicides intrafamiliaux non conjugaux dans notre étude. Représentant 28,6% (8/28) des homicides intrafamiliaux non conjugaux, certaines spécificités s'en dégagent. Les sororicides sont très faiblement représentés dans notre étude, seulement un cas est représenté dans notre étude :

Un jeune Esquimau âgé de 19 ans, Johnny Mosesiapic, accusé d'homicide involontaire, a pu regagner son lointain village de Baie-aux-Feuilles, à quelques 70 milles au nord de Fort Chimo, en attendant de subir son procès qui doit avoir lieu, dans cette région du Nouveau-Québec. Mosesiapic était encore sous l'effet de boissons alcooliques lorsqu'il a été appréhendé par la police, en fin de journée de lundi, 7 avril dernier, soit quelques heures à peine après que sa sœur aînée, Emily Angnatuk, âgée de 26 ans, eut été transportée d'urgence à l'hôpital de Fort Chimo. Selon les premières indications fournies à la police, la jeune femme avait été sauvagement battue par son frère au cours d'une beuverie survenue la veille de son transport à l'hôpital. [...] Quelques jours plus tard, le caporal Jacques Ferland, responsable du poste de la SQ de Fort Chimo, conduisait le détenu Johnny Mosesiapic au palais de justice de Montréal pour le faire comparaître sous une accusation d'homicide involontaire relativement à la mort de sa sœur.⁴¹

A l'inverse, la quasi-totalité des fratricides, présents dans notre étude, est commise entre frères. Un cas répertorié dans notre étude montre une sœur tuant son frère :

Armand Proulx, un musicien de 47 ans avec qui Mlle Simard demeure au 330, Place Christin, a en premier lieu déclaré que sa maîtresse est arrivée à la maison en compagnie de son frère Rémi, vers 2h.30 au matin du 1^{er} octobre. Il avait pour sa part travaillé à l'auberge St-Louis et était arrivé chez lui une heure plus tôt. « Nous avons discuté de choses et d'autres, explique-t-il au jury du coroner. Je ne peux pas dire de quoi on a parlé, c'était des choses comme d'habitude ; comme du monde normal parle... Rémi a fait venir de la bière et nous avons bu deux grosses chacun. Après on a mangé. « Moé, j'sais pas comment c'est arrivé. Je mangeais. Rémi et Lédine parlaient normalement. J'ai vu Rémi s'avancer vers Lédine puis il a

⁴⁰ *Allô Police* « Il tue sa sœur, son beau-frère et son père avant de se supprimer lui-même. », 10 janvier 1971, pp.20-21.

⁴¹ *Allô Police* « Un Esquimau aurait tué sa sœur. », 25 mai 1975, p.17.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

chambranlé et il est tombé. J'ai mis une serviette sur sa blessure et on l'a couché sur un lit » [...] Proulx tentera d'expliquer comment le drame s'est produit. Mais ses explications demeurent pour le moins incompréhensibles. « Lédine était debout, dira-t-il. Elle était en train de trancher du pain. Elle avait le couteau dans la main et Rémi s'est avancé sur elle. Elle, elle n'a pas rien fait. Il n'y a pas eu d'argument. On n'était pas en boisson plus que d'ordinaire. » Mais l'agent Georges Généreux qui s'est le premier rendu sur les lieux en compagnie de l'agent Denis Doyon, avait donné une version légèrement différente quelques instants plus tôt. Lorsqu'il est entré dans l'appartement, la femme lui aurait déclaré : « Ce n'est pas vous qu'on veut, c'est une ambulance ». Puis, lorsqu'il demanda ce qui s'était produit, elle aurait répondu : « On discutait ensemble. Je lui ai dit : Approche pas, j'vas te donner un coup de couteau. Mais il s'est approché. C'est un accident. »⁴²

En ce qui concerne les cas de fraticides, l'un des cas de notre étude met en évidence la présence de la motivation altruiste, de même que dans les cas de filicides. Bien que nos huit cas de fraticides ne présentent pas de tendances spécifiques, celui-ci se distingue par cette motivation particulière :

C'est définitivement pour le rendre à Dieu que Richard aurait tendrement embrassé son frère paraplégique qu'il avait enchainé délicatement en faisant attention de ne pas lui faire mal. Puis, il l'aurait lancé dans les eaux du lac. [...] Le jeune musicien de 27 ans demeurant chez ses parents avec son frère paraplégique qui aurait eu 35 ans le 12 juillet a déclaré au coroner Henri Lacombe qu'il était environ 23 h30, le 21 mai dernier, quand il est allé voir son frère Jacques dans son lit. Il a parlé avec lui avant de l'emmener en automobile au chalet de son père au lac Davy. Il a ouvert le chalet avec une barre de fer servant au cric d'une automobile pendant que l'infirmier attendait sur la banquette avant de sa voiture. A ce moment Jacques sommeillait. Richard lui avait donné 7 ou 8 somnifères qu'il avait pris dans l'armoire. [...] « J'avais l'intention d'arrêter ses souffrances... Je l'ai mis sur mes épaules et je l'ai mis à l'eau.⁴³

Richard Tétreault avait obtenu d'être libéré sous cautionnement en attendant son procès. Cependant, *Allô Police* nous apprend qu'il se suicide quelques semaines après avoir donné la mort à son frère :

Sans doute rongé par le remords, un musicien d'Amos s'est enlevé la vie, trois mois après avoir tué par pitié son frère paralysé. [...] Richard Tétreault n'a pu survivre au drame qui a libéré à jamais son frère de ses souffrances. Il a choisi de mourir lui aussi en pleine nuit, à l'endroit même où il avait tué son frère. Il a quitté la maison familiale à la fin de la soirée du 23 août. Utilisant la même voiture qui avait conduit son frère à son rendez-vous avec la mort, il a roulé jusqu'au petit chemin du lac Davy. C'était la veille de son anniversaire. Il a choisi de mourir doucement, sans souffrances physiques, tout comme son pauvre frère. Après avoir stationné sa voiture en bordure de la route, il a placé un long tuyau qu'il avait acheté la veille à l'extrémité du tuyau d'échappement de sa voiture. Il ne restait plus qu'à placer l'autre extrémité du tuyau dans la voiture, à bien fermer les glaces, à laisser tourner le moteur et à

⁴² *Allô Police* « S'il faut les croire, Simard a plongé de lui-même sur le couteau qui l'a transpercé. », 9 octobre 1960, p.9.

⁴³ *Allô Police* « Il tue son frère paralysé pour mettre fin à ses souffrances. », 29 juin 1975, pp.3-5.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

attendre la mort. Le lendemain, les policiers retrouvaient son cadavre. Il avait succombé à l'asphyxie, comme son pauvre frère Jacques.⁴⁴

3- L'homicide dans l'intime : le féminicide en question(s).

Depuis de nombreuses années, les homicides conjugaux sont un sujet de préoccupation majeure dans les débats publics et universitaires. L'uxoricide, à savoir le meurtre de l'épouse par son mari, fascine dans les études sur l'homicide, car il s'agit d'un crime particulièrement complexe et révélateur des relations de pouvoir et de genre au sein du couple et de la société. Son origine remonte au latin "uxor" qui signifie "épouse" et "cide" qui signifie "tuer". Cependant, le terme désigne plus largement tout meurtre d'une femme par son partenaire intime masculin, aussi bien sous l'égide d'une union matrimoniale ou d'une union de fait.

Raymonde Boisvert et Maurice Cusson s'étaient penchés sur les homicides conjugaux commis sur l'île de Montréal durant deux époques distinctes, à savoir de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989⁴⁵. La principale raison étant de cerner et de confronter les particularismes aux différences socioculturelles de ces deux périodes⁴⁶. Les différentes études citées de Raymonde Boisvert ainsi que sa thèse utilisent l'hebdomadaire *Allô Police* comme base pour identifier les affaires de meurtres⁴⁷. Pour leur part canadienne, Rosemary Gartner et Bill McCarthy ont analysé le féminicide, et ses particularismes, dans le monde urbain canadien en traitant 670 cas à Toronto et à Vancouver entre 1921 et 1988⁴⁸.

Traiter les homicides conjugaux ne peut faire l'impasse sur la question contemporaine du féminicide. Il y a un intérêt certain de s'interroger sur le fait que le féminicide existe avant l'émergence du terme⁴⁹. En effet, bien que le terme féminicide n'ait été conceptualisé que tardivement, la réalité des meurtres de femmes en raison de

⁴⁴ *Allô Police* « Il se suicide trois mois après avoir tué son frère infirme par pitié. », 7 septembre 1975, p.13.

⁴⁵ Raymonde Boisvert et Maurice Cusson, (1994) « L'homicide conjugal à Montréal », *Recherches sociographiques*, 35 (2), 237-254. <https://doi.org/10.7202/056863ar>

⁴⁶ Raymonde Boisvert, (1996) « Eléments d'explication sociale de l'uxoricide », *Criminologie*, 29 (2), 73-87. <https://doi.org/10.7202/017390ar>

⁴⁷ Raymonde Boisvert, « L'homicide conjugal à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989 », Thèse de Criminologie, Université de Montréal, 1996, p.112.

⁴⁸ Rosemary Gartner et Bill McCarthy. «The Social Distribution of Femicide in Urban Canada, 1921-1988». *Law & Society Review* 25(2) (1991): 287-311.

⁴⁹ Lydie Bodiou, et Frédéric Chauvaud. « Le féminicide, est-ce si nouveau ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 43, no. 1, 2020, p.149.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

leur sexe peut être présente tout au long de notre étude. Ainsi, l'analyse des homicides conjugaux doit également prendre en compte cette dimension et définir ce concept.

Le féminicide est un terme récent utilisé pour décrire le meurtre de femmes en raison de leur sexe ou de leur genre. Le concept est apparu dans les années 1970 par la féministe américaine Diana E.H Russell, qui a théorisé ce terme pour décrire les meurtres de femmes perpétrés par des hommes dans un contexte de violence systémique à l'encontre des femmes⁵⁰. Le terme de *Fémicide* est la traduction littérale du concept issu de l'ouvrage de Diana E.H Russell et de la sociologue Jill Radford⁵¹. Cet ouvrage est le premier à fonder conceptuellement la notion de féminicide et tenter d'en délimiter les contours par des exemples. En France, la traduction du concept s'est imposée sous sa forme féminicide, probablement en raison de l'influence de la traduction espagnole *feminicidio* lorsque le concept s'est diffusé en Amérique Latine⁵².

Le concept de féminicide est souvent utilisé pour mettre en évidence la dimension de genre des homicides, qui ont des causes profondément ancrées dans la culture et la société, telles que le sexisme, la discrimination et la domination masculine. Le terme uxoricide n'a pas la portée et la force de caractérisation du concept de féminicide. En effet, ce dernier englobe un phénomène beaucoup plus large et permet de rendre compte du meurtre d'une femme simplement parce qu'elle est une femme, que ce soit par son conjoint, un membre de sa famille, un étranger ou par le biais de la violence sexuelle.

Contrairement au terme uxoricide qui a été utilisé depuis des siècles pour décrire un meurtre spécifique, le concept de féminicide est plus récent et a été créé pour mettre en lumière la violence généralisée envers les femmes. L'histoire récente ne peut que nous faire penser à la tuerie de masse perpétré par Marc Lépine à l'Ecole Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 :

L'événement débute vers 17 heures, tandis que les étudiantes et les étudiants de cette école d'ingénierie étudient ou rédigent leurs examens de fin de session. Marc Lépine, un homme de 25 ans vêtu d'habits militaires, monte au deuxième étage. LA fusillade éclate à 17h12, dans une classe qu'occupent une soixantaine d'étudiantes et d'étudiants. Le tueur sépare la classe en deux groupes et demande aux hommes de sortir. Il déclare en voulant aux féministes. Une

⁵⁰ Diana E. H. Russell et Nicole van de Ven, *Crimes Against Women: Proceedings of the International Tribunal, Frog in the Well*, 1976, 294 p.

⁵¹ Diana E. H. Russell et Jill Radford, *Femicide: The Politics of Woman Killing*, Twayne Publishers, 1992, 379 p

⁵² *Le Figaro*. "Faut-il parler de féminicide ou d'uxoricide ?", 3 septembre 2019, (consulté le 4 mars 2023), <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/faut-il-parler-de-feminicide-ou-d-uxoricide-20190903>.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

étudiante, Nathalie Provost, lui répond qu'elles ne sont pas féministes. Il tire. [...] Le lectorat des journaux apprend aussitôt qu'il en avait contre les féministes, car des responsables du corps policier de la Ville de Montréal fournissent aux médias un résumé des motivations contenues dans la lettre de suicide laissée par le tueur. Cette dernière comprend également une annexe de 19 noms de femmes qu'il projetait d'assassiner.⁵³

Cependant dans de nombreux cas, le féminicide est le résultat d'une violence conjugale, qui peut inclure des violences physiques, psychologiques et sexuelles. Ce phénomène est devenu un sujet d'intérêt croissant pour les chercheurs en criminologie, les militants des droits des femmes et les gouvernements à travers le monde, qui cherchent à comprendre les causes profondes du féminicide et à élaborer des stratégies efficaces pour prévenir ces meurtres. L'Organisation Mondiale de la Santé élaborée une définition⁵⁴ en distinguant quatre « formes » de féminicides⁵⁵. Un féminicide intime commis par un mari, petit ami avec un lien révolu ou non, Un féminicide au nom de « l'honneur » impliquant une femme une transgression sexuelle, pour exemple l'adultère, ou comportementale telle une grossesse hors mariage, un féminicide lié à la dot ainsi qu'un féminicide non intime où les protagonistes n'ont pas une relation intime. Contrairement à l'exemple abordé de la tuerie de Marc Lépine, qui révèlent assurément un cas de féminicide de masse, nous nous concentrerons sur les uxoricides ou alors féminicides, dans l'intime comme nous abordons les homicides conjugaux.

La question de savoir si tous les uxoricides sont des féminicides est complexe et nécessite une analyse approfondie des motivations des auteurs de tels crimes. En effet, bien que les uxoricides soient souvent associés à la violence domestique et aux violences basées sur le genre, il est possible que dans certains cas, les auteurs ne tuent pas leur épouse en raison de leur sexe. Par exemple, un mari peut tuer sa femme pour des raisons liées à des querelles conjugales. Cela peut ne pas relever d'une haine envers les femmes en tant que groupe social, mais plutôt d'un acte violent envers une personne en particulier.

Cependant, même si l'acte de tuer une femme n'est pas commis en raison de son sexe, il peut être situé dans un contexte social où les femmes sont souvent victimes de

⁵³Mélissa Blais, « Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes : la mémoire collective du 6 décembre 1989 », mémoire en Histoire, Université du Québec à Montréal, 2007. p.6-7.

⁵⁴ Organisation mondiale de la Santé. (2012). La violence conjugale : Note d'information n° 239. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO_RHR_12.38_fre.pdf

⁵⁵ L'OMS utilise le terme originel de féminicide, nous utiliserons le terme féminicide dans notre analyse compte tenu de son utilisation plus courante en Europe.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

violences conjugales et de discriminations fondées sur le genre. En outre, les uxoricides sont souvent perpétrés par des hommes qui peuvent avoir des attitudes qui considèrent que leur femme leur appartient comme nous le verrons.

Dans ce sens, si on part de la possibilité que tous les uxoricides ne soient pas des féminicides, l'acte de tuer une femme est souvent un indicateur de la perpétuation des inégalités de genre et des violences faites aux femmes. Par conséquent, il est essentiel de considérer chaque cas individuellement et de comprendre les motivations de l'auteur de l'acte.

Il est important de souligner que la définition du féminicide repose sur le fait qu'une femme est tuée en raison de son appartenance au genre féminin. Dans le cas d'une querelle conjugale qui aboutit au meurtre de la femme par son mari, il est vrai que la motivation immédiate peut sembler liée à la dispute elle-même. Cependant, cela ne signifie pas que la dimension de genre n'est pas présente dans cette situation. En effet, il est possible que des stéréotypes sexistes et des rapports de pouvoir inégaux entre les genres aient contribué à la querelle et au meurtre. Cette problématique n'est pas nouvelle comme le montre l'article qu'une équipe de chercheurs européens étudiant les homicides conjugaux en Europe :

Il est important de ne pas mettre les homicides conjugaux et les féminicides sur le même plan, ces derniers faisant référence aux homicides perpétrés envers les femmes en raison de leur sexe. Il est difficile de déterminer si une femme a été tuée en raison de son sexe, en particulier lorsque le mobile fait défaut. Par ailleurs, en plus du manque d'une opérationnalisation claire, le terme revêt une sorte de connotation politique. En outre, le terme féminicide ne fait pas de distinction entre le meurtre d'une femme par un (ex)-partenaire conjugal et le meurtre d'une femme dans d'autres contextes.⁵⁶

La question semble insoluble tant le terme féminicide répond à des actes médiatisés, mais aussi de plus en plus quantifiables. Loin de nous l'idée de minimiser le phénomène en question. Il semble difficile d'établir une terminologie exacte tant le terme féminicide ne répond pas à une motivation chez l'homme précise, mais plutôt à une violence systémique basée sur le genre si l'on en suit les différentes définitions.

Le but de ces questionnements est donc de mieux comprendre les motivations derrière ces meurtres et de déterminer dans quelle mesure ils sont motivés par le genre

⁵⁶ Liem , M , Kivivuori , J K A , Lehti , M M , Granath , S & Schönberger , H 2018 , « Les homicides conjugaux en Europe : Résultats provenant du European Homicide Monitor » , *Cahiers de la sécurité et de la justice* , vol. 2017 , no. 41 , p.135.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

de la victime. Par exemple, si un homme tue sa femme parce qu'elle souhaite le quitter, est-ce qu'il la tue pour sa condition de femme ou simplement parce qu'il ne supporte pas l'idée de la perdre ?

Raymond Laliberté, un père de famille de deux enfants, Gaétan, 3 ans, et Jean, 18 mois (retenu à l'hôpital souffrant de rougeole), qui demeurait avec son épouse Rachel Brossard-Laliberté, âgée de 25 ans, dans le quartier Vimont de Laval, depuis trois ou quatre mois, aurait eu une querelle avec cette dernière, querelle à la suite de laquelle plusieurs témoins l'auraient entendu dire : « Je crois que j'ai tué ma femme, je lui parle et elle ne répond plus ». Selon certains renseignements, il semble que tout n'allait pas pour le mieux du monde dans le ménage du jeune couple et, particulièrement depuis environ une semaine. Mme Rachel Laliberté aurait menacé de quitter son conjoint à la suite de la mésentente en question. Ce dernier ne l'entendait pas de la sorte, et cela aurait compliqué la mésentente plutôt que de la raccommoder. C'est ainsi que samedi, dans l'après-midi, le jeune époux se serait absenté de la maison pour faire des emplettes, prendre quelques verres de bière et revenir à leur bungalow récemment aménagé. Dans la maison, à ce moment, des amis-musiciens pratiquaient leurs instruments dans le sous-sol et les époux se seraient querellés. Ils auraient ensuite discuté leurs problèmes dans la chambre à coucher, mais la querelle aurait repris de plus belle. [...] Un seul des deux serait en fait sorti de là. Il s'agirait de Raymond Laliberté qui, pâle et nerveux, aurait annoncé qu'il « croyait avoir tué sa compagne ».⁵⁷

La question du féminicide ou non dans ce cas de figure précis est complexe, car elle touche à la définition même du féminicide. On peut constater que le simple fait de tuer une femme constitue un féminicide, car cela repose sur la violence de genre et sur l'idée selon laquelle les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes. Dans ce sens, tuer une femme qui souhaite quitter un homme pourrait être considéré comme un féminicide, car l'acte est motivé par une perception de la femme tel un être inférieur ou subordonné à l'homme. Il peut s'agir d'un meurtre perpétré par cet homme envers sa femme dans le cadre d'une relation conjugale où elle se trouve en position de vulnérabilité physique, donc une condition féminine avérée. Une femme tuée en cherchant à quitter une relation violente ou abusive, et cela est souvent motivée par des conceptions patriarcales de la domination masculine et de la « possession » de sa femme.

En revanche, on peut imaginer que le terme de féminicide ne peut être appliqué que dans les cas où les femmes sont tuées pour leur seule appartenance au sexe féminin, et non pour d'autres raisons, telles que la jalousie, la vengeance, la colère ou la frustration. Dans cette optique, tuer une femme parce qu'elle souhaite quitter un

⁵⁷ *Allô Police* « il aurait tué sa femme, à Laval. », 20 décembre 1970, p.8.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

homme ne serait pas considéré comme un féminicide, car cela ne relève pas d'une motivation purement liée au genre.

L'article de Lydie Bodiou et Frédéric Chauvaud sur la notion de féminicide apporte aussi des enseignements concernant la complexité de cette notion ; retraçant la tuerie du 6 décembre au sein de l'École polytechnique à Montréal, ils abordent cet événement fortement médiatisé :

Les faits divers, devenus faits de société, ne sont jamais anecdotiques. Ils sont les révélateurs d'une société à une époque donnée, des tensions et des rapports de force qui la traversent. La tuerie de l'École polytechnique à Montréal, le 6 décembre 1989 l'illustre. [...] Très tôt, l'épisode sanglant donna lieu à un combat d'interprétation, devenu depuis un enjeu mémoriel. Pour les un-e-s, il s'agit d'un massacre de la jeunesse, oubliant que seules des femmes se trouvaient parmi les victimes. Pour d'autres il s'agit bien de féminicides. Ce n'est pas l'œuvre d'un fou, mais d'un homme dont la conduite a pu être qualifiée d'« attentat terroriste anti-féministe ».⁵⁸

L'idée n'est pas de s'intéresser dans cette citation au fait que les quatorze étudiantes sont des femmes par le fruit du hasard. Il semble évident que ce n'est pas la jeunesse qui était la cible de Marc Lépine, mais bien le genre des victimes. Il semble ici peu intéressant de s'atteler à cette possibilité compte tenu des éléments sur cette affaire que nous avons déjà abordés antérieurement. La pertinence de cette citation résidera dans la phrase définissant Marc Lépine : « Ce n'est pas l'œuvre d'un fou ».

La condition féminine est indéniablement un facteur dans de nombreux cas de féminicides, et la violence contre les femmes est une réalité constante. D'un autre côté, lorsqu'un homme est atteint d'une maladie mentale, sa perception de la réalité est altérée, et ses actions peuvent être le résultat de ses délires ou hallucinations. Dans ce contexte, il peut être tentant de considérer que la folie de l'homme est au-dessus de la condition féminine, et que l'acte qu'il commet n'est donc pas un féminicide.

Cependant, cette hypothèse soulève plusieurs questions. Tout d'abord, comment déterminer si la folie de l'homme est véritablement au-dessus de la condition féminine ? Si l'on considère que le féminicide est avant tout un acte motivé par la haine ou le mépris envers les femmes en tant que groupe, alors il peut être difficile de déterminer si un homme fou qui tue sa femme le fait en raison de sa condition féminine ou d'autres facteurs.

⁵⁸ Lydie Bodiou, et Frédéric Chauvaud, *op cit.*, pp.151-152.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Ces questionnements ne visent pas à remettre en cause l'existence ou l'importance de cette notion de féminicide. Au contraire, il s'agit de chercher à comprendre les motivations précises qui se cachent derrière les homicides de femmes dans un contexte de violence de genre. En effet, si le terme de féminicide peut sembler englober toutes les formes de meurtres de femmes, il est important de préciser que tous les uxoricides peuvent ne pas nécessairement s'inscrire de fait dans cette catégorie sous le prisme des motivations. Ainsi, même si le meurtre d'une femme qui souhaite quitter un homme peut ne pas être considéré comme un féminicide *stricto sensu*, il reste un acte de violence de genre qui doit être abordé en tant que tel. L'uxoricide n'en reste pas moins un phénomène marqué par une violence de genre, où les femmes sont les principales victimes. En ce sens, nous analyserons ici les motivations de ces différents uxoricides.

En somme, le concept de féminicide a été développé dans le but de sensibiliser l'opinion publique et de faire prendre conscience de l'ampleur des inégalités de genre qui persistent dans notre société. Cependant, dans le cadre d'une étude historique, l'utilisation de ce terme peut être controversée en raison des différentes définitions qui en découlent. Bien que l'objectif englobant et large de l'OMS, pour exemple ou d'autres organisations soit légitime, il peut sembler déroutant dans une étude d'histoire où la précision dans la nomination des événements est primordiale. Enfin, certains auteurs décident de prendre en considération une définition bien plus large du féminicide ne représentant pas uniquement la mort d'une femme pour sa condition féminine, mais tous les sévices administrés par les hommes sur la gent féminine :

En suivant les travaux féministes, je considère que la violence de genre est une condition structurelle, liée aux rapports de domination masculine, et que le féminicide fait partie de ce répertoire qui inclut également coups, sévices sexuels, viols, injuriers, menaces, harcèlement, enfermement, esclavage domestique, etc...⁵⁹

Ainsi, nous nous intéresserons à l'analyse de l'intimité conjugale, en examinant comment les constructions sociales et culturelles de la relation intime entre partenaires ont évolué au fil du temps et comment cela a pu influencer les actes criminels commis. Ici, nous entendons par homicide conjugal toutes les formes de meurtre perpétrées

⁵⁹ Adelina Miranda, « III. Le féminicide : un mot « écran » ? Quelques réflexions critiques à partir du cas italien », Lydie Bodiou éd., *On tue une femme : le féminicide*. Histoire et actualités. Hermann, 2019, pp.91-111.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

entre partenaires intimes, qu'ils soient mariés, concubins ou simplement engagés dans une relation amoureuse. Nous incluons également les partenaires récemment séparés ou en instance de divorce. La définition de l'intimité que nous retenons englobe toutes les formes de relations interpersonnelles qui impliquent une certaine forme d'engagement émotionnel et/ou physique, y compris les relations amoureuses et sexuelles ainsi que les relations de fréquentations régulières.

Ici, la combinaison de l'approche quantitative et qualitative offre une approche complète pour étudier les crimes conjugaux. L'approche quantitative permet la comparaison des aspects différents des homicides conjugaux à travers nos années d'échantillonnages, tandis que l'approche qualitative permet de saisir la dynamique, la diversité et les composantes émotives de ces crimes de sang.

Comme notre étude l'a déjà abordé, les femmes meurtrières sont faiblement représentées sur l'ensemble de nos affaires ne concentrant que 7,2% (35/483) des auteurs d'homicides. L'homicide conjugal ne déroge pas à cette analyse. En effet, 6,7% (5/75) des homicides conjugaux vont avoir pour l'auteur une femme tuant son mari. Ces homicides conjugaux féminins ne connaissent pas de terme spécifique pertinent pour les définir sous une autre appellation. Certains auteurs utilisent le terme de maricide ou encore mariticide pour évoquer ce phénomène des femmes meurtrières dans l'intimité conjugale⁶⁰. Moins fréquent certaines études reprennent le terme uxoricide en y accolant l'adjectif féminin⁶¹.

La faible fréquence des homicides conjugaux féminins ne saurait justifier le manque d'une exploration approfondie. D'ailleurs, Sylvie Frigon, aborde cette problématique au cœur de son étude en examinant, entre autres, les dossiers de femmes ayant été condamnées à mort au Canada entre 1866 et 1954 pour le meurtre de leur mari⁶². L'intérêt de traiter les féminicides est de dégager les différentes dynamiques et motivations qui peuvent pousser une femme à commettre un tel acte. L'apport est, ici, d'avoir une meilleure compréhension des contextes et des circonstances sous-jacents à ces homicides, ainsi que dans l'identification des facteurs

⁶⁰ Sylvie Frigon, (1996). Éditorial : homicide conjugal, représentations et discours : contrôle, légitime défense et amour. *Criminologie*, 29 (2), 3–9. <https://doi.org/10.7202/017386ar>

⁶¹ Benoit Garnot, (1993). Pour une histoire nouvelle de la criminalité au XVIII siècle. *Revue Historique*, 288(2 (584)), 289–303. <http://www.jstor.org/stable/40956356>

⁶² Sylvie Frigon, *L'homicide conjugal au féminin : d'hier à aujourd'hui*. Montréal : Éditions du Remue-ménage, 2003. 157 p.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

de risque qui y sont liés. En effet, les homicides conjugaux féminins peuvent parfois être perçus comme une forme de réaction face à une situation de violence, de domination ou de contrôle de la part du partenaire masculin.

Le résultat reflète cette dernière réflexion que nous venons d'exposer. Ces homicides conjugaux féminins exposent toujours, dans notre étude, une femme ayant l'habitude d'être violentée par son mari. La question ici n'est pas de porter un jugement sur les homicides conjugaux féminins et leur légitimité. Cependant, il est également important de noter que ces crimes sont souvent commis en réponse à une violence conjugale systématique et à un climat de peur et de contrôle coercitif de la part du mari violent. Dans les cinq cas de notre étude, les femmes qui ont été tuées par leur conjoint violent ont subi des années de violences physiques, psychologiques ou encore sexuelles :

Un séjour de 8 ans au pénitencier n'avait pas enlevé à Marcel Sirois sa mauvaise manie de battre les femmes. Il n'en était devenu que plus cruel, menaçant toujours sa compagne de mort, pour un oui ou un non. Cette manie devait lui coûter la vie, dans la nuit de dimanche à lundi, le 23 août, alors qu'il était abattu par trois balles de revolver. [...] Marcel Sirois, la victime, et Thérèse Carbray, l'accusée, se connaissaient depuis au moins une dizaine d'années. [...] Dès cette époque, il la battait régulièrement. Elle craignait cependant des représailles si elle le quittait. Ce dernier devait toutefois faire les premiers pas vers une séparation, en se faisant prendre dans un vol à main armée. Comme ce n'était pas un tendre, il avait défendu chèrement sa peau avec son revolver et c'est sous une accusation de tentative de meurtre qu'il avait été reconnu coupable, il avait alors écopé d'une sentence de 15 ans de prison. Durant les deux premières années, Thérèse avait continué à visiter régulièrement Marcel au pénitencier. Un jour, cependant, pour des raisons non encore révélées, elle lui avait fait part de son intention de le quitter définitivement. Il l'avait alors menacée. [...] En avril 1965, Sirois était libéré après avoir purgé 8 des 15 années de prison. Il ne revit pas immédiatement la jeune femme. Ce n'est qu'en juillet qu'il rencontra une amie de Thérèse. Cette dernière lui donna l'adresse du domicile où habitait maintenant la jeune femme. Sirois ne perdit pas de temps et retrouva sa dulcinée. Ses premières paroles furent : « Maintenant que je t'ai retrouvée, je vais t'étouffer ». Il lui fit bien voir par des coups que ce n'étaient pas des paroles en l'air. Il s'installa dans le domicile de la jeune femme. Comme il la frappait régulièrement, elle décida de déménager en cachette. Elle loua un autre appartement, mais fut surprise au moment de quitter le logement ses vêtements. Il lui administra une telle raclée qu'elle dut être hospitalisée. C'est dans un tel climat qu'on allait entreprendre la journée fatidique de dimanche le 22 août. [...] Sirois prenait des élans, fonçait sur la jeune femme, la prenait à la gorge comme pour l'étouffer. Probablement fatigué de ce jeu, il se coucha. La jeune femme était transie par la peur. C'est alors que suivant son instinct de conservation, elle se serait rendue, en marchant à quatre pattes, jusqu'à la table de nuit. Sirois y avait placé son revolver. Elle se serait alors emparée de l'arme puis aurait fait feu. Elle vit alors le sang qui coulait comme d'un robinet.⁶³

A l'issue d'une dispute avec son épouse. M. Saint-Gelais aurait été abattu après avoir molesté voire même battu sa femme à l'extérieur du chalet. A ce moment, la fillette du couple marié

⁶³ *Allô Police* « Elle s'est libérée d'un coup de revolver », 5 septembre 1965, pp.7-8.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

depuis le 6 novembre 1963 coloriait à l'intérieur. C'est depuis passablement de temps que mari et femme ne s'entendent pas ensemble pour différentes raisons dont le fait que Mme Saint-Gelais trouvait fatigant de devoir trop souvent se promener nue, les seins à l'air, devant son mari qui était un adepte des revues où l'on publie des photographies de femmes nues. D'ailleurs depuis quelque temps Mme Saint-Gelais parlait de séparation, mais, selon elle, son époux lui disait qu'il la tuerait n'importe où elle se trouverait, si elle le laissait. [...] Selon les commentaires de Mme Saint-Gelais, ce dimanche matin, il était plus furieux que d'habitude. Puis la dispute continua, Mme Saint-Gelais aurait été battue par son mari qui voulait encore lui faire un mauvais parti. Pendant ce temps, cependant, Mme Saint-Gelais avait pris le fusil de calibre .28 qu'il y avait dans le « Bronco 4 par 4 ». Elle est allée se cacher derrière la petite roulotte qui se trouve près du chalet au Lac Otis avec l'arme dans ses mains. [...] En arrière de la roulotte elle a chargé l'arme et soudainement s'est rendu compte que son mari fonçait sur elle de l'autre côté de la roulotte, près du bois. Elle a levé l'arme et le coup de feu s'est fait entendre.⁶⁴

Dans ce dernier cas, le mari de Mme Saint-Gelais l'a forcée à être nue devant lui. C'est clairement une manifestation de la violence sexuelle et psychologique à laquelle elle a été soumise. Cette forme de violence s'inscrit dans une logique de domination masculine qui vise à contrôler le corps de la femme, la réduisant ainsi à un simple objet sexuel.

Ces homicides conjugaux féminins nous apportent aussi un enseignement intéressant concernant la réaction à la suite de l'homicide de leur compagnon ou mari. Dans l'intégralité de ces cinq cas, la femme meurtrière se rend immédiatement à la suite de la mort de leur mari en faisant intervenir une voisine ou en appelant directement les forces de l'ordre. On peut émettre plusieurs hypothèses concernant cette réaction spécifique et unanime dans ces affaires. Dans notre étude, les femmes qui commettent un homicide conjugal sont toujours victimes de violence conjugale et ont agi pour préserver leur intégrité physique. On peut imaginer une conscientisation de leur acte comme légitime. En faisant échos aux spécificités éducationnelles que nous avons abordées dans le chapitre 4, on peut émettre l'idée que ces femmes peuvent donc être plus enclines à chercher une solution non-violente, même après avoir commis un acte violent.

Nous avons constaté que sur les 5 cas examinés, 3 ont abouti à un acquittement à la fin de l'enquête. Cela suggère que dans ces cas, les circonstances entourant l'homicide conjugale étaient prises en compte par le système judiciaire québécois dès la deuxième moitié du XX^e siècle.

⁶⁴ *Allô Police* « Elle abat son mari parce qu'il l'obligeait à se promener les seins nus. », 21 septembre 1975, pp.9-10.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Bien que des questionnements sémantiques puissent émerger quant à la définition précise du terme féminicide, nos cas mettent en évidence le lien entre les homicides conjugaux féminins et la présence d'une dynamique de domination masculine dans le couple, conduisant à l'oppression et la marginalisation des femmes. Même avec une faible fréquence, il est impossible de le nier tant les cas relatés présentent des descriptions sans ambiguïté et des éléments explicites.

Il convient maintenant de s'intéresser aux homicides conjugaux dans leur ensemble. Comme nous venons de le voir, la femme est très rarement responsable des homicides dans l'intime. Ainsi, les uxoricides, un mari tuant sa femme, compilent 93,3% (70/75) de nos homicides conjugaux. La jalousie masculine comme motif d'homicide est souvent mentionnée dans plusieurs études traitant les homicides conjugaux⁶⁵.

Afin de faire une classification des motivations entraînant le décès de ces femmes. Il est assez périlleux de faire une catégorisation des motivations concernant les auteurs d'homicides conjugaux. Il semble difficile de pouvoir avancer avec certitude si le fait qu'une querelle qui dégénère n'est pas une forme de jalousie et de possessivité masculine :

La présence d'une altercation masque souvent ce caractère de possession. Quand les chercheurs interrogent les meurtriers eux-même sur la source du conflit qui a culminé dans le meurtre, ils sont unanimes sur le fait que le désir de possession sexuelle exclusive joue un rôle majeur dans ces crimes : les pourcentages des cas de jalousie sont beaucoup plus élevés dans les rapports des chercheurs qu'ils ne le sont dans ceux calculés à partir des rapports de police. La difficulté que soulèvent de tels chiffres est que la jalousie dominatrice n'est pas toujours définie et qu'elle n'apparaît pas toujours : les altercations, la rage viennent parfois s'y greffer.⁶⁶

En ce sens, nous avons décidé de ne pas inscrire une catégorie prenant en compte une motivation pour jalousie distinctement tant la notion de jalousie semble s'inscrire nébuleusement et continuellement dans nos affaires d'homicides conjugaux. Quatre catégories semblent se dessiner en répertoriant l'ensemble de ces homicides conjugaux

⁶⁵ Raymonde Boisvert, (1996) « Eléments d'explication sociale de l'uxoricide », *Criminologie*, 29 (2), p.74. <https://doi.org/10.7202/017390ar>

⁶⁶ Raymonde Boisvert, « L'homicide conjugal à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989 », Thèse de Criminologie, Université de Montréal, 1996, pp.30-31.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Une première catégorie concentrera les querelles qui dégènerent au sein du couple. Cette catégorie ne prend pas en compte les situations où l'adultère ou la relation extra-conjugale ne sont pas des facteurs déterminants dans la querelle. En effet, il existe des situations où les disputes peuvent être causées par des problèmes de communication, des désaccords sur l'éducation des enfants ou encore des conflits d'intérêts. Ces types de querelles peuvent également dégénérer en conflits violents, sans qu'une mention d'adultère, de relation extra-conjugale ou encore la verbalisation d'une femme de quitter son mari ne soit présent. Ici, nous avons pris la précaution qu'aucune mention d'adultère ou d'instance de divorce n'existe dans les affaires de cette catégorie.

Une deuxième catégorie prendra en compte les homicides conjugaux où l'homme refuse d'accepter la séparation de sa compagne. Cette motivation peut être liée à plusieurs facteurs, tels que la jalousie, la possession, la domination ou encore la perte de contrôle. Dans ces cas, la séparation est perçue comme une menace à leur masculinité ou à leur appartenance. Nous serons attentifs à ce que nos sources journalistiques mentionnent clairement la présence d'un refus de la séparation chez le meurtrier. Nous accorderons une attention particulière à la présence d'un refus de la séparation chez le meurtrier, en nous basant notamment sur la mention d'une instance de divorce ou sur la verbalisation claire de la victime exprimant son souhait de se séparer. À cet égard, les enquêtes de voisinage menées par les journalistes d'*Allô Police* seront particulièrement précieuses pour étayer nos analyses. En effet, ces enquêtes permettent souvent de recueillir des témoignages sur les tensions conjugales, les comportements violents et les possibles motivations des auteurs d'homicides conjugaux.

Une troisième motivation concernant la découverte ou la suspicion d'une relation extra-conjugale. La découverte ou la suspicion d'une relation extra-conjugale constitue un élément classique dans la pensée populaire, qui peut potentiellement déclencher une violence importante chez l'homme. Cette réaction peut être motivée par les sentiments d'appartenance et d'honneur, qui sont des valeurs socialement construites associées à la notion de masculinité⁶⁷. Les hommes peuvent percevoir la

⁶⁷ Robert Muchembled, « Laurent Mucchielli, Pieter Spierenburg (éd.), *Histoire de l'homicide en Europe de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, 334 p. », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56-4, no. 4, 2009, p.245.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

relation extra-conjugale comme une menace pour leur statut de partenaire dominant, leur réputation et leur identité masculine. Dans cette perspective, l'adultère perçu chez leur conjointe ou conjoint peut être perçu comme une remise en cause de leur pouvoir et de leur position sociale. Les crimes passionnels suscités par la découverte d'une relation extra-conjugale sont souvent caractérisés par une violence impulsive. Il convient de souligner que la suspicion d'une relation extra-conjugale peut parfois être infondée ou exagérée. Néanmoins, même en l'absence de preuves concrètes, la simple crainte de l'adultère peut être suffisante pour déclencher une réaction violente chez certains individus. Ici aussi, les sources journalistiques sont des éléments clés pour analyser cette catégorie, car elles peuvent fournir des informations précieuses sur les circonstances entourant le meurtre.

Enfin, une dernière catégorie concerne les homicides conjugaux comme auto-défense pour son intégrité physique. Comme nous le verrons, ci-après, ces cas sont très minoritaires et ont tous pour meurtrier une femme. Ces femmes ont été victimes de violence conjugale et ont réagi en utilisant des moyens de défense pour se protéger de leur partenaire. Nous ne les aborderons pas, ici, car nous avons déjà vu les cas des femmes auteurs d'homicides conjugaux antérieurement :

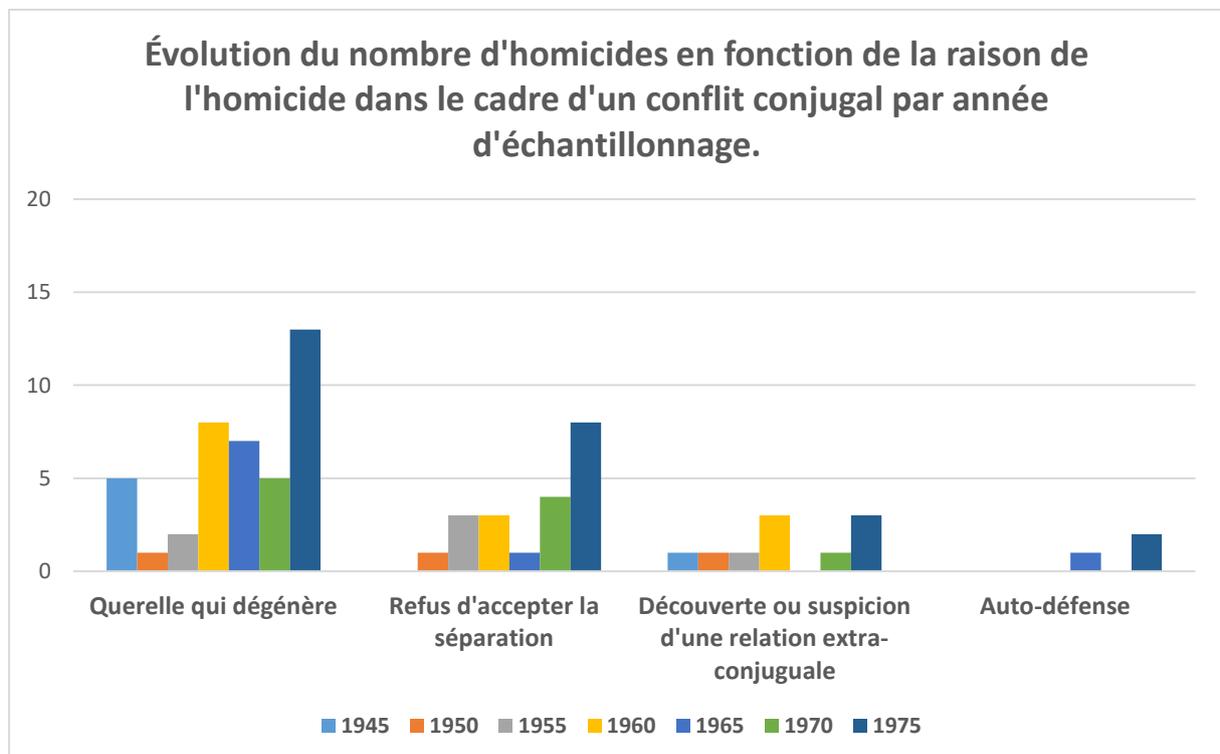


Figure 53 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de la raison de l'homicide dans le cadre d'un conflit conjugal par année d'échantillonnage.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

Nous pouvons observer que dans 54,7% des cas (41/75), la querelle qui a dégénéré semble être la principale motivation de l'homicide conjugal. Cependant, nous l'avons déjà abordé la perception des motivations sous-jacentes peut-être difficile à distinguer, en particulier lorsqu'il s'agit de conflits dans le cadre de l'intime. Il est possible que certaines affaires où une querelle spécifique semble se dégager clairement cachent un climat de séparation ou de distension du couple. Il est donc important de prendre en compte cette limite dans l'interprétation des résultats. Malgré cette difficulté, nous avons pu constater que dans les cas d'homicides conjugaux que nous avons étudiés, la cause de l'homicide est souvent un conflit identifié :

Selon toutes les apparences, la folie des grandeurs que la femme entretenait depuis de nombreuses années semble avoir provoqué le drame dans la demeure des époux Fournier, située dans le 11^e Rang de St-Rémi de Tingwick, dans la région de Victoriaville. [...] Willie Fournier, un mineur au chômage de 35 ans, n'en pouvait plus d'entendre les remontrances de son épouse de 32 ans. Elle voulait posséder ce qu'il y avait de plus beau et ne pouvait souffrir le contraire. [...] Willie Fournier ne travaillait plus depuis le 20 décembre 1959. Il était malade et avait été forcé de s'absenter de la mine. Cette maladie n'était certes pas pour arranger les choses entre les deux époux. L'argent n'entraînait plus comme avant. Le 26 février suivant, un autre malheur devait s'abattre sur les épaules de Willie Fournier. Au volant de sa vieille Ford, il heurtait un chasse-neige et subissait des blessures à la tête, au front et aux genoux. Depuis cette date, il était toujours sous les soins des médecins. Or, le 4 avril, soit la veille du drame, Willie Fournier se rendit à Sherbrooke pour assister aux éliminatoires d'un tirage. Le grand prix était justement une magnifique Dodge 1960 qui faisait tant envie à son épouse. Le tirage devait se faire sous les caméras du poste CHLT-TV de Sherbrooke. Mais, encore là, la chance ne devait pas favoriser Fournier qui revient avec un petit radio de table au lieu de l'auto tant convoitée. Il semble que Mme Fournier, qui avait surveillé le tirage devant son appareil de télévision, rageait depuis un bon moment lorsque son mari revint à la maison, vers 10h30 ce soir-là. [...] Le lendemain matin, dès que les enfants eurent quitter la maison pour se rendre à l'école, la femme aurait commencé ses jérémiades, au point où elle les avait laissées la veille. Willie Fournier ne savait plus quoi faire. « Je n'ai pas assez d'économies », se serait-il écrié à un certain moment. Mais Mme Fournier n'ajoutait pas foi aux dires de son époux. Du moins, c'est ce qu'il faut supposer, car elle décida de se rendre à la banque du village de Tingwick où son mari avait un compte d'épargnes. Pendant qu'elle entraînait dans la banque, Willie Fournier, humilié, resta dans l'auto avec son petit Yoland. Lorsque la femme revint, elle était furieuse. Elle avait pu constater, en effet, que les économies ne s'élevaient pas à plus de \$250. Et ils prirent le chemin du retour. [...] Et elle aurait alors eu une idée. Pour obtenir une auto 1960, il fallait de l'argent. Il n'y en avait pas en banque, mais une compagnie d'assurance avait émis une police de \$3000 sur le ménage des Fournier. La jeune femme aurait alors décidé de toucher cette somme en mettant elle-même le feu à la maison. Dès qu'il entra dans la maison, Willie Fournier se précipita vers le petit tiroir d'un bureau où il savait trouver le carton d'allumettes de son épouse, afin de l'empêcher de mettre son triste projet à exécution. [...] Elle prit le petit Yoland par un bras, et tenant toujours le couteau de cuisine dans l'autre main, elle s'écria, hors d'elle-même : « Donne-moi les allumettes ou c'est lui qui va payer. » Le mari lui lança alors les allumettes et prit l'enfant entre ses bras. [...] Willie Fournier la vit monter sur un petit banc afin de lancer les allumettes dans les vieilleries entassées au grenier. Après l'avoir supplié de ne pas tout détruire, l'homme s'empara de sa carabine. Tenant toujours son petit Yoland dans un bras, il la menaça de tirer si elle ne

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

redescendait pas immédiatement. Mais la femme, toujours emportée par une folle colère lui aurait répliqué qu'il était trop lâche pour tirer. Et le coup fatal partit, atteignant la jeune femme au dos, du côté droit. Le corps de la femme tomba au haut de l'escalier.⁶⁸

Le cas suivant relate une histoire de violence conjugale qui se termine par la mort de la femme après une querelle avec son mari. Ce genre de scénario courant est souvent peu utile à raconter, car il reflète la réalité de la violence domestique comme dans de nombreux cas. Toutefois, si nous inversions les rôles et imaginions que c'est la femme qui a tué son mari, la situation aurait pu être considérée comme une affaire où la catégorie auto-défense aurait pu s'imposer. Cette hypothèse soulève une question importante sur la perception de la violence envers les femmes et les hommes.

Dans le cas présenté, la femme, qui avait des tendances obsessionnelles et des exigences matérielles, a provoqué la colère de son mari, qui était malade et au chômage depuis un certain temps. La querelle s'est aggravée lorsque la femme a découvert que son mari ne possédait pas assez d'argent dans son compte d'épargne pour acheter une voiture qu'elle convoitait. Elle a alors eu l'idée de mettre le feu à leur maison pour toucher l'argent de l'assurance, mais son mari l'a empêché de le faire. Elle a alors pris un couteau de cuisine et menacé leur fils, exigeant que son mari lui donne les allumettes. Malgré les supplications de son mari, elle a commencé à allumer des allumettes et à mettre le feu aux affaires entassées dans le grenier. Finalement, son mari, armé d'une carabine, l'a menacée de tirer s'elle ne descendait pas immédiatement. Elle lui a répondu qu'il était trop lâche pour le faire et le coup fatal est parti, atteignant la jeune femme au dos et la faisant tomber au sommet de l'escalier.

Cette histoire tragique nous rappelle qu'il est essentiel de ne pas modifier notre perception des violences conjugales en raison de leur prévalence plus élevée chez les femmes. Il est tout aussi crucial de ne pas minimiser ou négliger les cas de violences conjugales subies par des hommes, même si ces cas sont moins fréquents. Cette approche modérée est primordiale afin d'être précis dans la catégorisation des homicides conjugaux.

A l'inverse, certains cas où une querelle éclate dans un groupe donnent lieu à ce que l'on pourrait nommer clairement un féminicide. A savoir un uxoricide où on identifie clairement que la condition de femme est la raison de l'acte. Bien que

⁶⁸ *Allô Police* « Meurtre à St-Rémi de Tingwick », 17 avril 1960, p.4.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

L'utilisation du terme puisse sembler anachronique, nous avons observé des situations qui correspondent à sa définition avant même que le terme ne soit créé, dans le cadre de notre étude :

Le matin du 26 août, Henri Lefebvre entendit sa femme parler à une voisine, lui demandant de venir garder les enfants pour la soirée, à partir de 7h30. On suppose qu'il y eut alors une violente scène de ménage, comme la chose se répétait (au dire des voisins) dans des circonstances semblables. Furieux, et ne pouvant pas dissuader sa femme de sortir, l'homme fit la tournée de quelques buvettes, au cours de l'après-midi, pour aboutir, vers 5 heures, à la ferronnerie de M. Lucien Giguère, où il acheta 50 balles de carabine .22. Après cela, on le retrouve à l'hôtel Canada, puis chez lui. Qu'est-ce qui se passe à partir de ce moment ? On l'ignore. On sait, cependant, avant l'arrivée de la gardienne, vers 7h30, Mme Fernande Lessard frappa à la porte des Lefebvre. Elle doit assister à un mariage, le lendemain, et elle vient chercher la toilette que lui a faite la couturière pour l'occasion. N'obtenant pas de réponse, Mme Lessard ouvre la porte. Apercevant des jambes de femme allongées sur le plancher de la cuisine, elle pousse un cri de stupeur, et elle sort aussitôt pour alerter les voisins. [...] Les traces de lutte étaient évidentes dans toute la maison. Les draperies étaient déchirées, des pots étaient cassés, des tiroirs étaient renversés, etc. Voyant la mort venir, Mme Lefebvre n'avait pas succombé sans opposer une farouche résistance. Son crime perpétré, Henri Lefebvre s'était assis sur la chaise berceuse, et il s'était logé une balle dans la tête. [...] Mme Lefebvre n'est pas sortie ce soir-là, et M. Lefebvre ne 'est pas rendu à son travail. Mais pour cela, trois enfants à bas âge sont aujourd'hui des orphelins !⁶⁹

Les Giroux avaient deux enfants (un fils de deux ans, et une fillette de neuf mois), mais seul l'aîné demeurait avec ses parents. La cadette était élevée par ses grands-parents. Quelques jours avant le drame, Mme Giroux avait levé un mandat, contre son mari, pour mauvais traitements reçus. Yvan Giroux devait comparaître devant les tribunaux, en marge de cette affaire, le 16 septembre, soit le lendemain du jour où il a mis fin à ses jours et à ceux de sa femme. Dans l'après-midi du 14 décembre, Giroux a loué un fusil de calibre .12, prétextant qu'il en avait besoin pour chasser, et il s'est acheté des balles. La tragédie devait survenir le lendemain matin vers 7h30. [...] Étendue sur le plancher, aux pieds d'un divan, dans le vivoir, Mme Giroux gisait morte, la tête transpercée d'une décharge de plombs. Dans la chambre à coucher, étendu de travers sur le lit, le fusil à ses côtés, Yvan Giroux reposait du sommeil de la mort. [...] Une enquête plus approfondie, menée par le sergent détective Richard Masson, de l'escouade provinciale des homicides de Montréal, a révélé que Giroux, qui travaillait dans un garage de l'Abord-à-Plouffe comme débosseur, était un homme extrêmement jaloux. Cette jalousie malade provoquait chez lui de fortes colères, qui le poussaient à battre sa femme. On croit que c'est la jalousie, qui le matin du 15 décembre, a déclenché le geste meurtrier du mari.⁷⁰

Le refus du mari d'accepter que sa compagne puisse le quitter est aussi présent dans notre étude dans 26,7% (20/75) des homicides conjugaux. La compréhension des affaires au refus d'accepter la séparation et à la perpétration d'uxoricide peut être facilitée par la reconnaissance du fait que les femmes qui quittent leur partenaire

⁶⁹ *Allô Police* « Devant ses enfants, la mère a lutté farouchement et vainement pour sa vie contre son mari jaloux. », 4 septembre 1960, pp.10-11.

⁷⁰ *Allô Police* « Le meurtrier se flambe la cervelle qui, sous le coup, perce une vitre. », 25 décembre 1960, pp.3-17.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

cherchent généralement des conseils auprès de leur entourage avant de prendre leur décision. Dans le contexte économique du XX^e siècle, où certaines femmes pouvaient être contraintes de dépendre financièrement de leur conjoint, quitter leur partenaire impliquait souvent de révéler leur situation à plusieurs personnes pour trouver un hébergement temporaire. De plus, certains de ces homicides conjugaux se font en présence d'enfants ou d'autres témoins permettant de connaître les motivations du meurtrier :

Cet horrible drame familial s'est déroulé quelques heures à peine après le début de la nouvelle année, dans une résidence unifamiliale située à 565, rue Dufferin dans la municipalité de Valleyfield, à quelque 35 milles au sud-ouest de Montréal. [...] En fin de soirée de mercredi, une violente discussion aurait eu lieu entre les époux Lachaine, et ce en présence de trois des quatre enfants, Francine, Richard et Johanne, âgés respectivement de 11, 14 et 16 ans, et des membres de la famille Campeau. Il appert que cette discussion entre les époux Lachaine aurait eu comme principal sujet la possibilité d'une éventuelle séparation pour des raisons indéterminées. A un certain moment, les époux Lachaine se seraient retirés dans leur chambre à coucher et tous les occupants de la maison se seraient couchés. Un peu plus tard soit vers 2 h30 dans la nuit de mercredi à jeudi 2 janvier, trois coups de feu retentissaient dans la maison, réveillant en sursaut les autres membres de la famille qui sommeillaient dans les autres pièces de la maison.⁷¹

Le 14 au soir, Louis Allard, 21 ans, qui demeurait au 2422 de la rue Roussel arrive chez elle en compagnie de Mme Monique Tremblay, 18 ans, du 250 boulevard Jean-Noël à Chicoutimi, et d'un certain André Montigny, 23 ans, ce dernier ayant rencontré les deux jeunes femmes dans un hôtel du coin. Le trio arrive donc à la résidence de Louise Allard aux environs de 2h30 du matin, après la fermeture de l'hôtel. Une demi-heure plus tard, deux frères de Louise Allard viennent rendre visite à cette dernière, étant de passage dans le quartier de la rue Roussel. Les deux frères, Jacques, 21 ans et René, 16 ans, étaient allés reconduire un employé de restaurant de leur père, après la fermeture de l'établissement ; ils demeurent au 1447 de la rue Roussel. Quant à Gilles Marceau, il est arrivé à la demeure de Louise entre 3h30 et 4h45 du matin alors que tout le monde était encore là, à partir tranquillement. Selon les témoins, lorsque Marceau a pénétré dans l'appartement de la rue Roussel, il s'est tout d'abord retiré avec Louise pour parler. A un certain moment, on aurait entendu Marceau pleurer. Puis, Gilles Marceau aurait quitté la résidence durant quelques instants et, en son absence, Louise aurait dit à Mme Tremblay : « j'pensais qu'il allait prendre ça mieux que ça » ou quelque chose du genre... Ceci laisse donc supposer que Louise Allard ne voulait plus voir Gilles Marceau et que ce dernier acceptait plus ou moins cette décision de la jeune femme de 21 ans. Lorsque Marceau est rentré dans la maison, quelques minutes après en être sorti, Louise s'est dirigée vers lui avec, à la main, un sac de plastique qui, on l'a vu plus tard, contenait des vêtements. Tous les deux étaient dans le salon et on a entendu un premier coup de feu qui a fait sursauter tout le monde, mais, Louise et Gilles sont revenus dans la cuisine. Aucun des deux n'était blessé. Dans la cuisine, il aurait ordonné à Louise de s'asseoir, la menaçant de son revolver qu'il tenait à la main : « Si tu t'assis pas, j'tire » aurait même déclaré Marceau en pointant le revolver à la tête de la jeune femme. Louis Allard aurait alors dit qu'elle ne s'assoierait pas et c'est à cet instant qu'un second coup de feu a éclaté au 2422 de la rue Roussel, atteignant, cette fois-ci Louise Allard à l'œil droit. La jeune femme est décédée immédiatement, tombant par terre. Quelques instants après, le chat de Louise se rendait voir sa maîtresse qui était

⁷¹ *Allô Police* « Ce père de quatre enfants s'est suicidé le jour de l'An après avoir assassiné son épouse. », 12 janvier 1975, pp.4-5.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

étendue par terre. Personne ne parlait... Marceau, sans doute extrêmement énervé dans le sens propre du mot, aurait alors déclaré « Toé mon calisse de chat, cé d'ta faute ! » et bang un troisième coup de feu tiré par Marceau. Ce coup de feu a tué le chat.⁷²

Enfin, la découverte ou la suspicion d'une relation extra-conjugale est présente comme motif d'uxoricide dans 13,3% (10/75) des affaires. Plus rare dans notre étude⁷³, une affaire montre un homicide conjugal homosexuel :

Les drames passionnels ne se produisent plus exclusivement chez les couples... ordinaires. Il y en a aussi souvent chez les homosexuels, et il faut évidemment sévir pour qu'on ne se mette pas à occire tous les petits amis qui trompent leurs compagnons. Hier, donc, le juge Claire Barrette-Joncas a donc imposé une peine de dix années de pénitencier à Yvon Roy, qui s'était reconnu coupable d'homicide involontaire, pour avoir tranché la gorge et le pouce gauche d'un autre jeune homme, Serge Daigneault, à la mi-décembre de l'an dernier. Par la suite, incidemment, le prévenu avait tenté de s'enlever la vie en absorbant une forte quantité de barbituriques. Mais il s'était « manqué ».⁷⁴

Seul un cas dans notre étude montre une difficulté de classification, ce cas est intéressant, car il montre un sadisme rarement vu dans les affaires d'homicides étudiées depuis le début de notre étude. Si la motivation précise est nébuleuse, les velléités pour donner la mort par le meurtrier le sont :

Jeanne Blanchard fut découverte jeudi après-midi le 6 octobre dernier, par la concierge de la maison de rapport située au 740, rue St-Jean. Le spectacle était désolant. Etendu sur le lit, le cadavre nu de la femme portait les multiples traces d'un sadisme incroyable. Les yeux avaient été arrachés de leurs orbites à l'aide d'un couteau. Sur les cuisses, le ventre, les seins, de multiples traces de dents humaines. La lèvre supérieure de même que le nez avait été sectionnées. Sur la cuisse droite, de nombreux « X » (comme ceux qui remplissent le bas des lettres amoureuses) avaient été incisés dans les chairs. Mais le meurtrier avait laissé d'autres messages sur le cadavre de sa victime. « De Bernard », avait-il écrit dans les chairs vives de sa victime à l'aide de la pointe acérée d'un couteau. Puis, trempant cette même pointe dans un peu d'encre, il avait ajouté, comme pour expliquer son premier geste : « Tu ne me feras plus souffrir ». Pendant un moment, les policiers durent sidérés de cette cruauté inhumaine.⁷⁵

Pour ce qui est des caractéristiques générales de ces homicides conjugaux, nous avons vu antérieurement que la prédominance de l'homme comme auteur de l'acte est sans conteste. Concernant l'arme pour que l'un des membres du couple donne la mort ; il n'y a aucune distinction avec l'ensemble des affaires d'homicides de notre étude.

⁷² *Allô Police* « Après avoir assassiné sa petite amie, il tue son chat avant de se suicider ! », 2 mars 1975, pp.4-5.

⁷³ Notre étude ne répertorie que deux cas d'homicides conjugaux homosexuels.

⁷⁴ *La Presse* « La mort de son petit ami : 10 ans de bagne. », 22 octobre 1976, p.7.

⁷⁵ *Allô Police* « Il l'aurait tuée et mutilée parce qu'elle avait dilapidé \$8000 qu'il avait volés ! », 16 octobre 1960, p.9.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

L'arme à feu reste majoritairement utilisée dans 41,3% (31/75) des cas contre 45,2% (211/467) pour l'ensemble des affaires d'homicides de notre étude. Concernant le lien unissant les protagonistes de l'homicide dans l'intime, on observe que les protagonistes sont mariés dans 49,3% (37/75) des homicides conjugaux. Pour le reste, l'union de fait représentée la quasi-intégralité de ces homicides avec 41,3% (31/75). On retrouve seulement 6,7% (5/75) où le lien intime des protagonistes est révolu récemment. On peut émettre plusieurs hypothèses sur ce constat. Les femmes mariées peuvent être soumises à une plus grande pression sociale pour maintenir la relation, ce qui peut rendre plus difficile pour la victime de quitter la relation ou pour l'agresseur de faire face à la rupture. La stigmatisation sociale peut également rendre plus difficile pour les victimes.

L'impulsivité peut également être un facteur contribuant à la fréquence plus élevée d'homicides conjugaux chez les personnes mariées ou en union de fait. La proximité physique, de ces relations peut rendre le partenaire plus susceptible de se laisser emporter par ses émotions et réagir ainsi de manière impulsive. A l'inverse, on peut légitimement penser que les homicides conjugaux où le lien conjugal ou intime est révolu montrent que l'homme peut être moins enclin à agir de manière impulsive parce qu'il y a souvent une période entre la fin de la relation et l'homicide potentiel. Pendant cette période, les protagonistes peuvent avoir moins de contact physique et émotionnel, ainsi il peut y avoir des obstacles logistiques qui empêchent les partenaires de se retrouver physiquement ensemble.

La précarité semble aussi moins présente chez les auteurs d'homicides conjugaux que dans l'ensemble des meurtriers recensés dans notre étude. En excluant les données inconnues ainsi que les meurtriers mineurs, les meurtriers possédaient à 38,3% (136/355) un emploi. Chez les auteurs des homicides conjugaux, les maris ont dans 57,3% (43/75) un emploi au moment de tuer leur femme ou compagne.

Les homicides conjugaux peuvent être moins directement liés à la précarité financière, contrairement à d'autres formes d'homicides tel que les homicides crapuleux pour exemple, où la précarité peut jouer un rôle important. Les homicides conjugaux peuvent plutôt être le résultat d'une dynamique de pouvoir inégale au sein de la relation, où un partenaire cherche à contrôler ou à dominer l'autre. Dans ce contexte, la stabilité financière peut même contribuer à cette dynamique de pouvoir, en

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

donnant au partenaire qui a un emploi une position de pouvoir économique sur l'autre. Cette situation peut mener à des comportements qui peuvent ultimement se traduire par un homicide. Enfin, concernant l'âge aucune tendance spécifique n'est à retenir, l'auteur d'un homicide conjugal ayant en moyenne 32,8 ans contre 33,1 ans pour l'ensemble des homicides de notre étude.

4- Au-delà de l'acte : étude des réactions chez les meurtriers à la suite du crime.

La réaction des meurtriers après avoir commis un meurtre est un sujet d'étude important dans le cadre d'une étude sur les homicides. Comme le montrent les cas de tueries familiales médiatisées qui émaillent le quotidien, la pensée populaire suggère souvent que les homicides familiaux sont suivis par le suicide de l'auteur. Cette croyance repose en partie sur le fait que les homicides intrafamiliaux et conjugaux sont souvent considérés comme des actes de désespoir ou de vengeance, commis dans un contexte émotionnellement chargé comme nous avons pu le voir en traitant, notamment, les uxoricides. De plus, la peur des conséquences légales et sociales de l'acte peut conduire certains meurtriers à considérer le suicide comme une issue inévitable quand la sphère familiale est détruite. Certains peuvent éprouver un sentiment de culpabilité ou de remords après avoir commis l'acte, tandis que d'autres peuvent être submergés par la panique et chercher à fuir. La compréhension de ces réactions peut aider à mieux comprendre les motivations et les facteurs qui ont conduit à la commission du meurtre.

Nous avons collecté ces données en quatre réactions différentes après que le meurtrier a eu perpétré son crime. La première concerne le suicide de l'auteur du crime. Ici, nous amalgamons les données des meurtriers qui à la suite de l'acte se sont suicidés, mais aussi ceux qui ont survécu en tentant de le faire. Nous considérons cette réaction à partir du moment où l'action du meurtrier de vouloir mettre fin à ses jours se produit dans les premières heures après avoir commis le crime.

Une deuxième réaction concernera les meurtriers souhaitant assumer la responsabilité de leur acte en se rendant, le plus généralement aux autorités. Nous

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

considérons dans cette réaction les meurtriers se rendant par procuration en téléphonant à une voisine, une amie ou encore un membre de la famille afin d'avouer leur crime et n'offrant aucune résistance pour donner leur emplacement géographique.

La troisième réaction compilera tous les meurtriers qui ont fait une tentative de fuite après le crime, mais qui ont été retrouvés par les autorités. Les sources journalistiques ici ont permis de retrouver des meurtriers ayant commis leur crime, pour certains, plusieurs années avant leur interpellation.

Enfin, une dernière réaction concentrera tous les meurtriers qui ont réussi à échapper aux autorités après avoir pris la fuite à la suite du crime. Ici, nous ne pouvons assurer que cela est encore d'actualité. En effet, certains cas peu médiatisés ont peut-être été résolus après plusieurs années. Dans le cadre de notre étude, nous considérons comme fuite « réussie » un meurtrier impossible à appréhender durant plus de six mois. Cette fuite ne signifie pas forcément que l'identité du meurtrier n'est pas connue par les autorités.

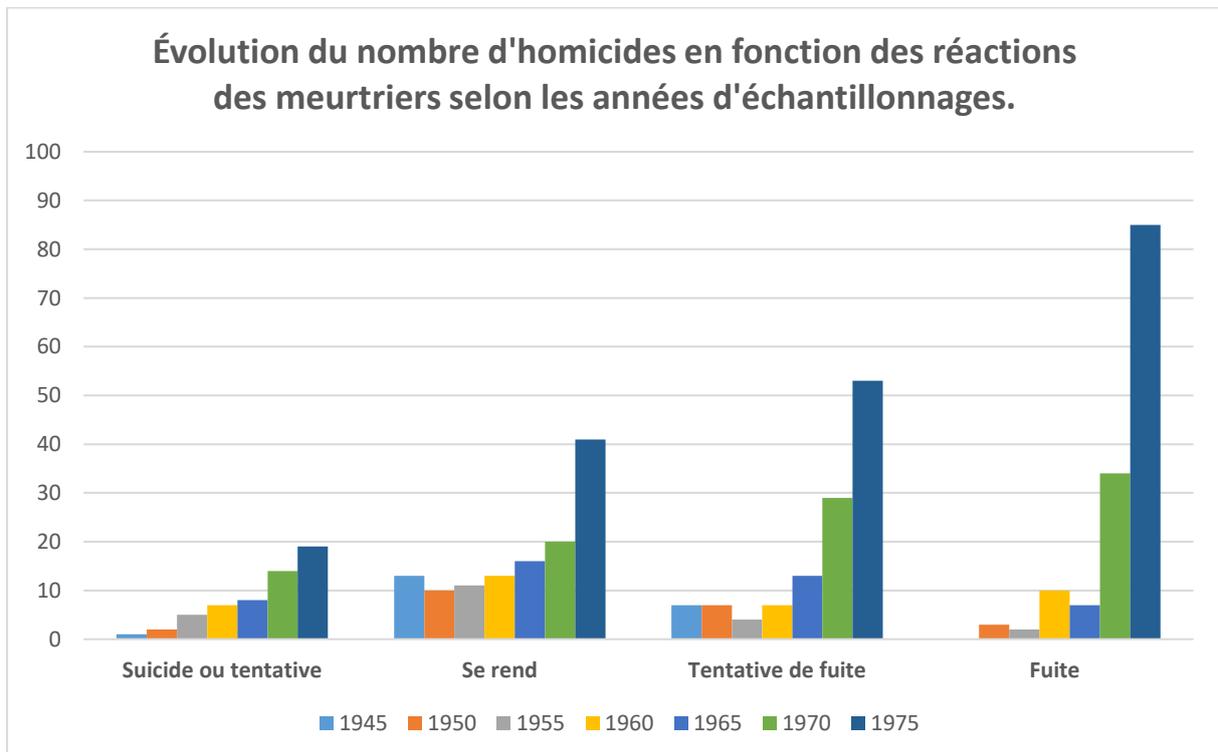


Figure 54 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des réactions principales des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

On ne peut que s'étonner que cette figure 54 ne mentionne pas les auteurs d'homicides tentant de dissimuler leur crime en simulant un suicide, un accident ou encore en souhaite faire disparaître le corps de la victime. Ces cas sont très peu présents dans notre étude. Nous avons fait le choix, ici, de ne pas les représenter dans cette figure. Excepté les inconnues où la réaction du meurtrier est nébuleuse voire absente, de nos recherches, ces souhaits de dissimulation ne représentent que 3,1% (14/455) des réactions. Encore une fois, on ne peut qu'avancer l'importance de prendre en considération le chiffre noir concernant la violence homicide. S'il est utopique d'imaginer la proportion de cas de suicides qui sont en réalité des homicides, nous ne pouvons, cependant, que constater de la faible fréquence de ce stratagème dans notre étude. Ainsi, on peut imaginer, sans pour autant le quantifier, que certains meurtriers ont réussi à effacer les traces de leur homicide. Ce constat s'applique aussi aux meurtriers tentant de faire disparaître le corps de sa victime :

L'enquête de la police municipale de Montréal dans cette affaire a été très laborieuse. Il fallut plus d'une semaine pour identifier la jeune femme qui était trouvée affreusement battue, samedi soir, le 27 février, près des rues Boyce et Aird dans l'est de Montréal. La découverte fut faite vers 8h30 p.m. par un automobiliste, dont les phares éclairèrent le cadavre. La tête de la femme qui n'était plus qu'une immense plaie était enveloppée dans des journaux. Le corps ne portait qu'un haut de pyjama. Il était très gelé. Aucune pièce d'identification ne permettait de savoir qui était cette victime. [...] Ils remarquèrent que la montre que la victime portait au poignet avait déjà été repérée. Ils firent parvenir alors une lettre circulaire à tous les bijoutiers de la région de Montréal. Deux jours plus tard, un bijoutier du bord de la ville répondait qu'il avait lui-même réparé cette montre trois ans plus tôt pour une dame Paré. [...] Il s'agissait de Claire Paré, 26 ans, une ex-Sherbrookoise, partie de cette ville depuis huit ans. Il devenait de plus en plus visible que le meurtre n'avait pas été commis à Montréal-même, mais que la victime avait été plutôt transportée après avoir été tuée. [...] Jeudi, le 11 mars, on procédait à l'arrestation du garagiste de Dollard-des-Ormeaux. Si on en croit une version officieuse qui sera cependant étalée à l'enquête du coroner, la jeune dame aurait été battue à mort dans la municipalité de Dollard-des-Ormeaux, trois jours avant d'être trouvée près du parc Maisonneuve. Son meurtrier aurait alors enveloppé le corps dans des journaux pour que le sang ne tache pas son automobile. On pratique d'ailleurs ainsi à la morgue de Montréal lorsqu'on doit transporter des cadavres sanguinolants. [sic] Durant trois jours, le cadavre aurait été transporté dans l'automobile du meurtrier. Le samedi soir, celui-ci aurait décidé de se débarrasser de cet encombrant paquet. Il l'aurait alors jeté près de la rue Aird et Boyce. Ceci expliquerait le fait que le cadavre soit si gelé.⁷⁶

La stupidité, la folie, la panique : tous ces éléments se sont joints vendredi soir dernier pour provoquer à Montréal le meurtre le plus horrible de la présente décennie, dans le Québec. [...] Les deux hommes, Dimitri Lachman et George Nedelsuk, dirent tous les métiers possibles et ne se quittèrent jamais. Ils demeurent tous deux célibataires pour ainsi conserver intacte leur amitié qui devait toutefois se terminer dans un bain de sang. Malgré leur apparente amitié

⁷⁶ *Allô Police* « Enveloppé dans des journaux, le corps nu de Claire Paré fut traîné 3 jours dans une auto », 21 mars 1965, p.9.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

indestructible, une chose divisait les deux compagnons [...] L'idéologie politique les séparait. Lachman engueulait de temps à autre son ami parce que celui-ci était favorable au communisme, malgré que l'URSS ait asservi son pays d'origine. [...] les deux sexagénaires entreprirent de rendre gaillardement hommage à une bouteille de brandy de 40 onces. Ils vidèrent plusieurs verres au cours de la soirée. Bientôt la discussion revient sur leur sujet favori : les bienfaits et les malheurs qu'apporte un régime communiste en Ukraine. [...] la boisson aidait, les deux hommes en seraient venus aux mains peu avant dix heures du soir. Après quelques échanges de coups non dangereux, Lachman aurait accidentellement poussé son compagnon qui se serait écrasé sur le plancher de cuisine après que la tête eut heurtée l'encoignure d'un poêle de fonte. [...] Lachman aurait transporté le corps de son compagnon dans une petite remise à l'arrière de sa demeure où, à l'aide d'une hache et de quelques autres outils, il aurait entrepris de le réduire en morceaux. [...] L'assassin s'est alors emparé de la tête, des deux mains et du pied droit pour les enfourner dans une fournaise afin de les faire brûler. [...] Lachman aurait rempli une valise brune de morceaux humains et aurait décidé de les faire disparaître. [...] L'agent Robert Lamothe fut le premier à apercevoir le suspect sur la rue [...] le policier lui demanda le contenu de la valise brune qu'il avait en main [...] L'agent Lamothe lui fit toutefois ouvrir pour y découvrir le sang encore humide. A son interrogatoire, Lachman répondit au policier qu'il s'agissait du sang laissé par des poulets qu'il avait ainsi transportés.⁷⁷

Certains meurtriers peuvent être particulièrement habiles à manipuler les preuves et à faire en sorte que leur crime passe pour un suicide ou encore un accident. De plus, les enquêteurs peuvent manquer de preuves ou de compétences pour identifier un homicide déguisé en suicide. Toutefois, certaines affaires de notre étude n'échappent pas aux enquêteurs :

Le drame est survenu au cours de l'après-midi du mardi 27 décembre dernier, à la demeure de la jeune fille, au 1074, rue Visitation, à Montréal. Claudette Martel était enceinte de sept moi et demi au moment de sa mort. Sa famille était au courant de la situation, mais elle avait refusé de nommer le père de son enfant. [...] M. Maheu, un chauffeur de taxi, était chez lui dans la soirée du 27 lorsqu'il reçut la visite de Douglas. Celui-ci était « chaud » selon une habitude presque régulière et il se mit à raconter des « choses » qui firent frémir d'horreur les époux Maheu. Douglas leur aurait alors raconté que, plus tôt dans la journée, il avait rendu visite à sa maîtresse, Claudette Martel. Comme ils étaient seuls, il lui fit des propositions que la jeune fille refusa. Douglas aurait alors agrippé au cou et aurait serré. Quand la jeune fille arrêta de se débattre, il lui aurait entré une petite serviette profondément dans la gorge et, prenant un fil électrique qui servait s'extension à une petite lumière de chevet, il l'aurait enroulé autour du cou en reliant l'autre extrémité à la poignée d'une garde-robe. C'est le frère de la victime, Maurice Martel, 24 ans, qui découvrit le corps. [...] Jusqu'alors, on croyait au suicide. Mais l'autopsie pratiquée le lendemain par le Dr Jean-Paul Valcourt, assistant-médecin légiste de la province, allait révéler le crime. [...] Selon les expertises, le Dr Valcourt déclara que les marques du fil ont été faites ou bien à l'agonie de la victime ou après sa mort. L'expert trouva également enfouie très loin dans la gorge une petite serviette qui selon lui a parachevé l'œuvre commencée par la strangulation manuelle. Le Dr Valcourt ajouta enfin que si la jeune fille s'était elle-même placée cette serviette dans la gorge, il lui aurait été alors tout à fait impossible de s'attacher par la suite quelque chose autour du cou. Il en vint donc à la

⁷⁷ *Allô Police* « Le présumé meurtrier du macchabée d'Yvry-Nord avait juré amitié pour la vie à sa victime... il y a 40 ans ! », 21 mars 1965, pp.3-5.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

conclusion que la mort est attribuable à l'asphyxie commencée par une strangulation manuelle et parachevée par l'application d'une serviette dans la gorge.⁷⁸

La stupidité, la folie, la panique : tous ces éléments se sont joints vendredi soir dernier pour provoquer à Montréal le meurtre le plus horrible de la présente décennie, dans le Québec. [...] Les deux hommes, Dimitri Lachman et George Nedelsuk, dirent tous les métiers possibles et ne se quittèrent jamais. Ils demeurent tous deux célibataires pour ainsi conserver intacte leur amitié qui devait toutefois se terminer dans un bain de sang. Malgré leur apparente amitié indestructible, une chose divisait les deux compagnons [...] L'idéologie politique les séparait. Lachman engueulait de temps à autre son ami parce que celui-ci était favorable au communisme, malgré que l'URSS ait asservi son pays d'origine. [...] les deux sexagénaires entreprirent de rendre gaillardement hommage à une bouteille de brandy de 40 onces. Ils vidèrent plusieurs verres au cours de la soirée. Bientôt la discussion revient sur leur sujet favori : les bienfaits et les malheurs qu'apporte un régime communiste en Ukraine. [...] la boisson aidait, les deux hommes en seraient venus aux mains peu avant dix heures du soir. Après quelques échanges de coups non dangereux, Lachman aurait accidentellement poussé son compagnon qui se serait écrasé sur le plancher de cuisine après que la tête eut heurtée l'encoignure d'un poêle de fonte. [...] Lachman aurait transporté le corps de son compagnon dans une petite remise à l'arrière de sa demeure où, à l'aide d'une hache et de quelques autres outils, il aurait entrepris de le réduire en morceaux. [...] L'assassin s'est alors emparé de la tête, des deux mains et du pied droit pour les enfourner dans une fournaise afin de les faire brûler. [...] Lachman aurait rempli une valise brune de morceaux humains et aurait décidé de les faire disparaître. [...] L'agent Robert Lamothe fut le premier à apercevoir le suspect sur la rue [...] le policier lui demanda le contenu de la valise brune qu'il avait en main [...] L'agent Lamothe lui fit toutefois ouvrir pour y découvrir le sang encore humide. A son interrogatoire, Lachman répondit au policier qu'il s'agissait du sang laissé par des poulets qu'il avait ainsi transportés.⁷⁹

Certains cas de notre étude montrent une absence de réaction, chez certains meurtriers, pour le moins « compréhensible ». En effet, quatre cas de notre étude montrent un meurtrier succombant à ses blessures après avoir donné la mort :

En annonçant à son amant sa décision de rompre avec lui, il y a une quinzaine de jours, Cécile Lachance, 21 ans, ne se doutait pas qu'elle allait provoquer l'embrochement mortel de deux hommes, le soir du 9 mars dernier, à son appartement du 1477 St-Timothée. C'est en effet pour cette raison que le beau-frère et l'amant de la jeune fille se sont entre-tués à coups de poignard, au cours d'une lutte sanglante qui a terrorisé les deux sœurs Lachance. Mandés d'urgence sur les lieux, les policiers n'ont pu qu'y trouver les corps de Royal Blais, 20 ans, et de Roch Mathurin, 36ans. Le coroner Richard Duckett a annoncé qu'il allait tenir son enquête publique, dans cette affaire, le mardi 15 mars. Il est alors probable qu'un verdict de double meurtre soit rendu. Quant aux deux assassins, aucune charge ne pourra être portée contre eux, car ils reposent tous les deux à six pieds sous terre.⁸⁰

Une bagarre entre clochards qui s'était terminée, fin janvier dans une maison de chambres délabrée de l'ouest de Montréal, par la mort à coups de hache, de l'un de ses participants, a fait une victime « tardive », la semaine dernière qui était probablement responsable de toute

⁷⁸ *Allô Police* « On croyait alors à un suicide pourtant c'était un assassinat. », 8 janvier 1961, p.7.

⁷⁹ *Allô Police* « Le présumé meurtrier du macchabée d'Yvry-Nord avait juré amitié pour la vie à sa victime... il y a 40 ans ! », 21 mars 1965, pp.3-5.

⁸⁰ *Allô Police* « 2^e boucherie, rue St-Timothée : ils s'embrochent à coups de couteau ! », 20 mars 1960, p.3.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

cette sanglante affaire. [...] Edward Miller, 54 ans, gisait dans son lit dans sa chambre tout ensanglanté et affreusement mutilé et il avait rendu l'âme. Horace Dorrington, 55 ans, était aussi dans sa chambre étendue au sol, tout ensanglanté. Mais il était toujours vivant. IL avait été transporté à l'hôpital Général de Montréal, et il était traité à cet endroit depuis. La semaine passée, le samedi 22 mars dernier, il a rendu l'âme.⁸¹

Hormis ces aspects sporadiques dans notre étude, la figure 54 délivre plusieurs enseignements. Déjà, sur l'ensemble des réactions des meurtriers la fuite semble privilégiée, après avoir commis l'homicide, car elle intervient dans 31% (141/455) des cas. En incluant les tentatives de fuite, c'est non moins de 57,4% (261/455) des meurtriers qui souhaitent donc échapper aux jugements de leurs actes. La méthodologie de l'échantillonnage permet de nuancer cette impression donnant plus de la moitié des meurtriers tentant ou réussissant à fuir après avoir donné la mort.

En réalité, ce n'est qu'en 1970 et 1975 que cette réaction est majoritaire chez les meurtriers. La fuite du meurtrier n'intervient que dans 14,2% (22/155) des réactions sur nos cinq premières années d'échantillonnages, bien loin des 31% (141/455) sur l'ensemble de notre étude. On n'atteint que 38,7% (60/155) en y additionnant les tentatives de fuite, encore une fois fort éloigné des 57,4% (261/455) de l'ensemble de notre étude.

Cela est grandement en lien avec les meurtriers ayant une activité illégale, la pègre québécoise sévissant sur nos années 1970 et 1975. La fuite est la réaction de prédilection du monde interlope notamment dans le cadre des règlements de comptes :

⁸¹ *Allô Police* « Horace Dorrington succombe à son tour. », 6 avril 1975, p.16.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

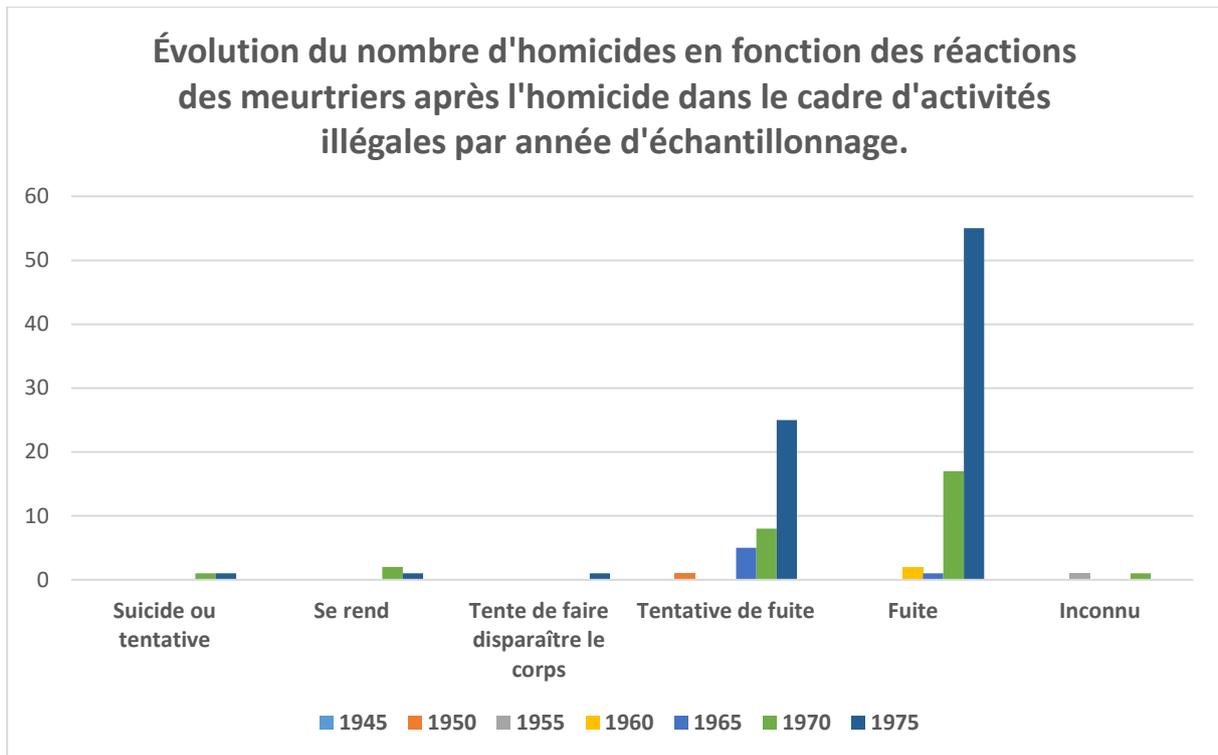


Figure 55 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des réactions des meurtriers après l'homicide dans le cadre d'activités illégales par année d'échantillonnage.

On ne peut que penser que se rendre ou se suicider pourrait être considéré comme une faiblesse ou une trahison, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives pour leur position dans la hiérarchie des milieux interlopes québécois. La figure 54 l'illustre pleinement. En effet, nos cinq premières années d'échantillonnages nous montrent que le meurtrier se rend généralement après le passage à l'acte comme cela est le cas dans 40,6% (63/155) des réactions. On comprend aisément que les années 1970 et 1975 changent donc l'interprétation de l'analyse que nous pouvons faire sur les réactions des meurtriers.

On peut aussi noter que la majorité de ces réactions de fuite aboutissent à une réussite. Ainsi, on ne peut qu'imaginer que les criminels membres de la mafia québécoise peuvent donc bénéficier de l'aide et de la protection des autres membres de leur organisation, qui peuvent leur fournir des ressources et des informations pour leur permettre de fuir la justice.

De plus comme nous l'aborderons dans notre dernier chapitre, la mafia québécoise est également connue pour sa capacité à corrompre des responsables politiques et des membres des forces de l'ordre, ce qui peut lui permettre de bénéficier

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

d'une certaine impunité et d'échapper plus facilement à la justice. En définitive, il est plausible que les membres du milieu mafieux québécois soient davantage enclins à employer la violence pour échapper à la justice. Cette inclination est sans doute liée à la culture de la violence et de l'intimidation qui est souvent associée aux organisations criminelles.

On peut aussi souligner que la fuite des meurtriers dans le monde interlope est souvent couronnée de succès en raison de la réticence des témoins à témoigner. En effet, ces témoins peuvent être intimidés ou menacés par les auteurs ou leur entourage, ce qui les incite à garder le silence et à ne pas coopérer avec les autorités. La peur d'être impliqué dans des représailles ou de subir des violences est un obstacle majeur à la résolution de ces crimes et à la poursuite des auteurs. En conséquence, la propension à l'usage de la violence peut compliquer la tâche des forces de l'ordre et rendre plus ardues les opérations de capture des criminels en fuite.

Emile Durkheim a distingué trois types de suicide dans son ouvrage majeur *Le suicide* : le suicide égoïste, le suicide altruiste et le suicide anémique⁸². Le suicide égoïste se produit lorsque les individus se sentent isolés et déconnectés de la société, le suicide altruiste se produit lorsque les individus sont trop intégrés dans leur groupe social et sont prêts à sacrifier leur vie pour la collectivité, et le suicide anémique se produit lorsque la société connaît une crise qui entraîne un affaiblissement des normes et des valeurs, laissant les individus sans repères. Pour relier ces observations à la typologie des suicides de Durkheim, il est intéressant de noter que certains des meurtriers qui se suicident après leur crime peuvent correspondre au profil du suicide égoïste décrit par Durkheim.

Dans le contexte des meurtriers se suicidant ou tentant de le faire à la suite du crime, différentes observations semblent se dégager. Ces meurtriers souhaitant s'ôter la vie représentent 12,3% (56/455) des réactions recensées dans notre étude. Dans un tiers des cas, les meurtriers survivent (19/56) à leur acte désespéré.

Le constat est sans appel quand nous analysons les catégories des homicides où le meurtrier agit ainsi. Les conflits familiaux totaux, en comprenant les conflits conjugaux, sont à la base de 76,8% (43/56) des homicides-suicides de notre analyse :

⁸² Émile Durkheim, *Le suicide*, Paris : Presses universitaires de France, 2007 [1897], p.149.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

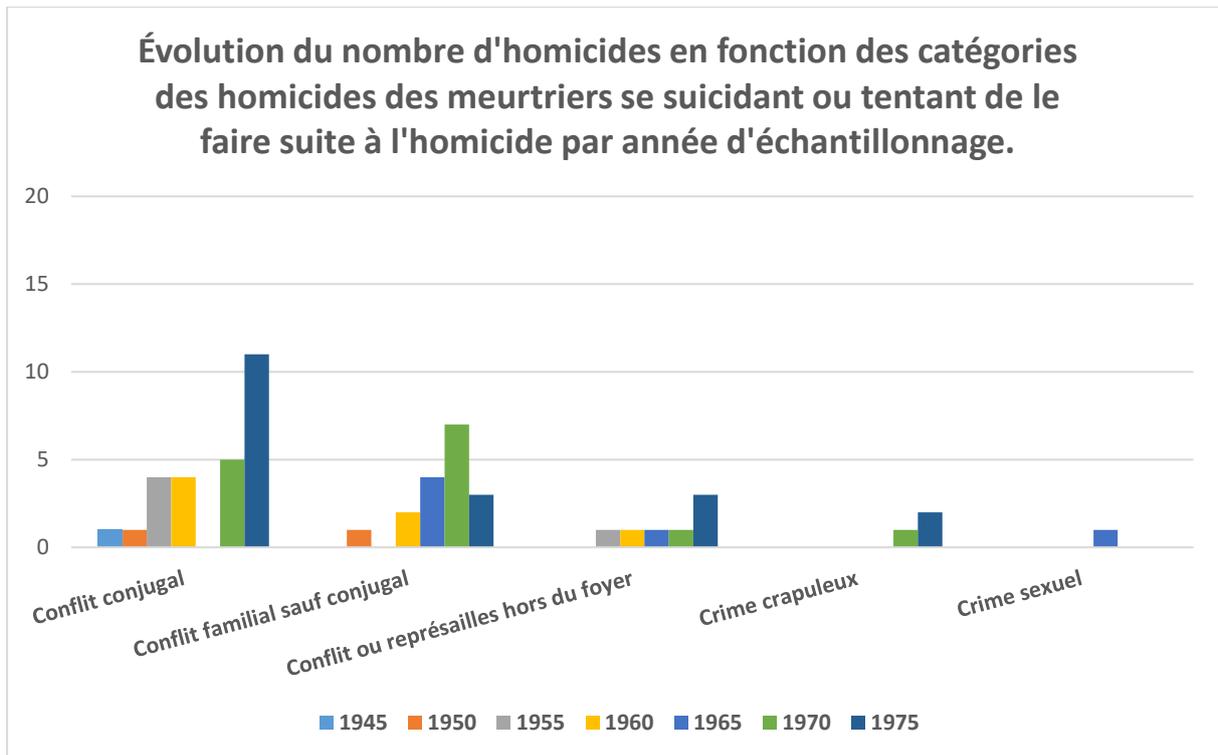


Figure 56 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des catégories des homicides des meurtriers se suicidant ou tentant de le faire suite à l'homicide par année d'échantillonnage.

Cette figure 56 n'est en rien étonnante s'y on se réfère à la typologie décrite par Marzuk, Tardiff et Hirsh⁸³. Ces auteurs ont convenus trois principales catégories d'homicide-suicide. Toutes ces catégories s'inscrivent dans le cadre familial et/ou conjugal. Un premier type d'homicide-suicide se produisant dans le cadre d'un couple. Un deuxième type faisant référence aux infanticides suivis par le suicide d'un des parents. Enfin, un troisième type regroupant l'homicide-suicide familial où au moins l'un des enfants ainsi que l'un des parents succombent.

La typologie de l'homicide-suicide dans la dynamique d'un couple se retrouve dans 42,9% (24/56) de ces homicides suivis d'un suicide du meurtrier dans notre étude. Il n'est pas étonnant de retrouver cette typologie au premier rang de nos homicides-suicides :

Ces drames sont les plus fréquents puisqu'ils comptent entre la moitié et les deux tiers des homicides-suicides. Tel que nous l'avons vu, l'homme est plus typiquement celui qui commettrait le meurtre. Celui-ci déclenché par la menace d'une séparation imminente ou encore par le doute fondé ou infondé de l'infidélité de sa ou son partenaire. Il existe également une autre présentation de ce type d'homicide-suicide, c'est-à-dire des situations où un

⁸³ Marzuk, Peter M., Kenneth J. Tardiff et Charles S. Hirsch. "The epidemiology of murder-suicide" *JAMA* 267 23 (1992) : 3179-83.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

partenaire est atteint d'une maladie grave ou d'une limitation physique. Dans ces cas, pour abrégé la souffrance de son ou de sa conjoint(e), l'autre membre du couple donnerait la mort à celui qui souffre pour se suicider par la suite.⁸⁴

On peut noter que l'intégralité de ces homicides-suicides dans le cadre conjugal met en avant un homme tuant sa compagne avant de s'ôter la vie. Comme nous l'avons déjà vu auparavant les femmes tuant leur compagnon répondent à une situation spécifique dans notre étude où elles sont généralement quotidiennement maltraitées par ce dernier⁸⁵. On ne peut qu'émettre l'hypothèse que cette absence de comportement autodestructeur pourrait être liée à l'estime de soi et à la perception de la légitimité de tuer. En effet, les différents cas abordés dans notre étude montraient majoritairement des femmes ayant commis un homicide conjugal après avoir subi des violences physiques et psychologiques prolongées, ce qui peut leur conférer le sentiment que leur action était justifiée. De ce fait, elles peuvent avoir une appréciation morale « positive » de leurs actes et considérer qu'ils étaient nécessaires pour mettre fin à une situation abusive et difficile. Cette forme de soulagement ou de libération peut ainsi dissuader la femme d'adopter un comportement autodestructeur tel que le suicide.

De plus, les femmes peuvent être plus enclines à chercher à protéger leurs enfants ou leur famille en cas de conflit conjugal, même si cela implique de commettre un homicide. Après l'acte, elles peuvent donc être plus sujettes à chercher à continuer à protéger leur famille, ce qui peut les amener, plausiblement, à éviter le suicide.

Si certaines femmes meurtrières se suicident après avoir commis le crime, c'est au sein de la deuxième typologie des homicides qu'elles vont s'inscrire. Cette typologie de l'infanticide-suicide est présente dans 19,7% (11/56) des meurtriers se suicidant après le crime. En effet, de ces onze affaires d'infanticide-suicide, sept sont perpétrés par la mère. C'est d'ailleurs dans ces uniques cas que des femmes meurtrières se donnent la mort ou tentent de mettre fin à leurs jours.

Quant à l'homicide-suicide familial, nos années d'échantillonnages ne montrent que peu de cas se référant à cette typologie. Généralement ces homicides se

⁸⁴ Pierre Bernard, « Homicides-suicides au Québec : Analyse de génogrammes d'auteurs d'homicide-suicide dans le contexte conjugal. » Thèse de psychologie, Université du Québec à Montréal, 2009, p.10.

⁸⁵ Voir *Chapitre 6-3 L'homicide dans l'intime : le féminicide en question(s)*.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

caractérisent par un meurtrier étant le père de famille.⁸⁶. Les deux cas présents dans notre étude comportent cette caractéristique.

Si les homicides familiaux et conjugaux regroupent la majorité des meurtriers se suicidant ou tentant de le faire (76,8% ; 43/56), on retrouve aussi la présence de la catégorie des conflits dans une moindre mesure (12,5% ; 7/56). Deux de ces cas se montrent un lien professionnel entre les protagonistes de l'homicide :

« Gaétan Paquette était le genre d'homme qui pouvait marcher cinq milles à pied pour aller remettre un dollar emprunté, mais lorsque quelqu'un lui devait de l'argent... vous voyez ce qui est arrivé ! » Ce qui est arrivé, M. Lauréat Lachaine n'a pas osé le dire, c'est que Gaétan Paquette, perdant absolument le contrôle de lui-même, a tiré à bout portant Cyrille Barbeau, son ancien patron qui lui devait \$82 de salaire, est allé mettre le feu à un magnifique club de pêche, et s'est ensuite flambé la cervelle dans un camp de bûcheron. Cette horrible tragédie, qui a mis fin à la vie de deux célibataires, s'est déroulée au lac Saint-Germain, à une trentaine de milles au nord de Hull, vers 6 heures du soir, le 12 janvier dernier. Vingt-quatre heures plus tard, après une enquête de quelques minutes, un jury du coroner, présidé par le Dr Jean Lorrain, rendait un verdict de meurtre suivi d'un suicide.⁸⁷

Un Néocanadien d'origine italienne, Nicolas Mara, s'est enlevé la vie, hier soir, après avoir tué un de ses confrères de travail, M. Marcel Labonté, père de quatre enfants. Le drame s'est déroulé au sous-sol de la gare centrale, à Montréal, où travaillent les deux hommes, l'un comme wagonnier et l'autre comme manœuvre. Tous deux, semble-t-il, se disputaient fréquemment au sujet de leurs heures de travail, du temps supplémentaire, etc., M. Mara travaillant de nuit et M. Labonté bénéficiant des heures de jour. [...] Il était près de sept heures, hier matin, quand Nicolas Mara qui terminait sa journée de travail demanda à un de ses confrères, M. François Clément, si Marcel Labonté était arrivé. Il venait à peine de terminer sa question... que la réponse entrainait. Sans dire un mot, Mara se dirigea vers son casier pour, selon le témoignage de M. Clément, s'emparer d'une carabine à canon tronçonnée, de calibre 303 apportée quelques heures plus tôt. Pris de panique M. Labonté se sait de M. Clément pour s'en servir comme bouclier humain, mais ce dernier se dégagea brusquement pour courir chercher du secours. Avant même qu'il ait eu le temps de franchir la porte du vestiaire, M. Clément entendit claquer un premier coup de feu... puis un deuxième et enfin, après quelques secondes, un troisième. Après avoir battu son collègue, Mara venait de s'enlever la vie. M. Labonté avait été au cou puis au dos alors qu'il était par terre, tandis que Mara qui aurait retourné l'arme contre lui se serait tiré en pleine poitrine.⁸⁸

Enfin, nous aborderons les meurtriers se rendant aux forces de l'ordre après avoir perpétré leur crime. Cette réaction est présente chez 27,3 % (124/455) des meurtriers dans notre étude comme nous l'avons déjà brièvement abordé. On peut maintenant se pencher sur les types d'homicides montrant un meurtrier se livrant aux forces de l'ordre après l'acte. L'intérêt de se pencher sur les types d'homicides dans

⁸⁶ Pierre Bernard, *op cit.*, p.11.

⁸⁷ *Allô Police* « Gaétan Paquette a provoqué deux morts et un incendie... pour une seule paie en retard. », 22 janvier 1955, p.3.

⁸⁸ *Le Soleil* « Un employé du CN abat un de ses compagnons et se suicide ensuite. » 23 décembre 1970, p.2.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

lesquels les meurtriers se livrent aux forces de l'ordre après l'acte réside dans le fait que cela peut permettre de comprendre les motivations et les contextes sociaux qui sous-tendent ces décisions :

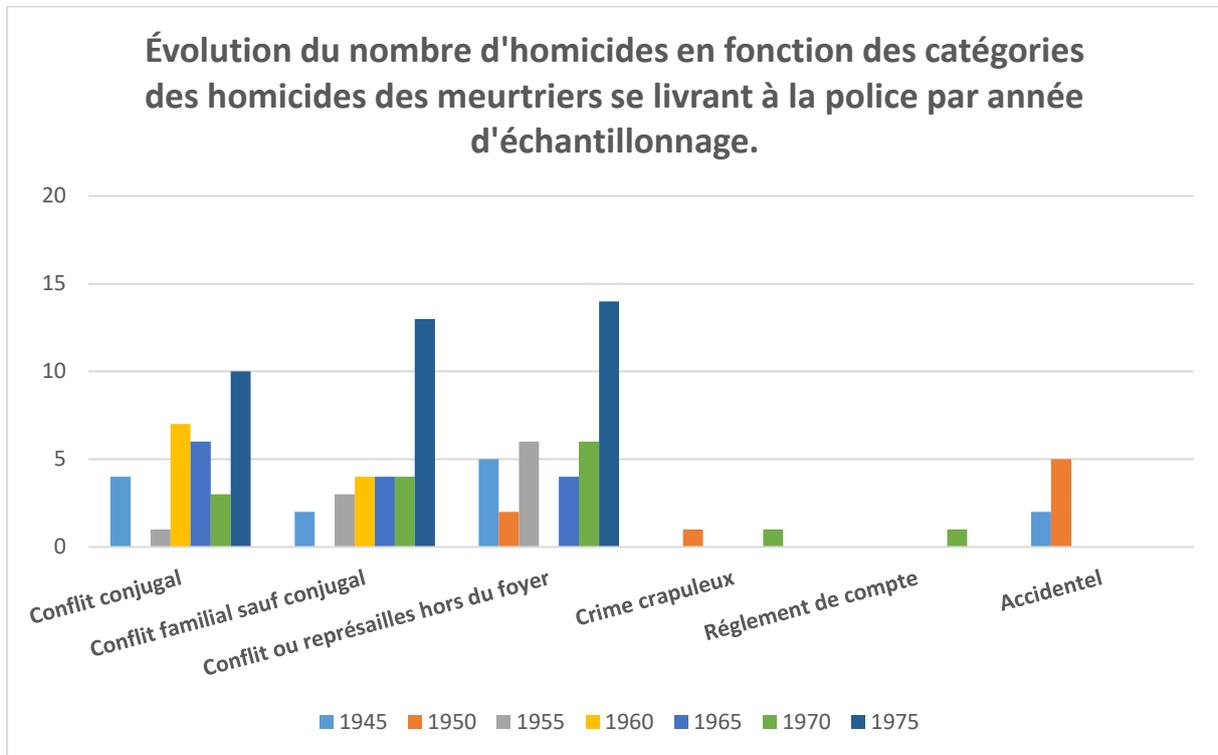


Figure 57 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des catégories des homicides des meurtriers se livrant à la police par année d'échantillonnage.

L'analyse des données présentées dans la [figure 57](#) révèle que la catégorie d'homicide dans laquelle le meurtrier se rend le plus souvent aux forces de l'ordre après avoir commis son crime est celle du conflit, que ce soit dans un contexte familial, conjugal ou encore en dehors du foyer.

Dans le cas de crimes crapuleux, il est compréhensible que les meurtriers ne cherchent pas à se rendre à la police, car ces actes sont souvent prémédités et calculés. En revanche, dans le cas de conflits hors du foyer, il est possible que la prise de conscience de l'impulsivité de leur acte, ainsi que l'état d'ébriété dans lequel se trouvait le meurtrier, ait pu les pousser à se rendre aux forces de l'ordre. Une explication possible serait que, dans ces situations, l'acte violent est souvent commis dans un état d'impulsivité, souvent dû à l'alcool comme nous l'avons déjà abordé antérieurement dans notre étude. Après l'acte, une prise de conscience soudaine de la gravité de la

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

situation peut survenir, incitant le meurtrier à se rendre aux autorités pour assumer les conséquences de ses actions.

Enfin, les règlements de comptes sont la catégorie d'homicide où les meurtriers ne se rendent quasiment jamais, ce qui suggère que ces actes sont souvent liés à des activités criminelles organisées et que les auteurs ont peu de chances de trouver une issue favorable en se livrant aux autorités compte tenu des lourds antécédents les concernant. Il est également possible que la culture de la violence et de l'intimidation qui caractérise souvent les activités criminelles organisées ait un impact sur le choix des meurtriers de ne pas se rendre aux forces de l'ordre. En effet, la peur des représailles ou des sanctions de la part des autres membres de l'organisation peut les dissuader de se livrer aux autorités. Seul un cas dans notre étude montre un meurtrier du milieu interlope québécois se livrant aux forces de l'ordre :

Ces développements seraient maintenant possibles grâce à l'arrestation, jeudi le 10 septembre dernier, des deux témoins importants recherchés par les membres de la Section des enquêtes criminelles de la police de Montréal en rapport avec cette affaire, soit le présumé meurtrier du jeune minable, un certain Michel Cloutier, alias Couture, alias Leblanc, âgé de 18 ans, et un témoin oculaire de l'assassinat, une jeune fille de 20 ans, France-Narda Levesque. Les policiers ont en effet dû procéder à leur arrestation, puisque les deux jeunes personnes se sont tout d'abord livrées à leur avocat, Me Rolland Blais, à son bureau, et celui-ci les a conduites aux sergents-détectives Roger David et Fernand Lavoie, de l'escouade des homicides de Montréal, qui les recherchaient sous deux mandats d'amener. Michel Cloutier et France Lévesque seront donc appelés à témoigner lors de cette enquête publique, et ils auront à fournir plusieurs explications quant à l'assassinat lui-même, tout comme aux différents négoce qui se dérouleraient dans le milieu où est survenu le crime, celui des hippies montréalais.⁸⁹

Au terme de ce chapitre, il est clair que la catégorisation des homicides représente un enjeu majeur pour la compréhension de la violence interpersonnelle. Nous avons constaté que la diversité des homicides rend leur classification difficile, mais qu'une approche en sous-catégories permet d'identifier des caractéristiques propres à chaque type d'homicide. La catégorisation des homicides est une démarche complexe qui n'a pas encore trouvé de typologie universelle. Différents chercheurs utilisent souvent cette approche pour étudier l'évolution des homicides dans le temps, mais la difficulté réside dans le fait que la classification peut varier selon les critères pris en compte. En nous concentrant sur des exemples concrets, tels que l'homicide conjugal, l'homicide familial, le filicide ou encore le féminicide, nous avons pu mieux

⁸⁹ *Allô Police* « France et Michel se livrent à la police pour le meurtre de Parent. », 20 septembre 1970, p.19.

CHAPITRE 6 : Catégorisations, motivations et réactions à la suite de l'homicide.

comprendre les tendances et les enjeux propres à chaque type d'homicide. nous avons examiné différents types d'homicides, tels que l'homicide conjugal, l'homicide familial, le filicide ou encore le féminicide, afin de mieux comprendre les tendances et les enjeux propres à chaque catégorie.

L'approfondissement des homicides conjugaux et du phénomène spécifique de féminicide montrent que ceux sont des sujets de préoccupation majeurs dans les débats publics et universitaires. Les études menées sur les homicides conjugaux ont montré que ces meurtres entre partenaires intimes ont une dimension particulière qui les distingue des autres types d'homicides. L'uxoricide, qui désigne plus largement tout meurtre d'une femme par son partenaire intime masculin, constitue un crime particulièrement complexe et révélateur des relations de pouvoir et de genre au sein du couple et de la société. La prédominance de l'homme comme meurtrier est d'ailleurs l'un des facteurs les plus représentatifs de ces homicides.

Enfin, nous avons également examiné les réactions des meurtriers après avoir commis un homicide, un sujet souvent oublié dans la recherche. la réaction des meurtriers après avoir commis un homicide est un sujet d'étude important dans le cadre d'une étude sur les homicides. Les réactions peuvent varier considérablement, allant du suicide à la fuite réussie en passant par l'aveu aux autorités. Comprendre ces réactions peut aider à mieux comprendre les motivations et les facteurs qui ont conduit à la commission du meurtre.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Dans le cadre de notre étude sur les homicides au Québec entre 1945 et 1975, nous avons observé une hausse significative des homicides entre 1970 et 1975. Cette augmentation peut être attribuée en partie à l'émergence et à la structuration progressive du monde interlope québécois, et plus particulièrement montréalais, dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Le monde interlope est un milieu complexe, qui regroupe diverses activités criminelles, telles que le trafic de drogue, la prostitution, le jeu illégal, le vol, l'extorsion et bien évidemment le meurtre. Il s'agit d'un milieu clandestin qui opère en marge de la société et qui se caractérise par des codes et des valeurs distincts. Les membres du monde interlope ont souvent des antécédents de violence et des liens étroits avec d'autres criminels, ce qui peut, possiblement, contribuer à une augmentation des homicides.

Dans ce chapitre, nous allons explorer les traits distinctifs du principal responsable de la hausse significative des homicides, à savoir le monde interlope québécois. Nous allons examiner comment ce milieu a émergé et s'est structuré, ainsi que les liens entre les activités criminelles du monde interlope et l'augmentation des homicides. Nous allons également analyser les politiques publiques mises en place pour lutter contre le crime organisé et les homicides au Québec, et évaluer leur efficacité. Indubitablement, la question du chiffre noir et de la difficulté pour la collecte des homicides dans la première partie du XX^e siècle sera un facteur à analyser.

Enfin, nous verrons la représentation de la mort à travers le prisme journalistique et plus précisément l'hebdomadaire de référence dans notre étude : *Allô Police*.

1- Politiques publiques et crime organisé à Montréal : entre corruption et structuration.

Comme nous l'avons déjà vu dans l'approche historique de notre bornage chronologique, l'entrée du Canada en 1939 dans le second conflit mondial avait permis de remettre l'économie de la métropole montréalaise à flot avec le plein-emploi, loin des doutes de la crise économique des années 1930. Le dynamisme économique de la période profite également aux activités illicites de la pègre, qui prospèrent dans ce contexte favorable :

Les maisons de jeu et de prostitution pullulent malgré les protestations des citoyens et les dénonciations des médias face à l'inertie de la police. Cela va inciter les Forces armées canadiennes, cantonnées dans la région de Montréal pendant la guerre, à menacer les autorités de la Ville d'établir leurs bases opérationnelles ailleurs au Québec, tant la propagation des maladies vénériennes fait des victimes parmi les militaires.¹

Les Forces armées canadiennes ne sont pas les seules à côtoyer ses lieux illicites. Les migrations des Québécois ruraux vers Montréal après la crise des années 1930, afin de s'émanciper de la pauvreté, a sans doute favorisé l'augmentation des maisons de jeu ainsi que la prostitution.²

Les critiques d'une possible inertie de la police ainsi qu'une collusion entre les services de police et le monde interlope n'est pas nouveau. Pour exemple, déjà en 1909, on voit naître la Commission Cannon afin d'enquêter sur l'administration municipale à Montréal de 1902 à 1909 et notamment sur le Service de police de Montréal, possiblement détériorée par la corruption, l'abus de pouvoir et les malversations :

Qu'une requête signée par un grand nombre d'électeurs de la cité de Montréal, adressée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en conseil, a été transmise à l'honorable secrétaire de la province, déclarant que les électeurs et citoyens de la cité de Montréal ne sont pas satisfaits de l'administrations des affaires civiques, qu'ils sont fermement convaincus que des irrégularités graves et des abus considérables se sont introduits dans toutes les branches de l'administration ; qu'il sera impossible de remédier à l'état de choses existant aussi longtemps que ces abus et irrégularités ne seront pas mis au jour, au moyen d'une commission d'enquête nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu

¹ Pierre de Champlain, *Histoire du crime organisé à Montréal de 1900 à 1980*, Editions de l'Homme, 2014, p.93.

² *Ibid.*, p.94.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

des dispositions des articles 596 et suivants des statuts refondus de la province, et demandant, pour ces motifs, la nomination d'une commission d'enquête conformément à ces dits articles et à leurs amendement, afin de procéder, sous le plus court délai possible, à une enquête générale et complète sur l'administration, par son conseil, des affaires de la cité de Montréal : Que, par une résolution unanime, en date du 8 février 1909, le conseil de la cité de Montréal a donné son adhésion à la dite requête, et a fait parvenir cette résolution à l'honorable secrétaire de la province : Qu'il convient, dans l'intérêt public, qu'une commission royale soit constituée pour faire une enquête générale et complète sur l'administration des affaires de la cité de Montréal, par son conseil et de faire rapport suivant la loi, sous le plus délai possible : A CES CAUSES, de l'avis du Conseil Exécutif de Notre province, et conformément aux dispositions de l'article 596 et suivants des statuts refondus de Notre dite province et des lois qui les amendent : 1° Nous constituons et nommons l'honorable Lawrence John Cannon, un des juges puinés de la cours supérieure pour la province de Québec, commissaire royal pour faire une enquête générale et complète sur l'administration des affaire de la cité de Montréal.³

Bien que la date du 20 décembre 1909 doive montrer la remise officielle du rapport au conseil municipale de Montréal⁴, le quotidien *La Presse* en obtient une copie en amont de sa diffusion officielle, le 18 décembre 1909, dont les conclusions des manquements sont édifiantes :

Une preuve a été faite quant à la manière dont le département de la police surveille et poursuit les maisons de prostitution à Montréal. Les deux principaux faits qui ressortent de cette preuve sont les suivants : Dans un bon nombre de cas, à venir à l'automne de 1908, quand la policie avait fait une cause contre une maison de prostitution, au lieu d'exécuter le mandat, en allant sur les lieux arrêter le propriétaire, les pensionnaires et ceux qui fréquentaient cette maison, le capitaine de police, chargé du mandat, envoyait un avis à la maîtresse de la maison de se rendre le lendemain matin, avec ses filles, au poste central de police, et là on exécutait le mandat, et elles étaient amenées devant le Recorder. [...] En procédant ainsi par avis, on laissait échapper à la justice ceux qui fréquentaient ces maisons. C'était de la tolérance. [...] Ce que je viens de dire des maisons de prostitutions, s'applique aux maisons de jeu, « mutadis mutandis ». Les maisons de jeu opéraient en pleine cité, et les propriétaires n'étaient pas inquiétés par la police. [...] Les dispositions du Code Criminel, quant aux maisons de jeu, aux descentes à y faire, et à la saisie des tables et instruments de jeu, sont pourtant sévères et faciles à exécuter dans une ville comme Montréal.⁵

Les dirigeants de Montréal souhaitent éliminer la concurrence des villes de banlieue en les intégrant à la métropole. Ainsi, un mouvement d'annexion voit Montréal absorber non moins de 11 municipalités en 1910⁶. Entre 1905 et 1918, ce mouvement d'annexion fait que Montréal absorbe 19 municipalités. En retour, en se greffant à la métropole de Montréal, cette dernière absorbe les dettes contractées par ces municipalités. Cette refonte fait que le Bureau des commissaires va faire appel en

³ *Gazette officielle du Québec*, n°1, Vol. XLI, 10 avril 1909, pp.837-838.

⁴ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.34.

⁵ *La Presse*, « Le texte du rapport du juge Cannon », 18 décembre 1909, p.9.

⁶ Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain, T. 1 : de la Confédération à la crise (1867-1929)* Montréal, Boréal, 2005, p.480.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

1917 au *New York Bureau of Municipal Research*, afin de savoir comment rendre plus efficace l'administration de la ville de Montréal. Cette dernière parvenant difficilement à répondre aux besoins quotidiens des affaires de la ville⁷. Le quotidien montréalais *Le Canada* dans son numéro du 16 février 1918 relate certains passages, de ce rapport de plus de 1500 pages, dont certaines retranscriptions et extraits suggestifs mettent en avant les carences des forces policières de la ville laissant le monde interlope montréalais sans complexe :

La ville de Montréal entretient et met en œuvre, au coût d'un million et quart de dollars, un service de police, qui par suite du manque d'entraînement convenable des individus qui le composent, de l'absence de discipline, des défauts d'organisation, de la mauvaise distribution de la force constabulaire, du manque de méthode touchant les nominations et les promotions, en se basant sur les mérites de chacun des individus et enfin, parce que la ligne de conduite générale est dictée par la partisanerie ou par les chefs politiques, ne donne pas la protection efficace que l'on en devrait attendre, au point de vue des sommes considérables que l'on affecte à cette fin, comme par ailleurs elle n'est pas proportionnée aux besoins de la communauté. A l'exception du fait que la puissance en nombre de la force constabulaire a été augmentée de temps à autre par la nomination de nouveaux constables, qu'on a pourvu à certaines améliorations dans l'uniforme et l'équipement des constables, le département de la police, en tant qu'organisation pour prévenir les crimes, pour appréhender les criminelles et pour le maintien du bon ordre, ne fait pas un travail plus efficace que celui qu'il accomplissait dans un passé déjà éloigné. En réalité, on peut dire en toute sincérité, que sous certains aspects, son travail est moins efficace que dans le passé.⁸

En dépit du fait que la loi défend la prostitution commercialisée, le jeu professionnel et que les fonctionnaires responsables du service soient chargés de voir à la suppression du mal et à l'arrestation des coupables des maisons de vice et de jeu commercialisées n'en persistent pas moins à exister ouvertement et à être tolérées en grand nombre à Montréal. Cette politique de tolérance existe malgré la loi qui accorde aux directeurs du service policier et aux administrateurs de la ville le pouvoir de mettre la loi en vigueur à discrétion. Les fonctions de l'escouade dite des mœurs consistent simplement à faire un rapport au surintendant de la police qui donne ensuite ses ordres à l'inspecteur quant à l'action à être prise. Les raids effectués dans les maisons de désordre sont effectués pour des fins de revenus. Il est ouvertement admis que les descentes dans les maisons malfamés n'ont pas pour objet spécial de supprimer le vice. Cette admission n'est presque pas nécessaire attendu qu'à part l'inconvénient de quelques voyages occasionnels à la Cour du Recorder, l'exercice de la prostitution n'a rien à craindre de l'intervention officielle. [...] Quelle que soit la tolérance exercée à l'égard du vice, cette tolérance dit le rapport, ne devrait certainement pas s'appliquer à l'exploitation ouverte des maisons de jeu. La tolérance des maisons de jeu dans une ville est invariablement le résultat de la corruption et de la collusion ou de l'inefficacité du service policier. [...] les méthodes de répression de la police à ce sujet sont jugées mauvaises et inefficaces. On recommande l'institution d'une enquête officielle pour déterminer la responsabilité de la police dans la faillite de la tâche entreprise pour supprimer les maisons et les machines de jeux de hasard.⁹

⁷ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.36.

⁸ *Le Canada* « Le Vice et le Jeu sont commercialisés dans la Métropole. », 16 février 1918, p.10.

⁹ *Ibid.*, p.9.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Les extraits cités ou retranscrits du rapport de 1918 sur la ville de Montréal soulignent clairement les nombreuses lacunes du service de police de la ville. Le rapport met en évidence le manque d'entraînement des agents, l'absence de discipline, la mauvaise organisation, le manque de méthode pour les nominations et les promotions, ainsi que la partisanerie politique qui guide souvent la ligne de conduite générale. Tout cela conduit à un service de police inefficace qui ne répond pas aux attentes de la communauté. De plus, le rapport souligne que la tolérance envers les maisons de vice et les jeux professionnels est largement répandue, malgré les pouvoirs accordés aux responsables du service pour les supprimer. Les raids effectués dans les maisons de désordre ne sont souvent pas destinés à éradiquer le vice, mais plutôt à générer des revenus. Enfin, les méthodes de répression de la police à l'égard des maisons et des machines de jeux de hasard sont jugées inefficaces, ce qui nécessite une enquête officielle pour déterminer la responsabilité de la police dans cette faillite. En somme, ce rapport sur la ville de Montréal met en lumière de graves problèmes structurels et opérationnels au sein du service de police de la ville

Le rapport se penche aussi sur un manquement important concernant la procédure relative aux personnes disparues à Montréal :

La procédure suivie quant aux plaintes reçues à l'endroit des personnes disparues est non seulement défectueuse, mais elle indique que le département porte peu ou pas d'attention aux plaintes de cette nature, en dépit du fait que le département reçoit environ 500 annuellement. Il y a là une erreur grave. L'expérience des départements de police dans tous les pays démontre que les personnes, dont la disparition a été rapportée, pour le plus grand nombre, retournent à leur domicile, ou se sont absentes pour des raisons légitimes sur lesquelles la police n'a aucun contrôle, mais il appartient à tout département de police de fournir toute l'aide possible pour découvrir les allées et venues de ces personnes. Il y a eu trop souvent des erreurs commises en traitant ces plaintes comme triviales et sans importance, lorsqu'en fait, des recherches subséquentes ont démontré que la personne disparue avait été assassinée.¹⁰

Le dernier extrait du rapport met en lumière les lacunes du département de police de Montréal en matière de gestion des personnes disparues. Cette carence dans la procédure de traitement des plaintes relatives aux personnes disparues pourrait expliquer en partie le chiffre noir des homicides à Montréal à cette époque. En effet, si les plaintes de disparition n'étaient pas prises au sérieux et traitées de manière adéquate, des homicides pourraient être commis sans être détectés. Le rapport souligne

¹⁰ *Ibid.*, p.3.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

également que les erreurs commises dans la gestion des plaintes de personnes disparues ont parfois entraîné des conséquences tragiques, car certaines de ces personnes ont été retrouvées assassinées après une enquête insuffisante.

Une autre Commission royale d'enquête aura lieu quelques années plus tard en 1925, à la suite d'une affaire d'homicide mêlant la pègre montréalaise, dont un ancien policier montréalais :

Le 1^{er} avril 1924, vers 14 h, une bande de voleurs intercepte à la sortie du tunnel de la rue Ontario Est, non loin de la rue Moreau, une automobile de marque Hudson ayant à son bord quatre messagers de la Banque d'Hochelaga qui effectuaient la tournée des diverses succursales de la banque établie dans la ville, où ils faisaient la collecte ou le dépôt d'argent, selon les cas. Les voleurs s'emparent de 142 000 \$ [...] Malgré une vive résistance des employés, deux hommes sont tués au cours d'un échange ponctué de plusieurs coups de feu : le conducteur de la voiture Henri Cléroux, âgé de 22 ans, et l'un des bandits, Harry Stone, un trafiquant de drogue et repris de justice. [...] Alertée par les habitants de la rue Everett de la présence insolite d'une voiture abandonnée, la police découvre à l'intérieur de celle-ci le cadavre de Harry Stone, ainsi que plusieurs armes à feu. En vidant les poches du bandit, elle trouve un morceau de papier sur lequel est inscrit un numéro de téléphone [...] Ils y arrêtent le jour même de l'attentat, Giuseppe Serafini et Ciro Nieri, ainsi que leurs épouses, et mettent la main sur une somme d'environ 7000\$. Les policiers retournent deux jours plus tard au même endroit pour y effectuer des recherches plus approfondies. Dans un compartiment secret, ils découvrent une somme de 20 000\$. L'enquête policière va bon train et des arrestations ont lieu rapidement. Le 26 avril suivant, la Sûreté de Montréal, comme on la désigne à l'époque, arrête sept personnes. Parmi celles-ci se trouve un ex-détective de la police municipale, Louis Morel. Morel a déjà été la fierté de la force constabulaire alors qu'ils se démarquait par ses prouesses athlétiques en Amérique du Nord. Malheureusement, il a été mêlé en 1918 à une ténébreuse affaire d'escroquerie qui lui a valu son emploi, un emploi qu'il a cependant réintégré quelques mois plus tard, sans enquête. [...] L'autre individu appréhendé n'est nul autre que Tony Franck, que tous considèrent comme le chef de la pègre de Montréal. [...] Tony Franck, bien qu'il soit connu des milieux policiers, n'a pas de feuille de route imposante, si ce n'est d'avoir été accusé puis acquitté d'un vol en 1912. [...] Donc, dès le départ, les enquêteurs soupçonnent Morel et Franck d'être les maîtres d'œuvre du vol. Les autres prévenus dans cette affaire sont Edward « Eddie » Baker, Mike Valentino, Leo Davis, Franck Gambino et Jimmy Moreno. [...] Le procès des accusés débute le 11 juin 1924, sous la présidence du juge Charles-Avila Wilson. [...] Au cours du procès, l'un des accusés, Ciro Niegri Nieri, accepte de témoigner contre ses complices en échange d'une immunité complète, une première dans les annales judiciaires criminelles du Canada. [...] Nieri affirme que Tony Franck, Morel [...] ont fourni des armes pour commettre l'attentat. En outre, il révèle qu'une somme de 13 000\$, qui provenait du butin et qui a été trouvée dans l'appartement de la rue Coursol, devait en fait être versée à la police pour acheter son silence. Cette somme d'argent a disparu mystérieusement au cours de perquisition effectuée par la police lors de l'arrestation du couple Serafini. [...] Aussitôt le verdict de culpabilité rendu, les accusés Morel et Frank informent les autorités qu'ils ont des révélations à faire sur les relations étroites que la police entretient avec la pègre locale depuis de nombreuses années. [...] Pour sa part, l'ex-policier Morel affirme qu'il existe dans la ville un système de protection qui permet à des malfaiteurs de perpétrer des actes criminels sans crainte d'être importunés par la police.¹¹

¹¹ Pierre de Champlain, *op cit.*, pp.46-50.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

À la suite de l'affaire de l'attentat de la Banque d'Hochelaga en 1924, qui avait révélé des liens entre la police et le crime organisé, le juge Louis Coderre est à la tête d'une Commission royale d'enquête sur la police. Cette commission, appelée la Commission Coderre, avait pour mandat d'enquêter sur les allégations de corruption et de collusion entre la police et les groupes criminels, ainsi que sur les liens entre les milieux politiques et les activités criminelles.

Au cours de son enquête, Louis Coderre a découvert des preuves accablantes de la corruption et de la collusion policières, y compris des paiements de la part de groupes criminels à des policiers en échange de leur protection. Louis Coderre met aussi avant l'inactivité et le manque de professionnalisme de certains policiers. Il soulève un problème potentiel de corruption lorsque des abus ou des situations problématiques sont ignorés ou laissés de côté pour éviter d'avoir à intervenir :

La routine tue l'initiative, atrophie peu à peu le sens des responsabilités, et c'est bien là ce qu'il m'a été donné d'observer au cours de l'enquête que je viens de terminer. A quelques rares exceptions près, détectives comme constables, officiers comme subordonnés, se penchent tous les jours sur leur tâche quotidienne, sans paraître chercher ni se demander s'ils pourraient mieux l'accomplir aujourd'hui qu'hier. Qu'une plainte soit faite en haut lieu, qu'un citoyen rapporte au bureau du Chef un vol important comme dans le cas de Hicks, ou une menace grave comme dans le cas de l'attentat contre l'automobile de la banque Hochelaga, il passe le mot çà son subordonné et il ne s'en occupe plus. [...] On dirait même parfois que les policiers ferment les yeux sur certains abus ou certains endroits afin de n'avoir pas à sévir.¹²

L'enquête Coderre focalise aussi une attention particulière à la prostitution et au *Red Light*, quartier de la prostitution montréalaise¹³ comme les montrent les suggestions et recommandations du rapport :

Comme premier remède, la Cour suggère un chef de police compétent et énergique qui aura le contrôle absolu de son département et recommande au conseil de nommer un directeur de la Sûreté publique, de ne pas lésiner sur les subsides et même de mettre un fonds secret à sa disposition. Elle signa comme second remède une innovation dont le besoin se fait sentir et qui s'impose à l'attention : la constitution d'un casier judiciaire de la ville qui conduirait à l'identification de toutes les demeures et de ceux qui les habitent. Elle suggère aussi à ce propos l'adoption de lois qui favoriseraient l'identification et la surveillance des immigrants où se recrutent le plus grand nombre des crimes. Pour ce qui concerne la prostitution, la Cour déclare qu'elle ne saurait être tolérée à aucun titre et sous aucune forme et recommande aux autorités de ne négliger aucun effort pour faire observer la loi dans toute rigueur, et la faire

¹² *Le Canada* « Le rapport du juge Coderre. », 14 mars 1925, p.1.

¹³ Andrée Lévesque, *Éteindre le Red Light : les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925*. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 17(3), p.196. <https://doi.org/10.7202/1017631ar>

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

amender si nécessaire, à faire de faire disparaître de notre ville cette plaie sans cesse virulente.¹⁴

Ce quartier de la prostitution publique se situant entre les rues Sherbrooke et Craig, de la rue Bleury à l'ouest à la rue St-Denis à l'est. En 1925, une part significative, estimée entre 60 et 75 %, de la prostitution montréalaise se concentrerait dans ce quartier.¹⁵

Quelques décennies plus tard, presque au début de notre bornage chronologique, en 1944, c'est le fils du juge Lawrence John Cannon, Lucien Cannon, qui aura en charge d'une Commission royale d'enquête de s'enquérir des activités de la Sûreté provinciale et de la Police des liqueurs dans le district de Montréal entre le 26 août 1936 et le 16 mars 1944¹⁶. Les conclusions générales du rapport montrent toujours des problèmes persistants :

En sus des recommandations particulières et détaillées déjà faites au cours de ce rapport, il convient de faire des suggestions d'un ordre plus général. La commission Royale quant à la Sûreté Provinciale et la Police des Liqueurs recommande que les autorités prennent les mesures requises afin de : a) Concentrer l'autorité, b) Augmenter l'efficacité du service, c) Assurer au personnel la permanence et la sécurité. Pour remplir son véritable rôle, la Sûreté Provinciale doit maintenir la paix et le bon ordre dans toute la province, sauf les cités et villes où il existe une organisation policière compétente et efficace. Bien que les activités de la Sûreté Provinciales aient été, sous les administrations Piuze et Gaboury, considérables dans le domaine de la moralité à Montréal, le vice commercialisé a toutefois continué d'exister. Pour obtenir sa disparition, la Police doit modifier sa méthode d'opéré des descentes, et les Tribunaux doivent mettre en force les règlements et les lois, et imposer des sentences plus conformes aux exigences de la situation.¹⁷

Ces recommandations ne sont pas nouvelles et semblent faire écho aux différents rapports précédents. Le rapport met en lumière le manque d'efficacité de la police. Ainsi, ce rapport met en évidence que les problèmes liés aux services de police ne sont pas nouveaux et persistent dans le temps malgré les différents rapports et recommandations.

Le 29 juillet 1945, Eddie Baker, magnat des cercles de jeu de la pègre juive montréalaise meurt. Cette disparition est un tournant important. Son successeur, Harry

¹⁴ *Le Canada* « Le rapport du juge Coderre. », 14 mars 1925, p.1.

¹⁵ Andrée Levesque, *Le Bordel : Milieu De Travail Contrôlé*. Labour/Le Travailleur, 1987, 20, p.15.

¹⁶ « Commission Cannon (1944) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d., <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/5409-commission-cannon-1944?ref=587>. p.3

¹⁷ *Ibid.*, p.52.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Davis, a déjà purgé une peine de sept ans de prison pour trafic de drogue. Influent dans le milieu interlope montréalais, il cultive aussi ces contacts avec la police et certains politiciens locaux¹⁸. Il contrôle le secteur du *Red Light* et quiconque souhaitant y installer une maison de jeu doit avoir son aval ainsi que reverser 20% des revenus générés. Louis Bercowitz, aussi bien connu des milieux de la pègre et des polices, essuie plusieurs refus afin d'ouvrir des maisons de jeux de la part de Harry Davis. Cependant, il ouvre deux maisons de jeux qui connaissent, étrangement, une fermeture ciblée à la suite d'une intervention de la police¹⁹. En 1946, un climat de tension règne dans le milieu interlope montréalais. Louis Bercowitz tua Harry Davis de plusieurs balles lors d'une rencontre.

À la suite de la disparition de Harry Davis, la taxe tacite de 20% qu'il imposait sur les maisons de jeu a, de fait, également disparu, ce qui a créé un vide et a suscité l'intérêt d'autres individus pour investir dans l'exploitation de ces établissements de jeux. Au lendemain du meurtre de Harry Davis, certains questionnements émergent sur l'efficacité des services de police et plus précisément l'escouade de la moralité. L'intégralité de la police de Montréal est une fois de plus remise en question.

Cet événement permettra à l'avocat et policier Pacifique Plante, en 1947, de devenir chef de « l'escouade de moralité » afin de calmer les ardeurs de l'opinion publique et mener des actions contre la corruption dans l'administration municipale de la ville de Montréal²⁰. Pacifique Plante a le soutien de l'opinion publique et amorce un renouveau afin d'épurer Montréal de ses vices. Cela n'a pas manqué de susciter l'insatisfaction de l'une des personnalités éminentes de la pègre italienne à Montréal au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, Vincenzo Cotroni, qui avait déjà commencé à exercer son influence dès les années 1940 dans la ville québécoise.

Pour redorer le blason de la police montréalaise, Pacifique Plante s'attaque à celui qui a pris le relais à la mort de Harry Davis, Harry Ship, surnommé « le roi de la Pègre »²¹. Il dirige des maisons de jeux, mais aussi différents clubs de nuit à Montréal. Ce haut représentant de la pègre juive montréalaise était prévenu quelques minutes avant une descente d'un service de police afin de prendre ses dispositions auprès de sa

¹⁸ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.118.

¹⁹ *Ibid.*, p.119.

²⁰ *Ibid.*, pp.126-127.

²¹ Pierre de Champlain, *Le crime organisé à Montréal (1940/1980)*, Edition Asticou, 1986, p.43.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

clientèle. Entre 1940 et 1946, ce magnat de la pègre fait l'objet de 73 descentes de police et condamnations. Malgré la relative légèreté de la peine de six mois de prison, il s'agit de la première condamnation d'un membre aussi influent de la pègre. De plus, son procès a permis de mettre en lumière les mécanismes de protection judiciaire dont il pouvait bénéficier²².

En 1948, l'ardeur de Pacifique Plante dérange. Il est suspendu par le chef Albert Langlois, fraîchement nommé chef de la police de Montréal en 1947. En mars 1950, le Comité de moralité publique des citoyens de Montréal (CMP) se fonde, à la suite de certaines révélations de Pacifique Plante dans le journal *Le Devoir*²³. Notamment sous l'égide de Pacifique Plante, le CMP soumet une requête reprochant aux autorités responsables de laisser opérer des centaines de maisons de désordre sous l'inaction de la police et d'une population désabusée²⁴. L'enquête Caron voit alors le jour. Cette dernière n'est pas la première à se poser la question de la tolérance par le corps policier du jeu et de la prostitution à Montréal. Cependant, la résonance de cette dernière enquête est différente :

S'étirant de septembre 1950 à avril 1953, notamment à cause de très nombreuses interruptions, elle jugera 63 accusés et nécessitera l'intervention de nombreux avocats et de 373 témoins au cours de ses 325 séances. Son coût total, évalué à 200 000 dollars-une somme considérable pour l'époque-, dépasse de loin celui de toutes les commissions du genre tenues jusque-là. [...] Parmi les 63 accusés, 58 sont des officiers de la police, dont les deux directeurs de service durant la période couverte par l'enquête (de 1940 à 1950), Fernand Dufresne et Albert Langlois. [...] Le verdict du juge Caron est sévère, mais nuancé : une vingtaine d'officiers de la police, dont les deux directeurs, sont blâmés, condamnés à l'amende et déclarés inaptes à occuper des charges municipales.²⁵

En 1954, Jean Drapeau, le procureur de l'enquête Caron, devient maire de Montréal. Ces aspirations d'assainissement des vices dans la métropole provoquent des représailles dont il est victime :

Le maire Jean Drapeau a déclaré aujourd'hui que la brique qui a été lancée dans sa demeure tôt ce matin est l'œuvre de la pègre qui cherche une revanche. « Je relève le défi et je donne l'avertissement solennel que ces gens-là perdent leur temps » dit le maire dans une déclaration préparée. [...] La brique a été lancée à travers une fenêtre de la maison du maire avec une telle force qu'elle a endommagé une porte de contreplaquée sur le mur opposé de la pièce. [...]

²² Pierre de Champlain, *op cit.*, p.135.

²³ Mathieu Lapointe, *Nettoyer Montréal : les campagnes de moralité publique, 1940-1954*, 2014, p.18.

²⁴ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.149.

²⁵ Catherine Charlebois, Mathieu Lapointe (dir.), *Scandale ! Le Montréal illicite 1940-1960*. Montréal : Les Éditions Cardinal, 2016, pp.242-244.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

« Nous avons vaincu la pègre en octobre dernier ; elle tente maintenant de relever la tête et de prendre sa revanche, en s'attaquant à ma femme, mes enfants et ma propriété. »²⁶

Cet évènement coïncide aussi à l'arrivée d'une pègre américaine et de la *Cosa Nostra* de New-York qui s'installent dans la métropole québécoise. Un aspect prépondérant peut l'expliquer. En 1950, le sénateur américain Carey Estes Kefauver préside une commission sur le crime organisé. Le comité entendit notamment Frank Costello, grand magnat du jeu²⁷. Pour exemple, ce dernier participa d'ailleurs à l'exode de certains membres de la pègre américaine vers Montréal.

Les années 1960 montrent le retour de Jean Drapeau à la tête de la métropole qu'il avait quitté en 1957 après sa défaite contre Sarto Fournier. En 1960, Jean Drapeau remporte les élections et sera réélu continuellement jusqu'à sa retraite de la vie politique en 1986. Le retour de Jean Drapeau avec l'élection en 1960 marque la fin de Albert Langlois, le chef de police entraînant la chute de Pacifique Plante. Adrien Robert devient ainsi le nouveau directeur de la police de Montréal après avoir été chef de la police de Hull durant 25 ans. Il entend bien, avec le soutien du maire Jean Drapeau, mener une lutte acharnée contre le crime organisé, qui était revenu virale durant les trois ans de mandat de Sarto Fournier.²⁸ Notamment, le clan des frères Dubois qui prend le contrôle de certains clubs ou autres tavernes, dans les années 1960, par un racket de protection où ils exigent 10\$ aux employés des clubs ou encore aux artistes se produisant sur scène²⁹.

Comme nous l'avons déjà vu dans la première partie de notre étude, l'arrivée au pouvoir de Jean Lesage en tant que 19^e Premier ministre du Québec, le 5 juillet 1960, marque par la fin de l'ère duplessiste plus encline à l'inaction concernant le monde interlope :

La victoire de Lesage symbolise en quelque sorte la libération de la province de Québec qui a été si longtemps sous l'emprise du régime duplessiste, lequel a fait preuve, avec le temps, d'une certaine complaisance vis-à-vis des magnats de la pègre montréalaise et américaine bien implantée dans la métropole. George-Emile Lapalme, procureur général nouvellement nommé par Lesage, prend vite conscience de l'emprise du crime organisé à Montréal et sa banlieue,

²⁶ *Le Progrès du Saguenay* « Le maire Drapeau dit que la brique lancée dans sa maison l'a été par la pègre. » 14 mai 1955, p.3.

²⁷ « U.S. Senate: Special Committee on Organized Crime in Interstate Commerce », DATE US SENATE consulté le 27 janvier 2022, <https://www.senate.gov/about/powers-procedures/investigations/kefauver.htm>..”

²⁸ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.212.

²⁹ *Ibid.*, p.213.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

notamment son implication profonde dans les maisons de jeu. Il entreprend alors une lutte sans merci contre les nombreux établissements de jeu de la métropole.³⁰

Durant les décennies 1950 et 1960, le Québec a, aussi, été le théâtre de plusieurs élections frauduleuses, principalement orchestrées par les partis politiques en place pour assurer leur réélection. La méthode la plus courante était la fraude électorale connue sous le nom de "méthode du télégraphe" :

Le jour des élections fédérales de 1958, un reporter demanda à l'un des candidats d'une circonscription montréalaise si le vol des votes- « les télégraphes »- y était commis sur une grande échelle. Montez dans ma voiture, lui réplique le candidat, et vous pourrez en juger par vous-même. Après une demi-heure de promenade aux environs de divers bureaux de vote, le candidat remarque une voiture dans laquelle se trouvent cinq hommes. Ce sont des « passeurs de télégraphes », dit-il. Suivons-les. Un de ces individus entre dans un bureau de scrutin, et le reporter et le candidat l'y suivent. Le suspect décline un nom et le scrutateur lui remet un bulletin de vote à remplir. Le candidat consulte la liste des électeurs admis à se présenter à ce bureau et remarque en regard dudit nom, le métier d'ouvrier-monteur, ce qui lui paraît louche, car l'un des bras de l'individu est atrophié. J'accuse cet homme de vouloir voter à la place d'un autre électeur, dit-il au scrutateur. Je suis prêt à en fournir la preuve et j'exige que vous le fassiez arrêter. Entre-temps, les quatre compagnons du suspect, qui attendent vainement son retour, se mettent à redouter le pire et entrent à leur tour dans le bureau de vote, l'air menaçant. L'un d'eux reconnaît toutefois le candidat et en prévient ses compagnons, qui décampent en vitesse. S'ils ont reçu mission de voler des votes, leurs instructions ne comportent toutefois pas la permission de malmenager les candidats...³¹

D'autres méthodes de fraude électorale incluaient l'achat de votes, l'inscription de votants fictifs et la suppression des votes de personnes qui ne voteraient pas pour le parti en place³². Ces pratiques ont été dénoncées par plusieurs groupes, notamment les partis d'opposition et les organisations de la société civile, mais elles ont continué à être utilisées jusqu'à ce qu'elles soient sévèrement réprimées dans les années 1970.

C'est dans cette atmosphère nébuleuse de fraude électorale que l'affaire du tumultueux chauffeur de taxi, Keith Pearson s'inscrit. En 1951, Keith Pearson est acquitté³³ d'une bagarre de rue causant la mort d'Aaron Marks le 14 juin 1950. Par la suite, il commet la même année un vol à hauteur de 50 000\$ dans une banque à Joliette. Keith Pearson est gérant d'une entreprise spécialisée dans la vente de terrains et d'immeubles. Le créateur de cette entreprise, géré par Keith Pearson, n'est autre que

³⁰ *Ibid.*, p.215.

³¹ *La Tribune* « Ah ! Les belles élections d'antan ! », 9 juin 1962, p.24.

³² Pierre de Champlain, *op cit.*, p.25.

³³ *Le Droit* « Deux acquittements », 2 avril 1951, p.5.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

le maire de Ville Jacques-Cartier³⁴, Léo-Aldéo Rémillard depuis 1960. Ce maire avait pour réputation de faire appel à Keith Pearson afin de faire pencher diverses élections au point d'avoir le surnom de « faiseur d'élections ³⁵ ». Le 3 juillet 1961, une élection municipale se tient à Rivière-des-Prairies. Cette dernière voit Léo-Aldo Rémillard dépêcher 17 de ses scrutateurs pour « surveiller » le processus électoral. Le seul manquant à l'appel est Keith Pearson³⁶. Cependant, en juin 1961, Keith Pearson est porté disparu. Le 5 juillet 1961, son corps sera découvert, enterré dans une grange :

On ne saura jamais exactement qui a ordonné le meurtre de Pearson et pour quelles raisons. Selon certaines thèses, Pearson, qui n'était pas du genre à recevoir des ordres, mais plutôt à en donner, aurait refusé de mettre son organisation au service de certains candidats à l'élection municipale de Rivière-des-Prairies du 3 juillet 1961. De fait, il a été assassiné la veille des mises en nominations des candidats à cette élection. Enfin, d'autres avancent que Pearson prenait de plus en plus de place dans le milieu interlope et qu'il refusait de partager les profits de ses activités criminelles avec ses acolytes.³⁷

En 1965, l'affaire Darabaner, ou « l'affaire du siècle³⁸ » comme certains journaux aiment l'appeler, va marquer l'opinion publique. Moïse Darabaner est un Canadien d'origine juive né à Québec en 1917. La Sûreté provinciale du Québec enquête depuis le début des années 1960 sur les faillites douteuses et frauduleuses. L'arrestation de Moïse Darabaner coïncide avec le rapport de la Commission d'enquête Mercier sur les faillites, liquidations, concordats et cessions de biens :

Selon les faits portés à sa connaissance la commission a gardé la pénible impression que la fraude et les détournements pullulent chez nombre de faillis. Elle a constaté que de façon générale, de nombreux faillis sont responsables des mêmes négligences ou se sont rendus coupable d'actes frauduleux semblables avant la faillite. En particulier on note le défaut de tenir des livres de comptes adéquats dans les quelques mois ou l'année qui précèdent la faillite. On note aussi les dispositions de bien et transports frauduleux ainsi que les paiements et garanties préférentiels. [...] L'enquête a révélé plus particulièrement l'existence de « réseaux » de faillites frauduleuses, c'est-à-dire la liaison directe ou indirecte de plusieurs

³⁴ Située dans l'actuelle ville de Longueuil depuis 1969.

³⁵ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.217.

³⁶ *Ibid.*, p.219.

³⁷ *Ibid.*, p.223.

³⁸ A titre d'exemples :

Allô Police « L'affaire du siècle, ils voulaient faire taire leurs victimes mais leurs cadavres continuent de parler. », 31 octobre 1965, p.3.

Le Soleil « Le procès de Darabaner est ajourné au 8 novembre », 25 octobre 1965, p.1.

Montréal-matin « Qui était le grand patron : Darabaner ou Constantin ? », 10 novembre 1965, p.2.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

personnes ou compagnies dont l'unique but est de s'approprier des fonds, des marchandises ou autres avantages et d'avoir recours à la Loi sur la faillite pour liquider l'affaire.³⁹

La caractérisation par la presse québécoise d'« affaire du siècle » ne s'arrête pas à l'arrestation d'un homme accusé d'avoir fraudé pour une somme de 115 000\$. Cette même année entre septembre et octobre 1965, non moins de cinq cadavres sont retrouvés. Ces derniers étaient enduits de caustique afin de les rendre plus difficilement identifiables pour les services de police⁴⁰. La soude caustique peut causer des dommages importants aux tissus corporels, tels que la dissolution des muscles et des tissus adipeux. Cela peut rendre plus difficile l'identification de la victime, la collecte de preuves et la détermination de la cause du décès. Avant d'être enduites de soude, toutes les victimes ont été tuées d'une balle dans la tête⁴¹. Finalement, au fur et à mesure que l'enquête se déroulait contre Darabaner, les témoins gênants disparaissaient les uns après les autres avant d'être retrouvés avec ce mode opératoire retardant l'enquête.

L'affaire Darabaner est considérée comme un exemple de la puissance de la pègre montréalaise en raison de l'ampleur de la fraude et des activités criminelles qui y sont associées. Moïse Darabaner, l'homme au centre de l'affaire, était soupçonné d'être à la tête d'un réseau de faillites frauduleuses, qui impliquait plusieurs personnes et entreprises. La commission d'enquête Mercier avait également signalé l'existence de tels réseaux. Les témoins gênants ont été assassinés et leur corps traité avec de la soude caustique, ce qui rendait difficile l'identification des victimes et retardait l'enquête. Ces activités criminelles ont montré la puissance de la pègre montréalaise et sa capacité à exercer une influence considérable.

La fin des années 1960 apporte des enseignements intéressants concernant l'impact de l'Exposition universelle de 1967 à Montréal ainsi que la structuration du clan Cotroni et ses rapports avec la pègre canadienne-française :

L'Exposition universelle a attiré des millions de visiteurs à Montréal, et le clan Cotroni a su en tirer sa large part de profits. Celui-ci a pu compter sur les revenus provenant de l'exploitation

³⁹ « Commission Mercier (1965) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d., <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7571-commission-mercier-1965?ref=617>. p.6-7.

⁴⁰ *Allô Police* « Voici le cimetière de l'affaire criminelle la plus fantastique du siècle. », 17 octobre 1965, p.8.

⁴¹ *Ibid.*, pp.10-11.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

du jeu, de la prostitution, du racket de la protection, sans oublier le prêt usuraire et la vente de stupéfiants. Mais, petit à petit, frustrations et récriminations s'accumulent contre les Italiens. Ces derniers refusent de partager quoi que ce soit, ou de laisser aux autres gangs de la ville une certaine marge d'autonomie. Le mécontentement se fait sentir de plus en plus ouvertement à leur endroit. Les Italiens relèguent les criminels canadiens-français à des rôles secondaires dans la hiérarchie du milieu interlope montréalais. On leur confie des besognes violentes et risquées, comme les règlements de comptes [...] Les gangs du nord et de l'ouest décident alors de travailler pour leur propre compte, et ce, même en plein territoire italien. Dès lors débute une longue série de règlements de comptes qui va secouer la pègre montréalaise durant toute l'année 1968 et une partie de 1969. Les premières victimes sont des individus connus comme des spécialistes des vols à main armée et du prêt usuraire qui travaillaient aussi bien pour l'organisation Cotroni que pour les autres gangs.⁴²

Une hypothèse possible pour expliquer le fait que les Canadiens-français semblent plus souvent impliqués dans les règlements de comptes que les Italiens pourrait être liée à la répartition des tâches au sein de la pègre montréalaise. Selon Pierre de Champlain, les Italiens occupaient les postes les plus élevés dans la hiérarchie du monde interlope, tandis que les Canadiens-français étaient relégués à des rôles secondaires et chargés des tâches les plus violentes et risquées⁴³. Ces tâches incluaient notamment les règlements de comptes, qui sont souvent associés à un risque élevé d'arrestation et de poursuites pénales. Par conséquent, il est possible que les Canadiens français aient été plus exposés aux risques et aux dangers associés à ces tâches, ce qui expliquerait leur implication plus fréquente dans les règlements de comptes que les Italiens comme nous l'avons analysé dans le chapitre quatre concernant l'ascendance des meurtriers.

Un criminel dès plus dangereux du Québec, allait marquer l'histoire criminelle du pays. C'est notamment sur la date butoir de notre étude qu'un dénommé Richard Blass allait faire périr 13 personnes à l'occasion d'une tuerie de masse⁴⁴. Celui que les médias aiment surnommer « le chat⁴⁵ » en faisant référence à ces trois évasions spectaculaires, fut arrêté dans ses actes criminelles en étant abattu par les forces de l'ordre le même jour que sa tuerie de masse. Richard Blass et des membres de son gang n'hésitèrent pas à tuer plusieurs membres du clan Cotroni faisant vaciller ainsi le clan italien qu'il haïssait :

⁴² Pierre de Champlain, *op cit.*, p.276.

⁴³ Pierre de Champlain, *op cit.*, p.283.

⁴⁴ Voir le sous chapitre 4-5 *Tueurs et victimes au pluriel : des homicides multiples aux meurtriers plusieurs.*

⁴⁵ *Allô Police* « Avant le massacre des 13, Richard Blass avait liquidé 7 personnes ! », 2 février 1975, p.5.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Twenty-three-old Blass, an amateur boxer, convicted bank robber and the older brother of Hells Angels biker Michel Blass, was a West End Gang enforcer who was constantly at odds with the mafia, particularly the Cotroni Family and the Di Maulo brothers. He hated the Italians with a passion and was determined to destroy their hegemony in the Montreal drug and racket scene⁴⁶.

Quelques années auparavant, une énième Commission royale verra le jour après 3 ans d'enquête (1967-1970). C'est Yves Prévost qui la préside. Le rapport final de la commission est publié en cinq volumes et neuf annexes en 1969 et 1970. La thématique est encore une fois l'administration de la justice en matière criminelle et pénale dans la province de Québec. L'enquête soulève toujours les mêmes problématiques persistant depuis plus de 40 ans. Cependant, la conclusion semble intéressante à analyser :

Il faut à la fois dépasser largement la perspective policière et remettre en place la version fournie par les techniques d'information. Il faut de toute urgence voir le crime organisé comme un problème social et le représenter comme tel à la population. Ce que nous décrivons ici peut sembler passablement paradoxal. D'une part, nous ne voulons pas que des rumeurs soient répandues sans précaution aucune. D'autre part, nous croyons qu'il faut faire fréquemment dépasser les cadres étroits de la preuve légale pour faire connaître au public les grandes lignes de l'organisation criminelle de même que ses ramifications sur le plan provincial et local. [...] C'est ainsi qu'il faut situer la lutte au crime organisé. Quand même les forces policières parviendraient à décupler le nombre d'arrestations et même de condamnations, il est à peu près certain que le crime organisé continuera ses ravages au même rythme et avec la même ampleur. [...] En termes clairs et concrets, affirmons que le crime organisé résiste aisément aux solutions et aux campagnes purement policières. Le crime organisé est un problème social et c'est de ce problème social qu'il faut parler lorsqu'on traite du crime organisé devant la population. [...] Il faut élargir carrément et très vite ce débat sur le crime organisé. Il faut renouveler entièrement les perspectives. Les efforts du passé, sans doute méritoires, n'ont abouti qu'à une poignée de condamnations et ne sont jamais atteints à la racine du problème, c'est-à-dire à la connivence du public avec le crime organisé. Cette époque est révolue : ou bien nous transférons dès aujourd'hui au crime organisé le contrôle complet de notre société, ou bien nous embarquons la population tout entière dans la lutte au crime organisé, de la même manière que l'on conscrit un pays dans la lutte à la pauvreté ou dans l'élimination de la tuberculose. Malgré toutes les nuances que voudront y mettre les experts policiers, le crime organisé doit être considéré comme une *maladie sociale* et l'on doit s'y attaquer avec des techniques qui relèvent de l'animation sociale beaucoup plus qu'avec des moyens exclusivement policiers ou judiciaires.⁴⁷

Le rapport Prévost met en exergue l'impératif de considérer le crime organisé comme un enjeu social qui nécessite une approche holistique, plutôt que de se

⁴⁶ D'Arcy O'Connor, *Montreal's Irish Mafia: The True Story of the Infamous West End Gang*. Etobicoke: John Wiley & Sons Canada, 2011. xiv, p.93.

⁴⁷ « Commission Prévost (1967-70) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d. <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7608-commission-prevost-1967-70?ref=611>. vol.3 T.III, pp.175-176.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

contenter d'une perspective policière étroite. En effet, il semble crucial d'adopter une approche plus large et plus complexe pour combattre ce phénomène, qui ne peut être éradiqué durablement par les méthodes traditionnelles de répression policière et judiciaire.

En somme, le monde interlope ne connaît pas de frein réel depuis des décennies. Le rapport Prévost ne met en avant qu'une fois de plus les mêmes paradigmes à savoir un monde interlope florissant, une inaction des forces de l'ordre ainsi qu'une complaisance des forces de l'ordre ainsi que certaines instances politiques municipales.

Les années 1970 vont voir le jour de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO). En septembre 1972, la CECO a été conçue par le gouvernement du Québec dans le but d'enquêter sur la présence et l'impact du crime organisé dans la province. La CECO est dans la continuité des recommandations formulées dans le rapport de la commission Prévost, comme le montre ce rapport partiel de 1976 :

Devant la permanence du phénomène, il importe de prendre des décisions et de poser des actes qui auront un effet de dissuasion pour interrompre cette permanence et empêcher la continuation de tels systèmes. C'est pourquoi nous croyons qu'une enquête comme la nôtre doit avoir pour objectif, en plus d'enquêter et de faire rapport, de sensibiliser le public au phénomène. [...] Nous nous sommes efforcés de suivre les recommandations de cette Commission d'Enquête et de transposer dans le contexte actuel l'esprit des recommandations [...] Notre Commission peut maintenant dire qu'à la suite de ses audiences publiques, elle a reçu de nombreuses lettres et de nombreux messages téléphoniques venant de gens de toutes les couches de la société, qui comprenaient et appréciaient le sens du travail effectué. Des pères et des mères de famille de bonne foi ont compris que la Commission avait par incidence, une valeur moralisatrice et éducatrice dans notre société et que la réalité et la bassesse des crimes étalés publiquement, pouvaient avoir un effet de dissuasion sur des jeunes inexpérimentés, sollicités par le leurre d'une vie trop facile. La Commission, tout comme le public, n'a pas manqué d'être impressionnée par le jeune âge de certains individus gravitant autour des caïds mis sur la sellette, lors de nos audiences publiques.⁴⁸

Les enquêtes de la commission sont faites en plusieurs étapes. En 1976, le rapport d'enquête sur le crime organisé et ses recommandations amorce déjà l'identification des groupes interlopes problématiques dans sa table des matières. Le premier chapitre se consacre à la structuration du clan Cotroni-Violi tandis que le

⁴⁸ « Commission CECO (1972-84) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d., <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7630-commission-ceco-1972-84?ref=642>. pp.4-8.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

second s'attarde de la même façon au clan des frères Dubois⁴⁹. Voici les conclusions attenantes à ce premier rapport dans les grandes lignes :

Peu après la constitution du banc, les commissaires faisaient connaître leur philosophie relativement à cette commission d'enquête. En plus d'enquêter et de faire rapport, ils désiraient, en même temps, combattre le Crime Organisé en mobilisant l'opinion publique, appliquant ainsi certaines recommandations contenues au rapport Prévost : « *La société face au Crime* ». [...] Le Crime Organisé est une réalité permanente. Il n'est pas anéanti totalement par une enquête publique, mais du moins, est-il sérieusement ralenti, diminué. Nous croyons avoir obtenu ce résultat par notre façon de procéder. Il y aurait lieu d'aller maintenant et nous craignons que le travail accompli ne soit perdu, si on ne se montre pas vigilant. Nous avons déjà suggéré un renouvellement du mandat de la Commission, lors de la remise d'un rapport préliminaire en mai 1976 [...] Cependant, nous le répétons, que l'on donne à la Commission un mandat suffisamment long pour se structurer, se doter d'un service de recherches, et examiner les problèmes en profondeur. Des renouvellements de mandat de quelques mois seulement rendent la vie difficile aux commissaires-enquêteurs et à leur équipe. Il faut continuer ce qui a été entrepris. Sans cela, on sera en droit de se demander « à quoi cela a-t-il servi ». C'est à ce prix que l'on pourra en savoir davantage et possiblement prévenir l'implantation chez nous de nouvelles sociétés criminelles organisées, et par voie de conséquence, que l'on pourra lutter efficacement contre le Crime Organisé. Pour jouer son rôle éducatif, un autre objectif de la Commission était d'informer le public et de lui faire prendre conscience de certains aspects répugnants du fonctionnement de la société. [...] L'un des autres aspects positifs du bilan de la Commission nous est transmis par certains policiers qui œuvrent pour combattre le Crime Organisé. Selon eux, avant la diffusion publique des audiences, la population était jusqu'à un certain point amorphe et la plupart des gens refusaient de signaler certains crimes et de collaborer avec les policiers. La situation a changé selon eux. Plus de gens se déclarent maintenant prêts à témoigner dans certaines causes. Plus de gens dénoncent la commission de certains crimes. [...] Nous sommes conscients, évidemment, que nous n'avons pas détruit tout le Crime Organisé au Québec. Comme nous l'avons déjà dit, le Crime Organisé est une réalité beaucoup trop constante pour qu'on ait telle prétention. Il reste un travail énorme à accomplir.⁵⁰

Les commissaires de la Commission d'enquête sur le Crime Organisé (CECO) de 1976 ont clairement affirmé leur objectif de combattre le Crime Organisé en plus d'enquêter et de faire rapport. Ils ont appliqué certaines recommandations du rapport Prévost en cherchant à mobiliser l'opinion publique. Bien que la commission n'ait pas annihilé le crime organisé, elle a réussi à le ralentir et à le diminuer de manière significative grâce à sa façon de procéder. Toutefois, les commissaires ont insisté sur la nécessité de renouveler le mandat de la Commission pour permettre une structuration adéquate et une analyse en profondeur des problèmes⁵¹. Ils ont également souligné que la Commission devait jouer un rôle éducatif en informant le public et en

⁴⁹ *Ibid.*, pp.2-3.

⁵⁰ « Commission CECO (1972-84) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d., <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7630-commission-ceco-1972-84?ref=642>. p.325-336.

⁵¹ La CECO perdurera jusqu'en 1984.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

lui faisant prendre conscience des aspects répugnants du fonctionnement de la société. Les policiers ont noté un changement positif dans l'attitude de la population envers la dénonciation de certains crimes depuis la diffusion publique des audiences de la Commission. En somme, bien que la Commission n'ait pas réussi à éradiquer complètement le crime organisé au Québec, elle a réussi à ralentir sa progression et à sensibiliser le public à cette problématique. Le gang des frères Dubois sévissant durablement durant les années 1960 et 1970 furent d'ailleurs particulièrement actif durant la CECO⁵², notamment jusqu'en 1975.

2- Un mode opératoire spécifique : la professionnalisation de la mort.

Bien que le milieu interlope ait déjà émaillé notre étude avec une certaine parcimonie, il faut tout de même le redéfinir afin de savoir quel cadre a été retenu pour ces homicides. Si nous avons déjà bordé la problématique antérieurement dans notre étude par le biais de la classification des homicides⁵³, nous y reviendrons sur un aspect. Gilbert Cordeau nous parle justement de l'importance de bien délimiter ce qu'est un règlement de comptes afin d'en étudier ces tendances sur une période :

La multiplication des catégories d'homicides ne règle pas le problème. Ainsi, on est susceptible de retrouver des règlements de compte dans au moins cinq des 11 catégories d'homicides proposées par Boudouris (1974) : les homicides entre amis et connaissances ; entre individus entretenant des relations d'affaires (où sont inclus les meurtres découlant de querelles entre les prostitués et leurs souteneurs) ; entre les gens impliqués dans des transactions criminelles (une catégorie à première vue prometteuse, mais qui inclut les homicides commis au cours d'un crime par un bandit ou par la police, ainsi que les avortements illégaux)⁵⁴

Cet aspect n'est pas vraiment problématique tant *Allô Police* nous délivrent des détails. Les autres journaux québécois sont aussi une source de vérification importante afin de voir certains détails montrant des manquements chez l'hebdomadaire de prédilection de notre étude. En effet, pour garantir la fiabilité des statistiques et, de

⁵² Pierre de Champlain, *Histoire du crime organisé à Montréal Tome II De 1980 à 2000*, Editions de l'Homme, 2017, p.10

⁵³ Voir 6-1 *La catégorisation des homicides : entre nécessité et nébulosité.*

⁵⁴ Gilbert Cordeau et Yvan Clermont, *op cit.*, p.10.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

fait, de notre étude, il est nécessaire de ne considérer que les homicides qui ont été clairement identifiés comme des règlements de comptes. Ainsi, les homicides dont le motif n'a pas été clairement établi ou qui peuvent être liés à d'autres facteurs, tels que la violence domestique ou les crimes passionnels, ne doivent pas être inclus dans les statistiques des règlements de comptes. Cela permet d'éviter les erreurs d'interprétation et de garantir la précision des données. Pour identifier avec certitude les homicides liés aux règlements de comptes, il est donc nécessaire de se baser sur des critères bien définis, tels que la présence de signes distinctifs de l'organisation criminelle ou la participation avérée de membres de gangs.

Cependant, la difficulté principale dans l'identification des règlements de comptes dans les statistiques d'homicides réside dans le fait que dans de nombreux cas, les meurtriers ne sont pas identifiés. Cela est le cas chez 63,3% (62/98) de ces meurtriers dans notre étude. Par conséquent, pour identifier les règlements de comptes, nous devons nous baser sur les antécédents de la victime, tels que son histoire criminelle, ses affiliations ou ses activités récentes. Cela signifie que la définition des règlements de comptes est souvent subjective, car elle, peut, reposer sur l'interprétation de ces antécédents. Dans ce contexte, les journaux peuvent jouer un rôle important en aidant à identifier les règlements de comptes en publiant des informations sur les antécédents des victimes. Les journaux, en particulier les journaux sensationnalistes, sont souvent les premiers à rapporter les crimes, et leurs reportages peuvent fournir des informations cruciales pour comprendre la nature de l'homicide. En effet, ces journaux ont souvent accès à des sources proches de l'enquête, qui fournissent des détails sur les antécédents de la victime, ses affiliations, ses activités récentes et ses relations. Ainsi, nous pensons dans notre étude n'avoir que peu de doutes devant les cas que nous avons reportés émanant de cette définition de règlement de comptes. En somme, nous nous intéresserons, ici, aux règlements de comptes que nous assimilons donc par définition au monde interlope québécois comme faisant partie d'un clan ou d'un groupe défini comme nous le verrons plus loin dans notre étude.

L'avènement d'une véritable professionnalisation de l'homicide se manifeste clairement lorsqu'il s'agit de régler des comptes. En effet, nous ne sommes pas en présence d'une simple altercation de taverne, mais plutôt d'un acte de violence ayant pour objectif précis de tuer une personne de façon préméditée. De ce fait, certains

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

traits spécifiques se dégagent de ces homicides particuliers. Ils se caractérisent notamment par une planification minutieuse, une exécution méthodique, ainsi qu'une mise en scène calculée destinée à faire passer un message à l'ensemble de la communauté. Ces actes de violence ne sont pas le fruit du hasard, mais résultent d'une organisation professionnelle qui implique souvent une hiérarchie, une spécialisation des rôles, ainsi qu'un ensemble de compétences techniques et de connaissances approfondies en matière de sécurité et de logistique.

L'homicide lié aux règlements de comptes s'inscrit donc dans une logique d'efficacité, de rentabilité et de réputation au sein du milieu criminel. Cette forme de professionnalisme de la mort révèle une évolution marquante des modes opératoires de la criminalité organisée contemporaine, qui tend à privilégier l'usage de la violence ciblée et de haute précision, au détriment des affrontements directs et des actes de violence gratuite.

L'heure est l'un des aspects importants concernant les règlements de comptes. Ici, nous avons 15,3 % (15/98) de données inconnues, car certains cas montrent un cadavre éloigné du monde urbain afin d'éliminer certaines pistes. Dans un but de cohérence, nous occulterons ces données inconnues. Concernant ces crimes où nous connaissons l'heure d'action du meurtrier, on constate qu'un peu moins de la moitié de ces règlements de comptes (41/83) se produisent entre 00h00 et 7h00 du matin. L'heure du crime est un facteur important dans les règlements de comptes, dont l'analyse révèle les dimensions multiples et complexes de ce phénomène criminel. En effet, en examinant les données empiriques que vous avons collectées, il est possible d'élaborer des hypothèses susceptibles d'éclairer les motivations, les stratégies et les comportements des acteurs impliqués dans ces homicides particuliers.

D'un point de vue sociologique, l'heure du crime peut être interprétée comme un indicateur de l'organisation sociale et spatiale de la violence dans les milieux criminels. Ainsi, en choisissant des heures spécifiques pour agir, les auteurs des règlements de comptes expriment leur appartenance à une communauté de pratiques illégales, dont les normes et les valeurs régulent les modes d'interaction et les formes de violence. De même, l'heure du crime peut être scrutée comme un élément d'une stratégie de résistance et de contestation face aux institutions et aux forces de l'ordre, qui imposent leur propre temporalité.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

D'un point de vue psychologique, l'heure du crime peut être interprétée comme un reflet des motivations, des émotions et des intentions des auteurs des règlements de comptes. En effet, en choisissant des heures particulières pour commettre leurs actes, les criminels expriment leur propre rapport à la violence, leur niveau de contrôle sur leurs impulsions et leur capacité à planifier et à anticiper les réactions. De même, l'heure du crime peut révéler des dimensions symboliques et rituelles, qui renvoient à des croyances, des mythes et des pratiques propres à chaque groupe criminel.

En somme, l'heure du crime est un aspect crucial à prendre en compte dans l'étude des règlements de comptes, qui permet d'approfondir notre compréhension des dynamiques sociales, psychologiques et culturelles qui sous-tendent ce phénomène criminel se caractérisant par une « attaque nocturne⁵⁵ »

La réaction après avoir commis le règlement de compte ne laisse peu de place au doute. C'est ainsi que sans surprise que la quasi-intégralité des meurtriers (90/91), en occultant les inconnues et les mafieux mourant à la suite de leur blessure, fuient où tentent de le faire après le crime. 68,9% (62/90) parviennent à fuir les forces de l'ordre et à s'évaporer temporairement dans la nature.

Ce fort taux de réussite est à mettre en relation avec l'historique de politiques publiques que nous venons d'aborder. Cette réussite est due en partie à l'efficacité de leurs stratégies pour éviter les forces de l'ordre et se soustraire temporairement à la justice⁵⁶. Cependant, il convient d'examiner ce taux de réussite à la lumière de l'historique des politiques publiques en matière de sécurité et de lutte contre le crime. En effet, il est plausible que l'expérience et la professionnalisation des criminels, qui leur permettent de dissimuler leur crime avec une grande discrétion, soient renforcées par une corruption ou une inaction des forces policières. En outre, le taux de réussite élevé peut également refléter une certaine inefficacité des politiques publiques en matière de sécurité, qui peuvent être mal adaptées aux spécificités et aux dynamiques des règlements de comptes comme nous l'avons déjà abordé dans la première partie de ce chapitre.

⁵⁵ Simone Delattre, *op cit.*, p.685.

⁵⁶ Cette donnée est à prendre en considération en prenant en compte un futur proche après le crime en question. Il est fortement possible que certaines affaires puissent avoir un dénouement juridique postérieurement à notre étude. Cependant, ici l'intérêt est de prendre en considération la réussite de la fuite dans les prochains jours suivant le crime.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

En ce qui concerne le genre des meurtriers et des victimes impliquées dans les règlements de comptes, nous observons une exclusivité masculine dans ce milieu très patriarcal. Étant donné que les hommes sont déjà plus enclins à commettre des meurtres en général, il est d'autant plus évident que cette tendance se poursuit dans le milieu mafieux.

Le choix de l'arme utilisée dans les règlements de comptes est un aspect important de la stratégie mise en place par les meurtriers. Le revolver apparaît comme une arme particulièrement efficace pour atteindre les objectifs recherchés : furtivité, létalité et rapidité d'exécution. Le revolver est l'arme privilégiée pour ces crimes où le meurtrier l'utilise dans 62,2% (61/98) des cas. Arme de poing relativement petite et discrète, facile à dissimuler et à transporter. Sa capacité de tir rapide et précis en fait une arme mortelle redoutable dans les mains d'un tireur expérimenté.

La voie publique semble aussi propice à ces règlements de comptes. Non moins de 57,1% (56/98) se produisent sur la voie publique, dont 14,9% (8/56) alors même que la victime du règlement de compte se trouve encore au volant de sa voiture :

Le chauffeur de taxi « attiré » d'un repaire de nuit fort connu de l'est de Montréal, le bar-salon « Au P'tit Ritz », rue Préfontaine, n'est plus... Il est mort, la semaine dernière, comme plusieurs de ses amis de la petite pègre de l'est, abattu de balles de revolver, et, comme pour la plupart des règlements de comptes survenus au cours des dernières années dans le monde qu'il a fréquenté, on aura fort à faire pour démasquer ceux qui l'ont fait trépasser, officiellement du moins... [...] Il était père d'un enfant, et a été trouvé sans vie dans sa voiture-taxi, assis au volant de cette voiture, en face du 1418, rue Aylwin, également dans l'est de Montréal, vers 23h40, le mardi 15 avril dernier. Il avait encore, sur lui, une somme d'argent assez importante pour démontrer qu'il n'avait pas été attaqué pour son argent. Et il avait reçu deux balles de calibre .32 dans la tête et une autre dans le corps pour révéler qu'on avait voulu être certain, en tirait sur lui, qu'il emporterait la raison de l'attentat contre lui dans un autre monde.⁵⁷

Coup de théâtre, samedi soir le 11 juillet, vers 5h25, ce n'était pas cette cible vivante, mais Polansky lui-même qui était assassiné. Une bombe avait été placée sous la banquette de sa voiture. En éclatant, alors que Polansky roulait sur le boulevard Métropolitain dans l'ouest de Montréal, l'homme a été déchiqueté. Polansky était une figure bien connue de la bande du nord-ouest de la métropole. Le 1^{er} avril 1968, dans le feu de la guerre que se livraient les bandes de gunmen à Montréal, il avait été criblé de balles et abandonné le long de la route menant dans les Laurentides. C'est par miracle qu'il eut alors la vie sauve. Le lendemain, son inséparable ami et comparse, Eric MacNally, ainsi que sa maîtresse Suzanne Clark, étaient à leur tour assassinés dans leur maison de Pierrefonds. Depuis Polansky avait fait peu parler de lui, mais il était toujours présent. [...] Quelques heures après ce dernier assassinat, un autre membre de la pègre montréalaise, déjà libéré d'un meurtre et acquitté d'un autre, jurait de

⁵⁷ *Allô Police* « Chauffeur du « P'tit Ritz » assassiné. », 27 avril 1975, p.12.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

retrouver avant les policiers le meurtrier de Polansky. La même question se pose encore : qui de ce meurtrier en puissance et des policiers retrouveront en premier l'assassin de Polansky ?⁵⁸

Si ce dernier exemple montre le sabotage d'un véhicule, la voie publique offre un environnement dynamique et en constante évolution qui peut faciliter la fuite des auteurs du crime et dissimuler leur identité. En outre, la présence de témoins potentiels sur la voie publique peut dissuader les agresseurs de commettre des actes violents, mais elle peut également leur permettre de passer inaperçus parmi la foule. De plus, la rue est souvent le lieu de rencontre habituel pour les membres de gangs rivaux ou pour les criminels cherchant à s'attaquer à des cibles spécifiques.

Il est important de soulever plusieurs problématiques relatives aux règlements de comptes, qui peuvent affecter la définition et la quantification de ce type de crimes. En premier lieu, il est à noter que des tueurs à gages indépendants, rémunérés de manière méthodique, peuvent ne pas être affiliés à un groupe organisé⁵⁹. Cette situation rend difficile leur inclusion dans notre définition de règlement de compte. De plus, la corruption et la collusion entre les politiques, les forces de l'ordre et le milieu interlope de Montréal soulèvent la question des homicides légaux. Il est plausible que certains homicides légaux commis par les forces de l'ordre, qui ont été exclus de notre analyse, puissent être considérés comme des règlements de comptes. Ce facteur peut potentiellement légèrement biaiser notre étude. Il est important de garder cette théorie à l'esprit, en particulier après avoir examiné les différentes commissions mises en place pour éradiquer la pègre montréalaise tout au long du XX^e siècle au Québec. Il convient également de souligner que le dernier point sur les homicides de policiers corrompus renforce le débat sur le chiffre noir des homicides, qui est un enjeu crucial à prendre en compte dans toute étude criminologique.

Au-delà des problématiques liées aux règlements de comptes entre groupes organisés, il est également pertinent de se questionner sur l'existence possible de scandales politiques impliquant des acteurs corrompus et des victimes potentielles qui dérangent. Bien que cela ne puisse être affirmé de manière catégorique au regard de notre étude, il ne faut pas pour autant écarter totalement cette possibilité compte tenu du bref historique, notamment les différents rapports, que nous avons exposés en début

⁵⁸ *Allô Police* « Deux autres noms sont rayés de la fameuse liste noire de la pègre. », 19 juillet 1970, p.21.

⁵⁹ Gilbert Cordeau et Yvan Clermont, *op cit.*, pp.39-40.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

de chapitre. En effet, la collusion entre les politiques, les forces de l'ordre et le monde interlope de Montréal a souvent été dénoncée, ce qui soulève des questions quant à la légalité de certains homicides.

3- Les règlements de comptes à Montréal : réel catalyseur de l'augmentation des homicides en 1970 et 1975 ?

Les règlements de comptes au Québec ont été longtemps considérés comme l'un des facteurs clés de l'augmentation des homicides au cours des années 1970⁶⁰. Ces meurtres ciblés ont provoqué un sentiment d'insécurité chez les citoyens et ont mis en lumière les failles du système judiciaire en matière de prévention et de répression de ces crimes violents comme nous l'avons déjà vu.

Notre étude sur les règlements de comptes au Québec nous amène à nous interroger, en premier lieu, sur la réputation de Montréal comme étant la capitale du monde interlope de la province. En effet, notre chapitre 5 a montré l'importance de l'urbanisation dans les homicides recensés, et les règlements de comptes ne font pas exception. Plus de la moitié de ces actes criminels (51%, 50/98) ont lieu à Montréal, et si l'on considère les banlieues de la ville, ce chiffre monte à 66,3% (65/98). Il est indéniable que la pègre québécoise a trouvé son berceau à Montréal. Bien que nous ne puissions pas encore affirmer que les règlements de comptes dans cette ville soient la principale cause de l'augmentation des homicides en 1970 et 1975, ils sont néanmoins un phénomène criminel récurrent et difficile à éradiquer malgré les politiques publiques mises en place. Montréal est donc le fer de lance de cette activité illégale. Les cas isolés qui se produisent dans les zones rurales ou dans les villes de moins de 10 000 habitants ne représentent pas une structuration marquée d'un monde interlope extérieur à Montréal, mais plutôt une fuite de la promiscuité de la ville pour établir le crime et surtout se débarrasser du corps :

Un mystère presque complet entoure la mort d'un homme dans la quarantaine dont le corps criblé de balles a été découvert flottant dans les eaux du bassin de l'Hydro-Québec près d'un barrage à Saint-Timothée en banlieue de Valleyfield. [...] son corps dans un état de putréfaction assez avancé a été aperçu par des vacanciers. [...] Ce cadavre a été retiré des eaux

⁶⁰ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op cit.*, p.105.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

par des agents de la Sûreté du Québec de Valleyfield. Il n'avait pas les mains liées comme certains journaux de Montréal l'ont affirmé, mais avait la tête recouverte et était ficelé comme un saucisson avec un seul fil électrique. Ce qui a servi à lui recouvrir la tête était solidement attaché au cou avec le fil électrique qui contournait aussi le thorax et la taille. On avait également attaché à l'extrémité de ce fil électrique à la hauteur de la ceinture un bloc de ciment afin de retenir le corps dans le fond de l'eau. [...] Après autopsie et à la suite d'une information les limiers ont découvert qu'il s'agissait d'un récidiviste possédant un dossier judiciaire chargé de délits plus ou moins importants, genre vols avec effraction et le reste. [...] Douglas Brickman avait été libéré sous un cautionnement le 16 juillet. Six jours plus tard on retrouvait son cadavre. [...] La victime de ce qui semble définitivement être un autre règlement de compte avait une amie qui demeure également à Verdun.⁶¹

A la suite d'un appel anonyme, enregistré à la Sûreté du Québec, mercredi le 5, les membres de l'Unité des crimes contre la personne, recherchaient le cadavre d'un individu. Cet appel avait été logé au numéro général de la Sûreté du Québec, à Montréal, et l'interlocutrice, que les policiers croient être quelqu'un du milieu, ou encore un proche de la victime, devait déclarer : « Prenez la route de Sainte-Lucie, à gauche sur le gravier, il y a un cadavre. » [...] Effectivement, à l'endroit mentionné par l'employé de la voirie, il y avait le corps d'un individu qui fut identifié comme étant Jean-Christian Leblanc, âgé de 21 ans, de Montréal, mais sans adresse connue. Le jeune homme avait été tué par la décharge de plombs d'au moins cinq cartouches de calibre .512. [...] les policiers, qui sont convaincus devoir élucider un règlement de compte, s'expliquent encore difficilement la présence du corps à cet endroit et le coup de téléphone anonyme. D'abord, la victime était reconnue pour « ses bras ». L'enquête policière a déjà démontré que Jean-Christian Leblanc était engagé pour battre sur commande des individus moyennant rémunération. Dans certains milieux, on va jusqu'à dire qu'il a fait plus que seulement battre des gens pour de l'argent. On se demande si cette fois il n'a pas été victime de son travail. Les policiers s'interrogent également sur la possibilité que Leblanc, devenu exigeant, n'ait pas été abattu pour avoir exigé une trop large part, à la suite d'un vol à main armée. Leblanc bénéficiait d'une liberté surveillée. [...] En fouillant dans le passé de la victime, on découvre qu'il avait été arrêté le 17 février dernier lors d'une descente du policier au café « Au P'tit Ritz, rue Préfontaine, près de la rue Sainte-Catherine.⁶²

La cartographie des homicides est une méthode fréquemment utilisée pour comprendre la distribution géographique des homicides et pour déterminer les zones à haut risque et donc criminogène. Il convient de noter que cette méthode de comptabilisation peut rendre certains espaces ruraux ou de petites villes légèrement criminogènes, alors que le climat ambiant de ces lieux peut ne pas l'être en soi, mais simplement le résultat de la présence, ponctuelle, de groupes criminels organisés afin de déposer un cadavre gênant ou d'être à l'abri des regards. Il est donc important de ne pas simplement se fier à la cartographie des homicides, mais de prendre en compte des facteurs plus complexes.

⁶¹ *Allô Police* « On le retrouve dans le fleuve, ficelé comme un saucisson, une semaine après avoir été libéré sous cautionnement. », 3 août 1975, pp.6-7.

⁶² *Allô Police* « On retrouve le cadavre criblé de plombs d'un « casseur de jambes. », 16 novembre 1975, pp.10-11.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

En effet, il est fréquent que les groupes mafieux utilisent des méthodes pour retarder la découverte des corps, ce qui complique la tâche de la police dans la recherche de suspects et la résolution de ces crimes. Cette méthode est souvent utilisée par la pègre afin d'éviter une intervention rapide des forces de l'ordre et de retarder les investigations. Il est donc important de prendre en compte cette stratégie dans l'analyse des homicides et de ne pas se limiter à la simple cartographie des zones criminogène. La cartographie des homicides est une méthode utile, mais elle doit être utilisée avec prudence, surtout concernant les règlements de comptes, et combinée à d'autres méthodes d'analyse pour comprendre les causes sous-jacentes des homicides et identifier les groupes criminels impliqués.

La représentation cartographique des homicides présente donc des limites significatives, en raison de la méthode de comptabilisation qui ne prend pas en compte l'essence géographique des gangs et des groupes criminels organisés. Par conséquent, il est impératif de procéder à l'identification minutieuse des différents gangs présents dans une région, afin de pouvoir attribuer les homicides à ces groupes, plutôt qu'à un espace géographique spécifique. Les travaux de Gilbert Cordeau et Yvan Clermont ont fait appel à une méthodologie par série, en se concentrant sur les guerres de gangs. Ils ont ainsi pu identifier onze entrées distinctes, correspondant à des conflits entre 1970 et 1986. Leur étude a montré que l'année 1975 a été la plus importante en termes de règlements de comptes, avec sept victimes recensées dans des affrontements entre deux groupes de l'Est de Montréal, dont l'un avait son quartier général au "P'tit Ritz", mentionné comme un bastion de la pègre dans les années 1970. Le second conflit, ayant entraîné un nombre équivalent de victimes, est connu sous le nom de la guerre de l'Ouest, où les frères Dubois, déjà mentionnés dans le bref historique du monde interlope, étaient actifs. Enfin, un dernier conflit a entraîné la mort de douze personnes, en raison d'un schisme interne au sein des Devil's Disciples, un groupe de motards impliqué dans le monde criminel⁶³.

Néanmoins, il convient de souligner que les limites inhérentes à l'utilisation de la cartographie, notamment en ce qui concerne la prise en compte des caractéristiques géographiques des gangs et des groupes criminels organisés, ont conduit à une sous-estimation de l'importance de l'ouest de Montréal et de ses différents conflits

⁶³ Gilbert Cordeau et Yvan Clermont, *op cit.*, pp.53-62.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

interlopes. Toutefois, ces conflits se matérialisent de manière significative sur notre carte des règlements de comptes à l'échelle montréalaise pour l'année 1975 :

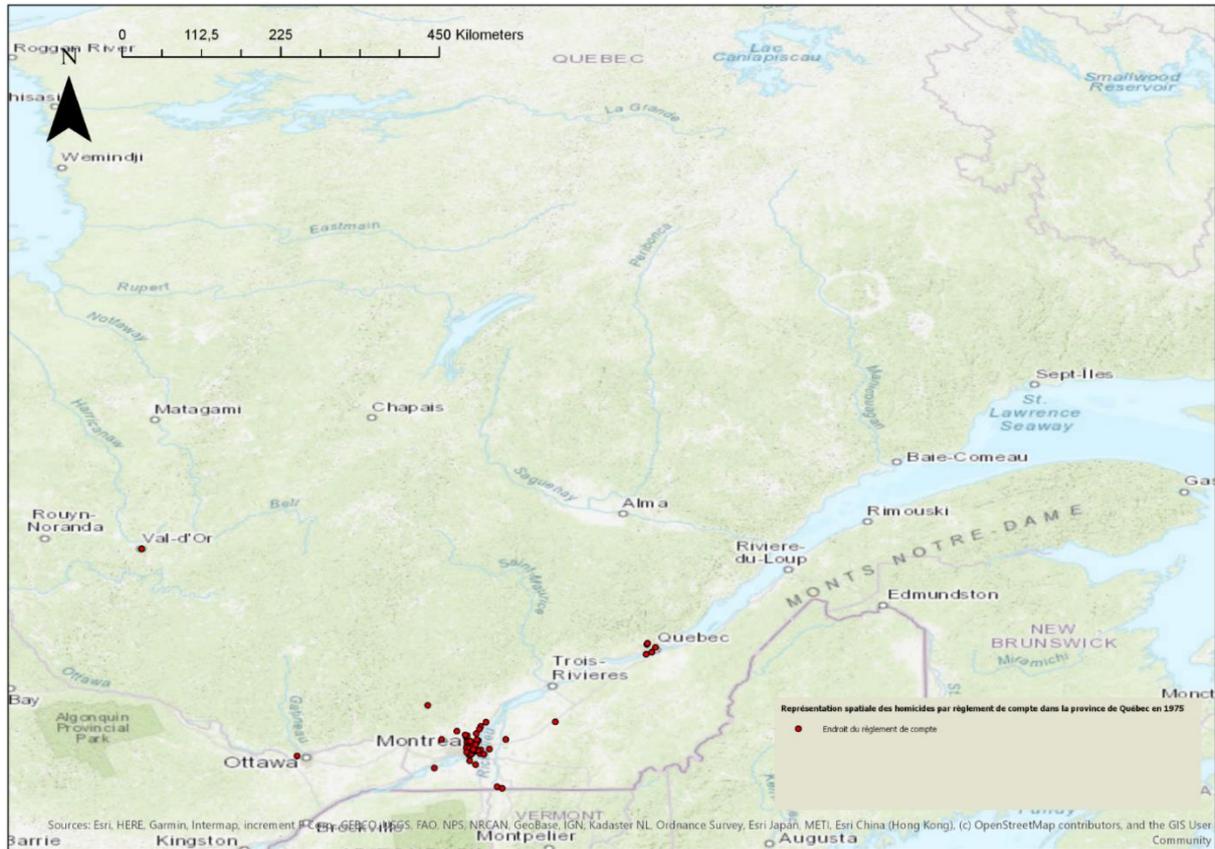


Au regard des données que nous avons recueillies, il apparaît que la ville de Québec et ses banlieues constitue une exception dans le paysage criminel québécois. Toutefois, cette singularité se manifeste de manière modeste avec quelques cas de petite pègre qui peuvent être observés dans cette région, comme en témoignent l'exemple ci-dessous et la cartographie des règlements de comptes à l'échelle provinciale en 1975. Il est cependant indéniable que ces homicides liés à la pègre de Québec résultent de l'influence et de la ramification de la pègre montréalaise dans cette région. En effet, la cartographie permet de mettre en évidence les ramifications qui se font dans la ville de Québec afin d'étendre son territoire sur l'ensemble de la province :

Deux individus, l'un qui n'avait pas de dossier judiciaire et l'autre qui venait de sortir de prison tout comme leur victime, ont été arrêtés par la police relativement au meurtre du jeune Michel Haubert. Le cadavre du jeune homme, qui disait avoir 22 ans, mais qui n'a que 19 ans a été découvert au milieu de l'après-midi de dimanche le 27 juillet dernier dans un boisée à environ 1,500 pieds de la rue Georges-

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Muir à Notre-Dame-des-Laurentides, en banlieue de la vieille capitale. Michel Faubert a été assassiné. Il a reçu trois décharges d'un fusil de calibre .12 dans la bouche, au cou et à l'estomac. [...] Laberge l'un des suspects dans cette affaire de règlement de compte pour vengeance et pour une dette non acquittée par la victime avait fait de la prison en même temps que Michel Faubert.⁶⁴



La question majeure qui se pose dans notre chapitre est la suivante : la recrudescence des homicides au Québec, telle qu'elle a été entrevue dans notre chapitre deux, ainsi que la forte hausse enregistrée à partir de 1968, peuvent-elles être attribuées aux règlements de comptes sévissant à Montréal ? Bien que l'étude de l'espace géographique que nous venons de mener ne laisse guère de place au doute quant à l'existence d'un milieu montréalais criminogène, nous sommes confrontés à l'interrogation de savoir si ce milieu est le seul responsable de l'ensemble du phénomène survenant dans la province. Notre méthodologie d'échantillonnage constitue un obstacle à une réponse catégorique sur cette question. Toutefois, l'observation des données relatives aux homicides tous les cinq ans entre 1945 et 1975 nous a permis de confirmer plusieurs aspects de l'émergence des règlements de comptes ainsi que de l'augmentation des homicides, grâce à la vérification des données

⁶⁴ *Allô Police* « Règlement de comptes à Québec. », 10 août 1975, p.8.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

fournies par *Allô Police*. Des études antérieures, sans échantillonnage, mais sur une approche statistique plus forte, menées par d'autres chercheurs permettent également de voir plus clairement l'ensemble du phénomène d'homicide par catégorie au Québec :

La courbe illustrant le taux des règlements de comptes comporte deux mouvements ondulatoires plus prononcés que Gilbert Cordeau explique, de la manière suivante ; premièrement, celui qui se dessine entre 1972 et 1977 est occasionnée par des agitations dans le milieu criminel montréalais, et deuxièmement celui qui s'étend entre 1980 et 1986 est reliée à des conflits entre les groupes de motards criminalisés, phénomène qui se produisant à la grandeur du Québec. Cet auteur explique l'augmentation plus prononcée de la première vague non pas par le fait qu'un plus grand nombre d'individus aient été tués dans une même guerre, mais plutôt par un plus grand nombre de guerres de gang commis en concomitance. Mis à part ces mouvements particuliers, une observation plus générale de la courbe indique que les règlements de comptes étaient un phénomène presque inexistant durant les années 1950 et 1960. Ce n'est qu'à partir de 1968 qu'ils augmentent massivement. [...] Nous pouvons établir que les règlements de comptes ont connu une croissance beaucoup plus importante en termes de proportion que n'importe quel autre type d'homicides.⁶⁵

Chez les règlements de compte [...] nous ne voyons pas de mouvement signification avant 1967 où un premier pic modeste fait son apparition. [...] Puis en 1968, le nombre de règlements de compte quintuple pour atteindre un pic de 25 règlements de compte en 1969. Ce pic est suivi d'une brève accalmie en 1970. En 1971, nous voyons le début d'une escalade fulgurante des règlements de compte qui se termine en 1975 en atteignant le chiffre record de 59 règlements de compte⁶⁶, inégalé depuis. Cette montée sans précédent sera rapidement suivie d'un déclin tout aussi foudroyant qui établira un plateau pour les années 1977, 1978 et 1979.⁶⁷

⁶⁵ Sylvie Grenier, *op cit.*, pp.81-82.

⁶⁶ Notre étude montre 67 règlements de comptes pour l'année 1975. Cette différence doit sans doute concerner certains cas où le meurtrier n'est pas retrouvé mais que les détails des différentes sources officielles et journalistique font que nous avons fait le choix de considérer l'affaire comme un règlement de compte.

⁶⁷ Guillaume Jasmin, *op cit.*, p.42.

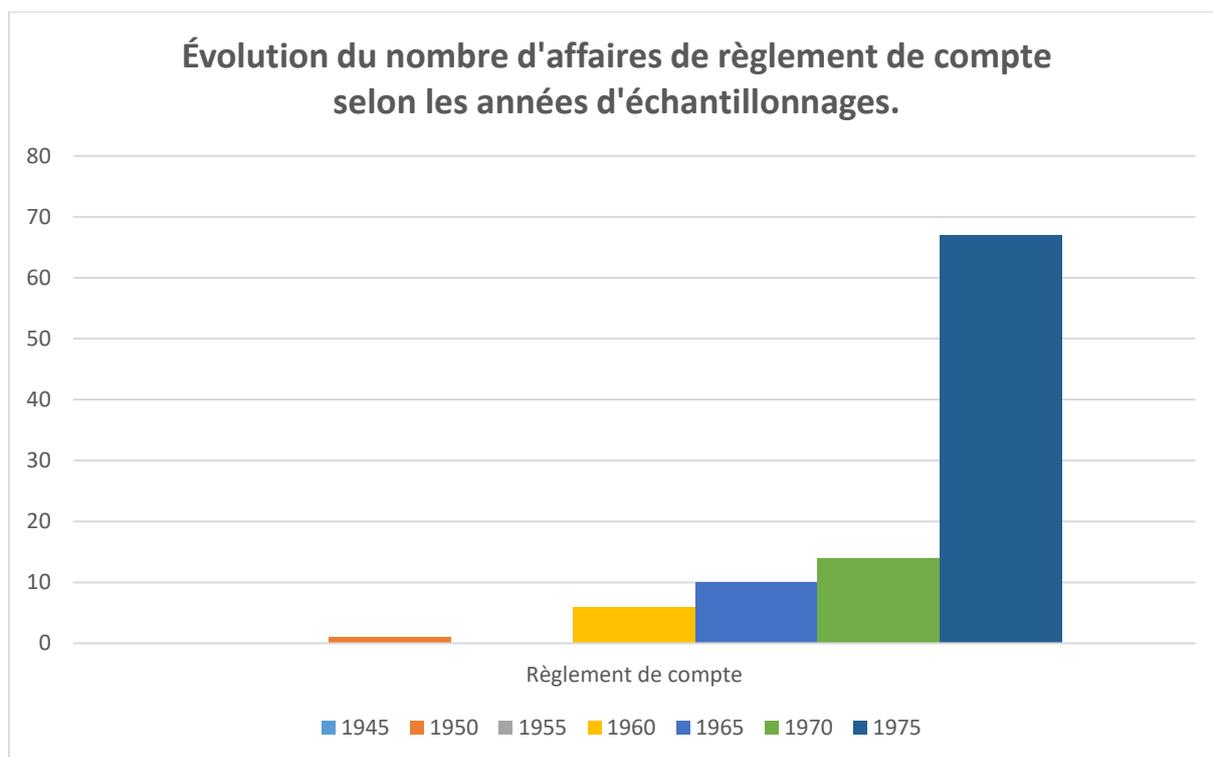


Figure 58 : Evolution du nombre d'affaires de règlement de compte selon les années d'échantillonnages.

Notre étude confirme les analyses antérieures, qui suggèrent que les règlements de compte ont émergé timidement au Québec à partir des années 1960, mais ont gagné en ampleur dans les années 1970, correspondant à nos années d'échantillonnages, en particulier en 1975. Comme le montre la figure 58, cette année-là a connu une explosion significative des règlements de compte. Avant 1965, ils étaient presque inexistantes, mais leur fréquence a augmenté progressivement au cours des trois dernières années d'échantillonnage, coïncidant avec la hausse des homicides observée depuis 1961. En somme, l'émergence de la DUC correspond à l'apparition des règlements de compte durant nos années d'échantillonnages. L'analyse de l'évolution des homicides au Québec entre 1945 et 1975 a révélé une hausse significative à partir de 1968, qui n'a cessé de croître jusqu'à la fin de notre période d'étude en 1975.

Diverses études s'entendent pour dire que les homicides durant cette période 1945 à 1975 se sont accrus que les différentes catégories ont toutes augmenté⁶⁸, mais aléatoirement, tout en mettant en avant les règlements de compte comme un aspect

⁶⁸ Sylvie Grenier, *op cit.*, p.111.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

prépondérant de cette hausse, surtout à partir de 1968⁶⁹. Nous avons déjà abordé cette problématique dans le chapitre 6 concernant la catégorisation des homicides. Il semble maintenant opportun, ici, de centraliser notre attention sur l'évolution des homicides entre 1970 et 1975. De toute l'histoire du Québec, l'année 1975 montre le paroxysme des homicides dans l'histoire de la provinciale avec les données disponibles et actuelles⁷⁰.

Que cela soit pour *Statistique Canada* ou encore *Allô Police*, ces sources comptent, pour cette année 1975, respectivement 225 et 229 victimes d'homicides. Des 229 victimes en 1975 au Québec que nous avons recensées et retenues, 204 meurtriers ont été dénombrés dans notre étude. Les homicides multiples n'étant pas monnaie courante dans notre étude⁷¹, nous centraliserons notre intérêt sur les affaires d'homicides uniquement. 200 affaires d'homicides⁷² sont donc à prendre en considération en 1975. En utilisant cette même approche, nous retenons 96 affaires d'homicides en 1970⁷³.

⁶⁹ Maurice Cusson et Marc Le Blanc, *op.cit.*, p.101.

⁷⁰ Voir 2-4 *l'évolution des homicides entre 1945 et 1975*.

⁷¹ Voir 4-4 *Tueurs et victimes au pluriel : des homicides multiples aux meurtriers plusieurs*.

⁷² Dans quatre affaires, plusieurs personnes ont été tenu responsables de l'homicide.

⁷³ Pour 101 meurtriers et 105 victimes.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Tableau 2 : Evolution des affaires d'homicides entre 1970 et 1975.

<i>Catégories</i>	<i>1970</i>	<i>1975</i>	<i>Evolution en %</i>
<i>Règlements de compte</i>	14	67	+ 378,6%
<i>Conflit familial au sens large</i>	23	43	+87 %
<i>Conflit ou représailles hors du foyer</i>	20	35	+75%
<i>Crime crapuleux</i>	18	29	+61,1%
<i>Conflit conjugal</i>	10	26	+ 160%
<i>Conflit familial hors conjugal</i>	13	17	+30,8%
<i>Inconnu</i>	9	11	+22,2%
<i>Autres</i>	7	8	+14,3%
<i>Crime sexuel</i>	5	7	+40%
<u>Total</u>	96	200	+108,3

Sur ces deux années d'échantillonnages, on passe de 14 à 67 règlements de compte où ce phénomène mafieux représente respectivement pour ces années 14,6% (14/96) et 33,5% (67/200) des affaires recensées. Toutes nos catégories d'homicides atteignent leur apogée de la mort en 1975 comparativement à nos sept années d'échantillonnages. S'il est vrai que toutes les catégories augmentent de 1945 à 1975, elles connaissent des évolutions diverses sur nos années d'échantillonnages comme nous l'avons abordé. S'il est convenu que les règlements de compte tiennent la première place dans ce classement, certaines catégories ne sont pas en reste. Les

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

conflits familiaux, au sens large en incluant les homicides conjugaux, sont la deuxième catégorie la plus représentée dans les affaires d'homicides en 1975. Cela est grandement dû aux conflits conjugaux qui vont plus que doubler en l'espace de cinq ans. Les conflits ou représailles hors du foyer arrivent en troisième position de la catégorie la plus représentée dans les affaires d'homicides en 1975.

Si nous avons vu que les crimes sexuels étaient quasiment inexistantes de nos données, sur nos années d'échantillonnage, ils atteignent leur maximum sur l'année 1975 avec 7 affaires de cet ordre, bien que cela soit peu significatif compte tenu de la faible fréquence de recensement tout au long de notre étude. Quasiment inexistant sur nos cinq premières années d'échantillonnages les homicides où le mobile semble nébuleux se concentrent sur notre année 1975 en représentant 37,9% (11/29) des affaires inclassifiables sur l'ensemble de notre étude.

L'analyse de la forte augmentation des homicides qui s'est produite en 1975 au Québec, apparaissant initialement justifiée par des règlements de comptes, nécessite une réserve appropriée. En effet, l'ensemble des catégories d'homicides a connu une augmentation entre 1970 et 1975, soulignant l'urgence de se pencher sur l'impact global du monde interlope sur les homicides au Québec. La problématique centrale réside dans la définition même du monde interlope et de sa portée en matière d'homicides. Une comptabilisation rigoureuse nécessite de prendre en compte l'ensemble des activités de la pègre, bien au-delà des seuls règlements de comptes. Par conséquent, un homicide survenu lors d'un braquage d'une banque, bien qu'il ne réponde pas à la définition d'un règlement de compte, peut constituer un symbole significatif du poids et de la résonance du monde interlope dans la vie sociale montréalaise. Il est également impératif de considérer le monde interlope dans son ensemble comme un vecteur de criminalité, incluant les trafics de drogues ou autres réseaux de prostitution, qui peuvent s'introduire dans différents homicides. Il est cependant très difficile de pouvoir le quantifier. Pour autant, il est crucial de ne pas restreindre la compréhension des homicides au Québec à la seule comptabilisation des règlements de compte, qui ne reflète pas la complexité de l'impact global du monde interlope.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Il est primordial de comprendre les protagonistes de ces affaires dans les moindres détails, sans se limiter à une simple catégorisation. En effet, les années 1945-1960 ont révélé une petite délinquance propre à chaque région du monde occidental, tandis que celle des années 1970 serait intimement liée aux milieux interlopes dans leur ensemble. Dans cette perspective, il convient de considérer que les conflits ou les représailles ont pu augmenter dans un monde interlope qui gangrène potentiellement différentes catégories de la société. Le prisme d'analyse des règlements de compte ne peut donc être envisagé que dans un contexte de connaissance minimale de ce monde interlope.

En outre, la catégorisation schématique présente ici des limites évidentes. Si l'augmentation relative des crimes crapuleux est un fait avéré, peut-on pour autant lier ceux de 1975 à certains gangs ? Par ailleurs, les homicides dont les circonstances restent nébuleuses pourraient révéler des signaux d'un monde interlope. En effet, certains homicides indéterminés peuvent montrer des modes opératoires assez spécifiques ou l'action de la pègre n'est pas à exclure :

Les détectives de L'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec ont un nouveau mystère à éclaircir qui s'ajoute à une liste de six des plus macabres meurtres ou exécutions à avoir été commis dans la province au cours des 25 dernières années et qu'on nommera, pour les besoins de la cause, « l'affaire de la Noire du Saint-Laurent ». Il s'agit d'une enquête policière, menée par le caporal Jean-Louis Savard, de la SQ, et qui vise à identifier des restes humains découverts, à deux endroits différents, au cours des dernières semaines dans le fleuve Saint-Laurent. D'abord une partie de tronc humain trouvé dans un sac à ordures en polythène de couleur verte flottant près de l'Île-Notre-Dame, site de l'Expo de Montréal... Puis, deux jambes qui appartiennent au tronc en question et qui ont été retrouvées dans des sacs à ordures similaires, mais à... Tracy, près de Sorel, toujours sur la rive du Saint-Laurent ! [...] Cette nouvelle énigme vient en effet s'ajouter à six autres affaires judiciaires toutes aussi dégoûtantes et toutes aussi intrigantes, survenues au cours des 25 dernières années au Québec. [...] Tous les bouchers possédant un casier judiciaire ou ayant eu des relations avec la pègre furent interrogés. [...] Le 27 mai 1967, un pêcheur solitaire découvrait deux jambes dans la rivière Richelieu, sous le pont de l'autoroute des Cantons de l'Est, près de Marieville. Les premières constatations démontrèrent que, là encore, les deux jambes étaient à l'eau depuis deux à trois semaines. Qu'elles semblaient avoir été sectionnées à l'aide d'un couteau ou d'une scie et par un professionnel. On devait apprendre, après les analyses qu'elles étaient des jambes d'homme. On a toujours soupçonné qu'elles appartenaient à un membre de la pègre disparu à l'époque. Et, là aussi, on n'a jamais reçu de renseignements qui auraient pu éclaircir ce mystère... !⁷⁴

⁷⁴ *Allô Police*, « Le bassin et les jambes d'une femme dépecée au couteau et à la scie. », 13 juillet 1975, pp.3-4.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

Aussi, on peut retrouver des membres actifs de la pègre montréalaise commettant à des actes de violences gratuites ou des conflits dans des tavernes de la métropole sans que ces derniers s'inscrivent dans quelconque règlement de compte :

Malgré les apparences (il est survenu dans un ex-repair du gang de Richard Blass où les clients ne sont décidément pas chanceux), le 53^e meurtre à se produire dans l'île de Montréal, la semaine dernière, n'avait rien d'un règlement de comptes. Bien au contraire, le meurtre répugnant et commis, comme cela semble devenir coutume dans la métropole, tout à fait gratuitement, a eu comme victime un jeune travailleur de 23 ans dont le seul péché a été d'être au « Fiesta Bar-BQ » 2001, Boulevard Rosemont, en train de prendre sa dernière bière de la soirée [...] Une fois rendus sur place les deux amis se sont installés au bar, ils ont commandé leurs verres. Et quelques instants à peine après leur arrivée, la barmaid de l'endroit a annoncé qu'il était l'heure de commander les dernières consommations puis de fermer. Il était 2h50. Son geste, bien normal pour l'heure tardive, n'a pas plu à un groupe de clients qui se trouvaient dans le bar, mais assis à une table. Ils étaient cinq ou six. Ils se sont mis à invectiver la jeune femme et à faire passablement de tapage. Un d'entre eux a même sorti une arme à feu, ce qui a poussé, tout instinctivement, les deux copains en virée, à se tourner, au bar, pour voir ce qui se passait. Cela, aussi a déplu au groupe attablé au « Fiesta ». Celui qui tenait un revolver s'est approché de Michel Duquette et lui a donné un couple de taloches au visage, les deux se sont chamaillés et le gunmen a tiré un coup de feu en plein visage du jeune Duquette. [...] Michel Duquette, enfin, était le cinquième client connu de cet établissement à mourir par crime, au cours de, seulement la dernière année.⁷⁵

L'augmentation de toutes les catégories d'homicide en 1975 par rapport à 1970 doit-elle être appréhendée comme le reflet d'une augmentation de la violence générale ou comme la conséquence d'un monde interlope qui résonne dans plusieurs catégories de la société ? Dans ce contexte, il semble difficile de dissiper toute opacité en examinant de manière plus approfondie les différentes catégories présentant une hausse significative, afin de déterminer si l'importance des règlements de compte déjà affirmée ne pourrait pas s'élargir à plusieurs autres catégories d'homicide. Au regard des données disponibles, il subsiste certaines inconnues significatives en ce qui concerne l'année 1975, ce qui pourrait suggérer que l'augmentation des homicides cette année-là pourrait être le résultat d'un mode opératoire professionnel. En effet, il est possible que les circonstances spécifiques entourant les homicides de cette année-là aient favorisé l'implication de certaines parties prenantes dans la perpétration de ces actes criminels. En somme, l'augmentation des homicides entre la fin des années 1960 et le sommet atteint en 1975 est-elle le fruit d'une corrélation d'événements ou d'un

⁷⁵ *Allô Police*, « Paisible client au bar du Fiesta Bar-B-Q il n'a fait que regarder vers la table des tueurs. », 25 mai 1975, p.6.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

monde interlope qui gangrène plusieurs catégories d'homicides, sans pouvoir se limiter aux seuls règlements de compte ?

Il est excessif, à notre avis, d'établir un tel de cause à effet entre le crime organisé l'ampleur de la criminalité connue. En effet, d'autres facteurs jouent et l'on aurait tort de faire porter au crime organisé la responsabilité pleine et entière de toute la criminalité discernable. Par exemple, c'est une constante bien connue des administrations municipales et des corps policiers que la criminalité augmente à mesure que s'accroît l'urbanisation. [...] Il n'est donc pas nécessaire et il est assurément outrancier d'attribuer au seul crime organisé une concentration de la criminalité dans une zone spécialement peuplée. Nous en voulons pour preuve le fait que le taux d'encadrement policier augmente à mesure qu'on s'adresse à des villes plus peuplées. [...] De la même manière s'il est évident que c'est à Montréal que le crime organisé se montre le plus agressif dans le contexte québécois, il ne faut cependant pas en conclure que le crime organisé soit responsable de façon directe et constante de tous les crimes commis dans la métropole canadienne.⁷⁶

La position défendue dans le rapport Prévost à la fin des années 1960, selon laquelle le crime organisé ne serait pas responsable de l'ensemble de la criminalité à Montréal, peut être discutée à la lumière de nos interrogations précédentes. En effet, il est difficile de dissiper l'opacité qui entoure l'augmentation des homicides dans les années 1960 et 1970 en examinant simplement les différentes catégories présentant une hausse significative. Il était donc nécessaire de s'interroger plus longuement sur cette hypothèse, pour déterminer si le crime organisé est impliqué dans une proportion plus importante d'homicides qu'on ne le pensait initialement. L'urbanisation et la taille d'une ville ne doivent pas minimiser le rôle du crime organisé dans la ville de Montréal. Bien que le crime organisé ne soit pas responsable de tous les maux de la ville, il est possible qu'il soit impliqué dans une plus grande partie des crimes, commis dans la métropole, que nous le pensions. Il est important de ne pas se limiter à la position du rapport Prévost et d'approfondir la recherche sur le rôle du crime organisé dans la hausse des homicides au Québec, en prenant en compte tous les facteurs qui peuvent y contribuer.

Ce dernier chapitre nous a permis de plonger au cœur des différents artifices et histoires gravitant autour du monde interlope québécois, entre 1945 et 1975. Il est à souligner que la problématique était tenace et récurrente, et ce, depuis le début du XX^e siècle. Il s'avère que le monde interlope, le monde politique et les forces de l'ordre sont

⁷⁶ « Commission Prévost (1967-70) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d., <https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7608-commission-prevost-1967-70?ref=611.>, vol.3, t. III, p.121.

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

susceptibles d'être intimement liés, ce qui complexifie davantage la tâche d'éradication de cette problématique sociétale de grande ampleur. Témoignages de l'ampleur de la problématique, le nombre de commissions et d'enquêtes menées sur le sujet ne manque pas de souligner l'inertie et la complicité de certains acteurs publics qui ont soit fait preuve de passivité, soit pire encore, de complaisance, sans fournir de véritables efforts pour résoudre ce problème complexe. Par ailleurs, la résonance médiatique de la presse québécoise, dont *Allô Police*, mais aussi l'opinion publique, et surtout le vote qui en découle, ont clairement dicté la nécessité pour les politiques publiques de tenter d'enrayer la pègre. Cependant, malgré certaines volontés d'actions policières et politiques, la collusion avec les services de police montre la difficulté à résoudre cette problématique, laquelle s'est avérée très coriace. En outre, la mise en place de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) a été une énième réaction à ce monde interlope déroutant par sa longévité et son impact à Montréal se structurant au fil des années 1960, mais aussi de l'action inefficace des forces de l'ordre durant plusieurs décennies. Il est possible que ce climat propice à l'escalade des tensions a contribué à ce que le nombre d'homicides atteigne ce sommet dans l'histoire du Québec en 1975. La recrudescence des règlements de compte durant la période de la CECO en 1975 peut être expliquée de plusieurs façons. Tout d'abord, la CECO a pu perturber les activités du crime organisé au Québec, ce qui aurait potentiellement conduit à des conflits internes et des rivalités accrues entre les différentes organisations criminelles. En effet, l'objectif de la CECO était de démanteler les réseaux criminels et de les exposer publiquement, ce qui aurait certainement eu un impact sur leurs opérations. En outre, le fait que les rapports et les auditions de la CECO soient rendus publics a permis aux citoyens de mieux comprendre la problématique de la pègre. Cette transparence a pu encourager les acteurs criminels à chercher à régler leurs différends de manière plus violente, dans une tentative désespérée de maintenir leur influence et leur pouvoir face aux pressions externes. Selon *Allô Police* cela ne semble pas non plus déplaire aux forces de l'ordre montréalaises :

A cause des audiences télévisées de la CECO, on a beaucoup parlé, ces derniers temps, des terribles guerres de gangs, à Montréal, et des quelques 125 victimes et plus de règlements de comptes que la région métropolitaine a vécus, à cause d'elles, depuis, seulement, le 1^{er}

CHAPITRE 7 : Le monde interlope : traits distinctifs et hausse des homicides.

janvier 1974. On a jeté surtout, à la commission Dutil sur le crime organisé, de la lumière sur une de ces guerres, la guerre de l'ouest, impliquant deux factions de l'ex-clan de feu caïd Réal Lépine et, sous le couvert des neuf frères Dubois. [...] Ce qui a toujours fait dire aux gens et aux policiers que, d'une certaine manière les quelques 125 règlements de comptes « faisaient un bon nettoyage ». Ce thème a d'ailleurs été amplement repris tandis que la CECO a vastement répandu les faits divers, quotidiens, de la guerre de l'ouest. « Que des bandits se tuent entre eux, c'est tant mieux. C'est un bon débarras. Et cela ne touche pas l'honnête citoyen » sont probablement les commentaires les plus répétés dans le grand public pour juger de ces guerres sanglantes qui font, presque tous les jours, les manchettes.⁷⁷

De plus, la CECO a également pu créer un climat de méfiance et de suspicion parmi les membres de la pègre, qui se sont peut-être sentis menacés par l'enquête et ont cherché à se protéger en éliminant les personnes qu'ils considéraient comme des menaces potentielles. En somme, la CECO a peut-être créé un environnement de compétition exacerbée entre les différents groupes criminels, qui se sont livrés à une série de règlements de compte pour tenter de consolider leur pouvoir et leur influence dans le milieu criminel. Il convient également de noter que les règlements de compte sont souvent associés à des tensions internes au sein des groupes criminels, liés notamment à des querelles de pouvoir, des rivalités personnelles ou des désaccords sur la manière de mener les opérations. Il est donc possible que les règlements de compte observés pendant la période de la CECO aient été causés en partie par ces tensions internes, qui ont été exacerbées par l'enquête en cours. La CECO a peut-être eu un impact indirect sur les règlements de compte en révélant au grand jour les tensions et les rivalités internes des groupes criminels, ce qui a créé un climat propice aux affrontements violents.

⁷⁷ *Allô Police*, « Assassinés par erreur parce que leur voiture était identique à celle des vraies victimes visées. », 4 janvier 1976, p.3.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous avons examiné l'évolution des homicides au Québec entre 1945 et 1975, en analysant les tendances statistiques, les contextes sociaux ainsi que toutes les spécificités des protagonistes de l'homicide. Nous avons également étudié les différentes méthodologies et controverses entourant la collecte des données sur les homicides, ainsi que les interactions entre les sources et les discours publics. L'intérêt était de mieux comprendre les dynamiques socio-historiques qui ont façonné les homicides au Québec et d'apporter de nouvelles perspectives sur ce sujet encore peu exploré dans la recherche en histoire sur cette période et cet espace. nous procéderons, ici, à l'évaluation des résultats majeurs issus de cette recherche.

Ce travail visait à explorer le phénomène de l'homicide dans la province de Québec entre 1945 et 1975 en fournissant une analyse approfondie de ses différentes caractéristiques. Plusieurs interrogations ont été soulevées et ont guidé notre recherche, notamment la hausse progressive des homicides à partir des années 1960, les sources d'informations disponibles et leur fiabilité, ainsi que les caractéristiques des meurtriers et des victimes. Nous avons également examiné les évolutions sociétales et démographiques de la province de Québec, ainsi que l'évolution des régulateurs sociaux, pour mieux comprendre le contexte dans lequel se sont déroulés ces crimes sur le sol québécois. Nous avons également veillé à lier les approches qualitatives et quantitatives, dans le but de fournir une compréhension approfondie du phénomène de l'homicide au Québec sur une période de trente ans.

Si nous considérons les caractéristiques intrinsèques de notre étude, nous ne pouvons pas ignorer son bornage chronologique, qui confère une singularité certaine à notre travail. En effet, très peu d'études se sont essayées à traiter de l'homicide à l'échelle provinciale sur une période aussi longue que 30 ans, surtout, entre 1945 et 1975. Cela a nécessité un échantillonnage pour aborder les détails des affaires étudiées et leurs spécificités. Bien que d'autres bornages chronologiques aient été utilisés dans d'autres études, notre approche demeure inédite du fait qu'elle a fait appel à une multiplicité de sources, tant étatiques que journalistiques. Cette approche se révélait

Conclusion

indispensable compte tenu de la disponibilité des sources sur cette période. Cette analyse a permis de comprendre toute la difficulté de travailler sur une période historique aussi vaste, allant de 1945 à 1975, avec un recoupement de sources ayant des méthodes de collecte différentes. Il était pertinent de souligner que cette période a été marquée par d'importantes mutations sociales que l'on ne peut que difficilement appréhender sur une période plus courte.

Cette démarche a permis de mettre en lumière des différences dans les méthodes de collecte des données, et surtout de dépasser la simple reconnaissance du phénomène du chiffre noir. Nous avons également remis en question les statistiques officielles afin de les relier au chiffre noir de l'homicide et de réfléchir de manière critique sur cette limite inévitable de la criminalité en général. Bien que l'homicide ne soit pas, à première vue, soumis le plus sévèrement aux effets du chiffre noir comparé à d'autres formes de criminalité, notre étude a mis en évidence l'importance de s'interroger sur cette question et de la prendre en considération dans toute analyse critique de ce phénomène.

Notre étude ne s'est pas limitée aux meurtriers, mais a également porté sur les victimes et les relations entre les protagonistes, y compris les réactions des auteurs à la suite de leur acte, ainsi que l'incidence des conflits familiaux sur le phénomène homicide, mais aussi le suicide.

Il était important de prendre en considération plusieurs sources disponibles étudier l'homicide dans le Québec de la période 1945-1975. Ainsi, les données des index des coroners, les informations morbides d'*Allô Police*, les transcriptions de procès pour peine capitale, et d'autres journaux québécois ont été mobilisées pour décrire le mieux possible la complexité des faits et des acteurs de l'homicide. En adoptant cette approche, notre travail a tenté de surmonter les clivages habituels entre sources officielles et médias sensationnalistes.

Nous avons puisé dans différentes études menées par des chercheurs en sociologie, criminologie, psychologie ou encore en médecine pour alimenter notre analyse

La reconstitution des homicides commis entre 1945 et 1975 au Québec a pu être possible. La dimension humaine a été un vecteur important de ce travail. Non sans penser que l'étude des condamnations n'est pas pertinente, ce paramètre humain

Conclusion

permettait d'utiliser au mieux l'apport sensationnaliste d'*Allô Police*. Notre travail a inclus une analyse de la possibilité de féminicides entre 1945 et 1975, ce qui montre que nous ne considérons pas anachronique d'étudier ce phénomène.

Nous avons révélé la faible fréquence des homicides entre 1945 et 1960, sur lesquels portait notre échantillonnage. L'état des lieux de la province québécoise a permis de mettre en relation les différentes facettes qui composent la société québécoise après la Seconde Guerre mondiale. Les homicides mentionnés dans cette partie de l'étude proviennent des index de Coroners, mais aussi de l'hebdomadaire sensationnaliste *Allô Police* à partir de 1953. Cette étude a montré la complexité d'étudier les homicides avant la naissance d'*Allô Police*. La quantification de l'homicide entre 1945 et 1960 n'est pas simple, mais encore plus avant 1953, en raison de l'absence de l'hebdomadaire sensationnaliste *Allô Police*.

Les index des coroners ne donnent pas nécessairement une image complète de la nature des homicides qui ont eu lieu pendant cette période. Les index peuvent fournir des informations sur le nombre de victimes et les causes de la mort, mais ils ne fournissent pas toujours des informations sur les caractéristiques des victimes ou des auteurs, les circonstances entourant l'homicide, ou les facteurs sous-jacents qui ont conduit à l'homicide. Cela peut limiter la capacité à comprendre les tendances et les schémas sous-jacents dans les homicides pendant cette période. En somme, bien que les index des coroners soient une source importante de données pour l'analyse des homicides au Québec entre 1945 et 1953, il était important de prendre en compte leurs limites et de les compléter par d'autres sources d'informations pour obtenir une image plus complète et précise des homicides qui ont eu lieu pendant cette période.

La naissance d'*Allô Police* en 1953 a apporté une source supplémentaire pour l'étude des homicides au Québec, permettant ainsi une comparaison avec les index des coroners. L'analyse des données a révélé des tendances similaires, mais non parfaitement concordantes. Entre 1953 et 1964, les chiffres des coroners étaient supérieurs à ceux d'*Allô Police*, tandis que de 1965 à 1971, on observe un renversement de la tendance où les chiffres des coroners étaient inférieurs à ceux d'*Allô Police*. Cette différence pourrait suggérer des disparités dans les méthodes de collecte et d'analyse des données entre les deux sources. Il est possible que les coroners aient sous-déclaré certains homicides ou que les cas n'aient pas été signalés à

Conclusion

temps. En outre, les rapports d'*Allô Police* pourraient avoir inclus des cas considérés comme des homicides, mais qui n'ont pas été pris en compte par les coroners. Ces hypothèses soulèvent des questions sur la fiabilité des données des coroners pour l'étude des homicides dans la période de 1945 à 1953. Cependant, l'utilisation de sources multiples a permis une corroboration des données et de fournir une image plus complète de la réalité des homicides dans cette période.

Ces homicides enregistrés en faible nombre sont-ils uniquement dus aux régulateurs sociaux tels que la famille ou encore l'église pour justifier cette faible violence homicide ? Le constat semble montrer une possible connivence entre plusieurs paramètres. Le premier est évidemment que la société québécoise de 1945 à 1960 n'est pas la même que celle de 1960 à 1975. Comme nous l'avons abordé précédemment, l'Eglise et la famille sont le socle de la société québécoise d'après-guerre, en contrôlant de nombreux domaines. La cohésion de la sphère familiale, le mariage, la parentalité et surtout le fait que ces deux derniers facteurs interviennent assez rapidement dans la vie d'adulte structurent les habitudes des Québécois. Institution permanente et stable de 1945 à 1960, le mariage constitue le modèle de vie familiale approprié de l'époque. Ainsi, le faible taux d'homicide entre 1945 et 1960 doit prendre en compte le facteur potentiel des occasions limitées des victimes de s'exposer aux délinquants les plus motivés. Même si cela est impossible à quantifier, on ne peut omettre que la crise des années 1930 ayant impacté le Québec et la Seconde Guerre mondiale a eu sur la société québécoise un effet pacificateur, du moins un nouvel élan d'optimisme. Le *baby-boom* pourrait confirmer le souhait de fonder une famille et d'acquérir une nouvelle stabilité après deux dernières décennies compliquées.

Le Québec a connu des changements significatifs sur le plan démographique entre 1945 et 1975. Durant la période 1945-1960, la population de la province a connu une forte croissance, en grande partie en raison de l'augmentation du taux de natalité et de l'immigration. Cependant, entre 1960 et 1975, la croissance démographique a considérablement ralenti en raison de la baisse du taux de natalité et de l'émigration des Québécois vers d'autres régions du Canada. Ces changements démographiques ont exercé une influence sur la criminalité dans la province, en particulier les homicides. L'urbanisation croissante de la population québécoise a favorisé la proximité sociale

Conclusion

entre les citoyens, créant ainsi de nouvelles opportunités pour les crimes violents, en particulier dans les centres urbains.

Notre étude a permis de mettre en relation plusieurs aspects concernant la violence du phénomène homicide entre 1945 et 1960. La compréhension des spécificités d'une région à une période donnée est essentielle dans une étude d'histoire sociale et culturelle. Cependant, il est également important de se confronter à la réalité statistique de l'homicide et de ses spécificités, telles que la mention des homicides accidentels avant 1955. Les sources en question sont limitées afin de traiter le sujet. De plus, le manque d'uniformisation des services de police durant cette période implique que nous devons prendre avec précaution les résultats. Il était important de considérer les différentes spécificités culturelles et sociales d'une région à une période donnée, ainsi que la complexité de quantifier l'homicide dans des périodes antérieures à l'uniformisation des services de police.

Les différents facteurs socio-économiques et culturels que nous avons énumérés ne peuvent justifier ni quantifier la faiblesse de l'homicide dans ce Québec d'après-guerre. Néanmoins, nous ne pouvons omettre que les régulateurs sociaux et la démographie potentiellement encline à l'homicide ne joue aucun rôle dans notre entreprise. D'ailleurs, la période 1961-1975 a montré une différence indéniable concernant le climat ambiant dans la province, mais aussi sur les homicides perpétrés sur son territoire.

Incontestablement, le deuxième chapitre de cette thèse a exposé la deuxième partie de notre bornage chronologique en étudiant les homicides commis entre 1961 et 1975, une période qui a mis en lumière l'apparition d'une source supplémentaire : celle de *Statistique Canada*, grâce à l'enquête sur les homicides qui a suivi la Déclaration uniforme de la criminalité. Bien que l'augmentation des homicides entre 1961 et 1966 ait été légère et progressive, une explosion des homicides a eu lieu entre 1966 et 1975, qui correspond au paroxysme de la violence homicide de notre étude. Cette période de 1960 à 1975 a mis en évidence la province québécoise sous l'égide de la Révolution tranquille. L'entrée des jeunes sur le marché du travail et leur position dans la société doivent être prises en considération. Les régulateurs sociaux tels que la famille et l'Eglise étaient en déclin. Une juvénalisation du paysage québécois, avec une proportion plus élevée des 18-25 ans dans la société, qui est potentiellement

Conclusion

criminogènes voit aussi le jour. Le chômage, l'urbanisation croissante et la démographie en augmentation sont autant d'arguments pour expliquer l'augmentation des homicides dans le paysage québécois.

La méthode de quantification des homicides est un point important, car la Déclaration Uniforme de la Criminalité coïncide avec l'augmentation des homicides. L'augmentation est-elle réelle ou s'agit-il simplement d'une meilleure comptabilisation ? Les données d'*Allô Police* suggèrent fortement que cette hausse est réelle, étant donné que de 1953 à 1961, avant la naissance de la DUC, *Allô Police* a répertorié moins d'homicides.

Un chapitre entier de notre étude a remis en question la crédibilité d'*Allô Police* en raison de son sensationnalisme et de son étroite relation avec les milieux policiers. Malgré cela, *Allô Police* jouit d'une influence médiatique beaucoup plus grande que ce que son sensationnalisme laisse paraître. En étant proche des milieux policiers et en participant à certaines enquêtes, *Allô Police* est indéniablement un atout précieux pour l'étude de l'homicide depuis sa création en 1953. Toutefois, notre étude a démontré les complexités liées au traitement de l'homicide avant 1953, en raison de notre dépendance à l'égard d'*Allô Police*. Nous avons montré qu'il n'était pas impossible de traiter l'homicide en prenant en compte les différentes sources disponibles. Bien que d'autres journaux ne soient pas spécialisés dans les homicides comme *Allô Police* peut l'être, ils mentionnent les homicides et les procès dans la province pour notre période de 1945 à 1953.

La deuxième partie de notre étude a mis en évidence l'importance de se rapprocher des meurtriers et des victimes pour mieux comprendre le phénomène homicide. Si la quantification était essentielle pour notre étude, en la mettant en relation avec l'aspect historique et social de la province sur cette période, nous ne pouvions pas nous arrêter là. Notre étude a démontré l'importance du genre masculin dans l'homicide, mais elle n'a pas seulement abouti à une affirmation universellement reconnue. Au contraire, elle a permis de justifier la prédominance de ce genre masculin en tant que vecteur de mort en étudiant les facteurs éducatifs et physiologiques qui poussent les hommes à tuer. En effet, l'homme est le principal auteur d'homicides dans la majorité des cas étudiés, quel que soit le moment historique. La masculinité et l'homicide sont étroitement liés, car la violence est

Conclusion

souvent associée à des facteurs hormonaux, mais aussi à la théorie de la masculinité et à la domination masculine qui en découle. Nous avons abordé l'homicide masculin comme un phénomène complexe, cherchant à comprendre pourquoi les hommes tuent plutôt que de se contenter d'affirmer qu'ils le font.

Nous avons également étudié si les meurtriers correspondaient à l'archétype d'un jeune célibataire marginal, ce qui répondait à nos hypothèses sociétales énoncées dans notre première partie. La jeunesse et le célibat ont également été des éléments importants, car ils permettent de replacer l'homicide dans le contexte historique des régulateurs sociaux, notamment la famille et le mariage, qui peuvent influencer les risques criminogènes de la vie quotidienne. Par ailleurs, la marginalité et la précarité ont également été abordées, car elles sont étroitement liées à la montée du chômage à la fin des années 1960 dans la province. La jeunesse, le célibat et la marginalité, dans le sens de la précarité, sont des facteurs criminogènes, comme notre étude l'a montré. L'origine ethnique des meurtriers a également été étudiée pour comprendre la prédominance des Canadiens français, qui représentaient la population ethnique majoritaire pendant cette période. En revanche, l'absence de minorités a été peu pertinente à analyser en raison de notre méthodologie d'échantillonnage.

Nous nous sommes appliqués à compter les homicides multiples, avec pour objectif de vérifier si ces derniers contredisaient les tendances observées dans nos années d'échantillonnages, s'ils sont des événements isolés contribuant à l'augmentation du nombre de victimes sur une année donnée. Par ailleurs, nous avons étudié les cas de tueurs en série identifiés dans notre étude, ainsi que les différentes définitions retenues pour appréhender la temporalité des meurtres. Nous avons ainsi distingué les meurtres commis d'affilée des meurtres espacés, ce qui a permis de différencier le phénomène de tueurs en série de celui des homicides multiples généralement d'ordre familial.

S'intéresser aux victimes a permis de constater que si les meurtriers étaient presque toujours des hommes, les victimes l'étaient également, bien que dans une moindre mesure. Cette violence homicide uniquement masculine est à mettre en relation avec le fait que la victime n'est pas toujours absente au début d'une altercation, ce qui met encore une fois en lumière le rôle central de la masculinité dans l'escalade

Conclusion

des tensions. Nous avons également souligné que l'agresseur et l'agressé peuvent être interchangeables et ne pas différer en termes de violence.

L'urbanisation comme l'épicentre de la violence a été mis en évidence avec le rôle crucial que Montréal peut jouer dans ce contexte. Grâce à notre cartographie des homicides, nous avons révélé que la proximité démographique a pour effet de renforcer les liens d'interaction, soulignant ainsi l'importance de considérer Montréal comme un épicentre de la violence lors de l'étude des homicides au Québec. La localisation des homicides a permis de mettre en évidence des zones criminogènes à différentes échelles, à la fois provinciale et montréalaise. Cette dernière a permis de localiser les quartiers les plus criminogènes de notre étude. Cette analyse a été possible grâce à la localisation précise des homicides recensés dans les journaux, mettant en évidence l'omniprésence de l'urbanité dans les cas d'homicides. Sans surprise, Montréal est de loin la ville où les homicides étaient les plus fréquents au Québec. Cependant, cette cartographie des homicides a également révélé que la violence homicide est aussi présente dans le monde rural, étant donné l'existence de cas majoritairement familiaux, mais non négligeables. Les lieux où l'homicide se produit ne se limitent pas à la cartographie des espaces géographiques, mais s'étendent aux lieux précis où le meurtre a lieu. En étudiant les interactions sociales croissantes, les lieux de prédilection du monde interlope la nuit, notre étude a démontré que les lieux publics clos jouent un rôle important dans les conflits de représailles, ainsi que dans les règlements de compte de ce milieu, si spécifique, de la pègre montréalaise.

Si l'on reconnaît généralement que l'alcool joue un rôle prépondérant dans l'escalade de la violence et son effet désinhibiteur, notre étude sur les affaires d'homicides a montré que cela était présent dans la majorité des cas étudiés. L'association intime entre l'alcool et l'homicide n'est pas une notion nouvelle, mais notre étude a renforcé cette constatation à l'aide de données précises, tant chez les meurtriers que chez les victimes.

Notre étude met en évidence la prédominance des armes à feu chez les meurtriers, en particulier les revolvers, qui sont souvent utilisés dans les règlements de compte. Ce moyen pour donner la mort montre l'importance de la discrétion pour tuer sans éveiller les soupçons. Nous avons également constaté l'absence quasi-totale de l'utilisation de poison pour commettre un meurtre. La question de la létalité des armes

Conclusion

à feu peut également être posée, étant donné l'augmentation significative des homicides impliquant l'utilisation de ces armes depuis les années 1960, par rapport aux homicides commis avec d'autres armes. Cette tendance peut être liée à des facteurs socio-économiques tels que le niveau d'éducation, le revenu et la profession, qui peuvent avoir une incidence sur l'accès aux armes à feu. Une hypothèse peut être émise selon laquelle l'utilisation croissante d'armes à feu dans les homicides est liée à la nature du monde interlope et à la facilité avec laquelle il est possible d'y obtenir des armes à feu. L'étude montre également une généralisation de l'utilisation des armes à feu dans les homicides sur le territoire québécois entre 1960 et 1975.

Nous avons mis en lumière la complexité inhérente à la catégorisation des homicides, ainsi que la réalité selon laquelle aucun consensus n'a encore été atteint à ce sujet malgré des décennies de débat. Bien que nous ne prétendions pas définir une catégorisation parfaite, nous avons choisi de nous intéresser à la nécessité de catégoriser les homicides et à la sous-catégorisation, qui permet une analyse plus approfondie des homicides. Bien que la catégorisation utilisée dans notre étude semble répondre le mieux à notre volonté d'observer le phénomène homicide dans son intégralité, elle présente également certaines lacunes. La déstructuration de l'homicide nous a permis de constater que l'augmentation de la violence dans l'espace québécois s'inscrit dans une hausse globalisée, malgré l'émergence du milieu interlope. Toutefois, cette catégorisation ne permet pas d'établir le lien entre le meurtrier et la victime. Bien que certaines catégories, comme les homicides familiaux au sens large, permettent de le déceler, nous ne pouvons pas savoir si les protagonistes de l'homicide étaient familiers ou étrangers l'un à l'autre avant l'acte funeste. Ainsi, pour obtenir une vue d'ensemble complète du phénomène, nous avons procédé à une sous-catégorisation prenant en compte le lien entre le meurtrier et la victime. En excluant les cas où le lien entre le meurtrier et la victime n'est pas certain ou n'est pas connu, nous avons constaté que dans 72,3 % des affaires d'homicides, les protagonistes se connaissent avant le crime. Il n'y a pas de tendance spécifique dégagée pour les homicides entre inconnus, où des crimes sexuels, crapuleux et des conflits sont dispersés de façon sporadique. Les homicides sexuels et crapuleux impliquent souvent des agressions physiques ou sexuelles qui sont plus faciles à commettre lorsque la victime est inconnue, car cela réduit le risque d'être reconnu ou poursuivi par la suite. De plus, les homicides où le

Conclusion

meurtrier et la victime ne se connaissent pas sont souvent plus difficiles à résoudre pour les enquêteurs, car il n'y a pas de lien évident entre les deux parties qui permettrait de diriger l'enquête. Il n'est donc pas surprenant de trouver un grand nombre de cas de ce type. Cette catégorisation des homicides a été essentielle pour examiner les différentes évolutions de ces catégories sur nos années d'échantillonnage. En outre, l'objectif était de comprendre la hausse des homicides depuis le début des années 1960, et cette catégorisation nous a permis de mieux cerner notre sujet. Tout simplement, elle nous a permis de nous interroger sur l'émergence et la fulgurance des règlements de comptes à partir des années 1970 et surtout en 1975.

Notre étude sur la sous-catégorisation des homicides a permis une analyse des homicides intrafamiliaux, avec une attention particulière portée sur les filicides qui occupent une place importante dans cette catégorie. En effet, ces derniers représentent 48,3 % des homicides intrafamiliaux non conjugaux, et il est intéressant de noter que dans 57,1 % des cas, la mère est l'auteur de l'acte, ce qui est singulier étant donné que les femmes ne représentent que 7,2 % des auteurs d'homicides dans notre étude globale. La plupart de ces actes sont commis à mains nues par l'un des parents, en raison de la proximité physique avec l'enfant. La majorité des enfants tués sont mineurs, à l'exception des cas d'incendies criminels qui ont entraîné des tueries de masse familiales.

L'étude des réactions après le crime peut aider à mieux comprendre les comportements des meurtriers et les tendances qui se dégagent après l'acte. Il est important de noter que la réaction des meurtriers varie selon les individus, leur environnement social, leur culture et leur activité. Par exemple, parmi les criminels de la pègre, la réaction la plus courante est la fuite. Toutefois, se rendre ou se suicider peut être interprété comme une marque de faiblesse ou de trahison, ce qui ne correspond pas à l'image d'actes meurtriers planifiés et professionnels recherchés. De plus, notre étude a permis de travailler sur les meurtriers qui se suicident ou tentent de le faire, notamment en étudiant la notion d'homicide-suicide. La majorité des homicides-suicides dans le cadre conjugal sont perpétrés par des hommes tuant leur compagne avant de s'ôter la vie. En revanche, les femmes tuant leur compagnon répondent généralement à des situations où elles sont quotidiennement maltraitées. Les femmes meurtrières ont souvent subi des violences physiques et psychologiques

Conclusion

prolongées, ce qui peut leur conférer le sentiment que leur action était justifiée. Cette forme de soulagement ou de libération peut ainsi dissuader la femme d'adopter un comportement autodestructeur tel que le suicide. En outre, les femmes peuvent être plus enclines à chercher à protéger leurs enfants ou leur famille en cas de conflit conjugal, même si cela implique de commettre un homicide.

Enfin, le dernier chapitre de notre étude a abordé le principal responsable de l'augmentation des homicides survenue entre 1970 et 1975, ainsi que les années qui ont suivi notre échantillonnage, depuis la fin des années 1960, telles que décrites dans de nombreuses études. L'analyse des politiques publiques mises en place était essentielle pour comprendre l'ampleur du phénomène du monde interlope au Québec, et plus spécifiquement à Montréal, depuis le début du XX^e siècle. Cet aspect a permis de mettre en lumière le problème récurrent de la pègre et du monde interlope, qui sévissaient à tous les niveaux politiques, sociaux et culturels au sein de Montréal au XX^e siècle. Nous avons pu observer la complaisance des services de police ainsi que l'impossibilité pour les forces de l'ordre ou les politiques de mettre de l'ordre dans la ville de Montréal.

L'apport essentiel de ce chapitre s'inscrit dans la mise en place de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO). Sans aucun doute, cette commission a une importance dans notre étude. Bien que plusieurs commissions royales aient émaillé la métropole de Montréal, celle-ci revêt une résonance particulière. Les commissaires de la CECO ont clairement affirmé leur objectif de combattre le crime organisé, en enquêtant et en rendant compte de leurs résultats. Ils ont appliqué certaines des recommandations du rapport Prévost en cherchant à mobiliser l'opinion publique. Bien que la commission n'ait pas éradiqué totalement le crime organisé, elle a réussi à le ralentir et à le diminuer de manière significative. La CECO et le fait d'avoir impliqué l'opinion publique est fondamentale. Il est vrai que les homicides ont continué à augmenter après la mise en place de la CECO en 1972, jusqu'à atteindre un pic en 1975. Cependant, les effets d'une réforme ou d'une mesure de lutte contre la criminalité ne sont pas immédiats. La mise en place de la CECO a nécessité un certain temps avant de commencer à avoir un impact sur la criminalité organisée. De plus, la CECO a été confrontée à des défis et des obstacles, notamment la résistance de la pègre et l'inefficacité de certains services de police. En outre, il est

Conclusion

possible que l'augmentation des homicides entre la création de la CECO et 1975 soit liée à d'autres facteurs, tels que les conflits internes entre les différents groupes criminels ou les rivalités territoriales. Il est surtout possible que la création de la CECO ait entraîné une réaction violente de la part des groupes criminels, qui cherchaient à se protéger ou à se venger. En fin de compte, il est difficile de déterminer avec certitude si la création de la CECO a contribué à l'augmentation des homicides entre 1972 et 1975

Il est légitime de se poser la question de savoir si la décision de rendre publique la CECO n'a pas été motivée par des intentions cachées visant à affaiblir la pègre en créant des tensions entre les bandes rivales. Il est possible que les services de police et les politiques aient considéré que la révélation publique des activités criminelles des organisations criminelles pourrait les inciter à s'affaiblir en faisant émerger des tensions internes. En effet, les bandes rivales pourraient se méfier les unes des autres, devenir plus prudentes et éventuellement perdre leur capacité à opérer efficacement.

De surcroît, cette stratégie pouvait permettre aux autorités de rester en retrait et de laisser les bandes rivales s'affronter, réduisant ainsi le risque de représailles ou d'implication directe de la police dans ces affrontements. Cette approche aurait été considérée comme moins risquée pour les autorités que des opérations policières directes contre les organisations criminelles, qui auraient pu entraîner des violences et des réactions violentes de la part de cette pègre. Bien que cette théorie puisse sembler légèrement complotiste, elle ne peut être écartée d'emblée.

Il est primordial de ne pas limiter la compréhension des homicides au Québec à la seule catégorisation des règlements de compte, qui ne reflète pas pleinement la complexité de l'influence globale du monde interlope sur la dynamique de violence et de criminalité dans la société québécoise. La hausse des homicides en 1975 n'est pas entièrement attribuable aux règlements de compte, mais plutôt à un climat ambiant criminogène et à l'absence de solutions policières efficaces et de réponses fortes face aux groupes grandissants dans le monde interlope québécois.

La sous-culture du monde interlope, qui est une sphère sociale distincte caractérisée par des normes, des valeurs et des règles de comportement spécifiques, n'est pas prise en compte dans l'analyse éliásienne de la violence. Cette sous-culture a contribué à la hausse des homicides en 1960-1975, en raison des valeurs et des normes

Conclusion

du monde interlope qui valorisent la violence et la vengeance. Bien que le paradigme éliasien soit un outil précieux pour comprendre la violence dans d'autres contextes sociaux, il n'est pas entièrement adapté à cette période et à cette sous-culture de la violence à travers les règlements de compte des acteurs du monde interlope montréalais. Dans le cas particulier de la mafia montréalaise, il est possible d'analyser comment les membres de cette organisation ont instauré un système de pouvoir et de contrôle sur le territoire qu'ils dominent, et utilisent la violence comme une stratégie pour protéger et étendre leur influence. Dans ce contexte d'un monde interlope structuré, il semble que les membres de l'organisation ont contourné ou rejeté le processus de civilisation éliasien, en embrassant la violence comme un moyen d'affirmer leur autorité et de maintenir leur position dominante.

En définitive, la mafia montréalaise offre un exemple saisissant de la façon dont les processus de civilisation peuvent être entravés dans certaines sphères de la société, ce qui permet à des groupes tels que les mafias d'établir des régimes de violence et de domination. La ville de Montréal, en tant que carrefour important pour le trafic de drogue et autres activités criminelles, a été le terrain de rivalités exacerbées entre les différents groupes criminels organisés, qui ont souvent recours à la violence pour régler leurs différends et éliminer la concurrence. La mafia calabraise a également contribué à cette rivalité en cherchant à s'établir à Montréal. La corruption de la police et des autorités locales a facilité les activités criminelles de la pègre de Montréal, qui a pu acheter la protection de la police, soudoyer des juges et des fonctionnaires, et échapper à la justice en toute impunité. Ces facteurs ont tous contribué à faire de la pègre de Montréal une force puissante et influente dans le monde criminel, et ont conduit à de nombreux homicides liés à la criminalité organisée.

Selon les principes de notre méthodologie de recherche, l'échantillonnage semblait être à prioriser pour faciliter la collecte et l'analyse de données. Toutefois cela peut avoir eu pour conséquence de ne pas refléter pleinement la réalité des homicides pendant cette période, car certains événements qui se sont produits en dehors des années sélectionnées peuvent avoir été négligés. En outre, cette approche ponctuelle de l'échantillonnage peut avoir masqué certaines tendances importantes dans les homicides qui auraient pu émerger sur une période plus longue. Par exemple, il est possible que certaines années n'aient pas été représentatives de la réalité totale des

Conclusion

homicides, en particulier si, par exemple, il y avait eu une augmentation soudaine des homicides de femmes qui n'avaient pas été prises en compte dans l'échantillon. Une des perspectives de recherche envisageable consisterait à étendre notre étude sur l'ensemble de la période considérée, sans recourir à un échantillonnage, afin de remédier aux possibles lacunes de celui-ci. Toutefois, une telle entreprise s'annonce particulièrement laborieuse. Néanmoins, cette perspective de recherche s'avérerait pertinente pour approfondir encore davantage notre compréhension du phénomène de l'homicide au Québec

Il est opportun de mener une analyse plus approfondie des sources disponibles entre 1945 et 1953 dans le cadre de notre étude, afin de mieux comprendre la faible incidence des homicides au Québec durant cette période. La délimitation chronologique choisie nous a permis de mettre en lumière l'ampleur du chiffre noir et la complexité liée au traitement de sources diverses et de leurs méthodes de comptabilisation. Toutefois, notre recherche présente une lacune à cet égard, en ce que nous aurions pu, avec davantage de temps, examiner les registres des coroners en effectuant une analyse systématique de leurs données plutôt qu'en se limitant à leurs index, afin de déterminer leur pertinence et leur potentiel d'erreur.

Notre étude a accordé très peu d'intérêt à une comparaison internationale de nos données, en raison d'un postulat fortement engagé en faveur d'une approche démographique. Le taux de référence de 100 000 habitants a été largement sous-utilisé dans notre étude. Le fait que notre étude se soit cantonnée à la compréhension du phénomène de l'homicide au Québec peut également constituer une limite, car elle ne contribue pas à la compréhension du phénomène plus général de la violence dans les sociétés occidentales entre 1945 et 1975.

Notre recherche, dont la base documentaire repose largement sur des sources journalistiques, révèle une importante lacune quant à la connaissance des condamnations criminelles. En effet, les publications telles qu'*Allô Police* ont tendance à se concentrer davantage sur les événements immédiats entourant les crimes plutôt que sur le suivi des procès et des condamnations. Ainsi, il nous a été difficile d'effectuer une analyse des pratiques judiciaires et de déterminer une éventuelle corrélation entre les décisions d'acquittement ou de peine et les attitudes de laxisme ou de sévérité de la part des juges québécois. Par ailleurs, notre étude ne nous a pas

Conclusion

permis d'examiner en profondeur l'appareil judiciaire québécois et sa modernisation¹ sur les premières 15 années de notre étude.

La recherche que nous avons menée sur le phénomène homicide présente aussi une limite en ce qui concerne l'étude du crime organisé. Bien que nous ayons abordé ce sujet, il est évident que des recherches plus approfondies sont nécessaires pour comprendre pleinement l'ampleur de ce phénomène complexe. À cet égard, il est primordial d'analyser en détail les différentes commissions d'enquête, ainsi que les liens entre les forces de police, les politiques publiques et la pègre montréalaise, en portant une attention particulière à l'impact de la CECO en 1972. Cependant, il est clair que cette problématique nécessite une étude précise et autonome, qui permettra de mieux comprendre l'ampleur du phénomène en examinant les différentes factions en présence. Une telle recherche nous permettrait également de mieux évaluer le chiffre noir, ainsi que les homicides légaux, que nous avons exclus de notre analyse. En effet, il est possible que les connivences et la collusion entre les forces de police et la pègre montréalaise aient conduit à des homicides légaux, notamment lorsque des membres de la pègre ont menacé de révéler le manque de loyauté d'un policier qui a alors décidé de les éliminer. Une autre lacune significative, émerge, quant à l'ascendance des meurtriers, notamment pour les années d'échantillonnages 1970 et 1975. Nous disposons de peu de sources sur l'identité des meurtriers dans le cadre de règlement de compte, même lorsqu'elle est établie, ces derniers sont souvent des Canadiens-français. Cependant, une analyse plus approfondie du monde interlope pourrait nous permettre de mieux comprendre que certains pouvaient sans doute être des hommes de main missionnés par des groupes mafieux italiens, ce qui rend possible la présence de meurtriers canadiens-français exécutant les ordres donnés par ces groupes. Par conséquent, l'étude de l'ascendance des meurtriers perd de sa pertinence, car elle ne prend pas en compte le rôle de tueur à gages exécutant les ordres. Bien que la recherche sur la présence de ces hommes de main canadiens-français soit intéressante, elle est loin d'être représentative et conduit à une sous-représentation des meurtriers italiens dans notre étude dans le cadre des règlements de compte.

¹Donald Fyson, « L'Etat et la justice au Québec, 1857-1965 : réflexions préliminaires » dans Donald Fyson et Yvan Rousseau (dir), *L'état au Québec : perspectives d'analyse et expériences historiques*. Québec, Centre interuniversitaire d'études québécoises, 2008, 3., Coll. Cheminements, pp.14-20.

Conclusion

De plus, de nombreux cas dans notre étude ont montré des affaires d'homicides où nous ne connaissons pas l'identité du meurtrier. Nous avons constaté que cette situation est souvent le résultat de règlements de comptes en 1970 et 1975. Bien que nous ayons consulté différentes sources, il est possible que des lacunes subsistent quant à l'identification de certains meurtriers, soit parce qu'ils n'ont pas été retrouvés, soit parce que l'affaire a été résolue plusieurs années après l'acte criminel. Cette limitation dans notre recherche soulève la possibilité que certains cas de meurtriers non identifiés entre 1945 et 1975 puissent être résolus aujourd'hui.

Il convient de souligner une autre lacune dans notre étude, à savoir l'accessibilité des armes à feu et le rôle des avancées de la médecine au cours de cette période. Une étude plus approfondie sur l'accessibilité et les lois régissant cette période, ainsi que sur les progrès des services d'urgence au Québec, pourrait avoir un intérêt certain pour comprendre le phénomène de l'homicide. Cette recherche devrait être mise en relation avec la létalité, qui était le principal objet d'étude de notre travail, ainsi qu'avec les tentatives d'homicide, ce qui nécessite une analyse plus large du phénomène criminel. L'accessibilité des armes à feu, en particulier des revolvers et des carabines, à Montréal, ainsi que la facilité ou la difficulté à s'en procurer, est une perspective de recherche cruciale pour l'avenir. En outre, l'étude, des différentes sources entre 1945 et 1975 sur le prix des armes à feu, semble être d'une importance capitale pour une meilleure compréhension du phénomène.

Bien que nous ayons travaillé sur la Déclaration Uniforme de Criminalité, il est impossible de connaître avec certitude les motivations réelles qui ont conduit à l'uniformisation des données, en particulier celles relatives aux homicides, malgré les hypothèses que nous avons avancées. Une étude des sources policières et politiques s'avère donc nécessaire afin de comprendre les raisons sous-jacentes de cette mise en place. Cette analyse permettrait d'évaluer si les services de police provinciaux ont correctement remonté les informations et de remettre en question les chiffres officiels des homicides et de la criminalité en général. Il est important de souligner que la mise en place de la DUC ne s'est pas faite sans raison valable, peut-être en réponse à un laxisme des forces de l'ordre ou à des déclarations erronées. Cette lacune dans notre compréhension constitue une perspective de recherche importante pour mieux appréhender le phénomène de l'homicide entre 1945 et 1975.

Conclusion

Cette étude du phénomène homicide au Québec entre 1945 et 1975 nous a permis de saisir une pluralité d'aspects inhérents à ces homicides. Les diverses interrogations qui ont émaillé nos recherches étaient nombreuses et complexes. Il n'était pas facile de répondre de manière éloquente à la question de la hausse significative des homicides dans la province de Québec. L'analyse critique des sources a été le fil conducteur de notre travail, car ce questionnement n'a jamais cessé d'accompagner notre analyse. Interroger la validité des sources, c'est également interroger les personnes qui les ont collectées ainsi que toutes les spécificités qui en découlent. *Allô Police* a joué un rôle essentiel dans cette étude, et les détails nous ont permis de découvrir les multiples facettes des histoires d'homicides. Le choix de cette thèse a été d'utiliser cette source journalistique sensationnaliste pour aborder le phénomène de l'homicide. Cela a facilité la reconstitution de multiples récits d'homicides, contribuant ainsi à une compréhension plus approfondie de ce phénomène.

En définitive, derrière chaque meurtrier et chaque victime se cachent des récits complexes, où l'approche journalistique détaillée revendique légitimement sa place, défiant ainsi les chiffres impersonnels qui peinent à capturer cette réalité humaine.

Sources

Sources judiciaires

Index des rapports de coroners d'après Annuaire Statistique du Québec. 1945-1971

Statistique Canada. Tableau 35-10-0068-01 Nombre, taux et changements en pourcentage des taux de victimes d'homicide

Statistique Canada. Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles Fonds des causes capitales à Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa,

Transcriptions des procès résultant à une condamnation pour peine de mort au Québec entre 1945 et 1976. Référence : R188-53-2-F, RG13-B-1¹

Commissions et rapports

« Commission Cannon (1944) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d.

<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/5409-commission-cannon-1944?ref=587>.

« Commission CECO (1972-84) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d.

<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7630-commission-ceco-1972-84?ref=642>.

« Commission Mercier (1965) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d.

<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7571-commission-mercier-1965?ref=617>.

« Commission Prévost (1967-70) - Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec - Guides thématiques », s. d.

<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7608-commission-prevost-1967-70?ref=611>.

vol.3 T.III

Organisation mondiale de la Santé. (2012). La violence conjugale : Note d'information n°239.

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO_RHR_12.38_fre.pdf

¹ Ancien n° de référence archivistique : RG13-B-1

Sources

Site de la Sûreté du Québec, onglet Dossiers non résolus, (<https://www.dossiersnonresolus.com/liste-des-cas/francoise-guilbault/>)

Site officiel du Service de police de la Ville de Montréal, onglet personnes disparues. (<https://spvm.qc.ca/fr/PersonnesRecherchees/Disparues/797be50f-fcd4-45dc-a52e-f8b0b49cd255>)

« U.S. Senate: Special Committee on Organized Crime in Interstate Commerce », 27 janvier 2022.

<https://www.senate.gov/about/powers-procedures/investigations/kefauver.htm>.

Liste des journaux et périodiques consultés

Action Québec

*Allô Police*²

Courrier-Sud

L'Action

L'Action catholique

La Gazette du Nord

La Gazette officielle du Québec

La Nation

La Revue de Terrebonne

Le Canada

Le Canada Français

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Le Courrier du Canada

Le Devoir

Le Droit

Le Bulletin de Buckingham

La Patrie

La Presse

² *Allô Police* n'étant disponible que de façon éparse sur *Google News Archive*, les différents numéros entre 1945 et 1975 ont été numérisés durant un voyage de recherche au Centre de Conservation de l'Université de Montréal en octobre 2018. Pour le reste, nous avons utilisé le site de la BANQ, *Revue et journaux québécois* [En ligne]. http://banq.qc.ca/collections/collection_numérique/journaux-revues/index.html

Sources

Le Progrès du Golfe

Le Progrès du Saguenay

Le Nouvelliste

La Tribune

La Revue Canadienne

Le Soleil

Montréal-Matin

Nouvelles CSN

Photo-Journal

Québec-Press

Sherbrooke Record

Bibliographie

Violence, justice et société : approches historiques et méthodologie.

- Arènes, Jacques. « Parricide, infanticide : réalités, représentations et cycle paternel. Perspectives en notre époque de globalisation ». *Topique* 122, n° 1 (1 avril 2013) pp.159-173. <https://doi.org/10.3917/top.122.0159>
- Beck, François, Stéphane Legleye, et Gaël De Peretti. « L'Alcool donne-t-il un genre ? » *Travail Genre Et Societes* N° 15, n° 1 (1 avril 2006) pp.141-160. <https://doi.org/10.3917/tgs.015.0141>
- Bedin, Véronique, et Dortier, Jean-François. *Violence(s) et société aujourd'hui*. Auxerre : Sciences Humaines, 2011.
- Besnard, Philippe. « Durkheim et les femmes ou le suicide inachevé ». *Revue française de sociologie* 14, n° 1 (1 janvier 1973) pp.27-61. <https://doi.org/10.2307/3320322>
- Blais, Mélissa. « Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes : la mémoire collective du 6 Décembre 1989 ». Mémoire de maîtrise en Histoire, Université du Québec à Montréal, 2007.
- Blanchard, Emmanuel. « « Norbert Elias et le XXe siècle. Le processus de civilisation à l'épreuve » ». *Crime, History and Societies* 14, n° 2 (1 décembre 2010) pp.154-156. <https://doi.org/10.4000/chs.1226>
- Block, Carolyn Rebecca. *Specification of Patterns Over Time in Chicago Homicide: Increases and Decreases, 1965-1981*. Chicago: Statistical Analysis Center, Criminal Justice Information Systems, Illinois Law Enforcement Commission, 1985.
- Block, Carolyn Rebecca, et L. Edward Day. *Patterns of Change in Chicago Homicide: The Twenties, the Sixties, and the Seventies*. Chicago: Statistical Analysis Center, Criminal Justice Information Systems, Illinois Law Enforcement Commission, 1980.
- Bodiou, Lydie, et Frédéric Chauvaud. « Le Féminicide, est-ce si nouveau ? » *Travail Genre Et Societes* n° 43, n° 1 (1 janvier 2020) pp.149-153. <https://doi.org/10.3917/tgs.043.0149>
- Bonnet, François. « Crime et État-providence ». *Champ pénal*, 15 février 2019, p.16. <https://doi.org/10.4000/champpenal.11130>
- Boudouris, James. « A Classification of Homicides ». *Criminology* 11, n° 4 (1 février 1974) : pp.525-540. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1974.tb00612.x>

Bibliographie

- Boyd, Neil. *The Last Dance: Murder in Canada*. Scarborough, Ont.: Prentice-Hall Canada, 1988.
- Braudel, Fernand. « Histoire et Sciences sociales : la longue durée ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 13, n° 4 (1 décembre 1958) pp.725-753. <https://doi.org/10.3406/ahess.1958.2781>
- Charette, Yanick, Pierre Tremblay, et Nadine Deslauriers-Varin. « La Trajectoire de la recherche empirique quantitative dans la revue Criminologie (1968-2016) : une perspective éditoriale ». *Criminologie (Montreal)*, 9 mai 2018, p.169-199. <https://doi.org/10.7202/1045312ar>
- Chassaigne, Philippe. « Le Crime de sang à Londres à l'époque Victorienne : essai d'interprétation des modèles de violence ». *Histoire, économie et société* 12, n° 4 (1 janvier 1993) pp. 507-524. <https://doi.org/10.3406/hes.1993.1688>
- Chassaigne, Philippe. « Violences de femmes et violences contre les femmes dans la Grande-Bretagne Victorienne » dans Bard, Christine (dir.) et al. *Femmes et Justice Pénale : XIX^e-XX^e siècles*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, PUR, 2002, pp.149-61. <https://doi.org/10.4000/books.pur.16176>
- Chassaigne, Philippe. *Ville et violence : tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*. Paris : Presses Paris Sorbonne, 2005.
- Chassaigne, Philippe. *Belle Guinness - la première tueuse en série des États-Unis*. Paris : Larousse, 2011.
- Connell, Raewyn, et James W. Messerschmidt. « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? » *Terrains & travaux* N° 27, n° 2 (1 janvier 2015) pp.151-192. <https://doi.org/10.3917/tt.027.0151>
- Corbin, Alain. *Le Village des cannibales*. Paris : Flammarion, 2008, (1990).
- Courtwright, David T. *Violent Land: Single Men and Social Disorder from the Frontier to the Inner City*. Cambridge, Mass: Harvard University Press, 2001.
- Dabbs, James M., Timothy R. Carr, Robert L. Frady, et Jasmin K. Riad. « Testosterone, Crime, and Misbehavior among 692 Male Prison Inmates ». *Personality and Individual Differences* 18, n° 5 (1 mai 1995) pp. 627-633. [https://doi.org/10.1016/0191-8869\(94\)00177-t](https://doi.org/10.1016/0191-8869(94)00177-t)
- De Cavarlay, Bruno Aubusson. « Les Limites intrinsèques du calcul de taux d'homicide ». *Crime, history, and societies*, 1 janvier 2001, pp.27-32. <https://doi.org/10.4000/chs.735>
- De Queiroz, Jean-Manuel. *Norbert Élias et la théorie de la civilisation : lectures et critiques*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003.

Bibliographie

- Déchaux, Jean-Hugues. « La Mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve ». *L'Année Sociologique* Vol. 51, n° 1 (1 mars 2001) pp.161-183. <https://doi.org/10.3917/anso.011.0161>
- Delattre, Simone. *Les Douze heures noires : la nuit à Paris au XIXe siècle*. Paris : Albin Michel, 2003.
- Delmotte, Florence. « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias ». *Vingtième siècle, revue d'histoire* 106, n° 2 (1 janvier 2010) pp.29-36. <https://doi.org/10.3917/vin.106.0029>
- Dubroca, Olivia. « L'homicide-Suicide : une revue de la littérature. » Thèse de doctorat en Médecine, Université de Bordeaux, 2018.
- Durkheim, Emile. *Le Suicide : étude de sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France - PUF, 1930.
- Eisenegger, Christoph, Michael Naef, Romana Snozzi, Markus Heinrichs, et Ernst Fehr. « Prejudice and Truth about the Effect of Testosterone on Human Bargaining Behaviour ». *Nature* 463, n° 7279 (21 janvier 2010) pp. 356-59. <https://doi.org/10.1038/nature08711>
- Elias, Norbert. *La Civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy, 1973, [1939]
- Elias, Norbert. *La Dynamique de l'Occident*. Paris: Calmann-Lévy, 1975, [1939]
- Eriksen, Sidsel. « Alcohol as a Gender Symbol ». *Scandinavian Journal of History* 24, n° 1 (1 janvier 1999) pp. 45-73. <https://doi.org/10.1080/03468759950115845>
- Farcy, Jean-Claude « Statistique et histoire de la criminalité : l'exemple de la violence dans la France du XIX^e siècle » dans Follain, Antoine. *Brutes ou braves gens ? : La violence et sa mesure (XVIe-XVIIIe siècle)*., Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2015, pp. 19-34. <https://doi.org/10.4000/books.pus.8709>
- Fletcher, Jonathan. *Violence and Civilization: An Introduction to the Work of Norbert Elias*. Cambridge : Polity Press, 1997.
- Follain, Antoine. *Brutes ou braves gens ? : La violence et sa mesure (XVIe-XVIIIe siècle)*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2015.
- Foot, David K., et Daniel Stoffman. *Entre le boom et l'écho 2000 : comment mettre à profit la réalité démographique A l'Aube du Nouveau Millénaire*. Montréal : Boréal, 1999.

Bibliographie

- Fugère, Renée, et Renée Roy. « L'Infanticide. Portrait du phénomène à la lumière des écrits et de l'expérience clinique ». *L'Information psychiatrique* 90, n° 8 (6 novembre 2014) pp. 657-661. <https://doi.org/10.1684/ipe.2014.1253>
- Friedman, Lawrence. *Crime And Punishment In American History*. New-York: BasicBooks, 1993.
- Garnot, Benoit. « Pour une histoire nouvelle de la criminalité au XVIII^e siècle ». *Revue Historique* 288 n°2 (1993) pp. 289-303. <http://www.jstor.org/stable/40956356>
- Gartner, Rosemary and Bill McCarthy. «The Social Distribution of Femicide in Urban Canada, 1921-1988». *Law & Society Review* 25(2) (1991) pp. 287-311.
- Geoffroy, Thierry. « Les Assassinats commis dans les départements de Seine et Oise et des Yvelines de 1811 à 1995 ». Thèse de doctorat en Droit, Université Paris II, 1997.
- Girard, René. *La Violence et le sacré*. Paris : Grasset, 1972.
- Gruel, Louis. *Pardons et châtiments : les jurés français face aux violences criminelles*. Paris : Nathan, 1991.
- Guillais, Joëlle. *La Chair de l'autre : le crime passionnel au XIX^e siècle*. Paris : O. Urban, 1986.
- Houel, Annik. « L'Homicide conjugal à l'aune de la différence des sexes ». *Champ pénal*, 3 février 2017. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9535>
- Johnson, Eric Arthur, et Eric H. Monkkonen. *The Civilization of Crime: Violence in Town and Country Since the Middle Ages*. Urbana: University of Illinois Press, 1996.
- Josephs, Robert, Jennifer A. Sellers, Matthew Newman, et Pranjal H. Mehta. « The Mismatch Effect: When Testosterone and Status are at Odds. » *Journal of Personality and Social Psychology* 90, n° 6 (1 juin 2006) pp. 999-1013. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.90.6.999>
- Kalifa, Dominique. *Crime et culture au XIX^e siècle*. Paris : Librairie Académique Perrin, 2005.
- Kolish, Evelyn. « L'Histoire du droit et les archives judiciaires ». *Les Cahiers de droit* 34, n° 1 (1 janvier 1993) pp. 289-307. <https://doi.org/10.7202/043204ar>
- Kramar Kirsten Johnson, *Unwilling Mothers, Unwanted Babies: Infanticide in Canada*. Vancouver: UBC Press, 2005.
- Lagrange, Hugues. « La Pacification des mœurs à l'épreuve : l'insécurité et les atteintes prédatrices ». *Deviance Et Societe* 17, n° 3 (1 janvier 1993) pp.279-289. <https://doi.org/10.3406/ds.1993.1308>

Bibliographie

- Lane, Roger. *Murder in America: A History*. Columbus: Ohio State University Press, 1997.
- Langlade, Aurélien. « Analyse et explication de la variation du taux d'homicide en Europe. » Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 2011.
- Lapalus, Sylvie. *La Mort du vieux : une histoire du parricide au XIXe siècle*. Paris: Tallandier, 2004.
- Liem, M, Kivivuori, J K A, Lehti, M M, Granath, S & Schönberger, H 2018, « Les Homicides conjugaux en Europe : Résultats provenant du European Homicide Monitor », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, vol. 2017, no. 41.
- Marzuk, Peter M., Kenneth Tardiff, et Charles Hirsch. « The Epidemiology of Murder-Suicide ». *JAMA* 267, n° 23 (17 juin 1992) pp.3179-3183. <https://doi.org/10.1001/jama.1992.03480230071031>
- Mickeler, Guillaume. « La Peine de mort et les travaux forcés à perpétuité devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir (1811-1900) ». Thèse de doctorat en Droit, Université Paris 12, 1999.
- Miranda, Adelina. « III. Le Féminicide : un « mot écran » ? » dans Lydie Bodiou éd., *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualités*. Paris : Hermann, 2019, pp.91-111. <https://doi.org/10.3917/herm.bodio.2019.01.0091>
- Monkkonen, Eric H. *Murder in New York City*. Berkeley: University of California Press, 2001.
- Monkkonen, Eric H. « New Standards for Historical Homicide Research ». *Crime, history and societies* 5, n° 2 (1 janvier 2001) pp. 5-26. <https://doi.org/10.4000/chs.733>
- Morali, Alexandre, et Alexandre Baratta. « L'Homicide-Suicide. Caractéristiques cliniques et épidémiologiques. Illustration à propos d'un cas clinique ». *L'Information Psychiatrique* Volume 87, n° 4 (1 mai 2011) pp.321-328. <https://doi.org/10.1684/ipe.2011.0778>
- Morris, Robert. « « Lies, Damned Lies and Criminal Statistics »: Reinterpreting the Criminal Statistics in England and Wales ». *Crime, history, and societies* 5, n° 1 (1 janvier 2001) pp. 111-127. <https://doi.org/10.4000/chs.784>
- Morton, Robert A., Mark A. Hilts, et Leonard G. Johns. « Serial Murder: Multi-Disciplinary Perspectives for Investigators ». *United States. Federal Bureau of Investigation*, 1 janvier 2008. <https://www.hsdl.org/?abstract&did=487246>
- Mucchielli, Laurent. *Histoire de l'homicide en Europe : de la fin du Moyen Âge à nos jours*. Paris : La Découverte, 2009.

Bibliographie

- Mucchielli, Laurent, et Philippe Robert. *Crime et sécurité : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 2002.
- Mucchielli, Laurent. « Homicide, anomie, pauvreté et désaffiliation ». *Revue européenne des sciences sociales*, (1 mars 2004) pp. 261-273. <https://doi.org/10.4000/ress.424>
- Mucchielli, Laurent. « Les Caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes ». *Population* 59, n° 2 (1 janvier 2004) pp. 203-232 <https://doi.org/10.3917/popu.402.0203>
- Musin, Aude, Xavier Rousseaux et Frédéric Vesentini, *Violence, conciliation et répression : recherches sur l'histoire du crime, de l'Antiquité au XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2009.
- Myrtilinen, Henri. « Désarmer la masculinité. » Forum du Désarmement n°4 Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2003. <https://unidir.org/sites/default/files/publication/pdfs/les-femmes-les-hommes-la-paix-et-la-securite-en-566.pdf>
- Niget, David et Martin Peticlerc (dir). *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012.
- Ouimet, Marc. « Explaining the American and Canadian Crime Drop in the 1990's ». *Champ pénal*, n° Vol. I (24 février 2004). <https://doi.org/10.4000/champpenal.448>
- Petrovic, Céline. « Filles et garçons en éducation : les recherches récentes ». *Carrefours de l'éducation* 17, n° 1 (1 septembre 2004) pp.76-100. <https://doi.org/10.3917/cdle.017.0076>
- Pinker, Steven. *La Part d'ange en nous*. Paris : Les Arènes, 2017.
- Quintin, Justine. « Les Tueurs en série et les meurtriers de masse : la fascination pour les auteurs d'homicide multiple », Mémoire en Criminologie, Université catholique de Louvain, 2016. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:7676>
- Radford, Jill et Diana E. H. Russell. *Femicide: The Politics of Woman Killing*. Buckingham: Open University Press, 1992.
- Regoezi, Wendy C., Leslie W. Kennedy, et Robert H. Silverman. « Uncleared Homicides ». *Homicide Studies* 4, n° 2 (1 mai 2000) pp. 135-61. <https://doi.org/10.1177/1088767900004002002>
- Resnick, Phillip J. « Child Murder by Parents: A Psychiatric Review of Filicide ». *American Journal of Psychiatry* 126, n° 3 (1 septembre 1969) pp.325-334. <https://doi.org/10.1176/ajp.126.3.325>

Bibliographie

- Resnick, Philip, Marie-Camille Genet, Rebecca Evans, Véronique Voruz, et Suzanne Yang. « Meurtre de nouveau-né : une synthèse psychiatrique sur le néonaticide ». *Enfances & Psy* 44, n° 3 (16 novembre 2009) pp.42-54. <https://doi.org/10.3917/ep.044.0042>
- Ricot, Jacques. « Faire mourir par compassion ? » *Laënnec* 67, n° 4 (1 janvier 2019) : pp.53-63. <https://doi.org/10.3917/lae.194.0053>
- Rousseaux, Xavier. “La Violence dans les sociétés pré-modernes : sources, méthodes et interprétations. Nivelles, une cité brabançonne à travers cinq siècles” dans Musin, Aude, et al. *Violence, conciliation et répression : Recherches sur l'histoire du crime, de l'Antiquité au XXI^e siècle*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2008, pp. 263-288.
- Russell, Diana E. H., et Nicole Van De Ven. « Crimes Against Women : Proceedings of the International Tribunal. » *Contemporary Sociology* 6, n° 4 (1 juillet 1977) p.483. <https://doi.org/10.2307/2066471>
- Sbaffi, Laura. « La Représentation sociale de l’infanticide ; Une histoire d’influence ? » Mémoire de Criminologie, Université catholique de Louvain, 2018.
- Silverman, Robert A., et Leslie W. Kennedy. *Deadly Deeds: Murder in Canada*. Scarborough, Ont.: Nelson Canada, 1993.
- Spierenburg, Pieter. *Men and Violence: Gender, Honor, and Rituals in Modern Europe and America*. Columbus: Ohio State University Press, 1998.
- Tremblay, Pierre. « Plaidoyer pour la sociologie criminelle ». *Criminologie (Montreal)* 22, n° 2 (1 janvier 1989) pp. 5-12. <https://doi.org/10.7202/017279ar>
- Trichet, Yohan, et Anne-Sophie Dupont. « Logique des homicides dits altruistes. Clinique de l’infanticide ». *Bulletin de psychologie* Numéro 514, n° 4 (1 juillet 2011) pp.347-357. <https://doi.org/10.3917/bupsy.514.0347>
- Vaillant, Nicolas, et Benoît Dervaux. « La Dissuasion des homicides volontaires ». *Revue économique* 62, n° 2 (22 mars 2011) : pp. 237-254. <https://doi.org/10.3917/reco.622.0237>
- Zagury, Daniel. *L'Enigme des tueurs en série*, Paris : Plon, 2008

Histoire du Canada et du Québec.

- Baillargeon, Denyse. *Brève histoire des femmes au Québec.*, Montréal : Boréal, 2012.
- Beaulieu, Alain, Martin Papillon, et Stéphan Gervais. *Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal : Presses de l’Université de Montréal, 2013.

Bibliographie

- Berthiaume, Guy, Claude Corbo, et Jacques Beauchemin. *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal : Boréal, 2011.
- Bouchard, Gérard. « L'Imaginaire de la grande noirceur et de la Révolution tranquille : fictions identitaires et jeux de mémoire au Québec ». *Recherches sociographiques* 46, n° 3 (14 août 2006) : pp. 411-436. <https://doi.org/10.7202/012471ar>
- Charbonneau, Hubert. *Les Aspects démographiques de la question linguistique*, Québec : Editeur officiel du Québec, 1973.
- Charlebois, Catherine, Mathieu Lapointe, Maryse Bédard, et Jean-François Leclerc. *Scandale ! : le Montréal illicite, 1940-1960*, Montréal : Cardinal, 2016.
- Côté, Roch. *L'Annuaire du Québec*. Saint-Laurent : Fides, 2002.
- Daniel, Dominique. « Une autre nation d'immigrants ». *Vingtième siècle, revue d'histoire* 77, n° 1 (1 janvier 2003) pp. 33-46. <https://doi.org/10.3917/ving.077.0033>
- Ferretti, Lucia. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec.*, Montréal : Boréal, 1999.
- Gervais, André. « D'où vient l'expression Révolution tranquille ? » *Bulletin d'histoire politique*, 1 janvier 1998, pp.155-122. <https://doi.org/10.7202/1063653ar>
- LaPointe, Mathieu. *Nettoyer Montréal : les campagnes de moralité publique, 1940-1954*, Québec : Septentrion, 2014.
- Lévesque, Andrée. « Le Bordel : milieu de travail contrôlé ». *Labour/Le Travail* 20 (6 juin 1987) : pp.13-31. <https://doi.org/10.2307/25142847>
- Lévesque, Andrée. « Éteindre le Red Light ». *Urban History Review-revue d'Histoire Urbaine* 17, n° 3 (1 janvier 1989) : pp. 191-201. <https://doi.org/10.7202/1017631ar>
- Linteau, Paul-André, René Durocher, et Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain T.1 : de La Confédération à La Crise (1867-1929)*. Montréal : Boréal, 2002, [1989].
- Linteau, Paul André, René Durocher, Jean-Claude Robert, et François Ricard. *Histoire du Québec contemporain : T.2 : le Québec depuis 1930*. Montréal : Boréal, 2002, [1989].
- Martel, Marcel. *Une brève histoire de vice au Canada depuis 1500*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2015.

Bibliographie

- Paquet, Martin et Stéphane Savard. *Brève histoire de la Révolution tranquille.*, Montréal : Boréal, 2021.
- Posca, Julia. *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les autochtones au Québec*, Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2018, p.11.
- O'Connor, D'Arcy. *Montreal's Irish Mafia: The True Story of the Infamous West End Gang*. Etobicoke : John Wiley & Sons Canada, 2011. Xiv.
- Simard, Majella. « Des années de croissance au temps des incertitudes ». *Cahiers de géographie du Québec* 50, n° 141 (1 janvier 2006) : pp. 421-432 <https://doi.org/10.7202/014885ar>

Criminalité au Québec.

- Beaulieu, Nathalie. « L'homicide au Québec de 1986 à 1996 : analyse descriptive et typologique. » Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 2001.
- Bernard, Pierre. « Homicides-Suicides au Québec : analyse de génogrammes d'auteurs d'homicide-suicide dans le contexte conjugal. » Thèse de doctorat en Psychologie, Université du Québec à Montréal, 2009.
- Bernier, Joanne., et André Cellard. « Le Syndrome de la femme fatale : « Matricide » et représentation féminine au Québec, 1898-1940 ». *Criminologie (Montreal)* 29, n° 2 (1 janvier 1996) pp.29-48. <https://doi.org/10.7202/017388ar>
- Bizier, Hélène-Andrée. *Crimes et châtements : la petite histoire du crime au Québec*. Vol. T.1, Montréal : Libre Expression, 1981.
- Bizier, Hélène-Andrée. *Crimes et châtements : la petite histoire du crime au Québec*. Vol. T.2, Montréal: Libre Expression, 1981.
- Boisvert, Raymonde. « L'homicide conjugal à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989. » Thèse de doctorat en Criminologie, Université de Montréal, 1996.
- Boisvert, Raymonde. « Éléments d'explication sociale de l'uxoricide ». *Criminologie (Montreal)* 29, n° 2 (1 janvier 1996) pp. 73-87. <https://doi.org/10.7202/017390ar>
- Boisvert, Raymonde, et Maurice Cusson. « L'Homicide conjugal à Montréal ». *Recherches sociographiques* 35, n° 2 (1 janvier 1994)pp.237-254 <https://doi.org/10.7202/056863ar>
- Carrier, Mathieu. « Les Coroners du Québec et la prévention des homicides. » Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 2006.

Bibliographie

- Charland, Roger. « Le Meurtre à Montréal de 1944 à 1975 : une étude descriptive ». Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 1976.
- Cliche, Marie-Aimée. « L'Infanticide dans la région de Québec (1660-1969) ». *Revue D Histoire De L Amerique Francaise* 44, n° 1 (1 janvier 1990) pp. 31-59. <https://doi.org/10.7202/304862ar>
- Cliche, Marie-Aimée. *Fous, ivres ou méchants ? : les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, Montréal : Boréal, 2011.
- Cordeau, Gilbert, et Yvan Clermont. « Le Milieu criminel contemporain ». Recherche pour le Centre International de Criminologie comparée, Université de Montréal, 1990.
- Cordeau, Gilbert, Yvan Clermont, Pierre Tremblay, et Centre International De Criminologie Comparée. *Règlements de comptes dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986*, Montréal : Université de Montréal, 1990.
- Cordeau, Gilbert. « Les Règlements de compte dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986. » Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1991.
- Cordeau, Gilbert. « Les Homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de comptes ». *Criminologie (Montreal)* 22, n° 2 (16 août 2005) pp.13-34. <https://doi.org/10.7202/017280ar>
- Corriveau, Patrice, Isabelle Perreault, Jean-François Cauchie, et Annie Lyonnais. « Le Suicide dans les enquêtes du coroner au Québec entre 1763 et 1986 : un projet de recherche inédit1 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1 janvier 2016. pp.71-96. <https://doi.org/10.7202/1036515ar>
- Côté, Jacques. *Wilfrid Derome, expert en homicides : biographie*, Montréal : Boréal, 2013.
- Côté, Mathieu-Olivier. « La Représentation du crime dans la presse écrite québécoise : le cas d'Allô Police ». Mémoire de maîtrise, Université Laval, 2002.
- Cusson, Maurice, et Raymonde Boisvert. « L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement ». *Criminologie (Montreal)* 27, n° 2 (1 janvier 1994) pp. 165-83. <https://doi.org/10.7202/017359ar>
- Cusson, Maurice, Marc Ouimet, et Jean Proulx. *Les Violences criminelles*. Sainte-Foy : Presses Université Laval, 1999.
- Cusson, Maurice. « Les Zones urbaines criminelles ». *Criminologie (Montreal)* 22, n° 2 (16 août 2005) pp. 95-105. <https://doi.org/10.7202/017283ar>
- De Champlain, Pierre *Le Crime organisé à Montréal, 1940-1980*. Hull : Asticou, 1986.

Bibliographie

- De Champlain, Pierre. *Histoire du crime organisée à Montréal - Tome 2 : De 1980 à 2000*. Montréal : Editions de l'Homme., 2014.
- De Champlain, Pierre. *Histoire du crime organisé à Montréal de 1900 à 1980*. Montréal : Editions de l'Homme., 2014.
- Desjarlais, Anne. « Quand le désespoir cache l'innommable : une étude des critères de suspicion pour distinguer les suicides par pendaison des homicides déguisés. » Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 2013.
- Edwards, Peter. *Frères de sang : des Cotroni à « Mom » Boucher : essai*. Montréal : Trait d'union, 2002.
- Elie, Daniel. « La Criminalité au Québec ». *Criminologie (Montreal)* 14, n° 1 (1 janvier 1981) pp.85-104. <https://doi.org/10.7202/017132ar>
- Elie, Daniel. *L'Homicide à Montréal*. LaSalle : Hurtubise HMH, 1981.
- Faugeron, Claude. « Cusson Maurice, Croissance et décroissance du crime. » Dans *Revue Française de Sociologie* 32, 2 pp. 300-303, 1991. https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1991_num_32_2_4052
- Frigon, Sylvie. « Éditorial : homicide conjugal, représentations et discours : contrôle, légitime défense et amour ». *Criminologie (Montreal)* 29, n° 2 (1 janvier 1996) pp.3-9. <https://doi.org/10.7202/017386ar>
- Frigon, Sylvie. « L'Homicide conjugal féminin, de Marie-Josephte Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense ? » *Criminologie (Montreal)* 29, n° 2 (1 janvier 1996) pp. 11-27. <https://doi.org/10.7202/017387ar>
- Frigon, Sylvie. *L'Homicide conjugal au féminin : d'hier à aujourd'hui*. Montréal : Éditions du Remue-ménage, 2003.
- Fyson, Donald. « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée : Quebec, 1712-1965 » dans Jean-Marie Fecteau and Janice Harvey, eds., *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution: Pour une problématique historique de l'interaction*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 2005, pp. 85- 119.
- Fyson, Donald. « La Violence entre hommes et la justice au Québec 1780-1860 ». Dans *Presses universitaires de Rennes eBooks*, pp. 241-249, 2008. <https://doi.org/10.4000/books.pur.5014>
- Fyson, Donald. *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada*. Montréal : Éditions Hurtubise, 2010.

Bibliographie

- Gabor, Thomas, et Gabriel Weimann. « La Couverture du crime par la presse : un portait fidèle ou déformé ? » *Criminologie (Montreal)* 20, n° 1 (16 août 2005) pp.79-98. <https://doi.org/10.7202/017247ar>
- Gagné, Marie-Pier. « L'Effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les homicides et les suicides. » Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 2008.
- Gagnon, Alex. « La Communauté du dehors. Imaginaire social et représentations du crime au Québec (XIX-XXe Siècle) ». Thèse de doctorat en littératures de langue française, Université de Montréal, 2015.
- Gagnon, Alex. *La Communauté du dehors : imaginaire social et crimes célèbres au Québec (XIXe-XXe Siècle)*, Montréal : Presse de l'Université de Montréal, 2016.
- Gammon, Mary Alice Beyer. *Violence in Canada*, Toronto; New York: Methuen, 1978.
- Grenier, Sylvie. « L'Evolution des catégories d'homicides de 1954 à 1989. » Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 1993.
- Grenier, Sylvie. « L'Evolution des divers types d'homicides au Québec de 1954 à 1989 ». *Criminologie (Montreal)*, 1 janvier 1993. pp.63-83. <https://doi.org/10.7202/017339ar>
- Jasmin, Guillaume. « Soixante ans de règlements de compte au Québec. » Thèse de doctorat en Criminologie, Université de Montréal, 2016.
- Lachance, André. « *La Vie est si fragile...* » : étude sur la mort violente dans les Cantons de l'Est, 1900-1950. Sherbrooke : GGC, 2002.
- LeBlanc, Marc, et Maurice Cusson. *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Presse de l'Université de Montréal, 2010.
- Martins Borges, Lucienne. « L'Homicide commis dans une relation d'intimité : comparaisons selon le sexe des agresseurs. » Thèse de doctorat en Psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 2006.
- Ouimet, Marc, et Étienne Blais. « L'Impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999 ». *Criminologie (Montreal)* 35, n° 1 (1 janvier 2002) pp. 5-23. <https://doi.org/10.7202/027511ar>
- Ouimet, Marc. *La Criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2005.
- Ouimet, Marc. « Un monde d'homicides ». *Champ pénal*, n° Vol. VIII (6 février 2010). <https://doi.org/10.4000/champpenal.7966>

Bibliographie

- Parent, Georges-André. « Les Policiers victimes d’homicide au Québec de 1950 à 1989 ». Mémoire de Maîtrise en Criminologie, Université de Montréal, 1990.
- Parent, Georges-André. « Presse et corps policiers : complicité et conflit ». *Criminologie (Montreal)* 20, n° 1 (16 août 2005) pp. 99-120. <https://doi.org/10.7202/017248ar>
- Ricard, Nathalie. « La Cour du Banc du Roi dans le district de Montréal, 1945-1964 : itinéraires en justice et régulation institutionnelle de la criminalité grave. » Thèse de doctorat en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 2021.
- Ricard, Nathalie. « Risque, droit et société : les enquêtes du coroner du district judiciaire de Trois-Rivières, 1850-1950 ». Mémoire de maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 2013.
- Sauvageau, Jean, et Claire Goggin. « Homicide et peine de mort au Canada, 1920-1949 : avant, pendant, et après la Grande dépression ». *Champ pénal*, 3 février 2017. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9457>
- Sharpe, Michel. « La Mort violente à Sherbrooke de 1901 à 1930. » Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Sherbrooke, 1993.
- St-Cyr, Jennifer. « Filicide et parricide : comparaison d’hommes adultes selon des caractéristiques sociodémographiques associées au délit et situationnelles. » Thèse de doctorat en Psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 2017.
- Thibodeau, Lise. « Lecture sociodémographique de l’évolution de la mortalité par suicide au Québec (1926-2004) : la question de l’âge et des générations. » Mémoire de maîtrise en Sociologie, Université de Montréal, 2007.
- Vachon, David. « ”Don’t Do That Jos ! ” : les homicides à Québec entre 1880 et 1930 ». Mémoire de maîtrise en Histoire, Université Laval, 2008.
- Wilkins, Russell. « L’Inégalité sociale face à la mortalité à Montréal, 1975-1977 ». *Cahiers québécois de démographie* 9, n° 2 (27 octobre 2008) pp. 157-184. <https://doi.org/10.7202/600823ar>

Autres

- Esri. (2020). ArcGIS Pro (version 1.2.5) [Logiciel de cartographie]. Redlands, CA: Esri.

Liste des figures et tableaux

Figure 1, p.37 : Les naissances au Québec, 1900-1999.

Figure 2, p.38 : Indice synthétique de fécondité au Québec, 1891-1998.

Figure 3, p.40 : Evolution de la population de Montréal de 1941 à 1961.

Figure 4, p.42 : Evolution des homicides au Québec de 1945 à 1960.

Figure 5, p.49 : Pyramides des âges, Québec, 1951 et 1971.

Figure 6, p.50 : Evolution de la répartition du sexe des meurtriers selon les années d'échantillonnages. (1945 à 1960)

Figure 7, p.51 : Evolution de la tranche d'âge des meurtriers selon les années d'échantillonnages. (1945 à 1960)

Figure 8, p.52 : Evolution du taux de chômage au Québec entre 1946 et 1960 selon le sexe.

Figure 9, p.56 : Pyramide des âges de la population masculine au Québec en 1975.

Figure 10, p.57 : Nombre de naissances et taux de natalité au Québec de 1961 et 1975.

Figure 11, p.59 : Evolution du taux de chômage au Québec entre 1961 et 1975 selon le sexe.

Figure 12, p.60 : Nombre de divorces et taux de divortialité au Québec de 1969 à 1975.

Figure 13, p.65 : Evolution des homicides au Québec de 1961 à 1975.

Figure 14, p.71 : Evolution de l'estimation de la population au Canada et au Québec entre 1901 et 1981.

Figure 15, p.72 : Evolution du taux d'homicide de 1962 à 2006 au Québec.

Figure 16, p.73 : Évolution de la tranche d'âge des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 17, p.75 : Evolution du taux de chômage au Québec entre 1946 et 1975 selon le sexe.

Liste des figures et tableaux

Figure 18, p.76 : Évolution de la répartition de l'activité des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 19, p.78 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des antécédents judiciaires des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 20, p.79 : Évolution des homicides au Québec de 1945 à 1975.

Tableau 1, p.81 : Nombre et taux de victimes d'homicide au Québec, Ontario et au Canada.

Figure 21, p.110 : Evolution de la répartition du sexe des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 22, p.116 : Évolution de la répartition des catégories des homicides commis par des femmes par année d'échantillonnage.

Figure 23, p.117 : Évolution de la tranche d'âge des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 24, p.118 : Évolution de l'âge moyen des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 25, p.124 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du statut marital des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 26, p.126 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de l'activité des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 27, p.128 : Évolution de la répartition de l'activité connue des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 28, p.131 : Évolution de la répartition des antécédents judiciaires connus des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 29, p.134 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de l'ascendance des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 30, p.136 : Évolution de la répartition de l'ascendance connue des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 31, p.144 : Évolution des homicides multiples selon le nombre de victimes par années d'échantillonnages.

Figure 32, p.152 : Évolution de la répartition du sexe des victimes selon les années d'échantillonnages.

Liste des figures et tableaux

Figure 33, p.153 : Évolution de la tranche d'âge des victimes selon les années d'échantillonnages.

Figure 34, p.157 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du statut marital des victimes selon les années d'échantillonnages.

Figure 35, p.158 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de l'activité des victimes selon les années d'échantillonnages.

Figure 36, p.159 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des antécédents judiciaires des victimes selon les années d'échantillonnages.

Figure 37, p.172 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des espaces géographiques selon les années d'échantillonnages.

Figure 38, p.181 : Répartition des lieux de l'homicide à Montréal sur les années d'échantillonnages de 1945 à 1975.

Figure 39, p.181 : Répartition des lieux des infractions entraînant la mort de janvier 2015 à juin 2022 à Montréal.

Figure 40, p.183 : Évolution de la répartition des lieux des homicides connus selon les années d'échantillonnages.

Figure 41, p.194 : Évolution de la répartition des homicides selon le type de résidence privée par années d'échantillonnages.

Figure 42, p.199 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de la présence d'un facteur d'altération chez les meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 43, p.200 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des facteurs d'altérations connus des meurtriers par année d'échantillonnage.

Figure 44, p.205 : Répartition des homicides en fonction des mois selon la compilation des années d'échantillonnages.

Figure 45, p.208 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des tranches horaires selon les années d'échantillonnages.

Figure 46, p.209 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des heures des homicides commis dans le cadre d'activités illégales par année d'échantillonnage.

Figure 47, p.212 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du moyen utilisé selon les années d'échantillonnages.

Liste des figures et tableaux

Figure 48, p.213 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des moyens utilisés par la pègre québécoise pour commettre les homicides par année d'échantillonnage.

Figure 49, p.214 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des armes à feu utilisées par la pègre québécoise pour commettre les homicides par année d'échantillonnage.

Figure 50, p.229 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des catégories selon les années d'échantillonnages.

Figure 51, p.238 : Évolution du nombre d'homicides en fonction du lien familial dans le cadre d'un conflit familial (hors conjugal) par année d'échantillonnage.

Figure 52, p.246 : Évolution du nombre de filicides en fonction de la raison par année d'échantillonnage.

Figure 53, p.262 : Évolution du nombre d'homicides en fonction de la raison de l'homicide dans le cadre d'un conflit conjugal par année d'échantillonnage.

Figure 54, p.270 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des réactions principales des meurtriers selon les années d'échantillonnages.

Figure 55, p.275 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des réactions des meurtriers après l'homicide dans le cadre d'activités illégales par année d'échantillonnage.

Figure 56, p.277 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des catégories des homicides des meurtriers se suicidant ou tentant de le faire suite à l'homicide par année d'échantillonnage.

Figure 57, p.280 : Évolution du nombre d'homicides en fonction des catégories des homicides des meurtriers se livrant à la police par année d'échantillonnage.

Figure 58, p.313 : Evolution du nombre d'affaires de règlement de compte selon les années d'échantillonnages.

Tableau 2, p.315 : Evolution des affaires d'homicides entre 1970 et 1975.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
RESUME ET ABSTRACT.....	4
INTRODUCTION.....	6
LE MOUVEMENT DES HOMICIDES AU QUEBEC : DEUX PERIODES DISTINCTES.....	33
CHAPITRE 1 : 1945-1960 : UNE PERIODE DE FAIBLE VIOLENCE HOMICIDE... 34	
1- ETAT DES LIEUX DE LA PROVINCE QUEBECOISE DE 1945 A 1960.	35
2- QUANTIFIER LES HOMICIDES DE 1945 A 1960.....	42
3- LES HOMICIDES <i>STRICTO SENSU</i> AVANT 1955.	44
4- EXPLIQUER L’HOMICIDE ENTRE 1945 ET 1960.....	48
CHAPITRE 2 : 1961-1975 : LA PROGRESSION DES HOMICIDES..... 54	
1- UNE PROVINCE SOUS L’AUSPICE DE LA REVOLUTION TRANQUILLE : 1961-1975	55
2- D’ <i>ALLO POLICE</i> A LA DUC : LES HOMICIDES EN CHIFFRES DE 1961 A 1975.....	65
3- LE QUEBEC APRES 1961 : TENTATIVES EXPLICATIVES D’UNE HAUSSE DES HOMICIDES. 70	
4- L’EVOLUTION DES HOMICIDES ENTRE 1945 ET 1975.	78
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIES ET CONTROVERSE SUR DES METHODES DE COLLECTE COMPLEMENTAIRES. 83	
1- LA QUERELLE DU CHIFFRE NOIR DE L’HOMICIDE.	84
2- <i>ALLO POLICE</i> : SENSATIONNALISME PEUT-IL S’ACCORDER AVEC FIABILITE ?	95
3- COMMENT TRAITER L’HOMICIDE AVANT 1953 ?.....	102
DES MEURTRIERS AUX VICTIMES : PORTRAITS ET INTERACTIONS 107	
CHAPITRE 4 : LES PROTAGONISTES DE L’HOMICIDE : ESSAI D’ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE..... 108	
1- L’HOMICIDE AU MASCULIN : UNE NORME ?	109
2- LE MEURTRIER : ARCHETYPE D’UN JEUNE CELIBATAIRE MARGINAL ?	117
3- L’ORIGINE ETHNIQUE DES MEURTRIERS.....	132
4- TUEURS ET VICTIMES AU PLURIEL : DES HOMICIDES MULTIPLES AUX MEURTRIERS PLUSIEURS.....	140

Table des matières

5- LES VICTIMES : QUELLES SONT-ELLES ?.....	151
CHAPITRE 5 : OU, QUAND ET COMMENT ? REPARTITIONS SPATIALES, CYCLES ET ARMES DE L’HOMICIDE.....	162
1- MONTREAL ET LES ESPACES URBAINS : SYMBOLES DE LA VIOLENCE ? CARTOGRAPHIE DES HOMICIDES DANS L’ESPACE QUEBECOIS.	163
2- LES LIEUX DE L’HOMICIDE : LA VIOLENCE ENTRE LES MURS ET EN DEHORS.	182
3- ANALYSE DES ALTERATIONS D’ETAT DES PROTAGONISTES ET DE LA TEMPORALITE DE L’HOMICIDE.	197
4- LES MECANISMES DE LA MORT : ETUDE DES MOYENS UTILISES DANS LE CADRE DES HOMICIDES.	211
CHAPITRE 6 : CATEGORISATIONS, MOTIVATIONS ET REACTIONS A LA SUITE DE L’HOMICIDE.....	223
1- LA CATEGORISATION DES HOMICIDES : ENTRE NECESSITE ET NEBULOSITE.	223
2- LE FILICIDE AU CŒUR DES HOMICIDES FAMILIAUX : CARACTERISTIQUES ET ENJEUX. .	234
3- L’HOMICIDE DANS L’INTIME : LE FEMINICIDE EN QUESTION(S).....	250
4- AU-DELA DE L’ACTE : ETUDE DES REACTIONS CHEZ LES MEURTRIERS A LA SUITE DU CRIME.....	269
CHAPITRE 7 : LE MONDE INTERLOPE : TRAITS DISTINCTIFS ET HAUSSE DES HOMICIDES.....	283
1- POLITIQUES PUBLIQUES ET CRIME ORGANISE A MONTREAL : ENTRE CORRUPTION ET STRUCTURATION.	284
2- UN MODE OPERATOIRE SPECIFIQUE : LA PROFESSIONNALISATION DE LA MORT.	301
3- LES REGLEMENTS DE COMPTES A MONTREAL : REEL CATALYSEUR DE L’AUGMENTATION DES HOMICIDES EN 1970 ET 1975 ?	307
CONCLUSION.....	322
SOURCES.....	339
SOURCES JUDICIAIRES	339
COMMISSIONS ET RAPPORTS.....	339
LISTE DES JOURNAUX ET PERIODIQUES CONSULTES.....	340
BIBLIOGRAPHIE.....	342
VIOLENCE, JUSTICE ET SOCIETE : APPROCHES HISTORIQUES ET METHODOLOGIE.	342
HISTOIRE DU CANADA ET DU QUEBEC.	348

Table des matières

CRIMINALITE AU QUEBEC.....	350
AUTRES.....	354
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	355